

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

**PLAN QUINQUENNAL
DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET CULTUREL
1981-1985**

**TOME II
VOLUME I**

MINISTÈRE DU PLAN

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

TOME II

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE

VOLUME I

	Page
LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	255
Chapitre 1. Généralités	257
Chapitre 2. Les grands problèmes et contraintes du développement agricole et rural	259
Chapitre 3. Les objectifs et les orientations de la politique générale de développement	277
PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL 1981-1985	
LA FORÊT	333
Chapitre 1. La situation et la problématique	337
Chapitre 2. Les objectifs et les moyens	348
Chapitre 3. Les coûts du développement	361
LA FORÊT ET LES PARCS NATIONAUX	363
L'INDUSTRIE	379
L'ARTISANAT ET LES PME	399
APPENDICE SUR LES INDUSTRIES ET LE TOURISME	413
L'ÉNERGIE	437
LES TRANSPORTS	447
LES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	461
L'INFORMATIQUE	505
Chapitre 1. Le contexte général	517
Chapitre 2. Le contexte ivoirien	523
Chapitre 3. Stratégie ivoirienne de développement de l'informatique	531
Chapitre 4. Programmer l'action 1981-1985	535
LE COMMERCE	545
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	561

TOME II
PLANIFICATION SECTORIELLE
VOLUME I

	Page
LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	255
Chapitre 1. Généralités	257
Chapitre 2. Les grands problèmes et contraintes du développement agricole et rural	259
Chapitre 3. Les objectifs et les orientations de la politique générale du développement agricole	267
Chapitre 4. Les politiques agricoles spécifiques	285
Chapitre 5. Les coûts et le financement du développement agricole	329
LA PRODUCTION ANIMALE	335
Chapitre 1. La situation et la problématique du secteur	339
Chapitre 2. Les objectifs et les moyens stratégiques	349
Chapitre 3. Les coûts du développement de la production animale	361
LA FORÊT ET LES PARCS NATIONAUX	363
L'INDUSTRIE	379
L'ARTISANAT ET LES PME	399
APPENDICE SUR LES INDUSTRIES	413
LE TOURISME	437
L'ÉNERGIE	447
LES TRANSPORTS	461
LES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	505
L'INFORMATIQUE	515
Chapitre 1. Le contexte général	517
Chapitre 2. Le contexte ivoirien	523
Chapitre 3. Stratégie ivoirienne de développement de l'informatique	531
Chapitre 4. Programmes d'action 1981-1985	539
LE COMMERCE	545
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	561

LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

généralités

I. INTRODUCTION

L'agriculture continuera à jouer, au cours de la période couverte par le Plan et au-delà, un rôle prépondérant dans la croissance économique du pays, d'une part, du fait de son importance relative dans la production nationale, d'autre part, en tant que source d'emplois et de revenus pour la majorité de la population. En raison des besoins alimentaires et en matières premières renouvelables de l'humanité, l'agriculture constitue par ailleurs, pour les pays en voie de développement de la zone intertropicale, une opportunité qu'il convient d'exploiter. Si l'on tient compte, en outre, des gains de productivité potentiels que recèle l'agriculture ivoirienne au stade actuel de son développement, on reconnaîtra que celle-ci est pour la Côte d'Ivoire une activité d'avenir. Loin de se ralentir, la croissance agricole doit donc s'accélérer. Pour qu'il en soit ainsi, une mutation de l'appareil de production agricole et du monde rural dans son ensemble est indispensable, mutation qui se traduira par un accroissement massif des productions et des productivités, par une amélioration décisive des revenus et des conditions d'existence des agriculteurs et par la prise en charge du développement du monde rural par une classe de paysans modernes c'est-à-dire dynamiques, compétents et responsables. Cette mutation contribuera à freiner l'exode rural, en particulier celui des jeunes dont le dynamisme est l'un des facteurs déterminants de la modernisation du monde rural et s'accompagnera d'une réduction du recours à la main-d'œuvre agricole immigrée.

II. LA DÉMARCHE DE LA PLANIFICATION

La planification doit poursuivre deux buts principaux.

A court et moyen terme, les solutions proposées doivent résoudre les problèmes d'ordre pratique identifiés par l'analyse de la situation actuelle et de la situation prévisionnelle à l'horizon considéré ; nombreux parmi ces problèmes sont liés à l'action de l'Etat. Les solutions retenues doivent également aller dans le sens de la résolution des problèmes majeurs de caractère structurel, ne serait-ce parfois qu'en stoppant la dégradation tendancielle d'une situation (exode rural, emploi des jeunes par exemple). Il convient également

d'assurer la poursuite d'un développement conforme aux options retenues au plan national.

A moyen et long terme, la démarche doit viser à promouvoir les changements de structures et de comportements jugés nécessaires ; elle doit pour ce faire rechercher et proposer des voies et moyens nouveaux. Cela n'est possible que par référence à un modèle de société ; les réflexions antérieures sur la Côte d'Ivoire de l'an 2000 répondaient à cette nécessité.

Seront ainsi distingués dans l'analyse, d'une part, les problèmes majeurs de caractère

structurel et ceux liés aux actions de l'Etat, d'autre part les problèmes spécifiques à chacun des secteurs. Cette analyse sera un résumé des divers bilans-diagnostic auxquels ont abouti les travaux de la première phase de préparation du Plan 1981-1985.

Le contenu du Plan agricole est conditionné par divers facteurs : de nombreuses décisions et programmes antérieurs continueront à porter leurs fruits en cours de période ; lorsque le Plan agricole est amené à proposer soit l'infléchissement des politiques suivies jusqu'à présent, soit l'instruction et la mise en œuvre de nouvelles politiques il est évident que, le phénomène d'inertie jouant, des délais d'application sont inévitables. Pour cette raison, le Plan apparaîtra à beaucoup d'égards comme un Plan de transition.

La démarche de planification suivie a conduit à faire *un Plan de « politiques »* et d'orientations, mais le souci de quantification a aussi été constamment présent. La plus grande attention a d'abord été accordée à la prospection quantifiée de caractère tendanciel des consommations et des productions ; ce n'est que par ce moyen que l'on peut cerner valablement la gravité du problème de l'approvisionnement en riz, en vivriers divers et en produits d'origine animale.

Les politiques agricoles spécifiques aux grands produits sont assorties d'objectifs de production opérationnels définis aussi rationnellement que possible ; les opérations et les actions proposées, considérées comme autant de moyens stratégiques, se voient ainsi assigner des objectifs de production précis, fixés, non pas a priori, mais en relation avec le bilan global du secteur. Ces objectifs opérationnels sont ensuite répartis entre les opérations stratégiques dont les réalisations physiques correspondantes sont alors quantifiées.

Dans le cas des cultures pérennes, ce sont essentiellement les objectifs quantifiés de 1990 qui conditionnent les réalisations physiques de la période 1981-1985.

La quantification porte également sur le calcul des coûts dont la problématique est exposée dans le chapitre correspondant.

Du point de vue qualitatif la plus grande attention est accordée aux principes directeurs devant guider la détermination des modalités de réalisation ; c'est en effet à travers ces dernières que peuvent se concrétiser les objectifs de caractère qualitatif dont la plupart sont en relation directe avec le développement entendu comme processus de promotion de l'agriculteur et de mutation des structures.

Il importe également de noter que la démarche ne peut se limiter aux seules questions agricoles ; il appartient à la planification d'aborder les problèmes dans leur globalité. L'élargissement de l'approche est double, à caractère horizontal quand elle intègre les problèmes du monde rural, et vertical, quand elle s'intéresse aux filières englobant les stades : commercialisation — transformation — exportation. Les études à ce sujet, qui permettront d'affiner l'analyse, sont en cours.

Le Plan est un guide pour l'action. Il ne peut remplacer les divers *Plans d'actions opérationnels* dont la nécessité apparaît clairement. Ces plans spécifiques appartiendront à deux catégories suivant le critère d'analyse privilégié. Le premier groupe sera constitué d'un ensemble de plans régionaux intégrant les solutions aux problèmes de l'aménagement du territoire et au développement régional ; les projets de développement intégré en constitueront l'armature. Le second groupe sera constitué de Plans « sectoriels » privilégiant l'aspect filière-produit.

les grands problèmes et contraintes du développement agricole et rural

I. LES PROBLÈMES MAJEURS

Il convient de distinguer les grands problèmes de caractère structurel qui, de part leur nature, ne peuvent trouver de solutions que dans le cadre de politiques à moyen terme, et les problèmes liés aux actions de l'Etat, objet privilégié d'une approche quinquennale de la planification.

1. Problématique structurelle du développement agricole et rural

Si le secteur agricole moderne, para-public ou privé est loin d'être négligeable, en particulier par son aspect économique (oléagineux, sucre, hévéa, ananas, banane), il n'en reste pas moins que le moteur de la croissance économique a été, est et restera l'agriculture dite « paysannale », qui intéresse le monde rural dans son ensemble.

Les structures de cette agriculture paysannale et surtout leur évolution dans le cadre du modèle de développement suivi jusqu'à présent sont à l'origine de distorsions qui ont perturbé les équilibres traditionnels. Ces déséquilibres, qui ont pu constituer en un premier temps des facteurs positifs, se traduisent dans le présent par une relative stagnation et risquent, dans un avenir plus ou moins éloigné, de bloquer le processus de croissance et de développement.

Le système agricole ainsi en cause peut être caractérisé aussi bien du point de vue statique que dynamique par quatre éléments principaux :

— au plan agronomique et technique, il s'agit d'une agriculture à faible productivité (du travail, de la terre, du matériel végétal), de

caractère itinérant pour les cultures non pérennes, donc forte consommatrice d'espace,

— au plan économique, le choix des productions à développer s'est porté sur des cultures de rente en nombre restreint (café, cacao, coton) destinées à l'exportation (sous forme brute ou transformée),

— au plan sociologique et culturel, le passage d'une économie de subsistance à une économie de marché a pu s'effectuer sans profonde modification des structures et des comportements traditionnels,

— au plan démographique, l'évolution de ce système agricole s'est accompagnée et nourrie d'une forte croissance démographique amplifiée par le recours à une importante immigration étrangère.

Ces divers éléments liés les uns aux autres constituent autant de causes des problèmes majeurs qui se posent et qu'il convient de rappeler.

a. La dépendance vis-à-vis de l'extérieur

— *Dépendance économique et financière* résultant du poids excessif que représente le café, le cacao et le bois (avec perspective d'élimination de ce dernier). Cette dépendance est renforcée par le caractère très spéculatif aussi bien de ces productions que de celles développées parallèlement (coton, caoutchouc, oléagineux) dans un but de diversification. L'insuffisance de l'épargne nationale privée entraîne par ailleurs une forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs.

— *Dépendance alimentaire croissante* résultant

tant de la difficulté du système agricole, (y compris l'élevage) à s'adapter aux modifications très rapides de la demande, tant du point de vue quantitatif (croissance urbaine accélérée) que du point de vue de la structure de consommation.

L'insuffisance de certaines productions de consommation courante, riz, produits d'origine animale, n'est palliée qu'au prix d'importations croissantes grevant lourdement la balance commerciale.

— *Dépendance humaine* tant au niveau des cadres qu'à celui de la force de travail.

Le développement des cultures de rente, les forts besoins en main-d'œuvre impliqués par la culture vivrière manuelle itinérante, certains comportements peu propices au travail manuel ont entraîné un appel important à la main-d'œuvre africaine étrangère. Cette immigration qui se transforme souvent en une installation définitive pose le problème anexe du poids excessif et croissant des étrangers dans le monde rural.

b. L'approvisionnement défectueux du milieu urbain par le milieu rural

L'insuffisance de production déjà citée n'est qu'un des aspects du vaste problème de l'approvisionnement alimentaire du milieu urbain où entrent en ligne de compte toutes les composantes de la commercialisation : infrastructures de transport et de conservation, organisation des circuits commerciaux, système de distribution.

Ces problèmes de commercialisation se traduisent au niveau du consommateur par des irrégularités dans le rythme d'approvisionnement avec des variations de prix excessives. Fait plus inquiétant pour l'avenir, insuffisance de production et mauvaise commercialisation se conjuguent depuis quelques années en donnant naissance à un phénomène de renchérissement continu des produits vivriers, (répercuté que partiellement auprès des producteurs).

c. La dégradation de l'espace et du potentiel forestiers

Le modèle de développement, en donnant la priorité aux cultures de rente intéressant la zone forestière, s'est accompagné d'une forte augmentation des productions vivrières itinérantes (donc des défrichements) rendue nécessaire par l'évolution démographique naturelle et induite, avec saturation des terrains anciens et mise en valeur (ou simple appropriation de précaution) de zones forestières nouvelles.

On estime ainsi à 300 000/400 000 hectares la superficie forestière annuelle, soit détruite, soit cessant d'être économiquement exploitable. Le patrimoine forestier national est de ce fait menacé de disparition à court terme avec pour corollaire la récession déjà perceptible de l'industrie du bois et à plus long terme des modifications écologiques pouvant s'avérer désastreuses.

La valeur annuelle du potentiel ainsi gaspillé peut être estimée à environ 300 milliards de francs

d. Les problèmes fonciers

Cette dynamique de mise en valeur forestière de caractère itinérant ne fait qu'aggraver les problèmes fonciers. Les règles d'appropriation foncière traditionnelle contraignantes en elles-mêmes, le deviennent encore davantage du fait de la prise de conscience de la rareté, et donc de la valeur de la terre.

Ces règles d'appropriation et de transmission favorisent le pouvoir économique des chefs de famille souvent âgés et constituent des freins aux initiatives individuelles. Le résultat négatif le plus tangible de cette évolution foncière est la difficulté croissante pour les jeunes d'accéder à la terre et de disposer en pleine autonomie de leur propre exploitation.

Les zones encore peu densifiées font ainsi l'objet d'une « course à la terre » qui ne manque pas d'accélérer la destruction de l'espace rural.

e. L'exode rural

C'est l'ampleur de cet exode qui pose un problème, tant pour le milieu rural que pour le milieu urbain. Les motivations des jeunes à quitter la terre résultent certes des défauts du système agricole traditionnel (revenus insuffisants, pénibilité des tâches, etc...) mais elles sont grandement amplifiées par le modèle culturel véhiculé par le milieu urbain et le système scolaire. Cet exode, à travers celui des jeunes scolarisés, garçons et filles, prive le milieu rural d'un potentiel de formation, d'éducation et de comportements favorables au progrès, qui sont autant d'éléments indispensables à la modernisation.

f. La persistance de disparités marquées

Ces disparités s'observent aussi bien entre milieu rural et milieu urbain qu'entre zone de savane et zone forestière ; elles peuvent, aussi, être importantes entre régions d'une même zone. Les écarts entre revenus en sont l'indicateur le plus probant mais ce sont sans doute les disparités au niveau des conditions de vie

et d'emploi (qui dépendent également d'autres facteurs) qui sont le plus vivement ressenties par les intéressés. Elles alimentent les flux migratoires internes, sources de déséquilibres démographiques préoccupants pour l'avenir.

Il convient toutefois de signaler que si les écarts en termes de revenus monétaires moyens sont effectivement importants, de 1 à 4 environ entre le Nord et le Sud, le rapport tombe à 2 en termes de revenus globaux incluant l'autoconsommation. Ces moyennes masquent, cependant, les disparités plus importantes qui résultent de la diversité, d'une part des situations sociales internes à une même région, d'autre part, des situations locales.

A noter enfin que l'évolution tendancielle du système semble aller dans le sens d'une réduction naturelle de ces disparités, en particulier du fait de la saturation foncière en zone forestière.

Le tour d'horizon de cette problématique de caractère structurel ne serait pas complet si n'étaient mis en relief les deux blocages qui vont de plus en plus s'opposer, à des dates différentes suivant les régions, à la reproduction du modèle de croissance connu jusqu'à présent.

Le premier déjà évoqué concerne la saturation foncière qui d'ici à l'an 2000 va se généraliser à toute la zone forestière. Saturation évidemment relative car liée à la non stabilisation des cultures vivrières, mais rien n'indique que le système recèle en lui-même les germes d'une intensification automatique.

Le second concerne la saturation de la force de travail individuelle ; les capacités d'extension des superficies, rendues possibles jusqu'à présent par une mobilisation accrue de la force de travail, s'avèreront de plus en plus réduites aussi bien en zone de savane qu'en zone forestière (la forte croissance de la production cotonnière semble déjà se répercuter de façon négative sur la production vivrière). La croissance de la production par actif agricole ne pourra plus résulter que des gains de productivité.

L'ensemble de cette problématique doit constituer le substrat conditionnant la définition des objectifs et des stratégies de développement.

Auparavant, il convient de passer en revue les problèmes spécifiques liés aux actions de l'Etat.

2. La problématique liée aux actions de l'Etat

La stratégie de développement agricole suivie depuis deux décennies a atteint son objectif de croissance économique qui a rendu possible le progrès social (scolarisation, santé, habitat, alimentation), grâce aux ressources dégagées, tant au niveau de la collectivité qu'à celui des ménages.

Mais cette croissance ne s'est pas traduite par une mutation des structures de production paysannes.

Les essais de modernisation ont engendré des progrès trop partiels pour être déterminants. A l'actif, figure la promotion de la culture attelée en zone de savane, au passif, les échecs rencontrés par la motorisation. L'évaluation des actions d'intensification des cultures de café et de cacao reste à faire mais les premières indications laissent craindre des résultats médiocres. La croissance engendrée par le dynamisme d'un paysannat qui a disposé de facteurs favorables (terre, main-d'œuvre) a tendance à s'essouffler.

La stratégie s'est appuyée, d'une part, sur une politique de prix garantis et de stabilisation efficace, d'autre part, sur des opérations de développement confiées à des sociétés para-publiques qui, longtemps sectorielles, ont évolué récemment dans le sens de l'intégration horizontale.

a. La limitation des possibilités de l'encadrement

Le moyen fondamental utilisé par les SODE pour atteindre leurs objectifs, tant de croissance de la production que de modernisation, a été l'encadrement. Son efficacité dont l'évaluation précise reste à faire, est variable suivant les structures et les missions confiées. Certains défauts relevant soit de sa conception, soit de sa pratique, apparaissent de plus en plus clairement. Le niveau, la formation et souvent le comportement des encadreurs, leur permettent de répondre partiellement aux problèmes de toutes sortes que pose le développement agricole. Aussi limitent-ils le plus souvent leurs interventions à des tâches matérielles simples : distribution de matériel végétal, d'intrants divers et organisation de la collecte (coton). Par exemple le problème du crédit et de son recouvrement n'a pu être maîtrisé.

Ainsi les finalités de cet encadrement, qui devaient consister avant tout à former, conseiller, aider, organiser et responsabiliser les paysans n'ont été qu'en partie respectées.

Il en résulte que le développement des actions en faveur de l'agriculture (y compris la

production animale) ne se conçoit que par une extension géographique concomitante de cet encadrement.

L'encadrement de terrain impliquant tout un système pyramidal de gestion, cette dynamique conduit à un alourdissement des structures de plus en plus difficiles à maîtriser et à gérer, sans pour autant toucher l'ensemble de la masse rurale.

La réforme des sociétés d'Etat illustre la prise de conscience du problème et de certains abus ; mais les structures de remplacement risquent d'être confrontées aux mêmes difficultés si on ne redéfinit pas les missions, les moyens, les modalités d'intervention et les règles de gestion des nouveaux établissements.

Pour inciter au dynamisme, la réforme ne devrait pas se traduire par la fonctionnarisation des structures et des agents d'intervention.

b. Le coût et le financement du développement

Les modes d'intervention posent également le problème du coût élevé des actions de l'Etat, illustré en particulier par les charges de fonctionnement de ces organismes. L'analyse financière des projets d'investissements montre qu'une grande partie des besoins de financement correspond, en fait, à des charges de fonctionnement de caractère structurel et permanent. Dans la mesure où il est établi que ces charges sont justifiées, il est (en outre) anormal de les financer dans le cadre de projets ponctuels de caractère temporaire.

D'autres anomalies sont à souligner en ce qui concerne le financement du développement agricole. Lors du montage financier des projets, la répartition du financement entre ressources définitives et emprunts s'effectue en fonction des opportunités, sans prise en compte de la nature des dépenses (fonctionnement, investissement), ni du caractère des investissements (productifs ou non, et degré de rentabilité).

Il en est de même du régime des aides et subventions et du crédit agricole. Contrairement aux recommandations du Plan 1976-1980, le recours systématique aux subventions s'est généralisé, même quand celles-ci n'apparaissent pas justifiées par des raisons économiques ou sociales. Si cette solution est de mise en œuvre facile, elle s'oppose à l'objectif de responsabilisation du monde rural. Elle grève lourdement le coût des projets supporté par l'Etat et limite les possibilités d'extension de certaines opéra-

tions par autofinancement par les bénéficiaires.

Les règles régissant le crédit agricole ne permettent pas à la BNDA de jouer le rôle de véritable banque du développement ; particulièrement en ce qui concerne l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Le développement de certains élevages s'est également heurté à ce problème.

c. L'utilisation insuffisante des instruments réglementaires dont dispose l'Etat

La fixation des prix, la fiscalité douanière, la tarification, la détermination des salaires, l'organisation des circuits commerciaux et du mouvement coopératif, la réglementation foncière sont autant d'instruments par lesquels l'Etat peut infléchir l'activité économique dans le sens des objectifs du Plan.

Les décisions dans ce domaine sont parfois prises sans études assez approfondies et sans concertation suffisante.

Ces questions auront de plus en plus d'importance compte tenu de l'interdépendance croissante des secteurs économiques : agriculture - industrie - élevage, avec le problème des aliments du bétail (prix du maïs, des tourteaux par exemple). Les conditions d'évacuation des produits pondéreux deviennent également primordiales (sucre, soja). La croissance de productions à caractère de plus en plus concurrentiel (banane, ananas) oblige à serrer au maximum les coûts (problème du fret et des conditions de transport influant sur la qualité).

Le problème de la qualité se pose pour plusieurs produits (cacao, banane, ananas, fruits divers) et pourrait conduire à des règles d'achat aux producteurs plus strictes (achat à la qualité).

Le coût des inputs (engrais, insecticides) et des équipements (matériels agricoles) devra faire l'objet d'une attention particulière dans la définition d'une politique ambitieuse de modernisation.

Il est enfin un domaine où se fait sentir de façon dramatique l'utilisation insuffisante des moyens de la puissance publique ; c'est celui de la protection du massif forestier ivoirien. Cette protection devrait et pourrait s'effectuer de façon efficace par la mobilisation concertée d'un ensemble de moyens réglementaires et judiciaires, les uns existant déjà, et devant parfois être mieux adaptés aux réalités, les autres à concevoir.

d. L'intégration insuffisante et le manque de coordination des actions de l'Etat

Il est admis maintenant que la notion de développement rural ne peut se réduire au seul développement agricole. Un véritable développement rural en profondeur implique que soient améliorés de nombreux éléments de l'environnement des projets tels que formation, commercialisation, habitat rural, infrastructures de transport, (pistes rurales en particulier), équipements divers (stockage, magasins, maintenance du matériel, unités de conditionnement et de transformation, équipements sociaux), artisanat et hydraulique. Un seul maillon manquant peut nuire au succès des opérations.

Les structures administratives et la spécialisation des techniciens sont mal adaptées à la prise en compte, tant au niveau conceptuel qu'au niveau opérationnel, de l'ensemble de ces composantes en un tout cohérent. La mise en place de structures permanentes horizontales de concertation et de coordination apparaît donc nécessaire.

Une telle approche intégrée, pour tenir compte des réalités et de la diversité des situations, implique la prise en compte de la dimension régionale.

e. Les orientations de la recherche scientifique

La recherche scientifique intéressant le développement rural, (notion plus large que la seule recherche agronomique), est également un instrument important à la disposition de l'Etat. Il est certain que la recherche agronomique ou zootechnique, par les gains de productivité qu'elle permet, est fondamentale dans le processus de modernisation. Pour être valorisés, ses résultats doivent trouver leur champ d'application dans des systèmes d'exploitation existants, ou à promouvoir.

Si cette notion de recherche-développement est à l'ordre du jour, la définition et l'expérimentation de nouveaux systèmes cultureux sont à peine ébauchées pour la zone de savane et pas commencées pour la zone de forêt.

L'insuffisance des moyens consacrés à la recherche dans le domaine des vivriers traditionnels aggrave le problème et retarde d'autant la nécessaire stabilisation des cultures.

f. La formation

La formation agricole des cadres et des agents techniques, influencée par des schémas importés et une formation inadéquate des formateurs, donnent une priorité trop accentuée aux volets techniques et scientifiques. Or les problèmes de développement auxquels ces agents sont quotidiennement confrontés nécessitent une approche pluridisciplinaire, avec une importante composante gestion.

Plus graves encore apparaissent l'inadaptation de l'enseignement primaire aux conditions de la nécessaire insertion des jeunes en milieu rural et l'absence quasi-totale de formation au métier d'agriculteur.

g. La coopération

Le nombre des groupements à vocation coopérative (GVC) a beaucoup augmenté. Mais le développement quantitatif du mouvement coopératif est, en partie, artificiel et ne repose pas sur des bases suffisamment solides.

En effet les GVC, trop petits pour disposer de moyens financiers, d'équipements, et d'une gestion efficace, au champ d'activité trop limité (premier stade de la commercialisation le plus souvent) souffrent d'une ambiguïté entre leur vocation économique et leur rôle social et posent le problème de leur insertion dans le système villageois. Autant d'éléments qui s'opposent au rôle moteur que les structures coopératives devraient être appelées à jouer dans le développement.

h. La commercialisation

Si l'Etat ne peut se substituer aux diverses structures de commercialisation privées, qu'elles soient de type moderne ou de type traditionnel, il lui appartient de veiller à la bonne organisation de l'ensemble et d'arbitrer entre les intérêts divergents des divers intervenants.

L'Etat est par ailleurs partie prenante, par le biais de certains organismes para-publics.

Si cette question relève davantage d'un bon management de l'économie que de la planification, les problèmes qui se sont posés au cours de la dernière quinquennie ont eu des répercussions suffisamment importantes (pour le riz en particulier) pour que des dispositions appropriées soient prises dans l'avenir.

II. L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

Le développement de l'agriculture n'est que l'un des volets du développement général de l'économie et de la société ivoirienne. Il ne peut donc être conçu sans se référer aux grandes orientations générales du Plan qui apparaissent ainsi comme autant de contraintes. L'agriculture est ici entendue au sens large, c'est-à-dire, qu'elle inclut la production animale.

1. La contribution de l'agriculture aux objectifs généraux du développement

a. La poursuite d'une croissance forte

L'agriculture doit rester le moteur du développement de la Côte d'Ivoire, même si sa participation au financement du reste de l'économie est appelée à diminuer. La modernisation agricole mobilisera en effet des ressources croissantes. En contrepartie, elle exercera des effets d'entraînement sur le reste de l'économie sans commune mesure avec ceux enregistrés dans le passé, par la modernisation générale des autres stades des filières de production et de commercialisation qu'elle impliquera.

La modernisation est le seul grand moyen stratégique d'assurer la croissance sur des bases saines si l'on considère que le modèle suivi jusqu'à présent s'accompagne de phénomènes conduisant à des blocages à moyen terme.

b. La participation accrue des nationaux à l'activité économique

Cette grande orientation a des implications au niveau de la stratégie de développement agricole car elle met en relief l'importance de l'insertion des jeunes dans l'agriculture. Cette insertion doit contribuer au ralentissement de l'exode rural. C'est aussi l'une des conditions d'une véritable modernisation.

c. La promotion individuelle et collective des ivoiriens et la réponse à leurs aspirations

La promotion individuelle est l'un des principaux objectifs assignés à la modernisation de l'agriculture et l'une de ses justifications. En effet, la modernisation n'est pas seulement le principal moyen stratégique permettant techniquement d'augmenter la productivité et la production ; elle est assortie de la promotion de moyennes exploitations

modernes destinée justement à faire naître un nouveau type d'agriculteur.

Le niveau de revenu visé, la moindre pénibilité des tâches, la qualification professionnelle, la responsabilisation de l'exploitant, un comportement nouveau face au progrès, sont autant de facteurs de cette promotion et d'éléments de réponse aux aspirations de nombreux jeunes intéressés par une activité agricole plus enrichissante que celle permise par le système traditionnel.

Pour ce qui concerne la promotion collective, la consolidation et la relance du mouvement coopératif, que ce soit dans le cadre du système traditionnel ou dans celui du secteur moderne, sont considérées comme devant systématiquement accompagner toute action ou opération de développement.

2. Les orientations ayant guidé la préparation du Plan 1981-1985

a. Les quatre grandes orientations retenues à l'issue de l'établissement des bilans-diagnostic sont les suivantes :

- Priorité à la modernisation de l'agriculture.
- Dynamisation accrue des agents économiques.
- Promotion et modernisation des activités artisanales et traditionnelles.
- Valorisation des ressources humaines nationales.

Le fait d'avoir retenu parmi les quatre grandes orientations générales, l'orientation de caractère initialement sectoriel que constitue la modernisation de l'agriculture montre à quel point celle-ci est jugée indispensable pour assurer le développement de l'ensemble de l'économie et de la société ivoirienne.

C'est admettre également, a contrario, que la croissance de la production agricole a été obtenue jusqu'à présent sans que l'agriculture se modernise de manière décisive dans ses technologies et ses structures.

A cet égard la période 1976-1980 a été celle des essais et des expérimentations. Les leçons peuvent en être maintenant tirées, et permettre de repartir sur de nouvelles bases.

La modernisation se devra d'être ambitieuse. Elle aura néanmoins à respecter les

diverses étapes indispensables à la mise au point de programmes d'envergure. Il conviendra aussi de s'assurer que toutes les conditions de sa réussite sont réunies.

La valorisation des ressources humaines nationales ramène à l'objectif de l'insertion et de la promotion des jeunes ruraux dans et par l'agriculture. Le potentiel humain sera valorisé davantage, grâce à la scolarisation mise au service du développement agricole.

b. L'influence des contraintes financières et l'optimisation de l'emploi des ressources nationales

Les bilans diagnostics ont montré qu'il importait, plus que par le passé, de minimiser les coûts pour l'Etat du développement agricole. C'est une condition nécessaire à toute généralisation ultérieure d'actions ou opérations jugées intéressantes pour la collectivité.

Ce sera l'un des principes fondamentaux retenus en ce qui concerne la modernisation de l'agriculture, qui pour être réelle devra être fondée sur la rentabilité des opérations lorsqu'elles auront atteint leur régime de croisière. Simultanément il conviendra de rentabiliser les investissements existants, le problème se posant de façon précise dans le cas des aménagements rizicoles et des complexes sucriers.

L'optimisation de l'emploi des ressources nationales implique aussi que des arbitrages aient lieu entre les utilisations concurrentes des ressources : entre les secteurs, entre les régions, entre la quinquennie et les suivantes.

Le Plan par son approche pluri-sectorielle, tendra à éclairer à cet effet les prises de décisions.

L'économie agricole a toujours été considérée comme devant, d'une part, fournir des ressources à l'Etat et, d'autre part, participer à l'équilibre de la balance des paiements.

Le souci d'assurer des ressources à l'Etat doit être rapproché de celui d'augmenter les revenus des paysans et examiné, à la fois, dans une optique à court et moyen terme et sur une plus longue période.

Les objectifs de production retenus vont tous dans le sens de l'amélioration de l'équilibre de la balance des paiements, que ce soit pour les produits agricoles destinés à l'alimentation avec comme corollaire la réduction des importations de riz, de blé, de viandes et de poissons, ou bien pour les cultures industrielles et d'exportation.

La nécessité de se maintenir dans le cadre d'une enveloppe financière donnée a conduit à retenir les actions prioritaires indispensables à l'atteinte des objectifs. Toutefois la priorité accordée au développement agricole et les incertitudes qui existent actuellement quant à l'évolution des ressources disponibles sur la période 1981-1985 ont pour conséquence que cette enveloppe financière fixée volontairement de manière prudente, ne peut être considérée comme un carcan. Tout projet nouveau intéressant, conforme aux orientations du Plan, en particulier de caractère productif et rentable, devra pouvoir être réalisé.

les objectifs et les orientations de la politique générale de développement agricole

I. LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

1. La permanence des objectifs généraux

Les grands objectifs du développement agricole et rural ont un caractère permanent et ne sauraient être remis en cause tous les cinq ans, même si leur formulation peut varier dans les Plans successifs.

Les objectifs du Plan 1976-1980 s'articulaient autour de quatre axes directeurs :

- l'augmentation des revenus et de l'emploi,
- la contribution de l'agriculture à l'équilibre des comptes extérieurs,
- l'ivoirisation des emplois agricoles salariés et non salariés,
- la modernisation de l'agriculture.

Ces objectifs restent valables, mais l'analyse des problèmes et des contraintes, et surtout les résolutions du VII^e Congrès, conduisent à les hiérarchiser différemment et à ajouter de nouveaux objectifs et priorités.

2. Les options du VII^e Congrès du PDCI-RDA

Il est important en particulier d'insister sur le caractère prioritaire, affirmé de façon très nette lors du dernier Congrès, que doit avoir *l'aide au paysannat*.

C'est confirmer toute l'importance du développement agricole et rural dans le processus global de la croissance et du développement de l'économie et de la société ivoirienne.

C'est aussi un juste retour des choses après les efforts et les sacrifices supportés jusqu'à présent par le paysannat en ce qui concerne le financement des autres secteurs d'activité.

Cette aide s'avérera, d'ailleurs, d'autant plus nécessaire que pendant plusieurs années, la conjoncture mondiale défavorable pèsera fortement sur la demande des matières premières et donc sur les cours (phénomène aggravé par la spéculation).

Mais cette aide, comme il ressort clairement des orientations fondamentales fixées par le Président, ne saurait se limiter à des mesures de caractère ponctuel et conjoncturel ; la solution aux nombreux problèmes évoqués ne peut résider que dans *la modernisation de l'agriculture ivoirienne*, œuvre évidemment de longue haleine.

C'est cette modernisation qui, dans une optique de planification, doit constituer le champ d'application privilégié des réflexions et des propositions.

C'est cette modernisation qui constituera le moyen stratégique permettant *l'amélioration des conditions de vie et de travail des ruraux*.

Elle concourra également, au premier chef, à *la nécessaire insertion des jeunes en milieu rural* en permettant au métier d'agriculteur de devenir motivant pour ces jeunes (en termes de revenus, d'intérêt professionnel, de statut social).

Cette modernisation, par les gains importants de productivité et donc de production qu'elle engendre, est enfin le seul moyen de faire en sorte que *l'agriculture retrouve son rôle indispensable de moteur de la croissance nationale*.

La seconde option jugée suffisamment fondamentale par le Congrès pour faire l'objet

d'une résolution spécifique concerne *l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs* ; se trouve ainsi confirmé l'intérêt que le Plan précédent avait porté à ce problème.

La justification de cette option, comme le souligne l'exposé des motifs, résulte des considérations suivantes :

— l'agriculture ne pourra rester le moteur du développement économique ivoirien que si elle dispose des bras et des cerveaux nécessaires ; de plus en plus ceux-ci ne pourront se recruter que parmi les effectifs croissants des jeunes déscolarisés que ne peuvent indéfiniment, sans rupture des équilibres entre monde rural et monde urbain, alimenter les flux de l'exode rural ;

— c'est grâce à ces jeunes et à leur réceptivité vis-à-vis du progrès, que pourra s'effectuer la nécessaire croissance de la productivité.

Ces deux grandes options ne sont pas indépendantes l'une de l'autre, car ce rajeunissement de l'agriculture, condition et conséquence de la modernisation, apparaît finalement par ses effets induits sur l'ensemble du monde rural comme l'un des principaux moyens stratégiques de « l'aide du paysan-nat ».

La période décennale qui s'annonce est ainsi une période charnière à l'issue de laquelle devra apparaître, avec une ampleur suffisante pour être significative et probante, le nouveau modèle ivoirien de développement capable de répondre aux défis de l'an 2000. Il reposera sur quelques orientations prioritaires fondamentales qui résultent de l'analyse des grands problèmes précédemment identifiés. Ces orientations représentent souvent des inflexions aux actions menées jusqu'à présent, ce qui n'est pas une condamnation de celles-ci mais une prise de conscience des nouvelles exigences de la croissance et du développement. L'erreur dans ce domaine consisterait à vouloir aller trop vite ; les nouvelles politiques à mettre en œuvre doivent être mûrement réfléchies, correctement instruites ; leur application doit être testée avant d'être généralisée.

3. Les objectifs opérationnels pour la période

Ces objectifs opérationnels, en relation directe avec les problèmes majeurs identifiés, caractériseront les diverses politiques présentées par la suite. Ils peuvent être regroupés suivant leur nature et leur champ d'application :

a. au plan du choix de production

- l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires,
- la diversification des productions agricoles et sylvo-pastorales.

b. au plan des techniques

- la promotion de la mécanisation et de la modernisation de l'agriculture,
- l'intensification des cultures pérennes,
- la stabilisation des cultures vivrières.

c. au plan des investissements, des coûts et du financement

- la rentabilisation des investissements réalisés,
- la forte augmentation des investissements productifs,
- l'amélioration de l'efficacité des interventions,
- le développement du crédit agricole et la réduction progressive des subventions.

d. au plan des actions d'accompagnement

- l'amélioration des circuits de commercialisation,
- le renforcement du mouvement coopératif,
- le renforcement et l'adaptation des programmes de recherche aux besoins de développement,
- l'adaptation de la politique fiscale en vue de l'allègement des coûts des facteurs de production.

e. au plan du développement rural

- l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural, en particulier par :
 - . la création et l'entretien des pistes villageoises et des pistes agricoles,
 - . la poursuite du programme d'hydraulique humaine et pastorale,
 - . la dynamisation de la politique d'aide à l'habitat rural,
- la poursuite de l'effort d'électrification rurale,
- la multiplication des centres de santé.

D'une manière générale, il convient : de diversifier et d'adapter l'aide en fonction des besoins des paysans et des besoins des régions, d'associer entre elles les diverses activités du secteur primaire : agriculture, production animale, activités forestières, et d'assurer une meilleure intégration avec l'industrie en favorisant son développement.

Enfin il importe de rappeler l'un des grands objectifs de l'Aménagement du territoire, la réduction des disparités entre régions et entre milieu rural et milieu urbain.

Le Plan agricole prend en compte cet objectif des deux façons suivantes :

— en recherchant la réduction des disparités entre la zone de forêt et la zone de savane, par la priorité accordée au développement des cultures de savane ; le degré d'atteinte de cet objectif sera saisi de façon quantitative à travers l'évolution respective des revenus ;

— par la promotion d'un secteur moderne assurant aux exploitants des revenus équivalents à qualification égale à ceux du milieu urbain.

Les moyens rattachés aux objectifs concernant le monde rural sont traités dans le cadre

des politiques sectorielles correspondantes (habitat, santé, etc.). Concernant les objectifs et actions qui ne relèvent pas directement des activités du secteur primaire, seront indiquées les orientations et solutions spécifiques jugées indispensables pour le développement de ce secteur ; elles constitueront autant de contraintes et d'objectifs pour les autres secteurs (commerce, industrie, formation professionnelle, recherche).

Sont néanmoins pris en compte, au plan financier, certains volets d'accompagnement (pistes rurales, formation, habitat) quand ceux-ci sont bien identifiés et font partie intégrante de projets de développement. Il en est de même pour les investissements agro-industriels lorsqu'ils sont inséparables des programmes agricoles (usine de latex, huilerie, conserverie de tomates).

II. LE CHOIX DES PRODUCTIONS

1. Les cultures industrielles et d'exportation

Compte tenu des perspectives d'évolution des marchés et des cours mondiaux et aussi pour des raisons de diversification, une croissance modérée de la production de café et surtout de cacao sera recherchée. Elle sera obtenue, davantage que par le passé, par des gains de productivité, en limitant l'extension des superficies. Régionalement, la priorité devra être accordée aux zones de vieilles plantations et à celles de faible revenu.

La diversification des cultures de rente ne peut s'effectuer qu'au bénéfice de produits dont les marchés sont ouverts et prometteurs : le latex et à un degré moindre les oléagineux sont dans ce cas.

A court terme, une attention particulière sera toutefois accordée au sous-secteur palmier pour lequel se pose le problème de garantie des approvisionnements des huileries existantes.

Le secteur des fruits (banane, ananas) se caractérise par une saturation relative des débouchés et une concurrence accrue qui conduisent à donner la priorité à l'amélioration de la productivité et de la qualité plutôt qu'à une forte augmentation des productions ; les problèmes dans ce secteur, qui concernent l'ensemble de la filière et non le seul stade agricole, doivent être traités en conséquence.

Compte tenu du caractère pérenne de la plupart de ces spéculations et de la rigidité de certains comportements paysannaux, ce n'est qu'à l'horizon 1990 que ces orientations se traduiront de façon significative dans les chiffres de production.

En ce qui concerne la savane, la période récente a été marquée au plan des productions, d'une part, par la forte croissance de la production cotonnière, et d'autre part, par la mise en œuvre du Plan sucrier qui fait maintenant de la Côte d'Ivoire un pays exportateur du sucre (70 000 tonnes prévues pour la campagne 1980-1981).

La problématique de la production cotonnière est fonction du mode de production. En culture manuelle, et à un degré moindre en culture attelée, cette production doit être fortement subventionnée pour assurer un revenu de 770 F par journée de travail au paysan. Dans une optique à plus long terme de modernisation fondée sur la motorisation de l'agriculture de savane, le problème n'est plus le même car les gains de productivité du travail escomptables peuvent compenser largement une baisse éventuelle du prix d'achat au producteur (étant entendu que l'analyse des coûts et de la rentabilité doit s'effectuer tout au long de la filière agro-industrielle).

Concernant l'objectif de production, le niveau atteint en 1985 risque, du fait de la

tendance actuelle, d'être plus élevé qu'il ne serait souhaitable (200 000 tonnes), au détriment d'une possible extension des productions vivrières.

2. La production rizicole et des autres vivriers

Le problème de la production rizicole se pose avec acuité étant étroitement lié à celui du déficit alimentaire croissant. Dans ce cas également, la question du mode de production est déterminant.

En culture pluviale paysannale, la production en vue de la vente (surplus non auto-consommé) rémunérerait correctement au prix actuel la journée de travail (800 F environ), sans subvention, si le prix était respecté et la collecte bien organisée. Mais la subvention se situe en aval de la filière par suite de la fixation d'un prix à la consommation volontairement modéré.

La réorganisation de la commercialisation, qui est un préalable, risque toutefois de ne pas engendrer une forte hausse de la production, compte tenu des limites inhérentes à la culture manuelle (au niveau de la force de travail principalement).

La culture irriguée bénéficie, d'une part, d'une meilleure commercialisation, et d'autre part, de la gratuité des engrais. Dans ces conditions, la culture devient hautement rentable pour le paysan.

Ce régime de faveur, ainsi que le potentiel de terres aménageables (bas-fonds avec aménagement au fil de l'eau), font de ce sous-secteur, à court terme, le champ d'application privilégié d'une politique vigoureuse d'augmentation de la production rizicole devant viser de façon réaliste à l'horizon 1985 la stabilisation des importations à hauteur de 250 000 tonnes de riz.

A un horizon plus lointain, l'objectif d'autosuffisance peut être visé dans le cadre d'une agriculture motorisée.

La production vivrière (hors riz) : sa problématique est complexe, et si l'attention qu'on lui porte dorénavant est tout à fait justifiée, la définition d'une politique à son égard se heurte à de nombreuses difficultés.

Mis à part le maïs, dont le cas est spécifique du fait de son utilisation dans l'alimentation animale, la production des autres vivriers (igname, plantain, taro, mil) est directement liée, en dehors des besoins pour l'autoconsommation, à la demande urbaine. Or, cette demande s'oriente de plus en plus vers le riz

et le pain, produits bien meilleur marché si on prend comme indicateur le prix de la calorie.

De plus, contrairement à une période encore récente, le secteur vivrier traditionnel (production et commercialisation) semble s'adapter de plus en plus difficilement à l'évolution de la demande urbaine.

Les prix à la consommation augmentent rapidement sans que l'on soit certain qu'il y ait insuffisance de l'offre ou pénurie apparente entretenue par des comportements spéculatifs nouveaux.

L'objectif est de favoriser l'augmentation de la consommation de vivriers traditionnels, et donc de leur production, par des prix avantageux au niveau du consommateur tout en étant suffisamment rémunérateurs au niveau du producteur. Un effort, limité à la production, risquerait de ne pas porter ses fruits. Il faut donc mettre en place de nouveaux circuits intégrant le processus depuis la production jusqu'à la distribution. Comme support, on pense à des structures coopératives qui, en supprimant les intermédiaires et en organisant la production sur des bases contractuelles (prix et quantités garantis dans une fourchette) devraient réduire les coûts et les pertes (stockage, conservation).

Du point de vue strictement agronomique, il importe de rattraper les retards au niveau de la recherche, tant en ce qui concerne le matériel végétal que la mise au point de systèmes mécanisés et stabilisés.

3. La production animale

L'objectif de réduction des déficits alimentaires conduit à poursuivre et à intensifier les efforts dans ce secteur fortement déficitaire en ce qui concerne les viandes bovine et ovine ainsi que les poissons.

Le Plan 1976-1980 avait accordé la priorité au petit élevage qui permet l'obtention de résultats rapides et spectaculaires. La voie choisie a été celle de la mise en place de filières intégrées modernes : filière avicole avec la SIPRA, filière porcine avec AFRI-PORC. Les efforts doivent maintenant porter sur les élevages bovin et ovin.

La problématique du développement de la production animale et de sa liaison avec la production agricole est examinée dans la partie traitant de la production animale.

La situation de la pêche est loin d'être satisfaisante et les perspectives sont aléatoires, liées à la conclusion d'accords internationaux.

Il convient néanmoins de redoubler d'efforts dans le domaine de la pisciculture qui, dans un contexte de modernisation, ne devrait plus rencontrer les mêmes difficultés que présentement (approvisionnement en aliments, gestion, commercialisation).

4. La nouvelle problématique du choix des productions dans le cadre de projets intégrés de modernisation

L'objectif prioritaire de modernisation de l'agriculture, aussi bien celle de la zone de savane que celle de la zone forestière, conduit logiquement à modifier profondément la problématique du choix des productions.

Cette modernisation doit en effet se traduire par la promotion de nouveaux types d'exploitation optimisant au mieux les facteurs de production (matériels, force de travail, etc.) ; dans ce cas, le choix et l'importance des productions deviennent pour une grande part des résultantes de cette optimisation et des contraintes d'assolement.

Plutôt que de se fixer a priori des objectifs par produit, de façon indépendante, il conviendra de se fixer des objectifs quantifiés portant sur le nombre des nouvelles unités d'exploitation à promouvoir ; ce qui conditionnera et liera entre elles les différentes productions.

Toutefois compte tenu des diverses potentialités régionales impliquant des cultures dominantes par région, la prise en compte de certaines priorités au niveau des produits trouvera sa traduction pratique par l'importance respective accordée aux différents programmes régionaux.

Cette démarche est valable tant pour les futures exploitations motorisées (ou même simplement mécanisées) de la zone de savane, que pour les plantations pérennes intensifiées polyvalentes de la zone forestière.

Cependant, l'objectif de réduction des disparités régionales, les conditions plus favorables à la motorisation en zone de savane, l'objectif d'autosuffisance alimentaire, en particulier en ce qui concerne les produits d'origine animale, les immenses possibilités de mise en valeur (abondance de terres, faible

densité), font de la zone de savane le champ d'application prioritaire de cette nouvelle stratégie.

Les projets de développement intégrés envisagés en zone de savane vont d'ailleurs en partie dans ce sens.

L'intégration d'objectifs de production animale est à cet égard primordiale ; on peut dire qu'ils représentent la chance de la modernisation de l'agriculture de savane dans la mesure où ils permettent la valorisation des productions végétales. Sans eux, le coût de la motorisation, et d'une façon plus générale, de la modernisation, risquerait d'être rédhibitoire et de conduire à une agriculture devant être systématiquement subventionnée et sans avenir.

Ainsi, production de paddy (dans les zones favorables) pour satisfaire les besoins nationaux, production de soja et de maïs pour les besoins de la production animale, production rentable de coton et d'arachide pour la satisfaction des besoins nationaux et l'exportation, peuvent faire l'objet d'objectifs pratiquement sans limite jusqu'à l'horizon 2000.

A une condition toutefois, c'est que la modernisation de l'agriculture proprement dite s'accompagne d'une *modernisation ambitieuse de la production animale* (qui ne saurait se satisfaire des seules actions d'encadrement de l'élevage traditionnel).

Cette stratégie devrait, conduire à un certain désengagement de l'Etat dans la zone forestière vis-à-vis des produits vivriers susceptibles d'être produits en zone de savane. Par contre, la culture de la banane plantain conduite en plantation moderne intensifiée devrait subsister et se développer. L'idée que le planteur moderne doit continuer à assurer son autoconsommation pourrait alors être progressivement abandonnée.

Pour la zone forestière, il devrait être possible de définir plusieurs types de plantations modernes suivant les régions (comportant 3 à 4 cultures pérennes) optimisant au mieux l'utilisation du sol et surtout la compétence et la force de travail des nouveaux exploitants qualifiés (en majorité jeunes) que l'on se doit d'encourager.

III. LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE CARACTÈRE STRATÉGIQUE

1. Une nouvelle stratégie de la modernisation

La modernisation, vaste concept, peut faire appel à de nombreuses solutions, et il est

primordial, avant de monter toute opération d'envergure, de retenir les moyens souhaitables, en relation directe avec les problèmes majeurs qu'ils sont censés résoudre.

A

En ce qui concerne la motorisation, qui est au cœur du débat, il convient de se poser les questions : motoriser avec qui, pourquoi et comment ?

C'est poser le problème fondamental des agents et des bénéficiaires de cette motorisation.

Les conditions nécessaires à la réussite de la motorisation, la problématique de l'insertion et de l'installation des jeunes ruraux (et de tout jeune intéressé par l'agriculture), les caractéristiques structurelles et sociologiques du milieu traditionnel, débouchent sur la conclusion suivante :

— les jeunes, en particulier scolarisés, doivent être les agents et, par voie de conséquence, les principaux bénéficiaires de cette motorisation.

Mais les effets bénéfiques induits de celle-ci peuvent et doivent profiter à l'ensemble du monde paysan.

Cette voie se traduirait sur le terrain par la promotion d'un nouveau secteur résolument moderne, conçu pour entraîner et faciliter la modernisation progressive du secteur traditionnel environnant (avec échange de biens et services).

Du point de vue technique, si la grosse motorisation et la mécanisation de caractère collectif se justifie et même s'impose pour certains travaux agricoles, le fer de lance doit être une motorisation (petite ou moyenne) adaptée à la moyenne exploitation individuelle, maîtrisable directement par le nouvel agriculteur, et seule susceptible de vraiment le responsabiliser. Il ne faut plus moderniser « pour le paysan », comme le prouvent les expériences réalisées, mais « par l'agriculteur ».

Si ce schéma est surtout valable pour la zone de savane, il peut également s'appliquer, avec des aménagements, à la zone forestière en intégrant davantage les contraintes foncières. Les zones peu denses du Sud-Ouest présentent les conditions les plus favorables à une telle modernisation-intensification. Il est aussi important de commencer à résoudre de cette façon le problème des terroirs saturés des autres régions.

Bien qu'axé sur l'unité d'exploitation individuelle, il est indispensable que ce secteur moderne soit structuré sous forme coopérative, véritables coopératives au statut adapté. Ces organismes coopératifs modernes auront à assurer la plupart des services rendus actuellement par les SODE ainsi que tout nouveau

service jugé souhaitable. C'est la meilleure façon de concrétiser l'objectif de responsabilisation du monde agricole.

2. Les plans et projets régionaux de développement intégré

La nouvelle stratégie de modernisation de l'agriculture sera appliquée dans le cadre de Projets régionaux de développement intégré.

Deux projets intégrés ont déjà fait l'objet d'études approfondies et d'un début de réalisation ; il s'agit des opérations du Nord-Est et du Centre-Ouest.

Bien que devant être considérés comme des « coups partis », il y aura lieu de les infléchir dans le sens d'une plus grande prise en compte des orientations du Plan 1981-1985. Il en est de même du programme, financé par le FED, de l'ex. AVB.

Le Ministère de l'Agriculture prépare le lancement, sur la période 1981-1985, de nouveaux projets de développement intégrés intéressants les régions du Nord, du Centre, du Nord-Ouest et du Sud. Sont engagées, parallèlement, les opérations « petite motorisation CIDT » et « recherche et expérimentation de la motorisation en zone de savane ».

Cette approche et ces actions vont dans le sens des objectifs poursuivis et doivent être fondés sur une philosophie commune. C'est la raison pour laquelle il est proposé l'établissement de véritables *Plans régionaux de développement intégré*, dans lesquels viendrait se regrouper de façon cohérente l'ensemble des actions et opérations en cours ou envisagées: Il apparaît essentiel que ces Plans fassent l'objet d'une concertation étroite entre les planificateurs, aux niveaux national et régional, et les opérateurs. C'est en effet principalement à travers ces Plans opérationnels que pourront se concrétiser les principaux objectifs et orientations du Plan de développement agricole, qu'ils soient de production ou qu'ils concernent les autres volets non moins importants du développement. Il est d'ores et déjà possible, en toute première analyse, de fournir des indications quant à l'ordre de grandeur des objectifs de production pouvant être assignés aux divers Plans régionaux, pris dans leur ensemble, au niveau de la zone de savane, et à celui de l'agriculture motorisée.

De l'analyse des divers plans sectoriels présentés au chapitre IV, il ressort que les objectifs de production, nécessaires ou souhaitables, devant être assignés à l'agriculture motorisée en savane à l'horizon 1990 seraient dans les ordres de grandeur suivants : 100 000

tonnes de coton, 150 000 à 200 000 tonnes de paddy, 100 000 tonnes de soja, 100 000 à 150 000 tonnes de maïs, 120 000 tonnes d'igname, 100 000 tonnes de manioc.

En prenant les chiffres les plus faibles et en tenant compte d'une sole en jachère fourragère, 350 000 hectares environ de cultures assolées seraient à aménager et à exploiter.

Si l'on retient pour les exploitations individuelles moyennes à promouvoir une dimension comprise entre 20 et 25 ha (compte tenu du niveau de revenu fixé), ce sont environ 18 000 exploitations qu'il convient de mettre en place d'ici 1990.

Il appartiendra aux études à effectuer de déterminer plusieurs exploitations types régionales, à culture dominante en fonction des potentialités locales (dominante coton, riz, etc.).

Ces études permettront également d'arrêter une programmation qui serait prématurée actuellement. Un objectif de 4 000 exploitations mises en place en 1985 pourrait être retenu compte tenu de la phase préliminaire indispensable d'expérimentation et de mise au point.

Ces chiffres peuvent être rapprochés de ceux du Programme envisagé de « défrichements sociaux » qui portait sur des tranches annuelles de 30 000 ha à défricher mécaniquement.

3. Les orientations concernant les moyens stratégiques d'accompagnement

a. L'utilisation des instruments de politique économique

Les politiques de prix et de commercialisation sont des instruments essentiels de la politique économique de l'Etat ; elles doivent concourir à l'atteinte des divers objectifs assignés à la croissance et au développement.

La fixation des prix doit toutefois résulter d'un arbitrage entre des objectifs ou intérêts à certains égards contradictoires. Si l'augmentation des prix à la production est un moyen de faire croître les revenus des paysans, il ne faut pas ignorer pour autant les intérêts du consommateur et le souci de compétitivité de l'industrie ivoirienne.

L'important, dans une optique de planification qui ne peut se limiter aux problèmes du court terme, est de se donner les moyens d'un arbitrage rationnel par la mise en place de structures interministérielles adaptées et l'acquisition des connaissances nécessaires sur les conditions de formation des prix.

Il est néanmoins recommandé, dans le très court terme, que des mesures soient prises pour résoudre des problèmes actuellement posés et qui concernent en particulier : les prix faibles des régimes de palme et du maïs, le rapport des prix entre café et cacao défavorable au café, la hausse exagérée du prix de la viande et du poisson dans le secteur commercial moderne (problème des marges), la hausse des prix des vivriers traditionnels également.

La politique des prix devrait viser, compte tenu toutefois des diverses contraintes, à réduire les écarts existants au niveau de la valorisation de la journée de travail engendrée par chaque spéculation, à niveau de qualification et d'effort égal.

Ce principe pourrait au moins s'appliquer à l'intérieur de chaque grande zone (par exemple valorisation de la journée de travail rapprochée pour les oléagineux, le café, le cacao, l'hévéa). Par contre, seule la modernisation peut réduire les écarts de revenus entre savane et forêt.

Si les problèmes des prix à la consommation et des marges de commercialisation sont extérieurs au domaine traité ici, leur solution conditionne cependant fortement les problèmes de production.

L'application de taxations à l'entrée de certaines marchandises peut contribuer, en particulier en période de démarrage, à promouvoir les productions nationales (cas des viandes bovines).

Si le procédé peut se justifier lorsque la concurrence des produits importés résulte de prix de complaisance, il faut néanmoins éviter que cette protection nuise à la recherche systématique d'une meilleure compétitivité.

Il est recommandé enfin le renforcement de l'appareil statistique, instrument essentiel du planificateur, pour saisir à temps les évolutions des divers indicateurs économiques et sociaux.

b. L'adaptation des structures de développement

Ces structures interviennent, plus ou moins selon le secteur, aux divers stades du processus économique ; les unes ayant un champ d'activités limité, les autres intégrant de façon verticale des activités allant de la production à l'exportation, parfois après transformation industrielle. Si l'on ne se borne pas au développement agricole proprement dit, il faut y ajouter tous les organismes ayant vocation à intervenir dans les secteurs de l'habitat rural, des infrastructures, de la formation profes-

sionnelle, de la commercialisation (sous tutelle de Ministères extérieurs au secteur primaire).

La coopération avec l'ONPR le crédit, avec la BNDA, la recherche scientifique sont des éléments-clé du développement.

Pour l'ensemble de ces structures et en prolongement de la réforme statutaire déjà effectuée, on doit, à court terme, considérer comme un préalable les mesures de remise en ordre et de redressement, en particulier au plan financier et de la gestion.

Mais la réforme ne doit pas s'arrêter là, car de tels organismes sont des instruments au service de stratégies dont les objectifs doivent conditionner leur conception et leur fonctionnement.

Les principes généraux qui devront orienter la recherche de nouvelles solutions sont indiqués ci-après.

Les diverses activités doivent être clairement distinguées et constituer, lorsqu'elles s'effectuent au sein d'une même structure, autant de départements avec missions bien définies obéissant à des règles spécifiques. Les activités économiques de caractère rentable ne doivent plus se confondre avec des activités de services gratuits.

Les logiques, les compétences, les profils des agents, les responsabilités, les comportements sont différents et ne doivent pas être amalgamés (un bon fonctionnaire ne fait pas forcément un bon directeur d'entreprise). Les règles de tutelle et de contrôle, de financement, ont également été revues en conséquence. La mise en place de comptabilités analytiques, seul moyen d'évaluer l'efficacité des actions, doit être systématique.

Les structures actuelles semblent relativement mal adaptées pour mener avec succès les opérations de modernisation intégrées, dont les lignes directrices ont été évoquées plus haut. Il semble, en première analyse, qu'elles devraient s'effectuer par l'intermédiaire de *sociétés de développement et d'aménagement régionales*, de dimensions moyennes, relayées progressivement par des structures coopératives.

Parallèlement à ces structures concentrant temporairement leurs efforts et leurs moyens sur des cibles précises (promotion d'un certain nombre d'exploitations modernes dans une zone donnée) serait mise en place une structure beaucoup plus légère, généralisée progressivement à l'ensemble de la masse paysanne, constituée de conseillers-anima-

teurs ruraux polyvalents. La mission fondamentale de ces conseillers serait, non plus d'encadrer des surfaces, mais de répondre aux demandes de conseils techniques et d'informations diverses des paysans et villageois, leur action étant relayée ensuite par celle des organismes habilités à fournir biens et services (crédit, input divers, commercialisation, etc.). Ces conseillers, de formation et de niveau suffisants seraient intégrés au milieu rural ; leur rémunération pourrait dépendre en partie de leurs performances.

Les thèmes techniques de toute nature (pas seulement agronomiques) qu'ils devraient maîtriser paraissent assimilables par de jeunes ivoiriens correctement formés.

c. La recherche scientifique

Les moyens limités disponibles obligent à privilégier les recherches débouchant rapidement sur des résultats concrets directement utilisables. Les thèmes de recherche doivent être retenus à la suite d'une concertation approfondie et les résultats évalués à échéances suffisamment rapprochées. La mise en place d'une structure interministérielle de caractère permanent favoriserait l'atteinte des objectifs poursuivis.

La recherche-développement se situe dans une zone intermédiaire difficile à définir. Il semble que les questions concernant les systèmes d'exploitation sont traités actuellement en ordre dispersé, de façon fragmentaire, et sans que toute la cohérence nécessaire ne soit garantie. L'approche pluridisciplinaire et le travail d'équipe doivent être renforcés. Le regroupement effectué dans le cadre de l'Institut des savanes va dans ce sens, mais il faudrait aller plus loin, en accordant plus d'importance aux aspects économiques et sociologiques.

Enfin, il conviendra de porter plus d'intérêt à certains axes de recherche, aux effets tout aussi positifs, tels que l'amélioration de l'outillage, des gestes culturels et de certaines activités villageoises.

4. La nouvelle politique de financement et l'évaluation des projets

La modernisation coûte cher en termes d'investissements au sens large, c'est-à-dire en comprenant aussi bien les investissements matériels et fonciers que les investissements humains, avec la formation. L'ampleur de la tâche à accomplir est telle que le processus ne peut être que d'auto-développement, c'est-à-dire dégager par lui-même les ressources nécessaires à sa propre croissance ; dans le

cas contraire, le risque serait grand de s'arrêter au stade des opérations pilotes.

Il faut donc réaffirmer avec force le principe de rentabilité déjà inscrit dans le Plan 1976-1980.

L'évaluation de cette rentabilité doit s'effectuer à deux niveaux, celui de la collectivité, d'une part, et celui de l'opération proprement dite, d'autre part. Il est possible, en jouant sur la fixation des prix ainsi que sur les conditions de crédit et d'aide à l'agriculture (subventions directes ou déguisées), de répartir judicieusement la valeur ajoutée, en se référant, par exemple, à l'objectif de réduction des disparités régionales.

A cet effet, une attention particulière devra être accordée à la mise en place d'une cellule d'évaluation des Projets en vue d'éclairer de façon plus rationnelle que par le passé la prise de décisions ; ce devrait être une des tâches majeures et permanentes d'une structure rénovée de planification.

La nouvelle politique de modernisation devra obligatoirement s'accompagner d'une nouvelle politique de crédit, plus ambitieuse et plus rigoureuse. Des conditions de crédit favorables sont l'un des moyens essentiels d'une politique d'aide à la paysannerie. Mais les modalités du crédit doivent être modulées en fonction de nombreux critères ; elles doivent dépendre de l'objectif recherché, de la maîtrise plus ou moins grande que l'on a du processus production-commercialisation, du profil des bénéficiaires, des spéculations et des systèmes d'exploitation concernés, ainsi que de la nature des investissements. Il est certain, par exemple, qu'un crédit spécifique à l'installation des jeunes agriculteurs doit être instauré. De même, un crédit long terme devrait permettre l'amortissement des investissements fonciers et d'aménagement.

Période de différé, bonification du taux d'intérêt, assurance contre les aléas climatiques, sont autant d'éléments sur lesquels on peut jouer également.

Si les difficultés rencontrées, inhérentes au crédit à la paysannerie traditionnelle, justifient souvent le recours à la subvention, le problème se pose de façon différente lorsque l'on vise à promouvoir des agriculteurs « modernes » formés à une gestion simple ; dans ce cas, la gestion du crédit est un facteur important de responsabilisation et de dynamisme.

Enfin, d'une manière générale, le crédit ne peut que contribuer au développement de l'épargne et du sens de l'épargne en milieu rural. Les tentatives menées à cet égard

(CREP) devront être intensifiées et prendre une dimension nouvelle.

5. La préservation et l'utilisation rationnelle de l'espace

La politique de l'espace, qu'il apparaît maintenant fondamental d'instruire et de mettre en œuvre, visera l'objectif essentiel de préservation du capital foncier productif de la Côte d'Ivoire et principalement de son patrimoine forestier, fortement menacé de disparition à court terme.

La protection la plus efficace de l'espace résultera de la modernisation des plantations de la zone forestière suivant le schéma esquissé plus loin. Celle-ci ne pourra néanmoins s'effectuer que progressivement alors que des mesures d'urgence s'imposent.

a. Poursuite des actions engagées

— le renforcement des moyens réglementaires mis à la disposition du Ministère des Eaux et Forêts et Parcs Nationaux, notamment des moyens de contrôle de l'ensemble des activités de l'industrie forestière, avec en particulier la poursuite de la mise en place de « Services extérieurs » du Ministère des Eaux et Forêts et Parcs Nationaux,

— l'augmentation du rythme des plantations forestières de bois d'œuvre.

Ces actions, qui seront conservées dans leur principe, peuvent néanmoins être quelque peu modifiées quant à la nature de leur réalisation.

b. Les nouvelles actions à engager

Elles s'appuieront sur les acquis des périodes antérieures. Elles viseront essentiellement une utilisation rationnelle des espaces ruraux disponibles, sans mobilisation supplémentaire de forêts incluses dans le Domaine forestier permanent de l'Etat. Tout déclassement de ce Domaine devra être rigoureusement prohibé.

— La récupération de vastes superficies complantées en caféières ou cacaoyères de production nulle ou très faible, s'impose. L'examen des données du recensement agricole national de 1975 montre qu'en 1981 :

- 320 000 hectares de caféières ou cacaoyères auront plus de 30 ans,
- 610 000 hectares de ces mêmes plantations auront plus de 25 ans,
- au cours de la période 1981-1985, plus de 50 000 hectares par an de ces plantations atteindront l'âge de 30 ans.

Cette politique de reconstitution, plutôt que d'extension excessive du verger national de café et de cacao, pourrait être vigoureusement soutenue par l'Etat, en liant certains avantages accordés aux planteurs à la reconstitution et non aux plantations nouvelles : c'est à la prime cacao existante, et à la prime café proposée qu'il est fait ici référence.

Certaines opérations déjà engagées ou sur le point de l'être vont d'ailleurs dans le sens préconisé : régénération caféière et restauration de la productivité cacaoyère ; elles devront s'accompagner d'une réduction volontaire des surfaces créées en nouvelles plantations, dont les résultats, encore incertains, n'atteindront peut-être pas les rendements escomptés.

— La mise en valeur rationnelle du « Domaine forestier rural », défini au cours de la quinquennie 1976-1980 devra être au premier rang des préoccupations et sera donc commencée. Il serait souhaitable que, dans le cadre des opérations intégrées prévues, une large part soit faite à cette mise en valeur, elle-même précédée d'une exploitation forestière « à blanc ». Les vastes surfaces affectées à ce Domaine forestier rural (plus de 600 000 hectares) constituent une réserve foncière importante.

Ce domaine pourrait constituer également le champ d'application privilégié des pro-

jets-pilotes de modernisation à base de plantations pérennes intensives et de systèmes culturels « vivriers » stabilisés.

c. Les actions préparant l'avenir

Ce sont celles dont il est vain d'espérer qu'elles puissent porter leurs fruits à court terme. Parmi ces actions on peut citer, sans avoir la prétention d'être exhaustif :

— la mise à l'étude d'un système de cadastre, qui ne pourra être généralisé qu'à terme. L'objectif sera de tendre vers des formules juridiques permettant l'appropriation personnelle ou collective des sols à usage agricole ou leur utilisation sur le long terme grâce au système des baux ruraux de longue durée. De telles mesures, outre qu'elles favoriseraient l'émergence de systèmes culturels stables, réduiraient puis supprimeraient la désastreuse « course à la terre » en lui donnant un prix.

— la mise au point, après étude approfondie des systèmes fonciers traditionnels actuels et de leur évolution naturelle, d'un nouveau Code foncier conçu comme instrument au service du développement avec prise en compte, des nouveaux problèmes posés par l'insertion des jeunes, et par l'installation d'exploitants non ivoiriens, sans oublier les questions intéressant les rapports autochtones-allochtones.

IV. LES OBJECTIFS DE PRODUCTION

1. Les cultures industrielles et d'exportation

Le tableau figurant ci-après présente de façon synthétique les objectifs globaux assignés aux diverses politiques sectorielles.

a. La signification des objectifs de production

Il convient de rappeler que leur fixation obéit à des problématiques spécifiques aux divers secteurs. Dans certains cas, le niveau de production jugé souhaitable découle automatiquement d'impératifs précis, comme par exemple pour la production de régimes de palme qui doit permettre la pleine utilisation du potentiel de transformation industrielle.

Pour la canne à sucre, les productions inscrites résultent de la montée en production des complexes existants.

Pour l'hévéa, le niveau de production de 1985 est déjà acquis du fait des plantations

réalisées à ce jour ; celui de 1990 se déduit des programmes du Plan Hévéa retenu. La démarche est semblable pour le cocotier.

En ce qui concerne le coton, le niveau de production retenu pour 1985 est à considérer plutôt comme une résultante du dynamisme du secteur que comme un objectif souhaitable. La signification de l'objectif 1990 est différente car on admet à cet horizon la possibilité d'une production moderne rentable, donc recommandable. Le cas du soja est à rapprocher de celui du coton.

Les objectifs modérés concernant les fruits (ananas et banane) tiennent compte des difficultés du secteur et de la saturation de la capacité de transformation industrielle. L'objectif de diversification commande toutefois de ne pas trop restreindre leur poids dans la production globale.

CULTURES INDUSTRIELLES ET D'EXPORTATION
PRÉVISIONS-OBJECTIFS DE PRODUCTION

Volumes en tonnes
Valeurs en millions F

	Prix F/Kg	1980			1985			1990			T.C.A. 1980/1985	T.C.A. 1990/1995
		Volume	Valeur	% Prod. Paysan.	Volume	Valeur	% Prod. Paysan.	Volume	Valeur	% Prod. Paysan.		
I. Zone forestière												
Cacao (fèves)	300	320 000	96 000	100 %	450 000	135 000	100 %	550 000	165 000	100 %	4,1 %	
Café (café vert)	283	260 000	73 580	100 %	325 000	91 970	100 %	400 000	113 200	100 %	4,2 %	
Palmiers à huile (régimes)	10	750 000	7 500	23 %	980 000	9 800	31 %	1 050 000	10 500	60 %	1,4 %	
Cocotier (1000 noix)	7	150 000	1 050	19 %	285 000	2 000	28 %	400 000	2 800	49 %	7,0 %	
Hevea (latex)	160	21 000	3 360	2 %	41 000	6 560	3 %	77 000	12 320	7 %	13,4 %	
Ananas frais (export)	70	100 000	7 000	10 %	130 000	9 100	20 %	150 000	10 500	40 %	2,9 %	
Ananas conserve	13	190 000	2 470	75 %	220 000	2 860	75 %	240 000	3 120	80 %	1,8 %	
Banane export	40	130 000	5 200	30 %	150 000	6 000	35 %	180 000	7 200	50 %	3,7 %	
Valeur totale production zone forestière												
dont production paysannale												
			196 160	89,6 %		263 290	90 %		324 640	91,5 %	4,3 %	
			175 690			236 830			297 030		4,6 %	
II. Zone de savane												
Canne à sucre	8,5	1 420 000	12 070	0 %	2 630 000	22 360	0 %	2 800 000	23 800	0 %	1,3 %	
Coton graine	80	150 000	12 000	100 %	200 000	16 000	100 %	300 000	24 000	100 %	8,4 %	
Soja (graine)	60	-	-	-	50 000	3 000	0 %	150 000	9 000	95 %	24,6 %	
Valeur totale production zone savane												
dont production paysannale												
			24 070	49,9 %		41 360	38,7 %		56 800	57,3 %	6,6 %	
			12 000			16 000			32 550		15,3 %	
ENSEMBLE IVOIRIEN												
Valeur totale production cul. ind. exp.												
dont production paysannale												
			220 230	85,2 %		304 650	83,0 %		381 440	86,4 %	4,6 %	
			187 690			252 830			329 580		5,4 %	

La problématique de la fixation des objectifs est plus complexe en ce qui concerne le cacao et le café ; plusieurs éléments sont en effet à prendre en considération.

Contrairement aux autres produits, la production de café — cacao, de caractère entièrement paysannal, échappe dans une large mesure à la maîtrise des « développeurs » ; elle n'est que partiellement encadrée et possède une dynamique interne, certes influencée par les prix, qui, renforcée par son caractère pérenne, ne peut être infléchie dans le court terme. C'est ainsi que la croissance tendancielle de la production de cacao, quoique sérieusement freinée entre 1985 et 1990, restera du même ordre que celle du café, pourtant encouragée, alors que les perspectives du marché auraient voulu une évolution plus divergente.

Un autre point important est à souligner ; les objectifs de production ne sont qu'un des volets de la politique de développement qui poursuit d'autres objectifs de caractère structurel. Il est, par exemple, de la plus grande importance de reconverter et de moderniser la cacaoyère et la caféière ; la conséquence en sera une augmentation de la productivité, et par suite de la production, même si globalement ce n'est pas souhaitable (sauf à compenser ces gains par l'arrachage des vieilles plantations).

b. L'évolution comparative des diverses productions

Outre les objectifs en volume, le tableau indique les valeurs des productions établies à partir des prix garantis 1980. Il est ainsi possible de déterminer les taux de croissance des productions de la zone forestière, de la zone de savane, et du secteur paysannal (au sens large puisque comprenant à l'horizon 1990 la production du secteur moderne des moyennes exploitations). La part de cette production paysannale est indiquée pour chaque sous-secteur ; elle est volontairement prévue en hausse pour les fruits ; elle n'apparaît pas pour la canne à sucre du fait de son caractère encore aléatoire. Concernant la zone de savane, il faut attendre le quinquennat 1985-1990 pour voir cette part dépasser celle de 1980 et atteindre 57 % en 1990 ; en zone de forêt, elle est pratiquement constante au palier de 90 % partiellement du fait de la montée en production des blocs industriels mais aussi en raison du poids prépondérant des cultures de café et cacao déjà entièrement paysannales. Cette constante n'est donc pas significative et rend mal compte de la priorité accordée dorénavant aux plantations villa-

geoises (exclusivité même dans le cas des oléagineux).

Les valeurs de ces productions globales sont reportées dans le tableau concernant le calcul des revenus et les taux de croissance qui en résultent sont commentés au chapitre correspondant.

Il convient cependant de remarquer que le taux de croissance annuel de +6,1 % pour 1980-1985 relatif aux cultures industrielles et d'exportation (CIE) en zone de forêt est tiré vers le haut par les croissances enregistrées sur le cocotier et l'hévéa et, à un degré moindre, le cacao ; les taux « fruits » et « café » sont en deçà de cette moyenne. Au cours du quinquennat suivant, seuls l'hévéa et le cocotier présentent un taux supérieur à la moyenne (de +4,3 % par an).

C'est dire que l'objectif de diversification poursuivi repose uniquement sur ces deux cultures ; son degré d'atteinte ressort de la façon suivante :

en millions de francs

	1980	1985	1990	1990/ 1980
I. Valeur de la production de café-cacao	169 580	226 970	278 200	1,64
II. Valeur totale de la production en zone forestière	196 160	263 290	324 640	1,65
Ratio I/2	86,4 %	86,2 %	85,7 %	

Il apparaît clairement que malgré les efforts consentis en faveur des secteurs autre que « café-cacao », l'importance de ces deux produits ne diminue pratiquement pas ; la raison principale en est la forte progression tendancielle de la production de cacao ; l'effort de rééquilibrage en faveur du café joue également dans le même sens.

L'objectif de diversification est plus net en zone de savane, grâce à l'introduction du soja.

Parallèlement, la production vivrière augmente sur la période 1980-1990 légèrement moins (+4,4 % par an) que la production des CIE (+5,6 % par an).

En conclusion, l'objectif de diversification est difficile à concilier avec la nécessité d'assurer une croissance forte qui doit nécessairement s'appuyer à moyen terme sur le café-cacao.

2. Les cultures vivrières

La quantification des objectifs de production a été faite à partir de l'évaluation des besoins de la consommation.

Sont résumés dans le tableau ci-après les objectifs de production majorés du taux de perte habituellement admis ; l'objectif concernant la production maraîchère contrôlée est également rappelé.

	(en tonnes)		
	1980	1985	1990
I. Céréales			
Paddy	456 000	656 000	1 122 000
Maïs	237 200	350 000	483 600
Autres céréales (mil, sorgho, fonio)	68 300	80 400	95 800
	761 500	1 086 400	1 701 400
II. Féculents			
Igname	1 974 200	2 257 800	2 573 800
Manioc	1 051 200	1 256 600	1 495 000
Banane Plantain	1 225 700	1 479 800	1 753 700
Taro	295 800	346 000	393 200
	4 546 900	5 340 200	6 215 700
III. Cultures maraîchères			
	2 500	13 000	25 000

V. L'ANALYSE D'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION ET DES REVENUS

La définition d'une politique globale des revenus se confond, dans une large mesure, avec les politiques de prix et de production, le niveau des revenus n'étant qu'une résultante de ces dernières. Pour les cultures pérennes, l'évolution du revenu est avant tout fonction des plantations antérieures. En revanche, l'atteinte de revenus déterminés sera l'un des objectifs fondamentaux poursuivis dans le cadre de la stratégie de modernisation qui, à moyen terme, intéressera un nombre croissant d'agriculteurs.

L'analyse des revenus est faite ici à prix constants.

1. La situation actuelle

Cette situation est décrite à trois niveaux dans le tableau ci-après.

Dans une première partie, est prise en compte la valeur globale de la production (vivriers d'une part, cultures industrielles et d'exportation d'autre part), y compris la production non paysannale (blocs industriels — secteur privé moderne). Cette valeur, rapportée au nombre d'habitants permet de saisir les disparités existant entre les deux grandes zones de savane et de forêt.

Cette valeur est pour 1980 de 103 500 F par habitant rural en zone forestière et de 54 400 F en zone de savane, soit dans le rapport 1,9.

Dans la seconde partie, a été inscrite la valeur de la production paysannale seulement ; la différence provient uniquement des

« cultures industrielles et d'exportation », le poste « vivriers », entièrement paysannal, restant inchangé. Il s'agit d'un revenu brut incluant l'autoconsommation.

Ce revenu est en moyenne pour l'ensemble ivoirien de 81 050 F par habitant rural et le rapport entre les deux zones se maintient aux environs de 2.

La production non vivrière étant entièrement commercialisée, il apparaît déjà à ce niveau de fortes disparités de revenus monétaires procurés par les cultures de rente selon les zones.

Ce revenu est de 7 400 F/tête en zone de savane contre 52 200 F/tête en zone de forêt (moyenne ivoirienne : 37 600 F/tête), soit dans un rapport de 1 à 7.

Enfin, en troisième approche, n'est pris en compte que le revenu monétaire, c'est-à-dire que l'on retient que la partie commercialisée de la production vivrière estimée globalement à 47 milliards de francs.

Le revenu brut monétaire par habitant rural se trouve ainsi réduit à 47 100 F en moyenne. Le rapport des revenus entre les deux zones se trouve ramené à 4,3 : 62 750 F en forêt, 14 550 F en savane ; ceci résulte de l'influence du revenu monétaire en provenance des vivriers, peu différent finalement entre les deux zones.

Pour l'ensemble ivoirien, le revenu monétaire moyen de 47 100 F provient, pour 80 % des cultures industrielles et d'exportation, et

REVENUS ACTUELS ET PRÉVISIONNELS GLOBAUX ET PAR HABITANT RURAL

En francs constants 1980

	1980						1985						TCA 80/85						1990						TCA 85/90								
	Forêt		Savane		C.I.		Forêt		Savane		C.I.		F		S		C.I.		Forêt		Savane		C.I.		F		S		C.I.				
Population rurale	3 367 000	1 623 000	4 990 000	3 742 000	1 623 000	5 365 000	2,13	0	1,46	4 048 000	1 623 000	5 671 000	1,6	0	1,1																		
Valeur production globale (en millions)	348 640	88 330	436 970	445 120	124 195	569 320	5	7,1	5,4	537 770	175 810	713 580	3,9	7,2	4,6																		
Dt cult. ind. et exp.	196 160	24 070	220 230	263 290	41 355	304 650	6,1	11,4	6,7	324 640	56 800	381 440	4,3	6,6	4,6																		
Dt vivriers	152 480	64 260	216 740	181 840	82 840	264 670	3,6	5,2	4,1	213 130	119 010	332 140	3,2	7,5	4,6																		
Valeur/tête en F	103 550	54 420	87 570	118 950	76 520	106 115	2,8	7,1	3,9	132 850	108 320	125 830	2,2	7,2	3,5																		
Valeur production paysannale (en millions)	328 170	76 260	404 430	418 660	98 840	517 500	5	5,3	5,1	510 160	151 560	661 720	4,0	8,9	5,0																		
Dt cult. ind. et exp.	175 690	12 000	187 690	236 830	16 000	252 830	6,2	5,9	6,1	297 030	32 550	329 580	4,6	15,3	5,4																		
Revenu brut/tête en F.	94 470	46 990	81 050	111 880	60 900	96 460	2,8	5,3	3,5	126 030	93 380	116 680	2,4	8,9	3,9																		
Dt cult. ind. et exp.	52 180	7 390	37 610	63 290	9 860	47 130	3,9	5,9	4,6	73 380	20 060	58 110	3,0	15,3	4,3																		
Dt vivriers	45 290	39 600	43 440	48 590	51 040	49 330	1,4	5,2	2,6	52 650	73 330	58 570	1,6	7,5	3,5																		
Valeur production paysannale commercialisée (en millions)	211 290	23 620	234 910	287 720	43 470	331 190	6,4	13	7,1	367 420	91 390	458 810	5,0	16	6,7																		
Dt cult. ind. et exp.	35 600	11 620	47 220	50 890	27 470	78 360	7,4	18,8	10,7	70 390	58 840	129 230	6,7	16,5	10,5																		
Revenu brut mo-nétaire/tête en F.	62 750	14 550	47 080	76 890	26 780	61 740	4,1	13	5,6	90 770	56 310	80 900	3,4	16	5,6																		
Dt vivriers	10 570	7 160	9 470	13 600	16 930	14 610	5,2	18,8	9,1	17 390	36 250	22 790	5,0	16,5	9,3																		

pour 20 % de la commercialisation des vivriers.

2. L'évolution de la production et des revenus de 1980 à 1985

Le tableau fournit les mêmes éléments pour les années 1985 et 1990 ; il est établi sur la base des objectifs de production retenus, ainsi que sur une répartition volontariste favorisant la production paysannale au détriment de la production industrielle (répartition justifiée dans le cadre des diverses politiques sectorielles exposées par ailleurs).

La production globale atteindrait en 1985, en francs constants 1980, 569 milliards. Ce montant ne peut être rapproché sans précaution de celui pris en compte dans l'analyse macro-économique, qui intègre des produits supplémentaires (légumes et fruits locaux par exemple).

Le taux de croissance en volume correspondant pour la période 1980-1985 s'établit à 5,4 % par an (dont 7,1 % en zone de savane et 5 % en zone de forêt).

Les cultures industrielles et d'exportation (CIE) interviennent dans ce taux pour 6,7 % et les vivriers pour 4,1 %.

L'évolution de la production de caractère paysannal est voisine, légèrement inférieure du fait de la montée en production des blocs industriels « hévéa » et « cocotier » qui joue en faveur de la production non paysannale.

Compte tenu de l'évolution démographique, la croissance des revenus par habitant rural est de +3,5 % par an pour l'ensemble du pays et de 5,3 % en zone de savane.

La progression des revenus monétaires est plus forte en raison de l'augmentation du taux de commercialisation des vivriers. Globalement, elle s'établit à 7,1 % par an, soit 5,6 % par habitant rural.

Ce résultat appréciable provient du taux de 9,1 % par an et par tête attendu de la commercialisation des vivriers (+4,6 % seulement pour la croissance du revenu monétaire issu des cultures de rente).

C'est la zone de savane qui profite en premier lieu de cette évolution ; le taux de +5,6 % résulte en effet d'un taux de 13 % à l'actif de cette zone et du taux de 4,1 % enregistré en zone de forêt. La différence est très marquée pour le revenu généré par la commercialisation des vivriers : +18,8 % en zone de savane contre 5,2 % en zone de forêt.

3. L'évolution de la production et des revenus de 1985 à 1990

Pour la période 1985-1990, le taux de croissance de la production globale prévu est de +4,6 % par an.

Il est remarquable de constater l'égalité des taux respectifs des cultures de rente, d'une part, et de cultures vivrières, d'autre part. Ce résultat traduit le rééquilibrage recherché au profit de la production vivrière.

Le seul taux de progression supérieur à ceux correspondants de la période précédente est celui de la production vivrière en savane (+7,5 % pour 1985-1990 contre 5,2 % par an pour 1980-1985).

C'est l'illustration des résultats attendus de la politique de motorisation de l'agriculture de savane.

Le taux de 5 % inscrit au titre de la production paysannale, supérieur à celui de la production globale, traduit les efforts qui seront réalisés dans les divers secteurs non vivriers pour augmenter la part de cette production par rapport à la production globale du secteur (oléagineux, hévéa, ananas, banane).

Le taux très élevé de +15,3 % des « cultures industrielles et d'exportation » en savane provient de la production de 150 000 tonnes de soja (en 1990) issue du secteur paysannal moderne ou semi-moderne.

L'écart croissant entre les deux zones, par rapport à la période précédente, quant au rythme de développement des vivriers (+7,5 % par tête en savane, contre +1,6 % par tête en savane) reflète la tendance à la spécialisation des deux grands ensembles géographiques ; le Nord devenant le grenier de la Côte d'Ivoire et le Sud valorisant ses potentialités spécifiques.

La quantité de vivriers commercialisés, tous produits confondus, croît toujours au taux annuel d'environ 10 % (+16,5 % en savane).

Le taux de croissance du revenu monétaire total moyen par tête s'établit à +5,6 %, chiffre identique à celui de la période précédente, mais l'écart se creuse entre les deux zones (+16 % en savane et +3,4 % en forêt).

Le taux de +5,6 % est la résultante de +9,3 % pour les vivriers et de +4,3 % pour les CIE.

Il convient en conclusion de noter les fortes croissances dont est créditée la zone de savane. Elles peuvent effectivement être obtenues ou approchées dans le cadre d'un Plan volontariste et ambitieux de mise en valeur de

la savane par une agriculture moderne ; elles ne sont certes pas tendanciennes et ne sauraient résulter d'actions s'appuyant sur le seul paysannat traditionnel.

4. Le degré d'atteinte des grands objectifs à travers l'évolution des revenus

Quelques indicateurs permettent de quantifier l'atteinte des grands objectifs poursuivis par le Plan de développement agricole.

a. La réduction des disparités régionales au niveau de la production

	en chiffres arrondis	
	1980	1990
<i>Production tous secteurs confondus</i>		
— globale	437 milliards	713 milliards
— savane	88 "	176 "
Ratio	20,1 %	24,7 %
<i>Production paysannale</i>		
— globale	404 milliards	662 milliards
— savane	76 "	152 "
Ratio	18,8 %	23 %
<i>Production paysannale commercialisée</i>		
— globale	235 milliards	459 milliards
— savane	24 "	91 "
Ratio	10,2 %	19,8 %

b. L'augmentation des revenus monétaires par habitant et la réduction des inégalités régionales (en Francs 1980)

	1980	1990	1990/1980
Savane	14 550	56 310	3,9
Forêt	62 750	90 770	1,4
Côte d'Ivoire	47 080	80 900	1,7
Ratio Forêt/Savane	4,3	1,6	

c. Le rééquilibrage en faveur des vivriers

— Au niveau du revenu monétaire/tête (en Francs 1980)

	1980	1990	1990/1980
Revenu issu des vivriers	9 470	22 790	2,4
Revenu issu des CIE	37 610	58 110	1,5
Ratio CIE/vivriers	3,97	2,55	

Par contre, au niveau de la production globale, les indicateurs traduisent la volonté de résoudre le problème des vivriers, résolu par l'atteinte de l'autosuffisance (riz excepté), et d'assurer un taux de croissance élevé de l'économie nationale. Cela qui implique de ne pas négliger les cultures industrielles et d'exportation, mais au contraire de redoubler d'efforts.

— Au niveau des productions (en milliards de Francs)

	1980	1990	1990/1980
Production globale vivriers	216,7	332,1	1,5
Production globale CIE	220,2	381,4	1,7
Ratio vivriers/CIE	0,98	0,87	

VI. L'ALLOCATION DES RESSOURCES

La priorité que constitue « l'aide au paysannat » doit se concrétiser au niveau de l'Allocation des Ressources dont dispose l'Etat.

La part des ressources consacrées au secteur primaire devra augmenter.

Les différents objectifs du Plan (réduction des disparités, diversification, réduction de la dépendance alimentaire) doivent également trouver leur traduction dans la répartition de ces ressources entre les diverses politiques.

L'analyse détaillée en sera faite pour l'Agriculture dans le cadre du chapitre V. Ne sont présentées ici que les enveloppes financières réservées aux grands secteurs d'activités, en distinguant les investissements de l'Etat et les investissements des Entreprises Publiques.

La totalité des investissements publics du secteur primaire représente, avec un montant de 395,8 milliards, 18,3 % de l'enveloppe globale de 2 165 milliards consacrée au développement dans son ensemble.

L'Agriculture vient au premier rang avec une somme réservée de 313,8 milliards soit 14,6 % du total ; la Production Animale et les Eaux et Forêts se voient affecter des ressources équivalentes, voisines de 35 milliards, soit respectivement 1,5 % et 1,6 % du total.

Les investissements du secteur Pêche avec 14 milliards traduisent un effort particulier en faveur de ce secteur vital pour l'approvisionnement en protéines animales.

Le secteur de l'Elevage est du point de vue affectation des ressources le plus favorisé,

mais les objectifs d'augmentation de production qui lui sont assignés sont aussi parmi les plus difficiles à atteindre.

Les investissements sont distingués, quand cela est possible, suivant qu'ils bénéficient à la zone de savane ou à la zone de forêt.

L'effort évident consenti en faveur de la savane est, pour l'agriculture, commenté au chapitre V. Cet effort financier se trouve encore accru si l'on tient compte de l'Elevage dont les actions intéressent en premier lieu la savane. En effet, les investissements publics concernant cette zone s'élèvent à 167,1 milliards alors que la zone de forêt ne bénéficie que de 133,3 milliards.

L'objectif de réduction des disparités trouve ici une traduction pratique évidente, avec un investissement par habitant presque trois fois plus élevé en zone de savane.

La comparaison entre cette analyse financière et les dépenses effectuées au cours du dernier quinquennat montre pour l'agriculture (hors plan sucrier) une augmentation en volume de 18 % des investissements, de 8 % pour la production animale et de 66 % pour les Eaux et Forêts. Ce dernier taux reflétant la nécessité de préserver le potentiel forestier ivoirien.

INVESTISSEMENTS PUBLICS

en milliards de francs

	État	Entreprises publiques	Total	% en-veloppe globale
<i>Développement agricole</i>				
— en zone de savane	127,9	15,9	143,8	
— en zone de forêt	105,4	24,6	130,0	
— dépenses communes	40,0	-	40,0	
TOTAL	273,3	40,5	313,8	14,6 %
<i>Développement de l'élevage</i>				
— en zone de savane	21,8	1,5	23,3	
— en zone de forêt	3,3	—	3,3	
— dépenses communes	4,9	1,5	6,4	
TOTAL	30,0	3,0	33,0	1,5 %
<i>Développement de la pêche</i>	11,0	3,0	14,0	0,6 %
Eaux et forêts Parcs nationaux	35,0	0	35,0	1,6 %
	349,3	46,5	395,8	18,3 %

les politiques agricoles spécifiques

INTRODUCTION

Les politiques spécifiques présentées ci-après privilégient l'approche « produit » et donc les problèmes et objectifs de production. Elles ne peuvent à elles seules déterminer le contenu des programmes et des projets devant les concrétiser au cours de la décennie. Cette approche par produit, qui met l'accent sur les problèmes économiques, doit être croisée avec les diverses orientations déterminant la stratégie du développement. La prise en compte de ces orientations est indispensable pour fixer les objectifs de caractère non productif que doivent viser les opérations pour être véritablement « de développement ».

Ces orientations, qui constituent autant de principes-directeurs doivent être considérées comme fondamentales par les opérateurs chargés de les mettre en pratique pour déterminer les modalités concrètes de réalisation des projets. Mais elles doivent également intervenir au stade même de la conception des opérations car elles sont susceptibles d'influencer le choix des solutions techniques envisagées.

Enfin ces divers éléments doivent être regroupés dans des ensembles cohérents : plans régionaux de développement intégré quand on privilégie le critère géographique, ou plans « sectoriels » quand on privilégie l'aspect produit.

Les politiques « produit » développées ci-après comportent des Tableaux-Plans résumant les principaux éléments quantifiés en ce qui concerne les productions (objectifs globaux et objectifs opérationnels) et les réalisations physiques nécessaires correspondantes.

Présenter de véritables Plans sectoriels aurait nécessité que soient systématiquement prises en compte les implications spécifiques au secteur, devant résulter de l'application des principes-directeurs de la stratégie de développement. Ceci aurait conduit à de nombreuses répétitions et à alourdir la présentation ; cependant certains éléments de politique jugés devoir s'appliquer plus particulièrement à une politique « produit » donnée ont été mentionnés à cette occasion. Il en est ainsi du régime des aides et subventions dans le cas du coton et du riz, de la stratégie de l'encadrement et de la formation professionnelle dans le cas du café et du cacao, de la politique coopérative dans le cas des vivriers, du principe de rentabilisation appliqué aux investissements productifs, pour l'hévéa et les cultures maraîchères notamment, du mode de faire valoir pour les diverses plantations villageoises, les fruits et légumes. Les problèmes de prix et de commercialisation sont fréquemment évoqués mais la filière riz fait l'objet d'un développement particulier.

De même la priorité à accorder à l'insertion des jeunes est constamment sous-jacente, en particulier dès que l'on aborde la question de la modernisation des exploitations (anciennes ou à créer) qui ne peut se concevoir en dehors d'eux.

Enfin sont évoqués à plusieurs reprises les principes-directeurs qui devraient

guider dorénavant la conception et l'étude des projets fondés non plus sur le produit mais sur l'exploitation. De même l'intérêt d'une approche par filière est maintes fois signalé.

Tous ces volets devront figurer dans les Plans sectoriels et régionaux que ce Plan général commande, et dont ils constitueront la traduction au plan opérationnel.

C'est dire clairement que la mission de la planification ne s'achève pas avec la sortie du Document Plan ; il reste à échafauder en commun ces divers plans particuliers.

Les projets régionaux de développement intégré, auxquels il est indispensable que le Plan soit associé, constitueront les éléments de base des plans régionaux.

Les plans sectoriels peuvent cependant, dans certains cas, se limiter à un ensemble d'actions et de mesures à mener, à l'exclusion de tout projet proprement dit.

Par ailleurs, le Plan ne peut arrêter définitivement pour cinq ou même dix ans les actions à mener et les opérations à réaliser. Il doit donc faire l'objet d'une actualisation permanente au fur et à mesure que les connaissances s'approfondissent, que les évaluations permettent de juger de l'intérêt des projets, que la conjoncture change.

Il convient enfin de rappeler que la décennie qui vient s'annonce comme une période charnière entre deux modèles, deux stratégies de développement ; entre une stratégie de croissance de la production dont le moteur était le système agricole traditionnel et une stratégie de promotion et de « développement en profondeur » fondant la croissance économique sur la modernisation et les mutations structurelles qu'elle implique.

Cette modification de stratégie se répercute au niveau des diverses politiques présentées qui privilégient, pour cette raison, l'horizon 1990, la période 1980-1985 apparaissant en fait comme une phrase transitoire.

On retrouve donc constamment présent dans la démarche le souci de ménager un passage graduel entre les opérations en cours et de nouveaux projets plus conformes au but recherché.

I. LA POLITIQUE « CAFÉ »

1. La situation et la problématique du secteur

a. La situation économique et structurelle

L'importance de ce secteur, avec une production potentielle pour 1980 de 260 000 tonnes en volume et 73,6 milliards en valeur, est évidente, mais son poids dans la production agricole baisse régulièrement au profit du cacao ; il ne représente plus que 37,5 % de la valeur des principaux produits destinés à l'exportation ou à l'industrie.

Le niveau de production actuel était déjà celui de 1975 ce qui correspond à une baisse non négligeable si on considère le ratio production/habitant : 31,5 kg en 1980 contre 38,7 kg en 1975 et 43,6 kg en 1970.

La Côte d'Ivoire reste le troisième producteur mondial de café, derrière le Brésil et la Colombie ; elle est le premier producteur de la variété ROBUSTA.

Les perspectives d'évolution des cours sur le marché mondial sont en baisse à court terme : 675 F CAF en 1980, 600 F en 1982 ; on prévoit leur remontée en fin de période avec un cours de 700 F ainsi qu'une poursuite de cette tendance pour 1990 (760 F).

Le décorticage du café en cerises, auparavant artisanal et consommateur de main-d'œuvre, va pouvoir dorénavant s'effectuer de façon industrielle par l'intermédiaire des 14 décortiqueuses mises en place.

En valeur le café représente à la production environ 3,7 % de la PIB. En 1979, il a contribué pour 30,5 % à la valeur totale des exportations.

La situation structurelle du secteur n'a guère évolué depuis 1975 et la production reste le fait de nombreuses petites plantations paysannes à faible productivité ayant des rendements de l'ordre de 300 kg/ha. La caféière consomme ainsi 1 350 000 ha environ dont un peu plus d'un million récoltables.

Parmi ces exploitations 25 % ont moins de 2 hectares et 46 % ont entre 2 et 5 hectares.

La caféière est relativement vieille puisque 60 % des plantations ont plus de 15 ans ; 8 % seulement ont moins de 5 ans.

b. Les actions de l'Etat

Le secteur encadré par la SATMACI constitué de plantations récentes réalisées en matériel végétal amélioré reste peu important ; 70 000 ha environ, soit 5 % de la caféière totale. Les résultats obtenus sur ces plantations restent à évaluer sérieusement au cours des années à venir ; ils semblent en tout état de cause inférieurs aux espoirs ayant présidé au lancement des programmes du Plan 1976-1980.

La promotion d'un véritable secteur moderne, à base de plantations intensives valorisant les potentialités de la recherche scientifique et conduites par de véritables caféiculteurs, n'a pas véritablement réussi.

Cet échec tient en grande partie au mode d'intervention du type « encadrement classique » qui n'est pas adapté à la solution des problèmes nouveaux que pose une modernisation en profondeur : sélection, formation professionnelle de nouveaux planteurs, parmi les jeunes en particulier, aide à l'investissement et à l'acquisition foncière, modification des comportements traditionnels du type rentier, fondés sur le recours excessif à une main d'œuvre étrangère mal gérée.

Cet encadrement classique est par ailleurs en lui même peu cohérent dans la mesure où il ne couvre pas l'intégralité du cycle cultural, notamment vers la 7^e ou 8^e année, époque du recépage nécessaire à une bonne productivité au cours du 2^e cycle.

Ces plantations nouvelles ont été en grande majorité réalisées sous forme de parcelles individuelles alors que le Plan prévoyait comme pour le cacao la création de blocs.

D'une manière générale, le café s'est heurté à une forte concurrence du cacao favorisé à

maints égards : prime cacao, prix d'achat (300 F/kg pour les deux produits) valorisant la journée de travail à environ 2 100 F soit 30 % de plus que pour le café (1 600 F).

2. Les objectifs et les moyens stratégiques

a. Les objectifs de production

Les objectifs globaux de production ont été fixés à 325 000 tonnes pour 1985 et 400 000 tonnes pour 1990 à la suite d'une démarche itérative explicitée précédemment.

Ils résultent des prévisions de productions tendancielle que l'on peut faire à partir de la caféière existant à fin 1980, tant dans sa partie dite « traditionnelle » qu'en ce qui concerne les plantations SATMACI réalisées à ce jour.

Compte tenu de la pyramide des âges et de l'estimation des superficies plantées spontanément ces dernières années, on prévoit une légère hausse de la production de la caféière traditionnelle jusque vers 1985 (265 000 t), puis vers le début d'une régression résultant d'un décalage croissant entre nouvelles extensions et disparition de la vieille caféière (au plan de la production). La production de cette caféière traditionnelle ne serait plus que de 240 000 tonnes à l'horizon 1990.

Les potentialités des plantations SATMACI, qu'il faudra s'attacher à mieux évaluer au cours du quinquennat sont estimées à 35 000 tonnes pour 1985 et 1990 ce qui correspond, sur la base de 70 000 ha, à un rendement moyen de 500 kg/ha.

La comparaison entre les niveaux globaux de production jugés souhaitables et les productions attendues du potentiel existant permettent de fixer l'objectif opérationnel pour 1990 soit 125 000 tonnes. Ce sont ce chiffre et cette échéance qui sont importants dans la mesure où ils conditionnent les réalisations physiques de la période 1981-1985 ; l'objectif opérationnel pour 1985 (25 000 t) est secondaire car compte tenu du caractère pérenne de cette production (entrée en production au bout de 4 à 5 ans) la marge de manœuvre est limitée et ne peut résulter que d'actions à effets rapides. Il a été remarqué également que cette quantité était du même ordre de grandeur que la marge d'erreur qu'il faut bien admettre quant à la détermination de la production tendancielle.

b. Les moyens stratégiques et les réalisations physiques

Les objectifs opérationnels de production seront atteints par la conjugaison de trois grands moyens stratégiques :

	1980	1985	1990
OBJECTIF GLOBAL DE PRODUCTION	260 000	325 000	400 000
Production tendancielle attendue			
1) de la caféière traditionnelle	245 000	265 000	240 000
2) des plantations SATMACI réalisées à fin 1980	15 000	35 000	35 000
TOTAL	260 000	300 000	275 000
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	-	25 000	125 000
<i>Moyens stratégiques : Production attendue (1)</i>			
• Régénération caféière		20 000	70 000
• Extension et reconversion en plantations semi-intensives		5 000	20 000
Nouvelles plantations modernes intensives		-	35 000
<i>Réalisations physiques nécessaires</i>		Période 1981-1985	
• Régénération caféière avec gain de 200 kg/ha		100 000 ha traités	
• Plantations semi-intensives avec rendement voisin de 600 kg/ha		30 000 ha	
• Plantations intensives (2) avec rendement voisin de 1 200 kg/ha		20 000 ha	

(1) - En tenant compte des effets sur la production 1990 d'une prolongation des programmes au-delà de 1985.

(2) - Nouvelle opération à mettre en œuvre à partir de 1983 dans le cadre de la promotion de plantations modernes intensives polyvalentes.

— La régénération caféière, engagée en 1980.

— L'extension et la reconversion en plantations semi-intensives.

— La création de nouvelles plantations modernes intensives.

La régénération caféière, engagée par le Ministère de l'Agriculture est conforme aux orientations du Plan qui recommande de s'intéresser à l'agriculture villageoise dans son ensemble et pas seulement à des plantations « encadrées » dont le nombre est obligatoirement limité. Il s'agit toutefois d'une opération nouvelle aux résultats incertains, tant du point de vue technique que du point de vue de la réceptivité des planteurs.

L'objectif de réalisation physique retenu dans le Plan porte sur la régénération de 100 000 ha âgés soit de 8 à 15 ans comme il est proposé soit de 10 à 20 ans comme il est recommandé par certains ; avec une hypothèse réaliste d'un gain de 200 kg/ha on devrait obtenir en 1985 un surplus de production de 20 000 tonnes.

A l'horizon 1990, il est attendu un surplus de production de 70 000 tonnes par généralisation de l'opération et amélioration des résultats au plan de la productivité.

L'inscription des deux programmes de plantation semi-intensive d'une part et intensive d'autre part résulte de la problématique suivante.

La réalisation de plantations modernes intensives s'inscrit dans le cadre de la moderni-

sation radicale de l'agriculture de la zone forestière ; celle-ci n'est pas de caractère sectoriel et a été décrite à propos de la nouvelle stratégie à mettre en œuvre.

Il convient toutefois de prendre en compte ici le volet « café » de ces projets intégrés de modernisation, l'itération étant évidente entre les deux approches ; en effet si d'une part les objectifs opérationnels de production conditionneront la nature et l'importance des programmes intégrés de promotion d'exploitations modernes, les résultats espérés de cette modernisation dépendront d'autre part des possibilités pratiques de réalisation.

Il faut admettre en particulier que le relais de la stratégie d'encadrement suivie jusqu'à présent par une stratégie de modernisation fondée sur de nouvelles bases ne se fera pas du jour au lendemain et nécessitera des phases transitoires.

De plus cette stratégie de modernisation comportera plusieurs volets correspondant à des niveaux techniques différents, fonction des cibles visées : plantations semi-intensives pour planteurs anciens ou nouveaux de moindre qualification — plantations intensives avec pour cibles de nouveaux planteurs spécialement formés, recrutés en particulier parmi les jeunes ayant été scolarisés. Les réalisations physiques correspondant aux plantations intensives ne sont ainsi prévues qu'à partir de 1983.

Sans entrer dans le détail d'une programmation encore prématurée et qui n'est vraiment pas du ressort du Plan, il est apparu que

l'on pouvait raisonnablement assigner comme objectif opérationnel de production à l'horizon 1990 20 000 tonnes à l'opération « Extension et reconversion de la caféière en plantations semi-intensives » et 35 000 tonnes au moyen stratégique « Nouvelles plantations modernes intensives ».

Ainsi globalement serait atteint, avec les 70 000 tonnes attendues de la régénération caféière, l'objectif opérationnel de 125 000 tonnes pour 1990.

Les réalisations physiques correspondantes nécessaires sont sur la période quinquennale, compte tenu des rendements retenus et d'une programmation « divergente » (dégressive pour le programme « semi-intensif », progressive pour le programme « intensif ») de 30 000 hectares et 20 000 hectares respectivement.

c. Les autres éléments de la politique caféière

La politique caféière doit intégrer les objectifs de la politique de préservation de l'espace rural.

On recommande en particulier :

— l'interdiction de défrichements forestiers pour les nouvelles plantations à la seule exception du Domaine forestier rural (600 000 ha environ). Ce Domaine, dont la mise en valeur agricole rationnelle sera précédée d'une exploitation forestière à blanc, présente une structure d'accueil privilégiée pour la constitution de blocs villageois,

— la reconstitution des vieilles caféières, hors d'âge de production ; 50 000 ha environ ont plus de 40 ans, 150 000 ha plus de 30 ans et 20 000 ha sont considérés comme d'âge indéterminé. Ces superficies sont amplement suffisantes pour y implanter les 50 000 hectares programmés.

Le principe d'une prime à la reconversion peut être admis mais ne doit pas récompenser des extensions anarchiques de type traditionnel. Elle serait remise aux planteurs méritants, d'une part deux ans après la plantation, moment où il est possible de juger le travail du planteur, d'autre part un an avant le recépage, lorsque celui-ci sera justifié, pour permettre au planteur consciencieux de faire face aux dépenses de l'année de recépage.

Au titre de la recherche scientifique, une réorientation des programmes s'impose qui ne visera plus la maximisation des rendements en station de recherche mais à définir, tester sur le terrain, et améliorer les « packages technologiques » susceptibles d'être maîtrisés par les catégories cibles de planteurs ; les

facteurs humains devant ainsi être systématiquement intégrés à la recherche. Cette recherche ne doit plus être sectorielle mais avoir dorénavant pour cible le système et l'unité d'exploitation, le café n'étant qu'un élément parmi d'autres.

Pour prendre un exemple, la recherche doit spécifier de façon précise toutes les conditions techniques, agronomiques et professionnelle (bagage technologique de l'exploitant) permettant d'atteindre le rendement-objectif de 1 200 kg/ha espéré et nécessaire des plantations modernes.

— *Concernant la politique des prix*, il n'appartient pas au Plan de fixer des prix sur la période en valeur absolue ; il est par contre hautement souhaitable dans le cadre d'une planification rénovée bien conçue et efficace que le Plan soit étroitement associé au processus de fixation des prix car il est le seul à disposer des éléments intersectoriels permettant de fonder les décisions sur des bases aussi rationnelles que possible.

— Il appartient par contre au Plan d'inscrire une modification des prix relatifs entre le cacao et le café. Plusieurs scénarios sont envisageables (en raisonnant en francs constants 1980) :

- maintien du prix du café et baisse du prix du cacao,
- maintien du prix du cacao et hausse du prix du café (avec pour conséquence une diminution sensible des ressources de la caisse de stabilisation),
- modification des deux prix, le cacao en baisse et le café en hausse de manière à maintenir globalement le pouvoir d'achat des paysans (et les recettes de la Caisse). L'appréciation des perspectives du marché mondial et des besoins de financement pour le développement (ou le service de la dette extérieure) peut permettre un choix rationnel.

Si la fixation de prix garantis à la production élevés est certainement la principale manifestation pratique de l'« Aide au paysannat », il convient de rappeler que l'augmentation des revenus des agriculteurs doit avant tout résulter d'une augmentation de la production et de la productivité, signe évident de l'état de développement d'une économie et d'une société.

Toujours en relation avec les prix, se pose le problème de l'achat à la qualité, ceci en vue, d'une part de récompenser les planteurs consciencieux, d'autre part d'améliorer les

conditions de fonctionnement des usines de décortilage.

Le programme ARABUSTA se déroule normalement dans le cadre du CEDAR près de Soubré ; 500 hectares existent déjà qui

serviront à la multiplication du matériel végétal ; une unité de traitement par voie humide permettra la mise au point du traitement industriel.

II. LA POLITIQUE « CACAO »

1. La situation et la problématique du secteur

a. La situation économique et structurelle

La culture du cacao est passée au premier rang de l'agriculture ivoirienne devant celle du café ; la production potentielle est estimée à 320 000 tonnes pour 1980 soit 96 milliards en valeur au prix de 300 F/kg.

Le cacao représente ainsi 49 % de la valeur totale des principales cultures industrielles et d'exportation.

Pour la première fois en 1978, la Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur et le premier exportateur mondial.

La production a en effet considérablement augmenté depuis une dizaine d'années, au rythme annuel moyen de +5,9 % ; ramenée à la tête d'habitant, la production a progressé de 32,7 kg en 1970 à 38,7 kg en 1980.

Comme pour le café il s'agit d'une production provenant uniquement d'exploitations paysannes de type traditionnel dont les deux tiers ont de 2 à 10 hectares.

La situation économique du secteur s'est récemment dégradée avec une forte chute des cours sur le marché mondial. Cette période de conjoncture médiocre devrait se prolonger pendant toute la période ; le prix CAF 1980 voisin de 540 F/kg devant baisser à 450 F en 1980 puis remonter légèrement pour se stabiliser au palier de 500 F/kg (en francs constants 1981) ; ce n'est qu'en fin de décennie que les experts prévoient une remontée des cours au niveau de 600 F/kg CAF.

Bien qu'amplifiée par des mouvements spéculatifs, cette dégradation de la situation semble correspondre à un désajustement statistique entre la demande et l'offre dont il convient de tirer les conséquences pour l'avenir.

La valeur de la production représente 4,8 % de la PIB ; en 1979 les exportations de cacao (en fèves et en produits de la transformation) ont contribué pour 27 % à la valeur totale des exportations.

b. Les actions de l'Etat

Comme pour le café, les efforts de l'Etat par l'intermédiaire de la SATMACI ont porté sur l'extension des plantations réalisées en matériel végétal sélectionné.

Sur une superficie totale de 950 000 hectares consacrés au cacao dont 590 000 hectares en production, les superficies SATMACI représentent 110 000 hectares soit 11,6 % du total.

L'augmentation de rendement que l'on peut espérer de ces plantations est encore mal connue mais est prévue en baisse par rapport aux prévisions ; la raison en est qu'un matériel végétal de qualité ne peut exprimer ses potentialités que si la plantation est conduite en respectant un certain nombre d'opérations techniques et de soins qui représentent autant d'innovations sinon de mutations par rapport au système traditionnel mal préparé à les accueillir.

C'est la raison pour laquelle le Plan précédent recommandait déjà d'attacher la plus grande attention à la formation professionnelle des planteurs. L'encadrement de type actuel, conçu au départ pour vulgariser quelques thèmes simples et partiels sans chercher la transformation en profondeur du système traditionnel est mal adapté aux tâches et contraintes de la modernisation qui s'impose dorénavant.

Il est d'ailleurs symptomatique de constater que l'on continue à parler de l'encadrement des hectares nouvellement plantés (sur 5 ans pour le cacao) et non des exploitants.

Le secteur cacao a dans l'ensemble été largement favorisé, depuis cinq ans, grâce à de multiples incitations dont celle de portée générale concernant la fixation d'un prix d'achat rémunérateur. La prime cacao (conçue initialement dans un but d'intensification et devant être accordée suivant des critères précis) a surtout favorisé la réceptivité des planteurs à la campagne d'extension des superficies (sans véritable intensification).

Il apparaît toutefois que le prix a été un

facteur d'incitation suffisant pour de nombreux planteurs si on en juge par l'importance des extensions de caractère spontané estimées actuellement à environ 50 000 ha/an (auxquelles il convient d'ajouter les 20 000 ha en cacaoyers hybrides réalisés par l'intermédiaire de la SATMACI).

Il est toujours déconseillé de conjuguer plusieurs mesures d'incitation sans avoir auparavant mesuré les effets de chacune d'elle. Enfin il faut suivre de très près l'évolution de la conjoncture afin de réagir à temps aux modifications de tendance (en rapportant par exemple les mesures incitatives). Le phénomène de croissance engagé dans le secteur cacao ; (au détriment du café) présente un caractère de tendance lourde qu'il convient d'infléchir rapidement si on ne veut pas se trouver en situation caractéristique de surproduction, les gains en volume étant alors neutralisés par les pertes en valeur unitaire.

Parmi les problèmes importants du secteur figure celui de la qualité du produit qui a retenu l'attention des responsables et donné lieu à diverses actions que le Plan actuel propose de généraliser.

Les recommandations du Plan précédent concernant l'implantation de blocs culturaux, plus aisés à encadrer, ont été davantage suivies que pour le café ; les superficies sous forme de blocs ne représentent guère toutefois que 19 000 ha environ sur les 130 000 hectares « SATMACI » réalisés à fin 1979.

2. Les objectifs et les moyens stratégiques

a. Les objectifs de production

Les objectifs globaux de production retenus sont 450 000 tonnes pour 1985 et 550 000 tonnes pour 1990 ; ils correspondent à une progression de 7 % par an de 1980 à 1985 et de 4,1 % par an de 1985 à 1990.

Ils sont fortement conditionnés par l'évolution tendancielle prévisible de la cacaoyère existant à fin 1980. La production attendue de la seule cacaoyère traditionnelle est de 350 000 tonnes pour 1985 mais une marge d'incertitude subsiste quant à cette évaluation compte tenu de la forte hausse récente de la production, en partie inexplicquée (non conforme au potentiel de production résultant de la pyramide des âges indiqué par le recensement agricole de 1974).

En ajoutant à cette production celle attendue des plantations SATMACI réalisées à fin 1980 on obtient une production tendancielle de 420 000 tonnes en 1985 et 440 000 tonnes en 1990.

L'objectif opérationnel qu'il convient d'atteindre en 1990 pour respecter l'objectif global de 550 000 tonnes est donc de 110 000 tonnes ; c'est cet objectif qui conditionne les programmes à mettre en œuvre au cours du quinquennat 1981-1985. Pour 1985 ces programmes entraîneront un surplus de production de 30 000 tonnes correspondant au solde entre le niveau visé de 450 000 tonnes et les 420 000 tonnes de la production déjà acquise.

PLAN CACAO

(Production en tonnes de fèves)

	1980	1985	1990
OBJECTIF GLOBAL DE PRODUCTION	320 000	450 000	550 000
Production tendancielle attendue			
— de la cacaoyère traditionnelle	285 000	350 000	365 000
— des plantations SATMACI réalisées à fin 1980	35 000	70 000	75 000
TOTAL	320 000	420 000	440 000
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	-	30 000	110 000
<i>Moyens stratégiques : Production attendue</i>			
— Augmentation de la productivité		20 000	60 000
— Extension et reconversion en plantations semi-intensives		10 000	20 000
— Nouvelles plantations modernes intensives		-	30 000
<i>Réalisations physiques nécessaires</i>		Période 1981-1985	
— Augmentation de la productivité sur la base d'un gain moyen de 150 kg/ha		sur 130 000 ha	
— Plantations semi-intensives avec rendement voisin de 700 kg/ha		25 000	

Il faut bien voir que dans un cas semblable à celui du cacao, la planification se doit de faire face à deux exigences contradictoires ; d'une part il conviendrait en toute logique de rechercher le freinage de la croissance de la production sinon sa stabilisation, d'autre part la transformation de la cacaoyère dans le sens de sa reconversion et de sa modernisation est une nécessité pour préparer l'agriculture de l'an 2000. Les actions nécessaires à entreprendre entraînent obligatoirement un surcroît de production qui n'est pas forcément souhaitable. Finalement, pour le Plan, l'objectif prioritaire concerne cette reconversion, le niveau de production retenu comme objectif apparaissant ainsi plutôt comme une résultante.

b. Les moyens stratégiques et les réalisations physiques

Trois grands moyens stratégiques retenus en rapport avec les objectifs de croissance et les objectifs de modernisation, participeront à l'atteinte des objectifs opérationnels.

Comme pour le café : l'« *augmentation de la productivité* », qui intéresse une grande partie des producteurs constituera l'un des axes privilégiés permettant d'augmenter d'une part la production (+20 000 T en 1985 — +60 000 T en 1990), d'autre part le revenu de nombreux planteurs.

Sur la période 1981-1985 le programme physique correspondant porterait sur le traitement phyto-sanitaire de 130 000 ha (en admettant un gain raisonnable de 150 kg/ha obtenu principalement sur les plantations hybrides).

La baisse sensible de ce programme par rapport aux intentions initiales de l'Agriculture est amplement justifiée tant par les considérations d'ordre économique que par les incertitudes quant aux résultats techniques et à la réceptivité des planteurs.

L'urgence du problème n'est pas telle qu'on ne puisse s'accorder le temps de la phase expérimentale et de l'évaluation. Les modalités de réalisation, en particulier en ce qui concerne le financement beaucoup trop fondé sur la subvention, méritent également d'être discutées.

Toutefois, si les contraintes financières étaient moins fortes que prévu, le Plan accepte de retenir en option le traitement de 100 000 hectares supplémentaires.

La poursuite de cette opération est de toute façon prévue puisqu'elle intervient pour

60 000 tonnes de production supplémentaire en 1990.

Les deux autres moyens stratégiques à savoir l'« *extension et la reconversion de la cacaoyère en plantations semi-intensives et la création de nouvelles plantations modernes intensives* » sont le pendant des programmes de même type analysés au chapitre « café » ; ils appellent les mêmes commentaires.

Les deux programmes ont été arrêtés chacun à 25 000 hectares sur la période, le premier devant s'effectuer par tranche annuelle décroissante et le second au contraire par tranches croissantes avec démarrage seulement à partir de 1983.

Les productions attendues, sur la base de rendements estimés respectivement à 700 kg/ha et 1 200 kg/ha, seraient de 20 000 tonnes et 30 000 tonnes à l'horizon 1990 ; soit un surplus de production de 50 000 tonnes qui venant s'ajouter aux 60 000 tonnes procurées par l'augmentation de la productivité permettrait d'atteindre l'objectif opérationnel de 110 000 tonnes.

c. Les autres éléments de la politique cacaoyère *L'amélioration de la qualité du cacao*

L'opération prévue consiste à équiper les planteurs en bacs de fermentation et en bâches de séchage, équipements modestes pouvant avoir une influence marquée sur la qualité du cacao qui laisse souvent à désirer et entraîne de ce fait des réactions sur les prix de réalisation. Le programme quinquennal porterait sur l'équipement correspondant à 300 000 hectares ; le coût de l'opération chiffré à 5,6 milliards serait à la charge du planteur pour 2,5 milliards, ce qui est conforme aux orientations du Plan. Il risque toutefois de se poser le problème de l'application d'un prix différentiel à la qualité, seul moyen susceptible d'inciter les producteurs à faire les efforts nécessaires.

En cas de succès de l'opération, le principe d'une tranche optionnelle peut également être retenu dans ce cas.

La réduction des temps de travaux

Compte tenu des contraintes de main-d'œuvre et d'une manière générale de l'objectif d'amélioration de la productivité, il est important de s'attacher à faciliter l'opération d'écabossage et à réduire sa pénibilité. La mise au point d'une écabosseuse susceptible d'une large diffusion est pratiquement achevée ; cette diffusion grâce à la mise en place d'un crédit adapté et à l'assistance technique

nécessaire devra faire l'objet d'un programme d'ampleur suffisante au cours de la période.

Il conviendra également de tirer les enseignements des résultats obtenus avec les unités expérimentales semi-industrielles de Daloa et Behiri (1 000 tonnes et 600 tonnes de capacité annuelle).

La prime cacao

Le rééquilibrage indispensable en faveur du développement du café ne peut que conduire à remettre en cause le principe de cette prime, du moins sous sa forme actuelle ; seul devrait être maintenu le principe d'une prime récompensant des efforts évidents d'intensification et de respect des normes recommandées par l'IFCC et la SATMACI.

Le problème du prix qui se pose en termes de prix comparatifs a été traité dans le chapitre « café ».

Les recommandations du chapitre « café » concernant la politique d'encadrement, la recherche scientifique et la préservation de l'espace, s'appliquent également à la politique cacaoyère quoique à un degré moindre en ce qui concerne ce dernier volet du fait de la plus grande jeunesse de la cacaoyère.

Il reste à rappeler quelques principes fondamentaux de la stratégie de développement qui ne peuvent manquer de trouver leur application pratique dans ces deux secteurs-clé que sont le café et le cacao.

Il s'agit en premier lieu du problème et de l'objectif de l'insertion des jeunes. Les programmes de développement ne peuvent plus être de caractère uniquement physique et technique ; ils doivent dorénavant intégrer les objectifs de développement, au sens noble, c'est-à-dire concourir à la promotion de l'agriculteur ivoirien et en particulier des jeunes. Le problème pour l'avenir, aussi bien pour l'économie que pour la société ivoirienne, est trop grave pour considérer qu'il ne s'agit là que d'une clause de style. Cette

prise en compte doit avoir des répercussions importantes au plan des modalités de réalisation des programmes de plantation semi-intensifs et intensifs : problèmes fonciers, de crédits, de formation professionnelle, spécifiques aux cibles humaines visées, sont autant d'éléments essentiels à prendre en compte dans les opérations de développement.

Tout projet qui négligera désormais cet aspect sera réputé non conforme au Plan.

La seconde orientation fondamentale, ayant des répercussions spécifiques au niveau de chaque secteur, concerne le mode de financement du développement. L'aide au pay-sannat, comme il ressort des résolutions du Congrès, ne doit pas s'entendre comme une politique laxiste de subvention systématique.

Il convient d'aider, en dehors de la politique de soutien des prix, ceux qui en ont besoin et ceux qui le méritent.

Les contraintes financières, les impératifs financiers impliqués par une généralisation progressive des actions de modernisation, des investissements correspondant à des normes de coûts plus élevées, sont autant de raisons pour financer de façon croissante les opérations de caractère productif sur crédit et non plus sur subvention à la charge définitive de l'Etat.

Le café et le cacao ne doivent pas échapper à la règle même si l'on peut arguer du fait que les prélèvements de la Caisse de Stabilisation représentent une contribution substantielle de la part des planteurs ; mais cette contribution par son caractère général touche tous les planteurs alors que le problème est de responsabiliser et de faire participer (à un degré différent selon leur situation) les bénéficiaires des actions de développement.

En tout état de cause, ce principe trouvera sa traduction dans la fixation des enveloppes financières et la répartition de la charge définitive des investissements publics.

III. LA POLITIQUE « PALMIER A HUILE »

1. La situation et la problématique du secteur

La Côte d'Ivoire est devenue en quelques années, grâce au Plan Palmier, l'un des principaux pays producteurs d'huile de palme ; en Afrique elle occupe la seconde place derrière le Zaïre.

Le développement de cette spéculation répondait au souci de diversification de l'agriculture ivoirienne ; elle n'a pu cependant, de par sa nature qui la limite à la zone forestière sud et du fait des conditions de son implantation, se généraliser en tant que culture villageoise.

Sur les 100 900 hectares plantés à fin 1979, les plantations industrielles PALMINDUSTRIE et les plantations privées industrielles et semi-industrielles représentaient 63 000 hectares tandis que les plantations villageoises n'occupaient que 37 000 hectares ; ces dernières ne sont d'ailleurs pas toutes entre les mains de véritables exploitants villageois, ce qui n'est pas forcément critiquable en soi mais réduit l'intérêt qu'elles peuvent présenter pour le paysan « moyen » (le nombre de ces planteurs « villageois » est voisin de 8 600).

On constate au niveau de la production une stagnation au palier de 600 à 700 000 tonnes de régimes de 1974 à maintenant. Cette production est transformée en huile brute dans les 11 huileries de PALMINDUSTRIE ; la production d'huile brute, de l'ordre de 120 000 à 140 000 tonnes d'huile, est pour partie exportée et pour partie destinée à l'industrie locale (huile alimentaire raffinée, margarine et savon) qui exporte à son tour une quantité appréciable d'huile raffinée.

Pour l'année de base 1980, il est inscrit une production (chiffre provisoire) de 750 000 tonnes de régimes représentant une valeur de 7,5 milliards (au prix garanti de 10 F/kg) soit 3,8 % de la valeur totale des principales cultures industrielles et d'exportation.

Les prévisions concernant le marché mondial sont médiocres, une légère baisse des cours étant prévue à l'horizon 1985.

Le niveau de production enregistré ces dernières années est inférieur au potentiel supposé de la palmeraie sélectionnée ; diverses causes sont avancées pour expliquer cette différence : climatologie défavorable, attaque parasitaire, détournement d'une partie de la production pour vente directe sur le marché local, destruction et abandon de parcelles pour cause d'urbanisation, non collecte pour insuffisance de pistes d'accès et hauteur des arbres. Les perturbations entraînées par la restructuration ayant abouti à la séparation radicale de SODEPALM et PALMINDUSTRIE n'y sont sans doute pas non plus étrangères.

Mais le facteur explicatif le plus déterminant semble bien être le maintien du prix garanti à 10 F/kg de régimes depuis 1977 ce qui correspond à une baisse en francs constants de l'ordre de 35 %. Cette situation ne peut en effet qu'amplifier le phénomène de ventes sur le marché local ; la rentabilité de la spéculation s'en trouve fortement diminuée dans la mesure où parallèlement les salaires agricoles ont sensiblement augmenté, notamment dans le voisinage d'Abidjan.

Il faut bien voir en effet que si l'on peut espérer obtenir une production de 10 tonnes de régimes en vitesse de croisière, la situation réelle des planteurs récoltants est tout autre ; en effet 6 220 planteurs ont récolté en 1979 135 000 tonnes sur 27 900 hectares, soit en moyenne 4,5 hectares donnant 21,9 tonnes de régimes par planteur ou encore un produit brut de 219 000 F (48 700 F/ha). Si la gestion de la main-d'œuvre n'obéit pas à la plus grande rigueur, ce qui est souvent le cas, le bénéfice net est réduit et insuffisant pour motiver des « planteurs » ayant en général d'autres sources de revenus. Il conviendra de tirer les conclusions de cette analyse, non seulement en ce qui concerne le prix garanti, mais également à propos de la philosophie même devant présider au développement du secteur.

Concernant les autres causes évoquées, il est certain qu'à court terme plusieurs mesures de remise en ordre du secteur s'imposent, le préalable à tout développement étant de tirer parti au maximum du potentiel existant.

2. Les objectifs et les moyens de la politique « palmier à huile »

a. Les objectifs de production

Si l'analyse de la situation actuelle n'est pas sans poser quelques problèmes c'est en se projetant dans l'avenir qu'apparaît le problème majeur du secteur, à savoir la chute tendancielle importante de la production à l'horizon 1990 provoquée par la structure d'âge des plantations et une durée de vie apparemment plus courte que celle prévue.

La production attendue des plantations réalisées à fin 1980 croît jusque vers 1985 (970 000 tonnes) puis chute assez brutalement jusqu'à 670 000 tonnes en 1990. Cette chute concerne en premier lieu les plantations industrielles du Sud-Est dont la production tomberait de 520 000 tonnes en 1985 à 260 000 tonnes en 1990.

La production espérée pour 1985, pratiquement indépendante des réalisations de la période 1981-1985, correspond à un niveau proche de la capacité de transformation des huileries, chiffrée à cette date à 1 050 000 tonnes de régimes (y compris la nouvelle usine d'Iboke dans le Sud-Ouest).

La problématique de la fixation d'un objectif global de production est ici, contrairement à d'autres secteurs, évidente. Il convient d'assurer à l'avenir et en particulier à l'horizon 1990 l'approvisionnement correct du potentiel industriel existant ; viser plus haut ne serait

pas réaliste compte tenu des efforts importants que ce seul objectif implique.

Comme il ressort ainsi du tableau suivant, l'objectif opérationnel pour 1990 s'élève à 380 000 tonnes de régimes à produire principalement dans le Sud-Est (zone de déficit de l'approvisionnement des huileries). Les 10 000 tonnes figurant comme objectif opérationnel pour 1985 ne correspondent qu'aux premiers effets des réalisations à engager sur la période en relation avec l'objectif de 1990.

b. Les moyens stratégiques et les réalisations physiques

En conformité avec la nouvelle stratégie de modernisation de l'agriculture en zone forestière déjà décrite et prise en compte dans les Plans Café et Cacao, il est retenu ici deux programmes de plantation de nature différente.

Le premier programme auquel on assigne un objectif de production de 200 000 tonnes en 1990 correspond à l'implantation de plantations villageoises de type classique « amélioré » c'est-à-dire en accordant davantage d'importance aux aspects négligés jusqu'à présent (cf. orientations et principes généraux de la stratégie de développement) et aux re-plantations industrielles indispensables.

Le deuxième programme, de conception nouvelle, est la traduction au niveau du palmier de la politique de promotion d'un secteur d'exploitations moyennes modernes dont le palmier ne serait qu'un des éléments (l'exploitation en monoculture n'étant pas refusée a priori si certaines contraintes la justifient).

Ces plantations modernes de palmier nouveau style pourraient conjuguer les avantages des deux secteurs industriels et villageois considérés comme étranger l'un à l'autre jusqu'à présent. Réapparaît ainsi l'idée qui avait présidé initialement au lancement du Plan palmier, à savoir que les plantations conduites au départ de façon « industrielle » étaient destinées à être rétrocédées par la suite à des planteurs ivoiriens.

Cette philosophie du développement est reprise ici sur des bases nouvelles étant entendu que la solution du « problème de l'exploitant » fait partie intégrante de l'opération (sélection, priorité aux jeunes, formation professionnelle etc.). Ces nouvelles plantations pourraient constituer sur le terrain des grappes de blocs modestes satellites des grands ensembles.

Même en admettant que la promotion de ce nouveau secteur demande un délai plus long qu'il ne serait souhaitable, il est nécessaire de commencer les réalisations physiques en cours

PLAN PALMIER

(Production en tonnes de régimes de palme)

	1980	1985	1990
OBJECTIF GLOBAL DE PRODUCTION	750 000	980 000	1 050 000
Production attendue des plantations réalisées à fin 1980			
— Sud-Est : — Plantations industrielles	470 000	520 000	260 000
— Plantations villageoises	160 000	270 000	220 000
— Sud-Ouest : — Plantations individuelles	105 000	150 000	165 000
— Plantations villageoises	15 000	30 000	25 000
TOTAL	750 000	970 000	670 000
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	-	10 000	380 000
<i>Moyens stratégiques : Production attendue (1)</i>			
Programmes de plantation			
— Plantations villageoises		10 000	200 000
— Nouvelles plantations modernes à haut rendement		-	180 000
<i>Réalisations physiques nécessaires</i>		Programme 1981-1985	
— Plantations villageoises et replantations industrielles		19 000 ha	
— Nouvelles plantations modernes (à 13 T/ha en régime de croisière à mettre en place à partir de 1982-1983)		15 000 ha	
Importance de la production paysannale	23 %	31 %	60 %

(1) - En tenant compte des effets sur la production 1990 d'une prolongation des programmes au-delà de 1985.

de période (1982/1983) afin de respecter l'objectif assigné au programme à savoir 180 000 tonnes de régimes en 1990. Cette production venant s'ajouter aux 200 000 tonnes du premier programme de plantations villageoises permet d'atteindre l'objectif opérationnel de 380 000 tonnes.

Les réalisations physiques de 1981-1985 nécessitées par ces productions ont été évaluées à 19 000 hectares pour le premier programme et à 15 000 hectares pour le second (avec des rendements respectifs en régime de croisière de 10 et 13 tonnes/ha).

Il s'agit là d'un programme global ambitieux, indispensable pour rattraper le retard enregistré ces dernières années quant au renouvellement des plantations industrielles et pour rentabiliser les investissements industriels effectués.

c. Les actions d'accompagnement

En vue d'améliorer les conditions de collecte il est programmé la réalisation de 725 km de pistes rurales.

Outre l'huilerie de palme d'Iboke, des investissements complémentaires sont nécessaires pour assurer l'évacuation et le stockage de la production du Sud-Ouest exportée par le port de San Pedro.

Mais cette approche sectorielle ne peut rendre compte des nombreuses actions d'accompagnement devant être intégrées à tout projet de développement.

Le programme de plantations modernes a été traité par commodité dans ce cadre sectoriel parce que sa quantification résulte directement d'une approche sectorielle.

Mais ceci ne concerne que l'aspect production ; en fait, en conformité avec la nouvelle stratégie, ce programme ne sera que l'un des volets techniques des projets de développement intégrés à lancer en cours de période ; l'étude « projet intégré de la région SUD » ne peut en constituer qu'une amorce, les nouvelles orientations du Plan n'ayant pu présider à sa conception.

Toutes les actions tendant à redresser la situation et à organiser le secteur pour nécessaires qu'elles soient, relèvent davantage d'un management correct de l'économie que de la planification.

Le Plan est par contre davantage concerné par le problème de fixation du prix garanti à la production ; dans la mesure où son approche des problèmes est intersectorielle, il lui appartient de poursuivre les études engagées concernant la formation des prix et de la valeur ajoutée tout au long de la filière production agricole — transformation industrielle — consommation ou exportation. Cette approche est particulièrement justifiée dans le cas de la filière « huile de palme » ; elle seule permet la fixation du prix du régime sur des bases rationnelles.

La démarche souhaitable consiste ensuite à définir à partir du prix économique obtenu, le seuil de rentabilité d'une plantation de palmier (mais ce cheminement est valable pour l'ensemble des produits) après s'être fixé un ou des objectifs de revenus ; il convient ensuite de promouvoir l'exploitation type qui a pu ainsi être caractérisée.

Dans le cas du palmier on s'apercevrait ainsi sans doute que la plantation villageoise moyenne de 4 à 5 hectares est en deçà de ce seuil de rentabilité.

IV. LA POLITIQUE « COCOTIER »

1. La situation et la problématique du secteur

La production ivoirienne contrôlée de noix de coco est encore faible ; elle ne représentera en 1980 que 150 millions de noix soit 27 000 tonnes en équivalent coprah ; cette production pour 80 % des plantations industrielles. La superficie de celles-ci était à fin 1979 de 19 200 hectares dont 9 000 en récolte.

Les plantations villageoises occupaient à cette date une superficie de 10 050 hectares dont 3 800 en récolte (2 580 planteurs au total).

La production en noix est pour sa plus grande part transformée en coprah de manière soit artisanale soit industrielle (8 120 tonnes de coprah produit principalement par PALMINDUSTRIE pour l'exercice 1978-1979). Le coprah peut maintenant grâce à l'huilerie de graines de Vridi être transformé en huile de coprah (11 580 tonnes) avec comme sous-produit le tourteau de coprah (5 620 tonnes) cette huile et ces tourteaux sont pratiquement entièrement exportés.

Se pose également pour ce produit le prix d'achat au producteur, constant depuis 1

campagne 1977-1978 : 7 F la noix ou 60 et 70 F pour le coprah correctement séché (grades II et I).

Le producteur peut obtenir facilement sur le marché local un prix de 10 à 15 F la noix.

Les perspectives à moyen terme sont plus favorables pour l'huile de coprah que pour l'huile de palme ; la Banque Mondiale prévoit une hausse de 7 % des cours mondiaux en francs constants d'ici à 1985.

Cependant, si cette spéculation demande peu de travail par hectare elle implique des dépenses d'investissement et d'exploitation non négligeables au niveau des inputs qui font que le produit brut à l'hectare au prix actuel et en vitesse de croisière (13 000 noix \times 7 F = 91 000 F) correspond à un revenu net de l'ordre de 60 000 F ramené à 40 000 F si on déduit le coût de la main-d'œuvre.

2. Les objectifs et les moyens stratégiques

a. Les objectifs de production

Le secteur cocotier est celui dont on est assuré tendanciellement du plus fort taux de croissance (avec l'hévéa) sur la période 1980-1985. La cocoteraie existante, par simple entrée en production et montée en production des superficies plantées depuis 10 ans, doit normalement assurer une production de 285 millions de noix en 1985 ; les plantations industrielles pour leur part représentent un potentiel de production d'environ 205 millions de noix, le solde correspondant à la

production des plantations villageoises. Cette croissance en volume correspond à un taux annuel de +13,7 %.

L'objectif global de production pour 1990 a été fixé à 400 millions de noix ce qui représente un taux de croissance moyen de 1985 à 1990 de +7 % par an.

Il en résulte un objectif opérationnel de 110 millions de noix, la production attendue pour 1990 de la cocoteraie existante à fin 1980 étant de 290 millions de noix.

b. Les moyens stratégiques et les réalisations physiques

Cette augmentation de la production est attendue uniquement d'un programme de plantations villageoises localisé en majorité dans la zone littorale mais également dans les zones intérieures (sous réserve d'évaluations actualisées et plus précises quant à l'intérêt pour la collectivité de ce projet).

Sur la base d'un rendement moyen de 13 000 noix à l'hectare en vitesse de croisière, il est nécessaire d'engager dès 1981 un programme de plantation portant sur 13 000 hectares de 1981 à 1985.

Ce programme est en hausse par rapport aux premières propositions du Ministère de l'Agriculture. Cette modification résulte de diverses considérations : intérêt manifesté par les populations, notamment dans les zones intérieures — faibles besoins en main-d'œuvre — possibilités de valorisation industrielle — perspectives favorables sur le mar-

PLAN COCOTIER

Production en milliers de noix (1)

	1980	1985	1990
OBJECTIF GLOBAL DE PRODUCTION	150 000	285 000	400 000
Production tendancielle attendue des plantations réalisées à fin 1980 (2)			
— Plantations industrielles	122 000	205 000	205 000
— Plantations villageoises	28 000	80 000	85 000
TOTAL	150 000	285 000	290 000
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	-	-	110 000
<i>Moyens stratégiques : Production attendue</i>			
Programme de plantations villageoises (littoral et intérieur)		-	110 000
<i>Réalisations physiques nécessaires</i>		Période 1981-1985	
Plantations villageoises avec rendement d'environ 13 000 noix/ha en vitesse de croisière (au-delà de 1990)		13 000 ha	
Importance de la production paysannale	19 %	28 %	49 %

(1) - Coefficient de passage des noix au coprah = 0,18

(2) - Production contrôlée

ché mondial — mise en valeur de sols peu fertiles.

— Le traitement de cette production nécessite des investissements supplémentaires soit sous forme d'unités artisanales (fours à coprah) soit sous forme d'unités industrielles, type usine d'Assinie à agrandir ou multiplier.

V. LA POLITIQUE « HÉVÉA »

1. La situation et la problématique du secteur

La superficie plantée en hévéa occupait à fin 1979 30 420 hectares dont 80 % appartenait au secteur d'économie mixte (SAPH et SOGB). Le secteur villageois avec 1 060 hectares ne représente encore que 4 % de l'ensemble.

Les superficies en saignée s'élevaient à 13 910 hectares et procuraient une production de 19 284 tonnes de caoutchouc sec. La production attendue pour 1980 est de 21 000 tonnes en volume et de 3 360 millions en valeur (au prix à la production de 160 F/kg). Cette valeur ne représente que 1,7 % de la valeur totale des principales cultures industrielles et d'exportation.

La production est traitée dans cinq usines dont la dernière à Bereby est opérationnelle depuis mai 1980 ; elle est exportée en presque totalité à des cours satisfaisants ; 250 F/kg FOB comme prix moyen de réalisation pour 1979. Les perspectives sur le marché mondial, en relation avec la hausse du pétrole qui conditionne le prix du caoutchouc synthétique, sont favorables et justifient le Plan physique de développement hévéicole proposé par le Ministère de l'Agriculture.

Du point de vue localisation régionale, il convient de préciser que les extensions depuis 1975 se sont faites principalement dans le Sud-Ouest (13 300 hectares contre 3 700 hectares seulement dans le Sud-Est).

Au prix fixé actuellement à la production, cette spéculation est celle qui valorise le mieux l'indicateur « valorisation de la journée de travail par hectare ».

Cette valorisation est en effet de l'ordre de 3 300 F alors qu'elle se situe entre 1 600 F et 2 000 F pour le café et 2 000 F et 2 700 F pour le cacao (suivant le type d'exploitation). En système d'exploitation à base de salariat (salaire journalier d'environ 600 F à 700 F) le bénéfice net pour le planteur est très intéressant, de l'ordre de 130 000 F/hectare.

— L'augmentation du prix d'achat à la production est souhaitable mais son ampleur devra résulter d'une étude prenant en compte l'ensemble de la filière agro-industrielle concernée.

Le seul inconvénient de cette spéculation réside dans le délai d'attente avant l'entrée en production (300 kg/ha en année 6, 1 300 kg en année 10).

Si la saignée nécessite l'application de techniques éprouvées, le reste des opérations culturales nécessaires sont de la plus grande simplicité.

C'est donc principalement au niveau du montage financier que se posent des problèmes lorsqu'on lance un plan hévéicole ; les charges d'investissement et d'entretien préalables à l'entrée en production sont élevées et doivent être amorties sur longue période.

2. Les objectifs et moyens stratégiques du Plan hévéicole

a. Les objectifs de production et de plantation

La production attendue des plantations réalisées à fin 1980 est de 41 000 tonnes pour 1985 et 62 000 tonnes pour 1990, ce qui correspond à cette date à un rendement voisin de 2 tonnes de latex par hectare de plantations industrielles.

Le niveau global de production figurant comme objectif dans le tableau ci-dessous, à savoir 77 000 tonnes est en fait la résultante en termes de production du programme de plantation retenu.

C'est ce programme qui constitue dans ce cas l'objectif opérationnel ; il prévoit la réalisation de 9 500 hectares en plantations industrielles et 6 000 hectares en plantations villageoises dont on peut attendre comme productions respectives 11 000 tonnes et 4 000 tonnes. Ces 15 000 tonnes venant s'ajouter aux 62 000 tonnes de la production déjà acquise porteront la production globale à 77 000 tonnes en 1990.

Mais le potentiel ainsi mis en place correspondra à l'horizon 1995 à une production totale d'environ 90 000 tonnes.

Ce Plan hévéicole sera l'un des principaux moyens stratégiques répondant à l'objectif général de diversification.

Parmi les cultures industrielles et d'exportation, c'est l'hévéa qui bénéficiera du taux de croissance le plus élevé avec +14 % par an de 1980 à 1985 et +11 % par an de 1985 à 1990.

Les plantations industrielles seront réalisées principalement dans le Sud-Ouest et correspondront à l'extension des plantations existantes de Rapides Grah (SAPH) et de Grand Béréby (SOGB). Les plantations villageoises seront implantées dans les zones de collecte des grands ensembles agro-industriels, en particulier ceux de Toupah et Bongo. Un nouveau projet mixte (PI et PV) a démarré dans le Sud-Est à Bettié où se trouve un CPDH (Centre pilote de développement hévéicole).

Le Plan hévéicole intégral proposé par le Ministère de l'Agriculture comportait un projet de plantation agro-industrielle à GRABO-NEKA de 10 000 hectares.

Il est inscrit en option ; sa réalisation sous l'égide de la SOGB devrait s'effectuer sans mobilisation de subventions de la part de l'Etat mais il pourrait avoir des répercussions au niveau de l'endettement de l'Etat par avalisation de prêts extérieurs.

Sa réalisation n'affecterait pratiquement pas le niveau de production inscrit au Plan à l'horizon 1990 ; par contre il représenterait un surplus de production d'environ 24 000 tonnes vers 1995.

b. Les autres éléments de la politique hévéicole

Il est prévu de renforcer la recherche agronomique dans ce secteur par la création dans le Sud-Ouest d'une station de recherche IRCA (Institut de Recherches sur le caoutchouc) de classe internationale.

Il est proposé également par le Ministère de l'Agriculture la création de plusieurs centres de développement de l'hévéaculture (Divo — Soubré et Guiglo) qui seraient en fait des centres agro-industriels (plantation plus usine) situés dans les zones non encore touchées par l'hévéaculture.

Leurs modalités de réalisation, de gestion et de financement restent à préciser.

L'entrée en production des plantations de Rapides-Grah nécessitera la construction d'une usine de traitement ; de nouveaux investissements sont également inscrits pour l'usine de Grand-Béréby.

Remarques importantes

Le Plan hévéicole, pour sa partie non industrielle tout au moins, doit s'intégrer progressivement dans la stratégie globale de modernisation de l'agriculture de la zone forestière dont il ne constituera qu'un volet.

La nouvelle approche qui fait l'objet d'études actuellement en cours à la Direction Générale de la Planification consiste à considérer l'hévéa comme une spéculation parmi d'autres devant venir prendre place dans les nouvelles exploitations modernes à promouvoir. La définition de ces exploitations (par

PLAN HEVEA

(Production en tonnes de latex)

	1980	1985	1990
OBJECTIF GLOBAL DE PRODUCTION	21 000	41 000	77 000
Production attendue des plantations réalisées à fin 1980			
— Plantations industrielles	20 600	39 800	60 800
— Plantations villageoises	400	1 200	1 200
TOTAL	21 000	41 000	62 000
OBJECTIF DE PRODUCTION OPÉRATIONNEL	-	-	15 000
<i>Moyens stratégiques : Productions attendues</i>			
— Plantations industrielles		-	11 000
— Plantations villageoises		-	4 000
<i>Réalisations physiques nécessaires</i>		Période 1981-1985	
— Plantations industrielles		9 500 ha	
— Plantations villageoises		6 000 ha	
Importance de la production villageoise	2 %	2,9 %	6,8 %

Au programme minimum présenté ci-dessus pourrait venir s'ajouter, dans la mesure où les contraintes budgétaires seraient desserrées, un programme complémentaire portant sur 6 300 ha, principalement en CPDH, dont le coût est estimé à 5,5 milliards de F CFA.

région) fondée sur une optimisation des facteurs de production accorde une place de choix à l'hévéa compte tenu de l'intérêt économique qu'il présente.

Les réalisations physiques retenues au titre de « plantations villageoises » devront recouvrir en fait, comme pour les autres spéculations de la zone forestière, deux projets distincts ; l'un, d'importance décroissante, correspondra à la prolongation tendancielle de l'ancienne politique des plantations villageoises, l'autre d'importance croissante, plus conforme aux nouveaux objectifs de développement, visera à la promotion d'un paysannat moderne, constitué en priorité de jeunes qualifiés travaillant et exploitant eux-mêmes leur exploitation (avec une aide salariale d'appoint uniquement) ; ce deuxième programme sera à préciser dans le cadre des études prolongeant celles en cours.

— Les travaux sur les filières agro-industrielles devront par ailleurs apporter les éléments nécessaires à la détermination d'une politique plus rationnelle de fixation des prix et de répartition de la valeur ajoutée entre les diverses parties prenantes.

VI. LA POLITIQUE « BANANE »

1. La situation et la problématique du secteur

a. La stagnation de la production

La production de banane douce destinée à l'exportation est en demi-crise depuis 1972, année record pour la production avec 164 000 tonnes exportées ; à partir de cette date, le mouvement de croissance régulière se trouve cassé et le niveau de production varie depuis dans une fourchette allant de 100 000 à 140 000 tonnes suivant les années.

Les causes en sont multiples : climatiques quant il s'agit d'expliquer les creux de production, sinon, d'ordre commercial et structurel. Cette spéculation est devenue moins rentable que par le passé, le doublement du prix à la production entre 1973 et 1979 (de 24,50 F/kg à 51 F/kg) n'a sans doute pas compensé les fortes hausses des engrais dont le secteur est un grand consommateur. Les salaires agricoles ont certes augmenté mais dans le rapport de un à deux environ entre 1973 et 1979.

Des problèmes de qualité, de conditionnement, de pertes, de coûts et d'organisation des transports maritimes se sont posés et se posent encore.

Les hévéaculteurs, comme les planteurs de café et de cacao sont en mesure de participer aux besoins de financement du développement des secteurs moins favorisés ; dans cette optique, il convient de rapprocher les niveaux de revenu, à qualification égale, en visant une égalisation de la valorisation de la journée de travail (par grande zone écologique).

Dans le même ordre d'idées, la participation financière de l'Etat, quand elle est nécessaire, doit s'effectuer le moins possible sous forme de subventions, non justifiées par la rentabilité du secteur. Il se peut par contre que de nouvelles formules de financement sur crédit long terme et avances de trésorerie soient à explorer ; certains prêts extérieurs à la charge des projets pourraient être consolidés en conséquence.

L'intégration de l'hévéa comme l'une des spéculations à promouvoir dans le cadre de la modernisation intégrée des exploitations de la zone forestière devrait conduire à renforcer sensiblement les programmes de plantation ; au stade actuel des études et de la démarche, il eut été prématuré d'en tenir compte.

Le laxisme que pouvait permettre dans le passé l'accès à des marchés protégés n'est plus de mise et il s'agit d'affronter une concurrence internationale accrue.

Le secteur a souffert également des perturbations provoquées par les modifications ayant eu lieu dans l'organisation de la profession : passage d'un statut coopératif à un statut de société de développement puis retour au statut coopératif actuel de la COFRUITEL.

La SODEFEL n'a pas disposé de moyens suffisants pour intervenir avec efficacité ; elle se proposait de faire porter ses efforts sur les plantations moyennes susceptibles d'être améliorées. Aucun projet n'est venu concrétiser les recommandations du Plan précédent visant à l'implantation de nouvelles exploitations rationnellement conçues et pouvant être confiées à de jeunes planteurs qualifiés.

Il convient enfin de noter quelques carences au plan de la gestion de certaines exploitations importantes ; il y a un problème d'une part de qualification technique des chefs d'exploitation, d'autre part, les deux fonctions étant de plus en plus souvent distinctes,

de formation à la gestion des propriétaires (souvent absentéistes par ailleurs). La réduction des marges implique une gestion rigoureuse de la main-d'œuvre qui constitue un poste de dépenses important.

b. Les caractéristiques structurelles du secteur

L'analyse de cette structure très composite est essentielle car elle conditionne les politiques à mener.

Situation 1978

Classe	Nombre de plantations	Surface ha	Production totale (T)	Superficie moy./plant.	Rendement/ha
1	60	3 800	90 000	63 ha	23,7 T.
2	45	1 500	24 000	33 ha	16 T.
3	160	1 450	12 000	9 ha	8,3 T.
4	545	2 000	4 000	3,7 ha	2 T.
TOTAL	810	8 750	130 000	10,8 ha	14,9 T.

La chute du rendement d'une classe à l'autre est significative et caractéristique des divers niveaux technologiques.

Les classes 1 et 2, avec 105 exploitations produisant 114 000 tonnes, participent à elles seules à 87,7 % de la production.

Les plantations de la catégorie 4 sont considérées comme marginales et non viables ; ces plantations qui se trouvent en particulier dans la zone d'Azaguié devraient pour une bonne part être reconverties en d'autres cultures.

Ce sont les plantations de la classe 3 qui sont la cible privilégiée des encadreurs de la SODEFEL ; avec une vingtaine d'encadreurs sur le terrain, le taux d'encadrement est de 8 plantations par encadreur, ce qui devrait permettre d'obtenir des résultats si les encadreurs sont correctement formés et conscients.

C'est surtout pour les plantations de la classe 2 que se posent les problèmes de gestion évoqués plus haut, leur propriétaire étant le plus souvent non résident.

2. Les objectifs et les moyens stratégiques

Les objectifs globaux de production ont été fixés à 150 000 tonnes pour 1985 et 180 000 tonnes pour 1990 ; ils correspondent à une double préoccupation, d'une part retrouver les niveaux antérieurs de production, d'autre part assurer un taux de croissance modéré du secteur : de 3 à 4 % par an en relation avec la croissance démographique.

Cette croissance est nécessaire pour ne pas laisser se détériorer l'indicateur production/tête d'habitant.

Une relance plus vigoureuse de la production implique deux conditions : des perspectives plus favorables sur le marché mondial, la remise en ordre préalable du secteur aux divers stades de la filière.

Cette remise en ordre constituera avec les diverses mesures qu'elle implique le principal volet de la politique à mener dans ce secteur d'ici à 1985. Elle nécessite une concertation et une coordination étroite entre les diverses parties prenantes qu'elles soient administratives ou privées.

Au plan de la production, ces mesures de redressement devraient permettre de porter la production à 140 000 tonnes en 1985 et 160 000 tonnes en 1990.

Le principal objectif retenu dans le Plan à propos du secteur existant est relatif à un infléchissement structurel visant à promouvoir la production des exploitations moyennes ; à l'horizon 1990, la production de 160 000 tonnes serait ainsi obtenue à concurrence de 70 000 tonnes par les plantations de catégorie 2 et 3 (pour 40 000 tonnes en 1980), la part des grandes plantations industrielles (catégorie 1) se stabilisant au palier de 90 000 tonnes.

Ce souci de donner la priorité à l'agriculture « villageoise », traditionnelle ou moderne, au détriment du secteur « industriel » public ou privé est présent dans les différentes politiques sectorielles proposées ; il méritait d'être illustré ici, le problème étant facilement identifiable et quantifiable.

Comme il ressort du tableau ci-dessus présenté, l'atteinte de l'objectif global nécessite un surplus de production qui sera considéré comme véritable objectif opérationnel dans la mesure où il est escompté de la mise en œuvre d'un projet physique (à instruire). Il s'agit de créer de nouvelles plantations moyennes en conformité avec la stratégie de modernisation décrite par ailleurs ; celles-ci pourraient constituer l'amorce d'un nouveau développement du secteur ; il ne sera toutefois assigné comme objectif à ce nouveau secteur que 10 000 tonnes en 1985 et 20 000 tonnes en 1990.

L'obtention de ces 10 000 tonnes nécessitera l'aménagement, en cours de période, de 400 hectares environ de blocs culturels. Ces blocs seront constitués d'exploitations individuelles rationnellement dimensionnées en fonction d'un objectif de revenu, de l'optimi-

	1980	1985	1990
OBJECTIF GLOBAL DE PRODUCTION	130 000	150 000	180 000
Production tendancielle (infléchié du point de vue structurel)			
Sous-secteur grandes plantations	90 000	97 500	90 000
Sous-secteur petites et moyennes plantations	40 000	42 500	70 000
TOTAL	130 000	140 000	160 000
OBJECTIF DE PRODUCTION OPÉRATIONNEL	-	10 000	20 000
<i>Moyens stratégiques</i> : Production attendue			
— Création de moyennes plantations modernes		10 000	20 000
<i>Réalisations physiques nécessaires</i>		Programme 1981-1985	
Superficie à aménager sur la base d'un rendement de 25 T/ha		400 ha	
Importance de la production paysannale	30 %	35 %	50 %

sation de l'utilisation des facteurs de production et d'un impératif de rentabilité.

L'amortissement du coût de l'investissement productif sera prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel ; par contre il est normal que les investissements et dépenses d'accompagnement (infrastructures, formation) soient à la charge de la collectivité (éventuellement pour partie à la charge de la profession).

La production issue du secteur non industriel serait ainsi portée à 90 000 tonnes en 1990

soit 50 % du total contre 30 % seulement en 1980.

Concernant l'assistance aux plantations moyennes existantes il conviendra de privilégier un encadrement de haut niveau, interlocuteur valable du type d'exploitant auquel il est amené à s'adresser. A cet égard, les missions respectives de la COFRUITEL et de la SODEFEL seront à préciser ainsi que les modalités de son financement auquel la profession devrait participer.

VII. LA POLITIQUE « ANANAS »

1. L'ananas industriel

a. La situation et la problématique du secteur

La situation de ce secteur présente de nombreux points communs avec celle du secteur « banane ».

La production, fluctuante d'une année sur l'autre, enregistre depuis 1972 une quasi-stagnation avec toutefois une pointe de 182 000 tonnes en 1978 ; pour les autres années, la production se situe dans une fourchette comprise entre 140 000 tonnes et 170 000 tonnes.

En valeur, à raison de 13 F/kg, cette production ne représente guère que 2 milliards à 2,5 milliards.

Son intérêt pour l'économie nationale doit cependant s'apprécier au niveau de la filière complète incluant la production industrielle

en quasi-totalité exportée. Du point de vue social, il convient de remarquer que cette production est issue de la production paysanne pour 75 %.

Encore plus que pour le secteur banane, la rentabilité de cette filière agro-industrielle s'est fortement dégradée depuis quelques années à la suite d'une sévère concurrence de la part des autres pays producteurs (Sud-est asiatique — Hawaï en particulier). L'État a dû soutenir financièrement l'industrie dont l'approvisionnement et le fonctionnement ont été par ailleurs perturbés par des problèmes de restructuration.

Le principal ensemble agro-industriel est constitué par la SALCI et le secteur encadré SODEFEL qui l'approvisionne à raison de 70 % environ (zone d'ONO) ; l'usine de la SALCI a traité à elle seule 90 000 tonnes de

fruits en 1979 (pour une capacité de 135 000 tonnes).

Le Plan précédent retenait d'ailleurs comme objectif une croissance de la production en vue de saturer cette capacité et d'améliorer de ce fait la compétitivité.

Il était prévu également la restructuration du secteur agricole, tâche que la SODEFEL a pratiquement terminée.

Ce n'est cependant qu'à partir de 1978 que des résultats significatifs ont été obtenus au niveau du rendement qui est passé de 55 T/ha en 1975 à près de 70 T/ha en 1980.

La situation du secteur SODEFEL en 1978 se présentait ainsi : 1 593 hectares produisant 95 600 tonnes avec 2 100 planteurs ayant chacun 0,76 ha et une production correspondante de 45,5 tonnes (soit 60 T/ha en moyenne).

L'année 1978 est la première campagne où les gains de productivité se sont véritablement traduits par un accroissement de revenu pour le planteur ; auparavant, ce revenu dépendait directement du prix d'achat. Au prix de 13 F/kg il reste cependant encore modeste ; le revenu moyen pour 1978 soit 285 000 F ne valorise guère la journée de travail qu'à 800 F.

Encore convient-il de signaler que ce revenu est en partie subventionné puisque le coût réel des travaux mécanisés n'est facturé qu'à 50 % aux planteurs.

Ainsi ce mode d'exploitation dit « paysan » qui en réalité est intermédiaire entre la véritable exploitation paysannale et la régie, pose problème, ici comme dans le cas des périmètres maraîchers. En outre, dans le cas présent, ce système n'intéresse les populations autochtones que par le biais de la rente foncière qui leur est versée.

Le revenu dégagé par ce mode d'exploitation, la responsabilisation limitée qui résulte de la nature et de l'organisation des travaux,

le « turn over » important constaté, la nécessité d'un encadrement permanent, tous ces éléments font que ce système ne peut être la solution d'avenir aux problèmes fondamentaux du développement.

Il convient donc de repenser la question en posant le problème autrement : existe-t-il une solution technique et économique permettant d'assurer un revenu suffisant à un exploitant-travailleur qualifié (du niveau scolarisé) sans recours excessif à une main-d'œuvre salariée ?

Si oui, quelles sont les caractéristiques de l'unité d'exploitation correspondante ? Si non, ne convient-il pas de concevoir l'exploitation en régie directe avec mécanisation maximum des opérations culturales ?

b. Les objectifs et les moyens stratégiques

Les objectifs de production correspondent à un taux de croissance annuel de + 3 % d'ici à 1985 ; en valeur absolue, à partir d'une production espérée de 190 000 tonnes pour 1980, on arrive ainsi à 220 000 tonnes pour 1985, niveau voisin de la saturation de la capacité de transformation industrielle.

Au-delà de 1985, l'augmentation de la production, au cas où elle s'avérerait souhaitable en raison de perspectives plus favorables sur le marché mondial, ne pourrait être envisagée que parallèlement à la croissance de cette capacité de transformation. Il a néanmoins été retenu un objectif, à l'horizon de 1990, de 240 000 tonnes dont le traitement ne devrait nécessiter que des aménagements mineurs.

Du point de vue structurel il est fixé comme objectif d'obtenir ce surcroît de production du sous-secteur non industriel (retenant ainsi l'hypothèse d'une solution au problème ci-dessus évoqué).

Cette production complémentaire résulterait également de la généralisation des gains de productivité récemment obtenus grâce à l'action de la SODEFEL.

PLAN ANANAS INDUSTRIEL

en tonnes de fruits traités

	1980	1985	1990
OBJECTIF GLOBAL DE PRODUCTION	190 000	220 000	240 000
Production attendue à la suite des actions d'organisation et d'amélioration de la productivité du secteur			
— Production paysannale	143 000	165 000	190 000
— Production industrielle	47 000	55 000	50 000
TOTAL	190 000	220 000	240 000
Importance de la production paysannale	75 %	75 %	80 %

ANANAS FRAIS	1980	1985	1990
OBJECTIF GLOBAL DE PRODUCTION	100 000	130 000	150 000
Production attendue par évolution tendancielle et promotion de moyennes exploitations			
— Production exploitations moyennes	10 000	25 000	60 000
— Grandes plantations	90 000	105 000	90 000
Importance de la production paysannale	10 %	20 %	40 %

Le problème du coût des inputs, s'il se pose pour l'ensemble des spéculations, est dans le cas de l'ananas (frais et industriel) et dans celui de la banane particulièrement important.

L'analyse du compte d'exploitation montre que le poste « engrais et produits chimiques divers » représente 75 % du coût de production de l'ananas destiné à l'industrie (4 F/kg environ).

Il est donc de la plus grande importance dans le but d'améliorer la compétitivité de l'agriculture ivoirienne de rechercher l'ensemble des voies et moyens qui pourrait agir dans un sens positif à cet égard.

Il n'est pas possible dans le cadre d'un Plan de répertorier l'ensemble des mesures pratiques (quand elles ont été étudiées) devant participer à l'atteinte d'un objectif formulé de façon aussi qualitative et générale. L'important n'est pas là ; il est dans la possibilité pour la planification, une fois le document Plan accepté par les instances gouvernementales, de jouer son rôle de catalyseur, de concertation et de coordination des actions sectorielles.

2. L'ananas frais et fruits divers

a. La situation et la problématique du secteur ananas frais

Le sous-secteur de l'ananas frais a, tout au moins au stade de la production agricole, dépassé en importance économique celui de l'ananas industriel.

La production de 100 000 tonnes inscrite provisoirement à l'actif de l'année 1980 intervient en effet pour une valeur de 7 milliards dans la constitution de la valeur globale des cultures industrielles et d'exportations (196,7 milliards) ; elle est proche de la valeur de la production des régimes de palme.

La progression de la production, après avoir marqué un temps d'arrêt de 1973 à 1977, a de nouveau fait un bond ; celui-ci s'explique sans doute par le doublement du prix planta-

tion entre 1976 et 1978 (de 30 F/Kg à 62 F/Kg).

L'augmentation de cette production résulte principalement de l'extension des superficies et non de l'amélioration du rendement toujours compris entre 45 et 50 T/ha.

Le nombre d'exploitations est très réduit, voisin de la centaine ; ces exploitations appartiennent en quasi-totalité au secteur privé moderne. L'ivoirisation du sous-secteur a fait d'énormes progrès entre 1970 et maintenant ; en 1970, 13 % seulement du tonnage provenait des exploitations ivoiriennes ; en 1977 la part des exploitations non ivoiriennes ne représente plus que 27 % ; 18 % proviennent d'exploitations mixtes et 55 % d'exploitations ivoiriennes.

Du point de vue structurel, les exploitations de grande taille stabilisent leur part à 26 % de la production totale (5 plantations produisant plus de 2 000 tonnes). La classe des exploitations produisant entre 100 et 2 000 tonnes, a progressé jusqu'à représenter 73 % de la production depuis 1975.

Dans le tableau ci-dessous les plantations considérées comme moyennes, par référence aux autres secteurs, sont celles dont la production est inférieure à 200 tonnes (soit une douzaine d'hectares cultivés dont quatre en production). La production de cette catégorie a été estimée à 10 000 tonnes soit 10 % de l'ensemble.

b. Les objectifs et les moyens

Les objectifs de production fixés pour 1985 et 1990 sont respectivement de 130 000 tonnes et 150 000 tonnes ; ils ont un caractère tendanciel marqué et résultent plus du dynamisme du secteur que du lancement d'opérations précises.

Le rôle imparti aux organismes de tutelle et d'encadrement consistera à accompagner ce dynamisme.

Il sera néanmoins recherché une modification de la structure du secteur dans le sens du développement des moyennes plantations et

de la stabilisation des grandes. Il serait souhaitable que la part des premières à l'horizon 1990 représente 40 % du total, soit 60 000 tonnes sur 150 000 tonnes.

Parmi les actions d'accompagnement déjà engagées et à continuer, figure en bonne place la formation des agents de plantation. Une remarque s'impose à ce propos ; les exploitations modernes du secteur privé doivent constituer un débouché pour une partie de plus en plus importante des élèves du système scolaire de formation professionnelle agronomique ; il convient donc que cette formation soit adaptée en conséquence et prépare en particulier aux tâches de gestion.

c. Les fruits divers

La production des agrumes à essence a été de 30 800 tonnes en 1979, retrouvant ainsi le niveau de 1972 après avoir atteint jusqu'à

55 000 tonnes en 1975 ; la valeur de cette production est en francs courants inférieure à celle de 1972 ce qui illustre bien la dégradation du marché des huiles essentielles. Toute action allant dans le sens d'une amélioration de la productivité ne peut qu'être bénéfique ; la modernisation de l'outil industriel du COCI (consortium des agrumes et plantes à parfum) est prévue et souhaitable.

Le Ministère de l'Agriculture étudie par ailleurs les possibilités offertes par le développement de certaines productions fruitières (avocats, mangues, anacardes, lime-bear) dont les débouchés sont principalement à l'exportation ; l'introduction sur des marchés extérieurs très concurrentiels nécessite que soient réunies un certain nombre de conditions : organisation de la production et de la commercialisation, respect de normes qualitatives, cultures de variétés adaptées aux marchés consommateurs.

VIII. LA POLITIQUE « COTON »

1. La situation et la problématique du secteur

a. La production

et la situation structurelle

La production du coton pour la campagne 1979/1980 est de 147 000 tonnes ; cette production est en forte hausse d'une année sur l'autre depuis 1975 (65 000 tonnes pour la campagne 1975/1976).

Cette croissance résulte principalement de l'extension des superficies elle-même fonction du nombre de planteurs : 93 940 planteurs en 1978/1979 pour une production de 114 900 tonnes et une superficie de 107 250 hectares. Le rendement, supérieur à 1 200 Kg/ha dans le Nord, inférieur à 1 000 Kg/ha dans le Centre, stagne depuis plusieurs années. En revanche l'augmentation sensible des superficies en culture attelée (17 400 ha en 1978/1979 soit 16 % des superficies) améliore le ratio : superficie cultivée/planteur.

La plus grande partie de la production provient cependant encore de la culture manuelle pour laquelle la saturation de la force de travail est vite atteinte.

L'importance du coton dans la production ivoirienne reste faible si on la compare à la valeur totale des cultures industrielles et d'exportation (220 milliards) ; avec une valeur de la production de 12 milliards, elle n'intervient

que pour 5,5 % dans la constitution de la valeur globale mais occupe néanmoins la 3^e place après le cacao et le café.

Elle représente par contre la quasi-totalité du revenu monétaire paysannal sur culture de rente en zone de savane (le reste du revenu provenant de la commercialisation non négligeable des vivriers).

b. Les actions de l'Etat

On ne peut dans le cas du coton analyser le secteur sans faire constamment référence aux actions de l'Etat. C'est en effet le seul secteur paysannal important entièrement encadré (par la CIDT).

La fixation d'un prix garanti relativement élevé depuis 1974/1975, à savoir 70 F/Kg porté à 80 F/Kg en 1976/1977, est à l'origine du mouvement ascendant de la production ; le phénomène a été encore amplifié ces dernières années par la gratuité des engrais.

Le revenu du paysan sur la base d'une production moyenne de 1,2 tonnes s'élève ainsi à 97 600 F (situation 1979) et correspond à une valorisation de la journée de travail d'environ 610 F en culture manuelle et 950 F en culture attelée.

Compte tenu du coût des engrais et des insecticides fournis gratuitement, ce revenu est pour moitié subventionné par l'Etat.

L'action de la CIDT ne se limite plus au seul aspect « production ». L'organisation coopérative a été favorisée et pour la campagne 1978/1979 on pouvait enregistrer 144 GVC (groupements à vocation coopérative) regroupant 21 580 paysans et commercialisant 38 030 tonnes. De même la promotion de la culture attelée est à inscrire à l'actif de la CIDT : le nombre de paires de bœufs est passé de 3 263 pour la campagne 1971-1976 à 9 773 pour la campagne 1978-1979. Le revenu de ces planteurs en culture attelée, compte tenu d'une force de travail familiale en général plus importante, varie suivant les régions de 200 000 F à 250 000 F (contre 60 000 à 90 000 F pour les planteurs en culture manuelle).

Il faut en revanche rappeler l'échec de la culture motorisée, échec examiné par ailleurs dans le cadre de la stratégie de développement et qui ne débouche pas sur la remise en cause du principe mais sur celles des modalités de son application.

Ces opérations expérimentales ont permis d'attirer l'attention sur des problèmes de caractère strictement agronomique tels que ceux rencontrés sur les blocs cultureux défrichés mécaniquement : dégradation des sols et enherbement excessif à partir de la 4^e et 5^e année.

c. Les coûts et la rentabilité de la production cotonnière

Il s'agit du principal problème de ce secteur.

En admettant une production continuant à progresser jusqu'à 200 000 tonnes en 1985, les dépenses afférentes au coton dans le cadre de la politique actuelle peuvent être estimées de la façon suivante pour le quinquennat (pour la partie agricole).

— encadrement cotonnier	23,5 milliards
— engrais	16,8 milliards
— insecticides	20,1 milliards
— semences	0,4 milliard
Total	60,8 milliards

En face de ces dépenses, la valeur cumulée de la production s'inscrit pour 74 milliards environ (période 1981-1985). Le ratio, coût de l'encadrement sur valeur de la production, ressort à 32 %.

Cette situation ne peut être admise indéfiniment et une remise en cause est inévitable.

Auparavant il convient, dans le droit fil des études en cours sur les filières, de dresser le bilan économique pour la collectivité du secteur coton dans son entier, industrie incluse,

bilan non seulement actuel mais surtout prévisionnel en se référant aux prévisions de cours sur le marché mondial, en principe plutôt favorables.

De cette étude il ressortira le prix économique auquel on pourrait payer le coton à la production en vérifiant soigneusement chaque poste du barème appliqué. Il convient de noter au passage des difficultés rencontrées dans ce genre d'analyse du fait de l'absence d'une véritable comptabilité analytique dans les ex. « SODE ». Celle-ci est essentielle et il ne faudrait pas, d'une manière générale, que la réforme statutaire ayant eu lieu, en imposant des règles de gestion publique, nuise à son adoption systématique.

Après avoir déterminé ce prix « vrai » à la production, il sera possible, en fonction d'une part du niveau de revenu que l'on estime indispensable, d'autre part de l'évolution jugée souhaitable de la production (freinage ou progression suivant son intérêt pour la collectivité), de fixer rationnellement le montant de la subvention nécessaire.

Mais il sera nécessaire parallèlement de mener le même genre de démarche pour les autres spéculations susceptibles de procurer un revenu monétaire aux paysans de la savane, ceci dans le but de juger de leur intérêt comparatif pour la collectivité.

Sans anticiper sur les résultats définitifs et à partir des éléments existants, il est possible d'avancer que la plupart des spéculations concernées (coton, soja, riz, maïs) ne peuvent être actuellement rentables (car procurant un revenu monétaire trop faible au paysan sans subvention) dans le système de culture manuelle.

En culture attelée, elles devraient l'être pour la catégorie des paysans « traditionnels » (l'une des cibles seulement visées par la stratégie de développement) à condition que cette culture attelée s'applique au maximum d'opérations culturelles dans le cadre d'exploitations-type bien conçues.

Cette rentabilité devrait être assurée avec la culture motorisée pour l'ensemble des catégories visées, en particulier celle des jeunes ruraux scolarisés actuellement candidats à l'exode rural.

Les gains importants de productivité qu'elle permet sont tels que des revenus nets de 700 000 à 800 000 F peuvent être obtenus, même à partir de prix à la production fixés plus bas (en cultures assolées).

L'analyse du coût pour l'Etat de la politique cotonnière pose enfin le problème des

structures et méthodes d'interventions actuelles.

Les moyens mobilisés par l'encadrement augmentent avec la croissance de la production. De deux choses l'une, ou bien c'est effectivement nécessaire et cela signifie que l'encadrement n'a pas réussi à créer les conditions d'un auto-développement (formation, responsabilisation des producteurs) et que le paysan restera indéfiniment un assisté, ou bien le paysan est plus capable qu'on ne le pense et c'est la superstructure qui, par une tendance bien connue, trouve sa justification en elle-même et se renforce en conséquence.

Formulé en clair, est-il vraiment indispensable de dépenser en encadrement 23 milliards pour assurer une production de 150 000 à 200 000 tonnes ?

Ces développements étaient nécessaires pour déterminer les objectifs et orientations de la nouvelle politique cotonnière à mettre au point au cours de ce quinquennat.

2. Les objectifs et les moyens stratégiques

La signification des objectifs de production, compte tenu des remarques faites plus haut mérite une explication ; ils sont de 200 000 tonnes pour 1985 et 300 000 tonnes pour 1990.

Ces 200 000 tonnes sont davantage à considérer comme résultant du dynamisme propre au secteur que comme un objectif souhaitable, du moins dans les conditions actuelles.

L'objectif de 300 000 tonnes en 1990 résulte quant à lui de la prise en compte de l'hypothèse que la motorisation partielle de l'agriculture de savane aura entre temps complètement modifié les données du problème.

En admettant une stabilisation de la production « traditionnelle » à 200 000 tonnes issue dans une proportion croissante du sous-secteur « culture attelée », le surplus de production de 100 000 tonnes serait produit dans des conditions rentables par le nouveau secteur motorisé.

Ces objectifs doivent être considérés comme provisoires ; en fait leur détermination rationnelle ne peut s'effectuer que dans le cadre de la stratégie de modernisation de l'agriculture de savane dont les modalités d'application seront à préciser dès 1981.

Les niveaux de production des diverses spéculations qui seront alors retenus en commun accord entre planificateurs et opérateurs seront interdépendants dans une large mesure ; ils résulteront notamment de considérations agronomiques et de la priorité accordée à certaines cultures vivrières (en liaison avec le grave problème de l'approvisionnement alimentaire analysé par ailleurs).

De même l'ensemble des actions de développement confiées à la CIDT en tant que Société de développement de la savane n'ont plus leur place au chapitre coton et deviendront partie intégrante des futurs « projets régionaux de développement intégré » qui constitueront l'armature de la stratégie de modernisation.

PLAN COTON

En tonnes de coton graine

	1980	1985	1990
OBJECTIF GLOBAL DE PRODUCTION	150 000	200 000	300 000
Production tendancielle attendue			
— de la culture manuelle	120 000	135 000	120 000
— de la culture attelée	25 000	50 000	80 000
— de la culture motorisée type actuel	5 000	—	—
TOTAL	150 000	185 000	200 000
OBJECTIF DE PRODUCTION OPÉRATIONNEL	-	15 000	100 000
<i>Moyens stratégiques : Production attendue</i>			
— Motorisation de l'agriculture de savane avec promotion d'exploitations moyennes rentables		15 000	100 000
<i>Réalisations physiques nécessaires</i>			
— Surfaces assolées consacrées au coton		15 000 ha	80/100 000 ha
% de la production effectué en culture mécanisée (attelée et motorisée)	20 %	32 %	60 %

L'inévitable quantification prévisionnelle des coûts, toute hasardeuse qu'elle puisse être dans ces conditions, tiendra compte de cette démarche et n'inscrira au titre « coton » qu'une enveloppe tendancielle correspondant à la période transitoire ; les coûts du développement de la production cotonnière feront ensuite partie de la provision retenue au titre des « projets intégrés ». Seules méritent d'être isolées les subventions aux inputs qui, comme signalé plus haut, peuvent être estimées dans les conditions actuelles à 37 milliards (dont 25 milliards inscrits en tout état de cause). Mais, compte tenu des incertitudes qui subsistent à cet égard (prolongation sur cinq ans, réduc-

tion possible ?) et des contraintes financières, le solde de 12 milliards ne peut être inscrit qu'à titre d'« option ».

Le Plan « coton » a néanmoins, afin de respecter le cadre de présentation utilisé pour les autres produits, été synthétisé dans le tableau ci-après.

La croissance de la production est assortie d'un objectif d'augmentation de la part de cette production devant être effectuée en culture mécanisée. C'est le seul moyen grâce aux gains de productivité ainsi permis, d'améliorer le bilan global économique et financier du secteur « coton ».

IX. LA POLITIQUE « RIZ »

1. La politique de production rizicole

a. La situation et la problématique

— Un déficit tendanciel croissant

Le bilan actuel et prévisionnel de la production et de la consommation de riz est dressé dans le cadre du bilan vivriers présenté plus loin.

Il fait apparaître clairement le grave problème de la satisfaction des besoins alimentaires du milieu urbain dont l'acuité croît tendanciellement au point de correspondre à l'horizon 1990 à une situation de dépendance alimentaire inacceptable.

A structure de consommation constante, d'une part en milieu urbain, d'autre part en milieu rural, et avec une production augmentant en fonction de la croissance démographique de la population rurale, les importations nécessaires de riz se situeraient à environ 330 000 tonnes en 1985 et 500 000 tonnes en 1990.

Mais ce scénario suppose que les besoins croissants en autres vivriers soient, toujours à structure de consommation égale, couverts par une production nationale elle-même en forte hausse, du moins à l'horizon 1990, par rapport à sa propre évolution tendancielle.

En cas d'impossibilité de réduire ce déficit tendanciel sur les autres vivriers, il y aurait report de consommation sur le riz et le pain ; ce déficit en équivalent riz correspond pour 1990 à 250 000 tonnes ; en le répartissant pour moitié entre riz et pain, hypothèse optimiste, c'est 625 000 tonnes d'importations de riz qui seraient nécessaires.

A raison d'un prix à l'importation de 100 F/Kg, la balance commerciale serait grevée au titre de ce poste de 62 milliards.

Au vu de la gravité du problème il est inutile d'insister longuement sur la politique menée par le passé (et jusqu'à présent) ; elle n'était pas à la hauteur de la situation et misait de façon exagérée sur la possibilité physique d'y faire face de la part de l'agriculture traditionnelle. Le Plan précédent mettait d'ailleurs en garde, sans doute de façon trop timide, contre les espoirs qu'avait fait naître à l'époque un redressement passager et non significatif de la situation en 1975.

— La situation structurelle du secteur

Le bilan vivrier global présenté dans le paragraphe XI du présent chapitre indique une production disponible de paddy, y compris les semences, de 396 000 tonnes ; ce chiffre est inférieur d'environ 50 000 tonnes aux estimations des Statistiques Agricoles.

Ces estimations de production ont en effet été faites, à partir de la base fournie par le Recensement agricole de 1975, en tenant compte d'hypothèses démographiques en milieu agricole que des travaux récents obligent à réviser en baisse.

Le chiffre de production admis par le Plan correspond à un niveau d'importation (consommée) de 215 000 tonnes pour 1980 et à une consommation moyenne par tête de 53,5 Kg.

Si les importations réelles, déduction faite des stocks, devaient dépasser ce chiffre, cela signifierait soit que le chiffre de 396 000 ton-

nes est encore surévalué soit plus probablement que ce sont les productions et les consommations des autres vivriers qui le sont.

Cette production nationale provient pour 93,6 % de la riziculture pluviale et pour 6,4 % seulement de la riziculture irriguée contrôlée et encadrée.

Cette riziculture irriguée, avec ou sans maîtrise complète de l'eau, n'intéresse en effet que 7 300 ha/cycle, ce qui avec un rendement de 3,5 tonnes/ha/cycle correspond à une production de 25 600 tonnes de paddy. Ce résultat est significatif de la dégradation de la situation en ce qui concerne l'encadrement de la production et la mise en valeur des investissements pourtant coûteux réalisés dans le passé.

Il convient donc avant toutes choses de faire le point exact de la situation à cet égard et de remettre en état et en exploitation les nombreux aménagements sous-utilisés ou abandonnés ; le potentiel global de ces aménagements était estimé en 1975 à 65 000 tonnes.

En ce qui concerne la riziculture pluviale, il y a lieu de noter que 31 000 hectares environ sont encadrés par les diverses sociétés de développement ; l'une des principales actions de cet encadrement consiste à céder des semences sélectionnées.

b. Les objectifs et les moyens stratégiques

— Les objectifs de production

Les objectifs globaux de production disponible de paddy (semences incluses) ont été déterminés à partir des hypothèses suivantes.

— Besoins en riz calculés à structures de consommation par tête constantes, distinguées entre milieu rural et milieu urbain.

— Volumes des importations de riz limités à 250 000 tonnes en 1985 et 200 000 tonnes en 1990.

Ces objectifs globaux s'élèvent ainsi à 570 000 tonnes de paddy pour 1985 et 975 000 tonnes de paddy pour 1990.

En regard, il est raisonnable d'espérer une évolution tendancielle de la production (cf. bilan vivrier) conduisant à 430 000 tonnes en 1985 et 455 000 tonnes en 1990 (paddy).

Il s'en déduit les objectifs opérationnels suivants :

1985 : 140 000 T (paddy disponible + semences)

1990 : 520 000 T (paddy disponible + semences).

— Les moyens stratégiques et les réalisations physiques nécessaires

Trois grands moyens stratégiques sont retenus.

PLAN PADDY

(Production en tonnes de paddy)

	1980	1985	1990
OBJECTIF GLOBAL DE PRODUCTION			
Production disponible à la production + semences (en paddy)	396 000	570 000	975 000
Production tendancielle (d'après bilan vivrier)	396 000	430 000	455 000
OBJECTIF DE PRODUCTION OPÉRATIONNEL	-	140 000	520 000
<i>Moyens stratégiques : Productions attendues</i>			
— Riziculture irriguée			
• Remise en état potentiel existant		39 000	39 000
• Nouveaux aménagements		61 000	121 000
— Encadrement et meilleure commercialisation du riz pluvial traditionnel		40 000	70 000
— Riziculture pluviale mécanisée et motorisée dans le cadre de la modernisation de l'agriculture (savane et forêt)		(1)	290 000
dont culture attelée			(100 000)
dont culture motorisée			(190 000)
<i>Réalisations physiques nécessaires</i>			
		81/85	85/90
— Nouveaux aménagements de bas-fonds sur la base de 1,5 cycle/ha et 3,5 t. par cycle		11 600 ha	11 400 ha
— Culture attelée (sur la base de 1,5 T/ha) (2)			65 000 ha
— Culture motorisée sur la base de 3 T/ha		(1)	57 000 ha
Importations encore nécessaires en tonnes de riz		250 000	200 000

(1) - Toute production éventuelle de ce type en 1985, en particulier dans le cadre des projets intégrés envisagés, viendrait en déduction du montant des importations.

(2) - Partage provisoire.

— En riziculture irriguée, un programme de remise en état et de nouveaux aménagements de bas-fonds pour lequel on fixe un objectif de production de 100 000 tonnes en 1985.

Pour 1990, l'objectif inscrit de 160 000 tonnes est susceptible de révision en fonction des possibilités réelles, à préciser, d'aménagements de ce type.

Sur la base de 1,5 cycle/ha et d'un rendement de 3,5 tonnes par cycle, c'est 11 600 hectares nouveaux qu'il convient ainsi d'aménager de 1981 à 1985 soit en moyenne 2 300 hectares/an environ.

— En riziculture pluviale de type traditionnel, il est attendu une augmentation (supplémentaire par rapport à l'évolution tendancielle) de production de 40 000 tonnes en 1985 et 70 000 tonnes en 1990 à la suite d'actions diverses portant aussi bien sur la production (améliorations techniques, diffusion de semences, etc.) que sur la commercialisation (organisation de la collecte, respect du prix garanti, amélioration de la qualité et de l'usage).

— Le troisième grand moyen stratégique est fondamental pour produire les 290 000 tonnes encore nécessaires à l'obtention de l'objectif opérationnel de 520 000 tonnes en 1990.

Il s'agit du volet rizicole du vaste programme de modernisation de l'agriculture devant être préparé et lancé au cours de ce Plan (les projets intégrés de développement régionaux en constituant l'ossature).

La prise en compte de ce volet dans ce Plan rizicole est importante car elle permet d'assigner à la modernisation et en particulier à la motorisation un objectif quantifié de production de paddy ; vu son importance, il conditionnera dans une forte mesure l'ampleur et les caractéristiques techniques et économiques des projets de modernisation à instruire.

Le paddy apparaît en effet par la force des choses comme la spéculation dominante de ce programme de modernisation, son élément « moteur ». La localisation et l'importance des divers projets constitutifs résulteront de cette démarche (problème des zones à vocation rizicole). Si la savane reste la zone d'intervention privilégiée de cette modernisation en relation avec les facilités qu'elle offre à la motorisation, la zone de forêt, de par ses potentialités rizicoles, y jouera son rôle.

Pour 1985, compte tenu des incertitudes quant à la mise en œuvre de ce programme qui nécessite en un premier temps une phase test

avec des mises au point obligatoires, il n'a pas été retenu d'objectif quantifié ; toute production correspondante viendra en déduction du volume des importations (250 000 tonnes de riz) admis comme un maximum à ne pas dépasser mais à réduire dans toute la mesure du possible.

L'importance de l'objectif (arrondi à 300 000 T) à atteindre en 1990 est évidente et il convient de s'y préparer sans tarder ; il correspondrait à la mise en culture de 100 000 ha sur la base d'un rendement de 3 T/ha en culture motorisée moderne ; en fait une partie de cette production sera engendrée par le développement de la culture attelée ; elle pourrait être d'environ 100 000 tonnes sur la base du Plan coton qui retient 80 000 tonnes de coton pour ce système d'exploitation.

2. La politique des prix et le coût de la politique rizicole

a. La politique des prix et son coût

La commercialisation du riz coûte à l'Etat, chaque année, plusieurs milliards.

La fixation du prix à la consommation à 100 F/Kg pour le riz et celle du prix à la production pour le paddy à 75 F/Kg entrée usine et 70 F/Kg centre de collecte, constituent un soutien qui profite tant au consommateur qu'au producteur.

Jusqu'à une date récente, l'importation à faible prix du riz permettait une péréquation qui réduisait d'autant la subvention à la production.

Il convient avant de recommander des modifications de politique d'examiner la situation prévisionnelle pour 1985.

Le premier scénario est basé sur les éléments suivants :

— l'importation de riz est limitée à 250 000 tonnes,

— l'objectif de production est atteint, ce qui correspond à l'usage dans les rizeries de l'OCPA d'environ 275 000 tonnes de paddy donnant 175 000 tonnes de riz,

— le pouvoir d'achat des riziculteurs est maintenu et le paddy est acheté 75 F en francs constants,

— les frais sur riz importé sont de 11 F/kg et ce riz est vendu aux grossistes à 87 F (soit 100 F au détail avec la marge de 13 F),

— le prix d'achat du paddy à 75 F correspond à 118 F le Kg de riz ; les frais d'usage et de conditionnement reviennent à 45 F/Kg, soit un prix de revient total de 163 F/Kg.

Les subventions nécessaires pour maintenir le prix au détail à 100 F sont au Kg pour la production locale : $163 \text{ F} - 87 \text{ F}$ (prix grossiste) = 76 F.

Pour le riz importé on prévoit une hausse prochaine des cours avec un prix CAF d'environ 95 F/Kg qui sera supposé se maintenir jusqu'à 1985 en francs constants ; ce riz importé revient avec les frais à 106 F/Kg soit une subvention de $106 \text{ F} - 87 \text{ F} = 19 \text{ F/Kg}$.

Globalement le compte s'établit ainsi :

$250\,000 \text{ T} \times 19 \text{ F/Kg} = 4,7$ milliards

$175\,000 \text{ T} \times 76 \text{ F/Kg} = 13,3$ milliards

soit un coût total de soutien de 18 milliards pour l'année 1985 (en francs 1980). Le coût ne serait que de 14 milliards environ si l'objectif de production n'était pas atteint et si les importations s'élevaient à 330 000 T. A ce coût vient s'ajouter 2,5 M de charges de structures de l'OCPA (Office de commercialisation des produits agricoles).

Suite à un raisonnement semblable mais limité au court terme, le Ministère du Commerce propose une double action : l'augmentation à 110 F du prix de vente au détail du riz et la réduction à 60 F pour le Kg de paddy livré usine.

Il est certain que le prix garanti actuel profite surtout aux commerçants et transporteurs Dioula qui viennent s'interposer entre le paysan et la rizerie OCPA.

Les riziculteurs en « irrigué » encadrés en bénéficient également, ce qui en fait des super-privilegiés compte tenu de la gratuité des engrais.

En revanche, il a été démontré ci-dessus l'impérieuse nécessité de promouvoir fortement la production.

Une meilleure organisation de la commercialisation permettant d'une part le respect du prix garanti, d'autre part l'augmentation de la collecte (avec l'éventuelle réduction de l'auto-consommation), devrait permettre sans léser le paysan soit de maintenir le prix actuel en francs courants (donc une baisse d'environ 10 % par an en francs constants) soit même de le diminuer légèrement ; la bonne solution consistant sans doute à retenir ces deux niveaux de prix en fonction de la qualité.

Concernant le prix à la consommation, il faut rappeler que le prix ramené à la calorie est pour le riz beaucoup plus faible que celui des féculents. Toute hausse de prix du riz ne pourrait que favoriser la hausse souhaitable de consommation des autres vivriers. Il conviendrait à tout le moins que ce prix ne baisse pas chaque année en francs constants.

b. Les coûts d'investissement et d'encadrement

Comme pour le coton, il ne sera inscrit à la rubrique « riz » du chapitre « coûts » qu'une partie des coûts afférant au développement de la riziculture ; il convient en effet de respecter sous peine d'incohérence le principe d'approche intégrée des problèmes et des solutions. Seront ainsi chiffrés isolément les coûts concernant les investissements et l'encadrement de la riziculture irriguée qui donne lieu à un programme aisément identifiable. Les coûts correspondant à la modernisation de la riziculture pluviale sont à inclure dans le coût indicatif des projets intégrés.

La réalisation d'aménagements avec maîtrise complète de l'eau (barrages) peut s'inscrire en tranche optionnelle si leur rentabilisation s'avérait possible et si les contraintes financières étaient moins fortes que prévues.

X. LA POLITIQUE « CULTURES MARAÎCHÈRES »

1. La situation et la problématique du secteur

a. L'insuffisance de la production nationale

L'analyse portera ici uniquement sur la partie de ce secteur que l'on maîtrise et pour lequel on dispose d'éléments statistiques fiables.

La production du secteur encadré par la SODEFEL s'est élevée en 1979 à 2 377 tonnes de légumes dont :

— Tomates	: 1 173 tonnes
— Pommes de terre	: 474 tonnes
— N'Drowa (aubergine locale)	: 355 tonnes
— Choux	: 236 tonnes
— Divers	: 139 tonnes

Les quatre produits les plus importants représentent 94 % du total. Ces légumes ont été produits sur divers périmètres maraîchers aménagés d'une superficie totale de 513 hectares.

Deux périmètres, ceux de Ferké et de Touba dépassent les 100 hectares (119 et 240 hectares respectivement) ; les autres sont compris entre 10 et 60 hectares.

La pomme de terre provient du périmètre de Touba et la tomate principalement de celui de Ferké.

Il n'est pas pris en compte ici la production de tomates du nouvel ensemble agro-industriel de Ferké réservée à la transformation en concentré.

La valeur de cette production commercialisée est de 221,5 millions soit un prix moyen au Kg de 93 F.

Le rendement moyen obtenu par rapprochement de la production globale et de la superficie cultivée, soit 4,6 tonnes/hectare n'a guère de signification ; en effet il faudrait analyser la situation produit par produit et périmètre par périmètre ; par ailleurs les superficies indiquées sont parfois comme à Touba, cultivées en produits autres que maraîchers (paddy - vivriers).

Cette production, commercialisée pour la plus grande part sur Abidjan, est loin de satisfaire la demande puisque la Côte d'Ivoire a importé en 1979 23 115 tonnes de légumes divers pour une valeur de 2 milliards environ.

Outre certains légumes de type européen, de production locale difficile sinon impossible, on note parmi ce tonnage 8 910 tonnes de pommes de terre et 11 913 tonnes d'oignons et poireaux ainsi que divers légumes de moindre importance susceptibles d'être produits sur place : salade, carottes, haricots verts, navets.

La production nationale contrôlée représente ainsi environ le dixième des importations tant en volume qu'en valeur.

Le Plan 1976-1980 fixait comme objectifs de production pour 1980 : 6 000 tonnes d'oignons, 3 500 tonnes de pommes de terre, 4 000 tonnes de légumes locaux en production moderne, objectif peut-être ambitieux, mais en rapport avec l'accroissement de la demande.

En fait, depuis cinq ans la situation s'est nettement aggravée si l'on considère le taux de couverture des besoins par la production locale et la forte augmentation des importations qui ne s'élevaient qu'à un milliard en 1974.

Pour avoir une vision globale du secteur, il convient de rappeler l'existence d'une part d'une production nationale traditionnelle importante, d'autre part d'un maraîchage amé-

lioré approvisionnant plus ou moins bien les centres urbains en légumes aussi bien de type africain que de type européen.

La consommation globale de légumes est estimée à 140 000 tonnes, ce qui correspondrait à une production de l'ordre de 115 000 tonnes pour ce secteur.

b. Les autres problèmes du secteur

Les périmètres maraîchers de la SODEFEL sont exploités en paysannat ; les paysans regroupés en GVC (groupements à vocation coopérative) exploitent leurs parcelles sous le contrôle des agents de la SODEFEL. Les revenus contrôlés sont très variables d'un périmètre à l'autre, allant de 120 000 F à 300 000 F par an. En fait une partie de la production est détournée du circuit normal de commercialisation (effectuée auparavant par AGRIPAC) et vendue directement par les paysans.

Le coût pour l'Etat des investissements effectués sur ces périmètres est très élevé ; le coût moyen à l'hectare de la mise en culture irriguée, encadrement inclus, s'élève pour la période 1975-1978 à plus de 1,5 million en francs courants ; les coûts ressortant des derniers projets dépassent les 2 millions par hectare.

Du point de vue strictement agronomique des problèmes subsistent et l'on observe aucune amélioration significative des rendements de 1973 à maintenant.

Il convient enfin de relever le problème important qui se pose au niveau de la consommation, à savoir le prix élevé des produits maraîchers, situation qui va à l'encontre d'une généralisation souhaitable de la consommation de légumes frais du point de vue nutritionnel.

Ce problème débouche sur ceux des circuits de commercialisation et de distribution : intermédiaires, marges excessives, importance des pertes, manque de moyens de conservation, coût du transport.

2. Les objectifs et les moyens stratégiques

a. L'estimation des besoins

La consommation des légumes importés ou issus de la production nationale contrôlée est estimée à 26 000 tonnes pour 1980.

Cette consommation en quasi-totalité urbaine concerne les couches aisées de la population (européenne et africaine) pour certains produits mais également les autres catégories sociales pour des légumes aussi courants que

les oignons, les tomates, les n'drowa, les choux et de plus en plus les pommes de terre.

La projection de cette consommation en fonction du taux de croissance de la population urbaine dans son ensemble soit 7 % (hypothèse optimiste si on se réfère à la croissance plus élevée d'Abidjan) donne les quantités suivantes :

1980	1985	1990
26 000 T	33 000 T	43 000 T

Si la production nationale stagnait à hauteur de 3 000 et même 4 000 tonnes ce sont 30 000 et 40 000 tonnes de légumes qu'il faudrait importer aux horizons 1985 et 1990, avec aggravation de la dépendance alimentaire et de la balance commerciale.

b. Les objectifs du plan maraîcher

L'acuité du problème est suffisante pour justifier la conception et la mise en œuvre d'un plan maraîcher ambitieux et complet se fixant des objectifs pour la décennie à venir.

Tirant les conséquences des résultats médiocres enregistrés par le passé, l'objectif opérationnel retenu ne sera pas l'autosuffisance mais la réduction progressive des importations.

Compte tenu des projets déjà décidés, la situation peut se résumer ainsi :

	1980	1985	1990
Besoins	26 000 T	33 000 T	43 000 T
Importations	23 500 T	20 000 T	18 000 T
Production nécessaire	2 500 T	13 000 T	25 000 T

La principale incertitude concernant l'avenir a trait à la production de pommes de terre ; il importe que les spécialistes fournissent rapidement la réponse quant à la possibilité de produire la pomme de terre en Côte d'Ivoire dans des conditions valables.

Ce plan maraîcher dont le Plan ne peut fixer que les grandes lignes devra constituer un ensemble cohérent prenant en compte tous les facteurs de l'équation, en particulier la commercialisation.

La prédominance de l'aspect économique conduit, contrairement à la plupart des autres secteurs, à privilégier la production en tant que telle plutôt que le mode d'exploitation. Le nombre des paysans bénéficiaires des opérations actuelles est trop faible pour que cette question prenne le pas sur les impératifs de la production.

Il faut produire rapidement plus et à moindre coût, organiser la commercialisation et rentabiliser les investissements. C'est en résumé les seuls objectifs assignés à ce plan maraîcher.

Le coût élevé des investissements n'est pas forcément un problème en soi ; ce qui pose problème, c'est leur rentabilisation.

Il ne peut être question dans un secteur à vocation productive comme celui-ci, de continuer à financer totalement les investissements et même une partie des coûts d'exploitation sur subventions de l'Etat (les encadreurs jouant en quelque sorte le rôle d'agents d'exploitation).

Cela devrait conduire à ne plus sous-utiliser les terres aménagées à grands frais par des productions à faible valeur ajoutée à l'hectare ainsi qu'à mécaniser les opérations culturales qui peuvent l'être.

Les projets décidés (parfois engagés) considérés comme des « coups partis » et ceux envisagés, constitueront tout au moins pour ce qui concerne leurs aspects positifs, les principaux éléments constitutifs de ce Plan maraîcher.

Les productions attendues de ces divers projets sont les suivantes :

— Marabadiassa	: 4 000 T
— Tiébissou	: 4 000 T
— 3 projets dans la zone Centre	: 1 500 T
— Vallée du Kan	: 1 000 T
	<hr/>
Total	: 10 500 T

Il conviendra de vérifier que la composition, suivant le type de légumes, de ces diverses productions correspond bien aux besoins du marché national, tant du point de vue quantitatif que du point de vue prix.

Si les oignons et les pommes de terre, dont la culture reste à mettre au point devaient en être exclus (besoins estimés à 20 000 tonnes en 1985), on aurait atteint l'autosuffisance avec ces 10 000 tonnes, et l'objectif de production de 13 000 tonnes serait à réduire en conséquence.

Le ou les organismes opérationnels chargés de la mise en œuvre du plan maraîcher devront être adaptés dans leur organisation et leur gestion aux missions qui leur seront confiées, en particulier celle de la commercialisation de ces importantes quantités. Ce plan maraîcher devra s'accompagner d'actions d'incitation et d'aide en faveur du secteur maraîcher périurbain.

c. La production destinée à la conserverie

La problématique

Les importations importantes de concentré de tomates avaient, lors du Plan précédent,

fait retenir le principe de mise en place d'ensembles agro-industriels destinés à satisfaire les besoins locaux.

Seul a été réalisé le complexe de Sinématiali, dimensionné pour produire 3 000 tonnes de concentré de tomates à partir de 15 000 tonnes de tomates fraîches. Cette réalisation s'est heurtée à de nombreuses difficultés et un plan de financement mal conçu a obligé l'Etat à intervenir financièrement pour des montants plus élevés que prévu. La formule en paysannat adoptée pour la partie agricole, alors qu'il aurait fallu à tout le moins assurer un volant de production en exploitation directe, freine une montée en production pourtant nécessaire pour rentabiliser l'investissement.

Les méfaits de l'absence de coordination et d'intégration entre les divers éléments de la filière, qui inclut obligatoirement la commercialisation, entraînent actuellement de graves problèmes de distribution liés à l'importation de concentré à des prix inférieurs. Cet exemple illustre le fait que la complexité croissante,

liée à sa modernisation, de l'économie ivoirienne ne pourra plus désormais se satisfaire d'actions partielles résultant des attributions limitées des divers intervenants et départements ministériels. Le principe d'intégration qu'il soit de caractère vertical (filiales : production - collecte - transformation - commercialisation) ou de caractère horizontal (système d'exploitation intégré, association agriculture-élevage, volets d'accompagnement du développement rural) ne peut pas ne pas avoir de répercussions au niveau des organismes de conception, de contrôle, de tutelle et de réalisation.

La production.

La production de tomates de conserves du complexe de Sinématiali devrait atteindre 7 000 tonnes environ en 1980 et 15 000 tonnes en 1985.

La réalisation de nouveaux complexes, utiles pour satisfaire les besoins nationaux, dépendra de la solution des problèmes évoqués.

XI. LE BILAN ET LA POLITIQUE « VIVRIERS »

1. Le bilan « vivriers » : situations actuelle et prévisionnelle

a. La situation actuelle

Toute politique « vivrière » pour être crédible doit s'appuyer sur un Bilan préalable quantifié portant sur la situation présente. Ce Bilan doit assurer la cohérence indispensable entre la production et la consommation en prenant soin de distinguer, produit par produit, les différents milieux urbains et ruraux pour les deux grandes zones de la savane et de la forêt, aux spécificités évidentes ; le milieu urbain d'Abidjan et Bouaké doit lui-même être traité isolément du fait de son évolution démographique particulière.

En fait, l'analyse est d'autant plus fiable qu'elle s'appuie sur un plus grand nombre de zones homogènes et les résultats présentés dans les tableaux ci-après ne sont que la synthèse de résultats régionaux.

Le découpage retenu ici s'impose dans la mesure où c'est le seul pour lequel on dispose des projections démographiques indispensables à l'exploration de l'avenir.

Le Bilan est établi à partir d'une structure de la consommation (tableau I) prenant en

compte les principaux vivriers locaux (féculents et céréales) ainsi que le blé et le riz importés, c'est-à-dire les produits assurant la ration énergétique nécessaire à la vie humaine.

Le Bilan alimentaire que l'on peut établir sur ces bases est résumé dans le tableau II ; il indique pour 1980 l'importance respective de chaque groupe de produits.

La différence de structure de consommation entre le milieu rural et le milieu urbain apparaît clairement.

En milieu rural, les féculents assurent près de 63 % de la ration énergétique alors qu'ils n'en fournissent que 32 % en milieu urbain ; la situation est inverse pour les céréales.

Il importe de noter la part que représentent dans ce cas les céréales importées (riz et blé) ; à eux seuls, blé et riz importés constituent 51 % de la ration en milieu urbain, taux pouvant servir d'indicateur de dépendance alimentaire. Pour l'ensemble ivoirien, la consommation de féculents et de céréales s'équilibre en termes de calories et le taux de dépendance alimentaire n'est plus que de 22,4 %.

Tableau N° I
STRUCTURE DE LA CONSOMMATION

en Kgs/tête/an

Situation 1980

	Population	Blé	Riz	Mais	Autres céréales	Igname	Manioc	Banane	Taro
<i>Milieu rural</i>									
• Forêt	3 367 000	11,4	40,0	17,8	-	155,5	186,4	226,4	47,0
• Savane	1 623 000	12,0	39,8	42,9	20,8	266,3	84,6	16,8	4,3
TOTAL	4 990 000	11,6	39,9	25,4	6,3	189,2	155,4	162,6	34,0
<i>Milieu urbain</i>									
• Forêt	1 073 000	31,2	48,4	21,2	8,0	103,8	96,5	154,9	29,5
• Savane	333 000	25,5	60,6	41,7	23,2	102,7	44,3	25,0	9,8
• Bouaké	268 000	39,0	90,5	14,5	6,5	120,4	76,9	45,4	8,0
• Abidjan	1 597 000	49,5	91,6	10,5	4,9	38,4	79,5	62,9	3,2
TOTAL	3 271 000	40,20	74,20	17,5	7,9	73,1	81,3	90,2	12,9
C.I.	8 261 000	22,9	53,5	22,6	7,2	144,6	124,7	131,3	25,1

Source : Études sur le bilan vivrier effectuées à l'initiative du Plan.
N.B. : Ces chiffres seront à comparer à ceux de l'Enquête Budget Consommation.

Tableau N° II
BILAN ALIMENTAIRE

	Milieu rural - Pop. 4 990 000				Milieu urbain - Pop. 3 272 000				Côte-d'Ivoire - Pop. 8 260 000			
	Consomma. totale en T.	Cons./an/ tête en Kg	Ration calorique jour/tête	%	Consomma. totale en T.	Cons./an/ tête en Kg	Ration calorique/ jour/tête	%	Consomma. totale en T.	Cons./an/ tête en Kg	Ration calorique jour/tête	%
1980												
Féculents	2 675 300	536,1	1 294	62,6	841 700	257,4	616	32,4	3 517 000	425,8	1 026	51,3
Riz	199 300	39,9	375	18,2	242 600	74,2	697	36,6	441 900	53,5	503	25,1
Dont riz importé	-	-	-	-	214 300	65,5	(615)	(32,3)	214 300	25,9	(243)	(12,1)
Autres céréales	163 800	32,8	292	14,1	83 900	25,7	228	12,0	247 700	30,0	267	13,3
Blé importé	57 900	11,6	105	5,1	131 500	40,2	363	19,0	189 400	22,9	207	10,3
	-	-	2 066	100	-	-	1 904	100	-	-	2 003	100
1990												
Scénario tendanciel (1)												
Féculents	3 096 300	546,1	1 315	63,4	986 300	143	342	18,0	4 082 600	324,8	781	39,4
Riz	226 700	40,0	376	18,2	660 700	95,8	900	47,2	887 400	70,6	663	33,5
Dont riz importé	-	-	-	-	626 700	90,8	(853)	(44,8)	626 700	49,9	(469)	(23,7)
Autres céréales	176 000	31,0	276	13,3	88 600	12,8	113	5,9	264 600	21,0	186	9,4
Blé importé	65 900	11,6	105	5,1	420 500	60,9	550	28,9	486 400	38,7	350	17,7
	-	-	2 072	100	-	-	1 905	100	-	-	1 980	100

(1) Scénario tendanciel : Déficit en riz, à structure de consommation constante, couvert par les importations (500,500 T).
Déficit en autres vivriers couvert par des importations complémentaires de riz et blé (moitié - moitié en équivalent calorique)

Tableau N° III.1
BILAN VIVRIER - IGNAME - MANIOC

IGNAME	1980			1985			1990			en tonnes
	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	
	Côte-d'Ivoire	Côte-d'Ivoire	Côte-d'Ivoire	Côte-d'Ivoire	Côte-d'Ivoire	Côte-d'Ivoire	Côte-d'Ivoire	Côte-d'Ivoire	Côte-d'Ivoire	
Production consom. tendancielle	644 000	551 000	-	715 600	551 000	-	775 000	551 000	-	1 326 000
Autoconsommation Disponible	523 600 120 400	432 200 118 800	-	581 700 133 900	432 200 118 800	-	630 000 145 000	432 200 118 800	-	1 062 200 263 800
Besoins milieu urbain de la zone	111 400	34 200	93 600	153 300	43 000	146 500	191 000	53 300	227 500	471 800
Solde	9 000	84 600	-	19 400	75 800	-	-46 000	65 500	-	19 500
Déficit tendanciel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-208 000
MANIOC	1980			1985			1990			
Production consom. tendancielle	878 000	152 000	-	975 500	152 000	-	1 056 500	152 000	-	1 208 500
Autoconsommation Disponible	627 600 250 400	137 300 14 700	-	697 300 278 200	137 300 14 700	-	755 200 301 300	137 300 14 700	-	892 500 316 000
Besoins milieu urbain de la zone	103 200	14 700	147 200	142 000	18 500	230 200	176 900	22 900	357 500	557 300
Solde	147 200	-	-	136 200	3 800	-	124 400	-8 200	-	116 200
Déficit tendanciel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-241 300

Tableau N° III.2
BILAN VIVRIER : BANANE - TARO

en tonnes

	1980				1985				1990			
	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire
BANANE												
PLANTAIN												
Production consom. tendancielle	1 057 700	27 300	-	1 085 000	1 175 500	-	1 202 800	1 273 100	27 300	-	1 300 400	
Autoconsommation	762 300	27 300	-	789 600	846 900	-	874 200	917 200	27 300	-	944 500	
Disponible	295 400	-	-	295 400	328 600	-	328 600	355 900	-	-	355 900	
Besoins milieu urbain de la zone	166 300	8 300	120 800	295 400	228 800	188 900	428 100	285 100	12 900	293 400	591 400	
Solde	129 100	-8 300	-	120 800	99 800	-	89 400	70 800	-12 900	-	57 900	
Déficit tendanciel	-	-	-	-	-	-	99 500	-	-	-	235 500	
TARO												
Production consom. tendancielle	200 000	7 000	-	207 000	222 200	-	229 200	240 700	7 000	-	247 700	
Autoconsommation	158 000	7 000	-	165 000	175 500	-	182 500	190 100	7 000	-	197 100	
Disponible	42 000	-	-	42 000	46 700	-	46 700	50 600	-	-	50 600	
Besoins milieu urbain de la zone	31 600	3 200	7 200	42 000	43 500	11 300	58 800	54 200	4 900	17 500	76 600	
Solde	10 400	-3 200	-	7 200	3 200	-	-800	-3 600	-4 900	-	-8 500	
Déficit tendanciel	-	-	-	-	-	-	12 100	-	-	-	26 000	

Tableau N° III.3
BILAN VIVRIER - MAÏS - AUTRES CÉRÉALES LOCALES

en tonnes

MAÏS	1980				1985				1990			
	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire
	Production consom. tendancielle	83 000	105 000	-	188 000	92 200	105 000	-	197 200	99 900	105 000	-
Autoconsommation	60 000	70 000	-	130 000	67 700	70 000	-	136 700	72 200	70 000	-	142 200
Disponibles	23 000	35 000	-	58 000	25 500	35 000	-	60 500	27 700	35 000	-	62 700
Besoins milieu urbain de la zone	23 000	14 000	21 000	58 000	31 600	17 600	32 800	82 000	39 400	21 800	50 900	112 100
Solde	-	21 000	-	21 000	-6 100	17 400	-	11 300	-11 700	13 200	-	1 500
Déficit tendanciel	-	-	-	-	-	-	-	21 500	-	-	-	49 400
AUTRES CÉRÉALES	1980				1985				1990			
Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire	
Production consom. tendancielle	59 700	-	59 700	-	59 700	-	59 700	59 700	59 700	-	59 700	59 700
Autoconsommation	33 800	-	33 800	-	33 800	-	33 800	33 800	33 800	-	33 800	33 800
Disponibles	25 900	-	25 900	-	25 900	-	25 900	25 900	25 900	-	25 900	25 900
Besoins milieu urbain de la zone	7 700	9 600	25 900	11 800	9 700	15 000	36 500	14 700	12 000	23 300	50 000	50 000
Solde	18 200	-	18 200	-	16 200	-	16 200	16 200	13 900	-	-	13 900
Déficit tendanciel	-	-	-	-	-	-	10 600	-	-	-	-	24 100

Tableau N° III.4
BILAN RIZ

en tonnes de riz

RIZ	1978				1985				1990			
	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire
	Production consom. tendancielle	154 200	64 600	-	218 800	163 000	64 600	-	227 600	163 000	64 600	-
Consommation milieu rural	127 400	64 600	-	192 000	134 700	64 600	-	199 300	134 700	64 600	-	199 300
Disponibles	26 800	-	-	26 800	28 300	-	-	28 300	28 300	-	-	28 300
Besoins milieu urbain de la zone	45 500	18 000	139 300	202 800	51 900	20 200	170 500	242 600	20 200	170 500	414 000	534 500
Solde	-18 700	-18 000	-	-36 700	-23 600	-20 200	-	-43 800	-23 600	-20 200	-	-43 800
Besoins couverts par les importations	-	-	-	176 000	-	-	-	214 300	-	-	-	214 300
RIZ	1985				1990							
Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire	Forêt	Savane	Abidjan Bouaké	Côte- d'Ivoire					
Production consom. tendancielle	181 100	64 600	-	245 700	196 100	64 600	-	260 700				
Consommation milieu rural	149 700	64 600	-	214 300	162 100	64 600	-	226 700				
Disponibles	31 400	-	-	31 400	34 000	-	-	34 000				
Besoins milieu urbain de la zone	71 400	25 400	266 600	363 400	89 000	31 500	414 000	534 500				
Solde	40 000	25 400	266 600	55 000	31 500	-	-	86 500				

L'établissement du bilan produit par produit fait l'objet des tableaux n^{os} III.1 - 2 - 3 - 4.

Il est indiqué pour chaque grande zone, forêt et savane, la production disponible consommée (pertes déduites) ; celle-ci est ensuite répartie entre l'autoconsommation du milieu rural de la zone et la quantité disponible pour l'approvisionnement du milieu urbain (supposée commercialisée). En regard de ces ressources, il est mentionné les besoins du milieu urbain de la zone considérée, Abidjan et Bouaké exclus ; il s'en déduit par solde, pour chaque zone la quantité disponible pour l'approvisionnement des deux grands centres urbains (Abidjan et Bouaké).

C'est ainsi que pour l'igname par exemple (tableau III.1) les 93 600 tonnes consommées dans ces deux agglomérations sont fournies à concurrence de 9 000 tonnes par la zone de forêt et à concurrence de 84 600 tonnes par la zone de savane.

Le riz donne lieu à une approche analogue (tableau III.4) sauf que dans ce cas les déficits sont automatiquement couverts par les importations.

Il convient également de noter que le « disponible » qui ressort du tableau, soit 26 800 tonnes de riz pour 1980, ne peut être interprété comme correspondant au riz produit par les décortiqueries de l'OCPA. Le bilan ainsi résumé et valable pour le but recherché masque en fait une situation très complexe. La consommation du milieu rural ne peut être assimilée à une simple autoconsommation car le milieu rural consomme, outre une partie de sa production, du riz usiné et même du riz importé. Les chiffres indiqués correspondent aux soldes de ces divers flux.

b. Le bilan prévisionnel

La planification se doit, à partir d'une situation de départ, d'essayer de cerner les évolutions tendanciennes de façon à prendre la mesure des problèmes qui risquent de se poser à l'avenir. Dans le cas présent, il s'agit d'appréhender le problème de la satisfaction des besoins alimentaires par la production nationale en relation avec les évolutions démographiques prévisibles et en particulier avec le phénomène d'urbanisation accélérée.

La situation prévisionnelle aux horizons 1985-1990 (cf. tableaux III, 1, 2, 3, 4) résulte du cheminement suivant : production disponible pour la consommation progressant au rythme de la croissance démographique du milieu rural de la zone considérée (croissance nulle en zone de savane) ; consommation

totale augmentant dans chaque milieu comme la croissance démographique correspondante, donc avec hypothèse du maintien de la structure de consommation (Kg de produit/tête/an constant).

Ces hypothèses ne sont pas gratuites car le système de production traditionnel ne recèle en lui-même aucune tendance automatique à l'augmentation de la productivité (ce pourrait être le contraire du fait de l'épuisement de certains sols). La croissance de la production par actif ne peut provenir, toujours dans le cadre du système, que de l'extension de la superficie cultivée, elle-même fonction de la mobilisation de la force de travail. L'utilisation de la force de travail (par actif) a effectivement augmenté jusqu'à un passé récent, tant pour les cultures de rente que pour les cultures vivrières dont le surplus commercialisable a fortement progressé de 1965 à 1975. Divers indices, en particulier les tensions sur les prix alors que la demande de vivriers locaux est freinée par le faible prix du riz, semblent indiquer que l'on s'approche du seuil de saturation de cette force de travail (phénomène aggravé par ailleurs par l'exode rural, la scolarisation, la cherté relative de la main-d'œuvre).

L'hypothèse de maintien de la structure de consommation/tête ne serait pas crédible si on l'appliquait à l'ensemble ivoirien ; appliquée à chaque milieu, elle est beaucoup plus plausible compte tenu de la rigidité des habitudes alimentaires et du fait que l'on admet par ailleurs l'augmentation du prix du riz à la consommation (cf. politique « riz »).

Les bilans prévisionnels ainsi reconstitués pour 1985 et 1990 laissent apparaître des « déficits tendanciels » représentant les écarts entre les besoins et la production.

En fait ces déficits restent théoriques dans la mesure où ils ne peuvent être comblés par les importations ; le problème est alors résolu par un transfert obligé vers d'autres produits donc par une modification de la structure de consommation. Pour les vivriers enregistrant un déficit tendanciel le report de consommation ne peut se faire qu'en faveur du riz et du pain. Le phénomène de transfert s'est produit dans le passé mais il semble qu'il résultait en grande partie des avantages comparatifs du riz et du pain du point de vue prix et facilités culinaires ; alors que dans l'avenir, avec ce scénario, il n'y aurait pas le choix.

En valeur absolue, ces déficits pour 1985 sont pour tous les grands produits inférieurs à 10 % de la production tendancielle ; ils s'aggravent nettement en 1990.

Le tableau IV résume la situation.

Tableau N°IV

(en tonnes)

	1985			1990		
	Production tendanciel	Déficit	%	Production tendanciel	Déficit	%
Igname	1 266 600	90 100	7,1	1 326 000	208 000	15,7
Manioc	1 127 500	97 800	8,7	1 208 500	241 300	20
Plantain	1 202 800	99 500	8,3	1 300 400	235 500	18,1
Taro	229 200	12 100	5,3	247 700	26 000	10,5
Mais	197 200	21 500	10,9	204 900	49 400	24,1
Autres céréales	59 700	10 600	17,8	59 700	24 100	40,4

En ce qui concerne le riz, les besoins en riz importé, à structure de consommation inchangée, s'élèvent pour 1985 et 1990 à respectivement 332 000 tonnes et 500 500 tonnes.

En équivalent riz, les déficits sur autres vivriers tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent pour 1990 à un déficit calorique qui réparti par moitié entre riz et pain, conduit à une importation et une consommation complémentaires de riz d'environ 126 000 tonnes.

La partie inférieure du tableau II montre quelle serait la situation alimentaire dans le cas de ce scénario tendanciel.

Pour l'ensemble ivoirien, la consommation par tête et par an s'établit à 70,6 Kg de riz (au lieu de 53,5 Kg en 1980) et à 38,7 Kg de blé (contre 22,9) ; les féculents locaux ne représentent plus que 39,4 % de la ration calorique (18 % en milieu urbain). Le taux d'autosuffisance alimentaire n'est que de 26,3 % en milieu urbain ; l'approvisionnement dépend des importations (blé et riz) pour 73,7 % de la ration.

Compte tenu du milieu rural, la situation de la Côte d'Ivoire dans son ensemble est moins dramatique mais le taux d'autosuffisance est passé à 58,6 % au lieu de 77,6 % en 1980.

Les résultats de cette analyse seront à actualiser, à préciser, éventuellement à mettre en cause au fur et à mesure que les connaissances du secteur vivrier s'approfondiront notamment suite aux résultats de l'enquête budgets-consommation. Les tendances qui s'en dégagent ne laissent toutefois aucun doute sur la gravité du problème. Ils correspondent enfin à des ordres de grandeur qu'il est indispensable d'estimer pour fixer des objectifs quantifiés à la politique à mener dans ce secteur.

2. Les objectifs de production

La fixation d'objectifs de production pour les produits vivriers obéit à une logique diffé-

rente de celle suivie pour les cultures industrielles et d'exportation.

Elle ne peut se faire qu'en référence étroite avec les besoins nationaux, qu'ils concernent l'alimentation humaine ou l'alimentation animale (aliment du bétail). Les déficits prévisibles sont trop importants et les conditions de production encore trop contraignantes pour qu'il soit envisagé, avant longtemps, un courant d'exportation significatif.

Le tableau V a donc été établi en considérant les déficits prévisionnels comme autant d'objectifs opérationnels à atteindre ; ils viennent s'ajouter aux productions tendancielles pour constituer les objectifs de production globaux du secteur (la démarche est inverse de celle qui a été suivie pour les autres spéculations où les objectifs opérationnels découlaient des objectifs globaux).

Les chiffres de production pris en compte correspondent à la production disponible consommée, plus les pertes estimées sur la partie commercialisée de cette production, plus les semences ; ils n'intègrent pas les pertes dites « à la production » dont l'estimation est trop aléatoire et qui fausseraient la valorisation de cette production.

La production a été estimée sur la base des quantités « disponibles » et des « déficits » (production complémentaire commercialisée en milieu urbain) tels qu'ils figurent dans les divers tableaux III (après réintégration des pertes).

Ces quantités commercialisées et les revenus qui en dépendent ne sont donc pas tendancielles mais volontaristes.

Les valorisations pour 1985 et 1990 ont été faites sur la base des prix 1980 ; en fait il est assigné comme objectif à la politique « vivriers » de viser à la baisse de ces prix pour concurrencer efficacement la consommation de riz.

Il est distingué dans le tableau (avec la marge d'approximation inévitable) la zone de savane et la zone de forêt, ceci dans le but de différencier les revenus correspondants.

Ce tableau indique les taux de commercialisation, indicateur de planification essentiel, qui jusqu'à présent avait toujours été abordé de façon rudimentaire.

Ce taux de commercialisation croît globalement pour l'ensemble ivoirien de 22 % en 1980 à 30 % en 1985 et à 39 % en 1990. La croissance est beaucoup plus forte pour la zone de savane pour laquelle ce taux passe de

Tableau N°v

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES VIVRIERS

Quantités en tonnes - Valeur en millions de francs

	1980					1985					1990				
	Prod. tot. nécessaire (1)	Valeur	Prod. commercialisée	Valeur	% com	Prod. tot. nécessaire (1)	Valeur	Prod. commercialisée	Valeur	% com	Prod. tot. nécessaire (1)	Valeur	Prod. commercialisée	Valeur	% com
<i>Savane</i>															
Paddy	112 500	7 310	(2)	11 830	-	182 000	11 830	61 500	4 000	34	460 000	29 900	369 000	20 090	67
Mais	115 000	6 900	36 800	12 180	32	203 000	12 180	117 300	7 040	58	310 000	18 600	216 000	12 960	70
Autres céréales	62 000	4 650	25 900	1 940	41	73 000	5 480	36 500	2 740	50	87 000	6 530	50 000	3 750	57
Igname	359 000	37 950	136 600	6 850	18	897 000	44 850	240 000	12 000	27	1 078 000	53 900	176 000	18 800	35
Manioc	153 200	6 130	15 900	7 180	10	179 600	7 180	42 300	1 690	24	219 000	8 760	81 000	3 240	37
Plantain	27 300	960	-	960	-	27 300	960	-	-	-	27 300	960	-	-	-
Taro	9 000	360	-	360	-	9 000	360	-	-	-	9 000	360	-	-	-
	-	64 260	-	82 840	18,1	-	82 840	-	27 470	33,2	-	119 010	-	58 840	49,4
<i>Forêt</i>															
Paddy	283 800	18 450	49 300	25 220	17	388 000	25 220	113 000	7 350	29	515 000	33 480	206 000	13 390	40
Mais	91 000	5 460	24 100	6 060	26	101 000	6 060	26 800	1 610	26	110 000	6 600	29 100	1 750	26
Igname	884 000	44 200	138 500	49 100	16	982 000	49 100	154 000	7 700	16	1 064 000	53 200	167 000	8 350	16
Manioc	898 000	35 920	270 400	10 820	30	1 077 000	43 080	380 000	15 200	35	1 276 000	51 040	521 000	20 840	41
Plantain	1 087 000	38 040	325 000	11 380	30	1 318 000	46 130	471 000	16 490	36	1 567 000	54 850	650 000	22 750	42
Taro	260 300	10 410	45 400	12 240	17	306 000	12 240	63 500	2 540	21	349 000	13 960	82 700	3 310	24
	-	152 480	-	181 830	23,3	-	181 830	-	50 890	28	-	213 130	-	70 390	33
<i>Côte-d'Ivoire</i>															
Paddy	396 300	25 760	49 300	37 050	12,2	570 000	37 050	174 500	11 350	30,6	975 000	63 380	515 000	33 480	52,8
Mais	206 000	12 360	60 900	18 240	29,6	304 000	18 240	144 100	8 650	47,4	420 000	25 200	245 100	14 710	58,4
Autres céréales	62 000	4 650	25 900	1 940	41	73 000	5 480	36 500	2 740	50	87 000	6 530	50 000	3 750	57
Igname	1 643 000	82 150	275 100	13 760	16,7	1 879 000	93 950	394 000	19 700	21,0	2 142 000	107 100	543 000	27 150	25,4
Manioc	1 051 200	42 050	286 300	50 260	27,2	1 256 600	50 260	422 300	16 890	33,6	1 495 000	59 800	602 000	24 080	40,3
Plantain	1 114 300	39 000	325 000	11 380	29,2	1 345 300	47 090	471 000	16 490	35,0	1 594 300	55 810	650 000	22 750	40,8
Taro	269 300	10 770	45 400	12 600	16,9	315 000	12 600	63 500	2 540	20,2	358 000	14 320	82 700	3 210	23,1
	-	216 740	-	264 670	21,8	-	264 670	-	78 360	29,6	-	332 140	-	129 230	38,9

(1) Production consommée + pertes à la commercialisation + semences (non compris pertes à la production).

(2) Voir explication dans le texte.

18 % en 1980 à 49 % en 1990 (il passe de 23 % à 33 % en zone de forêt).

Cette évolution résulte d'une politique volontariste conduisant à affecter prioritairement à la zone de savane, quand c'est possible, les gains de productions nécessaires (en tenant compte évidemment des potentialités et des contraintes agronomiques).

Concernant le paddy, le tableau V, en conformité avec les résultats du tableau III.4, mentionne des quantités commercialisées inférieures à celles que l'on connaît (nulles pour la zone de savane).

Ici aussi, il s'agit de soldes, c'est-à-dire que si des riziculteurs vendent une partie de leur production, de nombreux ruraux achètent du riz ; le but de la démarche étant de saisir autant que possible les revenus monétaires nets de l'ensemble des ruraux d'une zone, c'est ce solde qui importe.

Il a été tenu compte pour le maïs des besoins, aisément quantifiables, résultant des objectifs de la production animale (aviculture principalement). Il conviendrait, lorsque ce sera possible, d'en tenir compte également pour le manioc.

Les taux de croissance qu'il est possible de calculer à partir du tableau V sont les suivants :

3. La problématique de la politique « vivriers » et les moyens stratégiques

Les moyens stratégiques sont nombreux qui peuvent être mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de production ; ils sont fonction des particularités de chaque sous-secteur mais surtout de l'horizon considéré, l'importance respective des déficits à combler pour 1985 et 1990 conduisant à un changement de nature du problème et par conséquent de ses solutions.

À l'horizon 1985, les objectifs opérationnels de production en volume demeurent inférieurs à 10 % du potentiel global de production.

Il est supposé également, en particulier en zone de savane et dans la zone forestière ouest, qu'il existe encore une sous-utilisation de la force de travail dans le système de production traditionnel. Il convient donc d'inciter les producteurs à produire plus pour dégager un surplus commercialisable croissant. Dans ce cas le problème de production se ramène à un problème de collecte et de commercialisation.

Mais c'est aussi et peut-être avant tout un problème de demande. Cette question théorique est importante car elle conditionne toute l'approche du problème vivrier. La problématique proposée est la suivante : la consommation n'est pas déterminée par la production (approche habituelle) mais c'est au contraire

Tableau N° VI

I. TCA - Production globale	TCA 1980-1985			TCA 1985-1990		
	Savane	Forêt	C.I.	Savane	Forêt	C.I.
Paddy	10,1	6,5	7,5	20,4	5,8	11,3
Maïs	12	2,1	8,1	8,8	1,7	6,7
Autres céréales	3,3	-	3,2	3,6	-	3,6
Igname	3,4	2,1	2,7	3,7	1,6	2,6
Manioc	3,2	3,7	3,6	4	3,4	3,5
Plantain	0	3,9	3,8	0	3,5	3,5
Taro	0	3,3	3,2	0	2,7	2,6
Ensemble	5,2	3,6	4,1	7,5	3,2	4,6
II. TCA - Production commerciale	Savane	Forêt	C.I.	Savane	Forêt	C.I.
Paddy	-	18	28,8	38,1	12,8	24,2
Maïs	26,1	2,1	18,8	13	1,7	11,2
Autres céréales	7,1	-	7,1	6,5	-	6,5
Igname	11,9	2,1	7,4	9,4	1,6	6,6
Manioc	21,6	7	8,1	13,9	6,5	7,3
Plantain	-	7,7	7,7	-	6,7	6,7
Taro	-	6,9	6,9	-	5,4	5,4
Ensemble	18,8	7,4	10,7	16,5	6,7	10,5

l'inverse, c'est-à-dire que c'est la demande qui, réserve faite quant aux délais d'adaptation obligatoires et aux conditions climatiques, détermine la production « utile » des vivriers (riz mis à part). L'interprétation de l'augmentation des prix à la consommation n'est en effet pas évidente ; compte tenu des caractéristiques de la commercialisation et de la distribution par le secteur informel, elle n'est pas forcément synonyme d'un déficit structurel de la production (les marges augmentant quand les quantités diminuent).

Et ceci ramène au prix à la consommation du riz, et à un degré moindre, du pain. Tant que subsisteront les avantages comparatifs actuels, la demande se détournera des vivriers traditionnels, et l'approvisionnement du milieu urbain stagnera alors qu'il pourrait et devrait augmenter (jusqu'au seuil de saturation de la force de travail). Tout laisse à penser que ce seuil n'est pas encore atteint si l'on considère les nombreux terroirs villageois encore en économie d'autosubsistance par suite d'enclavement ou simplement de pistes rurales en mauvais état.

Ainsi, les principaux moyens stratégiques proposés pour combler le déficit prévisionnel en 1985 seront :

— L'augmentation de la demande par une politique de prix à la production et à la consommation réduisant les écarts entre le riz et les autres vivriers.

— La mobilisation des forces productives inemployées par l'incitation à la production résultant d'actions d'organisation de la commercialisation.

— La réduction des pertes tout au long de la filière production - distribution.

Ces deux derniers moyens seront mis en œuvre dans le cadre d'un système coopératif rénové fondé sur de véritables coopératives économiquement fiables, ayant les dimensions et les moyens nécessaires.

Des contrats entre producteurs et coopératives assureront une garantie d'achat en quantité et en valeur.

Ces coopératives pourraient se constituer à partir de quelques GVC existants réputés pour leur bon fonctionnement et leur dynamisme.

Une assistance technique et de gestion restera nécessaire pendant quelque temps mais sa réduction progressive sera prévue et programmée dès le départ.

Un ou des organismes joueront le rôle de prestataires pour l'ensemble des services dont

auront besoin ces coopératives ; ils seront chargés de résoudre les problèmes en aval relatifs à la distribution des quantités mises sur le marché ; les leçons de l'échec de l'expérience AGRIPAC doivent être tirées mais cela ne condamne pas pour autant l'idée initiale et l'intérêt sinon la nécessité de disposer d'un instrument d'intervention.

La réduction des pertes, qu'il convient encore d'étudier au plan technique, sera obtenue par l'installation d'un réseau de stockage et de conservation (s'inspirant de l'étude « plan frigorifique ») géré par les coopératives ci-dessus mentionnées. Un programme de pistes rurales et d'organisation des transports accompagnera ce plan « vivriers » qui doit faire au préalable l'objet d'une étude approfondie.

La mise en œuvre de ces moyens stratégiques sera insuffisante pour atteindre les objectifs opérationnels fixés pour 1990 qui correspondent à des déficits représentant 15 à 25 % de la production totale. Un plan beaucoup plus ambitieux doit donc être préparé au cours de la quinquennie 1981-1985, qui introduise comme nouveau moyen stratégique :

— *La modernisation
du système de production*

Seul moyen d'obtenir les gains de production et de productivité indispensables, une fois utilisées toutes les potentialités du système traditionnel.

Cette modernisation des techniques qui s'accompagnera de la stabilisation et de l'intensification des cultures est à considérer par ailleurs comme l'un des grands moyens stratégiques de la politique de préservation de l'espace et de la protection du massif forestier.

Toute une phase de recherche et d'expérimentation déjà entreprise mais à renforcer, s'impose en préalable ; elle viendra s'ajouter aux moyens stratégiques recommandés dans le court terme pour constituer le plan « vivriers » 1981-1985.

Le but recherché sera double. D'une part il s'agira de mettre au point des systèmes techniques modernes mécanisés permettant l'introduction de ces vivriers (igname, manioc) dans les assolements envisagés dans le plan de motorisation de l'agriculture de savane ; plan qui au début ne pourra s'appuyer que sur les spéculations dont la culture motorisée est au point (paddy, maïs, coton, soja, arachide éventuellement).

D'autre part, il conviendra de faire évoluer le système d'exploitation traditionnel en vul-

garissant tous les thèmes techniques qu'il est susceptible d'assimiler : matériel végétal amélioré, utilisation des engrais, culture attelée en savane, etc. Ces actions intéresseront en priorité le secteur coopératif spécialisé dont il a été question ci-dessus.

Concernant la banane plantain, il conviendra de l'introduire parmi les cultures pérennes

qui seront prises en compte dans le cadre de la promotion de nouvelles plantations polyvalentes modernes ; cependant des blocs culturels du type de ceux du secteur « banane douce » peuvent être envisagés et expérimentés à condition que le principe de rentabilité soit respecté.

XII. AUTRES PLANS SECTORIELS

1. Le Plan sucrier

a. La situation économique

La réalisation du Plan sucrier se déroule normalement et la montée en production des six complexes va se poursuivre jusqu'à la campagne sucrière 1984/1985.

La production en vitesse de croisière sera d'environ 270 000 tonnes de sucre correspondant à 2 600 000 tonnes de canne.

La montée en production, complexe par complexe, s'est effectuée et s'effectuera de la façon suivante :

en tonnes de sucre

Complexes	74/75	78/79	79/80	80/81	84/85
Ferké I	4 882	39 707	41 217	42 000	45 000
Ferké II	-	8 851	23 097	28 000	44 000
Borotou	-	3 284	21 128	29 000	38 000
Serebou	-	611	7 530	16 000	36 000
Katiola	-	-	5 481	14 000	43 000
Zuenoula	-	-	4 120	11 000	34 000
TOTAL	4 882	52 453	102 573	140 000	240 000

La production dépasse d'ores et déjà les besoins de la consommation nationale et commence à être exportée.

Cette consommation nationale, actuellement d'environ 65 000 tonnes, va continuer à croître en fonction des évolutions démographiques.

Les quantités exportables qui en fin de période seront d'environ 180 000 tonnes diminueront ensuite pour devenir marginales à la fin du siècle.

La Côte d'Ivoire se présente en ce moment sur le marché mondial dans une conjoncture favorable de cours mondiaux élevés.

Il serait souhaitable que cette situation se prolonge le plus longtemps possible car les

coûts de production ivoiriens sont élevés et d'importantes subventions seront nécessaires en cas de renversement de tendance. En tout état de cause il apparaît difficile que la SO-DESUCRE puisse supporter le service de la dette relative aux investissements initiaux.

Les prévisions d'évolution des cours sont dans ce secteur malaisées à formuler car, s'agissant de cultures à cycle court (annuel pour la betterave à sucre), la production peut réagir rapidement à toute modification du marché. En revanche la chute de production de Cuba résulte de facteurs agronomiques et autres, de nature plus structurelle.

La production de canne à sucre, stade intermédiaire de la filière relevant de la production agricole, intervient seulement à hauteur de 12 milliards pour 1980 dans la valeur globale des productions industrielles et d'exportation soit 220 milliards.

Le poids économique de cette production est cependant considérable pour la zone de savane ; bien qu'il ne s'agisse pas d'une production paysannale il faut considérer qu'une partie appréciable de la masse salariale de 12 milliards profite à la population de cette zone et entraîne de substantielles retombées économiques.

b. Quelques recommandations de politique

On ne peut parler pour ce secteur de plan de développement comme pour la plupart des autres cultures.

Le problème est de gérer au mieux l'outil dont on dispose tant du point de vue technique que commercial et financier.

Les charges d'exploitation devront être progressivement réduites en particulier par l'ivoirisation du personnel et la plus grande rigueur dans la gestion courante.

La politique commerciale visera à promouvoir la consommation nationale en jouant sur

les prix et la gamme de produits offerts ; à l'exportation de nouveaux marchés, notamment dans le cadre des ensembles économiques africains devront être systématiquement explorés (Nigéria par exemple). L'introduction sur ces marchés implique dans certains cas une adaptation aux conditions locales de consommation (conditionnement en morceaux obéissant à des normes anglo-saxonnes) ; les investissements complémentaires qui en résulteraient peuvent très bien être envisagés si la durée et la nature des contrats assure des garanties suffisantes.

La valorisation des sous-produits sera systématiquement recherchée ; il est prévu, en particulier dans le cadre du développement de l'élevage moderne, d'utiliser la mélasse (plus de 100 000 tonnes en 1985) comme aliment de bétail (déjà employée actuellement dans le complexe d'embouche bovine de Ferké).

Des arbitrages seront nécessaires pour que le prix de cession de cette mélasse évolue sans que l'un des intéressés soit lésé au profit de l'autre.

L'enveloppe financière retenue pour ce secteur au cours du quinquennat correspond à la participation de l'Etat aux investissements complémentaires jugés utiles.

Le coût de ceux-ci a été inscrit à la charge de l'Etat quand il s'agit d'investissements d'accompagnement normalement à la charge de la collectivité ; pour les investissements de caractère productif, il n'est envisagé qu'une participation à leur financement.

Les dépenses prévues concernent :

- des aménagements et des matériels agricoles ;
- la construction d'une agglomération ;
- des investissements industriels complémentaires ;
- des matériels de transport ;
- le terminal sucrier ;
- des pistes d'accès et des infrastructures sociales (Habitat) ;
- un programme de formation ;
- un programme de recherche.

2. Le Plan Soja

Le Plan Soja, lancé au cours du dernier quinquennat, n'était pas prévu dans le Plan 1976-1980.

Le mérite lui revient d'avoir attiré l'attention sur une spéculation intéressante à plus d'un titre : c'est une culture de savane pou-

vant venir s'ajouter au nombre réduit des cultures de rente dans cette zone ; agronomiquement son intégration dans un assolement a des effets bénéfiques ; enfin le soja est à la base d'un développement moderne de la production animale qui apparaît maintenant indispensable au vu du problème, s'aggravant tendanciellement, de l'approvisionnement en protéines animales.

Ce Plan mis en œuvre avec l'aide du Brésil est en cours de réalisation pour sa première phase qui consiste en la création de six fermes semencières d'une superficie totale de 12 000 hectares dont 6 000 hectares cultivés en soja.

Le rendement espéré est de 1 500 Kg de graines à l'hectare. Le principal problème qui se pose au sujet du développement de cette culture est celui de son développement ultérieur.

En culture paysannale manuelle, il apparaît, malgré des cours sur le marché mondial plutôt en hausse, que le soja n'est pas rentable, au sens où il valorise faiblement la journée de travail si on respecte le principe de la vérité des prix. L'analyse conduit à des conclusions plus favorables si l'on considère le soja comme une culture prenant place dans un assolement rationnel en culture motorisée moderne.

Le Plan recommande par conséquent que le Plan soja soit intégré au Plan de modernisation de l'agriculture de savane au même titre que le coton, le paddy et le maïs (les projets intégrés envisagés constituant eux-mêmes les éléments constitutifs de ce Plan).

Compte tenu des incertitudes encore existantes, des contraintes financières et des révisions que ce Plan implique, les objectifs de production retenus en première analyse s'établissent à 50 000 tonnes de soja pour 1985 et 150 000 tonnes pour 1990.

Ils sont susceptibles de révision en fonction du Plan de modernisation de l'élevage qu'il convient d'instruire dans les toutes prochaines années. Les besoins en tourteaux sont actuellement estimés à 13 000 tonnes pour 1985 et 30 000 tonnes pour 1990.

L'enveloppe financière inscrite au titre « soja » tient compte de ces diverses considérations.

A l'exportation le prix actuel du kilo de graines est de 56 F CAF Rotterdam mais ce prix serait appelé à augmenter sensiblement d'ici à 1985.

La concentration de la production est sou-

haitable de manière à pouvoir l'évacuer en vrac.

D'une manière générale, il conviendra pour toutes les productions pondéreuses envisagées d'attacher la plus grande importance aux problèmes des conditions d'évacuation et de coût du transport.

3. Le Plan Manioc

Le Plan manioc se limite présentement à l'opération « Toumodi » comportant une partie production agricole sur bloc en culture motorisée et une partie transformation dans une petite unité industrielle.

L'idée initiale était de produire des cossettes de manioc pour l'exportation ; cette exportation aurait dû être fortement subventionnée et il est apparu préférable de s'orienter vers des produits plus valorisants : fécule destinée à l'alimentation humaine par introduction dans le pain, amidon à usages industriels (colle, apprêts), attiéké.

Le problème auquel l'opération se trouve actuellement confrontée est celui du prix de revient trop élevé de la racine tant par rapport à la production traditionnelle que par rapport à l'impératif d'approvisionnement à faible coût de la filière industrielle.

Cette opération conduite par I.2 T a été réorientée dans le sens suivant, le principe de sa poursuite étant acquis.

— Mise en place d'essais multilocaux et expérimentations diverses.

— Mise au point de matériel de première transformation vulgarisable en milieu paysan.

Il convient ici de rappeler quelques objectifs généraux susceptibles de guider à l'avenir cette opération.

L'augmentation de la production d'attiéké et sa mise sur le marché à un prix sensiblement inférieur aux prix actuels sont fortement recommandées dans l'espoir de concurrencer la consommation de riz (dont le prix est à prévoir en hausse).

La voie artisanale pour intéressante qu'elle soit risque de ne pas améliorer les conditions de commercialisation du secteur informel actuel, alors que la commercialisation de l'attiéké industriel pourrait s'inspirer du circuit de distribution du riz.

Le déficit tendanciel de la production totale de manioc est estimé pour 1985 à 98 000 tonnes et pour 1990 à 240 000 tonnes ; la connaissance de ces ordres de grandeur est

indispensable à la mise au point de tout « Plan manioc ».

Si l'importance de ce déficit peut justifier une production industrielle (après mise au point technique et économique) il importe de rappeler que le mode de production à privilégier, en conformité avec la stratégie de modernisation de l'agriculture, doit être adapté à la promotion d'exploitations moyennes modernes. Il convient donc de mettre au point et d'expérimenter la culture mécanisée du manioc dans le cadre plus général de la mise au point de ces nouveaux systèmes d'exploitation.

L'utilisation du manioc pour l'alimentation animale est également à étudier mais son prix devra être compétitif avec celui du maïs. La farine de manioc peut enfin être utilisée pour les aliments infantiles.

Bien que la fixation d'objectifs précis soit un peu prématurée avant toute mise au point de systèmes d'exploitations modernes fiables et rentables, les objectifs proposés par le Ministère de l'Agriculture peuvent être retenus à titre indicatif.

	1985	1990
Manioc en culture industrielle	30 000 T	100 000 T
Manioc en cossettes pour l'alimentation du bétail (en ateliers artisanaux)	10 000 T	30 000 T
soit en équivalent racine	30 000 T	90 000 T

Du point de vue localisation régionale, il est recommandé de privilégier le développement de cette culture dans la zone à double cycle pluviométrique et de préférence sur les sols sableux.

Les déficits qui subsistent par rapport aux besoins estimés seraient comblés par l'intermédiaire des moyens stratégiques évoqués au chapitre « Politique vivrière ».

4. L'arachide

Bien qu'il soit prévu la satisfaction des besoins nationaux en huile de table (estimés à 120 000 T en 1990) par les seules productions d'huile de palme et d'huile de coton, la production d'arachides d'huilerie en Côte d'Ivoire mérite d'être sérieusement envisagée.

L'arachide pourrait en effet venir s'ajouter aux spéculations devant prendre place dans les assolements en culture mécanisée (motorisée ou attelée).

Il conviendra auparavant de mener des études en vue de préciser l'intérêt de cette culture en particulier par rapport au soja, en

tenant compte des prévisions de débouché et de cours sur le marché mondial.

De même, l'arachide de bouche dont le marché européen est gros consommateur pourrait présenter des possibilités de diversification intéressante, en relation peut-être avec un programme anacarde (unités communes de conditionnement).

5. Le tabac industriel

La culture du tabac industriel est l'affaire de la Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire (CAITACI) ; les achats ont porté pour la campagne 1978/1979 sur 260 tonnes provenant en majorité du département de Korhogo ; la valeur de la production n'est que de 40,3 millions.

Le nombre de producteurs encadrés par cette campagne étant de 3 671, le revenu moyen par planteur est de l'ordre de 10 000 F. Cette production a fortement chuté depuis 1974/1975 (758 tonnes).

Les possibilités de développement de cette culture sont à étudier sérieusement ; il apparaît en première analyse que le taux d'incorporation du tabac ivoirien dans les fabrications de la SITAB à Bouaké pourrait être porté de 10 % actuellement à 20 % ; les condi-

tions en seraient l'amélioration de la qualité et l'introduction de nouvelles variétés.

6. Le maïs

La production de maïs est examinée dans le cadre général de la politique vivrière.

Quelques remarques complémentaires méritent d'être évoquées ici.

Les besoins pour l'alimentation animale ont été estimés en fonction du développement de l'aviculture et de la production porcine à 60 000 tonnes pour 1985 et 130 000 tonnes pour 1990. Ces besoins ont été incorporés dans les objectifs de production retenus (tableau V du chapitre « vivriers »).

Mais l'utilisation du maïs à d'autres fins est envisageable : farine de maïs destinée à être introduite dans le pain en raison de 10 % environ, aliments infantiles.

Les besoins en blé sont estimés à 350 000 tonnes à l'horizon 1990, davantage si les déficits prévus sur les vivriers locaux ne sont pas comblés.

Il y aurait donc un débouché supplémentaire pour le maïs d'environ 50 000 tonnes en maïs grain au titre de la farine incorporable au pain.

les coûts et le financement du développement agricole

I. LA PRÉSENTATION DES COÛTS

La détermination des coûts des diverses politiques proposées se heurte à de nombreuses difficultés qui méritent d'être exposées.

Il convient en premier lieu de préciser la notion de coût et les distinctions que l'on peut faire suivant le point de vue qu'on adopte.

Du point de vue de la nature des dépenses, il est usuel de distinguer coût d'investissement et coût de fonctionnement ; si cette distinction est pertinente dans de nombreux secteurs elle l'est beaucoup moins pour l'agriculture, compte tenu du caractère multiforme des dépenses. Il convient également de remarquer que cette notion d'investissement agricole ne peut non plus se confondre avec la FBCF (formation brute de capital fixe de la Comptabilité nationale).

La différenciation peut porter sur le caractère productif ou non productif de la dépense ; bien que cette distinction puisse aussi prêter à discussion, il est possible dans de nombreux cas d'identifier des opérations ou volets d'opération dont les résultats économiques sont quantifiables et des actions d'accompagnement à effets productifs nuls ou indirects.

La distinction est malheureusement difficile dans le cas des dépenses d'encadrement (l'un des principaux postes des coûts, tant d'investissement que de fonctionnement) qui vise dans une large mesure des effets productifs à plus ou moins long terme, dont les résultats sont économiquement difficiles à évaluer.

C'est là un point important, car toute démarche tendant à apprécier les coûts et les avantages des projets se heurte à ce problème

qui rend parfois malaisé le dialogue entre planificateurs et opérateurs.

Enfin, les coûts peuvent être distingués selon le mode de financement, que ce soit en amont ou en aval de l'opération. En aval, c'est-à-dire entre l'opérateur et le bénéficiaire, c'est tout le problème du régime des aides et subventions et du crédit agricole ; en amont, c'est celui des ressources de l'Etat (ou des opérateurs) : ressources définitives de l'Etat (BSIE - Caisse de Stabilisation), prêts extérieurs, fonds propres des Entreprises publiques.

En fait, ces divers critères de sélection, tout en intervenant dans la répartition des enveloppes financières, vont devoir s'intégrer dans deux cadres différents.

— Le premier est imposé par la présentation des grands équilibres financiers et économiques. Seront ainsi distingués, en premier lieu, les coûts qui correspondent en fait à des besoins de trésorerie attendus de l'Etat, ceci indépendamment de leur caractère de subvention, de prêt, d'avance ou de participation en capital : ce sont les investissements publics de l'Etat. En deuxième lieu, seront identifiés les investissements (au sens restrictif de FBCF) des entreprises publiques, financés sur autofinancement et emprunts.

— La distinction opérée dans le second cadre de présentation est mieux adaptée à la concrétisation, au niveau du financement, des principes de rentabilisation et de primauté du recours au crédit par rapport aux subventions.

Les investissements publics de l'Etat seront alors répartis en coûts à la charge de la collectivité, pratiquement de l'Etat, et en coûts à la charge définitive des bénéficiaires.

en milliards de francs

Tableau N°1
RÉPARTITION DES COÛTS

	Investissements publics			Répartition des coûts suivant le mode de financement des opérations			Taux Subv Total
	Investissements publics de l'État			Investissement à la charge des entreprises publiques	Total Coûts	Taux Subv.	
	Etat	Entreprises Publiques	Ensemble				
I. Dépenses identifiables par produits							
Café	21,5	-	21,5	17,2	4,3	21,5	80 %
Cacao	17,3	-	17,3	12,1	5,2	17,3	70 %
Palmier	8,6	8,0	20,7	4,3	4,3	8,6	50 %
Cocotier	4,1	16,3	29,1	2,5	1,6	4,1	60 %
Hevea	12,8	-	30,0	5,1	7,7	12,8	40 %
Coton	30,0	-	30,0	30,0	-	30,0	100 %
Riz	16,0	11,9	25,7	11,2	4,8	16,0	70 %
Sucre	13,8	-	20,0	13,8	-	13,8	100 %
Soja - Manioc	20,0	0,3	20,0	20,0	-	20,0	100 %
Cult. fruitières	1,7	4,0	2,0	1,4	0,3	1,7	80 %
Cult. maraichères	4,0	-	8,0	2,4	1,6	4,0	80 %
II. Autres dépenses							
Prov. Projets intégrés	77,0	-	77,0	50,0	27	77,0	65 %
Prov. Coopérat. et Animation	6,5	-	6,5	6,5	-	6,5	100 %
Charges de structures	40,0	-	40,0	40,0	-	40,0	100 %
TOTAL	273,3	40,5	313,8	216,5	56,8	273,3	79,2
						313,8	69 %

II. L'ESTIMATION DES COÛTS

Il est toujours difficile dans un Plan de politiques et non un catalogue de projets, d'estimer les coûts pouvant résulter de la mise en œuvre des moyens stratégiques rattachés à ces politiques.

Des normes existent, qui permettent d'estimer de façon approchée les dépenses d'investissement afférentes à des réalisations physiques connues ; en général, ce n'est pas sur ce poste que l'on peut espérer faire des économies importantes.

La détermination des coûts devient plus ardue quand on aborde les dépenses relatives aux actions d'accompagnement, en particulier à l'encadrement ; les normes existantes à cet égard reflètent des conditions d'intervention et des modalités de réalisation qui sont souvent différentes de celles proposées dans les nouvelles politiques ; elles ne peuvent donc être appliquées telles quelles.

C'est ainsi, par exemple, qu'il est préconisé de privilégier désormais le volet formation professionnelle, qui correspond en fait à un investissement « intellectuel », en limitant tout encadrement de type diffus et permanent.

L'estimation des coûts devient encore plus aléatoire quand elle concerne de nouvelles opérations, par exemple de modernisation, pour lesquelles il n'existe aucune étude approfondie. Si le coût d'investissement correspondant peut être cerné valablement, la marge d'incertitude est grande quant au coût de mise en œuvre, car celui-ci comporte de nombreux éléments encore indéterminés (Projets régionaux de développement intégré par exemple).

Dans le cheminement conduisant à l'adoption des enveloppes financières réservées au développement agricole ou des autres secteurs l'itération est constante entre les besoins de financement tels qu'ils sont formulés par les

Tableau N°II
RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

en milliards de francs

	Zone de forêt		Zone de savane		Côte-d'Ivoire	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. C.I.E. (cult. ind. et exportat.)						
Café - cacao	38,8	36,8 %	-	-	38,8	14,2
Oléagineux	12,7	12,1 %	-	-	12,7	4,6
Hévéa	12,8	12,1 %	-	-	12,8	4,7
Fruits exportés	1,7	1,6 %	-	-	1,7	0,6
Coton	-	-	30,0	23,5 %	30,0	11,0
Canne à sucre	-	-	13,8	10,8 %	13,8	5,0
Soja	-	-	19,0	14,8 %	19,0	7,0
Projets intégrés	20,0	19,0 %	25,0	19,5 %	45,0	16,5
TOTAL C.I.E.	86,0	81,6 %	87,8	68,6 %	173,8	63,6
II. Vivriers						
Riz	8,0	7,6 %	8,0	6,3 %	16,0	5,8
Manioc	-	-	1,0	0,8 %	1,0	0,4
Légumes	-	-	4,0	3,1 %	4,0	1,5
Projets intégrés	7,0	6,6 %	25,0	19,5 %	32,0	11,7
Total vivriers	15,0	14,2 %	38,0	29,7 %	53,0	19,4
III. Accompagnement						
Coopération Animation	4,4	4,2 %	2,1	1,7 %	6,5	2,4
I + II + III	105,4	100 %	127,9	100 %	233,3	85,4
IV. Charges de struct.	-	-	-	-	40,0	14,6
Total Investissem. publics État	-	-	-	-	273,3	100 %
Population rurale 1980	3 367 000		1 623 000		4 990 000	
Invest./tête	31 300 F		78 800 F		54 800 F	

Ministères techniques et les besoins nécessaires à l'application des politiques retenues.

Par ailleurs, les plus ou moins fortes contraintes financières globales imposées se répercutent au niveau des secteurs ; cependant, l'ampleur de l'œuvre de développement à accomplir est telle que d'une manière générale il s'agit d'optimiser l'emploi des ressources financières.

III. L'ANALYSE DES INVESTISSEMENTS SECTORIELS ET DE LEUR RÉPARTITION

Les investissements publics pour la période 1981-1985 s'élèvent à 313,8 milliards de francs inscrits au compte de l'Etat et 40,5 milliards de francs au compte des entreprises publiques.

Ces dépenses concernent l'Agriculture proprement dite ainsi que les investissements agro-industriels qui lui sont liés (usines de latex, huilerie, sucrerie, conserverie de tomates).

Elles représentent 14,6 % du montant total des investissements publics retenus pour la période (2 165 milliards dont 550 pour le compte des entreprises publiques). Pour le seul compte de l'Etat, l'enveloppe financière « agriculture » représente 16,9 % de l'enveloppe globale.

Le tableau II permet de vérifier que les grandes orientations du Plan de développement agricole trouvent leur traduction au niveau de l'allocation des ressources.

L'analyse suivante porte essentiellement sur les investissements de l'Etat qui illustrent effectivement l'effort financier qu'il consentira en faveur du développement agricole.

L'effort en faveur de la zone de savane, en relation avec l'objectif de réduction des disparités, apparaît ici dans toute son ampleur. La savane bénéficie, en effet, de 128 milliards de francs sur les 233 milliards de francs qu'il est possible de ventiler géographiquement, soit 55 %. Un indicateur plus significatif est l'investissement par habitant rural : 78 800 F en zone de savane, contre 31 300 F en zone forestière, soit 2,5 fois plus.

La distinction des investissements suivant qu'ils concernent les cultures industrielles ou d'exportation (CIE) ou les cultures vivrières est également pertinente. Globalement, pour l'ensemble ivoirien, les CIE bénéficient de 174 milliards de francs sur 227 milliards de francs affectés par produit soit 76 %. Ce pourcen-

Pour ces raisons, les coûts inscrits conservent un caractère indicatif ; ils sont, dans le cadre d'un processus de planification permanent, sujets à révision et à précision en fonction de l'état d'avancement des études de factibilité des projets.

tage, bien qu'encore élevé, est en diminution par rapport au passé.

Cette répartition entre investissements « vivriers » et investissements « CIE » est sensiblement différente selon la zone ; en savane, 38 milliards sont affectés au développement des vivriers, la plus grande partie à travers les projets intégrés de modernisation (contre 15 milliards seulement pour la zone forestière). Il convient de rappeler que le riz et le maïs figurent parmi ces vivriers « Projets intégrés » ; les sommes consacrées en définitive à la production de riz sont donc nettement supérieures aux dépenses inscrites à ce titre qui concernent principalement la riziculture irriguée. Il en est de même en ce qui concerne le coton et le soja ; une part appréciable des 25 milliards inscrits au titre « Projets intégrés-savane » sera réservée, d'une part, à la modernisation de la culture du coton, d'autre part, à la production de soja. Le montant de 19 milliards du poste « soja » est en rapport avec la phase actuellement en cours de réalisation du Plan soja (fermes semencières).

L'effort en faveur de la diversification apparaît clairement à travers l'allocation des ressources ; le café-cacao ne bénéficie, avec 38,8 milliards, que de 14,2 % de l'enveloppe financière globale.

Les charges de structures des divers organismes de développement font l'objet d'une provision évaluée à 40 milliards, montant légèrement inférieur aux charges actuelles dont la tendance était à l'augmentation. Il a été tenu compte des conséquences de la réforme statutaire et de la nécessité d'une gestion plus stricte.

La somme de 6,5 milliards de francs inscrite au titre « Coopération-animation », si elle tient compte des dépenses afférentes aux actions en cours, comporte surtout une provision pour, d'une part, relancer le mouvement coopératif sur de nouvelles bases (cf. en

particulier le rôle des coopératives dans la politique vivrière), d'autre part, expérimenter une nouvelle stratégie d'encadrement-animation polyvalent telle que décrite dans les « Orientations ».

La répartition proposée en ce qui concerne les ressources affectées aux Projets intégrés (77 milliards de francs) est la suivante :

— 50 milliards de francs pour la savane en relation avec la modernisation et la mécanisation de son agriculture ; bien que celles-ci soient conçues et entreprises dans le cadre de la promotion d'exploitations modernes (motorisées) et semi-modernes (culture attelée), il

est possible en première analyse de recommander que cet investissement se répartisse par moitié entre CIE (coton, soja, arachide d'huilerie) et vivriers (riz, maïs, autres vivriers),

— les Projets intégrés de la zone forestière figurent en dépenses pour la somme de 27 milliards de francs, dont 7 milliards seraient consacrés aux vivriers. En fait, comme il est explicité dans les « politiques produits », de nombreux investissements aisément chiffrables figurant aux diverses rubriques sectorielles devraient finalement venir s'intégrer à ces Projets de la zone forestière.

IV. LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS DU DÉVELOPPEMENT

Il convient (cf. tableau I) de distinguer les investissements à la charge de la collectivité de ceux à la charge des « bénéficiaires » au sens large. Les principes directeurs et les considérations qui ont conduit à retenir la répartition proposée, secteur par secteur, sont les suivants :

— Il a d'abord été admis que le quinquennat 1981-1985 était une période transitoire et qu'il serait vain d'espérer modifier rapidement les habitudes acquises ; plusieurs opérations en cours et sur le point de démarrer sont des « coups partis » que seule une ferme volonté de changement permettrait d'infléchir dans le sens souhaité.

La distinction des investissements suivant leur nature, examinée en début de chapitre, a permis d'appliquer le principe selon lequel toutes les dépendances d'accompagnement (au niveau de l'investissement proprement dit ou du fonctionnement) doivent être normalement imputées à la charge de la collectivité (infrastructures, encadrement, formation, expérimentation, organisation structurelle).

Les investissements productifs, les primes et les subventions actuelles d'exploitation (input coton et riz, par exemple) ont été analysés différemment suivant la rentabilité

de la spéculation considérée et les divers modes de production, les uns étant plus rentables que d'autres pour une spéculation donnée.

Ce cheminement a conduit à retenir, en première analyse, les taux de subvention qui figurent au tableau I ; ils doivent être nuancés en fonction des résultats des études à engager.

Globalement, le taux de subvention sur « investissements publics de l'Etat » s'élève à 79 % ce qui entraîne à 56,8 milliards de francs imputés à la charge des bénéficiaires.

Ce montant donne une idée de l'importance des crédits qui seront à mettre en place et à gérer au cours de la période. En effet, même si le recours à l'autofinancement doit être recherché et appelé à croître, c'est avant tout grâce à une politique plus ambitieuse de crédit que ce nouveau régime de financement peut passer dans les faits. Les modalités pratiques ne pourront en être fixées qu'à la suite d'une étude approfondie des mécanismes financiers les mieux adaptés au but recherché : rôle du système bancaire, et de la BNDA en particulier, avances remboursables de l'Etat (Caisse de Stabilisation par exemple), consolidation des prêts extérieurs.

LA PRODUCTION ANIMALE

la production animale

INTRODUCTION

Après avoir décrit la situation et la problématique, des objectifs qualitatifs et quantitatifs seront assignés au secteur ; puis il sera présenté les moyens stratégiques correspondants : programmes à mettre en œuvre en cours de période, nouvelles orientations pour l'avenir ; enfin, seront analysés les coûts afférant aux programmes retenus.

L'examen de la situation montrera à quel point sont prioritaires les objectifs de production compte tenu des besoins pour l'alimentation humaine ; c'est donc l'aspect « activité économique » qui sera privilégié. Il convient toutefois de ne pas oublier que l'Élevage et la Pêche sont, quoique dans une moindre mesure que l'Agriculture, également redevables des objectifs et des orientations intéressant le « développement » dans le plein sens du terme. Les recommandations faites au début s'appliquent donc aussi à ce secteur, elles ne seront évoquées et rappelées que lorsque cela s'avérera nécessaire.

La promotion d'éleveurs ivoiriens, pour prendre un exemple, si elle est un moyen utile à la production, est aussi un objectif de développement en soi.

Précisons enfin, que l'élevage et la pêche seront traités ensemble pour ce qui est des bilans économiques mais seront distingués pour ce qui est des programmes.

la situation et la problématique du secteur

I. LE BILAN ÉCONOMIQUE POUR 1980

1. Le bilan économique en volume

Le principal indicateur de Bilan économique est pour ce secteur le taux de couverture des besoins par la production nationale.

Le tableau N° 1 fait le point de la situation en 1980 par grands produits et pour l'ensemble (1).

La consommation de viande bovine, soit 57 800 T est couverte à raison de 18,3 % seulement par la production nationale ; cette dernière estimée à 10 600 T provient encore, à plus de 90 % de la production du secteur traditionnel (encadré ou non).

Les importations nécessaires s'élèvent donc à 47 200 T ; la composition de celles-ci a évolué au cours de ces dernières années. Après avoir assisté à un accroissement important de la part des viandes foraines (d'Argentine principalement) dans le total importé (jusqu'à 50 % en 1977, en relation avec la sécheresse dans le Sahel), il semble se confirmer un retournement de la situation avec la reprise des importations sur pied en provenance du Sahel (211 000 têtes de bovins contrôlées en 1979 contre 137 000 têtes en 1977) ; mais le chiffre record de 1973 (224 000 têtes) n'a pas encore été rejoint. Pour 1979, les importations de viandes foraines se sont élevées à 15 400 tonnes.

Le taux de couverture pour les ovins-caprins est plus satisfaisant, il s'élève à 35,5 % ce qui correspond à 8 000 T de viandes importées (sur pied et du Sahel principalement).

L'élevage porcin engendre une production de 7 300 T de viande porcine, dont 2 600 T en

provenance du secteur moderne, pour une consommation de 8 600 T soit un taux de couverture de 85 %.

La production de volailles est très proche des besoins et l'autosuffisance est assurée pour les œufs. Le secteur moderne s'est développé au cours de ces dernières années (filiale avicole SIPRA) et sa production avoisine celle du secteur traditionnel par ailleurs malaisée à cerner.

La production nationale de poissons devrait atteindre pour 1980 86 300 T (non compris le thon), pour une consommation d'environ 198 000 T, soit un taux de couverture de 43,5 % et des importations s'élèvent donc à 112 000 T (chiffre provisoire).

Le secteur moderne de la pêche constitué principalement par la pêche maritime industrielle, représente, avec 35 300 T, environ 40 % de la production totale compte tenu des incertitudes quant à la production de la pêche artisanale.

Globalement, tous produits confondus, le taux de couverture des besoins par la production nationale est de 44,8 % pour une consommation de 310 000 T assurée par 139 000 T de production nationale et 171 000 T d'importations.

La dépendance alimentaire pour un secteur aussi vital est ici évidente, ainsi que l'importance que représentent les importations au niveau de la balance commerciale (environ 30 milliards de francs).

Le taux de couverture serait encore plus médiocre si les importations de lait étaient prises en compte. Celles-ci ont enregistré une très forte progression de 1975, où elles étaient de 75 500 tonnes en équivalent lait frais, à 179 000 tonnes en 1979.

(1) Les bilans prévisionnels pour 1985 et 1990 présentés simultanément seront commentés par la suite.

Tableau N°1
BILAN ACTUEL ET PRÉVISIONNEL

En tonnes de viandes et abats

BILAN	Bovins			Ovins-caprins			Porcins		
	1980	1985	1990	1980	1985	1990	1980	1985	1990
	Besoins pour la consommation	57 800	76 400	97 200	12 400	15 300	22 600	8 600	15 300
Production attendue	10 600	17 900	28 000	4 400	6 100	10 000	7 300	14 400	24 700
1) du secteur traditionnel compte tenu des actions d'encadrement	9 700	13 900	20 000	4 400	6 100	10 000	4 700	8 800	6 700
2) du secteur moderne envisagé	900	4 000	8 000	—	—	—	2 600	8 600	18 000
Objectif de taux de couverture	18,3 %	25 %	40 %	35,5 %	40 %	60 %	85 %	94 %	98 %
Importation	47 200	57 300	58 300	8 000	9 200	9 100	1 300	900	400
Production moderne complémentaire nécessaire	—	1 200	10 900	—	—	3 500	—	—	—
	Volailles et œufs			Poissons			Ensemble		
BILAN	1980	1985	1990	1980	1985	1990	1980	1985	1990
Besoins pour la consommation	33 000	31 900	94 200	198 300	275 000	339 000	310 100	433 900	578 100
Production attendue	30 400	30 300	94 200	86 300	122 000	126 000	139 000	210 700	282 300
1) du secteur traditionnel	16 800	21 100	28 000	51 000	54 000	58 000	—	—	—
2) du secteur moderne	13 600	29 200	66 200	35 300	68 000	68 000	—	—	—
Objectif de taux de couverture	91,1 %	97 %	100 %	43,5 %	44,4 %	45 %	44,8 %	48,8 %	56,1 %
Importations	2 600	1 600	—	112 000	153 000	186 000	171 100	222 300	253 800
Production moderne complémentaire	—	—	—	—	—	27 000	—	1 200	41 400

Tableau N°2
OBJECTIFS DE PRODUCTION

1 - ÉLEVAGE Viandes et abats	Prix/ Kg en F	1980		1985		1980-1985		1990		Taux 1985-1990			
		Consom. globale	Production		Consom. globale	Production		Consom. globale	Production		Cons.	Prod. en Vol.	
			Q.	VAL.		Q.	VAL.		Q.	VAL.			
				Q.	VAL.			Q.	VAL.			Q.	VAL.
Bovins	320	57 800	10 600	3 390	76 400	19 100	10 110	5,7	12,5	38 900	12 450	4,9	15,3
Ovins-Caprins	575	12 400	4 400	2 530	15 300	6 100	3 510	4,7	6,7	13 500	7 760	8,1	17,2
Porcins	390	8 600	7 300	2 850	15 300	14 400	5 620	12,2	14,5	24 700	9 630	10,4	11,4
Volailles	620	23 100	20 500	12 710	35 600	34 000	21 080	9	10,6	62 800	38 940	12	13
Oeufs	515	9 900	9 900	5 100	16 300	16 300	8 390	10,5	10,5	31 400	16 170	14	14
S/Total élevage	504	111 800	52 700	26 580	158 900	89 900	44 710	7,3	11,3	239 100	84 950	8,5	13,7
II - PECHE													
Chautiers	165	20 000	20 000	3 300	40 000	40 000	6 600	14,9	14,9	57 000	9 400	7,0	7,0
Sardiniers	110	15 000	15 000	1 650	25 000	25 000	2 750	10,8	10,8	25 000	2 750	—	—
Autres	255	51 300	51 300	13 080	57 000	57 000	14 530	2,1	2,1	71 000	18 100	4,5	4,5
Importations	—	112 000	—	—	153 000	—	—	6,4	6,4	186 000	—	4	4
S/Total pêche	209	198 300	86 300	18 030	275 000	122 000	23 880	6,8	7,2	339 000	30 250	4,3	4,6
TOTAL I + II		310 100	139 000	44 610	433 900	211 900	68 590	6,9	8,8	578 100	115 200	5,9	8,9

Tableau N°3
PRÉVISIONS - OBJECTIFS DE CONSOMMATION

Consomm. par fête en KG par an Totale : en tonnes	1980						1985						1990								
	Milieu rural		Milieu urbain		Côte-d'Ivoire		Milieu rural		Milieu urbain		Côte-d'Ivoire		Milieu rural		Milieu urbain		Côte-d'Ivoire				
	par fête	totale	par fête	totale	par fête	totale	par fête	totale	par fête	totale	par fête	totale	par fête	totale	par fête	totale	par fête	totale			
Populations	4 990 000	3 272 000	8 262 000	5 365 000	4 815 000	10 151 000	5 671 000	6 897 000	5 671 000	6 897 000	10 151 000	5 671 000	6 897 000	5 671 000	6 897 000	10 151 000	5 671 000	6 897 000	10 151 000		
Consommations	4	19 960	7	57 830	4	21 460	4	54 890	11,4	76 350	7,5	22 700	10,8	74 500	4	10 200	1,8	12 400	1,8		
Bovins	1,5	7 480	1,5	12 390	1,5	8 050	1,5	7 220	1,5	15 270	1,5	4 500	1,8	12 400	0,8	4 500	3,0	20 600	2	25 100	
Ovins-Caprins	0,6	2 990	1,0	8 550	0,6	3 220	2,5	12 050	2,5	15 270	1,5	4 500	0,8	20 600	4	22 700	5,8	40 100	5	62 800	
Porcins	2,3	11 480	2,8	23 130	3	16 100	4,0	19 530	4,0	35 630	3,5	22 700	4	40 100							
Volailles																					
S/Total viandes et abats	8,4	41,910	12,3	101 900	9,1	48 830	19,4	93 690	19,4	142 510	14,0	60 100	21,4	147 600	10,6	60 100	16,5	207 700	16,5	207 700	207 700
Lait	19	94 800	23	189 700	25	134 100	35	171 300	35	305 400	30	170 000	40	276 000	30	170 000	35	446 000	35	446 000	446 000
Oeufs	0,7	3 370	1,2	9 910	0,9	4 740	2,4	11 550	2,4	16 290	1,6	7 400	3,5	24 000	1,3	7 400	3,5	31 400	2,5	31 400	31 400
Poissons	12,2	60 900	24	198 300	13,5	72 800	42	202 200	42	275 000	27	85 000	36,8	254 000	15	85 000	27	339 000	27	339 000	339 000
TOTAL ARRONDI	40,3	201 000	60,5	500 000	48,5	260 000	99,6	479 000	99,6	739 000	72,7	322 500	102	701 500	57	322 500	81,5	1 024 000	81,5	1 024 000	1 024 000
Ratios protéine en gr/j/hab.	9,2	24,2	15,2	10,5	25,2	17,5	12,3	25,2	17,5	12,3	25,2	12,3	25,2	12,3	19,2	12,3	19,2	12,3	19,2	12,3	19,2

En revanche, la balance économique du secteur pêche se trouve nettement améliorée par la production du thon et son exportation en conserves. Cette production s'élève à 15 000 tonnes en 1980, contre 9 000 tonnes en 1975.

2. Le Bilan économique en valeur

La production totale de viandes d'abats et d'œufs pour 1980 s'élève à 52 700 tonnes en volume et à 26,6 milliards en valeur, le principal poste étant constitué par la volaille qui à elle seule représente, avec 12,7 milliards, 48 % de la valeur totale. En y ajoutant les œufs, le poids de l'aviculture, avec 17,8 milliards, intervient pour 67 % dans la valeur totale. La production nationale des autres sous-secteurs, d'importance sensiblement équivalente, est faible et varie selon les productions, de 2,5 à 3,4 milliards. Il convient de noter que la viande de bœuf reste la moins chère au prix à la production de 320 F/Kg ; le prix de la volaille à 620 F/Kg est presque deux fois plus élevé.

La valeur de la production nationale de poisson consommé en Côte d'Ivoire, s'établit à 18 milliards pour une production de 86 300 tonnes, soit une valeur moyenne de 209 F/Kg. A cette valeur, s'ajoutent celle de la pêche thonière qui représente 4,5 milliards (au prix de 275 F/Kg) et celle de la pêche aux crustacés (0,3 milliard). La valeur totale de la production de la pêche s'élève donc à 22,8 milliards, du même ordre de grandeur que la valeur de la production de l'élevage. La production de la pêche industrielle (chalutiers, sardinières, thoniers, crevettiers) représente en valeur 9,9 milliards soit 42 % seulement de la valeur totale.

Les importations de poissons congelés qui se sont élevées à 95 000 tonnes en 1979, correspondent au prix moyen de 104 F/Kg à une sortie de devises de 9,9 milliards compensée en partie par les exportations de conserves de thon et de crevettes pour plus de 12,3 milliards. Il faut ajouter à la quantité de poissons congelés importés, les poissons séchés et fumés du Sahel, pour obtenir la consommation totale de poissons importés (112 000 tonnes prévues pour 1980).

II. LES CONSOMMATIONS GLOBALES ET PARTÊTE EN 1980

La consommation par tête et par an s'élève à 12,3 Kg pour le poste viandes et abats ; cette moyenne masque un écart important entre milieu rural et milieu urbain (18,3 Kg en milieu urbain contre 8,4 Kg en milieu rural). La consommation de poisson s'inscrit à hauteur de 24 Kg par tête et par an, dont 42 Kg en milieu urbain et 12 Kg en milieu rural (en fait, une marge d'incertitude subsiste concernant ces niveaux de consommation du fait que la majorité du poisson consommé est issu de la pêche artisanale maritime, lagunaire et continentale mal connue).

Parmi les viandes, si la consommation de viandes ovine et caprine s'équilibre entre les deux milieux (1,5 Kg) celle de la viande bovine est sensiblement plus forte en milieu urbain où elle atteint 11,6 Kg par tête et par an. Globalement, les ressources en produits

d'origine animale dont dispose la population sont de 60,5 Kg par tête et par an pour l'ensemble ivoirien, ce qui correspond à une ration protéinique de 15,2 grammes par jour. Cette consommation moyenne masque, la gravité du problème nutritionnel en milieu rural qui ne dispose avec 40,3 Kg que de 9,2 grammes de protéines par jour (contre 24,2 grammes en milieu urbain).

Il convient toutefois de signaler que la situation en milieu rural, du fait de la consommation de gibier et de divers produits animaux (escargots par exemple) est plus favorable que ne l'indiquent les chiffres. Celle-ci est très difficile à estimer et il a été jugé préférable de ne pas en tenir compte pour ne pas fausser par des chiffres incertains des résultats relativement fiables.

III. LES PRÉVISIONS ET OBJECTIFS DE CONSOMMATION AUX HORIZONS 1985 ET 1990

Les niveaux de consommation retenus résultent d'une démarche volontariste, en conformité avec les objectifs d'amélioration de la ration protéinique et de réduction des disparités existant à cet égard entre le milieu rural et le milieu urbain.

Dans l'établissement des prévisions de consommation pour 1985 et 1990 il a été admis que, compte tenu de la croissance démographique, en particulier en milieu urbain d'une part, et des contraintes techniques (faible importance du cheptel bovin notamment) d'autre part, l'amélioration des disponibilités en « viandes et abats » par habitant ne pouvait provenir que des espèces à cycle court dont la production de type moderne fait déjà preuve d'un dynamisme certain (filiales avicoles et porcines).

La consommation moyenne de volailles devrait ainsi passer de 2,8 Kg/an/tête en 1980 à 3,5 Kg en 1985 et à 5 Kg en 1990, celle de viande porcine passant de 1 Kg à 1,5 Kg en 1985 puis à 2 Kg en 1990.

Les tensions sur l'approvisionnement en viande bovine, dont on peut prévoir la répercussion sur les prix, entraîneraient, malgré la prédilection des consommateurs ivoiriens pour ce type de viande, une légère baisse de la consommation par tête en milieu urbain (de 11,6 Kg/tête et par an en 1980 à 10,8 Kg en 1990) et une stagnation à 4 Kg en milieu rural.

Mais par le jeu des croissances démographiques fortement contrastées, la consommation ivoirienne moyenne continuerait à croître légèrement : 7,5 Kg par tête et par an en 1985 et 7,7 Kg en 1990. La consommation individuelle de viande ovine et caprine ne pourrait commencer à progresser qu'après 1985 suite aux efforts récents entrepris dans ce domaine.

Pour les autres produits, la consommation de lait et d'œufs continuerait à augmenter tendanciellement.

La consommation du poisson, compte tenu des habitudes alimentaires et de son prix encore intéressant se maintiendrait à 42 Kg par tête et par an en milieu urbain jusqu'en 1985. Elle progresserait légèrement en milieu rural grâce à la diffusion permise par la chaîne de froid installée ; toujours par le jeu de l'évolution démographique, la consommation moyenne passerait ainsi de 24 Kg à 27 Kg par tête et par an. Au-delà de 1985, la rarefica-

tion relative du poisson de mer, s'ajoutant à une politique volontariste de limitation de la croissance des importations conduisent à stabiliser la consommation moyenne à ce niveau avec une diminution de la consommation en milieu urbain et une légère augmentation en milieu rural.

Tous produits confondus, ces évolutions spécifiques conduiraient à une amélioration de la ration protéinique qui passerait de 15,5 grammes en 1980 à 17,5 grammes en 1985 et à 19,2 grammes en 1990, l'amélioration étant plus marquée en milieu rural (+34 %) qu'en milieu urbain (+4,1 % acquis en 1985 et stabilisation ensuite).

La consommation globale de viandes croît ainsi au taux moyen annuel de +7,3 % en 1980 à 1985, et de +8,5 % de 1985 à 1990 ; celle du poisson augmente encore au taux de +6,8 % jusqu'à 1985 mais croît ensuite plus modérément au taux de +4,3 %, comme la population.

L'évolution de la structure protéinique qui résulte de ces divers objectifs et prévisions est la suivante (en pourcentages) :

	1980	1985	1990
Viandes et abats	32,2 %	31,4 %	33,3 %
dont bœuf	(19,7 %)	(18,3 %)	(17,2 %)
dont volaille	(7,9 %)	(8,6 %)	(10,9 %)
Poisson	50 %	48,6 %	44,3 %
Lait	15,1 %	17,1 %	18,2 %
Oeufs	2,7 %	2,9 %	4,2 %
	100 %	100 %	100 %

Il importe de relever les chiffres globaux de consommation tous produits confondus pour 1980 ; cette consommation s'élève à 500 000 tonnes ; elle atteindrait 739 000 tonnes en 1985 et 1 024 000 tonnes en 1990, soit une croissance moyenne de 7,4 % par an sur dix ans.

Ces quantités permettent d'évaluer les besoins en installations frigorifiques de la Côte d'Ivoire pour ce type de produits ; d'autres produits tels que légumes et produits vivriers sont également redevables d'une meilleure conservation en atmosphère conditionnée mais les produits d'origine animale constituent l'élément essentiel de la chaîne du froid ; le Plan frigorifique a fait l'objet d'une étude qu'il conviendra de prolonger par un ensemble d'actions concrètes.

IV. LE PROBLÈME DES PRIX ET LEUR ÉVOLUTION SOUHAITABLE

Le problème des prix en matière de production animale est très complexe compte tenu de la diversité des produits, de la nature des circuits de commercialisation et des spécificités régionales.

Il importe toutefois d'en cerner le contour eu égard à ses incidences tant sur la production que sur la consommation.

1. Les prix à la consommation

Les prix à la consommation ont d'une manière générale fortement augmenté, surtout depuis 1976. Cette augmentation ayant été plus forte que pour les autres groupes de produits alimentaires, il s'ensuit que la part des viandes et poissons dans le budget « consommation des ménages » est en forte hausse (sans qu'il y ait pour autant accroissement quantitatif significatif de la consommation individuelle).

Le budget « alimentaire » à Abidjan représentait en 1960 51 % du budget total des ménages africains dont 18 % étaient imputés aux viandes et aux poissons. Ce même budget pour 1979 représente 63 % du budget total dont 30,5 % consacrés aux achats de viandes et poissons. La part relative des autres postes de dépenses, notamment celle du vivrier, reste pratiquement inchangée. On constate cependant une évolution contrastée par type de produit :

- le lait est le produit dont le prix a le moins augmenté,
- les viandes (bœuf, mouton, volaille) ont vu leur prix progresser plus rapidement sans que le rapport entre ces prix se modifie sensiblement,
- les poissons (frais, séchés, fumés) ont connu, en particulier, le poisson fumé, des augmentations nettement plus fortes.

Il convient de rapprocher cette évolution des prix de l'évolution de la structure de consommation par tête ; à la diminution du prix relatif du lait, correspond une forte hausse de sa consommation ; la progression enregistrée sur les prix des poissons par rapport aux viandes semble s'être accompagnée d'une baisse de la consommation (24 Kg/tête en 1980 pour 27 Kg en 1975).

La modification des prix relatifs des diverses viandes apparaît ainsi comme un facteur déterminant pouvant conduire au rééqui-

brage souhaité en faveur des viandes des espèces à cycle court.

2. La liaison entre le prix à la consommation et le prix à la production

La forte hausse des prix constatée à la consommation ne se traduit pas par une hausse similaire des prix à la production.

Alors que le prix à la consommation de la viande de bœuf enregistre une progression annuelle comprise entre 20 % et 25 % suivant les périodes, depuis 1974, les prix à la production saisis sur le marché au bétail d'Abidjan n'ont augmenté que de 12 % par an.

L'indicateur « prix moyen vif sur prix moyen détail » s'est ainsi détérioré passant de 0,52 en 1975 à 0,37 en 1979.

Il y a là un problème de commercialisation qui n'est d'ailleurs pas spécifique à la viande bovine.

En ce qui concerne le poisson, les prix du poisson local vendu à la criée ont augmenté entre 1976 et 1979 d'un peu plus de 100 % pour la pêche sardinière et de 60 % pour la pêche chalutière.

Pendant cette période le poisson frais et le poisson fumé voyaient leurs prix progresser de près de 200 %.

3. L'influence des prix à l'importation sur la production

La production nationale de viande bovine (et les importations de viande sur pied) et de poisson se trouve confrontée à d'importantes importations de viande foraine pour le bœuf et de poisson congelé pour le poisson.

a. Viande bovine

Les importations les plus importantes sont faites par bateau en provenance essentiellement d'Argentine.

Après s'être maintenu à un niveau très bas en 1975 et 1976, le prix moyen à l'importation a fortement augmenté en 1977 (de 180 F à 240 F) ; puis il a continué à progresser légèrement. Cette évolution représente une croissance moyenne de 12,5 % par an comparable à celle des prix du Kg vif à Abidjan.

Les prix à l'importation peuvent être considérés comme le pivot de la formation des prix de la viande bovine et dans une certaine

mesure comme un frein à une hausse trop rapide des prix à la consommation (avec la réserve signalée du décrochage prix production - prix détail). Si du point de vue du consommateur cet effet peut paraître bénéfique, du point de vue producteurs ivoiriens et producteurs du Sahel, l'effet est beaucoup plus négatif :

— pour la production nationale, le maintien des prix à un niveau bas n'a pas permis comme souhaité l'apparition d'une classe d'éleveurs privés, modernes, attirés par une activité rémunératrice. Il semble au contraire que le niveau des prix ait atteint le seuil limite de rentabilité pour ces éleveurs,

— pour les producteurs du Sahel peu intéressés par les prix ivoiriens nettement plus bas que ceux obtenus dans d'autres pays comme le Nigéria.

b. Poisson

Le prix de vente à la criée du poisson local tend à s'aligner sur le prix de revient du poisson importé lorsqu'il n'y a pas de limitation des importations. Or, le poisson importé est produit à un prix nettement inférieur au poisson africain ou vendu à des prix sans relation avec leur prix de revient par les pays d'Europe de l'Est (prix moyen au Kg de poisson importé : 104 F en 1979).

Cette situation aboutit à d'importantes difficultés pour les armements locaux dont les prix de revient sont nettement supérieurs aux prix obtenus à la criée. Selon la Direction des pêches, le prix moyen au Kg de la pêche chalutière devrait être de 200 F (au lieu de 165 F actuellement).

4. Les problèmes particuliers à l'aviculture et à l'élevage porcin

La satisfaction de la quasi-totalité des besoins en volaille et en viande de porc est attendue du développement du secteur moderne de production. La demande pour ces viandes, souhaitée et prévue en hausse, sera fonction des prix au détail ; ceux-ci dépendent eux-mêmes du prix de revient à la production et des marges à la commercialisation. Il conviendra d'agir sur ces deux postes de la formation des prix si l'on désire que le rééquilibrage entre prix relatifs ne se fasse pas au détriment du consommateur.

Augmenter le prix de la viande de bœuf sans faire baisser le prix du poulet et dans une moindre mesure celui du porc, reviendrait en effet à alourdir encore la charge du poste « viandes » dans le budget du consommateur. Les marges actuelles de commercialisation sont beaucoup trop élevées ; elles doivent être mieux contrôlées et réduites (le poulet vendu 1 050 F par la SIPRA se retrouve à 1 900 F au détail).

Le prix de revient à la production est quant à lui fortement dépendant des prix des aliments pour le bétail (58 % du prix de revient pour le poulet de chair).

La liaison avec la production agricole est ici évidente ; il est vital en particulier de produire du maïs à faible coût sans qu'il soit pour autant subventionné ; seule la modernisation de la culture grâce aux gains de productivité qu'elle permet est susceptible de résoudre le problème (qui se pose dans des termes similaires pour le tourteau de soja).

V. LES AUTRES PROBLÈMES DU SECTEUR

Les facteurs humains, trop négligés jusqu'à présent, ne sont guère favorables au développement de l'élevage national.

L'élevage n'est pas une activité traditionnelle et s'il existe dans le Nord des propriétaires de bétail, il n'y a pratiquement pas d'éleveurs en dehors des Peuhls.

La possession de bétail n'est pas synonyme de capital productif et d'activité de caractère économique ; elle constitue le plus souvent un type d'épargne spécifique.

Du point de vue zootechnique, les races présentes en Côte d'Ivoire sont peu perfor-

mantes et la pathologie propre au milieu tropical (trypanosomiase en particulier) constitue un frein d'importance au développement de l'élevage.

L'élevage est par ailleurs une activité professionnelle contraignante, comportant de nombreux risques et immobilisant des capitaux importants lorsqu'il s'agit de se constituer un cheptel de départ. Les difficultés d'obtenir un crédit adapté à la spécificité de ce secteur ne font qu'ajouter aux obstacles à surmonter.

Sauf en aviculture et en élevage porcin, les initiatives du secteur privé sont ainsi trop

limitées et rares pour qu'on puisse s'en remettre uniquement à elles pour une forte croissance de la production.

Dans ce domaine, comme pour l'agriculture, une adaptation du système de formation est nécessaire, visant à la formation d'éleveurs modernes.

Les problèmes de la pêche rejoignent ceux de l'élevage :

— La Côte d'Ivoire n'a que peu de tradition de pêche. Le secteur pêche artisanale est

essentiellement occupé par des pêcheurs maliens (eaux continentales et lagunes) et ghanéens (eaux maritimes). La formation des pêcheurs nationaux doit donc être prioritaire.

— Les ressources halieutiques au large des côtes ivoiriennes sont, et resteront, relativement pauvres, le plateau continental étroit et l'absence d'un upwelling puissant empêchent un développement important des populations de poissons.

les objectifs et les moyens stratégiques

I. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs en matière de production animale résultent des objectifs généraux assignés au développement agricole et de leur application spécifique à ce secteur.

1. Compte tenu de la gravité croissante du problème majeur de la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur, il convient toutefois d'accorder la priorité aux objectifs de production.

Le premier objectif sera donc une forte augmentation de la production des produits d'origine animale en vue d'améliorer le taux de couverture des besoins à la production nationale.

Cette amélioration du taux de couverture intéressera principalement les sous-secteurs de l'élevage bovin et de l'élevage ovin ; en ce qui concerne la pêche, il sera recherché, compte tenu des caractéristiques du secteur et de la dégradation tendancielle du bilan, dans la stabilisation du taux de couverture au niveau actuel.

Cet objectif concerne aussi bien l'année 1985 que l'horizon 1990.

2. Le deuxième objectif qui vise principalement la modernisation de l'élevage est en relation avec l'objectif général de modernisation du système de production et a une double signification. En premier lieu, cette modernisation est à considérer comme le grand moyen stratégique permettant d'obtenir les gains de production importants qui s'avèrent nécessaires à l'horizon 1990.

En second lieu, cette modernisation qui s'effectuera en association étroite avec celle de l'agriculture est à considérer comme un objectif en soi, en tant que synonyme de promotion d'un secteur moderne conforme

dans ses caractéristiques aux impératifs de progrès et de promotion professionnels et humains.

La réalisation de cet objectif sera recherchée par :

- l'évolution progressive des systèmes de production traditionnels,
- le développement du secteur moderne existant (pêche et élevage),
- la promotion d'un nouveau secteur moderne fondé sur la moyenne exploitation (élevages bovin et ovin principalement).

3. Il convient enfin de se référer à l'objectif déjà évoqué, de caractère exogène par rapport au secteur de la production animale puisque d'ordre nutritionnel, concernant l'amélioration qualitative de la ration alimentaire, par augmentation de la ration protéinique. Pour ce faire, un troisième objectif est à prendre en compte, qui interfère avec d'autres secteurs (commerce en particulier) dans la mesure où il intéresse l'ensemble de la filière, mais concerne néanmoins au premier chef les conditions de production. Il s'agit de l'augmentation de la consommation globale de protéines animales par une modification de la structure de consommation au bénéfice des viandes produites localement par les espèces à cycle court (volailles et viandes de porc principalement).

La modernisation simultanée de l'agriculture et de l'élevage, grâce aux gains de productivité qui l'accompagnent, l'amélioration et la rationalisation des circuits de commercialisation, avec la réduction des marges et des coûts intermédiaires, une politique cohérente de prix relatifs, des campagnes de promotion commerciale, constitueront autant de moyens stratégiques contribuant à l'atteinte de cet objectif.

II. LES OBJECTIFS DE PRODUCTION

Dans le secteur traditionnel, la détermination d'objectifs de production est rendue malaisée par l'insuffisance des données statistiques disponibles et les incertitudes qui subsistent (malgré les progrès faits à cet égard par l'intermédiaire de l'encadrement) quant aux principaux coefficients techniques dont la détermination est indispensable à toute projection (taux de mortalité, d'exploitation, de reproduction, etc.).

Les prévisions sont établies sur des bases plus fiables en ce qui concerne le secteur moderne bien que là aussi subsiste une marge d'erreur résultant des initiatives, difficiles à prévoir, du secteur privé.

Les chiffres présentés dans la suite ne feront donc pas la part entre les accroissements de production que l'on pourrait attendre en dehors de toute action de développement et le complément de production redevable des actions en cours et actuellement envisagées.

1. Le Bilan prévisionnel et les objectifs pour 1985

— L'élevage bovin

L'objectif retenu est un taux de couverture de la consommation intérieure par la production locale de 25 % (contre 18,3 % en 1980). Compte tenu des prévisions de consommation à l'horizon 1985 de 76 400 tonnes, la production devrait ainsi atteindre 19 100 tonnes à cette date. La croissance attendue des actions d'encadrement (analysées ci-après) est de 17 900 tonnes. L'écart devrait être comblé par un effort supplémentaire, particulièrement en matière d'embouche bovine où l'opération étant techniquement au point, les investissements prévus pourraient être réalisés plus rapidement. L'augmentation de production par rapport à 1980 soit 8 500 tonnes proviendra à raison de 60 % du secteur moderne.

— L'élevage ovin-caprin

L'objectif de production retenu, soit 6 100 tonnes, correspond à un taux de couverture de 40 % (au lieu de 35,5 % en 1980) et nécessite une importation, légèrement en hausse, de 9 200 tonnes (au lieu de 8 000 tonnes pour 1980).

— L'élevage porcin

L'objectif de production retenu, soit 14 400 tonnes, correspond à un taux de couverture de

94 % (au lieu de 85 % en 1980), les importations n'étant plus que de 900 tonnes.

L'augmentation de production est surtout attendue du secteur moderne dont la production passe de 2 600 tonnes à 8 600 tonnes.

— L'aviculture (volailles et œufs)

L'objectif de 50 300 tonnes correspond pratiquement à l'autosuffisance. L'augmentation de production d'environ 20 000 tonnes proviendra pour la plus grande part du secteur moderne qui multipliera par 2,1 sa production.

— La pêche

L'objectif de production retenu pour 1985 est de 122 000 tonnes, dont 68 000 tonnes en provenance du secteur moderne. La justification de l'augmentation de production sur la période, certes pas tendancielle, découlera de l'analyse ultérieure des projets inscrits.

Cette production nationale de poissons destinés à la consommation (donc thon exclu) correspond à un taux de couverture de 44,4 % en très légère amélioration par rapport à 1980 ; la rapide croissance de la production, 41 % de 1980 à 1985, est en effet compensée par une forte progression de la consommation, de 39 % sur la même période.

Les importations nécessaires dans ces conditions continuent à croître, jusqu'à atteindre 153 000 tonnes en 1985 pour 112 000 tonnes en 1980. La situation que reflètent ces chiffres n'est guère satisfaisante ; elle ne fait que traduire les possibilités limitées, pour l'avenir, de la principale source de protéines de la Côte d'Ivoire.

— Le Bilan d'ensemble

Avec une production globale, tous produits confondus, de 211 900 tonnes pour une consommation de 433 900 tonnes, le taux de couverture est de 48,8 %, en hausse de quatre points sur celui de 1980. Les importations qui s'inscrivent pour 222 300 tonnes sont plus importantes de 30 % par rapport à celles de 1980 mais restent dans des limites raisonnables. Si l'objectif d'autosuffisance est loin d'être atteint, il faut bien voir que ce résultat implique des taux de croissance élevés de la production. La production de l'élevage doit en effet augmenter au rythme annuel de 11,3 % de 1980 à 1985 dont 12,5 % pour le seul élevage bovin.

La production de la pêche progresse de son côté de 7,2 % par an, dont 14,9 % pour la pêche maritime chalutière. Le taux de croissance global qui en résulte, soit 8,8 %, représente, compte tenu des caractéristiques de ce secteur et de la stratégie de développement appliquée, fondée en grande partie sur des actions d'encadrement dont les limites sont connues, un effort important notamment au plan financier.

2. Les prévisions et objectifs de production pour 1990

Il est nécessaire, avant de fixer les objectifs de production pour 1990, d'effectuer un bilan prévisionnel à partir des prévisions de productions devant résulter de la prolongation des opérations de développement prévues sur la période 1981-1985.

— L'élevage bovin

La production espérée de 28 000 tonnes, dont 8 000 tonnes issues du secteur moderne, correspondrait à un taux de couverture de 29 % et les importations nécessaires seraient de 69 200 tonnes, en hausse de 20 % par rapport à celles de 1985.

— L'élevage ovin-caprin

La production « attendue » de 10 000 tonnes (pour 22 600 tonnes de consommation) correspondrait à un taux de couverture de 44 % (au lieu de 40 % en 1985) et les importations nécessaires se situeraient à hauteur de 12 600 tonnes, supérieures de 37 % à celles de 1985.

— Les élevages porcin et avicole

L'objectif d'autosuffisance serait complètement atteint pour la production de volailles et œufs.

Les importations résiduelles figurant dans le bilan « porcin » correspondraient à des produits de charcuterie spécifiques non produits sur place ; l'autosuffisance serait ainsi également pratiquement assurée.

— La pêche

Les prévisions dans ce domaine sont plus incertaines. Si la pêche issue du secteur artisanal peut être prévue en légère hausse, celle en provenance de la pêche maritime est fonction d'investissements lourds (acquisition de bateaux de pêche modernes) qui font progresser la production par paliers. Aussi, la production de 68 000 tonnes de 1985 a-t-elle été reportée telle quelle pour 1980, sans vouloir anticiper ni à ce sujet ni quant aux possibilités de développement de l'aquaculture et de la pisciculture.

Dans ces conditions, le taux de couverture correspondant à une production de 126 000 tonnes pour des besoins évalués à 339 000 tonnes ne serait plus que de 37 % au lieu de 44,4 % pour 1985.

Les importations nécessaires avec 213 000 tonnes seraient supérieures de 39 % à celles de 1985.

— Les objectifs de production pour 1990

Si les résultats qui apparaissent à travers cette analyse sont satisfaisants pour les élevages avicoles et porcins, ils le sont beaucoup moins pour les autres élevages et la pêche. La stratégie retenue de modernisation radicale de l'agriculture (production végétale et production animale) autorise la fixation, à l'horizon 1990, d'objectifs de production ambitieux, permettant d'améliorer ce bilan prévisionnel.

Ceux-ci se déduisent d'objectifs de taux de couverture fixés eux-mêmes en relation avec les objectifs généraux d'autosuffisance et d'amélioration de la balance commerciale (ce qui implique une limitation des importations ou à tout le moins, une réduction de leur progression). Il est ainsi retenu pour l'élevage bovin un taux de couverture de 40 % pour 1990 ; ce taux correspond à une stabilisation des importations en dessous de 60 000 tonnes ; il s'ensuit un objectif opérationnel de production complémentaire de 10 900 tonnes, assigné au secteur moderne, les potentialités de croissance de l'élevage traditionnel étant toutes mobilisées.

Pour ce qui concerne l'élevage ovin-caprin, l'objectif de taux de couverture est fixé à 60 % (au lieu de 40 % en 1985) ; ce taux correspond à une stabilisation des importations en dessous de 10 000 tonnes (9 100 tonnes inscrites au tableau). La production complémentaire nécessaire s'élève ainsi à 3 500 tonnes, attendue également de la promotion du secteur moderne.

L'objectif pour le secteur de la pêche est le maintien du taux de couverture à 45 % ; ce taux analogue à celui de 1985, illustre le refus d'une dégradation du bilan (le taux tendanciel n'étant que de 37 %).

Il s'ensuivra un besoin d'importation de 186 000 tonnes de poissons, encore en hausse par rapport à 1985, mais le rythme de croissance des importations passerait de +6,4 % par an de 1980 à 1985 à +4 % par an au cours du quinquennat suivant.

L'objectif opérationnel de production complémentaire qui en résulte est donc de 27 000 tonnes.

Globalement, tous produits confondus, le bilan s'établirait ainsi : le taux de couverture progresserait de 48,8 % en 1985 à 56,1 % en 1990 ; les importations globales seraient seulement supérieures de 14 % à celles de 1985 ; en valeur, l'augmentation serait moins forte puisque provenant du produit le moins cher, à savoir le poisson.

La production complémentaire nécessaire de produits d'origine animale, soit 41 400 tonnes, proviendrait de la pêche pour 65 % et de l'élevage bovin-ovin pour 35 %.

Les objectifs globaux de production pour 1985 et 1990 incluent les compléments de production ainsi déterminés, jugés nécessaires

en fonction des perspectives et objectifs de consommation.

La valorisation des productions effectuée dans ce cadre montre que la valeur totale de la production passerait ainsi de 44,6 milliards en 1980 à 115,2 milliards en 1990, soit une croissance annuelle de 10 % (+5,3 % seulement pour la valeur de la pêche).

La prise en compte de ces objectifs, bien qu'ils concernent l'année 1990, est essentielle à l'établissement du Plan définitif de développement de la production animale.

C'est en effet, au cours du quinquennat 1981-1985 que devra être préparé et testé le Plan opérationnel du quinquennat suivant.

III. LES MOYENS STRATÉGIQUES ET ACTIONS DE L'ÉTAT

1. Les programmes de développement de l'élevage

a. L'élevage bovin

Les actions de l'Etat dans ce sous-secteur s'articulent autour de plusieurs grands axes :

. *l'encadrement* des producteurs traditionnels, en vue de moderniser progressivement leurs élevages,

. *le ranching*, permettant la production de viande et l'obtention d'animaux reproducteurs qui sont ensuite remis aux éleveurs-paysans encadrés,

. *l'élevage industriel bovin*, dont la finalité est l'obtention de races nouvelles obtenues par croisement, adaptées aux conditions écologiques des zones d'élevage,

. *la création d'unités d'embouche bovine*,

. *des opérations de soutien*, parmi lesquelles, il convient d'isoler celles tendant à l'éradication des glossines, en zone de savane,

. enfin, le projet plus spécifique d'*élevage sous palmeraie*.

— Les opérations d'encadrement des producteurs de bovins

. L'encadrement du cheptel taurin dans le Nord, qui intéresse huit départements, est confié à la SODEPRA-NORD.

Conçue au départ dans le sens d'un encadrement de masse, l'opération évolue vers des actions plus sélectives en cherchant à concentrer les efforts sur les éleveurs les plus réceptifs. Elle vise essentiellement l'amélioration de la protection sanitaire, de la conduite du troupeau, de la nutri-

tion, de l'abreuvement et de la commercialisation. L'effectif encadré en 1979 d'environ 200 000 têtes avoisinait les 2/3 de l'effectif total.

. L'opération d'encadrement du cheptel zébu a été engagée à la suite de la forte augmentation des entrées de zébus transhumants résultant de la grande sécheresse du Sahel ; ce troupeau est estimé à environ 200 000 têtes sur un cheptel total de l'ordre de 650 000 têtes (dont 540 000 têtes dans le Nord).

L'opération « zébus » vise une meilleure connaissance, une meilleure intégration et une meilleure exploitation des troupeaux transhumants ; elle comporte plusieurs volets :

. L'aménagement des postes d'entrée et des pistes à bétail, pour un contrôle permanent des troupeaux d'importation, ce qui conduit à une meilleure appréciation des courants commerciaux et des disponibilités en viandes.

. La création de zones d'accueil pastorales : un premier programme a concerné des zones à faible densité de population agricole (Palé et Haut-Lokpoho) à l'intérieur desquelles les éleveurs Peuhls peuvent s'intégrer totalement dans l'économie nationale, sans porter préjudice aux cultivateurs. La création de ces zones permet la mise en valeur d'espaces pratiquement vides et à vocation d'élevage affirmée.

Cette mise en valeur consiste à lever les hypothèques qui pèsent sur ces zones et en empêchent l'exploitation : manque

d'infrastructures de pénétration, d'équipements hydrauliques, etc. Des améliorations au milieu naturel sont également apportées, si nécessaires (débroussaillage, amélioration de la qualité des pâturages, etc.).

Les deux zones de la Palé et du Haut-Lokpoho totalisent 360 000 hectares.

- En dehors des zones pastorales évoquées ci-dessus, la SODEPRA encadre également les pasteurs peuhls qui vivent en symbiose avec les populations locales en de nombreux endroits de la région du Nord. Les actions menées sont de même nature que celles conduites dans le cadre de l'opération « Taurin Nord » mais s'y ajoutent des actions d'aménagement pastoral avec intensification (hydraulique pastorale, réseaux de surface, cultures fourragères, etc.). Il est prévu de renforcer ce programme pendant la période 1981-1985.

La croissance de la population de zébus a été très forte depuis une dizaine d'années :

	en milliers de têtes					
	1970	1975	1977	1978	1979	1980
Effectif total	55	115	160	175	190	200

En 1980, 175 000 têtes de bétail sont encadrées, soit plus de 85 % du total.

— Les programmes d'élevages industriels naisseurs

Ils comportent les opérations « ranches » et « bovins industriels » dont les finalités sont les suivantes :

- obtention d'animaux améliorés en vue de leur diffusion chez les éleveurs faisant l'objet d'un encadrement rapproché,
- augmentation directe de la production nationale de viande bovine par le biais d'un élevage intensif (après une phase d'élevage extensif en ce qui concerne les ranches),
- augmentation du capital zootechnique bovin de la Côte d'Ivoire, par apport de races améliorées (croisées ou non avec des races locales),
- trois ranches gérés par la SODEPRA existent actuellement : Sipilou et Abokouamekro avec 10 000 bovins N'Dama et le ranch de la Marahoué en cours de peuplement. Leur rôle principal est de produire de la viande ainsi que des animaux de trait et des géniteurs sélectionnés pour l'élevage villageois,
- l'élevage bovin industriel avait été particulièrement recommandé par le Plan

1976-1980 mais l'opération n'a pas encore dépassé le stade expérimental. Une opération « Génisses d'Afrique de l'Ouest » se proposait d'améliorer les animaux par le métissage de femelles zébu et de taureau N'Dama ; l'opération « Génisses Européennes » a consisté à croiser en France et en Allemagne (par insémination artificielle) des femelles de races rustiques (Abondance et Simenthal) avec des taureaux N'Dama.

Le comportement des métis ainsi importés est jusqu'à présent satisfaisant ;

- les effectifs intéressés par ces deux programmes devraient passer de 24 000 animaux en 1979 à 60 000 animaux en 1985.

— La création d'unités d'embouche bovine

La création d'unités d'embouche bovine a commencé au cours du Plan 1976-1980 par la création de la première tranche de l'unité de Ferkessedougou (capacité d'engraissement : 10 000 animaux par an).

Il est prévu pour la période 1981-1985 :

- l'extension de Ferké, avec passage à une capacité de 20 000 têtes engraisées par an,
- la création d'une deuxième unité à Borotou d'une capacité de 10 000 têtes initialement, pouvant être doublée par la suite,
- la création d'une troisième unité, probablement à Katiola, égale aux deux autres.

Pour ces deux créations la participation du secteur privé est recherchée.

La réalisation de ce plan dans son intégralité produirait les effets suivants :

	Nombre de bovins engraisés	Viandes et abats produits (tonnes)	Tonnage de viande et abats ajoutés
1980	10 000	2 000	600
1985	40 000	8 500	2 900
1990	65 000	14 000	5 000

Le supplément de production nationale est exprimé par le tonnage de viandes et abats ajoutés, mais le total produit est également important car ces viandes de qualité viennent en déduction des coûteuses importations originaires de pays extérieurs à l'Afrique de l'Ouest.

Ces centres d'embouche contribuent à créer des filières de production par les débouchés qu'ils procurent aux éleveurs voisins d'animaux maigres.

— L'élevage sous palmeraie

Entrepris dans les exploitations de Palmin-
industrie, ce projet est soutenu par la CCCE. Il
utilise exclusivement des animaux de races
locales (N'Dama et Baoulé) dont l'adaptation
au milieu palmicole a été remarquable. Ac-
tuellement, l'effectif est de 8 200 têtes environ
et devrait atteindre 13 500 têtes en 1985.

— Les opérations de soutien

La lutte anti-glossinaire constitue sans
doute un préalable indispensable à toute
opération de développement d'envergure.

Deux projets sont envisagés :

— lutte sur les périmètres pastoraux, tels
que ceux de la Palé et du ranch de la Mara-
houé,

— lutte à l'échelon national en relation
avec un programme plus vaste intéressant
également les pays voisins ; ce projet n'est
retenu qu'à titre optionnel compte tenu de son
coût élevé (environ 6 milliards sur la période
1981-1985).

b. L'élevage ovin

La promotion de l'élevage ovin se fait dans
le cadre du Programme National Ovin, qui
bénéficie dès le départ d'atouts majeurs :

— existence d'un bétail ovin bien adapté à
l'écologie du pays, familiarisation des éle-
veurs avec les ovins, existence d'un grand
potentiel fourrager à valoriser,

— bonne connaissance des facteurs limi-
tants actuels (alimentation carencée du chep-
tel, non intégration de l'élevage ovin dans les
spéculations agricoles, protection sanitaire
insuffisante). Des remèdes peuvent être ap-
portés à ces facteurs limitants.

Le Programme National Ovin comporte
plusieurs volets :

— Le Centre National Ovin de Béoumi

Il doit servir de base opérationnelle pour les
programmes de développement de l'élevage
ovin dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire.

Son action doit couvrir les domaines sui-
vants :

- . protection sanitaire,
- . génétique et amélioration zootechnique,
- . diffusion des géniteurs, insémination arti-
ficielle,
- . alimentation,
- . mise en place et gestion des pâturages,
- . organisation et gestion des troupeaux,

. formation du personnel d'encadrement et
des éleveurs,

. fabrication et diffusion du matériel d'éle-
vage,

. expérimentation de matériels nouveaux.

Le CNO permet de mener à bien un certain
nombre de thèmes de recherches en collabora-
tion avec le Ministère de la Recherche Scienti-
fique :

. en matière de génétique, le CNO s'inté-
resse actuellement à la race locale Djalonké.
Plus à terme, des introductions de races étran-
gères seront considérées,

. pour l'alimentation, des recherches sur la
valorisation des sous-produits disponibles en
Côte d'Ivoire permettront de définir de nou-
veaux types des rations alimentaires, condui-
sant elles-mêmes à des possibilités accrues en
matière d'embouche,

. enfin, le CNO conduira la formation des
encadreurs et des éleveurs ou bergers. Dans
un premier temps, c'est la région Centre qui a
profité de cette formation, mais elle com-
mence à s'étendre à l'ensemble du territoire
national.

— Les opérations d'encadrement

Elles ont concerné en premier lieu l'élevage
ovin du Centre avec l'appui du centre de
Beoumi.

L'objectif poursuivi est double, il s'agit :

. d'une part, d'essayer d'introduire en
milieu traditionnel quelques techniques d'éle-
vage simple : action sanitaire, conduite plus
rationnelle du troupeau, gestion des pâtura-
ges ;

. d'autre part, de créer un élevage fermier
intensif en association avec la production
végétale (soles fourragères).

Ce programme sera poursuivi au cours de la
période 1981-1985. Par ailleurs, compte tenu
de la demande très forte de candidats éle-
veurs, l'encadrement ovin sera étendu aux
régions Sud dans le cadre du projet « espèces
à cycle court » et Nord en liaison avec les
programmes « bovins ».

— Filière industrielle ovine

Elle comprend ou comprendra :

. L'élevage associé à la production
de manioc (Toumodi)

Menée en collaboration entre le MPA et
SODEPALM, cette opération se propose
d'étudier les possibilités de développement
d'ovins sur des périmètres agro-industriels ou
paysans de production de manioc par des

méthodes modernes (mécanisation en particulier).

La culture intensive du manioc impose une rotation culturale, dans laquelle la production fourragère (stylosanthès) occupe une place de choix.

L'association culture fourragère-élevage industriel ovin a semblé être le meilleur moyen de valoriser des soles fourragères. Les premiers résultats sont encourageants malgré quelques aléas, et en particulier une mortalité anormale sur le cheptel, par suite de vaccinations défectueuses (en ce qui concerne la qualité du vaccin).

Actuellement, l'effectif à Toumodi est de 1 400 brebis, mais la CCCE qui cofinance le projet estime que la poursuite de l'opération ovine est indispensable et chiffre à quelque 4 000 brebis l'effectif final.

La mise au point des techniques d'élevage intensif au CNO et à Toumodi devraient, dans l'avenir, justifier la création d'autres unités industrielles d'élevage naisseur-engraisseur.

. Un centre d'embouche industriel à Béoumi

Ce projet nouveau est en relation avec la hausse de production de moutons attendue des actions d'encadrement et la possibilité d'emboucher une partie des moutons sahéliens importés pour être abattus en Côte d'Ivoire.

c. Les filières avicoles et porcines

La réalisation de ces filières modernes a été engagée conformément au Plan 1976-1980 au cours de la période.

Il s'agit de la filière SIPRA pour l'aviculture et la filière AFRIPORC pour l'élevage porcin.

Les objectifs de production retenus tiennent compte de la continuation et du développement de leurs activités, qui se diversifieront au plan géographique : extension en zone forestière et dans le Centre, usine d'aliments de bétail à Bouaké. Les actions d'encadrement viseront également à multiplier et à améliorer les élevages particuliers liés par contrat à ces filières. Le financement des nouveaux investissements complémentaires s'effectuera par apport majoritaire de capitaux privés. Parmi leurs activités figurent la fourniture d'aliments du bétail et de reproducteurs (couvoir de Bingerville — centre de reproducteurs porcins à Dimbroko) aux élevages nationaux. La filière avicole comprend

un abattoir à volailles et un centre de conditionnement d'œufs à Abidjan.

Une charcuterie industrielle est prévue, qui favorisera l'augmentation souhaitée de la consommation de viande de porc, la charcuterie étant bien adaptée à certains aspects spécifiques de la consommation africaine à Abidjan (sandwiches).

Un silo de stockage de maïs (12 000 tonnes) a été construit à Bouaké, qu'il convient maintenant de rentabiliser.

La plus grande partie de l'augmentation de production du secteur moderne enregistrée entre 1975 et 1980 est à inscrire à l'actif de ces filières.

	1975	1980	TCA 80/75
Volailles	1 500 T	5 500 T	+29,7 %
Œufs	2 000 T	8 100 T	+32,3 %
TOTAL	3 500 T	13 600 T	+31,2 %
Viandes porcines (viandes et abats)	1 600 T	2 600 T	+10,2 %

d. Les opérations de caractère mixte

Il s'agit principalement de l'opération « Encadrement et promotion d'élevages Centre » gérée par la SODEPRA-CENTRE ; elle s'intéresse à toutes les espèces animales, notamment au cheptel taurin estimé à 60 000 têtes ; elle vise à constituer des moyennes entreprises d'élevage sous diverses formes. Elle s'est heurtée au départ à la difficulté d'obtention de crédit auprès de la BNDA. Ce programme d'encadrement sera poursuivi en 1981-1985 dans la région Centre, l'accent étant mis sur la modernisation des élevages.

Les espèces à cycle court ont fait jusqu'à présent l'objet d'une opération limitée de même type en zone forestière. Toutefois, les efforts s'adressent dans ce cas à des unités de production plus importantes et plus modernes.

Au cours de la période 1981-1985 ces actions seront renforcées dans le cadre de projets pilotes pendant trois ans, puis la phase d'extension sera programmée.

A cet égard, le Ministère de la Production Animale détermine ainsi les conditions de réussite de cette opération :

- s'adresser à des volontaires individuels décidés à investir pour procéder à une mutation technologique des modes de production,
- assurer un soutien technique efficace à ces entrepreneurs grâce à des conseillers d'élevage de bonne valeur professionnelle,
- assurer une protection sanitaire efficace,

— permettre aux entrepreneurs l'accès au crédit,

— approvisionner ces producteurs en matériel animal de qualité et en aliments du bétail.

L'optique retenue est donc conforme à la stratégie générale préconisée, relative à la promotion d'un secteur moderne constitué de moyennes entreprises.

e. Les actions diverses d'accompagnement

Un programme d'abattoirs est prévu, d'une part à Abidjan, d'autre part dans certains centres de l'intérieur. Ils devront, d'une manière générale, être financés en majeure partie avec les collectivités locales sur les produits des taxes d'abattage, avec une participation de l'Etat.

La création d'un Institut Tropical d'Élevage et de Médecine Vétérinaire est prévue à Abidjan sur le site de l'actuelle ENSA, transférée à Toumbokro. Cet Institut aura un rôle de formation, de démonstration, d'essais en vraie grandeur et de soutien général aux opérations d'élevage.

La principale opération de soutien programmée concerne le renforcement des « infrastructures vétérinaires » avec la création de cinq postes par an.

2. Les actions de développement de la pêche

Elles s'articulent autour de quatre stratégies :

- a. la modernisation de la pêche artisanale,
- b. le développement de la pêche maritime industrielle,
- c. le développement de l'aquaculture et de la pisciculture,
- d. les investissements d'accompagnement.

a. La modernisation de la pêche artisanale

— Elle concerne aussi bien la pêche maritime artisanale que les pêches en lagune et continentale.

Diverses actions sont prévues, destinées à encadrer, aider et former, soit les pêcheurs existants, soit de nouveaux pêcheurs, en particulier dans le cadre de la mise en valeur des nouvelles potentialités que représentent les plans d'eau créés par la construction des barrages de Buyo, Taabo et Soubré.

Ces actions qui relèvent de l'encadrement, appellent les mêmes remarques (et réserves) que celles faites, d'une manière générale, dans

l'analyse de cet aspect de la stratégie du développement.

— Il existe actuellement, concernant la pêche artisanale, maritime et lagunaire, quatre « Centres » à Adiake, San Pedro, Sassandra et Grand-Lahou. Il est prévu la création, sur la période 1980-1985 de quatre autres centres à Jacqueline, Grand Bassam, Tabou et Fresco.

Concernant la pêche lacustre (qui relève du Ministère des Eaux et Forêts) deux projets intéressent les lacs d'Ayamé et de Buyo (ancienne opération Arso) ; la production du lac d'Ayamé devrait passer de 800 tonnes environ actuellement à 2 100 tonnes à partir de 1983.

Les infrastructures de développement dont dispose maintenant le lac de Kossou devraient permettre également d'augmenter la production.

Pour l'ensemble du sous-secteur de la pêche artisanale, dont un effort de saisie statistique serait par ailleurs justifié, il n'est attendu qu'une augmentation de production de 7 000 tonnes d'ici à 1990. L'inscription d'une enveloppe financière correspondante de 1 milliard pour cinq ans est fonction dans une large mesure de la prise en compte des « coups partis ». Ce montant est à rapprocher de la valeur de la production supplémentaire attendue pour 1985 (3 000 tonnes, dont il conviendrait de déduire la croissance tendancielle, pour une valeur de 750 millions).

b. Le développement de la pêche maritime industrielle

Ce sous-secteur restera par la force des choses celui sur lequel repose principalement l'augmentation de production attendue pour 1985.

Ce développement sera assuré par la mise en œuvre de moyens stratégiques de nature différente. Il conviendra en premier lieu d'utiliser pleinement le potentiel existant, grâce à un ensemble de mesures de redressement de la situation économique de la pêche maritime.

Le problème est suffisamment grave et important pour que cela fasse l'objet d'un véritable « Plan spécifique » de caractère intersectoriel, dont le Plan devrait être l'initiateur.

L'autre moyen consistera à aider et à participer à l'accroissement du potentiel de pêche par l'acquisition de bateaux et la constitution d'armements communautaires, seul moyen d'extension des zones de pêche.

Le surplus de production attendu ainsi, d'ici à 1985 des pêches chalutières et sardinières.

res, est de 30 000 tonnes, dont une partie correspond à un rattrapage par rapport à la situation de 1977 (35 000 tonnes issues de ces pêches en 1980 contre 47 800 tonnes en 1977).

Ces 30 000 tonnes correspondent, d'une part, à une augmentation de 10 000 tonnes de la pêche sardinière qui retrouverait, avec des prises de 25 000 tonnes, son potentiel normal, d'autre part, à un accroissement de 20 000 tonnes de la pêche chalutière en eaux lointaines.

A cette production de poissons destinés à la consommation, il convient d'ajouter la pêche au thon, dont la production nationale devrait atteindre 25 000 tonnes en 1985, soit 10 000 tonnes de plus qu'en 1980. Ce développement de la pêche thonière renforcera la position centrale qu'occupe à cet égard Abidjan, déjà premier port thonier de l'Afrique de l'Ouest.

A la production nationale, s'ajoutent en effet les débarquements et transbordements de thons étrangers.

La capacité de la conserverie de thon est actuellement, avec deux usines (SCODI et Pêche et Froid) d'environ 25 000 tonnes ; la réalisation d'une troisième unité de transformation est en projet. Trois armements se partagent l'activité de la pêche thonière et disposent de huit unités.

c. L'aquaculture et la pisciculture

L'accroissement de la production imputée au secteur moderne de la pêche proviendra à raison de 2 700 tonnes (3 000 tonnes en 1985 contre 300 tonnes actuellement) du développement de l'aquaculture lagunaire et de la pisciculture continentale.

Un projet est en cours avec une participation financière de la CCCE, qui concerne la réalisation d'un Centre de production d'alevins à Jacquville, ainsi que deux Centres de formation et vulgarisation à Dabou et Bingerville.

Concernant la pisciculture, il est envisagé la création d'étangs dont la productivité serait de 4 tonnes de poissons par hectare et par an. Le projet PNUD, qui sera terminé en 1981, aura permis de former les agents techniques nécessaires.

d. Les investissements d'accompagnement

Ils concernent principalement, l'aménagement des ports de pêche d'Abidjan et de San Pedro ; il est prévu pour le premier de doubler la capacité d'accueil en construisant un nouveau quai de 600 mètres ; un double appontement permettra l'avitaillement en glace et

l'avitaillement général (fluides divers, etc.). L'aménagement du port de San Pedro comporterait la construction en plusieurs tranches d'un quai de 300 mètres, ainsi que les infrastructures indispensables.

3. Les orientations pour l'avenir

Les programmes passés en revue dans le chapitre précédent, concernent le quinquennat 1981-1985 ; ils sont cohérents avec les objectifs de production retenus pour 1985.

L'analyse de la situation en 1990 a montré que les résultats attendus de la prolongation des actions projetées seront insuffisants par rapport aux objectifs jugés souhaitables.

En ce qui concerne l'élevage, l'aspect négatif de cette constatation est cependant contrebalancé par les grandes possibilités de développement direct ou induit de l'élevage que recèle la modernisation de l'agriculture de savane, dans une optique d'association agriculture-élevage. Les relations de cause à effet sont ici dans les deux sens ; une agriculture de savane moderne a besoin, pour écouler et valoriser sa production agricole, des débouchés de l'alimentation animale ; inversement, la production animale ne peut se développer que si elle dispose sur place de produits agricoles bon marché, que seule une agriculture moderne peut fournir ; le phénomène de synergie est ici évident.

La modernisation de l'aviculture et de l'élevage porcin, ainsi que l'atteinte des objectifs de production correspondants, sont certes, en bonne voie de solution ; elles ne peuvent qu'être facilitées par une modernisation de l'agriculture, qui se traduirait par une baisse des coûts de production (aliments du bétail) et une augmentation concomitante des débouchés. Le problème prend une autre dimension pour ce qui est des élevages bovin et ovin dont le développement, en dehors de l'embouche industrielle, est attendu en priorité de l'évolution de l'élevage traditionnel ; les opérations de caractère moderne ne venant elles-mêmes qu'en appui de cette stratégie (ranches bovins industriels, Plan ovin). Compte tenu des nombreux freins, en particulier de nature structurelle et humaine, auxquels se heurtent habituellement cette stratégie, il est même permis de penser que les objectifs fixés sont ambitieux. Seuls un suivi régulier et de fréquentes évaluations en cours de période permettront de juger si l'on a fait preuve de trop d'optimisme.

— L'atteinte des objectifs ambitieux de production, assignés pour 1990 aux élevages bovin et ovin, nécessite donc de concevoir et

de préparer, au cours du quinquennat 1981-1985, une stratégie plus radicale de modernisation de ces élevages en liaison étroite avec la modernisation de l'agriculture de savane. Des études préalables sont, à cet égard, nécessaires, qui viseront à déterminer les meilleures solutions techniques et les conditions économiques de leur rentabilité.

Il convient, par une démarche identique à celle retenue pour la modernisation agricole, de concevoir des systèmes et unités d'exploitation modernes rentables, conjuguant ou associant les deux volets souvent séparés du naissage et de l'embouche (le second étant jugé habituellement plus rentable que le premier).

Deux voies devront être explorées, la première visant à promouvoir des fermes d'élevage spécialisées, la seconde, des fermes polyvalentes associant agriculture et élevage modernes.

Du point de vue structurel, des solutions intermédiaires existent, qui permettraient de ménager les étapes indispensables.

Il est possible par exemple de concevoir, dans le cadre de la promotion d'exploitations motorisées regroupées dans des ensembles intégrés, des élevages collectifs de caractère coopératif, utilisant et valorisant, d'une part, une partie de la production végétale, d'autre part, les soles fourragères en jachère.

Cette stratégie de modernisation accordera par ailleurs toute l'attention souhaitable aux objectifs de développement de caractère non directement productif : promotion de jeunes éleveurs ivoiriens qualifiés, obtention de revenus équivalents à ceux de l'agriculture moderne, eux-mêmes définis par rapport à ceux du milieu urbain, à qualification égale.

— Cette approche du problème n'est pas absente des projets déjà envisagés, sinon en cours. Elle concerne toutefois, en priorité, l'aviculture et l'élevage porcin pour lesquels il s'agit de renforcer un secteur privé et une dynamique déjà existants.

Si les initiatives privées méritent d'être encouragées dans les sous-secteurs de l'élevage bovin et ovin, il est à craindre que des conditions de rentabilité plus incertaines fassent que celles-ci soient nettement insuffisantes. Il appartient donc à l'Etat de prendre l'initiative de la promotion de ce nouveau secteur moderne en prenant parallèlement toutes les mesures d'accompagnement que cela implique.

Il importe en particulier de mettre en place

un système de crédit à long terme spécifique, adapté aux conditions de rentabilité du secteur.

Une provision de 3,1 milliards est inscrite au titre de cette « Promotion de moyennes entreprises d'élevage ».

Elle devrait permettre de lancer, au cours du quinquennat 1981-1985, une fois les études de factibilité menées à bien, des opérations pilotes prenant place dans le cadre plus vaste des Projets régionaux de développement intégré.

Ces opérations seront à généraliser au cours du quinquennat suivant. Les objectifs opérationnels de production devant guider l'instruction de ce Plan de Développement et de modernisation complémentaire sont, en chiffres arrondis, 11 000 tonnes (viandes et abats) pour l'élevage bovin et 3 500 tonnes pour l'élevage ovin. Ces objectifs supposent que les résultats attendus des actions en cours soient obtenus ; tout écart à ce sujet serait à reporter sur les objectifs de ce Plan complémentaire pour que le bilan global présenté soit respecté. Il convient de remarquer qu'en ce qui concerne la viande bovine, ce chiffre de 11 000 tonnes, bien que ne représentant qu'environ 10 % des besoins estimés pour 1990, est du même ordre de grandeur que la production totale de 1980.

— *L'objectif complémentaire assigné à la « Pêche »*

Le problème se pose en termes semblables en ce qui concerne la production de poissons ; le développement de la pêche maritime industrielle se heurte à de nombreuses contraintes, dont le risque de surexploitation des stocks n'est pas le moindre. Une solution peut être trouvée par la création d'armements communautaires ou mixtes avec des pays riches en ressources halieutiques.

Les potentialités sont par contre très importantes dans le domaine de l'aquaculture et de la pisciculture.

Les 120 000 hectares de lagunes ivoiriennes offrent de nombreux sites favorables à l'aquaculture.

L'expérimentation de diverses techniques (élevage en cage ou en enclos) ont donné des résultats prometteurs.

Il convient d'y ajouter les plans d'eau créés par la construction des barrages hydroélectriques.

Si la pisciculture en étangs villageois peut paraître aléatoire dans les conditions actuelles, il n'en sera pas de même dans le cadre des

projets intégrés de modernisation agricole dont elle pourrait constituer l'un des volets.

— Une partie importante de l'objectif complémentaire de production de poissons fixé pour 1990 (27 000 tonnes) devrait pouvoir être obtenue de l'aquaculture et de la pisciculture.

Les initiatives prévues, souvent étrangères d'ailleurs, risquent là aussi, d'être insuffisantes et il importe que l'initiative publique suscite la création d'un secteur productif moderne d'importance significative.

Pour ce faire, il convient en premier temps de concevoir et d'expérimenter, en pisciculture comme en aquaculture, divers modèles de fermes généralisables, dont la gestion pourrait être confiée, soit à des sociétés d'économie mixte spécialisées, soit à des départements des sociétés locales de développement préconisées par ailleurs (en relais éventuel des futures coopératives modernes).

De nombreuses infrastructures d'accompagnement existent, qui doivent être mises au service d'un véritable Plan de développement intersectoriel cohérent. Si la Recherche et l'expérimentation technique doivent continuer il faut sans plus tarder, vu l'urgence du problème, passer au stade de la réalisation, sur la base des données existantes, en réunissant les conditions d'une production de type « moderne » et rentable.

Il faut souligner que ces orientations (cette nouvelle stratégie) intéressant l'ensemble de la production animale, sont conformes à l'objectif général d'ivoirisation de l'économie ivoirienne ; si les investissements étrangers doivent être encouragés, il ne serait pas prudent d'attendre d'eux seuls la solution du problème d'approvisionnement en protéines, dont la gravité pour l'avenir a été suffisamment mise en relief.

I. LES COÛTS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE

En ce qui concerne l'élevage, le montant total d'investissements sera de 30 milliards.

Le sous-secteur de l'élevage bovin bénéficie à lui seul des deux tiers de cette enveloppe. Ce partage n'est pas contradictoire avec la forte croissance attendue des productions avicoles et porcines ; celles-ci font preuve, au effet, d'un dynamisme de caractère « privé » qui il suffit d'accompagner. La rentabilité des filières correspondantes permet, par ailleurs, de ne pas faire appel aux ressources de l'État.

La situation est inverse pour l'élevage bovin dont le développement handicapé par divers facteurs, implique une intervention de l'État ; ce qui ne signifie pas qu'il doit être systématiquement subventionné.

Le développement de l'élevage bovin traditionnel se voit consacrer 57 % du montant total réservé à l'élevage. Ce montant tient compte des économies devant résulter, tant de la Réforme des Entreprises Publiques, que de la reprise en main des opérations dans le sens d'une meilleure gestion et d'une plus grande efficacité.

Les investissements devant être affectés au développement de l'élevage bovin moderne s'élèvent à 8,3 milliards ; ce montant élevé correspond aux orientations de politique générale, qui conduisent à privilégier les opérations productives de caractère franchement

moderne. Ainsi, le montant de 3,5 milliards d'investissements publics inscrits au titre « embouteillage » auxquels pourraient venir s'ajouter des investissements privés, devrait permettre d'atteindre l'objectif de production assigné à ce programme.

Par ailleurs, la rentabilisation des opérations de « ranching » doit permettre de limiter les investissements consacrés à l'élevage moderne à 4,5 milliards.

C'est principalement à travers la « Promotion de moyennes entreprises d'élevage » que l'on peut atteindre les objectifs ambitieux de production fixés pour 1990. Ce programme ne prendra toute son ampleur qu'en fin de quinquennat, après l'étape indispensable de mise au point et d'opérations pilotes en relations étroites ; il convient de le travailler, avec le processus de modernisation de l'agriculture.

Le montant de 3,1 milliards mentionnés, ne représente d'ailleurs, que la participation de l'État à ce programme ; s'ajoutant à priori de promouvoir des exploitations rentables, l'investissement initial pourra et devra être financé, dans une large mesure, sur crédit adapté.

Le montant de 4 milliards (sésam au titre « Soutien » comprend, à raison de 50 % environ, le coût de réalisation des infrastructures vétérinaires.

CHAPITRE 3

les coûts du développement de la production animale

Dans la présentation des investissements publics retenus par le Plan pour les périodes 1980-1985, investissements publics de l'Etat et investissements des Entreprises Publiques seront différenciés :

I. LES COÛTS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE

En ce qui concerne l'élevage, le montant total d'investissements, sera de 30 milliards.

Le sous-secteur de l'élevage bovin bénéficie à lui seul des deux tiers de cette enveloppe ; ce partage n'est pas contradictoire avec la forte croissance attendue des productions avicole et porcine ; celles-ci font preuve, en effet, d'un dynamisme de caractère « privé » qu'il suffit d'accompagner. La rentabilité des filières correspondantes permet, par ailleurs, de ne pas faire appel aux ressources de l'Etat.

La situation est inverse pour l'élevage bovin dont le développement, handicapé par divers facteurs, implique une intervention de l'Etat ; ce qui ne signifie pas qu'il doit être systématiquement subventionné.

Le développement de l'élevage bovin traditionnel se voit consacrer 57 % du montant total réservé à l'élevage. Ce montant tient compte des économies devant résulter, tant de la Réforme des Entreprises Publiques, que de la reprise en main des opérations dans le sens d'une meilleure gestion et d'une plus grande efficacité.

Les investissements devant être affectés au développement de l'élevage bovin moderne s'élèvent à 8,3 milliards ; ce montant élevé correspond aux orientations de politique générale, qui conduisent à privilégier les opérations productives de caractère franchement

moderne. Ainsi, le montant de 3,5 milliards d'investissements publics inscrits au titre « embouche », auxquels pourraient venir s'ajouter des investissements privés, devrait permettre d'atteindre l'objectif de production assigné à ce programme.

Par ailleurs, la rentabilisation des opérations de « ranching » devrait permettre de limiter les investissements consacrés à l'élevage naisseur, à 4,5 milliards.

C'est principalement à travers la « Promotion de moyennes entreprises d'élevage » que seront atteints les objectifs ambitieux de production fixés pour 1990. Ce programme ne prendra toute son ampleur qu'en fin de quinquennie, après l'étape indispensable de mise au point et d'opérations pilotes, en relation étroite ; il convient de le rappeler, avec le processus de modernisation de l'agriculture.

Le montant de 3,1 milliards provisionné, ne représente d'ailleurs, que la participation de l'Etat à ce programme ; s'agissant a priori de promouvoir des exploitations rentables, l'investissement initial pourra et devra être financé, dans une large mesure, sur crédit adapté.

Le montant de 4 milliards visant au titre « Soutien » comprend, à raison de 50 % environ, le coût de réalisation des infrastructures vétérinaires.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS DU SECTEUR
« PRODUCTION ANIMALE »

En millions F 1980

Grands programmes	État	Entreprises publiques	Total
A - ÉLEVAGE			
1. <i>Élevage bovin</i>			
— Développement de l'élevage traditionnel dont encadrement	7 700	—	7 700
dont aménagements pastoraux	7 000	—	7 000
— Développement de l'élevage moderne dont élevage naisseur	4 500	300	4 800
dont embouche	2 300	1 200	3 500
— Soutien (lutte antiglossinaire)	2 100	—	2 100
TOTAL Élevage bovin	23 600	1 500	25 100
2. <i>Programme national ovin</i>	3 000	—	3 000
3. <i>Tous élevages</i>			
— Promotion de moyennes entreprises d'élevage	6 500	—	6 500
4. <i>Soutien général</i>	5 000	—	5 000
5. <i>Abattoirs</i>	1 100	1 500	2 600
TOTAL Élevage	39 200	3 000	42 200
B - PÊCHE			
— Modernisation de la pêche artisanale	1 000	—	1 000
— Développement de la pêche maritime	5 500	3 000	8 500
— Développement de l'aquaculture et de la pisciculture	2 000	—	2 000
— Aménagements ports de pêche	2 500	—	2 500
TOTAL pêche	11 000	3 000	14 000
ENSEMBLE PRODUCTION ANIMALE	50 200	6 000	56 200
TRANCHE OPTIONNELLE			
Extension lutte antiglossinaire	6 000	—	6 000

II. LES COÛTS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

C'est au cours du quinquennat que doit se préparer la relance de la production, indispensable pour l'atteinte des objectifs fixés.

Cette relance ne peut être attendue des seules initiatives du secteur privé, et les interventions publiques, sous diverses formes, sont nécessaires, en particulier par prise de participation en capital ; c'est notamment le cas, en ce qui concerne le développement de la pêche maritime, par création d'Armements communautaires. Une enveloppe de 8,5 milliards dont 3 milliards inscrits au compte « Entreprises publiques » est affectée à ce programme.

Une attention particulière devra être portée au Programme « Développement de l'aqua-

culture et de la pisciculture », ces sous-secteurs étant appelés à participer de façon significative à l'obtention de l'objectif de production complémentaire de 27 000 tonnes, fixé pour 1990. Ce montant de 2 milliards inscrit, ne représente qu'une provision par la participation de l'Etat aux opérations productives et rentables, à lancer en cours de période avec financement complémentaire sur crédit. Les opérations actuellement en cours ou projetées, ne sont pas à la mesure du problème et il convient d'instruire, comme déjà indiqué, un Plan opérationnel spécifique plus ambitieux.

Globalement, le montant des investissements publics dans ce secteur, s'élève pour 1981-1985 à 14 milliards, dont 3 milliards au titre « Entreprises Publiques ».

la forêt et les parcs nationaux

I. LA SITUATION ET LA PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR

1. L'importance du bois dans l'économie ivoirienne (Tableau I)

La destruction de la forêt ivoirienne est l'un des problèmes majeurs de la période. Elle est à analyser en fonction de la place encore très importante qu'occupe l'économie forestière dans l'économie nationale. Le bois et ses produits demeurent parmi les premières exportations, venant au troisième rang après le cacao et le café.

En 1979, la valeur globale des exportations de ce secteur s'est élevée à 83,2 milliards de F, dont 67,6 milliards pour les grumes et 15,6 milliards de F pour les produits des industries du bois.

Ce montant correspond à 15,9 % de la valeur globale des exportations ivoiriennes. C'est une part considérable, mais en baisse constante depuis plusieurs années (30,6 % en

1973, année record, et 17,9 % en 1975, année de mauvaise conjoncture).

L'importance et l'importance de ce secteur ne sont pas limités aux exportations. Pour bien les situer les chiffres suivants relatifs à l'année 1977 peuvent être indiqués :

	150 milliards
PIB	70
valeur ajoutée	72
salaires et revenus	30
dividendes	43 000

2. L'évolution de la production et des exportations au cours de la période 1974-1978

L'évolution de la production totale de grumes a été la suivante (en milliers de m³)

	1974	1975	1976	1977	1978	1979
	4 129	3 900	3 690	3 371	4 641	4 350

Tableau N° 1
BILAN ÉCONOMIQUE ET OBJECTIFS DE PRODUCTION

I) en valeur en 1000 F	1973	1974	1975	TCA en % 73/74	1985	TCA en % 80/85
Production de grumes	2 200	2 750	4 850	45	4 150	-12,1
- grumes exportées	1 410	1 750	3 250	53	1 500	-18,4
- grumes utilisées localement	1 340	1 700	1 700	26	2 500	7,4
- pâte à papier	—	—	—	—	150	—
Taux de transformation locale	59,5 %	58,4 %	50,4 %	—	54,7 %	—
II) en valeur (1) en million CFA						
- grumes exportées	34 900	67 400	80 000	18	37 500	-16,4
- grumes utilisées localement	14 430 F	34 240 F	25 000 F	21,6	25 000 F	0
- pâte à papier	7 560	11 700	12 300	16,2	19 300 (2)	5,3
- autres industries	4 910 F	5 580 F	7 030 F	7,1	7 030 F	0
Valeur totale de la production	42 600	78 920	72 300	10,2	56 800	-10,2
Valeur totale des exportations de bois	35 730	55 215	—	—	—	—
Part du bois dans les export.	17,1 %	15,9 %	—	—	—	—

(1) en Francs de 1975 à 1980, en Francs de 1980 pour 1985 - (2) y compris la valeur du bois pour la pâte à papier

la forêt et les parcs nationaux

I. LA SITUATION ET LA PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR

1. L'importance du bois dans l'économie ivoirienne (Tableau I)

La destruction de la forêt ivoirienne est l'un des problèmes majeurs de la période. Elle est à analyser en fonction de la place encore très importante qu'occupe l'économie forestière dans l'économie nationale. Le bois et les produits dérivés du bois figurent toujours parmi les trois principaux postes d'exportation, venant au troisième rang après le cacao et le café.

En 1979, la valeur globale des exportations de ce secteur s'est élevée à 85,2 milliards de F, dont 67,6 milliards pour les grumes et 17,6 milliards de F pour les produits des industries du bois.

Ce montant correspond à 15,9 % de la valeur globale des exportations ivoiriennes. C'est une part considérable, mais en baisse constante depuis plusieurs années (30,6 % en

1973, année record, et 17,9 % en 1975, année de mauvaise conjoncture).

L'importance et l'intérêt de ce secteur ne sont pas limités aux exportations. Pour bien les situer les chiffres suivants relatifs à l'année 1977 peuvent être indiqués :

chiffre d'affaires global	150 milliards
taxes et recettes induites	30 —
valeur ajoutée	75 —
salaires et revenus	30 —
emplois	45 000

2. L'évolution de la production et des exportations au cours de la période 1974-1978

L'évolution de la production totale de grumes a été la suivante (en milliers de m³)

1974	1975	1976	1977	1978	1979
4 629	3 960	5 096	5 371	4 641	4 540

Tableau N°1
BILAN ÉCONOMIQUE ET OBJECTIFS DE PRODUCTION

I) en volume en 1000 m ³	1975	1979	1980	TCA en % 75/80	1985	TCA en % 80/85
Production de grumes	3 960	4 540	4 950	4,6	4 250	-3,1
— grumes exportées	2 419	2 789	3 200	5,8	1 500	-16,4
— grumes usinées localement	1 541	1 751	1 750	2,6	2 500	7,4
— pâtes à papier	—	—	—	—	250	—
Taux de transformation locale	38,9 %	38,6 %	35,4 %	—	64,7 %	—
II) en valeur (1) en millions CFA						
— grumes exportées	34 900	67 600	80 000	18	37 500	-16,4
— prix unitaire/m ³	14 430 F	24 240 F	25 000 F	11,6	25 000 F	0
— grumes usinées localement	7 560	11 390	12 300	10,2	19 300 (2)	9,4
— prix unitaire/m ³	4 910 F	6 500 F	7 030 F	7,4	7 030 F	0
Valeur totale de la production	42 460	78 990	92 300	16,8	56 800	-10,2
Valeur totale des exportations de bois	45 546	85 215	—	—	—	—
Part du bois dans les export.	17,5 %	15,9 %	—	—	—	—

(1) en F courants de 1975 à 1980, en F constants 1980 pour 1985 - (2) y compris la valeur du bois pour la pâte à papier.

Après le creux de 1975 et le record de 1977, la production s'est stabilisée au palier de 4,5 à 5 millions de m³, le chiffre provisoire pour 1980 étant de 4,95 millions de m³.

Il importe de rappeler que le Plan 1976-1980 recommandait une limitation de la production à hauteur de 4 000 000 m³/an afin de maintenir le potentiel forestier. Le second indicateur intéressant est le taux de transformation locale : pourcentage de grumes produites transformées par l'industrie locale et destinées soit à la consommation nationale, soit à l'exportation par rapport à la production totale. Le Plan fixait comme objectif d'augmenter ce taux de transformation, synonyme de meilleure valorisation. En fait, depuis 1975, il s'établit entre 35 % et 40 % n'augmentant guère et illustrant les difficultés de l'industrie du bois à se développer au-delà d'un certain seuil.

3. L'évolution de la production de bois d'œuvre par catégorie (Tableau II)

Dans le but d'une exploitation plus rationnelle du potentiel forestier, le Plan précédent recommandait de freiner la production des essences de qualité supérieure vouées à une disparition rapide. Il s'agissait de prolonger dans le temps leur exploitation et de permettre ainsi au marché de s'adapter progressivement aux essences nouvelles de moindre qualité. Cette limitation intéressait principalement les bois polyvalents et les bois de menuiserie (Sipo, iroko, bété, makoré, acajou, tiama, aboudikro). Le tableau N° II permet de cerner l'évolution structurelle réelle entre 1974 et 1978.

La production de bois polyvalents, toutes qualités confondues, a effectivement baissé aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative. Cependant la part des bois de qualité supérieure est encore d'environ 28 % alors que le Plan jugeait souhaitable de la limiter à 15 % (contre 38 % en 1974). La baisse observée traduit, en outre, plus l'épuisement des réserves que le résultat d'une politique délibérée.

Les bois de menuiserie occupent une place grandissante dans la production totale (22 % en 1978 au lieu de 14 % en 1974). Mais le rééquilibrage en faveur de la qualité moyenne ne s'est pas produit, et la qualité supérieure représente toujours une part trop importante de la production (82 % des bois de menuiserie en 1978).

La part des bois de déroulage a augmenté mais elle aussi dans une proportion plus faible que celle souhaitée.

Tableau N°2

DESTINATION DE LA PRODUCTION PAR CATEGORIES DE BOIS D'OEUVRE

	1974						1978					
	Bois Exportés	%	Bois Transform.	%	Product. Totale	% Export.	Bois Exportés	%	Bois Transform.	%	Product. Totale	% Export.
Bois polyvalents (dont qualité supérieure)	1 169 (1139)	38,5	694 (637)	43,5	1 863 (1771)	40,3 (38,3)	975 (856)	62,7 (64,0)	522 (460)	35,4	1 497 (1316)	26,3 (27,8)
Bois de menuiserie (dont qualité supérieure)	390 (385)	12,9	259 (246)	16,2	649 (631)	14,0 (13,6)	491 (388)	60,0 (61,0)	541 (458)	17,8	1 032 (846)	27,3 (17,8)
Bois de déroulage	1 164	38,4	567	35,5	1 731	37,4	1 068	67,2	891	38,7	1 959	44,9
Autres bois	310	10,2	76	4,8	386	8,3	224	80,3	30	8,1	254	1,5
ENSEMBLE	3 033	100,0	1 596	100,0	4 629	100,0	2 758	65,5	1 984	100,0	4 742	100,0
												58,2

Le tableau N° II montre également, pour chaque groupe de bois, l'évolution entre les exportations et la transformation.

Les bois polyvalents sont toujours exportés dans une proportion de 62 % à 65 % ; par contre la transformation locale de bois de menuiserie a fortement progressé (de 259 000 m³ à 541 000 m³). Les quantités exportées continuent toutefois à croître en valeur absolue. L'exportation des bois de déroulage enregistre une diminution sensible en valeur relative, la part exportée passant de 67,2 % en 1974 à 64,5 % en 1978.

Globalement, l'amélioration des taux de transformation qui apparaît en 1978 ne peut être considérée comme significative car elle résulte d'une haute conjoncture temporaire dans le secteur de la construction.

4. La disparition de la forêt dense

Le Plan 1976-1980 mettait en garde contre la forte diminution des superficies forestières; avec comme indicateur l'évolution du taux de boisement. La superficie de la forêt dense en 1966 était de 8 985 000 ha et correspondait à un taux de boisement de 57,3 %. En 1974 ce taux n'était plus que de 34,5 % (5 400 000 ha). Cette diminution justifiait la politique ambitieuse retenue dans le Plan tant en ce qui concernait la protection du massif que le programme de reboisement.

Cette politique n'ayant été que très partiellement mise en œuvre, en particulier le volet protection, la situation n'a fait qu'empirer ; et le taux de boisement n'était plus estimé qu'à 26,7 % (4 184 000 ha) en 1977.

Le tableau ci-après, donne par région et pour l'ensemble de la zone forestière dense, les taux de disparition annuels :

A ce rythme, c'est-à-dire avec un taux annuel de disparition de 4,8 %, la situation en 1980 doit être caractérisée par une superficie de forêts denses humides de 3 600 000 ha et un taux de boisement de 23 %.

L'acuité du problème est encore plus grande à l'échelon régional. Le taux de boisement est maintenant inférieur à 20 %, limite jugée critique, dans les trois zones forestières du Sud-Est, du Nord-Est et du Centre-Nord.

Les répercussions climatiques peuvent en être importantes compte tenu du rôle régulateur de la forêt sur les eaux, les températures, et le vent. Les répercussions sur les sols et leur fertilité sont également connues, et l'agriculture risque de subir à l'avenir les conséquences néfastes d'une évolution dont elle est en grande partie responsable.

Il convient, enfin, de signaler que ces effets négatifs sont amplifiés par les nouvelles méthodes de défrichement qui avec l'utilisation de moyens mécaniques, conduisent souvent à la « coupe à blanc » sans laisser aucun arbre en place.

5. Le capital forestier et son évolution

La consommation de la forêt résulte de deux causes d'ampleur différente :

a. l'exploitation forestière proprement dite, qui consomme actuellement environ 5 millions de m³ par an,

b. les défrichements agricoles qui correspondent à l'extraction d'environ 13 millions de m³/an, soit deux fois et demi le volume correspondant de l'exploitation forestière.

Le tableau n° IV indique par catégories de bois les réserves (1978) et la durée d'exploitation qui serait possible au rythme actuel d'exploitation sans pertes dues au défrichement.

Tableau N°3

Zones d'inventaire forestier	Surfaces totales ha	Surfaces forestières		Taux annuel de disparition	Taux de boisement 1966	Taux de boisement 1977
		1966 - ha	1977 - ha			
Nord-Ouest	2 132 000	746 000	615 000	1,6 %	35,0 %	28,8 %
Sud-Ouest	2 582 000	1 960 000	1 700 000	1,2 %	75,9 %	65,8 %
Centre-Nord	3 612 400	2 039 000	490 000	6,9 %	56,5 %	13,6 %
Centre-Sud	1 730 000	1 209 000	849 000	2,7 %	69,9 %	49,0 %
Nord-Est	3 060 000	1 373 000	240 000	7,5 %	44,8 %	7,8 %
Sud-Est	2 554 900	1 652 000	290 000	7,5 %	64,6 %	11,4 %
TOTAUX	15 671 300	8 979 800	4 184 000	4,8 %	57,3 %	26,7 %

Tableau N°4

(milliers en m³)

Catégories de bois	Réserve (1978)	Exploitation annuelle	Durée
I. Polyvalents Q.S.	27 900	1 400	20 ans
II. Polyvalents	18 150	200	90 ans
III. Menuiserie Q.S.	14 480	900	16 ans
IV. Menuiserie	24 750	200	123 ans
V. Déroulage	71 910	2 000	36 ans
VI. Bois durs	9 230	100	92 ans
TOTAL	166 420	4 800	34 ans

Ces réserves seraient suffisantes pour une trentaine d'années:

Le retour sur coupe se faisant tous les 15 à 20 ans, une exploitation rationnelle permettrait cependant une prolongation de l'exploitation (sous réserve toutefois des transferts nécessaires entre catégories). Il convient cependant, d'insister sur le fait que ce capital est calculé sur la base des 49 essences actuellement exploitées. La prise en compte de 30 essences supplémentaires (sur un total d'environ 250 essences) d'exploitation envisageable porterait ce potentiel à 270 millions de m³. Il serait donc possible, dans l'hypothèse d'une protection efficace, non seulement de maintenir l'exploitation mais même de l'augmenter. En fait, dans les conditions présentes d'une consommation (avec les défrichements) de 18 millions de m³/an, la *durée moyenne* d'exploitation des essences actuelles est ramenée à 9 ans environ.

Ce gaspillage du capital forestier résultant des défrichements agricoles (13 millions de m³/an valorisés à 25 000 F/m³) représente un

montant annuel de 325 milliards de francs. Cette constatation illustre la gravité d'un problème requérant d'urgence des solutions draconiennes.

6. Les exploitations forestières

L'ensemble de la zone forestière est couvert par quelque 5 000 permis d'exploitation, d'une superficie moyenne de 2 500 ha.

La situation de l'exploitation forestière n'est pas saine du point de vue structurel. A côté de véritables exploitants agréés et correctement équipés, figurent de nombreux « faux exploitants », agréés ou non, et une importante quantité d'intermédiaires. Ils prélèvent des rentes de situation au détriment des exploitants réels et augmentent ainsi les coûts de production. Une réforme fondamentale s'impose donc dans ce domaine.

En ce qui concerne la réglementation de la profession il convient de rappeler que les exportateurs de bois sont tenus de livrer aux usines un pourcentage du volume des exportations fixé chaque année. En 1978 il fut par ailleurs décidé que seuls pourraient être agréés comme exportateurs de grumes les propriétaires d'une usine de première transformation.

Mais les mesures prévues avant 1975 pour assurer un périmètre d'approvisionnement aux industriels semblent être tombées dans l'oubli. De même, le décret de 1972 prévoyant le contrôle de l'abattage des essences les plus rares n'a pas été appliqué par manque de personnel du Service forestier.

II. LES ACTIONS DE L'ÉTAT

1. La préservation du capital forestier

Conformément au plan 1976-1980 il a été constitué officiellement un domaine forestier permanent de 4 700 000 ha composé de :

- 3 000 000 ha en zone forestière dense,
- 1 700 000 ha en zone de savane.

Ce domaine forestier comprend les forêts déjà classées (2 404 000 ha en forêt dense) mais sa constitution implique aussi la reconnaissance et la délimitation de massifs encore non classés et préservés (ainsi que la vérification de l'état de sauvegarde des forêts classées). Il était nécessaire également de poursuivre les travaux d'inventaire pour parfaire la connaissance des potentialités de ce domaine.

Mais, force est de constater qu'en l'absence de moyens adéquats de préservation le processus de dégradation par l'agriculture n'a pu être freiné. Les forêts classées elles-mêmes ne sont pas respectées et une fois attaquées donnent lieu à des demandes de déclassement qui peuvent alors apparaître justifiées.

Si la délimitation, l'inventaire et le reboisement ont constitué la principale activité de la SODEFOR pendant le quinquennat écoulé, le Ministère des Eaux et Forêts a fait porter son effort sur la mise en place et l'équipement des Services extérieurs du Ministère. Malheureusement, par manque de crédits et en raison de lenteurs administratives, le programme a démarré avec du retard. Il devra

être prolongé au cours du quinquennat 1981-1985.

A fin 1980 ne seront réalisés que :

- 5 Régions
- 3 Inspections
- 23 Cantonnements
- 40 Postes.

De sérieuses difficultés de formation du personnel devant occuper les postes correspondant à ces services sont aussi apparues au cours de la période.

Il convient enfin de souligner que le problème de la protection forestière est de caractère national et suffisamment important pour mobiliser toutes les énergies et particulièrement l'Administration d'autorité, la Gendarmerie et la Justice.

A fin 1980, il est à craindre que la superficie du Domaine forestier permanent encore susceptible d'une protection efficace soit inférieure aux 3 000 000 d'ha de forêt dense fixés.

Le Plan 1976-1980 recommandait également la constitution d'un Domaine forestier rural, réserve de terres pour l'agriculture (700 000 ha). Ce Domaine exploité pour son bois avant d'être défriché devait faire l'objet d'une mise en valeur progressive et ration-

nelle. Cela impliquait une coordination entre Ministères qui n'a pas eu lieu.

2. L'augmentation des ressources forestières

Le programme de reboisement débuté en 1966 a permis de reboiser 31 515 ha à fin 1979 ; à fin 1980, si le programme prévu de 4 000 ha est réalisé, la superficie concernée s'élèvera à 35 500 ha, dont 13 300 ha réalisés au cours de la période 1976-1980 (au lieu de 38 000 ha jugés nécessaires par le Plan).

Ces reboisements privilégient dorénavant, conformément aux orientations du Plan, les essences à croissance rapide (25 à 30 ans) telles que le fraké et le framiré, au détriment des essences à longue révolution (teck, sipo, acajou, etc.) exploitables après 40 ans.

Les essences à courte révolution représentent 52 % du total des superficies plantées à fin 1979.

Le potentiel de production de ces reboisements se situe à hauteur de 200 000 à 300 000 m³/an aux horizons 2000/2010.

L'aménagement de la forêt naturelle, recommandé par le Plan et dont on peut espérer des résultats intéressants, a, de son côté, fait l'objet de premières études et d'expérimentations.

III. LES OBJECTIFS ET LES MOYENS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Toute politique forestière relève du long terme et même du très long terme ; elle doit donc être assise sur des bases suffisamment solides et permanentes, en particulier au plan financier, pour que sa continuité soit assurée. Les principes qui la guident restent valables d'un Plan à l'autre. Il sera donc seulement rappelé ici, dans une formulation différente, les grands objectifs figurant dans le Plan 1976-1980 :

— assurer la pérennité de l'activité économique du Secteur Bois dans son ensemble et satisfaire au minimum, à l'horizon 2000, les besoins de la consommation nationale ;

— protéger l'environnement dans ses aspects écologique, climatique, biologique et pédologique.

Ces buts seront atteints :

— dans le court et moyen terme, par une *politique vigoureuse de protection du capital forestier existant* ;

— dans le long terme, par la reconstitution de ce capital résultant d'une intensification des programmes de reboisement et d'aménagement de la forêt.

1. Les objectifs de production

La production de la forêt naturelle est fonction de trois facteurs principaux :

- la superficie du massif forestier,
- la productivité de ce massif pour chaque essence,
- le nombre des essences exploitées.

Les niveaux de production devant figurer comme objectifs physiques sont à déterminer d'une part, en fonction des grands objectifs de la politique forestière d'autre part, des possibilités d'actions sur ces divers facteurs. Il faut également tenir compte de l'évolution tendancielle de la production. Cette dernière, dans les conditions actuelles de destruction du massif, de faible productivité et de surex-

exploitation d'un nombre limité d'essences, deviendrait résiduelle entre 1985 et 1990.

Un pan entier et important de l'économie serait ainsi voué à la disparition et la couverture des besoins nationaux deviendrait dépendante de l'importation.

a. Les objectifs de production aux horizons 1985-1990

L'objectif fixé à la production forestière (cf. tableau n° I) est de 4 000 000 m³ aux horizons 1985 et 1990 (non compris 250 000 m³ prévus au titre du projet pâte à papier).

Cette production est destinée, d'une part à couvrir les besoins de la consommation nationale, estimés pour 1985 à 1 900 000 m³ de grumes, et d'autre part, à maintenir un courant d'exportations permettant de conserver les marchés extérieurs et à garantir l'activité économique dans ce secteur. Une modification structurelle importante accompagne cependant cet objectif.

En accord avec les orientations données par le Congrès du PDCI, les exportations sous forme de grumes seront fortement réduites, la quantité fixée à 1 500 000 m³ correspondant à 50 % du niveau actuel des exportations de ce type.

Inversement, les quantités de grumes valorisées par l'industrie locale devraient passer de 1 750 000 m³ en 1980 à 2 500 000 m³ en 1985.

La production de produits finis ou semi-finis devrait être pour moitié environ exportée.

Ce niveau d'exploitation de la forêt naturelle devra se maintenir au-delà de la décennie, jusqu'à ce que la production issue des reboisements industriels puisse assurer le relais.

Les moyens stratégiques (décrits au chapitre suivant), qui seront à mettre en œuvre pour l'atteinte de cet objectif de production, s'appliqueront aux trois facteurs de production cités plus haut.

Mais leurs effets dans le court et le moyen terme dépendront des deux facteurs « superficie » et « nombre d'essences exploitées ».

La superficie du massif forestier dense humide exploitable doit impérativement être maintenue à 2 500 000 ha.

La productivité moyenne de la forêt naturelle sur la base des 50 essences actuelles est estimée à 1 m³/ha/an sans diminution du capital.

La production de 4 000 000 m³/an à partir de 2 500 000 ha peut être obtenue avec une extraction moyenne de 1,6 m³/ha/an, ce qui correspond à une diminution de ce capital qui à l'horizon 2010 ne permettrait plus qu'une production de 2 500 000 m³.

Mais, en prenant en compte 30 essences supplémentaires, on doit rechercher l'augmentation de la productivité moyenne à l'hectare et assurer une extraction de 1,6 m³/ha/an, sans diminution du capital, et maintenir ainsi indéfiniment une production de 4 000 000 m³/an.

La planification de l'exploitation par le Ministère des Eaux et Forêts consistera, en fonction de divers critères techniques et commerciaux, à combiner au mieux le jeu des facteurs de production.

Conjointement au problème du nombre d'essences à exploiter et surtout à promouvoir, se pose le problème des transferts obligatoires d'une catégorie à l'autre. Ces transferts se feront d'eux-mêmes par épuisement des stocks (catégories bois polyvalents et menuiserie de qualité supérieure). Il appartiendra à la planification de l'exploitation de prolonger plus ou moins leur durée en tenant compte de l'exportation et des besoins nationaux. Les transferts entre catégories et la prise de relais par les nouvelles essences devront répondre aux contraintes techniques et commerciales des transformateurs et des exportateurs.

Il convient enfin de signaler que l'objectif d'exploitation de 4 000 000 m³/an correspond aux estimations des besoins nationaux à l'horizon 2000 que l'on peut faire actuellement.

b. Les objectifs de production à long terme

Contrairement aux autres branches du secteur primaire, et malgré toutes les incertitudes inhérentes à ce genre de démarche, on ne peut définir pour le secteur forestier l'ampleur des programmes à court et moyen terme qu'en référence au très long terme. Entre 2010 et 2030 la production attendue du Domaine forestier permanent se situerait dans une fourchette de 2 500 000 m³ à 4 000 000 m³/an suivant le nombre d'essences exploitées. La seule demande intérieure dépasserait 4 000 000 m³ et serait en progression constante compte tenu de la croissance démographique et économique.

C'est selon ces perspectives qu'ont été fixés les programmes de reboisement industriel du Plan 1976-1980, à un rythme annuel de 10 000 ha, donnant ainsi une dimension nouvelle aux programmes antérieurs démarrés en

1966. Ces reboisements en essences commerciales de valeur et à haute productivité peuvent produire 250 à 300 m³/ha de bois marchand d'une valeur avoisinant 7,5 millions de francs (pour un investissement chiffré actuellement à 330 000 F).

Au rythme de plantation de 10 000 ha/an à partir de 1982/1983, les reboisements industriels seront en mesure de produire 2 500 000 m³ à l'horizon 2010, portant ainsi la production forestière totale à un niveau compris entre 5 000 000 m³ et 6 500 000 m³ (toujours dans l'hypothèse du maintien de 2 500 000 ha de forêt dense rationnellement exploités).

A plus long terme, l'augmentation sans doute nécessaire et souhaitable de la production pourrait être obtenue par une plus forte production des reboisements et par les résultats attendus des actions d'aménagement de la forêt naturelle destinées à infléchir positivement le troisième facteur de production précédemment identifié, à savoir la productivité à l'hectare.

On estime actuellement que cette productivité pourrait être doublée au terme de 25 ans, passant ainsi de 1 à 2 m³/ha/an sur la base des 50 essences exploitées et à 3 et même 4 m³ en augmentant le nombre des essences.

En entreprenant dès maintenant une action vigoureuse dans ce sens, la Côte d'Ivoire peut assurer pour les générations futures les bases d'une forte relance de l'activité forestière.

2. Les moyens stratégiques

Les moyens permettant d'agir sur les facteurs de production sont très différents les uns des autres et leurs résultats ne peuvent avoir ni la même échéance ni présenter la même possibilité de quantification.

Les coûts afférant aux actions correspondantes sont également très divers ; compte tenu des contraintes financières, il convient de privilégier le recours aux instruments d'ordre réglementaire. L'utilisation de ces instruments, par ses effets rapides correspond d'ailleurs bien à la gravité et à l'urgence du problème majeur du secteur qui est celui de la protection du Domaine forestier permanent.

a. La préservation du Domaine forestier permanent

Ce domaine forestier permanent de 3 000 000 ha en zone forestière dense et de 1 700 000 ha en zone de savane doit être entièrement délimité, aborné et classé en 1981 (avec un programme de délimitation portant sur 709 000 ha en 1981).

Sa protection, quoique de nature principalement réglementaire, implique l'existence sur le terrain d'une infrastructure opérationnelle.

Les services extérieurs :

La nécessité de cette protection justifie la poursuite du Programme du Ministère des Eaux et Forêts de « mise en place et d'équipement des services extérieurs ».

Ce programme doit être accéléré. Une provision de 6,5 milliards est inscrite au Plan à cet effet. Elle devrait permettre, en serrant les normes, de réaliser la plus grande partie du programme global portant sur la mise en place (non compris l'existant) de :

- 2 Régions,
- 20 Inspections,
- 27 Cantonnements,
- 160 Postes.

Une volonté politique de préservation réaffirmée et deux autres conditions sont nécessaires pour que cette infrastructure s'avère utile et efficace :

— La formation professionnelle

La première de ces conditions est la formation du personnel devant occuper les postes prévus. Il apparaît, compte tenu de la prise de conscience récente de ce problème, qu'un programme d'urgence s'impose.

Il n'est pas sûr que le programme de formation envisagé par le Ministère des Eaux et Forêts, fondé sur une extension importante du système de formation professionnelle classique, permette de répondre aux besoins immédiats (extension des Ecoles forestières de Bouaké et du Banco, création d'un 3^e cycle à l'ENSA).

Les contraintes financières interdisent, en outre, la croissance forte et prolongée des effectifs de la fonction publique, principal débouché de ce système de formation. Les besoins du domaine forestier, même en y incluant le secteur privé, sont limités et ne justifient sans doute pas la sortie régulière pendant de nombreuses années de promotions importantes.

La réussite de la protection du domaine forestier va se jouer au cours des toutes prochaines années. La formation du personnel nécessaire est à concevoir et à mener à bien en conséquence, c'est-à-dire rapidement.

Il est donc proposé dans le Plan l'inscription d'un programme d'urgence de formation avec une provision de dépenses de 2,5 milliards pour la période 1981-1985. Cette forma-

tion d'urgence devrait être accompagnée (et suivie) d'un programme de recyclage et de formation complémentaire des agents forestiers en liaison en particulier avec leur futur rôle de contrôleur de l'exploitation forestière.

— *Le dispositif réglementaire*

La mise en œuvre de la politique forestière doit impérativement s'appuyer sur des instruments réglementaires bien adaptés aux objectifs poursuivis et aux réalités nationales.

Il convient donc en un premier temps de revoir les textes existants dans le sens de la simplification et de procédures rapides. Cette révision implique une concertation étroite entre les diverses parties prenantes (Ministère des Eaux et Forêts, Administration d'autorité, gendarmerie, Ministère de la Justice, Ministère de l'Agriculture et de la Production Animale peut-être). L'application des textes révisés est de la plus grande importance et doit faire l'objet d'une coordination organisée.

Dans l'immédiat, les possibilités offertes par les instruments existants doivent être pleinement utilisées.

b. Le programme de reboisement
(Tableau n° V)

Le programme de reboisement finalement retenu dans le Plan est intermédiaire entre le programme initial proposé par les Eaux et Forêts et celui préconisé dans les résolutions du Congrès. La différence se limite d'ailleurs dans ce dernier cas à un décalage d'un an quant à l'atteinte du rythme de réalisation de 10 000 ha/an.

Ce programme comporte deux volets. Premièrement, dans le cadre du projet BIRD-CDC, déjà entamé, plantation de 4 000 ha/an sur 4 ans, soit 16 000 ha. Deuxièmement, un

projet propre à la Côte d'Ivoire prévoyant la plantation complémentaire de 25 000 hectares de 1981 à 1985 par tranches annuelles croissantes (de 2 000 hectares en 1981 à 10 000 hectares en 1985).

Le montant correspondant inscrit à ce titre au Plan est de 15,4 milliards de francs. L'intérêt accordé à l'opération ne doit pas empêcher la recherche systématique d'une économie sur les coûts (le problème du mode de financement est une autre question importante qui sera abordée plus loin).

Ce programme devrait se poursuivre jusqu'à la plantation de 500 000 ha (près de 50 ans). Il est actuellement prévu de mobiliser cette superficie par prélèvement sur le Domaine forestier permanent. D'autres solutions devraient être recherchées. Il y a lieu en effet de rappeler que la superficie de 2 500 000 ha de forêt dense prise en compte pour la détermination de l'objectif de production de 4 000 000 m³ de bois par an, résultait d'une hypothèse traduisant que la mise en œuvre d'une politique n'est jamais immédiate et qu'il faudrait se féliciter, compte tenu des tendances lourdes constatées, si on pouvait sauvegarder réellement 2 500 000 ha sur les 3 000 000 ha du Domaine forestier permanent. En soustraire encore 500 000 ha pour les reboisements réduirait à long terme cette superficie à 2 000 000 ha. Ne conviendrait-il pas de prélever en priorité les superficies nécessaires sur le Domaine forestier rural de 700 000 ha déjà bien entamé par l'agriculture ?

Enfin, dans un souci d'association et de participation de la population rurale ainsi que d'aménagement harmonieux des terroirs, il serait intéressant d'envisager des reboisements de type semi-industriel sur jachères forestières en zone peu dense démographi-

Tableau N°5
PRINCIPAUX PROGRAMMES PHYSIQUES

en ha et en millions de francs

	1981	1982	1983	1984	1985	TOTAL	Coûts
I. Plantations industrielles de bois d'œuvre							
a) Projet BIR. CDC	4 000	4 000	4 000	4 000	—	16 000	6 400
b) Projet RCI	2 000	3 000	4 000	6 000	10 000	25 000	9 000
TOTAL	6 000	7 000	8 000	10 000	10 000	41 000	15 400
II. Aménagement progressif du domaine forestier	—	8 000	28 000	29 000	20 000	85 000	3 000
III. Délimitation du domaine forestier (fin de programme)	709 000	—	—	—	—	709 000	200

quement. Les produits de ces reboisements pourraient être partagés avec les villageois ayant concédé une partie de leur terroir, surtout s'ils ont participé aux travaux.

c. L'aménagement de la forêt naturelle

1 200 ha situés dans les forêts classées d'Irobo-Mopri et Tène ont été soumis à aménagement depuis 1976 ; ils sont maintenant en observation.

Le schéma complet d'aménagement de la forêt naturelle comporte les étapes suivantes : études et inventaires - exploitation rationnelle - aménagements sylvicoles.

Il est retenu dans le Plan deux opérations :

— un aménagement pilote sur 25 000 ha dans la forêt de Yapo, en trois tranches de 8 000 ha, à partir de 1981 ;

— l'aménagement progressif du Domaine forestier, opération « en vraie grandeur » par tranches de 20 000 ha, dans la forêt du Haut-Sassandra (100 000 ha).

Par la suite, si les résultats sont positifs, cette opération se répétera sur d'autres massifs.

Cet aménagement de la forêt naturelle devrait permettre d'ici 25 à 30 ans la coupe de 50 m³ de bois à l'hectare, soit un rendement double de celui d'une forêt non aménagée. Au terme d'une cinquantaine d'années, on peut encore espérer doubler cette productivité.

Pour la période 1981-1985 un montant de 3 milliards de francs est inscrit au titre de ces opérations, le produit d'exploitation venant en déduction du coût d'investissement.

D'une manière générale, il apparaît que les diverses voies « techniques » qui se présentent au choix des planificateurs doivent faire l'objet d'études et d'évaluations économiques et financières comparatives plus poussées que jusqu'à présent, même si les incertitudes inhérentes au long terme rendent ces études délicates.

En zone de savane, un programme expérimental de plantations villageoises forestières est envisagé.

L'objectif est la fourniture de bois de service (chauffage) plutôt que de bois d'œuvre ; 1 000 ha ont déjà été plantés en 1980. Il est souhaitable qu'une telle action s'articule avec les opérations de développement agricole et agro-pastoral dans le cadre d'aménagements intégrés de terroirs (projets intégrés du Ministère de l'Agriculture).

d. Les actions diverses

— Des campagnes de sensibilisation

Si la prise de conscience des dangers qui menacent la forêt ivoirienne est effective chez les principaux responsables politiques et administratifs, il apparaît que la sensibilisation des masses rurales et de nombreux responsables locaux est hautement souhaitable. Elle ne saurait cependant se substituer aux mesures répressives également indispensables.

— Le Domaine forestier rural et les liaisons avec l'agriculture

Le problème de l'exploitation forestière et de la mise en valeur rationnelle du Domaine forestier rural reste entier.

La politique de développement agricole préconise la promotion d'un secteur constitué d'exploitations modernes polyvalentes à base de plantations pérennes intensives. La réservation d'une partie du Domaine forestier rural à ce secteur serait une solution satisfaisante. Des études de factibilité devraient être engagées sans tarder en étroite collaboration entre les Départements ministériels responsables.

Parallèlement, il est indispensable d'appliquer d'urgence des mesures réglementaires conservatoires à l'égard de ce Domaine forestier rural.

Toujours en liaison avec l'Agriculture, il convient d'étudier la possibilité d'aménager, en bordure des massifs importants à préserver, des ceintures de protection constituées d'exploitations stabilisées (intensives et semi-intensives). Les avantages consentis aux agriculteurs concernés devraient être compensés par l'obligation de cette protection.

Ces diverses approches feront partie intégrante de la politique d'aménagement du territoire et des terroirs que l'on devra préciser au début du quinquennat 1981-1985. Compte tenu de leur caractère intersectoriel, une structure devrait être explicitement chargée du rôle d'initiation et de coordination de telles actions.

Pour préserver la forêt, il ne faut cependant pas compter principalement sur la mutation rapide des modes cultureux, qui ne peut être qu'une œuvre de longue haleine.

— Les mesures réglementaires

La réforme des textes réglementaires, outre celle des textes répressifs, est nécessaire pour concrétiser les orientations et les objectifs suivants :

— amélioration des conditions d'exploitation,

— accroissement des transformations dans le pays,

— organisation et optimisation des exportations et des approvisionnements aux industries locales,

— adaptation de la fiscalité et ajustement plus étroit des taxes à l'évolution de l'industrie forestière. La fiscalité doit être conçue davantage comme un instrument d'incitation et d'orientation du développement.

La réforme de la profession doit aller dans le sens de l'assainissement de certaines pratiques et d'une rationalisation du processus économique. Elle tendra à favoriser la promotion de véritables exploitants ivoiriens tirant leur revenu de cette profession. Il est proposé par ailleurs (cf. chapitre industrie du bois) que le secteur de l'industrie du bois soit directement intéressé à la préservation et à la gestion

de la forêt. Des périmètres d'approvisionnement seraient attribués pour une longue durée ; les industriels et les attributaires de permis d'exploitation seraient associés étroitement, en particulier au niveau du capital (le permis lui-même pourrait constituer un apport en capital). Il appartiendra toutefois à l'Administration de jouer son rôle d'orientation, de contrôle et d'assistance ;

— la mise en œuvre de la partie opérationnelle de la politique forestière nécessite une structure efficace disposant, dans le cadre des missions confiées, d'une marge de manœuvre et d'une responsabilité de gestion suffisantes pour rentabiliser et utiliser au mieux les investissements importants consentis par la collectivité.

Si besoin est, le statut de la SODEFOR pourrait être adapté à cette fin.

IV. LES COÛTS ET LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

1. Les coûts

L'enveloppe financière globale d'investissements publics consacrée à la politique forestière (non compris les parcs nationaux) est de 32 milliards de francs pour la période de 1981-1985.

Sa répartition par grands programmes est la suivante :

	en millions de F 1980
Programme de reboisement industriel	15 400
Mise en place des Services Extérieurs	6 500
Programme de formation accélérée	2 500
Aménagement de la forêt naturelle	3 000
Gestion et entretien des plantations anciennes	800
Soutien et renforcement des moyens de la SODEFOR	1 200
Provision pour Boisements villageois (zone de savane et zone forestière)	1 500
Provision pour aménagement du Domaine forestier rural	1 100
TOTAL FORÊTS	32 000

2. Le financement de la politique forestière

Afin de réaliser les opérations au moindre coût et compte tenu de la nature des opérations à mener, de leur pérennité, et de leur interaction, il est indispensable que les opéra-

teurs soient assurés suffisamment à l'avance des crédits pluriannuels dont ils pourront disposer. Ces crédits doivent, en outre, être libérés dans les délais prévus. Du côté des opérateurs, cela suppose une programmation financière rigoureuse.

Mais le point le plus important résulte du caractère quasi permanent des opérations (reboisement, aménagement de la forêt naturelle), tant du point de vue des investissements proprement dits, sous forme de tranches annuelles, que de celui des charges récurrentes inévitables de leur entretien.

La poursuite de l'effort financier sur longue durée est par conséquent indispensable et doit trouver sa traduction au niveau des sources de financement et de leur mobilisation.

Ce financement ne peut provenir uniquement d'un Budget d'Équipement dont le montant annuel serait fluctuant, ni de crédits extérieurs.

Il pourrait être lié, pour une bonne part, à l'activité économique forestière elle-même (y compris dans sa partie industrielle), que la politique forestière se propose justement de maintenir à un niveau relativement stable... Les activités agricoles dans la mesure où elles sont consommatrices de forêt, sont également concernées par ce problème.

CONCLUSION

La décennie 1970-1980 a été caractérisée par un décalage croissant entre la prise de conscience du problème forestier et les évolutions observées. L'avenir de la forêt ivoirienne, de l'activité forestière, des industries du bois et peut-être de l'écosystème ivoirien dépend étroitement des résultats des actions qui seront menées au cours des cinq années à venir.

V. LES PARCS NATIONAUX ET LA PROTECTION DE LA NATURE

1. La situation et la problématique

La Côte d'Ivoire compte plus de 2 millions d'hectares de Parcs Nationaux et Réserves.

a. Parcs nationaux :

— Parc National de la Comoé	1 150 000 ha
— Parc National de Taï	404 000 ha
— Parc National de la Marahoué	101 000 ha
— Parc National du Mont-Péko	34 000 ha
— Parc National du Mont-Sangbé	94 000 ha
— Parc National du Banco	3 000 ha
— Parc National des Iles Ehotilès	—

TOTAL PARC 1 786 000 ha

b. Réserves :

— Réserve botanique de Divo	7 350 ha
— Réserve d'Asagny	17 000 ha
— Réserve du Haut-Bandama	123 000 ha
— Réserve du N'ZO	95 000 ha
— Réserve du Mont Nimba	5 300 ha

TOTAL RESERVES 247 650 ha

Cette superficie représente environ 6 % du territoire national et s'ajoute au « Domaine Forestier classé de l'Etat ».

La fermeture de la chasse n'a que partiellement porté ses fruits. Le trafic de la viande de chasse est difficilement contrôlable et la chasse individuelle demeure. Il y a lieu de noter un braconnage intensif, insuffisamment sanctionné.

Toutefois, il est certain que certaines espèces menacées de disparition ont pu se reconstituer.

Il conviendrait d'éclaircir la situation : soit en prohibant totalement la chasse, ce qui suppose le retrait de toutes les armes (et en particulier les armes à canon lisse) et le ren-

L'application du Plan 1981-1985 peut permettre de résoudre les problèmes posés ; mais une mobilisation générale est aussi indispensable, car c'est finalement au niveau des comportements d'une grande partie de la population que résident les principales difficultés à surmonter.

forcement des actions de contrôle, soit au contraire en permettant la chasse, dans le cadre d'une stricte réglementation ce qui aurait l'avantage de procurer des ressources à l'Etat.

On notera que le prélèvement abusif sur la faune est loin d'être économiquement négligeable, puisqu'il atteint une valeur d'environ 20 milliards par an.

2. Les actions de l'Etat

Les actions menées à l'intérieur des Parcs Nationaux et Réserves sont conduites par deux Directions du Ministère des Eaux et Forêts.

La principale action en faveur de la faune a été la fermeture complète de la chasse, début 1974.

Actuellement, deux types d'action sont menés :

- l'aménagement touristique dans les Parcs de la Comoë et de la Marahoué,
- la protection contre le braconnage et l'exploitation forestière abusive.

Pour la période 1979-1981, des efforts supplémentaires seront faits pour permettre un meilleur équipement des Parcs et Réserves. Une campagne d'information et de sensibilisation sera également entreprise.

L'environnement :

Le maintien, ou l'acquisition, d'une certaine « qualité de la vie » est le but que s'est fixé la Commission Nationale de l'Environnement (CNE). Cette Commission, primiti-

vement rattachée au Ministère des Mines est passée depuis 1977 sous la présidence du Ministre des Eaux et Forêts.

Dans le cadre de cette Commission, l'Administration Forestière veille à la protection ou à l'amélioration de l'environnement en milieu rural.

Dans ce milieu, la lutte contre les pollutions de l'eau est indispensable. Le traitement des effluents est à prévoir lors de la réalisation d'ensembles agro-industriels importants.

En milieu urbain, le Ministère des Mines assure la coordination des actions spécifiques de lutte contre les diverses pollutions.

Les implantations humaines devront se faire en respectant les paysages et en évitant de trop fortes dégradations des écosystèmes (déforestation).

3. Les objectifs et les projets

La mise en valeur rationnelle de la faune naturelle doit être rapidement étudiée ; elle peut comporter trois étapes principales :

- dans les « sanctuaires » constitués aux Parcs et aux Réserves,
- des prélèvements rationnels sur la faune naturelle,
- enfin, l'organisation d'élevages de gibier (« game-ranching ») : agoutis et cobs de buffon en particulier.

Il convient par ailleurs, en relation avec les objectifs de développement du tourisme, d'aménager les Parcs Nationaux dans le sens d'un meilleur accueil des touristes et d'une amélioration de la circulation sur les pistes de desserte.

Les principaux projets envisagés sont les suivants :

- réaménagement général du zoo d'Abidjan

Il permettra notamment de loger l'importante collection d'animaux existante dans de bonnes conditions.

- conservation de la faune

L'enveloppe prévue est destinée à la création de 3 brigades de surveillance, contrôle et répression du braconnage.

- « ranching-game »

Le développement contrôlé d'espèces naturelles animales (ruminants en particulier) peut être un moyen de pallier partiellement les difficultés d'approvisionnement en viande.

Dans cette optique, il est prévu de constituer dans la région périphérique du Parc de Bouna une ferme pilote. Les études sont en cours.

- aménagement et surveillance du Parc de la Marahoué

Le projet prévoit la construction d'une piste autour du Parc de 180 km, et afin de développer le tourisme, l'aménagement de pistes de visite.

Un campement hôtel de 375 m² est également prévu, afin de développer le tourisme.

- aménagement et surveillance du Parc de la Comoé

L'enveloppe demandée est destinée à perfectionner le réseau de pistes du Parc. Le campement de Kapkin doit être agrandi pendant que sera construit un nouveau campement relais dans le centre du Parc.

- développement de la Réserve d'Asagny

La réserve d'Asagny est l'objet d'études pour la réalisation d'un grand projet d'hôtellerie et de tourisme. La BIRD participera au projet, mais les sommes indiquées précédemment sont indicatives. La provision de 600 millions inscrite à cet effet, permettra en particulier d'indemniser les planteurs qui devront déguerpir.

4. Le coût des programmes

Une enveloppe financière de 3 milliards, à la charge de l'Etat, a été retenue comme participation au financement des divers projets de ce sous-secteur.

Certains de ceux-ci sont susceptibles de procurer des ressources, d'ordre touristique en particulier ; il est donc possible de prévoir dans certains cas des financements complémentaires sur crédit avec remboursement à la charge des projets.

Les montants totaux indicatifs des dépenses afférents aux divers projets déjà instruits ou envisagés se présentent comme suit :

	en millions de F 1980
— développement de la Réserve d'Asagny	600
— aménagement et surveillance du Parc de la Comoé	800
— aménagement et surveillance du Parc de la Marahoué	650
— rénovation du zoo d'Abidjan	550
— prévision pour la conservation de la faune et de l'élevage de gibier	400
TOTAL	3 000

En cas de moindre contrainte financière, il peut être retenu en « option » deux opérations supplémentaires :

- l'aménagement et la surveillance du Parc de Taï,
- l'aménagement et le déplacement des populations du Parc du Mont Sangbé.

I. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

La valeur globale de la production du secteur industriel (non compris mines et carrières) était de 968 milliards de F CFA en 1980.

La valeur ajoutée brute correspondante à cette production atteint 326,1 milliards de F CFA en 1980, soit une progression en termes réels de plus de 11% par an en moyenne depuis 1975.

La valeur des exportations de biens produits par l'industrie, est passée de 94,8 milliards de F en 1975 à 213 milliards de F CFA en 1980, ce qui représente 22% de la valeur de la production.

Compte tenu des hausses de prix, la progression des exportations est de l'ordre de 32% en volume soit 5,7% par an.

La répartition des exportations par catégories de produits est restée à peu près stationnaire depuis 1975, les produits non-chauds de la première transformation des matiè-

res premières locales et les conserves alimentaires représentent 37% de la valeur des exportations en 1980, les produits pétroliers 19% et les autres produits 24%.

En 1979 le marché régional absorbait 23% des exportations totales de la Côte d'Ivoire par la CEEAO et 5% pour les autres pays (CEDEAO) soit 5% de la production industrielle.

Les importations en provenance des mêmes pays représentaient 55% des exportations et 23% des importations totales des produits industriels.

Les investissements bruts cumulés réalisés dans l'industrie moderne, s'élevaient au 1^{er} octobre 1979 à 460 milliards de Frs (y compris les secteurs énergie et eau), ce qui représente des investissements supérieurs à 270 milliards de F CFA en moins de cinq ans. Ces nouveaux investissements résultent à la fois de l'augmentation des capacités de production

L'INDUSTRIE

DESTINATION DE LA PRODUCTION EN 1980

(Milliards de F)

	Produit	Destinations		
		Marché interne	Exportation %	
Industries alimentaires	305,3	204,1	101,5	33,2
dont : 1 ^{re} transformation (1)	305,3	18,4	37,4	12,6
autres	202,8	185,7	64,2	7,5
Industries non alimentaires	465,5	195,4	71,4	15,1
dont : 1 ^{re} transformation (2)	61,8	26,9	14,9	56,5
autres	403,6	368,5	56,5	9,0
Énergie	197,0	154,4	40,3	20,4
dont : Produits pétroliers	142,7	102,7	40,5	28,4
Énergie électrique, eau	54,3	51,7	—	—
TOTAL	968,0	754,5	213,5	22,1

(1) Transformatrices de sucre et de café, conserves de viande et d'œufs, huiles brutes.

(2) Ciments (chaux, bois (craie), cimentages, cimentoplastique, boîtes métalliques électrochromes, etc.).

(année 1979, milliards F)

TOTAL #	Autres destinations	CEAO (hors CEAO)	CEAO
968,0	22,1	213,5	732,4

l'industrie

I. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

La valeur globale de la production du secteur industriel (non compris mines et carrières) était de 968 milliards de F CFA en 1980.

La valeur ajoutée brute correspondant à cette production atteint 326,1 milliards de F CFA en 1980, soit une progression en termes réels de plus de 11 % par an en moyenne depuis 1975.

La valeur des exportations de biens produits par l'industrie, est passée de 94,8 milliards de F en 1975 à 213 milliards de F CFA en 1980, ce qui représente 22 % de la valeur de la production.

Compte tenu des hausses de prix, la progression des exportations est de l'ordre de 32 % en volume soit 5,7 % par an.

La répartition des exportations par catégories de produits est restée à peu près stationnaire depuis 1975, les produits semi-bruts issus de la première transformation des matiè-

res premières locales et les conserves alimentaires représentent 57 % de la valeur des exportations en 1980, les produits pétroliers 19 % et les autres produits 24 %.

En 1979 le marché régional absorbait 23 % des exportations totales de la Côte d'Ivoire (18 % pour la CEAO et 5 % pour les autres pays de la CEDEAO) soit 5 % de la production industrielle.

Les importations en provenance des mêmes pays représentaient 55 % des exportations et 2,5 % des importations totales des produits industriels.

Les investissements bruts cumulés réalisés dans l'industrie moderne, s'élevaient au 1^{er} octobre 1979 à 460 milliards de Frs (y compris les secteurs énergie et eau), ce qui représente des investissements supérieurs à 270 milliards de F CFA en moins de cinq ans. Ces nouveaux investissements résultent à la fois de l'augmentation des capacités de production

DESTINATION DE LA PRODUCTION EN 1980

(Milliards de F)

	Production	Destinations		
		Marché intérieur	Exportations %	
<i>Industries alimentaires</i>	306,3	204,7	101,6	33,2
dont : 1 ^{re} transformation (1)	105,8	18,4	87,4	82,6
Autres	200,5	186,3	14,2	7,1
<i>Industries non alimentaires</i>	466,8	395,4	71,4	15,3
dont : 1 ^{re} transformation (2)	61,8	26,9	34,9	56,5
Autres	405,0	368,5	36,5	9,0
<i>Énergie</i>	194,9	154,4	40,5	20,8
dont : Produits pétroliers	142,7	102,2	40,5	28,4
Énergie électrique, eau	52,2	52,2	—	—
TOTAL	968,0	754,5	213,5	22,1

(1) Transformation du cacao et du café, conserves de thon et d'ananas, huiles brutes.

(2) Coton fibres, bois (sciages, déroulages, contreplaqués), huiles essentielles caoutchouc naturel.

STRUCTURE ET DESTINATION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS INDUSTRIELS

(année 1979, milliards F)

	CEAO	CEDEAO (hors CEAO)	Autres destinations	TOTAL %	
	<i>Industries alimentaires</i>	5,5	3,2	65,4	74,1
<i>Industries non alimentaires</i>	12,3	3,8	39,4	55,5	36,2
<i>Produits pétroliers raffinés</i>	12,9	1,4	9,6	23,9	15,5
TOTAL	30,7	8,4	114,4	153,5	100
%	20,0	5,5	74,5	100	

(Hors réexportations)

de la plupart des industries pour faire face à la croissance rapide de la demande intérieure (consommation finale, BTP et investissements de l'Etat) et de l'apparition de nouvelles activités dans la plupart des secteurs.

Les salariés employés dans l'industrie moderne sont au nombre d'environ 73 500 en 1980, ce qui représente une progression de 18 500 depuis 1975.

Le coût moyen d'investissement par emploi est en 1980 d'environ 15 millions de F CFA avec les écarts très importants (de 5 à 50 millions de F).

Compte tenu de la progression de la valeur ajoutée en termes réels, on peut estimer à 5 % par an en moyenne, depuis 1975, la croissance de la productivité du travail dans l'industrie.

Enfin, en 1979 le degré d'ivoirisation de l'industrie était de 67 % soit une progression de 8 % par rapport à 1975. Cette progression est surtout sensible au niveau de l'encadrement (63 % contre 28 % en 1975), et de la maîtrise (79 % en 1979 contre 70 % en 1975).

La part du capital industriel détenue par des intérêts ivoiriens est estimée à 64 % en 1979 dont 57 % pour l'Etat. La répartition des participations ivoiriennes est très inégale selon les secteurs.

La forte progression des capitaux nationaux, qui ne représentaient que 31 % du capital industriel en 1975 est due pour l'essentiel aux investissements réalisés par l'Etat dans quelques secteurs, notamment dans le secteur agro-industriel (sucre, corps gras) et le secteur énergétique (énergie électrique, pétrole).

Il n'y a pas d'évolutions sensibles depuis 1973 dans la répartition des activités industrielles entre Abidjan et le reste du pays.

Les entreprises installées à Abidjan regroupaient en 1980, la moitié des effectifs salariés

 CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES BRANCHES
A LA VALEUR AJOUTÉE INDUSTRIELLE

(en %)

	1970	1975	1980
Industries minières, carrières	1,5	0,9	2,0
Industries agricoles et alimentaires	24,1	28,1	23,2
Textile, cuir et chaussures	16,2	15,0	15,4
Industries du bois	6,9	6,5	7,3
Chêne, caoutchouc, raffinage	22,6	22,2	18,8
Matériaux de construction	2,1	3,7	3,1
Métaux, mécanique, électricité, matériel de transport, réparation	15,2	11,6	16,5
Industries papetières et diverses	3,9	2,4	3,6
Électricité, eau	7,5	9,6	10,1
TOTAL	100	100	100

employés dans les secteurs modernes et réalisaient près des deux tiers de la valeur ajoutée.

L'étude des structures du secteur moderne met en évidence le poids des plus grandes entreprises, 16 entreprises (soit 4 % du nombre total) réalisaient 53 % de la valeur ajoutée du secteur en 1978 et 84 % de cette valeur ajoutée étaient réalisés par 71 entreprises. Les PME de moins de 50 salariés (54 % du nombre d'entreprises) représentent pour leur part 3,4 % de la valeur ajoutée du secteur et 6 % des effectifs salariés.

Le secteur artisanal est relativement important puisqu'il employait plus de 100 000 personnes en 1980 (non compris le BTP), dont 27 000 à Abidjan, 23 000 dans les villes de plus de 10 000 habitants et 53 000 dans les petites villes et le milieu rural.

Les activités artisanales sont assez diversifiées, mais on observe cependant une forte concentration d'effectifs dans quelques secteurs, notamment l'habillement, le fumage de poisson, les activités de réparation et l'artisanat d'art.

II. PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS

1. Problématique

a. L'environnement lié aux marchés

Partant d'un niveau très faible à l'Indépendance, la production industrielle a connu une croissance très rapide sous l'influence de trois facteurs principaux :

- la création d'une industrie d'import-substitution,
- la croissance du marché intérieur,
- le développement des productions agricoles d'exportations,

Cette industrialisation a d'autre part été rendue possible par une politique d'incitation favorable au développement des initiatives privées et par l'ouverture sur l'extérieur qui a permis d'apporter à cette industrie naissante les moyens en capitaux et les savoir-faire nécessaires.

Cependant, dès avant 1975, deux changements importants sont venus modifier l'environnement lié aux marchés :

— la crise économique mondiale qui s'est traduite par une quasi-stagnation du marché des produits manufacturés. Cette crise a eu en particulier pour effet en Côte d'Ivoire la mise en sommeil de la plupart des grands projets industriels d'exportation inscrits dans le Plan 1976-1980 ;

— la relative saturation du marché intérieur par les industries d'import-substitution, ce qui a réduit très sensiblement les possibilités de création de nouvelles activités par rapport à la période antérieure.

Dans ce nouveau contexte, le moteur principal de la croissance industrielle au cours des cinq dernières années a été l'expansion du marché intérieur qui a été particulièrement élevée. Cette situation, bien qu'avec une croissance moindre du marché intérieur, devrait continuer de prévaloir pour la période 1981-1985, dans la mesure où la situation internationale semble avoir peu de chances de s'améliorer. Cependant, à partir de 1981 de nouvelles possibilités de développement devraient apparaître au niveau régional avec la construction progressive de la CEDEAO. Celle-ci constituera en effet un marché nettement plus vaste que celui de la Côte d'Ivoire ou de la CEAO, et la libération des échanges devrait y débiter dès 1981.

b. Les facteurs de production et les problèmes internes du secteur industriel

Avant d'évoquer ces problèmes, il convient de rappeler succinctement les principaux aspects qui ont été ou demeurent favorables au développement industriel :

- la protection du marché intérieur,
- les activités de soutien : aménagement des zones industrielles, infrastructures énergétiques, de transports et de télécommunications,
- une offre de services satisfaisante,
- la disponibilité d'une grande variété de matières premières à des prix souvent très compétitifs,
- les niveaux de salaires inférieurs à ceux de la plupart des pays industrialisés pour la main-d'œuvre non qualifiée,
- les avantages fiscaux et la participation de l'Etat dans les secteurs publics et privés,
- l'aide financière et l'assistance aux PME.

Cependant, de nombreux problèmes structurels subsistent pour lesquels des améliorations à court et à long terme devront être recherchées.

Il est nécessaire d'évoquer :

— la compétitivité des entreprises qui est la plupart du temps insuffisante. Les raisons sont à rechercher tant au niveau des performances des entreprises que des prix des biens et services locaux ou importés qu'elles utilisent.

Il en résulte une protection du marché intérieur souvent importante et qui n'incite pas à l'amélioration des performances.

— Une très grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur aux niveaux suivants :

- des produits intermédiaires de base et des pièces destinées aux industries de montage, qui ne sont pas produits en Côte d'Ivoire en raison de l'étroitesse du marché,
- des biens d'équipements de l'industrie et des autres secteurs qui sont en quasi-totalité importés. Cette dépendance technologique se traduit également par le recours important à l'assistance technique et par la prépondérance des capitaux étrangers dans le secteur privé.

Compte tenu de cette faible intégration de l'appareil de production et de cette dépendance technologique, les taux de valeur ajoutée nationale restent faibles dans la plupart des industries.

— Les approvisionnements insuffisants ou non garantis pour certaines matières premières locales. Sont concernées en premier lieu, les ressources forestières dont la destruction accélérée devrait entraîner, si rien n'est entrepris à court terme, la disparition rapide de la plupart des industries du bois.

— L'insuffisance en main-d'œuvre qualifiée, en techniciens et en cadres techniques nationaux. Les conséquences de cette insuffisance se manifestent au niveau de la productivité, de la maîtrise des techniques de production par les nationaux, et de la recherche technologique.

— La concentration des industries à Abidjan qui ne régresse pas malgré la politique volontariste de décentralisation de certaines industries ou le développement des industries de première transformation des produits agricoles.

— Le développement insuffisant des PME et de l'artisanat provenant de difficultés à plusieurs niveaux : disponibilité des terrains et locaux, prix des équipements et des consommations intermédiaires, niveaux de connaissances techniques, moyens de financement, accès à certains marchés publics...

Il convient de remarquer que les problèmes évoqués se réfèrent à une situation moyenne. Si certains problèmes, comme la dépendance technique, sont généraux, pour d'autres la situation peut être différente d'une branche d'activité ou d'une entreprise à l'autre. Dans le cadre d'une politique d'ensemble il importerait donc de tenir compte au niveau des actions qui seront menées, des spécificités et des priorités de chacune des branches.

2. Les objectifs

Les principaux objectifs du développement industriel découlent des objectifs généraux de développement et ont un caractère permanent.

La politique industrielle aura simultanément pour objet d'apporter des solutions aux problèmes de la période pour permettre un développement à court et à long terme conforme à ces objectifs.

a. Les objectifs généraux

— *La recherche de la croissance maximum de la valeur ajoutée nationale*

Cet objectif se décompose en plusieurs sous-objectifs concernant respectivement les productions et les facteurs de production. Il s'agira :

. au plan des marchés et des productions, de rechercher le développement maximum des activités d'import-substitution ou d'exportation présentant la plus grande valeur ajoutée nationale ;

. au niveau des facteurs de production, il s'agira de rechercher à court terme une plus grande utilisation des facteurs disponibles localement et d'en augmenter les disponibilités.

Ceci concerne en particulier :

. la garantie d'approvisionnement en matières premières, la diversification et l'accroissement des ressources,

. le renforcement et l'adaptation des systèmes de formation technique,

. le renforcement de la recherche technologique, ainsi que des actions de développement, de diffusion et d'information.

— *L'amélioration de la compétitivité de l'appareil de production*

La baisse relative des prix qui sera recherchée vise à permettre une meilleure commercialisation des productions ivoiriennes sur le marché intérieur et à l'exportation. Elle permettra par ailleurs une baisse relative des coûts de soutien supportés par les consommateurs et l'Etat.

Le développement de la production et l'amélioration de la formation technique évoqués plus haut contribuent à la réalisation de cet objectif.

— *L'ivoirisation de la main-d'œuvre et du capital*

Cette orientation qui va dans le sens du premier objectif vise à accroître la participation des nationaux à la maîtrise du développement industriel et aux fruits de ce développement.

— *Contribution à l'aménagement du territoire*

Il s'agira à la fois :

. d'éviter un accroissement de la concentration des industries à Abidjan,

. de rechercher une industrialisation plus rapide des régions reposant sur les industries de transformation des matières premières locales et sur la satisfaction du marché intérieur.

Compte tenu des objectifs généraux de développement — croissance économique, amélioration des comptes extérieurs et déve-

loppement de l'emploi — la recherche de la croissance demeure l'objectif principal du développement industriel. Aussi, les politiques particulières qui seront mises en œuvre concernant les autres objectifs, s'inscriront dans les limites permises par cet objectif de croissance.

Toutefois, une importance accrue devra être attribuée aux *PME* et à l'*artisanat* dans une politique de développement du secteur secondaire. En effet, ces secteurs peuvent apporter une contribution spécifique importante aux objectifs généraux de développement et en particulier à la croissance économique, à l'augmentation de l'emploi et à l'aménagement du territoire. (La politique à mener vis-à-vis de ces secteurs fait l'objet d'un chapitre particulier).

— *Le développement de la coopération régionale*

La volonté de coopération régionale assure de nouvelles possibilités de croissance et permet d'élargir le cadre de mise en œuvre de la politique industrielle. La construction des Communautés Economiques, CEA0 et maintenant CEDEAO, présente en effet deux aspects :

. un élargissement du marché pour les productions ivoiriennes, qui permet par ailleurs la création de nouvelles industries,

. la coopération au niveau de la production et des actions d'accompagnement (par exemple : formation, recherche technologique...), les solutions au niveau régional pouvant se révéler plus efficaces et moins onéreuses.

Il conviendra donc de rechercher une harmonisation des politiques et d'étudier plus

systematiquement les possibilités de mettre en œuvre des moyens au niveau régional.

b. Les objectifs dépendant des autres politiques sectorielles

La réalisation des objectifs de développement industriel dépendra en partie des politiques menées dans les autres secteurs et des résultats qui y seront obtenus, ceci concerne :

— la production et le développement des ressources en matières premières agricoles et forestières et la garantie d'approvisionnement,

— l'amélioration des prix de biens et services non industriels et de l'énergie,

— l'amélioration de l'offre de services et du crédit en particulier dans les villes de l'intérieur,

— la formation technique initiale et permanente,

— la Recherche-Développement en matière de technologie.

Sur ces points, une plus grande concertation devra être établie entre les différents départements de l'administration et avec les établissements publics et privés pour permettre une meilleure prise en compte des besoins et des contraintes du développement industriel.

Cette concertation concerne également, à l'opposé, la recherche d'une meilleure satisfaction des besoins des autres secteurs en matière de produits et services industriels, en équipements et en technologie adaptés.

III. LES MOYENS

Tout d'abord, le contrôle direct de l'Etat sur l'appareil de production restera comme par le passé, limité à certains secteurs considérés comme stratégiques, c'est-à-dire la production et éventuellement la transformation des matières premières (produits agricoles d'exportations et produits miniers) et le secteur énergétique. Ce contrôle peut toutefois être seulement partiel et ne s'exercer qu'à certains niveaux, en particulier à la commercialisation. De ce fait, le rôle de l'initiative privée est essentiel dans le développement industriel et la fixation d'objectifs de production ne peut avoir qu'un caractère indicatif.

Les objectifs fixés correspondent cependant à des niveaux de production estimés souhaitables, compte tenu d'une part de la demande prévisible, et d'autre part, de l'intérêt qu'il y a pour la collectivité nationale à voir ces productions se développer en fonction de la situation de l'industrie et de l'environnement national et international.

L'essentiel des interventions de l'Etat s'effectuera donc de manière indirecte et aura pour but d'orienter le développement de l'appareil de production dans les directions souhaitables, de permettre à ces industries de travailler dans des conditions satisfaisantes et

de faciliter leur développement. Ces interventions sont réalisées sur deux plans :

— la mise à disposition de facteurs de production : au niveau de la production des matières premières, de la formation de la main-d'œuvre et des cadres, de la réalisation d'infrastructures et du développement du crédit ;

— les aides économiques : subventions directes, interventions sur la fiscalité et les prix (protection du marché, prix des facteurs), aides à la commercialisation.

1. La recherche d'une croissance maximum de la valeur ajoutée nationale

Cette croissance sera recherchée dans deux directions complémentaires :

— par le développement et la diversification des productions,

— par une utilisation relative plus grande des facteurs de production disponibles localement de façon à augmenter le taux de valeur ajoutée nationale pour une production donnée.

a. Evaluation et choix des activités à développer

Ce choix repose tout d'abord sur une identification des activités susceptibles d'être développées : une étude précise de l'évolution de la demande des différents produits sur le marché intérieur et à l'exportation ainsi que de l'environnement de ces marchés (prix, concurrence, protection, réglementation) permettront de déterminer les marchés potentiellement accessibles et leur dimension, ainsi que les mesures d'accompagnement et de soutien qu'il est nécessaire de prendre.

Parmi les activités ainsi identifiées, le choix des activités à développer sera fonction de leur intérêt économique global pour la collectivité nationale, ou si l'on préfère, du niveau de valeur ajoutée nationale qu'elles apportent.

Celle-ci est équivalente aux gains nets en devises découlant de ces productions, c'est-à-dire les recettes en devises d'exportation ou les devises épargnées par la substitution à des importations, diminuées dans chaque cas des coûts en devises directs et indirects occasionnés par ces productions.

Une telle procédure d'évaluation et de choix permettra par ailleurs :

— de comparer entre elles les différentes possibilités d'utilisation des matières premières de façon à en obtenir la meilleure valorisation,

— de proposer des modifications dans la conception des projets pour en améliorer l'impact sur l'économie nationale, en particulier par une plus grande intégration.

De même, cette procédure devra être étendue au niveau régional pour les projets réalisés en commun. Les gains nets en devises devront être évalués au niveau de l'ensemble des pays concernés par la production et la consommation de ces produits. D'autre part la fixation des niveaux de prix ou de compensations éventuelles devra permettre une répartition de ces gains économiques entre les pays producteurs et les pays consommateurs.

b. Les possibilités de développement sur les différents marchés

Ces possibilités sont examinées ici globalement en fonction de l'environnement de ces marchés, l'analyse détaillée par branche est reportée en annexe.

— Marché intérieur

La situation des industries ivoiriennes sur ce marché est généralement satisfaisante compte tenu de la taille des marchés et des ressources en matières premières. Le secteur industriel fournit en effet la plupart des productions possibles et les entreprises occupent très souvent la majeure partie sinon la totalité de leur marché. Les produits sont comparables en qualité aux produits importés et sont écoulés sans difficulté par les circuits commerciaux quand leur prix est inférieur ou égal à celui des produits importés (droits de douane compris).

A l'avenir, la plupart des entreprises devrait être, comme par le passé, capable de satisfaire une demande croissante, les capacités de production étant d'ores et déjà suffisantes dans quelques secteurs pour satisfaire la demande à l'horizon 1985.

En dehors de la croissance induite par l'augmentation de la demande, des possibilités de croissance supplémentaires seront obtenues dans plusieurs directions :

• l'augmentation de la part de marché de certaines industries locales, quand celle-ci est encore faible,

• le développement de la substitution par l'augmentation de certaines productions primaires actuellement déficitaires, ou la création de nouvelles activités utilisant en particulier des matières premières disponibles localement,

• le développement des PME et de l'artisanat souvent mieux adaptés à la taille et à la

dispersion des marchés en particulier dans l'intérieur du pays,

la contribution à une meilleure commercialisation des produits vivriers par le développement des activités de conservation et de transformation.

D'ici 1985, la croissance prévue sur le marché intérieur pour l'ensemble du secteur industriel (énergie comprise) se présente de la manière suivante :

— une croissance du marché de 4,8 % par an en moyenne,

— une croissance des ventes du secteur de 6,6 % en moyenne. Ainsi compte tenu des effets chiffrables de l'amélioration de la substitution, le taux de couverture du marché intérieur par la production locale devrait progresser de 52 % en 1980 à 57 % en 1985, alors que ce taux n'avait pratiquement pas bougé depuis cinq ans (1),

— près des 3/4 de l'augmentation de la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur industriel proviendront ainsi de la croissance sur le marché intérieur.

— Le marché régional

Dans les échanges de produits industriels avec les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est essentiellement exportatrice.

En 1979 les exportations étaient de 39,1 milliards de F pour 3,8 milliards de F d'importations.

Ce marché absorbe 25 % des exportations totales de produits industriels dont 60 % des exportations de produits pétroliers, 45 % pour les produits manufacturés et moins de 10 % pour les produits de première transformation. La proportion importante de produits manufacturés est le résultat de la politique de préférence douanière au sein de la CEAO, et il faut noter que ce marché est encore le seul débouché possible à l'exportation pour certains de ces produits les moins compétitifs.

Les perspectives apparaissent comme sensiblement différentes selon que l'on considère la CEAO ou la CEDEAO.

Dans la CEAO les produits industriels bénéficient depuis 1976 de régime préférentiel de la Taxe de Coopération Régionale (T.C.R.) ou d'une exemption partielle de droits d'entrée. De ce fait 80 % des exportations en

(1) Ce taux est estimé par le ratio (production-exportations) / (production-exportations + importations + droits de douane).

Afrique de l'Ouest sont destinés aux pays de la CEAO, mais leur progression est faible et devrait rester limitée en raison de l'exigüité de ce marché. Par ailleurs, l'Etat ivoirien doit effectuer des versements compensatoires en raison des mécanismes de la T.C.R., et subit des pertes de recettes douanières dont les montants progressent rapidement (1,6 milliards de F prévus pour 1981).

On doit noter que les préférences accordées et les coûts correspondants ne sont pas toujours fonction de la compétitivité des produits ou de leur intérêt économique. Une plus grande rigueur sera donc observée dans l'application de la T.C.R. (sélectivité, niveaux de préférence à accorder).

La CEDEAO constitue un ensemble économique nettement plus vaste dont le PNB est évalué à environ 10 fois celui de la Côte d'Ivoire. Cette communauté est dominée par le Nigeria qui représente environ 58 % de la population et 69 % du PNB total en 1978 :

DONNÉES COMPARATIVES SUR LA CEAO ET LA CEDEAO

	Populations (1 000 HTS)	PNB (Millions US Dollars)	PNB/HTS (US Dollars)
	1977	1978	1978
Côte-d'Ivoire	7 500	6 580	840
Autres pays de la CEAO	23 200	4 990	210
Nigeria	79 000	45 720	560
Autres pays de la CEDEAO (1)	27 600	8 710	310
Total CEDEAO	137 300	66 000	470

(1) Hors CEAO

La CEDEAO peut ainsi présenter des opportunités beaucoup plus importantes au niveau des exportations et de la coopération économique.

En ce qui concerne les échanges, il est prévu une diminution progressive des droits d'entrée qui devra être totale en 1988 pour l'ensemble des pays et dès 1985 pour quatre d'entre eux (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Sénégal). Dans les cinq années suivantes, un tarif extérieur commun devra être mis en place. Ces dispositions sont donc particulièrement favorables au développement des exportations.

Cependant il est prévu également une compensation intégrale des pertes de recettes douanières (dont 20 % restent acquis au Fond de Coopération de Compensation et de Déve-

loppement) qui revient à maintenir de fait les droits d'entrée et à transférer la charge à l'Etat des pays exportateurs.

Pour ces pays une telle charge, payée en devises, s'assimile à une subvention automatique et indifférenciée des exportations, qui peut être très élevée en raison des niveaux de droits existants.

D'autre part, la plus grande part des compensations s'effectuera vers les pays importateurs ayant les marchés les plus importants et non vers les pays les plus déshérités. Des possibilités de désarmement douanier progressif sans compensation entre les pays les plus avancés, devront donc être préservées. De même les niveaux de compensation devront être fixés de façon à ne léser ni les pays importateurs, ni les pays exportateurs au niveau de leurs comptes en devises.

Au niveau de la coopération économique, plusieurs étapes sont prévues : échange d'information sur les grands projets, harmonisation des mesures de stimulation et des plans de développement, échanges de personnels, opérations communes de formation, réalisation de projets communs.

Sur ce dernier point, la dimension du marché régional et les complémentarités existantes peuvent ouvrir des perspectives nouvelles qui devront être étudiées en priorité.

— *Le marché international*

Sur ce marché, le développement des exportations reposera comme les années précédentes sur les produits de première transformation. Celles-ci, compte tenu des perspectives de croissance des productions agricoles devraient pouvoir progresser de 15 % en moyenne par an d'ici 1985.

Pour les autres produits, une progression des exportations semble difficile en raison de la concurrence et du niveau de compétitivité de ces productions. En tenant compte des exportations vers la CEE, une croissance de 4 % par an en moyenne est prévue.

— *Les aides à la commercialisation*

Les mesures d'incitation par les prix (prix de marché, prix de facteurs, fiscalité) et les mesures d'accompagnement au niveau des facteurs de production sont examinées plus loin.

Les aides à la commercialisation peuvent être également envisagées. Sur le marché intérieur il s'agira le plus souvent de restrictions totales ou partielles aux importations pour permettre le démarrage de nouvelles activités.

Cependant ces restrictions devront être temporaires dans la mesure où elles peuvent être génératrices d'effets quelquefois difficilement maîtrisables (hausse des prix liée à une situation de monopole, fraude..).

D'autre part, les marchés publics ou du secteur parapublic devront être passés préférentiellement avec les fournisseurs locaux.

A l'exportation les moyens mis en œuvre concerneront :

- . la négociation d'accords commerciaux,
- . la mise en place d'un système d'assurance crédit et d'aides à la prospection,
- . l'amélioration du système d'informations commerciales et sur les réglementations,
- . le développement des moyens de transport et de télécommunications au niveau régional dans le cadre de plans de développement coordonnés,
- . l'adoption de normes, le contrôle et la certification de qualité.

3. Mise à disposition des facteurs de production et augmentation des ressources

Les moyens à mettre en œuvre concernant les facteurs de production répondent à deux objectifs principaux :

- éliminer les blocages au bon fonctionnement des unités de production existantes et au développement de nouvelles activités,
- favoriser l'emploi des facteurs de production et des ressources disponibles localement, accroître ces disponibilités à moyen et long terme.

a. Matières premières

Amélioration des approvisionnements et développement des ressources.

Il est tout d'abord indispensable que les entreprises soient assurées d'avoir des approvisionnements suffisants et réguliers. Des approvisionnements insuffisants conduisent en effet, à augmenter les prix de revient du fait de la sous utilisation des capacités de production, et à menacer l'existence de certaines entreprises. D'autre part, l'absence de garantie d'approvisionnements ou l'insuffisance de la production primaire, empêchent le développement de certaines industries.

L'amélioration des approvisionnements et la croissance des disponibilités seront recherchées dans cinq directions :

- la préservation des ressources forestières qui constitue une priorité du fait de son urgence. De nouveaux moyens seront consa-

crés à cette préservation, à l'exploitation rationnelle des ressources, à l'aménagement des forêts et au reboisement.

La possibilité d'attribuer des périmètres forestiers pour de longues durées aux industries de transformation, devra être rapidement étudiée et mise en place.

— La garantie d'approvisionnements à partir des ressources existantes pour les produits qui peuvent être exportés en brut (bois, café, cacao...).

— Le développement des productions déficitaires ou qui le deviendront à moyen terme en raison de la croissance de la demande, soit principalement : le riz, les produits de la pêche et de l'élevage, le palmier et les aliments du bétail (maïs et soja).

— Le développement de la prospection minière et pétrolière.

— Le développement de la production et des échanges de matières premières entre les différents pays de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la Coopération Régionale.

Les quatre premiers moyens sont examinés dans les chapitres sectoriels correspondants.

Meilleure utilisation et valorisation des matières premières. Recherche de produits de substitution

Si l'industrie doit pouvoir être normalement approvisionnée, celle-ci doit à l'inverse permettre la meilleure utilisation possible des matières premières disponibles. Celle-ci sera recherchée dans quatre directions principales :

— la transformation industrielle : pour une même matière première, plusieurs transformations sont souvent possibles et les meilleures valorisations seront recherchées.

— Le développement de production de substitution utilisant des matières premières locales : farines de manioc et de maïs, lait de coco et de soja, matériaux de construction à base d'argile, verre, cuir etc.

— La conservation des denrées périssables (produits vivriers, légumes, viandes et poissons) qui sera obtenue par le développement des moyens de conservation et de transport en frais (chaîne de froid, production de glace hydrique) ou par le développement de la transformation (conserves). En particulier, la transformation des produits vivriers nécessitera la recherche et la mise au point de nouveaux procédés.

— L'utilisation des déchets, qui sera systématiquement recherchée. Cette valorisation peut être obtenue par la production d'énergie (en particulier dans les agro-industries et les

industries du bois), comme aliment du bétail (sons de blés et de riz, mélasses, tourteaux...) ou comme matière première (fabrication de panneaux de particules, d'alcool industriel et pharmaceutique, production d'acier à partir de ferrailles ou de pâte à papier à partir de papiers de récupération...).

b. Biens intermédiaires

Les filières de production industrielles les plus intégrées en Côte d'Ivoire sont les industries textiles, les industries du bois, les industries agro-alimentaires et la céramique qui transforment les matières premières locales ; dans ces secteurs, la Côte d'Ivoire est exportatrice de produits intermédiaires (fils et tissus de coton, sciages, déroulages, placages, profilés, beurre et masse de cacao...). D'autre part, l'industrie fabrique à partir de produits intermédiaires de base des biens intermédiaires pour les autres branches industrielles et pour les besoins des autres secteurs (matériaux de construction, engrais et produits chimiques pour l'agriculture, emballages, etc.).

Le blocage principal à une intégration plus grande est constitué dans la plupart des cas par la taille du marché qui ne permet pas de rentabiliser des unités de production de produits intermédiaires, en particulier pour les produits de base (dans la chimie et la métallurgie par exemple).

Cependant, il pourra être envisagé dans les prochaines années, la création de quelques unités de petites dimensions utilisant généralement des matières premières locales et dont la production est essentiellement destinée au marché intérieur (aciérie électrique, machine à papier, verrerie, tannerie, alcool...). Mais pour la plupart des productions il est nécessaire de mettre en place des unités de plus grande dimension et la recherche de débouchés à l'exportation est une nécessité. La CEDEAO offre donc un cadre privilégié dans lequel doit pouvoir être conçu le développement d'industries de biens intermédiaires en coopération avec les autres états membres. La cimenterie CIMAO réalisée en commun avec le Ghana et le Togo est un premier exemple de ce qu'il est possible de réaliser dans ce domaine.

Il conviendra donc d'étudier en priorité les potentialités au niveau de la CEDEAO (et de la CEAO) pour aboutir à une planification concertée dans le secteur des biens intermédiaires et des matières premières.

c. Technologie - Production d'équipements

La Côte d'Ivoire reste presque totalement dépendante de l'extérieur pour les technolo-

gies et la fourniture de moyens de production, destinés aussi bien aux activités industrielles qu'aux autres secteurs. Cette dépendance devrait être réduite, non pour se couper des apports extérieurs de technologie qu'il ne sera pas possible de produire à longue échéance, mais dans un double but :

- diminuer les coûts en devises dans tous les domaines : recherche technologique, études techniques de réalisations, production de matériels, redevances, assistance technique et maintenance,

- répondre à des besoins techniques spécifiques pour lesquels les technologies sont inexistantes ou mal adaptées.

Il est tout d'abord nécessaire de renforcer considérablement le potentiel humain, qui constitue le principal facteur de blocage à une meilleure maîtrise des techniques et du développement par les nationaux, et un effort très important devra être consacré à la formation technique à tous les niveaux (ingénieurs, techniciens et chercheurs).

D'autre part, les moyens consacrés à la recherche développement seront renforcés et consacrés en priorité à la satisfaction des besoins spécifiques à la Côte d'Ivoire. Pour ce qui concerne plus directement les activités industrielles, les domaines de recherches actuels ou prévus sont les suivants :

- les produits vivriers (manioc, banane plantain, igname, céréales, fruits et légumes) : techniques de stockage, de conservation et de transformation substitution aux produits importés,

- les produits agricoles d'exportation et le bois : techniques de transformation industrielle et semi-industrielle,

- les énergies renouvelables (voir chapitre énergie) : énergie solaire, biomasse (bois, déchets agricoles et sous-produits des agro-industries) et les économies d'énergie (climatisation active et passive...),

- la pharmacie : étude et valorisation des plantes médicinales.

Les travaux de recherche seront effectués par les Instituts spécialisés par produits (voir chapitre Recherche Scientifique), par l'Institut de Recherche Technologique (I.R.T.) et l'Institut de Recherche sur les Energies Nouvelles I.R.E.N.).

Les industries devront être associées étroitement à cet effort de recherche et pourront être aidées par l'Etat dans la réalisation de programmes de recherche, d'expérimentation ou de mise en exploitation de nouveaux procédés en matière de traitement des ressources locales.

Dans certains domaines techniques nouveaux ou pour lesquels le relais du secteur privé est insuffisant, les actions de développement (mise au point de procédés, études de faisabilité et diffusion) devront être plus directement prises en charge par l'Etat en particulier dans les domaines suivants :

- les techniques de stockage et de transformation des produits vivriers et la valorisation énergétique de certains sous-produits agricoles (Société Ivoirienne de Technologie Tropicale) ;

- la climatisation passive (matériaux, procédés architecturaux) et active (étude de matériels de climatisation adaptés) par le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics.

D'autre part, l'Administration renforcera ses moyens d'assistance dans les domaines suivants :

- technologie : réglementation de la propriété industrielle et valorisation des résultats de la recherche, information et documentation, négociation de contrats de licence.

- normalisation : information sur les normes existantes nationales et internationales, établissement de normes particulières (par exemple pour les produits du cru exportés), contrôle et certification de qualité.

d. Main-d'œuvre

La politique de mise en œuvre au niveau de la main-d'œuvre comporte deux aspects principaux complémentaires, la formation et l'ivoirisation, en vue de la satisfaction de plusieurs objectifs :

- l'augmentation de l'emploi et de la distribution des revenus en faveur des nationaux ;

- une plus grande maîtrise par les nationaux de l'appareil de production et du développement industriel ;

- la diminution des coûts provenant de l'encadrement expatrié et de l'assistance technique.

La progression de l'ivoirisation a été très sensible depuis 1975, en particulier au niveau de l'encadrement mais des progrès peuvent être obtenus à tous les niveaux de qualification.

Cependant, les possibilités d'ivoirisation sont limitées par le problème des disponibilités en main-d'œuvre qualifiée, en techniciens et en ingénieurs qui sont loin de satisfaire les besoins actuels et futurs.

Le développement de la formation technique est donc une nécessité impérieuse et les

moyens qui lui sont consacrés seront augmentés (voir chapitre Enseignement Technique et Formation Professionnelle).

La formation réalisée dans les entreprises est également fondamentale et devra être développée dans plusieurs directions :

— l'insertion des jeunes diplômés devrait être facilitée par la réalisation de stages dans les entreprises dont une partie des coûts serait prise en charge par l'Etat ;

— l'aide à la formation au démarrage des entreprises nouvellement créées avec une prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts engagés pour les formations agréées ;

— la formation permanente qui est financée par la taxe de formation professionnelle continue depuis novembre 1978.

e. Moyens de financement Ivoirisation du capital

— Le financement des investissements a été assuré jusqu'à présent sans difficulté et les capacités d'autofinancement restent, en particulier dans le secteur privé, d'un niveau satisfaisant. Il importera cependant de veiller à ce que la part de l'autofinancement reste suffisante pour garantir l'indépendance financière des entreprises et limiter les frais financiers.

L'autofinancement est ainsi favorisé par la taxation minorée des bénéficiaires réinvestis (article 84 du Code Général des Impôts) et le système du Fond National d'Investissement. Cependant un aménagement du F.N.I., peu favorable actuellement aux petites entreprises, sera envisagé.

D'autre part, une participation plus importante du système bancaire local aux investissements productifs sera recherchée, de même qu'une collaboration plus étroite avec les Banques de Développement Africaines.

— L'ivoirisation du capital des entreprises du secteur industriel a fortement progressé pour atteindre 64 % en moyenne sur l'ensemble du secteur (énergie comprise) contre 31 % en 1975. Cette progression est due en grande partie aux prises de participation de l'Etat et à la réalisation d'importants investissements dans le secteur public (agro-industries et secteur énergie). La part de l'Etat atteint ainsi en 1979 près de 58 % du capital social des entreprises industrielles contre 22 % en 1975.

En ce qui concerne la répartition des capitaux privés par nationalité, les capitaux privés ivoiriens occupent la deuxième place avec près de 15 % du total en 1979, soit une progression continue depuis 1974.

Le désengagement relatif de l'Etat devrait se traduire par une stagnation du taux moyen d'ivoirisation du capital si les capitaux privés ivoiriens ne prennent pas en partie le relais des investissements de l'Etat.

Les mesures d'incitation destinées à orienter l'épargne privée vers le secteur industriel concernent :

• l'augmentation des moyens et l'amélioration de l'efficacité des organismes d'assistance et de promotion des entreprises ivoiriennes ;

• le développement des Sociétés d'Investissements ;

• la capitalisation de certains apports en nature qui devra être envisagée pour les permis d'exploitation forestière ;

• pour les exportations à l'intérieur de la CEDEAO, la réglementation concernant les règles d'origine. Celle-ci stipule que les entreprises qui produisent ces marchandises atteignent un niveau minimum de participation des nationaux qui est fixé à 20 % à partir du 28 mai 1981 pour atteindre 35 % au 28 mai 1983 et 51 % au 28 mai 1989.

L'impact de cette réglementation peut être important sur l'ivoirisation dans la mesure où en 1980, sur 122 entreprises qui exportent dans la CEAO et sont agréées à la T.C.R., seules 26 d'entre elles obéissaient à la règle des 51 %, 42 à la règle des 35 % et 56 à la règle des 20 %.

f. Infrastructures et services

Les disponibilités en infrastructures et l'offre de services sont généralement d'un niveau satisfaisant, résultat obtenu en particulier par une bonne programmation des infrastructures (terrains et télécommunications, énergie électrique).

Une amélioration de la situation devra être recherchée essentiellement au niveau des prix :

— l'énergie électrique : sur une longue période les tarifs ont enregistré une baisse en francs constants qui devrait se poursuivre en raison du développement relatif de la production hydroélectrique. D'autre part, les industries agro-alimentaires et les industries du bois sont généralement potentiellement excédentaires en énergie (tout au moins pendant une partie de l'année), l'installation d'équipements destinés à produire de l'énergie à partir des déchets récupérables sera systématiquement recherchée et les excédents devront pouvoir être écoulés sur le réseau et achetés par l'EECI selon une réglementation à mettre en place ;

— transports et services annexes, télécommunications : des améliorations de la qualité de service sont nécessaires pour les transports ferroviaires et les télécommunications. Une politique visant à rechercher une diminution relative des prix, en particulier du fret international et de l'acconage, devra être engagée ;

— autres services : un développement des services bancaires devra être réalisé dans les villes de l'intérieur et de nouveaux services seront étudiés et mis en place en faveur des exportateurs : (assurance-crédit et assurance-prospection).

3. L'amélioration de la compétitivité des entreprises

Si l'on peut constater que certaines productions ou entreprises sont compétitives en raison des avantages comparatifs dont elles bénéficient par rapport à leurs concurrents (prix de la main-d'œuvre, prix de certaines matières premières, avantages de localisation), il reste que la compétitivité au prix des facteurs (1) est insuffisante pour une grande partie des productions ivoiriennes, que ce soit sur le marché intérieur ou à l'exportation.

Cette situation peut s'expliquer selon les secteurs par deux séries de raisons :

— des avantages comparatifs inexistantes ou insuffisants pour compenser les désavantages,

— les insuffisances au niveau de la production et de la gestion des facteurs : productivité de la main-d'œuvre et des équipements, dimensionnement et taux d'utilisation des capacités de production, gestion financière, prix des équipements et des consommations importées.

Compte tenu de ces niveaux de compétitivité, ces productions ne peuvent être écoulées qu'en raison des aides spécifiques dont elles bénéficient (protections du marché intérieur, préférences douanières au niveau régional, prix et taxation minorée sur les matières premières, subventions directes...) ces aides étant supportées par les consommateurs ou par l'Etat.

La recherche d'une diminution relative des prix vise donc également à réduire les aides directes et indirectes.

(1) C'est-à-dire en faisant abstraction des taxes, subventions et protections douanières, et en valorisant les matières premières à leur prix à l'exportation.

Des améliorations seront recherchées en priorité dans les domaines suivants :

— l'amélioration de la productivité et de la gestion dans les entreprises industrielles,

— la baisse relative des prix des biens industriels intermédiaires ainsi que des biens et services non industriels, baisse résultant des améliorations précédentes. Cette recherche d'amélioration des prix fait ainsi partie des politiques concernant les autres secteurs de l'économie,

— l'aménagement de la fiscalité générale qui peut être pénalisante : remboursement de la TVA et admission temporaire pour les entreprises exportatrices, diminution des droits d'entrée sur les équipements et les consommations qui ne sont pas produits en Côte d'Ivoire.

Le réaménagement des aides spécifiques pourrait être également envisagé au niveau de chaque production dans la mesure où les dispositions actuelles peuvent être supérieures ou inférieures aux niveaux qui permettent de rendre ces productions concurrentielles sur leur marché.

Ces réaménagements devront donc reposer sur des analyses précises par produits et marchés de destination, chaque situation étant particulière du fait de la structure des prix de revient, de l'environnement de chacun des marchés, des progrès de compétitivité envisageables et du niveau actuel des aides directes et indirectes.

4. Contribution à l'aménagement du territoire

La part d'Abidjan dans les emplois industriels modernes (hors BTP) était de 53 % en 1979 contre 50 % en 1975 et d'environ 66 % pour la valeur ajoutée. Cette part prépondérante d'Abidjan s'explique à la fois par l'extraversion du secteur industriel moderne (exportation de matières premières transformées et importations de biens d'équipements et de produits intermédiaires) et par une forte concentration des revenus et des marchés dans la Région d'Abidjan. Le lent accroissement de cette part s'explique en partie par la récession des industries du bois qui est le principal fournisseur d'emploi dans les régions.

Plusieurs facteurs permettent de justifier une politique plus active en faveur de l'industrialisation des régions :

— une meilleure répartition des revenus et un développement de l'offre d'emplois ;

— une plus grande intégration des branches industrielles au niveau régional ;

— les surcoûts croissants entraînés par l'urbanisation d'Abidjan qui sont évalués à 350 000 F en 1980 pour chaque nouvelle création d'emploi moderne dans les seuls postes édilité et transport.

Cette industrialisation accrue sera recherchée dans deux directions principales :

— le développement des industries de transformation des matières premières et en particulier la relance des industries du bois ;

— le développement des industries tournées vers la satisfaction du marché régional (services aux entreprises, demande finale).

Ces développements seront donc largement induits par la croissance des productions de matières premières et l'augmentation des revenus dans les régions.

D'autre part, des moyens d'actions devront être mis en œuvre à plusieurs niveaux pour corriger les déséquilibres existant :

a. Codes des investissements

Les avantages devront être plus importants pour les entreprises installées en région et dans certains cas des aides spécifiques devront pouvoir être accordées à certaines entreprises en fonction de l'intérêt pour la collectivité de leur installation en région et des contraintes particulières qu'elles subissent.

b. Procédures de financement

Seules les entreprises de Bouaké disposent de conditions d'accès au crédit proches de celles d'Abidjan et la création d'un organisme bancaire réservé aux entreprises régionales est indispensable.

c. Marchés publics

Ceux-ci devraient être réservés au moins en partie par l'institution d'un système de quotas, aux PME de province, et il conviendra dans ce cadre de décentraliser les services d'ordonnement et d'accélérer les procédures de règlement par la mise en place de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat.

d. Décentralisation administrative et tertiaire

Cette décentralisation est souvent décisive en raison de l'allongement des délais et des surcoûts dus à la centralisation de ces services à Abidjan : Fonction Publique, services centraux des SODE, services bancaires, commerces de gros, etc.

5. Les mesures de soutien et d'incitation

Les actions directes ou indirectes au niveau des prix constituent des moyens généraux

essentiels d'incitation de soutien et d'orientation.

Dans ce domaine, les dispositions particulières concernant l'industrie sont nombreuses, mais comme on l'a précédemment vu, il conviendra de les modifier ou de les aménager sur certains points pour tenir compte de la situation actuelle et des objectifs de développement, afin d'en améliorer l'efficacité. Ces aménagements concernent les points suivants :

a. Tarification et réglementation douanière

— Généralisation de l'admission temporaire pour les entreprises exportatrices,

— Réduction des droits sur les équipements et sur les produits intermédiaires non fabriqués en Côte d'Ivoire. Cette mesure est destinée à favoriser l'ensemble des industries en particulier les petites entreprises ne bénéficiant pas du Code des Investissements.

A l'inverse, une augmentation de la protection ou une limitation des importations peut être nécessaire dans certains cas pour favoriser la production de biens intermédiaires ;

— Réduction des droits sur les produits finis. Une telle révision ne pouvant être effectuée que cas par cas en fonction de la situation des différentes branches. Il peut exister en effet des protections excessives que ne suffisent pas à justifier le coût des facteurs utilisés.

D'autre part, des tarifs élevés ont pu être fixés dans certains cas en raison d'un objectif de politique des prix, et de tels tarifs peuvent autoriser l'implantation d'activités très peu intégrées qu'il n'est pas souhaitable de voir se développer dans les conditions actuelles ;

— Au niveau régional : aménagement des dispositions actuelles.

b. Code des investissements

Les différentes dispositions ne peuvent bénéficier qu'aux entreprises agréées et sont généralement fixées pour une durée limitée :

— mise en place de nouvelles mesures incitatives à l'exportation en dehors du marché régional, à la création d'emploi et à la décentralisation ;

— extension et amélioration des dispositions au bénéfice des PME ;

— suppression de l'exonération des droits sur les produits intermédiaires (remplacée en partie par la réduction des droits), et sur le bâtiment ;

— exonération de la contribution sur les salaires ;

— mise en place d'une aide à la formation au démarrage.

c. Fiscalité générale

— extension du régime de l'usine nouvelle au bénéfice des PME, et amélioration des dispositions pour les PME et les entreprises installées en région ;

— abattement des taxes sur les salaires pour les PME ;

— amélioration des procédures de remboursement de TVA.

Il sera également nécessaire de chercher dès à présent à harmoniser ces dispositions au niveau régional, au plan des mesures générales et des mesures spécifiques. Il s'agit en effet, d'instruments essentiels de politique économique qui conditionnent en partie la structuration de l'appareil de production et des échanges au niveau régional.

IV. LES PERSPECTIVES DE PRODUCTION

Les perspectives de production sont établies en fonction des objectifs arrêtés et prennent en compte :

— les objectifs retenus au niveau des productions primaires qui conditionnent directement le développement de certaines industries de première transformation ;

— les conséquences de l'entrée en production ou de la montée en régime des projets industriels réalisés ou engagés au cours de la période précédente ;

— des projets dont la réalisation apparaît assurée ou très probable ;

— de la croissance escomptée de la demande intérieure intermédiaire ou finale.

Les évaluations qui sont établies pour les horizons 1985 et 1990 donnent avant tout des ordres de grandeur dont le degré d'incertitude augmente quand s'éloigne l'horizon de projection.

Ces projections restent approximatives dans la mesure où :

— la réalisation des objectifs dépend de l'efficacité des moyens mis en œuvre et de l'application effective des mesures préconisées ;

— le développement industriel reste en grande partie conditionné par l'initiative privée et notamment celle des sociétés étrangères ;

— la connaissance que l'on a sur la structure et l'évolution des différents marchés (marché intérieur, régional et international) et sur l'évolution de la concurrence est très insuffisante.

Dans ces conditions, des évaluations plus précises resteraient très incomplètes et illusoire.

Dans les paragraphes qui suivent, ne sont

présentés que les principaux projets et évolutions envisagés dans les différents secteurs d'activité.

1. Mines et exploitation pétrolière

Les hypothèses de production pétrolière retenues sont de 150 000 tonnes en 1980, 3 000 000 de tonnes en 1985 et 5 000 000 de tonnes en 1990.

La mise en exploitation de la mine d'or d'Ity sera effectuée en fin 1983. La production attendue est de 19 tonnes d'or pour une durée d'exploitation de neuf ans.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION
MINIÈRE ET DE L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

(milliards de F)

	1980	1985	1990
Valeur ajoutée brute	6,5	130,7	217,9
Exportation	—	36,9	99,6

2. Les industries alimentaires

a. Les agroindustries alimentaires

La production de riz paddy qui sera livré aux unités de décorticage industriel devrait atteindre 275 000 tonnes en 1985, ce qui correspond à la capacité de traitement actuelle.

Dès avant 1985, de nouvelles installations devront être prévues en fonction de la croissance des livraisons.

Les décortiqueries industrielles de café permettent désormais de traiter l'ensemble de la production de café vert qui devrait atteindre 325 000 tonnes en 1985.

Cette capacité de traitement qui est de

355 000 tonnes est insuffisante pour traiter la production prévue en 1990 qui est de 380 000 tonnes. De nouvelles installations devront être prévues.

La production d'ananas en conserves sera augmentée pour atteindre 220 000 tonnes de fruits traités en 1985 et 240 000 tonnes en 1990.

La conserverie de tomate de Sinematiali atteindra sa pleine production en 1982 soit 3 700 tonnes de concentré. Deux nouvelles unités pourront être installées par la suite à Bouna et à Boundiali.

L'augmentation des productions de produits oléagineux nécessite l'installation de nouvelles unités en particulier pour l'extraction de l'huile de palme dans le Sud-Ouest et pour la trituration des graines en zone de savane. Les disponibilités sont indiquées dans le tableau suivant :

PRÉVISIONS DE PRODUCTION D'OLÉAGINEUX

(Tonnes)

	1985	1990
Huile de palme brute	200 000	216 000
Palmiste	44 000	47 000
Coprah	51 000	72 000
Graine de coton	110 000	165 000
Graine de soja	50 000	150 000

Les transformations recherchées devront permettre la meilleure valorisation de ces matières premières et la satisfaction des besoins intérieurs de produits transformés.

La production d'huile raffinée destinée au marché intérieur atteindra ainsi 80 000 tonnes en 1985 et 120 000 tonnes en 1990.

La production de sucre est réalisée dans six complexes dont la production atteindra 240 000 tonnes en 1985 et 270 000 tonnes en 1990.

b. Les industries alimentaires

La capacité de traitement des moulins d'Abidjan étant saturée, une nouvelle minoterie d'une capacité initiale de 40 000 tonnes de blé entrera en production à San Pedro en 1982.

Un début de substitution de la farine de blé par la farine de manioc sera réalisé. Les possibilités d'atteindre un taux de substitution de 10 % par la farine de manioc et de maïs seront recherchées.

La valorisation du cacao nécessitera l'installation de nouvelles unités de traitement en raison de la croissance de la production de

fèves. Les tonnages transformés seront au minimum de 150 000 tonnes en 1985 et 180 000 tonnes en 1990.

La forte augmentation de la demande de bières et de boissons gazeuses nécessitera l'installation de nouvelles unités d'ici 1985.

Le développement rapide de l'élevage moderne permettra de valoriser sur place des quantités plus importantes de sous-produits des industries agricoles et alimentaires : sons de blé et de riz, farine de poisson, tourteaux de coton, de palmiste ou de coprah, mélasses. Le développement de la production de maïs et de soja permettra de supprimer les importations d'aliments du bétail.

Le développement prévu des industries alimentaires et des agroindustries alimentaires figurent au tableau suivant :

AGROINDUSTRIES ET INDUSTRIES ALIMENTAIRES

	1980	1985	1990
Valeur ajoutée (milliards de F)	77,4	109,2	153,6
Emplois (secteur moderne)	21 500	25 500	30 000

3. Industries textiles, du cuir et de la chaussure

Le développement de la culture du coton nécessitera l'augmentation des capacités d'égrenage qui devront pouvoir traiter 200 000 tonnes de coton graine en 1985 et 300 000 tonnes en 1990, donnant respectivement 82 000 tonnes, 123 000 tonnes de fibres.

Parallèlement, les capacités de filature-tissage seront augmentées de 6 000 tonnes vers 1985 pour faire face à la croissance de marché intérieur.

D'ici 1985 des augmentations de capacité seront réalisées dans l'impression de tissus WAX qui atteindra 22 millions de m² en 1981 et dans la confection destinée à l'exportation.

L'industrie des fibres synthétiques verra s'installer une unité d'extrusion de fibres polyester et une unité de production de moquettes.

Une unité de production agroindustrielle de soie, sera installée d'ici 1985. Le projet prévoit l'exploitation de 10 000 hectares de mûriers permettant une production de 4 000 tonnes de cocons secs et 500 tonnes de fils.

INDUSTRIES TEXTILES, DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

	1980	1985	1990
Valeur ajoutée (milliards de F)	47,5	69,2	99,2
Emplois (secteur moderne)	14 400	17 500	21 000

4. Industries du bois

(non compris pâte à papier et charbon de bois)

L'objectif sera de préserver au minimum 2,5 millions d'hectares de forêts exploitables pour pouvoir maintenir un niveau de production de 4 millions de m³ de grumes.

Le programme de développement visera à la transformation industrielle de 2 500 000 m³ en 1985 et 3 000 000 m³ en 1990.

Compte tenu de la croissance de la demande, le marché intérieur absorbera près de la moitié de la production (en équivalent grumes).

Une plus grande valorisation sera recherchée et conduira à limiter la capacité de sciage à son niveau actuel et à accroître les capacités de déroulage, de placage et de tranchage.

L'industrie de transformation connaîtra un développement sensible et traitera l'équivalent de 1 200 000 m³ de grumes en 1985 et 1 450 000 m³ en 1990.

Des augmentations de capacité devront être réalisées pour la production de bois profilés et de parquets, de charpente et de menuiserie industrielle, de meubles, et dans la construction industrialisée.

Les productions nouvelles concerneront la boisellerie et la manchisterie, les emballages légers, les pièces de meubles en bois massif, les jouets, la production de poteaux et traverses imprégnés.

Les déchets seront récupérés pour la production de panneaux et surtout pour la production d'énergie.

La réalisation de ce programme est entièrement tributaire de la réussite de la politique forestière qui nécessite la mise en œuvre immédiate de moyens renforcés et de mesures réglementaires adéquates.

En effet, ce secteur connaît déjà un début de récession qui ne peut être arrêté et inversé que dans la mesure où une garantie d'approvisionnement à moyen et long terme est assurée.

Le développement des industries du bois s'établit comme suit :

INDUSTRIES DU BOIS

	1980	1985	1990
Valeur ajoutée brute (milliards de F)	18,5	26,8	34,6
Emplois (secteur moderne)	9 200	11 200	15 000

5. Industries chimiques et du caoutchouc

(hors raffinage de pétrole)

Le développement des industries chimiques reposera d'abord sur la croissance des industries existantes : production d'engrais, de pesticides et de fongicide, production de peintures et colles, savonnerie, parfumerie et cosmétiques, produits en matière plastique.

La capacité de production d'engrais sera portée à 120 000 tonnes en 1981 et permettra de reprendre les exportations qui atteindront 30 000 tonnes en 1985.

Une industrie pharmaceutique utilisant essentiellement des produits de base importés sera installée d'ici 1985.

Parallèlement, l'étude et la valorisation des plantes médicinales sera poursuivie et se traduira par la réalisation de plantations et d'une unité de production d'extraits secs.

A plus long terme, les possibilités de développer une industrie de produits intermédiaires à partir de matières premières disponibles (corps gras, mélasses et autres déchets des industries agroalimentaires, pétrochimie) seront recherchées en tenant compte des possibilités d'exportation sur le marché régional.

La production de caoutchouc naturel progressera rapidement pour atteindre 41 000 tonnes en 1985 et 77 000 tonnes en 1990.

Un développement de la transformation sera envisagé dans les domaines suivants : chambre à air, roues pour le marché intérieur, pièces pour automobiles et articles chaussants pour l'exportation.

Le développement des industries chimiques et du caoutchouc sera le suivant :

INDUSTRIES CHIMIQUES ET DU CAOUTCHOUC

	1980	1985	1990
Valeur ajoutée brute (milliards de F)	18,6	24,3	35,9
Emplois	5 200	5 900	7 000

6. Matériaux de construction. Carrières

L'entrée en production de la cimenterie CIMAO permettra d'approvisionner en partie les unités de broyage de Côte d'Ivoire à hauteur de 450 000 tonnes en 1982.

La capacité de broyage installée sera de 1 900 000 tonnes à partir de la mise en service d'une unité de 300 000 tonnes prévue en 1981 à San Pedro. Ces capacités devraient être suffisantes à l'horizon 1990.

Le développement de la production de briques sera envisagé au niveau industriel et artisanal.

La production actuelle de céramique ne couvre qu'une faible part du marché et de nouvelles unités seront installées pour la production de grès ceram de carreaux émaillés décorés et de céramique sanitaire.

Une unité de production de bouteilles d'une capacité de 18 000 tonnes sera installée avant 1985.

Le développement de ces nouvelles productions devrait permettre de réduire sensiblement les importations de matériaux de construction.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET CARRIÈRES

	1980	1985	1990
Valeur ajoutée brute (milliards de F)	17,0	20,2	29,1
Emplois	2 000	2 200	2 700

7. Travail des métaux, industries mécaniques et électriques

L'installation d'une petite aciérie électrique d'une capacité de 30 000 tonnes permettra de produire d'ici 1985 des ronds de béton pour le marché intérieur. La matière première utilisée sera constituée à 80 % par des ferrailles de récupération.

Le développement de l'exploitation pétrolière en Côte d'Ivoire et dans l'ensemble du Golfe du Bénin, permettra l'installation en 1981 à Abidjan d'une entreprise de réalisation et d'entretien d'infrastructures pétrolières.

L'installation en 1981 d'un dock flottant de 10 600 tonnes permettra de traiter les navires de gros tonnage pouvant entrer dans le port d'Abidjan.

Dans les autres secteurs (construction de matériel de transport, constructions mécaniques et électriques) les industries existantes se développeront en fonction de la croissance de la demande intérieure et des possibilités d'exportation sur le marché régional.

Cependant, de nouvelles unités de montage s'installeront à court terme (transformateurs industriels, appareils ménagers, poste de radio, générateurs photovoltaïques).

Compte tenu de ces nouvelles productions, l'évolution de ces secteurs s'établira comme suit :

TRAVAIL DES MÉTAUX, INDUSTRIES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES, MATÉRIEL DE TRANSPORT ET RÉPARATION

	1980	1985	1990
Valeur ajoutée brute (milliards de F)	55,0	81,3	152,2
Emplois	12 500	15 000	23 000

8. Industries papetières et diverses

Le marché intérieur du papier d'emballage justifie la création d'une petite unité de production de 50 000 tonnes de capacité qui sera installée d'ici 1985.

Ultérieurement, le projet de production de pâte Kraft blanchie sera réalisé et pourra bénéficier de l'expérience acquise de la mise en œuvre du précédent projet.

La production prévue à 250 000 tonnes en 1990 sera en quasi totalité exportée.

Compte tenu de la réalisation de ces deux projets, l'évolution de ces secteurs se fera comme suit :

ÉVOLUTION DU SECTEUR ÉNERGIE

	1980	1985	1990
Valeur ajoutée brute (milliards de F)	77,1	109,4	152,8
Emplois	5 200	6 100	7 000

9. Secteur Energie :

Raffinage du pétrole. Electricité

Le développement de ces secteurs est analysé en détail dans le chapitre Energie.

Les prévisions concernant le raffinage tiennent seulement compte des besoins concernant la zone de desserte actuelle : la Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Sud du Mali, ravitaillement des compagnies de transport nationales et internationales.

Les possibilités supplémentaires de raffinage découlant des disponibilités de pétrole brut ivoirien ne sont pas prises en compte.

Par ailleurs, il n'a pas été fait d'hypothèses sur l'évolution des prix des produits pétroliers en Francs constants.

INDUSTRIES DU PAPIER, IMPRIMERIES INDUSTRIES DIVERSES

	1980	1985	1990
Valeur ajoutée (milliards de F)	15,0	21,4	39,5
Emplois	2 300	2 800	3 400

10. L'évolution d'ensemble de l'industrie et du secteur secondaire

Les tableaux suivants résument les principales évolutions attendues dans le secteur industriel (y compris l'artisanat) et dans le BTP.

— La valeur ajoutée des secteurs industriels (hors exploitation minière et pétrolière) atteindra 462 milliards de F CFA en 1985 et 697 milliards en 1990 contre 326 milliards en 1980. Le BTP ne retrouvera qu'en 1985 le niveau d'activité atteint en 1980.

ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE DU SECTEUR SECONDAIRE

(milliards F CFA)

	1980	1985	1990
Mines et exportation pétrolière	6,5	130,7	217,9
Industries agroalimentaires	77,4	109,2	153,6
Textile, cuir, chaussures	47,5	69,2	99,2
Industries du bois	18,5	26,8	34,6
Chimie, caoutchouc	18,6	24,3	35,9
Matériaux de construction, carrières	17,0	20,2	29,1
Travail des métaux, industries mécaniques et électriques, matériel de transport, réparation	55,0	81,3	152,2
Industries du papier, imprimerie, industries diverses	15,0	21,4	39,5
TOTAL (Branche 6 à 21 sauf 14)	249,0	352,4	544,1
Raffinage du pétrole	43,6	57,5	77,3
Énergie électrique, eau	33,5	51,9	75,5
TOTAL énergie	77,1	109,4	152,8
TOTAL branche 6 à 22	326,1	461,8	696,9
B.T.P.	200,6	201,2	282,2
Secteur secondaire (branche 05 à 23)	533,2	793,7	1 197,0

ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DU SECTEUR SECONDAIRE

	1980	1985	1990
Mines et pétrole brut	—	33,9	99,6
Industries de première transformation	127,5	287,5	347,0
— Produits alimentaires (1)	92,5	193,4	246,6
— Produits non alimentaires (2)	35,0	94,1	100,4
Autres industries	45,5	59,6	83,1
— Produits alimentaires	9,1	11,3	14,7
— Autres produits	36,4	48,3	68,4
Produits pétroliers raffinés	40,5	49,5	58,4
TOTAL branche 6 à 22	213,5	396,6	488,5

(1) conserves et préparation alimentaires, huiles brutes, sucre.

(2) coton, sciage, déroulages, contreplaqués, caoutchouc, pâte à papier.

— Les exportations (hors pétrole brut) atteindront 397 milliards en 1985, contre 213 milliards en 1980 soit une augmentation de 85 % en volume, et 488 milliards en 1990.

— La structure de l'emploi évoluera peu au cours des prochaines années. Les évolutions retenues tiennent compte d'une amélioration de la productivité de 3,5 % par an en moyenne pour l'ensemble de l'industrie.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR SECONDAIRE MODERNE

	1980	1985	1990
Industries agricoles et alimentaires	21 500	25 500	30 000
Textile, cuir et chaussure	14 400	17 500	21 000
Industries du bois	9 200	11 200	15 000
Chimie, caoutchouc	5 200	5 900	7 000
Matériaux de construction, mines, carrières	3 400	3 700	4 000
Travail des métaux, industries mécaniques et électriques, matériel de transport, réparations	12 500	15 000	23 000
Industrie du papier, imprimeries, industries diverses	2 300	2 800	3 400
Énergie	5 200	6 100	7 000
TOTAL industries	73 500	87 700	110 400
B.T.P.	50 000	47 000	58 600

11. Les coûts

COÛTS A LA CHARGE DE L'ÉTAT

Infrastructures, soutien, recherches	
• Zones industrielles, infrastructures	8,5
• Études industrielles	1,0
• Recherche minière (hors fonctionnement SODEMI)	7,1
Provision pour participation et intervention	7,0
TOTAL	23,6

Au cours du quinquennat 1981-1985, l'Etat engagera pour 23,6 milliards de dépenses dans le développement industriel (énergie non comprise).

La répartition de ces dépenses figure dans le tableau précédent.

Les manques à gagner au niveau des exonérations fiscales et douanières que l'Etat consent en faveur du développement industriel, sont pris en compte par ailleurs pour l'établissement des comptes de l'Etat.

L'artisanat et les PME

I. SITUATION ACTUELLE ET PROBLEMATIQUE

Le secteur de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, par son importance au regard de la production et de l'emploi, joue un rôle essentiel dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Cependant, pour que ce rôle puisse être pleinement rempli, une politique de développement doit être élaborée en fonction des caractéristiques et des problèmes particuliers qui caractérisent ce secteur.

Les activités artisanales offrent dans les zones secondaires et tertiaires un nombre d'emplois estimé à 410 000 en 1980, nombre comparable à celui des emplois existant dans le secteur moderne pour les mêmes secteurs (y compris administrations publiques).

En ce qui concerne la répartition par activités, le petit commerce (commerce sédentaire, commerce sur les marchés et dans la rue) occupe la première place avec 41 % des effectifs totaux. Il faut noter également l'importance des activités industrielles qui occupent 100 000 personnes et des services (20 000 emplois).

Les 3/4 des emplois du secteur artisanal et traditionnel sont situés en milieu urbain avec une répartition à peu près homogène entre Abidjan (11,5 emplois pour 100 habitants) et les autres villes de plus de 10 000 habitants (5,3 emplois pour 100 habitants).

Les formes que revêtent ces activités sont très variables et peuvent aller de la petite activité de rue (commerce, restauration...) à la petite entreprise recourant au travail de la main-d'œuvre familiale, d'apprentis ou de salariés.

Les techniques mises en œuvre par l'artisanat et les petites entreprises ne requièrent généralement que des équipements simples,

souvent réduits au strict nécessaire. Ce secteur utilise en revanche une main-d'œuvre nombreuse et permet ainsi de créer des emplois au moindre coût.

— Les petites et moyennes entreprises qui par leurs caractéristiques font partie du secteur d'œuvre salariée (tenue d'un compte, paiement légal, techniques et matériel utilisés) représentent d'autre part environ 20 000 emplois, répartis dans le commerce et les services (57 % de l'emploi), le secteur industriel (24 %), le BTP (11 %) et les transports.

Dans le secteur secondaire les PME sont concentrées dans quelques activités qui représentent au total plus de 90 % des emplois existant dans les PME : boulangeries, industries mécaniques et électriques, bâtiment, industries du bois et imprimeries.

D'autre part si l'on considère l'ensemble du secteur secondaire moderne ces PME représentent plus de la moitié du nombre total d'entreprises mais seulement 6 % de l'emploi.

La place de ces secteurs apparaît ainsi particulièrement importante à plusieurs niveaux :

... ils assurent une production de biens et services bien adaptés aux besoins et au pouvoir d'achat de la plus grande partie de la population, les niveaux des prix étant maintenus par une grande concurrence interne ;

... ils utilisent, en particulier l'artisanat, une main-d'œuvre nombreuse pour des coûts d'investissement faibles, ce qui assure par ailleurs une plus large distribution de revenus ;

... les petites unités de production, compte tenu de la faible taille de certains marchés, permettent de diversifier et de densifier l'ap-

L'ARTISANAT ET LES PME

l'artisanat et les PME

I. SITUATION ACTUELLE ET PROBLÉMATIQUE

Le secteur de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, par son importance au niveau de la production et de l'emploi, joue un rôle essentiel dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Cependant pour que ce rôle puisse être pleinement rempli, une politique spécifique de développement doit être mise en œuvre en raison des caractéristiques et des problèmes particuliers qui caractérisent ce secteur.

— *Les activités artisanales* offrent dans les secteurs secondaires et tertiaires un nombre d'emploi estimé à 430 000 en 1980, nombre comparable à celui des emplois existant dans le secteur moderne pour les mêmes secteurs (y compris administrations publiques).

En ce qui concerne la répartition par activité, le petit commerce (commerce sédentaire, commerce sur les marchés et dans la rue) occupe la première place avec 41 % des effectifs totaux. Il faut noter également l'importance des activités industrielles qui occupent 103 000 personnes et des services (90 000 emplois).

Les 3/4 des emplois du secteur artisanal et traditionnel sont situés en milieu urbain avec une répartition à peu près homogène entre Abidjan (11,8 emplois pour 100 habitants) et les autres villes de plus de 10 000 habitants (9,3 emplois pour 100 habitants).

Les formes que revêtent ces activités sont très variables et peuvent aller de la petite activité de rue (commerce, restauration...) à la petite entreprise recourant au travail de la main-d'œuvre familiale, d'apprentis ou de salariés.

Les techniques mises en œuvre par l'artisanat et les petites entreprises ne requièrent généralement que des équipements simples,

souvent réduits au strict nécessaire. Ce secteur utilise en revanche une main-d'œuvre nombreuse et permet ainsi de créer des emplois au moindre coût.

— *Les petites et moyennes entreprises* qui par leurs caractéristiques font partie du secteur moderne (main-d'œuvre salariée, tenue d'une comptabilité légale, techniques et matériel utilisés) représentent d'autre part environ 20 000 emplois, répartis dans le commerce et les services (57 % de l'emploi), le secteur industriel (24 %), le BTP (11 %) et les transports.

Dans le secteur secondaire les PME sont concentrées dans quelques activités qui représentent au total plus de 90 % des emplois existant dans les PME : boulangeries, industries mécaniques et électriques, bâtiment, industries du bois et imprimeries.

D'autre part si l'on considère l'ensemble du secteur secondaire moderne ces PME représentent plus de la moitié du nombre total d'entreprises mais seulement 6 % de l'emploi.

La place de ces secteurs apparaît ainsi particulièrement importante à plusieurs niveaux :

. ils assurent une production de biens et services bien adaptés aux besoins et au pouvoir d'achat de la plus grande partie de la population, les niveaux des prix étant maintenus par une grande concurrence interne ;

. ils utilisent, en particulier l'artisanat, une main-d'œuvre nombreuse pour des coûts d'investissement faibles, ce qui assure par ailleurs une plus large distribution de revenus ;

. les petites unités de production, compte tenu de la faible taille de certains marchés, permettent de diversifier et de densifier l'ap-

ACTIVITÉS ARTISANALES ET TRADITIONNELLES
(nombre d'actifs occupés en 1980) (1)

BRANCHES D'ACTIVITÉ (2)	TOTAL	milieu rur. villes de - 10 000 h.	villes de + 10 000 h.	dont Abidjan
04. Charbon de bois, bois de chauffe	15 000	15 000	—	—
06. Décorticage, boulangeries, biscuit	3 200	1 400	1 800	1 000
07. Abattage	500	500	—	—
Fumage de poisson	24 000	20 000	4 000	2 500
08. Boissons et glaces alimentaires	700	400	300	200
09. Extraction d'huiles	500	400	100	—
10. Attieké, transf. racines et tubercules	500	300	200	100
11. Egrenage du coton, filature, tissage	6 200	6 000	200	—
Couture, confection	32 000	9 000	23 000	11 800
Matelas, coussins, tapisserie	500	—	500	300
Teinture, impression	1 000	—	1 000	200
12. Travail du cuir, chaussures	600	200	400	200
13. Industries du bois (caisses, emballages, charpente, menuiserie)	7 500	2 700	4 800	3 000
16. Réparation pneus, chambres à air	1 100	400	700	400
17. Potières	2 200	2 200	—	—
Matériaux de construction (en banco, tresses ou végétaux, produits en béton)	1 500	1 000	500	300
18. Récupération de métaux	500	200	300	200
19. Construction, réparation de matériel de transport (bateaux, autos, cycles)	11 300	3 800	7 500	4 200
20. Autres industries mécaniques (construction métallique, réparations...)	4 900	1 700	3 200	1 900
21. Artisanat d'art				
— instruments de musique et divers	1 000	1 000	—	—
— vanniers	500	300	200	100
— sculpteurs (bois et ivoire)	900	600	300	200
— peintres, relieurs	400	200	200	100
— bijoutiers	1 600	400	1 200	800
Ensemble activités industrielles	103 100	52 700	50 400	27 500
23. Bâtiments, travaux publics	38 700	1 300	37 400	23 600
24. Transports et manutention (3)	2 300	1 000	1 300	900
26. Services (hôtellerie, restauration, coiffure, photo, soins personnels, plats préparés, gardiennage...)	70 000	10 000	60 000	27 000
27. Commerces	145 900	20 000	125 900	62 000
dont commerce sur les marchés	nd	nd	(85 600)	(48 500)
Activités de rue non ventilées	55 000	—	55 000	33 000
dont restauration	(20 900)	—	(20 900)	—
commerce	(29 700)	—	(29 700)	nd
artisanat	(4 400)	—	(4 400)	nd
Ensemble activités tertiaires	273 200	31 000	242 200	122 900
TOTAL GÉNÉRAL	430 000	100 000	330 000	174 000

(1) production marchande seulement, non compris agriculture, élevage et pêche.

(2) selon la classification de la comptabilité nationale.

(3) sauf transports routiers de personnes et de marchandises, classés dans le secteur moderne.

pareil de production industriel. D'autre part ces petites unités de production et de services permettent de satisfaire une demande dispersée et de faible importance, notamment en milieu rural et dans les petites villes ; elles constituent de ce fait un moyen important de modernisation et de développement du monde rural.

Toutefois de très nombreux problèmes subsistent au niveau de l'environnement : disponibilité et coût des terrains et locaux en zone urbaine, approvisionnements et coûts des

équipements et des produits intermédiaires, accès au crédit et aux marchés publics, adaptation de la fiscalité de la réglementation, comme au niveau de la qualification technique des chefs d'exploitation et de la main-d'œuvre.

Cependant, bien qu'elles n'aient pas été concrétisées pour la plupart, de nombreuses actions destinées à améliorer l'environnement des PME et de l'artisanat ont été démarrées.

D'autre part un certain nombre d'interventions sectorielles ont été réalisées ou sont en

cours. Mais ces actions restent encore dispersées et ne concernent souvent que quelques problèmes particuliers dont la solution est insuffisante pour permettre un réel développement des activités.

En particulier les interventions au niveau de l'artisanat sont très réduites ce qui tient en partie à une connaissance insuffisante de la situation du rôle de chacun des secteurs d'activités.

La création récente du Comité Interministériel de l'Artisanat et des PME devrait cependant permettre d'améliorer sensiblement la mise en œuvre et l'efficacité des interventions sectorielles et au niveau de l'environnement, par la définition d'une politique d'ensemble cohérente et par la coordination et la simplification des structures d'intervention.

II. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET ORIENTATIONS

Le développement du secteur artisanal et des petites entreprises peut contribuer à la réalisation de nombreux objectifs de niveau national, d'ordres économiques, sociaux et culturels.

Compte tenu de l'acuité des problèmes qui se poseront, notamment au niveau de l'emploi urbain, les possibilités offertes par le développement de ce secteur devront être totalement utilisées et un effort particulier devra être réalisé pour favoriser ce développement.

La politique de développement qui sera mise en œuvre s'inscrira ainsi dans le cadre des trois objectifs principaux.

1. Objectifs

a. Recherche d'un développement maximum de la production et de l'emploi

Compte tenu des problèmes dont la résolution est jugée prioritaire par le Gouvernement, c'est la création d'emplois et la distribution de nouveaux revenus que la politique de développement du secteur artisanal et des petites entreprises doit viser en premier lieu.

Pour que les emplois créés soient durablement associés à la création de revenus nouveaux, il est nécessaire que les opérations de développement qui sont envisagées, se traduisent par une augmentation de la production dans les activités concernées. Il s'agira donc de chercher, soit à satisfaire l'augmentation de la demande, soit d'exploiter les possibilités nouvelles d'import-substitution ou d'exportation notamment vers les marchés régionaux.

b. Promotion de PME nationales

Le développement de petites et moyennes entreprises modernes peut jouer un rôle essentiel dans une économie connaissant une

croissance élevée, au niveau de la diversification et de la densification du tissu industriel et constituer un moyen important de l'ivoirisation de l'appareil de production.

Ainsi, chaque fois que les conditions économiques le permettent, la création de PME nationales sera recherchée.

c. Contribution à l'aménagement du territoire

La décentralisation et même la ruralisation des projets et programmes de développement rejoignent les préoccupations concernant l'aménagement du territoire en particulier au niveau du développement de l'emploi, de la production, des revenus issus des activités secondaires et tertiaires, et de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et urbain.

Ainsi, de deux projets ou programmes satisfaisant les objectifs précédents, la préférence sera donnée au développement des PME et de l'artisanat dans le milieu rural ou dans les villes secondaires.

2. Orientations générales

La réalisation de ces objectifs nécessite un soutien plus important au développement de ce secteur et un renforcement des interventions de l'Etat.

La situation actuelle et les caractéristiques du secteur amènent d'autre part à préciser les directions dans lesquelles un effort particulier devra être entrepris, ainsi que les modalités de réalisation des interventions.

a. Programmes

La très grande diversité des activités, des formes d'organisation et des types d'entreprises, ainsi que des conditions locales dans lesquelles ces activités sont exercées, ne per-

mettent pas de se limiter à une approche globale des problèmes de développement.

Les interventions reposeront donc sur la conception de programmes sectoriels s'adressant à des ensembles homogènes d'unités de production dont les problèmes de développement sont semblables. Partant d'une analyse détaillée de la situation actuelle, cette approche par programme permet en effet de définir avec précision les objectifs à atteindre et les moyens particuliers à mettre en œuvre.

b. Limite des interventions de l'Etat et responsabilisation des artisans et des chefs d'entreprises

La participation totale des artisans et chefs d'entreprises est nécessaire tant sur le plan personnel que sur le plan financier. L'intervention de l'Etat n'a pas en effet pour objet de se substituer aux entrepreneurs, mais de mettre en œuvre les moyens complémentaires pour favoriser le développement d'activités économiquement viables reposant avant tout sur les capacités d'initiative et les ressources propres des entrepreneurs.

Les interventions seront donc limitées dans le temps sur la base d'objectifs quantifiés. Une évaluation régulière des résultats permettra par ailleurs d'apporter les corrections nécessaires dans les meilleurs délais.

c. Amélioration de l'environnement

Le succès dans la réalisation des programmes de développement dépend souvent, en

grande partie, d'améliorations à apporter au niveau de l'environnement, et dans certains cas, de telles améliorations peuvent quelquefois suffire à provoquer un développement spontané des activités.

En dehors, des mesures devront être prises au niveau de l'ensemble des activités et une attention particulière devra être portée dans le cadre des programmes sectoriels, à l'étude des problèmes d'environnement et à la mise en place de solutions adaptées.

d. Développement des actions de formation

Le renforcement de ces actions se situera dans le cadre des actions sectorielles ou au niveau général (en particulier en matière de gestion) et devra concerner aussi bien les artisans et les entrepreneurs que le personnel des entreprises.

e. Renforcement des soutiens financiers de l'Etat

Ces soutiens sont particulièrement nécessaires pour un secteur disposant de peu de moyens, cependant ils devront être utilisés rigoureusement dans le cadre des orientations précédentes.

Enfin la mise en œuvre de cette politique nécessitera un renforcement et une meilleure coordination des instruments de l'Etat.

III. LES MOYENS GÉNÉRAUX

1. Renforcement des instruments de l'Etat

L'accent devra être mis en priorité sur l'achèvement de la réorganisation en cours et sur l'efficacité du système d'intervention. Cette réorganisation s'appuie sur la simplification des structures, la clarification de leur mission et la meilleure coordination de leurs actions. Elle doit tendre également vers un renforcement des actions à l'intérieur du pays.

a. Structures de conception et de coordination

Cette coordination est réalisée par le Comité Interministériel de l'Artisanat et des PME (CIAPME), dont les travaux ont démarré en 1980 et qui regroupe l'ensemble des structures publiques, parapubliques ou pri-

vées intéressées au développement de ces secteurs.

En s'appuyant en particulier sur la Direction Générale de l'Activité Industrielle, qui assure son secrétariat, le Comité devra proposer les programmes à réaliser et définir les responsabilités des différents organismes dans cette réalisation.

Il aura également pour tâche de suivre et d'évaluer les résultats des interventions et de promouvoir toutes les mesures destinées à améliorer l'environnement de l'artisanat et des PME.

Des moyens supplémentaires devront donc être consacrés, en particulier au niveau de la DGAI, pour la réalisation de ces travaux

(études d'identification de projets et d'activités à développer, conception des programmes de développement, suivi et évaluation des actions, travaux relatifs à l'amélioration de l'environnement, suivi des activités).

b. L'assistance directe aux producteurs et entreprises nationales

Cette assistance ainsi que la réalisation des programmes de développement seront confiées essentiellement au Centre pour l'Assistance et la Promotion des Entreprises Nationales (CAPEN) qui reprendra les missions de réalisation confiées à l'OPEI en 1979.

Il s'agira de renforcer les actions sur le terrain à travers les deux antennes installées à Abidjan (Yopougon et Koumassi) et des quatre délégations régionales (Man, Bouaké, San Pedro et Korhogo). Les actions à l'intérieur seront développées par la création de nouvelles délégations s'appuyant sur la mise en place de domaines industriels à partir de 1982.

Il faut rappeler que l'assistance devra être limitée dans le temps et restera soumise à la participation effective des entreprises (participation à l'élaboration du projet, paiement d'une partie des services rendus, respect des engagements et obligations).

Il faut noter aussi que la réalisation de certains programmes devra aussi faire intervenir, pour partie ou en totalité, d'autres structures publiques ou privées en fonction de leurs caractéristiques ou des besoins identifiés afin d'utiliser au mieux le potentiel existant sous l'égide du Comité Interministériel.

2. Le soutien financier au développement des entreprises

Les soutiens financiers aux entreprises, sous toutes leurs formes, devront être très sensiblement renforcés pour apporter l'appui nécessaire.

Il faut rappeler toutefois que les divers soutiens existants, prévus à l'étude se feront sous forme de prêts, et non pas de subventions, à des conditions adaptées aux capacités financières du secteur, et n'interviendront que lorsqu'ils s'avéreront indispensables à la promotion et qu'ils ne pourront être pris en charge par ailleurs, l'Etat ne devant pas se substituer au système bancaire, mais *avoir une action complémentaire ou d'incitation*.

Actuellement, à côté de lignes de crédit spécifiques avalisées par l'Etat dont l'essentiel est géré par le Crédit de la Côte d'Ivoire (principalement ligne BIRD), il ne subsiste qu'un seul organisme : le Fonds de Garantie

des Crédits aux Entreprises Ivoiriennes, réorganisé et géré par la Caisse Autonome d'Amortissement, qui apporte la garantie de l'Etat en avalisant les crédits aux petites entreprises.

Il conviendra, cependant, sur la base des programmes sectoriels de développement, de renforcer et d'élargir le potentiel de crédit à l'artisanat et aux PME.

Le Fonds de Bonification des Intérêts, créé en 1977, devrait entrer rapidement en fonctionnement. Il doit permettre, dans le cadre de programmes bien définis, d'offrir des crédits à bas taux d'intérêt aux artisans et aux PME. De plus, la création d'un système d'épargne - investissement, lié à l'obtention de prêts bonifiés, sera étudiée.

Par ailleurs, l'analyse des besoins devra être poursuivie, notamment :

— au niveau de l'apport personnel : la disparition de la SONAFI ayant entraîné celle du Fonds Spécial, les modalités de la poursuite des interventions devront être envisagées sur la base d'objectifs précis, en particulier pour aider à l'installation de professionnels ivoiriens ou pour faciliter la promotion d'activités jugées prioritaires,

— au niveau du financement des études, par la création d'un Fonds d'études pour la petite et moyenne industrie destiné à préfinancer les études de factibilité des projets présentés par les promoteurs nationaux,

— au niveau des marchés de l'Etat, par la mise en place éventuelle d'un système de type Caisse Nationale des Marchés de l'Etat et la création de sociétés de caution mutuelle pouvant également intervenir pour les achats d'équipement de leurs adhérents.

Pour permettre une meilleure coordination de ces interventions et améliorer leur efficacité, le regroupement de ces structures au sein d'un établissement public à caractère financier devra être étudié en priorité.

3. L'organisation des professions

Les initiatives des organisations professionnelles (syndicats, chambres consulaires...) et les organismes privés (associations d'entreprises, centrales d'achat et de commercialisation, sociétés locales de développement) devront être encouragées, au besoin avec l'aide de l'Etat.

Dans ce cadre, la mise en place de Chambres des Métiers devrait pouvoir être réalisée dans les deux premières années du quinquennat.

Les difficultés rencontrées par les professionnels au niveau de leur organisation et la nécessité, pour l'Etat, d'avoir un interlocuteur véritablement représentatif de l'ensemble des artisans ont conduit à envisager la création de Chambres de Métiers sur l'ensemble du territoire national. Les Chambres qui seront assistées techniquement par le CAPCV pourront également prendre en charge progressivement certaines actions, assurées actuellement par l'Etat, dans des domaines tels que l'aide à la gestion, la formation ou l'apprentissage.

Par ailleurs, une priorité sera apportée à la clarification des statuts et du rôle des organisations et syndicats professionnels pour mettre fin à l'anarchie observée actuellement.

4. La connaissance du secteur

Une des conditions indispensables de l'efficacité de la politique et de son réalisme réside donc dans une connaissance approfondie du secteur sous tous ses aspects et le *suivi de son évolution*. C'est pourquoi l'amélioration du système d'information constituera également une priorité.

A côté des études à caractère sectoriel qui seront développées systématiquement, il conviendra de renforcer ou de mettre en place des outils permanents d'observation.

Dans ce cadre, il faudra procéder au début du quinquennat à une réactualisation du recensement des activités, réalisé une première fois en milieu urbain en 1976, et à son extension au milieu rural et aux villes de moins de 10 000 habitants.

5. L'amélioration de l'environnement

En raison des freins et des blocages actuels au développement du secteur, les actions à entreprendre au niveau de l'environnement sont particulièrement nombreuses et importantes.

En dehors des actions à entreprendre au niveau national ou local, l'ensemble des problèmes d'environnement et la recherche de solution devront être pris en compte dans chaque programme sectoriel.

a. L'accès aux terrains et aux locaux professionnels

Réserver en zone urbaine ou péri-urbaine des espaces particuliers aux activités artisanales constitue actuellement la principale mesure de politique générale à prendre concernant ce secteur. Cette mesure s'appuiera particulièrement sur l'établissement d'infrastructures

adaptées aux besoins et aux moyens financiers des entreprises.

Les actions en cours, notamment la création de domaines industriels liés à l'existence de délégations régionales de l'OPEI, installées sur le domaine même et l'implantation de garages en milieu urbain à Abidjan, seront développées et étendues à d'autres activités.

D'autre part, un programme de zones artisanales, disposant d'une viabilisation minimale, sera étudié et réalisé dans le cadre du développement des villes moyennes de l'intérieur.

Par ailleurs, l'intégration de certaines activités (artisanat, services et commerces spécialisés) dans les plans d'urbanisme et les quartiers neufs devra être systématiquement étudiée et prévue.

b. Formation

Les actions actuelles de formation, bien que nombreuses, ne concernent toutefois que des effectifs très limités. Ces actions restent ainsi le plus souvent essentiellement axées sur les seuls problèmes de formation, indépendamment du contexte économique et social et des actions nécessaires aux autres niveaux.

Les actions de formation, qui constituent l'un des moyens essentiels de la politique de développement, devront donc être très sensiblement renforcées et faire partie intégrante des programmes de développement. Elles doivent intéresser non seulement l'entrepreneur, mais également le personnel des entreprises. Dans cette optique, et compte tenu des caractéristiques du secteur, *il importe de développer fortement les ressources de l'apprentissage*.

Par ailleurs, les interventions du Fonds National de régulation de la Formation Professionnelle Continue devront être étendues aux petites entreprises (en particulier par la définition et la mise en place de programmes de formation sectoriels pour le personnel des entreprises en activité).

Enfin, la formation des agents de l'Etat devra faire l'objet d'une véritable politique, fondée essentiellement sur l'adaptation des niveaux de base aux besoins et l'expérience de la vie de l'entreprise.

c. Législation fiscale, code des investissements

Les avantages du Code des Investissements devront être appliqués aux PME, notamment dans le cadre des programmes sectoriels. Le projet de réforme du Code prévoit de ce fait

un texte unique comportant pour chaque mesure des dispositions spécifiques concernant les PME.

D'autre part, pour éviter de faire de la fiscalité un frein au développement des PME, un examen de la législation actuelle sera effectué et des mesures progressives seront à envisager.

Au niveau des différentes activités artisanales, le point exact de la fiscalité, directe ou indirecte, devra être effectué. Certaines patentes pourront en effet se révéler inutiles ou inadaptées, et surtout les droits d'entrée de certains outillages ou matières premières peuvent grever lourdement certaines productions.

d. Accès aux marchés publics

Cet accès peut être une condition déterminante de la création ou du développement de certaines PME, comme c'est le cas pour la création de moyennes entreprises de génie civil dans les villes de l'intérieur.

Des mesures devront être envisagées pour réserver certains marchés aux PME en particulier pour les PME installées à l'intérieur du pays et pour améliorer le paiement des travaux et services effectués (mise en place d'une Caisse Nationale des Marchés de l'Etat et d'organismes de caution mutuelle).

Le Code des Marchés, actuellement en cours d'étude, envisagera l'ensemble des dispositions favorables aux PME nationales.

IV. LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SECTORIELS

Les actions en cours concernent un nombre limité de secteurs d'activités et il conviendra tout d'abord d'améliorer systématiquement la connaissance des secteurs par la réactualisation du recensement des activités et la réalisation de nombreuses études sectorielles. Ces études auront pour objet d'identifier les problèmes actuels et les possibilités de développement des activités existantes d'une part et de mettre en évidence d'autre part les potentialités de création de nouvelles activités.

Cette phase d'identification devra aussi conduire à l'élaboration de programmes sectoriels définissant avec précision les objectifs, les moyens à mettre en œuvre et l'ensemble des mesures qu'il est nécessaire de prendre pour permettre leur réussite.

e. Il importera également d'envisager des améliorations au niveau général ou au niveau sectoriel dans les directions suivantes :

— *l'information des entreprises* (documents didactiques sur la création d'entreprises, les structures et règlements administratifs, la législation et la fiscalité, les aides de l'Etat).

Dans ce cadre, une *simplification des procédures* administratives et la *décentralisation* des décisions seront systématiquement recherchées ;

— *le statut juridique des entreprises* pour mieux adapter les formes existantes aux besoins du secteur (sociétés unipersonnelles, groupements d'intérêts économiques...) ;

— *l'organisation d'actions collectives* (centrales d'achat, commercialisation) ;

— *la recherche et l'adaptation des technologies* aux besoins de l'artisanat et des PME ;

— *la sous-traitance* ou la réservation de certains marchés (Etat et secteur privé), protection temporaire du marché intérieur.

Enfin, l'image de marque du secteur devra être améliorée au niveau des activités et des produits. Des actions seront à envisager par l'intermédiaire des mass media, l'organisation d'une coupe des entrepreneurs, l'éducation télévisuelle...

L'établissement de ces programmes devra préciser en particulier :

— les productions envisagées, les marchés potentiels et la localisation des centres de production,

— les caractéristiques techniques de la production (équipements, techniques de production, matériaux) et ses caractéristiques économiques (investissements, prix de revient),

— les recherches techniques préalables en vue d'adapter les technologies aux conditions spécifiques de la production (taille des unités de production, matériaux utilisés, produits, savoir-faire des artisans, moyens financiers, etc.),

- les besoins en financement et les moyens à mettre en place pour y répondre,
- les besoins, les moyens et les coûts de formation et d'assistance,
- les mesures d'organisation (centrale d'achat, commercialisation, aides à l'exportation...),
- les mesures d'accompagnement nécessaires : exonération ou réduction des droits de douane, fiscalité, réservation de marchés publics, protection du marché intérieur,
- la nature, l'importance et la durée de l'intervention des organismes extérieurs chargés de la réalisation des programmes de développement ou de la promotion des projets.

1. Le développement des PME

Les possibilités de développement des PME nationales peuvent être importantes soit pour satisfaire la croissance de la demande, soit au niveau de nouvelles activités pour lesquelles la création de petites ou moyennes entreprises est bien adaptée.

Ce développement nécessitera un renforcement de la politique de promotion et d'assistance sous ses différents aspects : identification de nouveaux créneaux et d'activités à développer, promotion des projets et assistance aux entreprises, aides financières, améliorations de l'environnement.

Dans ce cadre, il sera d'autre part nécessaire d'intégrer les PME dans la politique industrielle, et une priorité devra être donnée aux unités de petites ou moyennes dimensions, quand celles-ci sont économiquement viables. C'est ainsi que tout projet industriel devrait comporter une étude de faisabilité destinée à déterminer les possibilités réelles de réalisation à partir d'unités de petites ou moyennes dimensions, de même que l'étude des grands projets devra comporter l'analyse des potentialités de création de PME à l'amont ou à l'aval de ces grandes entreprises.

Par ailleurs, un effort devra être réalisé en vue de favoriser la création d'entreprises industrielles de taille moyenne. Ainsi, la mise à la disposition de la nouvelle PMI par l'Etat de spécialistes destinés à aider au démarrage cas par cas et s'effectuer sur la base d'un protocole d'accord précis (par exemple : gratuité des prestations la première année, paiement partiel les années suivantes à hauteur du salaire d'un cadre ivoirien de niveau équivalent, engagement de l'entreprise à recruter dès le départ le ou les futurs cadres nationaux destinés à prendre la relève, etc.). Cette assistance temporaire pourrait être également mise

en place dans le cas d'entreprises en difficultés.

D'autre part, l'association avec des partenaires techniques étrangers constitue l'une des voies qu'il convient d'explorer plus systématiquement. Dans ce cadre, il sera nécessaire d'envisager la mise en place de moyens spécifiques tels que : information à l'étranger des potentialités ivoiriennes et aides aux promoteurs ivoiriens dans leur recherche, participation publique éventuelle au capital des entreprises, garanties et montage financiers associant des organismes de même nationalité que les partenaires en présence, préfinancement des études (cf. FEPMI), aide à la formation du personnel, agrément à l'ensemble des avantages du Code des Investissements, etc.

L'examen de la situation dans les différentes branches d'activités industrielles et les programmes en cours, mettent en évidence de nombreuses opportunités de création d'entreprises. Sans prétendre à l'exhaustivité, les perspectives offertes à court terme sont les suivantes :

a. Les programmes en cours

Dans la plupart des cas, ils doivent faire l'objet en priorité d'une actualisation, précédée d'une évaluation des résultats acquis et d'un renforcement vers l'intérieur du pays :

- poursuite du programme de création de boulangeries modernes,
- mise en place de garages modernes, notamment par l'implantation d'agents de marques à l'intérieur,
- création et modernisation de menuiseries,
- création de commerces spécialisés (boucherie, charcuterie, pâtisserie, poissonnerie...).

b. Les programmes et projets en cours d'étude ou à étudier

— Le secteur agro-alimentaire offre de nombreuses opportunités, notamment dans les régions : produits laitiers (yaourts, crèmes, glacées...), chaînes de froid, produits à base de soja, lait de coco, confitureries, apiculture et traitement du miel, fabrication de glaces hydriques à l'échelon local...

— Le secteur du bois pourrait également permettre la création de petites industries dont les conditions de production sont bien adaptées aux caractéristiques du secteur : fabrication de meubles en bois massif (notamment avec un procédé permettant la pro-

duction de panneaux avec les déchets de teck), articles de ménage et décoratifs, emballages de fruits tropicaux, unités d'imprégnation, scieries mobiles pouvant travailler directement sur les chantiers d'exploitation forestière.

— Les industries diverses : matériaux de construction, petite mécanique et mécanique générale, maintenance diverse (tuyauterie, climatisation, installations frigorifiques, électricité, chaudronnerie...), petit matériel électrique, plantes médicinales (plantation et production d'extraits secs).

— Le secteur BTP, enfin, devrait voir la création ou le développement d'entreprises moyennes dans les différentes régions sur la base d'études déjà réalisées ou en cours.

2. Le développement des activités artisanales et traditionnelles

Les opérations en cours sont en général liées à des actions de formation et ne concernent encore que des effectifs extrêmement réduits.

Ces actions sont, eu égard aux besoins du secteur, tout à fait insuffisantes. L'examen du panorama des activités montre en effet que de nombreux programmes d'action peuvent être envisagés. D'autre part, ces actions ne peuvent se limiter au seul aspect de la formation et devront prendre en compte l'ensemble des problèmes posés par le développement des activités.

La conception des programmes devra par ailleurs tenir compte des spécificités de ce secteur, que l'on peut rappeler brièvement, et qui le différencie sensiblement du secteur moderne :

— les unités de production étant nombreuses et de petite taille, il s'avère nécessaire, soit de concevoir des systèmes peu onéreux de vulgarisation, soit d'agir sur des points particuliers de concentration d'actifs, soit encore de réaliser des actions capables de diffusion autonome. Dans ce cadre, les structures d'intervention devront être légères et appropriées pour que l'aide soit adressée le plus directement possible aux producteurs ;

— une très grande concurrence interne caractérise ce secteur. Elle se traduit par des coûts de production minimum qui autorisent des équipements réduits au strict nécessaire et une faible rémunération du travail. Il paraît donc essentiel que les interventions n'aient pas pour effet d'entraîner une hausse des coûts de production, qui auraient des conséquences inverses (diminution du volume de

production et de l'emploi) de celles qui sont recherchées, ainsi :

• l'investissement par emploi, très variable, reste cependant toujours faible et ne dépasse pas 600 000 FCFA pour les activités les plus exigeantes (soit environ 20 fois moins que le coût moyen de création d'un emploi moderne). Il y a donc lieu d'éviter les possibilités trop faciles d'accès au crédit. De telles facilités conduiraient à négliger les capacités d'autofinancement qui sont l'une des originalités du secteur et à décourager l'ingéniosité des producteurs dans la recherche des solutions techniques les moins onéreuses,

• le développement du secteur artisanal et traditionnel peut être largement favorisé par l'amélioration des techniques employées et par la diffusion d'autres technologies permettant de nouvelles productions. Si l'initiative, dans le domaine technique devra être généralement laissée aux structures qui prendront en charge le développement de l'une ou l'autre activité, des recherches techniques préalables devront être entreprises dans quelques activités importantes (techniques, artisanales et domestiques, de conservation et de transformation des produits vivriers, productions artisanales de charbon de bois, production artisanale de briques).

Ces caractéristiques montrent que dans les programmes qui seront choisis, il ne pourra s'agir dans la plupart des cas, que d'actions ponctuelles visant à stimuler un système qui a fait les preuves de ses possibilités de croissance spontanée, mais qui peut encore être sollicité et dynamisé.

A côté des mesures de politique générale qui ont été examinées précédemment, l'examen des possibilités d'intervention conduit à définir le programme suivant :

a. L'artisanat de production et de service en milieu rural

L'un des instruments du développement économique et social du milieu rural est l'existence d'un artisanat de production et de service capable de satisfaire les besoins de la population et de l'agriculture.

Une évaluation des actions et structures existantes et des études complémentaires sont indispensables, pour analyser la situation actuelle, évaluer les besoins, mettre en évidence les freins qui s'opposent au développement, identifier les possibilités d'action et les résultats à en attendre, concevoir les

méthodes d'intervention adaptées et définir les programmes à réaliser.

Dans ce cadre, les missions des différents organismes devront être précisées et un renforcement des actions pourra être réalisé en particulier aux niveaux suivants :

— poursuite de la mise au point de l'opération des unités mobiles, quand celles-ci correspondent à un besoin préalablement identifié,

— poursuite de l'opération de formation des forgerons pour l'entretien et la fabrication du matériel de culture attelée (CIDT),

— structuration d'un réseau d'artisans ruraux rattachés à un centre de formation-perfectionnement, approvisionnement, préfabrication partielle, etc., pour les métiers du bois, des métaux, de la mécanique et du bâtiment. Une structuration progressive peut débiter à partir des foyers promotionnels et de certains centres du METFP,

— extension progressive des actions du Centre Rural et Artisanal de Guibéroua avec également structuration des artisans en réseau,

— poursuite du projet artisanal lié aux FRAR.

b. L'artisanat d'art

L'ensemble de l'artisanat d'art concerne les activités de filature-tissage, des potières, des teintureries (batik), des vanniers, des sculpteurs sur bois et ivoire, des peintres et des relieurs, des bijoutiers, des fabricants d'instruments de musique...

Il conviendra, également dans ce secteur de préciser les missions des structures d'intervention actuelles sur la base d'une étude réalisée par le Ministère du Tourisme et le Ministère du Plan et de l'Industrie.

Les actions concerneront :

— L'encadrement de la production artisanale

L'objectif est d'aider les artisans, par spécialité à avoir une production régulière et de bonne qualité. Ces interventions porteront sur des actions de formation, l'achat des équipements, l'achat groupé de matières premières, la construction de bâtiments collectifs.

Dans ce cadre, l'installation de trois coopératives à Agboville, Grand-Bassam et Waraniéné est initialement prévue.

De plus, les secteurs de la filature-tissage et de la poterie, qui s'apparentent encore largement à l'artisanat de production, pourront faire l'objet, compte tenu des concentrations importantes d'actifs inexistantes, de pro-

grammes spécifiques de développement sur la base des études déjà réalisées par le Plan, l'ONPR et le Ministère de la Condition Féminine.

— La commercialisation de la production

Les actions prévues concernent la centralisation de la production des artisans et des coopératives et de la distribution dans les Maisons de l'Artisanat, auprès des commerçants ou à l'exportation, cinq centres de commercialisation devraient être construits à Korhogo, Sassandra, San-Pedro, Man et Abengourou, dans le cadre des actions de l'Office National du Tourisme.

De même à Abidjan est prévue la construction d'une Maison de l'Artisanat Ivoirien avec hall d'exposition, service de vente et service d'exportation.

c. Projets de production artisanale pilote

Ce type nouveau d'opération est proposé dans le but de permettre la multiplication, à peu de frais, d'expériences de diffusion technique en milieu artisanal susceptibles de conduire à de nouvelles productions et au développement des activités.

Il vise à remédier à la faiblesse des courants d'information technique qui circulent dans le milieu artisanal et à multiplier les stimulations au progrès.

En faisant la démonstration, à des producteurs potentiels qui sont associés à l'opération, de la viabilité d'une production artisanale déterminée, et dans la mesure où cette démonstration temporaire est faite dans les conditions réelles de la production artisanale, les activités créées pourront se maintenir et éventuellement se multiplier par effet de démonstration et par apprentissage, si le marché permet un développement de la production.

Les artisans associés aux PAP doivent être volontaires. Ils seront placés dans les conditions habituelles de production, ne recevront aucun salaire, aucune subvention. Le financement du projet ne doit concerner que les études préalables et l'assistance technique et administrative minimum nécessaire. La production pilote doit être écoulee sur le marché à son prix de production, ce qui constitue l'élément principal de la démonstration.

Ces projets seront surtout localisés en milieu urbain, car les conditions de vie et de travail rendent plus probables les phénomènes de démonstration et de diffusion qui sont attendus.

Une fois mise au point, une telle action peut être répétée chaque fois que les mêmes conditions sont réunies, par exemple dans d'autres villes.

Les différents domaines d'activité pour lesquels des PAP peuvent être conçues sont passés en revue ci-dessous.

— *Production de charbon de bois*

Les éléments des technologies les plus simples en matière de fabrication du charbon de bois sont actuellement rassemblés par le CRA de Gubéroua à qui pourrait être confié le montage d'opérations de production artisanale pilote en liaison avec les services de l'ONPR chargés de l'installation des jeunes en milieu rural et de l'animation des coopératives de jeunes.

— *Transformation du bois*

Au niveau de l'artisanat, il convient de lancer des productions pilotes en y associant en particulier des producteurs en difficulté ayant du matériel sous-utilisé.

Compte tenu des volumes importés actuellement, des créneaux de production existent dans le meuble, les jouets en bois, les manches d'outils et divers objets (boisellerie, bobines...) qui peuvent être produits avec des machines relativement simples et dont le marché est trop petit pour intéresser l'industrie.

Les moyens d'améliorer les approvisionnements seront également recherchés : approvisionnement en bois de qualité, correctement traités et éventuellement déjà en partie usinés (rabotés, profilés...).

Les menuisiers du milieu rural et des petites villes de l'intérieur appartiennent au groupe des artisans de service qui doivent être implantés au fur et à mesure que le développement économique gagne les régions.

Ces artisans de service ne pourront subsister valablement que s'ils se trouvent insérés dans un réseau dont la mise en place est préconisée au niveau des opérations de formation.

— *Briqueteries rurales*

Les produits de construction à base d'argile devraient intervenir beaucoup plus fréquemment dans la construction. La matière première est disponible en de nombreux points du pays en même temps que le combustible.

Seules les lacunes techniques, en particulier au niveau de la cuisson, et la faiblesse des moyens de transports traditionnels en milieu

rural peuvent expliquer l'inexistence des briques et des carreaux d'argile cuite. En effet, ce matériau garde toute sa compétitivité si l'on évite au maximum les transports de matières premières et des produits.

Le choix et la mise au point d'équipements simples (fabrication de briques, fours) devront être effectués et des expériences de production-utilisation dans les zones peu étendues devront être lancées, les premières opérations pouvant se situer dans les villages où il existe une concentration de potières.

— *Fabrication artisanale de bateaux*

La fabrication de bateaux de petite taille en Basse Côte d'Ivoire, allant de la pirogue à la pinasse, est actuellement entièrement négligée et recèle pourtant de nombreuses potentialités.

Un projet de production artisanale pilote devra être lancé après avoir réalisé une étude de préfaisabilité qui aura pour objet de définir : la clientèle potentielle, les constructions type envisageables et les techniques de production modernes transmissibles au secteur artisanal.

d. Autres programmes spécifiques

En dehors des études qui devront être réalisées dans le cadre des programmes précédents, de nombreuses études seront réalisées dans les autres secteurs avant de déterminer les actions appropriées à mettre en œuvre :

— fumage du poisson : réévaluation de l'importance de l'activité (actuellement estimée à 24 000 emplois), étude des circuits de commercialisation,

— conservation et transformation des produits vivriers : situation des techniques artisanales et domestiques, marché des matériels de transformation, évaluation des pertes au stockage des produits conservés dans les villages.

Dans ce secteur des recherches sur l'amélioration des techniques artisanales et domestiques et la mise au point de nouveaux procédés devront être entreprises (Ministère de la Recherche Scientifique, I2T).

— *Cantines sauvages*

La préparation de la nourriture servie sur les marchés et dans la rue prend une extension importante dans certains quartiers urbains d'Abidjan en particulier, et à proximité des lieux de travail.

Des améliorations pourront porter tout d'abord sur l'aménagement minimum des points de rassemblement des travailleurs

(abris, bornes, fontaines, etc.) mais également sur les techniques de préparation des aliments, la valeur nutritive des plats préparés et leur conditionnement.

— *Travail du cuir*

Définition d'un projet de développement de maroquinerie artisanale.

Les autres secteurs dans lesquels pourront être envisagées des actions, concernent les activités suivantes : construction de petit matériel de transport, fonderie, produits chimiques (savons, crèmes de beauté), objets en caoutchouc, transformation des métaux (quincaillerie, outils et meubles de jardin...).

V. LES COÛTS DE L'ARTISANAT ET DES PME

(en millions de francs)

<i>Études</i> (générales et sectorielles, études de préfactibilité)	850
<i>Aides et garanties financières :</i>	
— Fonds spécial pour les PME	800
— Fonds de garantie des crédits aux entreprises ivoiriennes	400
— Fonds de bonification	2 600
— Études de factibilité	300
— Caution mutuelle, Caisse des marchés de l'État	1 000
TOTAL	5 100
Délégations régionales du CAPEN	650
Domaines industriels	820
Organisations professionnelles	700
Zones artisanales	640
Programmes spécifiques artisanat	5 000
TOTAL	13 760

APPENDICE SUR LES INDUSTRIES

appendice sur les industries

I. TRAVAIL DES GRAINS ET FARINES

1. Situation actuelle

Les importations de céréales alimentaires atteignent 197 000 tonnes pour le riz en 1979 (contre 2 000 tonnes en 1976) et 151 000 tonnes pour le blé (contre 76 000 tonnes en 1976).

Cette évolution très rapide depuis quatre ans traduit un déplacement de la demande, en particulier en milieu urbain, dû à un développement insuffisant de la production et de la commercialisation des produits vivriers locaux (riz et féculents) alors que les approvisionnements en céréales importées se font d'une manière régulière à des prix stabilisés.

A eux seuls, le blé et le riz importés représentent en milieu urbain 50 % de la ration alimentaire en calories ; ramené à l'ensemble de la Côte d'Ivoire ce taux est de 22 %.

La poursuite des tendances actuelles au niveau de la production et de la commercialisation des produits vivriers locaux (voir chapitre Bilan et Politique vivriers) fait apparaître en 1990 un déficit alimentaire équivalent à un million de tonnes de céréales, soit un triplement par rapport à la situation de 1979.

Ce déficit ne peut être comblé que par les importations de blé et de riz, qui, compte tenu de certaines hypothèses de répartition pourraient s'élever à 625 000 tonnes pour le riz et 485 000 tonnes pour le blé.

2. Objectifs et perspectives

L'objectif principal est de combler le déficit supplémentaire prévisionnel et de stabiliser les importations de céréales d'ici 1985.

Les moyens stratégiques qui seront mis en œuvre auront pour but :

- l'augmentation de la production locale

de vivriers (riz et féculents) (voir Agriculture) ;

- l'augmentation relative de la demande par une politique de prix à la production et à la consommation réduisant les écarts entre le riz et le blé d'un côté et les autres vivriers d'autre part ;

- la réduction des pertes tout au long de la filière production-distribution.

a. Usinage du riz

Compte tenu de la politique de croissance et la production, les livraisons aux rizeries de l'OCPA devraient atteindre 275 000 tonnes de paddy en 1985, donnant 175 000 tonnes de riz. Les importations de riz sont limitées à 250 000 tonnes.

Le potentiel de production des 17 rizeries existantes ou en voie de développement est de 280 000 tonnes de paddy. Cette capacité sera donc à peine suffisante à l'horizon 1985 et la programmation de nouveaux équipements devra être envisagée.

b. Usinage du blé

La capacité de production des Moulins d'Abidjan qui est de 150 000 tonnes étant saturée, l'installation d'une minoterie de 40 000 tonnes de capacité est prévue à San Pedro pour une mise en service en 1982.

c. Substitution à la farine de blé

La substitution des farines locales à base de maïs ou de manioc est possible jusqu'à une proportion de 10 % pour la production de pain et à des taux supérieurs pour la production de biscuits, de pâtes alimentaires et d'aliments infantiles.

Dans ce sens, la création d'une maïserie par voie sèche devra être envisagée en fonction de la croissance des disponibilités en maïs alimentaire. Des essais de substitution par la farine de manioc peuvent être déjà réalisés à partir de la production de l'unité pilote de Toumodi.

Les productions expérimentées dans cette unité concernent la fécule alimentaire et à usage industriel (colles et apprêts), l'attiéké sec, et les cossettes pour l'alimentation animale.

Le développement de cette filière de transformation est envisagé (voir Agriculture) et devrait pouvoir déboucher, après mise au point technique et économique, sur l'implantation d'unités de production intégrées modernes de taille moyenne.

d. Conservation et transformation des féculents

La réduction des pertes depuis la collecte jusqu'à la distribution sera obtenue par l'installation d'un réseau de stockage et de conservation qui pourrait être géré par les coopératives (en s'inspirant de l'Étude du Plan Frigori-

fique) et d'une organisation des transports qui doit faire l'objet d'une étude préalable.

Parallèlement la mise au point de procédés de transformation des féculents (attiéké sec, foutou prêt, flocons d'igname, de manioc ou de banane plantain) devra être poursuivie en même temps que l'étude des possibilités de commercialisation.

e. Pâtes alimentaires, biscuiteries

Le marché actuel (7 000 tonnes dont 60 % sont fournis par la production locale) ne justifie pas d'extension des capacités de production qui sont de 15 000 tonnes en 1980.

3. Décorticage du café

En 1975, une décortiquerie industrielle de 60 000 tonnes de capacité était en fonctionnement, depuis lors 14 unités supplémentaires ont été installées portant cette capacité à 355 000 tonnes de café vert.

Cette capacité devrait être suffisante jusqu'en 1985, la production prévue étant de 325 000 tonnes. Après 1985 des extensions sont à prévoir (380 000 tonnes, de production prévue en 1990).

II. CONSERVES ET PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES

1. Transformation du cacao

a. Traitement des cabosses

Le traitement industriel des cabosses ne peut être centralisé dans des unités industrielles en raison de leur poids (environ 10 fois le poids du cacao marchand). Cependant, en vue d'améliorer la quantité de la production la création de petites unités réalisant les opérations d'écabossage, de fermentation et de séchage au niveau des coopératives est envisagée par la SATMACI.

Par ailleurs, les décortiqueries de café peuvent actuellement réceptionner une partie de la production de cacao pour effectuer les opérations suivantes : complémentation du séchage, nettoyage, calibrage, ensachage pour l'exportation.

b. Transformation

L'industrie de transformation s'est développée pour pouvoir traiter les sous-grades, qui représentent actuellement environ 25 % de la production. La capacité de production qui était de 60 000 tonnes en 1975 atteint 100 000

tonnes en 1980, mais cette capacité est restée sous-utilisée (55 000 tonnes ont été livrées aux usines en 1979) et la proportion de sous-grades traitée est trop élevée (80 % en 1979).

Pour améliorer la valorisation du cacao et en particulier des sous-grades des augmentations de capacité devront être prévues et la garantie d'approvisionnement devra être respectée.

En supposant que la proportion de sous-grades reste constante à 25 % et que le taux de sous-grades admissible au niveau de la transformation est au plus de 75 %, les capacités de transformation devront être portées au minimum à 150 000 tonnes en 1985 et à 180 000 tonnes en 1990.

PRÉVISION DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION DE CACAO

	(1 000 tonnes)		
	1980	1985	1990
Production de fèves	380	450	550
dont sous-grades	95	112	135
Transformation	125	150	180

La production de produits finis est réalisée par une unité de production dont la capacité de traitement est de 6 000 tonnes de fèves. Cette unité produit essentiellement pour le marché extérieur.

Deux conditions sont à observer pour permettre l'expansion des exportations : la garantie d'approvisionnement en matières premières et l'aménagement des prix du sucre qui entre dans une proportion importante dans la fabrication de certains produits.

L'industrie de la confiserie est dans une situation analogue. L'industrie locale occupe 90 % du marché intérieur, mais voit ses exportations diminuer. Le prix du sucre pour les produits exportés devrait donc être revu pour favoriser ces exportations.

2. Transformation du café

a. Torréfaction

La torréfaction et la mouture sont réalisées dans deux unités produisant environ 1 000 tonnes de café torréfié pour le marché intérieur.

Les possibilités de développement à l'exportation sont limitées par le coût élevé de conditionnement, les difficultés de commercialisation et la nécessité d'effectuer des mélanges avec des cafés importés de type Arabica.

b. Café soluble

Une unité est installée en Côte d'Ivoire depuis de nombreuses années, sa production a été en 1979 de 5 000 tonnes de café soluble obtenues à partir de 12 500 tonnes de café vert.

La capacité de production sera portée de 5 300 tonnes actuellement à 8 000 tonnes en 1982. La production prévue pour 1985 est de 6 000 tonnes de café soluble.

Une politique de développement de la transformation du café sous différentes formes (café soluble ou lyophilisé, café décaféiné) devra être poursuivie en tenant compte de l'intérêt économique réel de ces transformations, et dans le cadre de la politique d'exportation et de négociation d'accords internationaux.

3. Conserves d'ananas

La production est réalisée dans trois unités dont la capacité minimum de traitement est de 220 000 tonnes d'ananas frais. Ces unités travaillent en dessous de leur capacité (162 000 tonnes de fruits traités en 1980) et subissent

depuis quelques années une concurrence sévère de la part des autres pays producteurs (Thaïlande, Hawaï et Kenya) nécessitant un soutien financier de la part de l'Etat.

L'objectif concernant ce secteur sera d'améliorer la rentabilité de l'appareil de production agricole et industriel par différents moyens :

- l'amélioration de la productivité de la production agricole (voir chapitre Ananas) ;
- une meilleure utilisation des capacités de production ;
- une amélioration des rendements et du prix de revient de la transformation et une diminution relative des frais d'expédition.

D'autre part, les possibilités de développement des ventes de jus de fruit sur le marché intérieur et régional devront être étudiées (marché, type de conditionnement).

4. Conserves de tomates

Un complexe agro-industriel de production de concentré de tomates est entré en production en 1980 à Sinematiali, dont la pleine production (3 700 tonnes de concentré) est prévue pour 1982.

Le marché intérieur étant évalué à 10 000 tonnes, deux autres complexes pourraient être installés à Bouna et à Boundiali d'ici 1990.

La réalisation de ce programme dépend cependant des résultats économiques du complexe de Sinematiali.

5. Anacarde

L'unité de conditionnement qui a une capacité de traitement de 1 500 tonnes de fruits a fonctionné à 30 % de sa capacité en 1979.

Le verger actuel est de 4 000 hectares ce qui représente un potentiel de production de 2 000 tonnes par an.

Une augmentation des livraisons devra être recherchée en particulier par la fixation de prix suffisamment rémunérateurs au niveau de la production agricole.

Par ailleurs, les possibilités de fabriquer et commercialiser à l'exportation des mélanges d'anacarde et d'arachide de bouche seront envisagées.

6. Conserves de poissons

La production de thon en conserve est réalisée par deux unités installées à Abidjan qui ont traité 22 000 tonnes de thon frais en 1979 pour 15 000 tonnes de conserves. La

production est destinée en presque totalité à l'exportation.

Une production de 28 000 tonnes de conserves correspondant à la saturation de la capacité de production actuelle (40 000 tonnes de thon congelé) peut être atteinte d'ici 1985.

7. Préparations pour potages et assaisonnements

Le marché de la Côte d'Ivoire et des pays limitrophes est actuellement approvisionné en partie par une unité installée en Côte d'Ivoire.

Une deuxième unité sera installée à Bouaké en 1981 avec une capacité de production de 1 200 tonnes de bouillons cubes et de 300

tonnes pour les assaisonnements. Les tourteaux de coton seront utilisés comme matière première de base.

8. Conserves de viande

Le développement de la filière porcine a commencé avec la réalisation à Dimbokro d'un élevage naisseur pour la fourniture de reproducteurs.

Cet élevage, maintenant opérationnel, doit nécessairement s'accompagner d'une structure commerciale assurant les débouchés aux éleveurs indépendants, c'est-à-dire une charcuterie industrielle et des installations frigorifiques dans les principales villes.

III. BOISSONS

a. Situation actuelle

La demande de bière et de boissons gazeuses a augmenté depuis 1975 au rythme de 20 % par an. La demande est satisfaite à près de 100 % par la production locale et les capacités installées sont actuellement de 2 200 000 hl pour la bière et de 1 050 000 hl pour les boissons gazeuses.

Pour des raisons de transport, la production est relativement décentralisée : en dehors d'Abidjan des unités de productions de bière

et de boissons gazeuses existent à Bouaké, à Daloa et à Bouaflé.

La totalité des autres boissons alcoolisées continue à être importée.

Enfin, une unité de mise en bouteille d'eau de table d'une capacité de 150 000 hl est entrée en production à Abidjan en 1980.

b. Perspectives

Dans le secteur de la bière et des boissons gazeuses de nouvelles installations devront être prévues d'ici 1985 pour faire face à l'augmentation de la demande.

L'incorporation de produits locaux dans la production de bière en substitution partielle au malt importé devra être encouragée.

La production de vin d'ananas sera envisagée dans la mesure où elle permettra une diminution relative des importations de vin ordinaire. L'installation d'une unité de production de 60 000 hl de capacité est à cet égard prévue à Yamoussoukro.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ INTÉRIEUR ET DES IMPORTATIONS DE BOISSONS

(1 000 hl)

	Marché intérieur		Importations 1979
	1979	Taux 1979/75	
Bière	1 460	20 %	26
Boissons gazeuses	750	20 %	
Eaux minérales	75	6,9 %	75
Vins	630	7,6 %	630
Alcools	11	1,1 %	11

IV. TRANSFORMATION DES CORPS GRAS

a. Premières transformations

Palmier

Compte tenu de la structure d'âge des plantations existantes, le maximum de la production de la palmeraie actuelle sera atteint en 1985 (970 000 tonnes de régimes) pour

descendre rapidement ensuite (670 000 tonnes en 1990).

Un programme de développement est donc prévu pour pouvoir continuer à assurer les ventes sur le marché intérieur et à l'exportation et rentabiliser le potentiel de production industrielle. Le programme comporte, en plus

des replantations des superficies actuelles, la plantation de 34 000 ha (voir chapitre Agriculture) permettant une production supplémentaire de 380 000 tonnes de régimes en 1990.

Compte tenu de ces objectifs, les productions industrielles s'établiraient comme suit :

PRODUITS BRUTS DU PALMIER, PRÉVISION DE PRODUCTION

(1 000 tonnes)

	Production		
	1980	1985	1990
Régime de palme	759	980	1 050
Huiles brutes palme	159	200	216
palmiste	18	23	25
Tourteaux de palmiste	17	21	23

La capacité de transformation actuelle qui est de 1 350 000 tonnes de régimes et qui sera complétée par la mise en service en 1981 d'une huilerie à Iboke (Sud-Ouest) sera suffisante à l'horizon 1990.

Par la montée en production des plantations réalisées depuis 10 ans, la cocoteraie existante devrait produire 285 millions de noix en 1985 correspondant à 51 000 tonnes de coprah. L'extension des plantations (voir Agriculture) permettra d'atteindre une production de 400 millions de noix en 1990 (soit 72 000 tonnes de coprah).

Une partie de la production de coprah peut être triturée à l'huilerie de graines de Vridi qui peut absorber 100 000 tonnes de coprah (ou 85 000 tonnes de palmistes). Le groupe BLOHORN possède de son côté un atelier de trituration d'une capacité théorique de 20 000 tonnes.

L'entrée en production de palmeraies et cocoteraies du Sud-Ouest pourra nécessiter à partir de 1985, l'installation d'une unité de trituration des graines, si cette transformation reste intéressante.

Une unité de production de coco râpé est entrée en production en 1980. Après des difficultés dues à la mise au point des procédés mécaniques, la production utilise pour certaines opérations des procédés manuels. La production prévue à partir de la campagne 1981-1982 est de 4 400 tonnes de coco râpé pour une consommation de 40 millions de noix.

Dans le cas où la totalité de la production de coprah serait triturée (hormis les besoins de l'usine de coco râpé) les productions attendues seront les suivantes :

PRODUITS DU COCOTIER

(1 000 tonnes)

	1980	1985	1990
Production de coprah dont exportés	28 8	51 —	72 —
Produits transformés			
Coco râpé	1	4,4	4,4
Huile de coprah	12	32	42
Tourteaux	7	19	29

Cette répartition du coprah entre les diverses utilisations reste théorique. La politique de transformation à moyen terme devra être réexaminée en tenant compte de l'ensemble des possibilités : exportation de coprah, production de coco râpé, trituration, transformation par voie humide (production d'huile vierge et de lait de substitution).

Graines de coton

Le programme de développement de la culture du coton prévoit une production de 200 000 tonnes de coton graine en 1985 et 300 000 tonnes en 1990, qui permettront après égrenage de disposer pour la trituration de 110 000 tonnes de graines en 1985 et de 165 000 tonnes en 1990.

L'unité de trituration installée à Bouaké ne permet de traiter que 100 000 tonnes de graines et une nouvelle unité devra être installée en zone de savane avant 1985 pour absorber le supplément de production de graines de coton et éventuellement une partie de la production de soja et d'arachide.

DISPONIBILITÉ EN GRAINES

(1 000 tonnes)

	1980	1985	1990
Graines de coton	85	110	170
Huile de coton	15	20	30
Graines de soja (ou arachide)	—	50	150

Soja

Le développement de la production de soja permettra de répondre aux besoins rapidement croissants de l'élevage moderne (aviculture et porcins), les objectifs retenus sont de 50 000 tonnes en 1985 et 150 000 tonnes en 1990.

Une partie de cette production pourra être triturée pour produire de l'huile de table (15 % du poids de la graine) et les tourteaux pour l'alimentation animale.

b. Transformation des corps gras

La principale transformation des corps gras réalisée en Côte d'Ivoire consiste dans le raffinage de l'huile de palme. Celle-ci doit être fractionnée pour produire d'un côté de l'huile fluide alimentaire (dans la proportion de 60 à 65 %) et de l'autre des concrets qui sont utilisés pour l'essentiel en savonnerie ou exportés.

UTILISATION DES HUILES BRUTES EN 1979

(1 000 tonnes)

	Marché intérieur	Exportation
Huile de palme brute (1)	86,1	35,6
Raffinage	78,6	
dont huile raffinée	35,3	7,3
Concrets	20,7	13,0
Perte	2,4	
Autres	7,5	
dont alimentation	3,5	
Savonnerie	4,0	
Huiles de palmistes et de coprah	2,5	20,2

Ces concrets sont également utilisés pour produire des margarines et beurres végétaux (1 800 tonnes en 1979).

Les huiles brutes de coprah et de palmistes sont utilisées en savonnerie.

La consommation d'huiles raffinées augmente à un rythme élevé et se substitue progressivement à la consommation d'huile artisanale qui est estimée à environ 30 000 tonnes. Les importations constituées de produits très divers (huiles de colza, de soja, de tournesol, d'olive, d'arachide...) représentent en tout près de 5 000 tonnes.

Les besoins intérieurs en huile raffinée alimentaire devraient atteindre 80 000 tonnes

en 1985 et 120 000 tonnes en 1990. Les besoins seront satisfaits essentiellement par l'huile de coton et l'huile de palme raffinée. Les besoins correspondants en huile brute de palme seront d'environ 95 000 tonnes en 1985 et 140 000 tonnes en 1990.

PRÉVISIONS DE CONSOMMATIONS D'HUILE RAFFINÉE

(1 000 tonnes)

	1980	1985	1990
Huile de palme	35	60	90
Huile de coton	12	20	30
TOTAL	47	80	120

La satisfaction des besoins intérieurs (pour l'alimentation de l'industrie chimique) laisse des excédents de produits bruts pour l'exportation.

Une politique de transformation préalable de ces excédents pourrait être envisagée et devra être étudiée en fonction des marchés existants et de leur rentabilité pour la Côte d'Ivoire compte tenu des prix des produits transformés.

Les principales transformations envisageables concernent :

- la production de produits alimentaires (huiles raffinées, margarine) à destination du marché africain ;
- la production de produits de base pour la lipochimie pour la grande exportation.

Compte tenu de la diversification des productions de matières premières une politique de prix de cession devra être définie pour éviter les discriminations entre les différentes unités de transformation.

V. AUTRES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES - TABACS (branche 10)

1. Produits laitiers

La consommation de produits laitiers a connu une croissance de 30 % par an depuis 1975 :

La production intérieure ne permet de couvrir qu'une très faible partie de ce marché, essentiellement en autoconsommation.

La situation en 1985 sera à peu près semblable : la demande intérieure devrait continuer à progresser rapidement et atteindre sinon dépasser 250 000 tonnes d'équivalent

lait frais. La production locale prévue à 20 000 tonnes couvrira moins de 10 % de ce marché.

La production de produits de substitution est possible à partir de la noix de coco et du soja. Bien que les prix internationaux des produits laitiers restent très bas, l'intérêt de fabriquer ces produits de substitution devra être examiné compte tenu des autres utilisations concurrentes de ces matières premières.

Les entreprises de transformation locales produisent du lait reconstitué des crèmes

RESSOURCES EN PRODUITS LAITIERS ET
TRANSFORMATION

	1975	1979
<i>Importations (Tonnes)</i>		
Lait liquide	1 124	2 480
Lait concentré sucré	7 580	21 100
Lait concentré non sucré	6 283	19 200
Lait en poudre	1 296	4 625
(Équivalent en lait liquide)	(47 000)	(142 000)
<i>Production lait frais (tonnes)</i>	14 000	14 000
<i>Transformation</i>		
Yaourts (milliers de litres)	1 900	3 500
Lait reconstitué (tonnes)	900	1 500

glacées et des yaourts à partir de lait en poudre importé.

Le développement rapide de la demande permet d'envisager la création de petites unités de production de yaourts dans les villes de l'intérieur.

2. Production sucrière

Celle-ci est traitée dans le cadre de l'Agriculture. La production sucrière des six complexes sucriers atteindra 140 000 tonnes de sucre pour la campagne 1980-1981 et 240 000 tonnes pour la campagne 1984-1985. La production en régime de croisière est prévue à 270 000 tonnes.

Cette capacité devrait être suffisante pour satisfaire la demande intérieure jusqu'à la fin du siècle.

L'objectif concernant ce secteur est de gérer au mieux l'appareil de production existant sur les plans technique, commercial et financier. Dans ce cadre, la meilleure valorisation des sous-produits doit être recherchée.

Les mélasses (plus de 100 000 tonnes produites en 1985) sont déjà utilisées pour l'em-

bouche bovine dans le complexe de Ferké I. Une étude est en cours pour déterminer les meilleures valorisations de ces sous-produits.

Les bagasses sont utilisées pour produire l'énergie nécessaire à la production. L'amélioration de la situation sur le plan énergétique devra être étudiée dans le cadre d'un raccordement au réseau électrique, les complexes sucriers peuvent être excédentaires pendant la campagne et fournir de l'énergie sur le réseau, et consommateurs d'électricité en intercampagne pour l'irrigation.

3. Aliments du bétail

Le développement très rapide prévu pour la production des élevages modernes nécessitera un effort parallèle au niveau de la production d'aliments du bétail.

Les objectifs de production pour l'aviculture, l'élevage porcin et l'aquaculture conduisent à des besoins en aliments de 176 000 tonnes en 1985 (voir tableau ci-dessous) et les besoins seront doublés entre 1985 et 1990.

La plus grande partie du maïs et les tourteaux de soja sont aujourd'hui importés, mais la satisfaction des besoins aux horizons 1985 et 1990 pour la production locale de maïs et de soja est prise en compte dans les objectifs de production agricole.

L'alimentation des élevages modernes de bovins et d'ovins sera réalisée à partir de mélasses et de cossettes de manioc.

4. Tabacs

Le marché intérieur pour les cigarettes était de 3 700 tonnes en 1979. La croissance enregistrée depuis 1975 (3 000 tonnes consommées) a été relativement lente en raison de l'augmentation des taxes intervenue en 1977.

BESOINS EN ALIMENTS DU BÉTAIL EN 1985

(tonnes)

	Porc	Volaille	Oeufs	Poissons d'élev.	TOTAL
TOTAL aliments	67 530	42 070	56 000	11 000	176 600
dont :					
maïs	3 226	23 280	31 360	—	58 566
son fin de blé	—	—	1 400	3 600	5 000
farine de poisson	1 013	1 683	1 960	1 800	6 456
remoulage	3 376	3 113	4 480	—	10 960
farine basse de riz	45 124	3 197	2 800	—	51 121
tourteaux de soja (ou arachide)	1 688	7 993	8 400	—	18 081
CMV	2 026	1 683	2 240	—	5 949
tourteaux de coton	3 376	421	3 360	2 380	9 537
cossettes de manioc	2 710	—	—	—	2 701
mélasse	5 000	—	—	—	5 000
tourteaux palmiste et coprah	—	—	—	3 220	3 220

La production locale, dont une faible partie est exportée (8 % en 1979) couvre environ 90 % de la demande intérieure.

La production de cigarillos (75 tonnes pour 90 millions d'unités) est exportée à 90 %.

La demande intérieure devrait atteindre environ 5 000 tonnes de produits en 1985 et pourra être satisfaite par l'unité de production

actuelle dont la capacité est de 4,5 tonnes à l'heure. Il est également envisagé de produire certaines cigarettes blondes sous licence.

Les tabacs bruts utilisés proviennent essentiellement de l'importation : 248 tonnes ont été achetées localement en 1979 contre 2 424 tonnes importées.

VI. INDUSTRIES TEXTILES

1. Situation actuelle et problématique

Le secteur textile a connu un rythme de croissance élevé dans un passé récent ; c'est ainsi que les quantités de coton produites sont passées de 24 000 tonnes en 1975 à 57 000 tonnes en 1980, les quantités transformées localement ont été également multipliées par 2,4 en 5 ans, passant de 7 300 tonnes en 1975 à 17 400 tonnes en 1980.

Les trois unités de Filature Tissage ont produit 70 millions de mètres de tissus — une partie de leur production est exportée (2 000 tonnes de fil, 3 000 tonnes d'écrus). A ces chiffres s'ajoute la production de 6,5 millions de mètres de tissus synthétiques et mélangés (une partie du fil, 2 500 tonnes étant importée).

La production de tissus teints et imprimés a représenté 96 millions de mètres (en 1980) destinés aux pagnes, robes, chemises, ameublement, les supports étant en partie importés.

Les industries de la confection auront produit en 1980 2,75 millions de pièces (robes, chemises, pantalons) ; le secteur bonneterie ayant quant à lui produit 2,5 millions de pièces (pulls, tee-shirts, slips, soutiens-gorge).

D'autres activités textiles concernent :

— la production de sacs de jute et de sisal pour l'emballage du café et du cacao (7,5 millions d'unités), de sacs en polypropylène (1 000 tonnes) et 800 tonnes d'articles de ficellerie (sisal),

— la fabrication d'articles d'hygiène qui a utilisé 350 tonnes de coton en 1980,

— la fabrication de tissu éponge et de couvertures coton,

— l'enduction de tissus destinés aux bâches, et aux industries de maroquinerie et d'articles chaussants.

Les effectifs employés dans le secteur industriel sont d'environ 11 000 personnes. La

production artisanale intéresse de son côté 40 000 personnes dans les activités de confection (32 000 personnes) et les activités de filature, tissage, teinture et impression (7 500 personnes).

Le développement de l'industrie textile a été très rapide sur le marché intérieur, mais on doit remarquer cependant que pour certains articles tels que la draperie, les draps de lit, les tissus pour chemise ou la bonneterie, il existe une concurrence importante de la part d'importations en fraude qui est préjudiciable au développement de ces industries.

En revanche le développement des exportations n'a pu être réalisé conformément aux prévisions en raison de la compétitivité insuffisante des produits ivoiriens.

Les extensions prévues, qui devaient permettre de porter la production totale de tissus de coton à 31 000 tonnes et d'atteindre une production de 5,6 millions de pièces destinées à l'exportation dans la principale unité de confection, n'ont pu être réalisées.

Les productions ivoiriennes ont en effet, par rapport aux productions européennes, un prix plus élevé d'environ 10 %, différence qui peut atteindre 40 % pour les produits fabriqués en Extrême Orient.

Par rapport aux pays européens, le prix du coton et les salaires sont inférieurs, mais la productivité est nettement plus faible et les charges fixes (amortissements, frais financiers...) sont sensiblement plus élevées. A ces difficultés, il faut ajouter les problèmes de qualité, ainsi que de délais et de coûts d'exportation.

Le développement des exportations sur le marché européen pourrait se heurter également à des mesures de restriction destinées à préserver l'industrie de ces pays.

2. Perspectives

Compte tenu de cette situation le développement à court terme des industries de transformation sera plus lent que par le passé et s'effectuera essentiellement en utilisant les possibilités de croissance offertes par le marché intérieur.

D'autre part, des progrès seront à réaliser au niveau de la productivité et de la formation de la main-d'œuvre, de la modernisation de certains équipements, de la situation financière des entreprises et de la lutte contre la fraude.

a. Egrenage du coton

La production prévue est de 200 000 tonnes de coton graine en 1985 et 300 000 tonnes en 1990. La capacité de traitement des six unités existantes est de 160 000 tonnes, et des unités supplémentaires, dont la première sera réalisée en 1981, devront être prévues.

Les productions correspondantes de coton fibre seront respectivement de 60 000 tonnes en 1985 et 90 000 tonnes en 1990.

b. Filature, tissage du coton

Les capacités de filature tissage ne sont pas suffisantes pour les besoins intérieurs. Les augmentations de capacité à prévoir sont de 2 000 tonnes pour chacune des trois unités existantes, ce qui portera le potentiel de production à 23 000 tonnes de coton, ces extensions pourraient être réalisées d'ici 1985, en particulier par renouvellement du matériel ancien. Il existe, de plus, une filature utilisant des déchets de coton dont la production devrait atteindre 2 500 tonnes dès 1981.

c. Fils synthétiques

La filature tissage de tissus de type draperie permet de satisfaire les trois quarts du marché intérieur et une extension de capacité est envisagée.

L'industrie des fibres synthétiques produit également du velours acrylique, des fils synthétiques texturés, des tissus pour bonneterie, et des tissus légers de type soierie imprimés par transfert.

Plusieurs projets devraient être réalisés à court terme :

- l'extrusion de polyester à partir de chips importés ;
- la fabrication de moquettes.

La réalisation d'une unité de polymérisation ne peut être envisagée, sa capacité mini-

mum (10 000 tonnes) étant très supérieure au marché potentiel.

d. Teinture impression

L'impression de pagnes FANCY et de tissus pour chemises est réalisée dans trois unités dont la capacité est suffisante pour satisfaire à moyen terme la demande intérieure et l'exportation sur le marché local.

La capacité d'impression de tissus WAX est saturée et sera portée de 15 à 22 millions de m² en 1981.

A noter également l'impression par transfert des tissus synthétiques légers, et l'installation récente d'une unité d'impression au cadre.

e. Confection

Le développement de la confection industrialisée est difficile sur le marché intérieur en raison de la diversité des articles demandés.

Des progrès devront être réalisés au niveau de la qualité et de la diversification des articles ainsi qu'au niveau des prix de revient.

L'unité de fabrication de blue-jeans, qui exporte 95 % de sa production (1 200 000 jeans en 1980) devrait voir sa capacité de production doubler d'ici 1985.

f. Bonneterie

Ce secteur se développe relativement bien, quoique très gêné par les importations frauduleuses. On a constaté depuis 1977 l'installation d'une dizaine d'entreprises qui fabriquent pulls, tee-shirts, slips, soutiens-gorge, chaussettes.

Les besoins nationaux restent importants et de bonnes perspectives sont offertes. La qualité demande encore à être améliorée bien qu'un réel effort ait été constaté.

Il est prévu l'installation d'une filature d'une capacité de 1 000 tonnes de fil bonneterie tant pour le marché local (70 %) que pour l'exportation (30 %).

g. La soie naturelle

D'importantes possibilités de développement de la culture de mûrier existent en Côte d'Ivoire en raison du climat propice aux plantations. Un projet de développement a été étudié dans lequel il est envisagé la mise en valeur de 10 000 hectares de mûriers pour une production de l'ordre de 4 000 tonnes de cocons secs. Une première unité de transformation pourra être réalisée d'ici 1985 pour la production de fils et de tissus destinés à l'exportation.

h. Sacherie

Deux unités produisent des sacs de jute et de sisal pour l'emballage du café et du cacao ; dans ce secteur également il sera nécessaire d'étudier les possibilités de réduire les prix de revient par la réalisation d'investissements de productivité.

Deux autres unités produisent des sacs et tissus d'emballage en polypropylène pour le sucre et les sons de riz.

i. Tissus enduits

Une unité produit actuellement des toiles et des bâches et devrait produire à partir de 1981 des tissus plus légers pour la maroquinerie et les articles chaussants.

La capacité de production sera de l'ordre de 2 000 000 mètres.

VII. CUIR ET ARTICLES CHAUSSANTS (branche 12)

1. Situation actuelle

Il existe actuellement :

— quatre usines qui produisent 2,5 millions de paires de chaussures et sandales et 3 millions de paires de thongs ;

— une trentaine d'ateliers artisanaux dont la production est estimée à 15 millions de paires, pour l'essentiel de chaussures moulées en plastique ;

— deux unités de maroquinerie produisant des articles de voyage en tissus ou en matière plastique.

Au niveau de la concurrence, alors que la production locale de chaussures en plastique couvre pratiquement tout le marché intérieur, les chaussures en cuir synthétique et les articles de maroquinerie en plastique rencontrent une très forte concurrence par les importations malgré une protection de 35 à 40 % selon les articles.

2. Perspectives

Le développement de l'industrie de la chaussure et de la maroquinerie peut se faire principalement dans deux directions :

— l'accroissement de la production et de la part du marché des industries existantes (chaussures en cuir synthétique et maroquinerie) permettant une meilleure utilisation des capacités de production existantes et une plus grande compétitivité ;

— le développement d'une industrie et d'un artisanat du cuir pour la production de chaussures, de pièces de maroquinerie et de gants de travail.

L'approvisionnement de ces unités serait réalisé à partir d'une tannerie dont l'implantation est actuellement prévue en Haute-Volta.

VIII. INDUSTRIES DU BOIS

1. Situation actuelle

Après avoir augmenté rapidement jusqu'en 1977-1978 la production des industries de première transformation (sciage, déroulage, tranchage et contreplaqués) a diminué en raison d'une baisse sensible des exportations. Les ventes sur le marché intérieur continuent cependant de progresser. Partant de 1,5 million de m³ en 1975, le volume de grumes usinées a atteint 2 millions de m³ en 1977 pour redescendre à 1,7 million de m³ en 1979.

Ce repli de l'industrie a plusieurs origines :

— l'augmentation des exportations de bois en grume au détriment des approvisionnements des industries de transformation ;

— la concurrence dans les pays importateurs de produits semi-finis, d'une part des industries de transformation installées dans ces pays importateurs, et d'autre part des produits provenant du Sud-Est Asiatique et d'Amérique Latine.

Parmi les causes de cette faible compétiti-

tivité il faut citer les prix de certains facteurs (fret maritime, équipements et pièces de rechange) le faible rendement matière dû à la qualité moyenne des grumes livrées, aux usines, et la sous-utilisation des installations.

Mais surtout la récession de cette industrie est conditionnée par la perspective d'une disparition rapide des dernières ressources forestières, et cette récession ne pourra que s'accroître si ces réserves continuent de se réduire au rythme actuel.

TRANSFORMATION DU BOIS : GRUMES UTILISÉES

(en 1 000 m³)

	1975	1977	1979	1975/79 %/an
Capacité de transformation	2 200	2 630	2 473	3,0 %
Grumes usinées % de la capacité de production	1 544	1 980	1 704	2,5 %
% de la production totale de grumes	70	75	65	
	40	38	36	

La situation de 1980 correspond à une superficie forestière en forêt dense et humide d'environ 3,6 millions d'hectares avec des réserves évaluées en 1978 à 166 millions de m³ pour les essences actuellement exploitées.

La consommation de la forêt est liée à deux causes :

— l'exploitation forestière qui consomme actuellement 5 millions de m³ par an ;

— les défrichements agricoles qui correspondent à une perte évaluée à 13 millions de m³ (soit une valeur annuelle supérieure à 300 milliards de francs).

Dans les conditions actuelles de consommation et de défrichement les réserves devraient être épuisées en 1988 ; mais bien avant cette date des difficultés croissantes d'exploitation et d'approvisionnement des unités de transformation devraient apparaître.

La production des industries de première transformation a évolué comme suit :

Les industries de deuxième transformation effectuent l'essentiel de leur vente sur le marché intérieur et représentent environ 30 % de la valeur ajoutée brute totale de la branche (hors artisanat) :

RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE (Hors artisanat) en 1979

<i>Industries de première transformation</i>	71,0 %
— Sciages, déroulages, placages	52,5
— Contreplaqués, panneaux, portes isoplans	18,5
<i>Industries de deuxième transformation</i>	29,0 %
— Gros œuvre bâtiment : charpentes, maisons préfabriquées	6,3
— Petit œuvre bâtiment : parquets, mosaïques, moulure lambris	3,9
— Menuiserie industrielle	6,5
— Divers : caisses, emballages, manches, articles, de ménage	2,9
— Meubles	9,4

PRODUCTION ET VENTE DES INDUSTRIES DE PREMIÈRE TRANSFORMATION

(1 000 m³)

	1975	1977	1979	1979/75 %/an
<i>Sciage</i>				
Consommation intérieure	551	655	665	4,8
Exportation	268	319	420	11,9
	283	336	245	3,5
<i>Déroulage</i>				
Consommation intérieure (1)	91,5	128	99	2,0
Exportation	57,4	90,7	54	1,5
	34,1	37,3	45	7,2
<i>Tranchage</i>				
Consommation intérieure	4,3	4,0	7	13
Exportation	0,7	0,7	1	9
	3,6	3,3	6	13
<i>Contreplaques et lattes</i>				
Consommation intérieure	38,8	58,6	41	1,4
Exportation	24,2	31,6	24	0
	14,6	27,0	17	4
<i>Panneaux de particules</i>				
Consommation intérieure	4,3	6,6	6	8
Exportation	3,2	5,2	5	12
	1,1	1,4	1	—
<i>Ventes de produits semi-finis</i>				
Ventes locales	632	760	763	4,8
Exportation	295	356	449	11
	336	405	314	1,7

(1) pour la fabrication de placages

Les effectifs employés dans l'industrie sont évalués à 9 250 personnes en 1979, soit une diminution sensible par rapport à 1975 où ils étaient de 13 000 personnes. Cette réduction des effectifs correspond à une augmentation de la productivité d'environ 60 % en quatre ans.

Le secteur artisanal est relativement important et diversifié : production de caisses et emballages, charpente, menuiserie, production de meubles, et emploie environ 7 500 personnes.

2. Objectifs et perspectives

a. Objectifs

L'objectif prioritaire est de garantir de manière permanente aux industries de transformation des approvisionnements suffisants qui devront atteindre 2,5 millions de m³ en 1985.

L'objectif de production de la forêt est fixé à 4 millions de m³ en 1985 et en 1990 dont 2,5 millions seraient livrés aux industries en 1985 et 3 millions de m³ en 1990. Un courant d'exportation de grumes est donc maintenu ce qui permet de continuer à alimenter le marché et de maintenir l'activité économique d'exploitation forestière.

Ces niveaux de production devront se maintenir au moins jusque vers l'année 2010 époque où pourront commencer à entrer en production les reboisements industriels.

Pour atteindre cet objectif, la superficie du massif forestier dense humide exploitable doit être impérativement maintenue à 2 500 000 hectares.

Une production de 4 000 000 m³ correspond à 1,6 m³ par hectare qui peut être maintenue indéfiniment sur la base des 49 essences actuellement exploitées et des 30 essences supplémentaires encore non utilisées.

La préservation du massif forestier sera obtenue par un renforcement des services extérieurs des Eaux et Forêts (voir le chapitre Eaux et Forêts) qui fera l'objet d'un programme d'urgence, par l'amélioration de l'exploitation forestière pour éviter les gaspillages (interdiction de la coupe à blanc ou des arbres trop jeunes), et par une exploitation plus rationnelle des réserves existantes (révision de la règle des quotas, interdictions temporaires de l'exploitation de certaines essences) enfin par l'aménagement de la forêt naturelle.

Les industries devront être directement in-

téressées à la préservation et à la gestion de la forêt par la création de périmètres industriels :

— les périmètres industriels, d'une surface proportionnelle au volume de transformation, seraient attribués pour une longue durée (20 ans minimum) et gérés par l'entreprise sous contrôle et avec l'assistance de l'Administration ;

— les industriels auront pour obligation de gérer l'exploitation de façon à maintenir la richesse de peuplement et de participer à son amélioration (aménagements forestiers et reforestation) ;

— les périmètres seront attribués à des personnes privées ivoiriennes intéressées par une participation au capital d'une entreprise industrielle, l'apport en capital pouvant être constitué par le permis d'exploitation.

A plus long terme, les besoins intérieurs compte tenu de la croissance économique et démographique, atteindront et dépasseront les 4 millions de m³. Le développement de la production forestière proviendra :

— des superficies reboisées : celles-ci sont en 1980 de 35 000 ha (dont 13 300 plantés entre 1976 et 1980) qui produiront 250 000 m³ par an d'ici 25 ans. Le programme futur de reboisement prévoit la replantation de 10 000 ha par an à partir de 1982-1983 pendant une cinquantaine d'années pour atteindre 500 000 hectares ;

— et de l'aménagement de la forêt naturelle (études et inventaires, exploitation rationnelle, aménagement sylvicole) qui doit permettre de doubler la productivité à l'hectare. Les premières opérations concerneront la forêt du Haut Sassandra (100 000 ha aménagés d'ici 1985).

— *Un deuxième objectif est de rechercher une plus grande valorisation des matières premières*

Cette plus grande valorisation du bois sera obtenue par la limitation de la capacité de sciage à son niveau actuel, des augmentations de capacité dans le déroulage et le contreplaqué avec un renforcement pour le tranchage, ainsi que par le développement des industries de deuxième transformation.

D'autre part, une valorisation systématique des déchets sera recherchée en particulier pour la production d'énergie et la fabrication de panneaux et matériaux composites.

Une amélioration très sensible de la compétitivité des entreprises pourra être ainsi obtenue en raison :

— de l'amélioration des approvisionne-

ments en quantité et en qualité, ce qui permettra d'augmenter les taux d'utilisation des installations et les rendements matière ;

— de la plus grande transformation des produits et de l'utilisation des déchets.

D'autres dispositions seront envisagées pour réduire les prix de revient : réduction des droits d'entrée sur les pièces de rechange, réduction du prix du fret maritime.

b. Perspectives

— Industries de première transformation

Une plus grande transformation sera recherchée au niveau de ces industries : les niveaux de production fixés pour 1985 nécessiteront une augmentation de capacités dans le déroulage (+200 %), le tranchage (+50 %) et le placage (+100 %), les capacités de sciage étant maintenues à leur niveau actuel.

Un développement important de la production de panneaux à partir des déchets est également envisagée (voir ci-dessous).

PERSPECTIVES DE PRODUCTION DES INDUSTRIES DE PREMIÈRE TRANSFORMATION

(1 000 m³)

	1979	1985	1985/74 %/an
Grumes usinées	1 704	2 500	6,6 %
<i>Sciages</i>	665	800	3,1 %
Consommation intérieure	420	500	2,9 %
Exportation	245	300	3,4 %
<i>Déroulages</i>	99	300	20 %
Consommation intérieure	54	150	19 %
Exportation	45	150	22 %
<i>Tranchages</i>	7	10	6,1 %
Consommation intérieure	1	2	12,2 %
Exportation	6	8	4,9 %
<i>Contreplaques et lattes</i>	41	100	16 %
Consommation intérieure	24	50	13 %
Exportation	17	50	20 %
<i>Panneaux de particules</i>	6	120	
Consommation intérieure	5	25	
Exportation	1	95	
<i>Ventes de produits semi-finis</i>	763	1 178	7,5 %
Ventes locales	449	575	4,2 %
Exportation	314	603	11,5 %

— Industrie de deuxième transformation

Cette industrie peut se développer d'une manière significative dans les activités suivantes pour lesquelles des projets sont à l'étude :

• sur le marché intérieur : charpente industrielle, emballage léger, menuiserie du bâti-

ment, meuble, imprégnation de poteaux et traverses, construction industrialisée ;

• à l'exportation : bois profilés et parquets, meubles (en bois massif et pièces de meubles), boiserie et manchisterie, jouets en bois.

Les niveaux de production qui peuvent être atteints en 1985 sont les suivants :

CONSOMMATION DES INDUSTRIES DE DEUXIÈME TRANSFORMATION EN 1985

(1 000 m³)

Semi produits utilisés Produits finis	Débités	Contre-Plaqués	Tranchés
Deuxième transformation	170	18	0,5
Meubles	25	11	1,5
Artisanat	40	5	
Construction	190	14	
Ménages	25	2	
Divers	50		
TOTAL	500	50	2

— Récupération des déchets industriels

L'industrie de première transformation produira environ 1,5 million de m³ de déchets en 1985. Ceux-ci seront utilisés de deux manières :

• fabrication de panneaux :

— pour le marché local : l'extension de la capacité de production de panneaux de particules (+15 000 m³) et la production de fibraglo (6 000 m³) sont prévues,

— pour l'exportation essentiellement : une unité de wafer-board de 90 000 m³ de capacité est projetée ;

• utilisation comme combustible : les déchets non utilisés représentent environ l'équivalent de 250 000 tonnes de fuel et l'utilisation systématique de ces déchets pour produire de l'énergie, pour la consommation des entreprises et pour la vente, sera recherchée (cf. chapitre Energie).

— Aide à l'artisanat

L'aide à l'artisanat passe par la création de PME dont l'objet serait le séchage, le traitement et le profilage des bois.

Une dizaine d'entreprises réparties sur l'ensemble du territoire permettraient de satisfaire une demande de 20 000 m³ par an.

— Récupération de bois d'œuvre

La récupération de bois d'œuvre sur les chantiers forestiers ou sur les chantiers de défrichement peut constituer une source de matières premières importante.

Pour minimiser les prix de revient, le sciage devrait intervenir sur les lieux mêmes.

Il paraît souhaitable de promouvoir des petites scieries mobiles (10 à 12 ouvriers, investissement 40 millions, 5 000 m³ de gru-

mes de récupération) pouvant approvisionner principalement le marché régional (artisanat, PME, collectivités locales).

IX. INDUSTRIES CHIMIQUES

En raison de la faible taille du marché intérieur et de l'absence de matières premières d'origine minérale, l'industrie chimique reste peu développée et peu intégrée.

La plupart des industries sont ainsi des industries de transformation finale utilisant des produits de base importés.

Les axes de développement possibles se situent au niveau :

— de la participation du secteur de la chimie au développement des autres secteurs notamment les industries agro-alimentaires, les industries du bois, le textile et la pâte à papier ;

— de l'utilisation des matières premières locales comme par exemple, les matières premières végétales telles que les déchets des industries agro-alimentaires ou les corps gras ;

— du développement à plus long terme de la production de produits de base tels que le soufre à partir du pétrole, l'ammoniac et l'urée à partir de gaz naturel, en attendant que soit envisageable un développement de la pétrochimie qui nécessite un marché très important.

1. Situation et perspectives de développement par sous-secteurs

a. Engrais

La Côte d'Ivoire est l'un des plus importants consommateurs d'engrais de l'Afrique Occidentale. En général les engrais ne sont que peu utilisés pour les cultures vivrières traditionnelles (manioc, igname...) qui sont essentiellement des cultures de subsistance et n'entrent qu'en faible proportion dans l'économie du marché. Il en va tout autrement des cultures d'exportation (ananas, bananes, coton, riz, sucre, hévéas) souvent liées à des complexes agro-industriels. Ces cultures sont consommatrices d'engrais et ce sont elles qui conditionnent l'augmentation de la demande d'engrais dans les prochaines années.

En 1979 les volumes de production de la SIVENG étaient les suivants :

— Sulfate d'ammoniaque 8 100 T

— Phosphate tricalcique 2 100 T
— Superphosphate simple 7 900 T
— Complexes (7 formules) 50 000 T

La production d'acide sulfurique essentiellement utilisée pour la fabrication de sulfate d'ammoniaque était d'environ 20 000 T (dont 640 T commercialisées).

Les importations sont de l'ordre de 23 500 T d'engrais potassiques (chlorure et sulfate de potasse), de 21 300 T d'urée, 8 000 T d'engrais complexes.

A partir de juillet 1981, la capacité de production de la SIVENG sera portée à 120 000 T/an et les exportations reprendront sur le marché régional (30 000 T/an vers le Sud-Est du Mali et la Haute-Volta dès 1982).

b. Savons

La consommation de produits industriels était de 36 500 tonnes en 1980 dont 31 000 tonnes de savons de ménage, 5 500 tonnes de savonnets et 1 000 tonnes de savonnets de luxe importés. Il faut y ajouter la production artisanale estimée à 1 500 tonnes.

En 1985 la demande devrait se situer entre 55 500 et 60 000 tonnes. La capacité de production des deux usines actuellement en service est de 6 500 tonnes environ. Une unité supplémentaire de 15 000 tonnes de capacité devrait entrer en production en 1981 à Bouaké. Ces capacités sont donc suffisantes pour satisfaire la demande au moins jusqu'en 1985.

c. Matières plastiques

Actuellement, on trouve une unité de production de compound vinylique, seule fabrication de produits semi-finis pour l'industrie du plastique. Sa capacité de production est de 7 500 T/an et 35 % de la production est exportée.

Le secteur est composé principalement d'unités de dernière transformation des matières plastiques où à peu près l'ensemble des techniques est utilisé :

— injection pour la fabrication de chaussures et articles de ménage ;

— extrusion de sachets films, emballages, tuyaux et soufflage de bidons bouteilles, fabrication de nattes en polypropylène ;

— fabrication par extrusion de tuyaux PVC de diamètre 32 à 500 mm pour conduites d'adduction d'eau et d'assainissement (production 5 000 T en 1979 pour une capacité de 7 000 T) ;

— le moulage et le façonnage de polyester (articles sanitaires, coques, bateaux), la production de mousse polyuréthane, le moulage de mélamine pour articles de ménage, le façonnage de polystyrène expansé pour l'isolation ;

— la couture et la soudure de polychlorure de vinyl en feuilles, tissus enduits, carton plastique pour la fabrication de maroquinerie plastique.

Les matières premières utilisées sont principalement :

— le polyéthylène	9 500 T
— le polychlorure de vinyl	8 000 T
— le polystyrène	500 T
— le polyester	470 T

Le secteur de la transformation des plastiques est marqué par une concurrence serrée des entreprises et en général une sous-utilisation des capacités de production.

Il est prématuré d'envisager avant 1985 l'installation d'unités de fabrication des résines de base telles que polychlorure de vinyl ou polyéthylène. La Côte d'Ivoire ne dispose pas des matières premières nécessaires (naphta, éthylène, chlore) et le marché régional ne permettrait pas d'écouler tous les produits finis fabriqués.

d. Emulsions vinyliques, peintures, colles, produits de protection du bois

Emulsions vinyliques

Une unité locale assure la production d'émulsions (1 200 T en 1979) à partir d'acétate de vinyl monomère et d'acrylate de bétyl. Ces émulsions sont utilisées dans les colles industrielles et les peintures ; 45 % de la production, soit 500 tonnes sont exportées vers les pays voisins.

Peintures

85 % du marché local sont couverts par les entreprises locales qui sont en état de faire face à la croissance continue du marché.

Colles

Deux entreprises se partagent le marché des colles industrielles (1 500 T). La colle urée formol est également fabriquée localement (5 000 T).

Produits de protection du bois

Depuis 1979, la production locale remplace peu à peu les importations et la substitution sera complète en 1981 (production 300 T environ).

e. Pharmacie et plantes médicinales

L'étude de l'implantation en Côte d'Ivoire d'une industrie pharmaceutique se justifie par l'importance des importations actuelles de produits. La définition des gammes de produits a été effectuée en accord avec les promoteurs choisis par la Côte d'Ivoire et la mise au point financière et industrielle devrait avoir lieu dans les premières années du Plan.

Parallèlement, l'étude et la valorisation des plantes médicinales nombreuses en Côte d'Ivoire seront poursuivies. Après avoir mis en place des cultures, une usine d'extraits secs pourrait être installée.

f. Utilisation des matières premières locales

Face à la non-disponibilité de matières premières d'origine minérale, il est nécessaire d'étudier les possibilités de développer une industrie chimique à partir des filières végétales, notamment :

— la production de pâte à papier permettrait d'envisager l'installation d'une unité de production de chlore et de soude caustique ;

— la transformation des corps gras non utilisés dans les industries alimentaires, pour la production de produits intermédiaires à destination du marché européen ; méthyles-ters, alcools et acides gras ;

— la production de charbon actif à partir de coques de coco.

X. TRANSFORMATION DU CAOUTCHOUC

1. Secteur agro-industriel

Les perspectives sur le marché mondial sont favorables en raison des hausses du prix

du pétrole qui conditionne le prix du caoutchouc synthétique et des perspectives de production des grands pays producteurs de caoutchouc naturel.

Cette situation justifie le Plan de développement de l'hévéaculture (voir chapitre Agriculture) qui retient un objectif de plantation supplémentaire de 15 500 hectares d'ici 1985.

La production totale de latex qui était de 21 000 tonnes en 1980 atteindra 41 000 tonnes en 1985 et 77 000 tonnes en 1990.

Cette production est traitée dans cinq usines dont la dernière à Grand Bereby est opérationnelle depuis 1980.

2. Secteur manufacturier

Le secteur industriel est actuellement représenté par deux entreprises qui produisent respectivement :

— des pneus rechappés, des articles chaussants et des articles techniques (consommation d'environ 2 000 tonnes de caoutchouc naturel) ;

— des matelas en mousse de latex (pour une consommation d'environ 450 tonnes de latex).

Le développement de la transformation du caoutchouc devra être recherché simultanément

pour la satisfaction des besoins intérieurs et pour l'exportation.

Un projet de production de chambre à air pour véhicules quatre roues est à l'étude. La production envisagée est de 30 000 chambres par mois et sera destinée essentiellement au marché intérieur.

Le développement de la production de pneus rechappés devrait être possible en raison de la demande potentielle et la création de petites unités décentralisées devra être envisagée.

Les possibilités de développement des industries de transformation pour l'exportation peuvent être importantes et devront être étudiées. A court terme deux catégories de productions sont envisagées :

— les pièces détachées pour véhicules (durites, courroies, silentblocs...) ces productions sont à réaliser en sous-traitance des constructeurs automobiles ;

— les articles chaussants pour lesquels le marché est en forte expansion : chaussures légères en caoutchouc toilé et produits à base de crêpe. D'autres valorisations seront mises à l'étude et les plus intéressantes promues au cours du Plan.

XI. MINES ET CARRIÈRES

a. Exploitations minières

La mine de diamant de Tortiya a interrompu ses activités en 1975, pour les reprendre en 1979 (38 000 carats produits cette année-là), et les cesser à nouveau en 1980.

En ce qui concerne les gisements de fer du Mont Klahoyo, la conjoncture internationale des industries sidérurgiques reste défavorable à une mise en exploitation.

Mine d'Or d'Ity

La Mine d'Or Ity, située dans l'Ouest du Pays, devrait entrer en exploitation fin 1983. Les réserves exploitables sont estimées à 1 980 000 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 8,8 grammes par tonne, soit, compte tenu d'un rendement des installations de traitement de 93 %, une production totale d'environ 16 tonnes.

La participation de l'Etat dans le capital de la société d'exploitation sera d'au moins 51 %.

D'autres activités économiques devront prendre le relais de l'exploitation qui cessera

au bout de 9 ans par épuisement du gisement. A cet effet, le gouvernement mettra en place une commission interministérielle des ressources non renouvelables, chargée de promouvoir ces nouvelles activités économiques. Celles-ci pourront être financées par un prélèvement sur les ressources tirées de l'extraction de l'or.

b. Carrières

Les extractions recensées de matériaux de construction ont progressé de 1,4 million de tonnes en 1975 à près de 5 millions de tonnes en 1978, suivant en cela la croissance du secteur BTP (construction et infrastructures).

L'existence en abondance de gisements d'argile autorise le développement des activités de production de matériaux de construction briques, céramiques et autres produits rouges.

c. Recherche minière

Un important effort sera poursuivi dans la recherche pétrolière (voir chapitre Energie) et dans la prospection minière.

Le programme de la SODEMI comporte :

— la poursuite des levés aériens de géophysique, l'établissement du réseau national de gravimétrie et la poursuite de la réalisation de la cartographie géologique ;

— le traitement informatique des données ;

— la reconnaissance des sites minéraux en mettant l'accent sur les substances pour lesquelles il pourrait exister des conditions d'exploitation favorables dans la conjoncture internationale actuelle : uranium (Centre-Nord), nickel (région de Biankouma), cuivre (région Nord-Est, Biankouma), phosphate (bassin sédimentaire côtier) et autres substances (or, chrome, manganèse).

La réalisation de ce programme devra per-

mettre d'optimiser la recherche minière et de réaliser des études de préfactibilité des gisements potentiellement exploitables.

D'autre part, le Service des Mines et de la Géologie poursuivra des travaux complémentaires dans les directions suivantes :

— établissement de la carte géologique au 1/200 000^e ;

— création de sections spécialisées ;

— mise en place d'une banque de données du sous-sol.

Par ailleurs, la création d'un fonds d'action minière analogue au fonds d'action pétrolière existant pourra être décidée ; il serait alimenté par un prélèvement sur les ressources tirées des exploitations minières en fonctionnement.

XIII. MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - VERRE

1. Clinker et ciment

L'absence de calcaire en Côte d'Ivoire a conduit l'Etat à participer conjointement avec le Ghana et le Togo à la création de la CIMAO, au Togo, dont les deux fours à clinker sont entrés en production en 1980. En régime de croisière la production atteindra 1 200 000 tonnes.

Compte tenu des prévisions de production de la CIMAO et des engagements d'achat de clinker par la Côte d'Ivoire, les livraisons de clinker à partir du Togo seront au maximum de :

- 350 000 tonnes en 1981 ;
- 450 000 tonnes en 1982.

Les besoins intérieurs totaux en clinker s'élèveront à plus de 1 100 000 tonnes et le solde continuera à être importé. Le broyage du clinker est effectué dans deux unités ayant chacune une capacité de 800 000 tonnes qui sont installées à Abidjan. Elles produisent une seule catégorie de ciment, le CPA 325 dont le marché était de 1 130 000 tonnes en 1979. La mise en service d'une unité de broyage de 300 000 tonnes de capacité est prévue pour 1981 à San Pedro portant la capacité totale installée en Côte d'Ivoire à 1 900 000 tonnes.

Compte tenu des perspectives du secteur BTP le marché intérieur devrait croître très modérément et la capacité de production, qui permet également de satisfaire une partie de la demande régionale (Haute-Volta, Niger, Mali) restera donc largement excédentaire d'ici 1985.

En raison des problèmes d'encombrement de la zone portuaire et d'environnement, le déplacement des cimenteries en dehors d'Abidjan pourra être envisagé.

2. Brique

Une briqueterie de 30 000 tonnes de capacité annuelle a été créée en 1967. Celle-ci n'a cependant jamais atteint sa production nominale et a connu de nombreux déboires avant d'être mise en liquidation en 1979.

Les réserves d'argile étant considérables (80 millions de tonnes ont été recensées près d'Abidjan), la promotion de la brique en Côte d'Ivoire peut prendre plusieurs formes qui pourront être après étude, envisagées simultanément :

- remise en état des installations existantes ;
- construction d'une ou de plusieurs briqueteries industrielles situées sur les gisements d'argile ;
- création de plusieurs briqueteries artisanales également sur les lieux d'extraction.

3. Céramique

L'industrie locale est représentée par une seule société qui fabrique :

- des carreaux de mosaïque pour façade extérieure dans une première usine (150 000 m² de capacité) ;
- des carreaux émaillés : pavés de sol et faïence murale dans une deuxième usine (400 000 m² de capacité).

Le marché des carreaux céramiques avait en 1979; la physionomie suivante :

- plus de 150 000 m² de mosaïque de façade fournis par la production locale ;
- 400 000 m² de carreaux de sol en grès céram importé ;
- 300 000 m² de carreaux émaillés décorés importés ;
- 400 000 m² de carreaux émaillés unis fournis à hauteur de 80 % environ par la production locale.

Le développement de la production de produits céramiques devra être envisagé dans deux directions pour le marché intérieur :

- production de grès céram et de carreaux émaillés décorés ; pour ces derniers produits la demande se porte sur une gamme très étendue de produits et il ne peut être envisagé de couvrir la totalité de ce marché ;

— production de céramique sanitaire (éviers, lavabos, W.C., bidets, douches) si l'extension du marché le justifie.

4. Verre

Une unité de production de bouteilles, d'une capacité de 18 000 tonnes (45 millions de cols) devrait être installée d'ici 1985. Un sable de bonne qualité est disponible à proximité d'Abidjan (630 000 tonnes à Gonzagueville et 150 000 tonnes à Moossou), les autres matières premières devront être importées (carbonate de soude et calcaire).

Le marché est celui des boissons (bière, boissons gazeuses, embouteillage du vin) qui est en forte expansion (11 700 tonnes importées en 1979) et une partie de la production pourra être exportée vers la Haute-Volta et le Mali.

XIII. TRAVAIL DES MÉTAUX, INDUSTRIES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES (branches 18, 19 et 20)

1. Situation actuelle

Les industries mécaniques et électriques comprennent actuellement les activités suivantes :

— matériel de transport : construction, montage, entretien et réparation de toutes catégories de véhicules et production de pièces détachées ;

— travail des métaux : fonderie (pièces de machines, pompes...), forgeage (visserie, outil agricole à main...), travail des fils (câbles électriques, clouterie, treillis et ronces...), traitement des surfaces (galvanisation à chaud et à froid), travail des tôles minces (tôles de couverture, articles ménagers, emballages métalliques, carcasses de réfrigérateur...), mobilier métallique, charpente métallique, tubes soudés ;

— construction et montage de machines et équipements divers (domestiques et de production), réparation et entretien de ces matériels.

Compte tenu des contraintes issues de la taille des marchés pour les productions en grande série et du niveau de technicité et d'intégration requis pour les industries des biens d'équipements, la plupart des productions possibles sont représentées. Cependant la couverture du marché intérieur par la production locale reste faible.

Ces activités sont faiblement intégrées entre elles et vers l'amont, et sont pratiquement toutes des activités d'import substitution créant peu de valeur ajoutée et dépendant étroitement des importations.

Les activités de réparation et d'entretien constituent une part importante de la valeur ajoutée du secteur : la réparation automobile représentait à elle seule une valeur ajoutée de 22 milliards de francs CFA contre 33 milliards de francs CFA pour les autres activités en 1980. Enfin, toute l'activité de ce secteur, mises à part les activités de réparation est concentrée à Abidjan.

2. Objectifs et perspectives

L'objectif principal de ce secteur sera de rechercher une plus grande intégration de l'appareil industriel par la production de biens intermédiaires et d'équipements destinés aux autres secteurs de l'économie, ainsi que par le développement des activités de service (réparation et entretien) dans les villes de l'intérieur.

A court terme les perspectives de développement reposent sur l'extension des activités existantes en fonction de la croissance des marchés et sur la poursuite de l'import substitution dans quelques activités nouvelles. Pour

certaines activités les possibilités de développement pourront être cependant sensiblement accrues grâce à l'ouverture du marché régional. A plus long terme, les possibilités de développer la production de biens intermédiaires seront plus importantes au niveau régional. La coordination des plans de développement devra donc être recherchée.

Le développement de certaines industries de montage peu intégrées devra être envisagé avec prudence. L'implantation de ces activités ne doit pas être favorisée dans la mesure où elles ne présentent pas d'intérêt pour la collectivité en raison des coûts des matériels, pièces et sous-ensembles importés.

En revanche, il est essentiel que les entreprises de ce secteur aient le meilleur accès aux marchés de l'Etat et des entreprises publiques au niveau des programmes d'investissement et d'équipement comme pour les contrats d'entretien ou de réparation. Cet accès sera favorisé par la consultation systématique des entreprises et l'aide technique et financière de l'Etat.

Enfin, les avantages accordés pour les importations d'équipement peuvent léser les entreprises existantes, en particulier pour la charpente métallique. Ces avantages ne devront plus être accordés dans la mesure où les entreprises existantes sont en état de fournir les productions requises.

INDUSTRIES SIDÉRURGIQUES

a. Acier

Il existe une unité de production équipée d'un laminoir pour ronds à béton lisses et tors fabriqués à partir de billettes importées d'une capacité d'environ 20 000 tonnes. Cette unité travaille en dessous de sa capacité.

Le marché actuel pourrait justifier le développement d'une petite sidérurgie, dans la mesure où les prix internationaux ne demeurent pas très bas :

- extension de la capacité des laminoirs ;
- construction d'une aciérie électrique de 30 000 tonnes de capacité alimentant en partie le laminoir.

Cette aciérie serait alimentée à 80 % en ferraille récupérée localement (25 000 tonnes).

b. Aluminium

Une entreprise se consacre à la fabrication d'articles ménagers et de tôles de couverture pour le bâtiment.

Par ailleurs, une vingtaine d'entreprises de menuiserie métallique importent des profilés d'aluminium pour les usiner et les livrer sous forme d'huisseries destinées aux logements de standing, aux locaux à usage commerciaux et aux grands immeubles : l'ensemble du marché est évalué à 1 000 tonnes de profilés en 1980.

Il est prévu l'installation d'une unité de filage et d'anodisation d'une capacité de 3 000 tonnes qui transformera dès 1982 des billettes d'aluminium importées en profilés pour les menuiseries métalliques.

CONSTRUCTION ET RÉPARATION DE MATÉRIEL DE TRANSPORT

a. Montage automobile

Le montage de véhicules automobiles (véhicules légers et industriels) à partir de collections de pièces détachées a été assuré au cours des cinq dernières années par quatre entreprises dont une a cessé complètement ses activités et une autre les a fortement ralenties par suite de difficultés financières importantes.

Par contre, et faisant suite à l'aménagement de la fiscalité douanière intervenue en mars 1979 en faveur de l'industrie de montage automobile, une nouvelle société de montage de véhicules industriels s'est créée en juillet 1980.

Toutefois, compte tenu de la concurrence sur le marché national des véhicules importés d'Extrême Orient, il est à craindre que non seulement il ne soit tiré aucun bénéfice en matière de développement industriel de l'aménagement rapporté ci-dessus, mais qu'en plus, les entreprises existantes en Côte d'Ivoire soient amenées à cesser leurs activités.

b. Cycles et motocycles

Cette industrie est représentée par une seule entreprise qui assure la fabrication de cycles et le montage de cyclomoteurs, avec un taux d'intégration comparable à celui des unités européennes (40 à 45 %).

Une deuxième petite unité a été mise en service en 1980 pour le montage de cycles.

Alors que le marché intérieur se développe lentement en particulier pour les cycles, les exportations de pièces détachées à destination des unités de montage des pays voisins progressent rapidement.

Aucun développement nouveau n'est prévisible à court terme compte tenu des investis-

sements déjà réalisés, de l'évolution de la demande et d'un renforcement possible de la concurrence.

c. Matériel ferroviaire

Une entreprise assure actuellement le montage et l'habillage de wagons et autres produits (containers) ainsi que la réparation du matériel de la RAN.

La mise en place d'une nouvelle fonderie permet de fabriquer certaines pièces moulées (roues, parties d'essieux, attelages, freins, planchers de wagon, portes...).

Cette industrie sera associée aux projets de développement ferroviaire (RAN, métro d'Abidjan).

d. Réalisation et entretien d'infrastructures pétrolières

Compte tenu des développements attendus de l'exploitation pétrolière, le développement de ce type d'activité peut être important.

Une entreprise de réalisation et d'entretien (plate-forme d'exploitation, oléoducs, installations terminales) est en cours d'installation. Elle opérera en Côte d'Ivoire et sur l'ensemble du Golfe du Bénin.

e. Construction et réparation navales

Le développement des activités du port d'Abidjan et du trafic maritime entre pays africains ainsi que le développement des flottilles de pêche et de commerce sous pavillon national permettent d'envisager un accroissement des activités de construction et de réparation navales.

Cet accroissement conduira plus particulièrement à augmenter la capacité de réparation des navires par la mise en place de nouveaux moyens de hissage. A cet égard il est prévu à court terme l'utilisation d'un dock flottant de 10 800 tonnes.

AUTRES INDUSTRIES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

Bien que relativement nombreuses et diversifiées, les productions des entreprises de ce secteur ne couvrent environ que 20 % de la demande intérieure, activités de réparation et d'entretien comprises.

Les entreprises existantes occupent généralement bien le marché national et progressent comme ceci :

— produits de grande consommation : articles ménagers, couvertures et emballages métalliques, tubes soudés, visserie, câbles et piles électriques, clouteries, montage de climatiseurs et de réfrigérateurs, lames de scie... ;

— petits équipements : décortiqueuses à riz, pompes à mains, moules à parpaings, mobilier et literie métalliques, armoires électriques, compteurs d'eau ;

— activités de travail à façon et de service : charpentes métalliques, menuiserie métallique, installations frigorifiques, réparation et entretien (matériels de production et grand public).

Toutefois, on observe une concurrence importante dans les cas suivants :

— par les produits substituables provenant d'autres secteurs (articles ménagers et emballages plastiques, mobilier, literie et menuiserie en bois) ou par l'importation (climatiseurs, réfrigérateurs) ;

— par les services d'entretien et de réparation établis au sein des grandes entreprises et particulièrement dans les sociétés d'Etat.

Les exportations (tôles de couverture galvanisées et en aluminium, articles ménagers, emballages métalliques, treillis et ronces métalliques, pompes à main, câbles électriques) représentent environ 5 % de la production de la branche.

Enfin, les activités artisanales sont largement représentées dans ce secteur : ferronnerie, chaudronnerie, réparation (appareils ménagers, postes radio et de télévision).

A court terme, quelques nouveaux projets d'import substitution sont prévus :

— production de bouchons couronnés pour les industries de la bière et des boissons gazeuses ;

— montage de transformateurs industriels ;

— montage d'appareils ménagers et de postes de radio grand public ;

— montage de générateurs photovoltaïques.

Pour la plupart de ces projets, l'exportation d'une partie de la production sur le marché africain est envisagée.

Il conviendra de rechercher systématiquement à accroître l'intégration des productions existantes et nouvelles en utilisant en particulier les capacités de productions locales (fonderie, traitement de surface, etc.).

XIV. INDUSTRIES PAPETIÈRES ET DIVERSES

1. Industries papetières

a. Situation actuelle

Les produits de base de l'industrie papetière — papiers et cartons — sont importés (71 000 tonnes en 1979 pour une valeur de 8,7 milliards de francs). La plus importante partie est destinée à la production d'emballages (79 % en volume et 51 % en valeur).

IMPORTATION DE PAPIER CARTON EN 1979

	(tonnes)
Papier emballage KRAFT	38 338
Papier emballage Fluting	17 793
Papier impression écriture	7 522
Autres papiers	7 546
TOTAL	71 199

La production locale des produits finis en papier (emballages, articles de papeterie, papier hygiénique) couvre environ 60 % du marché en valeur avec un chiffre d'affaires de 7,4 milliards (1978).

Le secteur de l'imprimerie et de l'édition comporte une soixantaine d'entreprises qui, avec un chiffre d'affaires de 6,8 milliards de francs couvrent environ 50 % du marché.

b. Perspectives

Deux projets peuvent être concurremment envisagés d'ici 1985 :

— production de pâte Kraft blanchie pour l'exportation.

Il s'agit du projet dont la réalisation était prévue initialement au cours de la période 1976-1980. L'évolution des conditions éco-

nomiques depuis 1976 nécessite la reprise des études de préfactibilité.

La capacité de production se situerait entre 250 000 et 300 000 tonnes. Une implantation en bord de mer à proximité de San Pedro peut être envisagée en raison de la possibilité de construire l'usine sur barge ;

— production de papier d'emballage pour le marché intérieur.

Le marché intérieur du papier pour emballage justifie la création d'une petite unité de production d'une capacité d'environ 50 000 tonnes pouvant être étendue par la suite.

Les qualités de papier à produire (Kraft et fluting) sont différentes de celles fournies par le premier projet. D'autre part une partie des matières premières peut provenir de la récupération de déchets de papiers.

Il faut rappeler que la réalisation d'une industrie du papier, implique que soient prises des mesures pour la protection effective du périmètre papetier déjà délimité.

2. Industries diverses

Le marché intérieur (10 milliards de francs en 1978) est composé d'une très grande variété de produits, ayant chacun un petit marché.

La production locale (stylos à bille, jouets, brosses) représente 15 % de ce marché.

Le marché est généralement trop petit pour justifier une production locale. Des projets devraient cependant être étudiés en production artisanale ou PME : les jouets (importation 400 MF en 1979) avec la possibilité d'exportation (voir industrie du bois), et la broserie (349 MF d'importation en 1979).

LE TOURISME

le tourisme

Le tourisme a été inscrit parmi les secteurs prioritaires du développement économique et social à partir de 1970.

La Côte d'Ivoire considère, en effet, que le tourisme :

1. Est un puissant moyen d'échange et de valorisation culturelle, en parfait accord avec sa politique de paix et de dialogue. A ce titre, le tourisme permet :

. de contribuer à la préservation du patrimoine national naturel (réserves de faune et de flore) et culturel (maintien des activités artisanales, développement de l'architecture traditionnelle, poursuite des manifestations culturelles, protection des sites et monuments, etc.) souvent menacé par le développement économique et les mutations sociales qu'il engendre ;

. de s'ouvrir au monde extérieur et d'entretenir des échanges culturels, scientifiques et économiques susceptibles de faire progresser tous les secteurs et toutes les catégories de population du pays ;

. de renforcer la conscience nationale par une meilleure connaissance mutuelle de tous les groupes sociaux, et par sa contribution au développement harmonieux des différentes régions.

2. Est un instrument du développement économique, particulièrement efficace pour :

. mettre en valeur certaines richesses nationales non exploitées (soleil, mer et lagune, réserves de faune, etc.) ;

. diversifier l'activité économique et la rendre globalement moins vulnérable aux fluctuations conjoncturelles ;

. contribuer au développement de régions au potentiel agricole ou industriel faible et freiner l'exode rural ;

. soutenir le développement général du pays par la mise en place des infrastructures d'accueil indispensables.

Cependant le tourisme ne peut satisfaire ces exigences qu'à la condition de respecter certaines contraintes :

— l'objectif « culturel » ne peut être atteint que par un tourisme de contact, d'échange, de participation, par opposition à un tourisme d'isolement, de spectacle,

— l'objectif « économique » implique que le tourisme soit rentable pour la Côte d'Ivoire ; cet impératif de rentabilité sous-tend toute l'action des autorités publiques en matière de tarification, d'investissement, d'ivoirisation, etc.

Aussi la Côte d'Ivoire souhaite accueillir le plus grand nombre de touristes, sans tomber cependant dans un tourisme « de masse ». C'est également pourquoi elle cherche constamment une meilleure productivité permettant un abaissement relatif des prix, tout en s'efforçant de poursuivre la mise en place d'un produit d'excellente qualité.

I. LE PRODUIT TOURISTIQUE

Le tourisme ivoirien concerne principalement trois catégories de clientèle : affaires, congrès, loisirs.

En 1978, elles représentaient respectivement 42,8 %, 4,4 % et 38,5 % des entrées en Côte d'Ivoire.

1. Le tourisme d'affaires

Celui-ci était une préoccupation du Gouvernement avant même que le tourisme soit considéré comme prioritaire. La politique suivie dans ce domaine est donc la poursuite de l'équipement hôtelier du pays, en fonction ou en prévision du développement économique de chaque région.

Dans le même temps, les infrastructures générales susceptibles de favoriser et de faciliter les activités professionnelles ont été mises en place et continuent d'être améliorées (téléphone international automatique, télex, liaisons aériennes, etc.).

Abidjan est devenue ainsi une métropole régionale pour toute l'Afrique de l'Ouest, siège de nombreuses sociétés nationales et internationales. Le tourisme d'affaires s'y développe très rapidement (+ 12 % l'an depuis 8 ans).

A l'intérieur du pays sont apparus quelques centres d'activités importants tels que Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, San Pedro et de multiples villes florissantes telles Gagnoa, Daloa, Ferkessedougou, Abengourou, Agboville, etc. Toutes ces villes disposent d'un équipement hôtelier capable de satisfaire les exigences du tourisme d'affaires.

2. Le tourisme de congrès

Même si son importance relative restera modeste, ce type de tourisme est jugé très intéressant, tant par son apport économique direct non négligeable que par les effets indirects qu'il exerce sur l'évolution, culturelle, scientifique, économique, sociale et politique du pays.

Les installations nécessaires à l'accueil des séminaires et congrès de toute importance et de toute nature ont été mises en place depuis 1970, tant à Abidjan qu'à l'intérieur (Yamoussoukro).

3. Le tourisme de loisirs

Par comparaison avec les destinations touristiques « longue distance » avec lesquelles elle est en concurrence, la Côte d'Ivoire ne possède :

— ni monuments grandioses comparables à ceux de l'Égypte, du Mexique ou de la Thaïlande,

— ni plages exceptionnelles par rapport à celles des Caraïbes, de l'Océan Indien ou du Pacifique,

— ni réserves de faune surpassant celles du Kenya, de la Tanzanie ou du Cameroun.

Par contre, elle occupe, de par sa position géographique couvrant forêt et savane, de par l'origine de son peuplement et de par son histoire, une position tout à fait privilégiée en Afrique Noire, au carrefour de plusieurs civilisations (Ashanti, Senoufo, Yacouba, Malinké, etc.).

De ce fait, elle offre une variété de modes de vie, d'habitat, de folklore, d'artisanat, de productions agricoles et d'activités économiques qui rendent son produit « tourisme à visage humain » extrêmement riche et dense.

Pour mettre en valeur ce potentiel, plusieurs actions ont été menées et sont poursuivies :

— équipement du balnéaire, qui demeure le produit le plus consommé par les vacanciers, même s'il ne s'agit pas du « produit d'appel » principal.

Dans ce domaine, deux réceptifs ont été réalisés sur le site exceptionnel d'Assinie, entre mer et lagune, le Club Méditerranée et les Palétuviers. D'autres projets sont à l'étude.

— Par ailleurs, la région de Grand-Bassam (restauration du quartier France, Club Naturaliste) et surtout le littoral Sud-Ouest (Sassandra, Monogaga, San Pedro, Grand Béréby) offrent un très grand potentiel.

— A l'intérieur, le pays a été divisé en zones géographiques correspondant chacune à une unité naturelle et culturelle.

Chacune de ces zones fait l'objet d'une mise en valeur et d'une amélioration permanente, à travers de multiples actions promues et coordonnées par les Délégués Régionaux du Tourisme : recensement des fêtes et des manifestations folkloriques, assistance aux villageois, création des Bourses du Tourisme, soutien de

l'artisanat, poursuite de l'équipement hôtelier, etc.

Trois Délégations Régionales sont en place à Man, Korhogo et Abengourou. Les Bourses du Tourisme d'Abidjan, Bouaké, Korhogo et Sassandra fonctionnent. D'autres sont en préparation : Daloa, Man, Danané, Katiola, Boundiali, Abengourou, etc.

Ce travail de fond a permis de construire et de programmer régulièrement des excursions, des circuits variés.

La Direction de la Promotion Intérieure

(DPI) de l'Office National du Tourisme est chargée de veiller tant à la préservation qu'à l'amélioration constante du produit dans toutes les régions.

— Une action particulière est menée en faveur de l'artisanat d'art (travail du bois et de l'ivoire, tissage et teinture, bijouterie, poterie, vannerie, etc.). Une étude générale de ce secteur a été réalisée en 1979.

— Enfin, un programme est en cours de réalisation pour l'amélioration et l'exploitation touristique accrue des Parcs Nationaux.

II. LA SITUATION EN 1980

1. Evolution des flux touristiques

Le Plan 1976-1980 fixait comme objectif le nombre de 210 000 touristes étrangers en 1980, soit presque un doublement en 5 ans.

Augmentant à un rythme moyen de 13 % par an de 1975 à 1979, les arrivées des touristes étrangers se sont élevées à 198 900 en 1979 et atteindront 214 000 en 1980. En valeur absolue, le Plan a donc été réalisé.

a. La répartition par nationalités dénote un accroissement de tous les flux touristiques. Les européens gardent la première place avec 59,5 % du total en 1978, mais leur importance relative diminue au profit des africains non ivoiriens qui représentent : 22,9 % en 1975, 29,1 % en 1978.

Le développement rapide d'un tourisme interafricain est remarquable car aucune promotion particulière n'a été entreprise. Le rayonnement d'Abidjan comme pôle d'attraction de l'Afrique de l'Ouest a été suffisant pour générer ce mouvement. Afin de l'amplifier, il faudra désormais offrir des conditions de séjour adaptées à cette clientèle spécifique.

D'autre part, le tourisme des résidents s'est développé plus rapidement que le tourisme international : + 20,5 % par an de 1974 à 1978. Le pourcentage des ivoiriens parmi ces touristes résidents ne cesse de s'accroître : 34 % en 1975, 51,9 % en 1978.

b. Conséquence logique du développement de la Côte d'Ivoire, le tourisme d'affaires reste le plus important : plus de 42 % des entrées en 1978. Mais le nombre des vacanciers augmente encore plus vite. L'importance de ce groupe, comparée à la faible fréquentation des villages de vacances, laisse supposer que

de nombreux touristes de loisir sont en réalité des hommes d'affaires désireux de bénéficier de tarifs privilégiés. Voici en 1978 la répartition des touristes internationaux par motif de voyage.

Affaires	76 651	42,8 %
Vacances	69 159	38,5 %
Conférences	7 955	4,4 %
Famille	18 649	10,4 %
Autres	7 070	3,9 %
	179 484	100,0 %

c. Le Plan avait évalué la répartition des touristes par lieu de séjour. Le nombre des touristes étrangers dans les *hôtels d'Abidjan* s'est développé très vite et l'objectif de 156 000 arrivées en 1980 sera certainement dépassé (134 005 en 1978). Les séjours de résidents ont atteint 58 301 en 1978. De ce fait, les taux d'occupation des hôtels abidjanais ont été très élevés jusqu'à l'ouverture en 1979-1980 de nouveaux hôtels. L'analyse des clientèles des hôtels d'Abidjan montre que :

— la clientèle européenne fréquente les hôtels 4-5 étoiles,

— la clientèle africaine, résidente ou non, recherche les hôtels 1-2 étoiles. Or c'est la clientèle, non majoritaire certes, mais qui s'accroît le plus rapidement,

— il faut reconnaître l'échec des villages de vacances. Leur fréquentation a même diminué en 1977 et 1978. 13 % des touristes étrangers venant en Côte d'Ivoire pour y passer des vacances séjournent au bord de la mer. Les moyens et la politique mis en œuvre ne pouvaient en aucun cas permettre d'atteindre les objectifs du Plan.

L'équipement progressif des villes de l'intérieur a entraîné un développement non négli-

geable du tourisme dans ces régions. Malgré l'organisation souvent difficile des tours, le nombre des touristes étrangers a été multiplié par 3 de 1974 à 1978 (6 838 et 20 537) et celui des résidents a augmenté de 85 %. Les caractéristiques de ce tourisme sont :

. il concerne surtout les résidents : 79 % du total dont plus de la moitié d'ivoiriens,

. il est concentré dans quelques villes en rapide développement (Bouaké, Yamoussoukro, San Pedro, Daloa) ou offrant de réelles richesses touristiques mises en valeur (Korhogo, Man, Abengourou).

2. Moyens mis en œuvre

a. Politique suivie

En 1960, Abidjan offrait 121 chambres. L'initiative privée manifestait peu d'intérêt pour l'hôtellerie. Conscient de l'importance d'une infrastructure hôtelière du pays, l'Etat s'est trouvé dans l'obligation d'investir directement. Et ce fut la construction de l'Hôtel Ivoire et la création de la Société Ivoirienne l'Expansion Touristique et Hôtelière (SIETHO).

D'autre part, la Côte d'Ivoire, pratiquement inconnue comme pays de tourisme de loisir, avait besoin d'actions de promotion sur les marchés extérieurs. Ce souci a entraîné la création de l'agence de voyage ICTA (Ivory Coast Travel Agency) en 1963 et de la Direction de la Promotion Extérieure de l'Office National du Tourisme.

L'Etat a investi dans l'hôtellerie 18 808 millions de francs sans compter les dépenses d'infrastructures, depuis 1960. Cette politique a permis le démarrage d'une industrie hôtelière digne du développement économique et culturel du pays. Les « Hôtels de l'Indépendance » construits à l'intérieur du pays ont contribué à l'éveil de certaines villes où aucun capital privé n'aurait encore voulu s'investir.

Rapidement cette politique a porté ses fruits. Entraîné par l'essor général du pays, le

tourisme, surtout d'affaires, a intéressé les investisseurs privés. L'Etat a donc décidé de ne plus s'engager directement dans des investissements hôteliers.

La SIETHO, transformée en établissement public, met ses hôtels en gérance.

Le rôle de l'Etat sera désormais d'assurer la promotion, l'organisation et la formation dans le secteur hôtelière. Ces missions ont été confiées à l'Office National du Tourisme, créé le 4 février 1977. Cet organisme, dont le statut permet une gestion plus souple que celle d'un département ministériel, bénéficie du produit de la taxe de développement touristique (4 % puis 6 % du chiffre d'affaires des établissements touristiques).

Enfin, l'Etat a pour souci permanent la formation du personnel. Cette formation a été assurée par des séminaires et des stages. Elle sera désormais organisée de façon plus systématique par l'Ecole Hôtelière de la Riviera et, plus tard, par un Institut Supérieur du Tourisme.

b. Réalisations

L'Etat ayant donné l'impulsion, l'industrie hôtelière a connu un développement remarquable. De 1970 à 1979, 32 milliards de francs ont été investis ce qui place l'hôtellerie au 3^e rang des secteurs productifs pour le montant des investissements.

La capacité hôtelière s'est accrue de 2 250 chambres de 1975 à 1980, ce qui la porte à 5 970 chambres pour l'ensemble du pays. Le Plan a été sensiblement réalisé, sauf pour le tourisme balnéaire dont la capacité d'accueil est restée stationnaire.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 25 milliards de francs en 1979 et l'apport en devises à 15 milliards.

5 000 emplois modernes ont été créés et les ivoiriens occupent 94 % des postes dans l'hôtellerie moderne.

III. PERSPECTIVES ET PROGRAMME 1981-1985

1. Conditions préalables

Le tourisme en Côte d'Ivoire peut continuer à se développer comme un phénomène entraîné par l'activité économique et culturelle du pays, par l'élévation du pouvoir d'achat et par les modifications socio-culturelles qui en sont la conséquence. Le développement du tourisme, considéré comme un secteur méritant

d'être promu pour des raisons propres (échanges internationaux et inter-régionaux, création d'emplois, diffusion de revenus, apports en devises, etc.), dépendra de deux conditions préalables :

. Aménagement des tarifs aériens. La Côte d'Ivoire ne peut espérer attirer les touristes (sauf ceux qui s'y rendent pour raisons d'affaires).

fares) que si le coût d'un séjour est compétitif. Sans aménagement des tarifs de transport, la destination Côte d'Ivoire ne peut attirer la clientèle de vacanciers, de plus en plus sensible au prix et à qui sont offerts des séjours bien meilleur marché dans d'autres pays. Il serait inutile de créer d'autres villages de vacances ou d'organiser des circuits à l'intérieur du pays si les compagnies aériennes ne consentent pas de sérieuses réductions aux tours opérateurs.

. Poursuite d'une aide de l'Etat. L'industrie touristique ivoirienne est trop récente pour pouvoir se développer sans l'appui de l'Etat. Tout en laissant le secteur à l'initiative privée, l'Etat devra intervenir à divers niveaux :

. D'abord la promotion du produit touristique ivoirien parmi la clientèle des pays industrialisés.

. Une aide à l'investissement et, en particulier, à l'accès au crédit à des conditions avantageuses.

. Une aide technique lors de l'établissement du projet (étude de faisabilité, constitution du dossier destiné aux organismes prêteurs, etc.) et ensuite formation à la gestion.

2. Choix de politique et d'objectifs

L'Etat n'investit plus dans les superstructures mais prend à sa charge la création et l'entretien des infrastructures nécessaires aux hôtels existants ou à construire.

— Jusqu'à une éventuelle cession à des intérêts privés, le budget de l'Etat assure l'entretien du patrimoine dont l'Etat est propriétaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de la SIETHO.

— L'Etat assume les dépenses de promotion du tourisme sur les marchés étrangers.

— Une forme d'aide à l'investissement et à l'accès au crédit est nécessaire. Cette aide, dont il reste à fixer les modalités, sera réservée aux investisseurs présentant des projets conformes aux objectifs du gouvernement : hôtels de taille et de standing moyens à Abidjan, hôtels dans les villes de l'intérieur, non encore équipées.

— Le tourisme ivoirien doit se caractériser par la volonté de transmettre l'image du pays, de sa culture. C'est un tourisme de contact.

— Le tourisme doit être rentable pour la collectivité.

— Il faut vivement encourager le tourisme national permettant aux ivoiriens de connaître leur propre pays.

3. Actions à entreprendre

Aménagement des richesses naturelles, en particulier des parcs nationaux et des plages. Une collaboration étroite avec le Ministère des Eaux et Forêts est indispensable, de façon à préserver la faune et la flore tout en les rendant accessibles aux touristes. Le Ministère des Eaux et Forêts a prévu l'équipement des parcs de la Comoë, d'Azagny et de la Marahoué.

Quant aux investissements nécessaires à l'extension et à la création des villages de vacances en bord de mer, ils seront réalisés soit par le Ministère des Travaux Publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme, (infrastructures) soit par des capitaux privés.

Le programme routier Abidjan-Bassam-Aboisso améliorera les relations avec Assinie-Assouindé. Si les tarifs aériens permettent un tourisme de loisir important, l'extension des villages actuels peut devenir un objectif réaliste et souhaitable.

De même la création d'un village de vacances sur la Côte Sud-Ouest peut être encouragée. Des études complémentaires sont en cours et devront fixer le site optimal. La beauté des plages, l'absence de barre, l'amélioration de l'aéroport de San Pedro et les divers projets routiers sont autant d'atouts susceptibles de convaincre les investisseurs.

a. Organisation et encadrement de l'artisanat d'art

L'artisanat d'art ivoirien est riche et varié : sculpture, tissage, impressions, poterie, vannerie, orfèvrerie. Mais il est menacé par l'évolution des modes de vie. Il mérite l'attention des pouvoirs publics pour des raisons de sauvegarde de l'héritage culturel et de maintien de l'emploi des artisans.

Les problèmes se posent dans trois domaines :

— l'organisation de la production, en particulier les approvisionnements et les équipements,

— la conception des objets et leur adaptation au marché,

— la commercialisation.

L'ONPR peut contribuer à la solution des deux premiers problèmes par l'encadrement et en encourageant la création de GVC.

L'Office National du Tourisme prendra en charge la promotion de l'artisanat et la commercialisation de la production.

A cet effet, l'ONT se propose de construire des maisons de l'artisanat à Agboville, Sasandra, San Pedro, Korhogo, Man et Abengourou. Ce seront des lieux d'exposition et de vente des produits de la région. A Abidjan, une Maison de l'Artisanat ivoirien servira de lieu d'exposition et de vente aux touristes mais aussi aux magasins spécialisés et à l'exportation.

b. Aide à la création d'auberges villageoises

Ce projet vise à promouvoir la caractéristique du tourisme ivoirien : tourisme de contact avec les réalités socio-culturelles, tourisme à visage humain. Les villages, qui en exprimeront le désir, pourront construire, avec l'aide de l'ONT, des cases d'hôtes comprenant quelques chambres aménagées avec un minimum de confort pour des touristes désireux de vivre pendant quelques jours la vie d'un village de brousse.

Ces cases, gérées par le village constitueront une source de revenus qui, même modestes, ne seront pas négligeables au niveau des villages.

Les modalités de l'aide publique restent à définir.

L'assistance au développement d'une hôtellerie nationale à prix modérés :

Il a été remarqué que les catégories de touristes qui augmentent le plus rapidement sont les africains non ivoiriens et les résidents. D'autre part, les hôtels 1 à 3 étoiles sont ceux dont le taux d'occupation est le plus élevé, et ce sont précisément ces hôtels que fréquentent les nouvelles catégories de touristes.

Or la construction de ces hôtels par des nationaux se heurte à de nombreuses difficultés :

— Le code des investissements touristiques exige la constitution d'un dossier trop complexe pour un patron de PME. Ensuite l'obtention effective des avantages de l'agrément prioritaire implique également des démarches devant lesquelles hésite une PME.

— Les conditions des crédits bancaires ne sont pas adaptées aux exigences de l'industrie hôtelière. L'investissement initial est nettement plus élevé que pour beaucoup d'industries. La nécessité d'apporter 30 à 35 % de fonds personnels dépasse le plus souvent les ressources des investisseurs nationaux. La durée des prêts (7 à 12 ans) est trop courte. Enfin les taux d'intérêt sont très élevés.

C'est pourquoi il convient de créer des mécanismes d'aides à la PME hôtelière qui

simplifieraient l'obtention des avantages liés à l'agrément prioritaire et adouciraient les conditions d'accès au crédit. Ces aides pourraient prendre la forme de subventions ou, de préférence, de crédits à taux modérés et à durées plus longues, accordés par un fonds de développement hôtelier ou par un crédit hôtelier.

d. Actions de promotion

Il importe de poursuivre les efforts de promotion déjà entrepris et de lancer d'autres actions. Or, il a été constaté « qu'un saupoudrage » de crédits ne produit pas d'effets. C'est pourquoi les services extérieurs de l'ONT devront concentrer leurs actions sur les marchés et sur les clientèles potentielles spécifiques où les résultats peuvent être les plus rapides. Les choix seront à faire en fonction de l'évolution du produit touristique ivoirien : équipements balnéaire, sportif, culturel, auberges villageoises, fêtes folkloriques, festivals, etc.

e. Actions de formation

La formation du personnel hôtelier est maintenant en bonne voie après l'ouverture de l'Ecole Hôtelière de la Riviera. Mais la formation aux postes de direction doit encore se faire à l'étranger. L'ONT organisera des stages de formation aux fonctions de gérant d'hôtel.

D'autre part, il est prévu la création d'un Institut Supérieur du Tourisme qui sera un organisme multinational accueillant des élèves des différents pays de l'Afrique de l'Ouest.

4. Prévisions d'évolution des flux touristiques et des besoins en moyen d'hébergement

Sans action particulière de promotion, l'accroissement du nombre de touristes étrangers se fera à un rythme plus modéré que par le passé. C'est un phénomène mondial qui affectera la Côte d'Ivoire comme les autres pays. Le taux moyen annuel retenu est de 8,5 % qui conduit aux prévisions suivantes :

1980 =	215 000
1981 =	236 000
1982 =	258 000
1983 =	280 000
1984 =	301 000
1985 =	323 000

Dans l'hypothèse d'une conjoncture économique favorable, la croissance du nombre des touristes étrangers et résidents à Abidjan pourra être plus rapide.

En retenant un taux de croissance moyen annuel de 12 % et un taux d'occupation de

75 %, la capacité d'hébergement à Abidjan devra se situer entre 5 000 et 5 500 chambres en 1985 contre près de 3 000 en 1980. Il faudra créer ou rénover entre 2 500 et 2 800 chambres se répartissant ainsi :

- 600 chambres 4-5 étoiles, soit 2 projets,
- 1 000 à 1 200 chambres 3 étoiles, soit 8 à 10 projets,
- 890 à 1 050 chambres 1-2 étoiles, soit 22 à 26 projets.

A l'intérieur du pays, on peut raisonnablement se fixer comme objectif un minimum de 20 à 30 hôtels.

Quant aux villages de vacances, leur importance dépendra presque entièrement de l'aménagement des tarifs aériens et, bien sûr, de la volonté des investisseurs .

5. Programme d'investissements

Investissements prioritaires	en millions de F CFA
— Entretien des établissements	1 000
— Infrastructures diverses	300
— Artisanat	760
— Développement de produits nouveaux	250
— Aide à l'hôtellerie nationale	400
— Promotion à l'étranger	2 000
— Formation professionnelle	700
TOTAL investissements prioritaires	5 410
<i>Tranche optionnelle</i>	
— Création d'un Institut Supérieur du Tourisme et de l'Hôtellerie	2 500

L'ÉNERGIE

I. SITUATION ACTUELLE

1. L'énergie électrique

Depuis 1960, la consommation d'énergie électrique a connu une évolution très rapide puisqu'elle est passée de 57 GWh à 1 470 GWh en 1979-1980.

Ceci correspond globalement à un taux de croissance moyen annuel d'environ 17,5% par an, qui, par périodes successives, a connu une évolution comme suit :

Actuellement, l'EECI dispose sur le réseau interconnecté d'une puissance installée de

828 MW capable de fournir en année d'hydraulicité moyenne 2 900 GWh (cf. tableau n° 2). Ce potentiel aurait dû atteindre 3 530 GWh si la sécheresse persistante connue ces dernières années n'avait pas ralenti le remplissage du lac de Kossou.

Les centrales isolées représentaient encore au début de l'exercice 1979-1980 une production de 75 GWh (soit 4% du total), production qui devrait décroître rapidement dans les années à venir.

L'ÉNERGIE

Tableau N° 1
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DEPUIS 1960

Année	Consommation (GWh)	Taux de croissance (%)			
		Période	Consommation	PIB	Structure
1960	57				
1965	139	1960-65	27,1	8,5 (32)	3,9
1970	425	1965-70	17,5	7,3 (33)	2,4
1975	761	1970-75	13,0	6,2	2,1
1979/80	1 470	1975-80/79	12,3	7,3	1,8

(1) Estimé

Tableau N° 2
CENTRALES DU RÉSEAU INTERCONNECTÉ EN SERVICE EN 1980

	Puissance installée (MW)	Production (GWh)	
		Théorique	Année moyenne
<i>Centrales hydrauliques</i>			
Ayame 1	50		
Ayame 2	50	150	200
Kossou	174	160 (450)	100 (350)
Touba	210	340 (500)	380 (500)
Buyo	180	610	300
Total hydraulique	614	1 200 (2 000)	1 500 (2 400)
<i>Centrale thermique</i>			
Centrale de VRHM	214	1 400	1 400
TOTAL GÉNÉRAL	828	2 600 (3 400)	2 900 (3 530)

REMARQUE 1 - La production donnée est théorique et est liée à une hydraulicité moyenne (année d'hydraulicité moyenne).

REMARQUE 2 - Le potentiel moyen est déterminé dans les conditions moyennes de pluviométrie.

REMARQUE 3 - Les données relatives à l'année 1980 correspondent au fonctionnement normal de Kossou après remplissage du lac.

l'énergie

I. SITUATION ACTUELLE

1. L'énergie électrique

Depuis 1960, la consommation d'énergie électrique a connu une évolution très rapide puisqu'elle est passée de 57 GWh à 1 470 GWh en 1979-1980.

Ceci correspond globalement à un taux de croissance moyen annuel d'environ 17,5 % par an, qui, par périodes successives, a évolué comme suit :

Actuellement l'ECCI dispose sur le réseau interconnecté d'une puissance installée de

828 MW capable de fournir en année d'hydraulicité moyenne 2 900 GWh (cf. tableau n° 2). Ce potentiel aurait dû atteindre 3 830 GWh si la sécheresse persistante connue ces dernières années n'avait pas ralenti le remplissage du lac de Kossou.

Les centrales isolées représentaient encore au cours de l'exercice 1979-1980 une production de 75 GWh (soit 4 % du total), production qui devrait décroître rapidement dans les années à venir.

Tableau N° 1
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DEPUIS 1960

Année	Consommation GWh	Taux de croissance %			
		Période	Consommation	PIB	Élasticité
1960	57				
1965	189	1965/60	27,1	8,9 (1)	3,0
1970	429	1970/65	17,8	7,3 (1)	2,4
1975	791	1975/70	13,0	6,2	2,1
1979/80	1 470	1979/80/75	13,2	7,3	1,8

(1) Estimation

Tableau N° 2
CENTRALES DU RÉSEAU INTERCONNECTÉ EN SERVICE EN 1980

	Puissance installée MW	Productible (GWh)	
		Garanti	Année moyenne
<i>Centrales hydrauliques</i>			
Ayame 1	20		
Ayame 2	30	150	220
Kossou	174	100 (450)	100 (450)
Taabo	210	340 (850)	380 (960)
Buyo	180	610	800
Total hydraulique	614	1 200 (2 060)	1 500 (2 430)
<i>Centrale thermique</i>			
Centrale de VRIDI	214	1 400	1 400
TOTAL GÉNÉRAL	828	2 600 (3 460)	2 900 (3 830)

N.B. 1 - Le productible garanti est celui correspondant à une hypothèse d'hydraulicité faible (année décennale sèche).

Le productible moyen est déterminé dans les conditions moyennes de pluviométrie.

2 - Les données entre parenthèse correspondent au fonctionnement normal de Kossou après remplissage du lac.

Au cours de la dernière période (1975-1980), les travaux d'électrification ont conduit principalement :

— à la mise en service des deux dernières tranches de la centrale thermique de Vridi,

— à la construction et la mise en service des barrages de Taabo (1979) et de Buyo (1980),

— à la poursuite de la politique d'interconnexion destinée à assurer la sécurité du réseau par la réalisation du bouclage des réseaux de transport en 225 kV et 90 kV entre les centrales hydrauliques et thermiques,

— au début de la réalisation des centres araignées pour faciliter la suppression des centrales isolées grosses consommatrices de produits pétroliers, assurer un service plus fiable auprès des usagers, créer des points de départ à l'électrification en zone rurale,

— à la poursuite des travaux d'électrification rurale financés sur la redevance,

— à la décision d'entreprendre l'interconnexion du réseau avec celui du Ghana, dans le cadre d'une coopération régionale.

2. Les hydrocarbures

Jusqu'à ces dernières années, le pétrole représentait avec le bois, la principale source d'énergie primaire en Côte d'Ivoire et son importance relative dans la couverture globale des besoins énergétiques augmente. Le niveau atteint justifie les efforts entrepris pour rechercher l'indépendance nationale et assurer la sécurité d'approvisionnements.

Ils sont engagés dans trois domaines : recherche pétrolière, raffinage et stockage de sécurité.

a. La recherche pétrolière

Les zones favorables à la recherche pétrolière se situent dans le bassin sédimentaire côtier off-shore et on-shore.

La prospection pétrolière entreprise depuis 1970 par le Groupe ESSO-SHELL (la Société ELF-ERAP y participait également, mais elle s'est retirée en 1973) a abouti en 1977 à la découverte du premier gisement commercialement exploitable.

Le puits Bélier, en septembre 1980 a fourni les premières tonnes de pétrole ivoirien. Bien qu'il soit prématuré de citer des chiffres précis (les niveaux effectifs de production, et la durée de vie des forages seront mieux connus après quelques mois d'exploitation) la production attendue de cette première découverte se situe autour de 500 000 tonnes par an,

pour les premières années, couvrant un peu plus de 40 % des besoins du marché intérieur.

Un autre Groupe, dont la PHILIPS PETROLEUM est l'opérateur principal et auquel participe la PETROCI à hauteur de 10 % a entrepris en 1975 l'exploration de la zone située en eau profonde entre la frontière du Ghana et Grand-Lahou.

Les différents travaux, et notamment les deux derniers forages ont mis en évidence l'existence d'une structure pétrolière intéressante. Il reste maintenant à confirmer le gisement découvert avant de passer à l'exploitation commerciale et donc de connaître ses différents paramètres (niveau de production et rythme d'exploitation, qualité du pétrole, exploitabilité du gaz, etc.).

Enfin, trois autres permis ont été attribués aux opérateurs TOTAL, PETROCI et au Groupe PHILIPS-AGIP-PETROCI.

Du point de vue de la recherche pétrolière, on assiste donc :

— à une intensification des efforts de recherche,

— à un succès des premiers travaux entrepris, succès concrétisé par la découverte de gisements grâce auxquels on peut espérer, à moyen terme (vers 1983-1984) satisfaire au minimum les besoins du marché intérieur.

b. Le raffinage

La Société Ivoirienne de Raffinage créée en 1964, gère actuellement des installations de traitement d'une capacité théorique de traitement de 2 millions de tonnes/an. En réalité, les contraintes d'exploitation et le vieillissement des installations ne lui permettent plus de dépasser 1,7 million de tonnes.

La zone de desserte de la raffinerie est constituée par le marché intérieur et les soutes nationales ou internationales, la Haute-Volta, le Sud-Mali (le Nord-Mali se situe dans la zone d'influence de la raffinerie de Dakar) et pour le butane, le Niger. Le marché intérieur représente entre 65 et 70 % des produits traités par la raffinerie.

Actuellement la raffinerie a atteint la limite de sa capacité de traitement malgré un appoint de la SMB depuis 1978 (1). Il est donc procédé actuellement à l'extension de la raffinerie, extension d'une capacité supplémen-

(1) La Société Multinationale des Bitumes, mise en route en 1980 a une capacité de traitement de 450 000 tonnes pour une production de bitumes de 250 000 tonnes. Ses installations permettent de faire du processing pour la SIR.

taire de 2 millions de tonnes. Elle comporte un hydroskimming classique et un hydrocracking de 660 000 tonnes/an qui permettra une plus grande souplesse de fonctionnement de la raffinerie par le traitement des coupes lourdes excédentaires. Le coût global de cette opération est estimé actuellement à 115 milliards de francs CFA, y compris les off-sites, les divers et imprévus, et les intérêts intercalaires. Cette extension devrait démarrer en septembre 1981 (hydroskimming) et février 1982 (hydrocracking). D'ici là, il sera nécessaire de procéder à des importations complémentaires de produits raffinés pour faire face à la demande (environ 300 000 tonnes).

c. Les stocks de sécurité

Le programme de réalisation des stocks de sécurité dont la première phase sera achevée en février 1981 vise à assurer la sécurité des approvisionnements vis-à-vis soit d'une défaillance des installations de la SIR, soit d'une conjoncture défavorable conduisant à un arrêt provisoire des approvisionnements en brut.

A cet égard, la réglementation faisait obligation aux sociétés pétrolières de constituer des réserves équivalentes à 2 mois de consommation.

Pour pallier les carences de celles-ci, la PETROCI a été chargée de cette réalisation qui va comporter 3 centres de stockage. Ces derniers joueront en même temps le rôle de centre de distribution pour les régions relevant de leur zone d'influence. Il s'agit de :

— Yamoussoukro : capacité de stockage en produits blancs 29 300 m³, desserte de la zone Ouest,

— Bouaké : capacité de stockage en produits blancs 44 780 m³, desserte de la zone Nord,

— Abidjan : capacité de stockage en produits noirs et blancs 298 300 m³, desserte des zones Sud et Sud-Est.

Le coût de cette opération est évalué à 17,6 milliards de francs CFA ; la mise en place des produits représentait en sus environ 25 milliards de francs CFA. Celle-ci sera réalisée au cours de l'année 1981.

L'ensemble de ces coûts sera financé directement ou par l'intermédiaire de crédits bancaires par une redevance perçue sur certains produits de 3 FCFA/litre (dont 1 FCFA prélevé sur le bénéfice des sociétés de distribution).

3. Le bois et le charbon de bois

Ces consommations intéressent surtout le secteur domestique et le secteur artisanal qu'il s'agisse de bois en l'état ou de charbon de bois.

Une évaluation moyenne aboutit à une consommation de 6 millions de m³, soit l'équivalent de 1,5 millions de tonnes équivalent pétrole (tep).

Ce chiffre doit être toutefois pris avec beaucoup de réserves.

4. Consommation totale

Les consommations totales d'énergie primaire représentent plus de 2,9 millions de tonnes d'équivalent pétrole en 1980. Si le pétrole nécessaire à la satisfaction du marché intérieur a été en totalité importé jusqu'en 1980, l'autonomie énergétique de la Côte d'Ivoire devrait progresser rapidement :

— d'un côté, la mise en service du barrage de Taabo a déjà permis de couvrir 74 % des besoins en énergie électrique pour l'année fiscale 1979-1980,

— d'autre part, l'exploitation des gisements de pétrole nationaux devrait permettre à la Côte d'Ivoire d'être totalement autonome sur le Plan énergétique vers l'année 1983.

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PRIMAIRE POUR LES BESOINS INTÉRIEURS

(1 000 tonnes d'équivalent pétrole = Ktep)

	1975	1980
Pétrole	737	1 100
Hydroélectricité (1)	96	317
Bois	1 300	1 500
TOTAL	2 133	2 917
dont ressources nationales %	65 %	62 %

(1) pour une équivalence de 250 tonnes de pétrole par GWh.

II. LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS

La situation internationale est caractérisée par la hausse des prix du pétrole et par la perspective d'épuisement des ressources pétrolières, les réserves prouvées ne dépassant

pas en effet trente années de consommation en supposant que celle-ci se maintienne à son niveau actuel.

Cette situation a entraîné deux séries de conséquences :

— l'exploitation des autres sources d'énergie devient beaucoup plus rentable qu'il s'agisse de ressources d'énergies fossiles autres que les hydrocarbures liquides ou des énergies renouvelables.

Par ailleurs, le souci d'indépendance énergétique et de garantie d'approvisionnement à long terme conduisent à mettre l'accent sur les énergies renouvelables,

— la recherche d'économies d'énergie devient une nécessité, et les possibilités sont très importantes dans plusieurs directions : les substitutions d'énergie permettant d'économiser les ressources fossiles, le changement de mode de satisfaction des besoins (exemple des transports en commun), l'amélioration des rendements énergétiques et enfin la réduction des gaspillages et la récupération des énergies perdues.

Cette problématique générale s'applique à la Côte d'Ivoire, mais il faut ajouter, que contrairement aux pays les plus avancés, la demande globale d'énergie qui est encore à un niveau faible, continuera à croître à un rythme

soutenu et devra être satisfaite, ce qui est une des conditions du développement économique et social.

Les objectifs généraux de la politique énergétique seront donc de :

— satisfaire la croissance de la demande dans les meilleures conditions de coût pour la collectivité,

— garantir les approvisionnements et préserver l'indépendance énergétique à moyen et à long terme.

Compte tenu de la situation présente, les orientations à mettre en œuvre au cours de la période 1981-1985 pour satisfaire ces objectifs seront les suivantes :

— poursuivre les recherches pétrolières et garantir les approvisionnements à long terme de la Côte d'Ivoire à partir des ressources pétrolières nationales,

— mettre en valeur les ressources en énergies renouvelables,

— rechercher et mettre en œuvre les moyens permettant de réaliser des économies d'énergie et abaisser les coûts d'usage de l'énergie.

III. LES PERSPECTIVES ET LES MOYENS

1. L'énergie électrique

L'objectif de satisfaire au moindre coût les besoins en énergie électrique sera atteint par deux catégories de moyens :

— l'extension du réseau de distribution en zone urbaine et rurale de façon à mettre l'énergie électrique à la disposition d'une plus grande partie de la population, et la programmation des moyens de transports et de distribution en fonction des besoins industriels,

— la mise en œuvre des moyens de production les plus économiques et la poursuite de l'interconnexion de façon à permettre le déclassement des centrales isolées les plus coûteuses.

a. L'évolution de la demande

Le taux de croissance de la consommation totale d'électricité prévu pour les cinq prochaines années est de 10 % par an en moyenne, il tient compte d'une croissance moyenne de la PIB de 6 % par an, et d'une diminution tendancielle de l'élasticité de la consommation d'électricité par rapport à cette PIB.

Une croissance sensiblement supérieure ne pourrait provenir que de la réalisation de très grands projets fortement consommateurs d'énergie électrique (comme le projet de mine de fer qui nécessiterait, vu les besoins, la réalisation d'un équipement spécifique), l'incidence des autres projets étant implicitement prise en compte dans le taux de croissance de la PIB.

D'autre part, il n'est pas tenu compte des économies d'énergie possibles qui sont encore, à l'heure actuelle, difficilement chiffrables.

Pour la période 1985-1990, les estimations restent indicatives et un taux moyen de 8,5 % est retenu.

Ces prévisions devront pouvoir être affinées par une meilleure connaissance des différentes composantes de la demande et des facteurs explicatifs de leur évolution (extension du réseau de distribution et du taux de raccordement des entreprises, évolution des revenus, évolution de la production par activité...), l'éclairage public étant la seule demande entièrement programmée.

Tableau N° 3

PRÉVISIONS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ SUR LE RÉSEAU INTERCONNECTÉ

	Consommation (GWh)	Production (GWh)	(1) Productible hydraulique (GWh)	Complément à assurer (GWh)	Consommation équivalente de fuel (1 000 T)
1981	1 675	1 889	1 770	119	30
1982	1 843	2 077	1 770	307	77
1983	2 027	2 285	1 770	515	129
1984	2 230	2 514	1 770	744	186
1985	2 452	2 765	1 770	995	249
1986	2 660	3 000	1 770	1 230	307
1987	2 887	3 255	2 430	825	206
1988	3 132	3 532	2 430	1 102	275
1989	3 398	3 832	2 430	1 402	350
1990	3 687	4 158	2 430	1 728	432
1991	3 999	4 511	2 430	2 081	520

(1) La retenue de Kossou n'étant pas totalement remplie, ne figure que pour une partie de son productible jusqu'à l'année 1986.

Les prévisions de demande totale, compte tenu des taux de croissance retenus, figurent dans le tableau n° 3. Les prévisions corrélatives de production sont établies en tenant compte d'un taux moyen de pertes en ligne de 15 % sur le réseau de transport et de distribution.

b. Equipement de production

Le productible des équipements existants (voir tableau n° 2) devrait permettre théoriquement de satisfaire la demande jusqu'à l'année 1988-1989. Toutefois, compte tenu des risques de défaillance (hydraulicité faible ou croissance de la demande supérieure aux prévisions) et surtout en raison du prix du fuel utilisé en centrale thermique, il est nécessaire d'envisager dès à présent des moyens de production plus économiques.

Les seules installations hydroélectriques, qui ont un productible moyen de 2 430 GWh, ne permettent pas en effet de satisfaire la totalité de la demande au-delà de 1983.

Le complément à assurer par d'autres équipements figure dans le tableau n° 3.

Plusieurs solutions peuvent être concurremment utilisées faisant appel à des ressources locales. Une meilleure connaissance des ressources disponibles (gaz naturel, autoproductions industriels...) et des conditions économiques de leur mise en valeur devraient permettre d'améliorer la programmation des équipements au cours de l'année 1981 :

— *gaz naturel* : la présence de gaz naturel dans les gisements pétroliers en cours de développement peut constituer une ressource particulièrement intéressante en raison de ses coûts de développement.

Les ressources réellement exploitables, en particulier dans le gisement de Jacquville,

pourront être connues dans le courant de l'année 1981. En fonction de ces ressources une reconversion de la centrale de Vridi pourrait être envisagée,

— *ressources hydrauliques* : au niveau des grands et moyens ouvrages hydroélectriques, les sites restant à équiper représentent un productible total de 10 035 GWh par an.

D'après une étude réalisée par EDF, les principaux sites équipables sont indiqués dans le tableau n° 4 par ordre d'intérêt décroissant.

Tableau N°4
Principaux sites hydroélectriques équitables

Site	Fleuve	Puissance installée (MW)	Productible annuel (GWh)
Soubre	Sassandra	288	1 490
Ndielesso	Comoe	100	640
Malamalasso	Comoe	90	560
Louga	Sassandra	280	1 330
Singrabo	Bandama	67	315
Kokumbo	Bandama	78	350
Bouloubre	Sassandra	156	785
Daboitie	Bandama	91	375
Gribo popoli	Sassandra	112	515
Tiassale	Bandama	51	215

A ces sites spécifiquement hydroélectriques, on peut ajouter ceux qui auraient une double vocation agricole et énergétique.

Par ailleurs les petits barrages existant ou en cours de réalisation pour l'irrigation ou l'hydraulique humaine, pourraient être utilisés pour produire de l'énergie. Sept microcentrales pourraient ainsi être installées permettant d'augmenter la puissance sur le réseau de 27 mégawatts et la production de 128 milliards de kWh.

La réalisation de ces ouvrages implique nécessairement une concertation entre les

Tableau N°5
SITES D'ÉQUIPEMENT MIXTE AGRICOLE ET
HYDROÉLECTRIQUE

Sites	Investissement (en milliards CFA) (1)		Productible (GWh/an)
	Sans usine électrique	Avec usine électrique	
Missouli Rn 250 (2) (Marahoué)	10,5	16,5	100 (2)
Ile-aux-Palmiers (Bou)	2,7	4,4	14
Koundiso Rn 360 (FéréDougouba)	9,2	11,2	61,6
Sambagougou Rn 330 (Boa)	9,6	12,4	40,2

(1) Évaluation en francs 1978

(2) Ce barrage en régularisant le débit de la Marahoué permet une production supplémentaire moyenne de 100 GWh à Taabo.

différents utilisateurs ; en particulier si les projets agricoles se développent sans coordination, on risquerait de voir se construire de nombreux barrages de petites tailles concurrents les uns des autres, insuffisants pour régulariser le débit des cours d'eau, et en tout cas inutilisables pour la production électrique.

Il est donc nécessaire d'organiser cette concertation entre services utilisateurs et à cet égard, la création de véritables agences de bassin pourrait s'avérer une solution adaptée.

A noter également la possibilité d'équiper le site du barrage des Rapides Grah de deux groupes Bulbe permettant de récupérer 20 GWh supplémentaires par an (coût estimé à 1,9 milliard de francs CFA).

En dehors de ces possibilités d'équipement de grands ou moyens ouvrages, il existe de nombreuses possibilités d'installation de petites turbines pour l'alimentation des villages en zone rurale, et ceci à des coûts relativement faibles.

Des études cas par cas devront permettre d'évaluer ces potentialités et d'aboutir à des réalisations éventuelles.

— *Energie thermomarine* : l'utilisation de la différence de température de l'eau entre le « Trou sans fond » et la lagune permet d'envisager la réalisation d'une centrale thermique des mers ; les rejets d'eau à basse température peuvent être utilisés en installations frigorifiques.

Les études en cours, qui portent sur l'installation d'une puissance comprise entre 25 MW et 100 MW, devraient permettre de préciser la faisabilité technique et économique de l'exploitation de cette ressource.

— *Déchets industriels* : les agro-industries et les industries de première transformation du bois, sont potentiellement excédentaires en énergie et pourraient fournir un appoint non négligeable d'énergie électrique sur le réseau (voir ci-dessous).

— *Autres ressources* : l'utilisation des autres ressources ne peut donner lieu à court terme, à une production significative d'énergie électrique.

En particulier, les centrales solaires sont encore d'un coût trop élevé, et les générateurs photovoltaïques ne peuvent donner lieu qu'à des installations isolées de petite puissance.

— Programme d'investissements de production

Compte tenu de ce qui précède, le programme d'équipement concerne, sous réserve des possibilités d'exploitation du gaz naturel :

— la réalisation d'un ouvrage hydroélectrique à Soubre, qui compte tenu des délais de réalisation pourrait être mis en service en 1985,

— la réalisation de la centrale des Rapides de Grah pour une mise en service en 1982,

— en option et en fonction du résultat des études, la réalisation des sept microcentrales d'ici 1985, ainsi que la réalisation du barrage de Missouli et de la centrale thermomarine à partir de 1985.

La réalisation du barrage de Soubre entraîne des charges pour l'Etat, liées au transfert des populations, qui sont estimées à 12 milliards de francs 1980 hors indemnisation.

c. Investissements de transport et de distribution

— Le programme de développement du réseau de transport en 225 kV et 90 kV doit permettre des progrès sensibles de l'interconnexion.

Ce programme permettra en particulier d'arrêter d'ici 1985, 49 des centrales isolées sur les 60 en fonctionnement en 1980, entraînant ainsi des économies de combustible importantes.

Le raccordement des complexes sucriers est considéré comme optionnel. L'intérêt économique de cette opération doit en effet être réexaminé en fonction des possibilités d'amélioration du bilan énergétique des complexes qui sont actuellement déficitaires.

— Les investissements concernant le réseau de distribution sont destinés à améliorer la desserte urbaine et rurale. Ces travaux

Tableau N° 6
INVESTISSEMENTS DE L'ECCI
ENGAGEMENTS DE LA PÉRIODE 1980-1987

(en millions de F. 1980)

	Total	1981-1985	1986-1987
I. PRODUCTION TOTAL	83 245	83 245	—
— Soubre (y compris intérêts intercalaires)	80 367	80 367	—
— Centrale rapides Grah	1 636	1 636	—
— Modification Taabo	175	175	—
— Étude barrage de Daboitie	1 067	1 067	—
Options :			
— Barrage de Missouli	(24 416)	(5 824)	(18 592)
— Centrale thermomarine	(8 500)	(3 500)	(5 000)
— Microcentrales	(13 100)	(13 100)	—
— Modification turbine à gaz	(130)	(130)	—
II. TRANSPORT TOTAL	29 250	28 330	920
— Réseau transport	20 616	19 696	920
— Centres araignées	8 634	8 634	—
Options :			
— Raccordement complexes sucriers	(10 305)	(10 305)	—
— Raccordement usine pâte à papier	(750)	(750)	—
III. DISTRIBUTION TOTAL	40 568	40 568	—
— Extension, renforcement réseaux urbains	15 092	15 092	—
— Extension réseaux interurbains	1 591	1 591	—
— Éclairage public	1 000	1 000	—
— Électrifications rurales nouvelles	3 739	3 739	—
— Centres araignées	16 212	16 212	—
— Villages A.V.B.	2 934	2 934	—
Option :			
— Villages complexes sucriers	(1 162)	(1 162)	—
IV. INVESTISSEMENTS ANNEXES TOTAL	20 456	20 456	—
— Études et recherches	3 049	3 049	—
— Travaux complémentaires de production (centrales isolées)	1 050	1 050	—
— Programme immobilier	6 752	6 752	—
— Investissements courants	7 529	7 529	—
— Ateliers DPT et divers	2 076	2 076	—
V. ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS TOTAL	9 950	9 950	—
TOTAL (Hors options)	183 469	182 549	920
OPTIONS	(58 363)	(34 771)	(23 592)

doivent permettre de desservir 60 % de la population de Côte d'Ivoire en 1985 contre 50 % en 1980.

Les investissements prévus concernent :

— l'extension, le renforcement et le renouvellement des lignes moyenne et basse tension et des postes en secteurs déjà électrifiés, ainsi que l'extension des réseaux 33 kV interurbains correspondant au programme d'arrêt des centrales isolées,

— l'extension de la desserte d'éclairage public, dont la consommation atteindra 109 GWh en 1985 contre 63 GWh en 1980,

— les nouvelles électrifications rurales correspondant au produit de la redevance annuelle, et l'électrification des villages AVB,

— la réalisation des centres araignées de Man, Odiénne, Seguela, Boundiali, Ferkessedougou et Korhogo, permettant l'arrêt de petites centrales isolées, l'extension de l'électrification rurale et l'abaissement du prix de revient dans ces zones.

2. Les produits pétroliers

a. Consommation

Les prévisions des besoins en produits pétroliers raffinés dans la zone de desserte de la SIR s'élèvent à environ 2 millions de tonnes en 1985 et à plus de 2,5 millions de tonnes en 1990. Les 2/3 environ de ces quantités sont destinés au marché intérieur soit respective-

Tableau N°7
Prévisions de consommation et d'exportation de produits pétroliers raffinés
dans la zone de desserte de la S.I.R.

(1 000 tonnes)		1980	TCMA	1985	TCMA (1)	1990
<i>Butane</i>	Côte-d'Ivoire	15,2	15,6	31,4		
	Exportation	0,8	3,8	1,0	14,0	60,5
<i>Super et essence</i>	Côte-d'Ivoire	267,9	5,9	356,8	4,6	1,2
	Exportation	111,2	5,2	143,1	8,0	524,2
<i>Jet A1</i>	Côte-d'Ivoire	116,9	7,2	165,2	5,3	185,4
	Exportation	19,2	0,2	19,4	7,0	231,7
<i>Pétrole Lampant</i>	Côte-d'Ivoire	62,8	0,7	64,9	0,0	19,4
	Exportation	21,3	8,9	32,7	2,0	71,7
<i>Gas-Oil</i>	Côte-d'Ivoire	321,4	4,4	398,8	8,0	48,0
	Exportation	147,3	2,5	166,4	7,0	559,3
<i>D.D.O.</i>	Côte-d'Ivoire	93,6	3,2	109,5	2,6	188,8
	Exportation	63,6	1,5	68,8	3,0	127,0
<i>F.O. 1500</i>	Côte-d'Ivoire	104,0	4,8	131,2	1,1	72,7
	Exportation	280,6	3,3	236,8	6,6	180,6
<i>F.O. 3500</i>	Côte-d'Ivoire	117,8	—	73,0	2,2	263,8
	Exportation	1,2	—	—	—	—
Côte-d'Ivoire dont :	TOTAL	1 099,6	3,9	1 330,8		
	EECI (2)	142,0	—	77,7	5,7	1 755,0
	Autres	957,6	5,5	1 253,1	—	—
Exportations		645,2	0,7	668,2	7,0	1 755,0
TOTAL		1 744,8	2,8	1 999,0	3,1	779,3
					4,9	2 534,3

(1) Taux de croissance moyen annuel
(2) Fuel oil 3500 et DDO

ment 1 330 000 tonnes en 1985 et 1 755 000 tonnes en 1990.

— Ces prévisions sont établies en tenant compte de l'évolution prévisible des activités économiques et de phénomènes particuliers touchant certains produits : croissance rapide de la consommation de butane pour les usages domestiques, substitution de l'électricité au pétrole lampant, économies d'énergie dans les transports aériens, substitution de l'hydroélectricité à la production thermoélectrique.

— Toutefois, ces prévisions pourraient être modifiées au moins pour deux raisons :

- les économies d'énergie pourront être réalisées au cours de la décennie en particulier dans les transports et dans l'industrie,
- la présence de gaz naturel exploitable économiquement, qui pourrait être utilisé pour la production d'électricité ou en substitution à d'autres sources d'énergie dans de nombreuses utilisations.

b. Exploitation pétrolière

Sous réserve de confirmation, le pétrole extrait dans les gisements en cours de développement devrait permettre de couvrir au minimum les besoins du marché intérieur.

La satisfaction de ces besoins correspondra à une économie de devises d'environ 80

milliards de francs en 1985, sur la base d'un prix minimum de 60 000 F la tonne en 1980. D'autre part, l'exploitation de ces ressources permet d'espérer de nouvelles recettes d'exportation pour la Côte d'Ivoire.

Les succès rencontrés jusqu'à présent justifient la poursuite et l'intensification de la recherche pétrolière.

Par ailleurs, l'intérêt de l'exploitation pétrolière augmentera avec le temps en raison d'un côté de la croissance des besoins intérieurs et d'autre part, de la tendance à l'augmentation des cours.

Il conviendra donc :

- de chercher au niveau de la politique d'exploitation à garantir au minimum les approvisionnements à long terme de la Côte d'Ivoire à partir des ressources nationales et d'assurer ainsi son indépendance énergétique,
- de rechercher les substitutions possibles et les économies d'énergie au niveau des utilisations.

Dans ce cadre, il faudra envisager dans tous les cas l'exploitation du gaz naturel (gaz contenu dans les gisements de pétrole ou gisements de gaz) quand celle-ci est économiquement intéressante pour la Côte d'Ivoire.

c. Raffinage

Compte tenu des nouvelles capacités qui seront mises en service en 1981, il apparaît

que les installations de raffinage sont suffisantes d'ici 1990 pour couvrir les besoins de la zone de desserte.

Néanmoins, il sera nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation des anciennes unités de raffinage qui sont, en raison de leur vétusté, l'objet d'incidents fréquents.

3. La mise en valeur des énergies renouvelables

La Côte d'Ivoire possède en abondance plusieurs sources d'énergie renouvelables (hydraulité, énergie solaire, biomasse) qui ne sont que très partiellement utilisées et dont une partie est purement et simplement détruite (destruction du bois et des déchets agricoles par combustion).

Etant renouvelables et disponibles localement, elles constitueront un facteur important de l'indépendance énergétique à moyen et long terme, et permettront de réaliser des économies de devises, en particulier sur le pétrole.

Les possibilités de valorisation des ressources hydrauliques ont été évoquées plus haut. En ce qui concerne les autres ressources, de nombreuses techniques d'utilisation sont actuellement au point à des prix de revient souvent inférieurs à celui des énergies classiques (produits pétroliers ou électricité), cet avantage étant par ailleurs plus grand en zone rurale où ces ressources sont partout disponibles.

Enfin, dans certains cas la production d'une partie ou de la totalité des équipements peut être réalisée en Côte d'Ivoire.

Pour assurer une plus grande mise en valeur de ces ressources, il est nécessaire que l'Etat mette en œuvre un programme de promotion à plusieurs niveaux :

— recherche technologique et adaptation des techniques aux conditions locales,

— diffusion des techniques, mesures d'incitation et de réglementation.

Dans ce cadre, plusieurs organismes sont intéressés à la recherche technologique et à la mise au point de matériels adaptés dont les activités devront être coordonnées : l'Institut de Recherche Technologique, l'Institut de Recherche sur les Energies Nouvelles, le Centre de Recherche et de Production sur les Energies Nouvelles, le Centre de Recherche et de Production d'Énergie Solaire (installé à Bamako dans le cadre de la CEA), la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale et les différents Instituts de Recherche Agricole.

a. Énergie Solaire

— *ressources* : Une connaissance précise des caractéristiques du gisement solaire sur l'ensemble du territoire sera tout d'abord recherchée par la combinaison de relevés sur le terrain et le calcul utilisant les données météorologiques des stations d'observation existantes.

Les données actuelles permettent d'estimer l'énergie moyenne reçue en Côte d'Ivoire à plus de 4 KWh par m² par jour, avec un maximum dans le Nord du pays (4,5 KWh/m²/jour en août et 5,6 en février) et un minimum dans le Sud-Est (3 KWh/m²/jour en août et 4,2 en février).

— *développement des utilisations* : L'énergie solaire sera surtout utilisable dans les applications de faible puissance en raison de la taille des capteurs due à la densité d'énergie au m². D'autre part, la durée d'utilisation est au mieux de 8 à 10 heures par jour, ce qui peut nécessiter de coûteuses installations de stockage.

A court terme, les applications les plus intéressantes sont les suivantes :

• Le chauffage de l'eau à basse température (eau chaude à usage domestique). Il s'agit d'une technique compétitive et très au point et les équipements peuvent être aisément fabriqués en Côte d'Ivoire.

Les besoins actuels représentent environ l'équivalent de 100 GWh par an (ménages, hôtellerie...) et des chauffe-eau solaires pourraient se substituer progressivement aux chauffe-eau électriques ou à gaz. Des mesures spécifiques d'incitation pourraient être prises pour favoriser l'utilisation de ces équipements.

• Le séchage des produits agricoles et du bois : les techniques à mettre en œuvre sont simples et peu coûteuses en investissements. Dans quelques rares cas (séchoirs à cacao par exemple) des équipements adaptés ont été mis au point et font l'objet d'une diffusion. Il sera cependant nécessaire d'entreprendre l'inventaire des besoins et d'établir un programme de recherche et de diffusion de nouveaux matériels.

• La climatisation et la réfrigération : ces domaines d'utilisations doivent faire l'objet d'une recherche systématique : plusieurs procédés sont en effet utilisables concurremment et il conviendra d'examiner l'intérêt de chacun d'eux par type d'application ou en fonction des localisations (voir ci-dessous : économies d'énergie).

- Les générateurs photovoltaïques : le principal problème de ces générateurs reste leur coût auquel s'ajoute le coût de stockage. Des progrès importants doivent être encore réalisés par la recherche sur les matériaux et les procédés de fabrication et par le développement de la production industrielle. Compte tenu de leurs coûts et de leurs caractéristiques (durée de vie élevée, maintenance faible), les générateurs photovoltaïques ne peuvent être envisagés que dans les installations isolées et de faible puissance, (comme par exemple, le pompage de l'eau ou la télévision scolaire) dans des lieux où n'existent pas d'autres générateurs d'énergie.

b. Biomasse

Bois

Avec 6 millions de m³ consommés par an selon une estimation moyenne, il s'agit encore de la principale source d'énergie primaire utilisée en Côte d'Ivoire. Il faut y ajouter une consommation de 100 000 tonnes de charbon de bois.

Compte tenu du prix du bois, la consommation de gaz ou d'électricité pour les usages domestiques ne concerne encore qu'une faible partie de la population (environ 10 %) et la consommation de bois (et de charbon de bois) devrait continuer d'augmenter.

Il conviendra donc de continuer à satisfaire ces besoins au moindre coût en particulier dans les zones où il risque d'apparaître des problèmes de pénurie ou d'approvisionnement (zone de savane, zone urbaine d'Abidjan). D'autre part, compte tenu des rendements d'utilisation qui sont estimés à 10 % environ, il faudra étudier les possibilités de mettre au point et de diffuser des foyers améliorés.

Déchets agricoles et industriels

• *Déchets agricoles* : comme le montre une étude de l'ONPR, le volume des déchets agricoles est considérable et une partie en est aisément récupérable pour la production d'énergie. On peut citer en particulier, les cabosses de cacao (4 millions de tonnes pour une production de 400 000 tonnes de fèves), les déchets de produits vivriers (maïs, banane plantain), de coton, etc.

La technique la plus propice à l'utilisation de ces déchets est la fermentation méthanique qui produit simultanément du gaz et du compost. Les coûts d'équipements sont bas et cette technique doit pouvoir être aisément adaptée en Côte d'Ivoire.

Après une première phase de recherche de développement qui comportera la mise au point des procédés et des matériels en fonction des résidus utilisés et des applications potentielles, ainsi que la réalisation de quelques expériences pilotes, la plus grande diffusion de ces techniques devra être envisagée en milieu rural en particulier auprès des coopératives, dans les plus gros villages ou les fermes modernes.

• *Déchets industriels* : les principales disponibilités en déchets utilisables pour la production d'énergie dans les agro-industries et les industries du bois peuvent être évaluées comme suit :

Production 1985		Déchets	
Produit	Volume	Matière	Volume
Sucre	240 000 T	Bagasse	650 000 T
Café vert	325 000 T	Parches	325 000 T
Huile de palme	200 000 T	Raffles	540 000 T
Coprah	50 000 T	Bourres et coques	135 000 T
Riz	175 000 T	Coques	60 000 T
Bois usine	2 500 000 M3	Déchets de bois	1 350 000 M3

Des actions devront être entreprises dans plusieurs directions pour obtenir la meilleure utilisation possible de ces déchets :

— recherche et mise au point des meilleurs procédés en fonction de la nature des déchets (combustion en chaudière, gazéification et éventuellement méthanisation),

— recherche d'amélioration du rendement énergétique dans les industries utilisant déjà leurs déchets (sucreries, huileries de palme, scieries),

— valorisation des excédents qui peuvent être importants mais ne pourront être évalués qu'à partir de l'établissement des bilans énergétiques par entreprises. La possibilité de vendre ces excédents sera généralement un élément déterminant dans le choix des solutions techniques et dans la décision de réaliser les installations correspondantes.

Les différentes possibilités d'utilisations extérieures (utilisations industrielles, électrification rurale, fourniture d'électricité sur le réseau interconnecté) devront donc être systématiquement recherchées et des mesures incitatives et une réglementation appropriée devront être mises au point.

4. Recherches d'économie d'énergie

La recherche d'économies d'énergie devra conduire à un double résultat :

— *économiser les ressources*, de façon à observer une diminution de la consommation

totale pour la satisfaction des mêmes besoins et une meilleure répartition entre les différentes sources d'énergie permettant d'économiser plus spécifiquement certaines ressources (produits pétroliers en particulier),

— *diminuer les coûts d'usage de l'énergie.* Les techniques actuellement utilisées ont en effet été conçues à une époque et dans des pays où l'énergie était très bon marché et ces techniques sont très peu économes en énergie. Des progrès souvent très importants peuvent être réalisés, qui permettront en raison de la baisse relative de consommation (ou de l'utilisation d'une ressource moins chère) de faire diminuer les coûts d'usage, les éventuels surcoûts d'investissement pouvant être le plus souvent amortis rapidement.

L'application de la vérité des prix constitue la principale incitation à la recherche d'économies. Mais pour que ces économies soient effectivement réalisées il est nécessaire que les techniques les autorisant soient effectivement connues, mises au point et disponibles.

Des actions de recherche-développement, de promotion de nouveaux équipements d'information, d'incitation ou de réglementation devront donc être mises en œuvre dans plusieurs secteurs utilisateurs où des progrès peuvent être réalisés à court terme.

a. Industries

Dans presque toutes les industries, des économies d'énergie sont réalisables à plusieurs niveaux : modification des procédés de production et des installations énergétiques, récupération de vapeur, isolation thermique des installations et des locaux, utilisation des déchets combustibles, utilisation de l'énergie solaire pour les besoins en eau chaude...

L'inventaire des possibilités est à réaliser par branche d'activité et quelquefois cas par cas. Des actions de diagnostic, de propositions d'améliorations, d'informations et d'incitation sont à mettre en œuvre, aussi bien au niveau des grandes que des petites et moyennes entreprises souvent mal informées des possibilités existantes.

Dans ce cadre, des mesures réglementaires devront être prises dans les directions suivantes :

— les entreprises grosses consommatrices d'énergie seraient astreintes à améliorer leurs installations quand le montant des investissements ne dépasse pas un pourcentage des économies réalisables. Des primes pourraient être envisagées pour des investissements supérieurs,

— les nouvelles entreprises, et en particulier celles demandant un agrément prioritaire, devront faire l'objet d'un diagnostic des installations énergétiques envisagées, débouchant éventuellement sur des demandes d'amélioration.

— la vente des excédents énergétiques des industries autoproductrices (agro-industries et industries du bois) sur le réseau électrique devra être garantie dans des conditions à définir par voie réglementaire (prix, prise en charge des investissements de production et de raccordement, fourniture minimum).

b. La climatisation

La consommation d'électricité pour la climatisation n'est pas connue avec précision, mais elle représente environ 55 % de la consommation totale d'électricité basse tension, à laquelle il faut ajouter la consommation des utilisateurs raccordés en moyenne tension (immeubles de grande hauteur, hôtellerie, commerces, industries). Au total, on peut estimer ces consommations à environ 450 à 500 GWh, soit près du tiers de la consommation totale en électricité.

De très importantes économies d'énergie peuvent être réalisées à plusieurs niveaux :

— *la climatisation passive :*

Les besoins en climatisation peuvent être sensiblement réduits par des améliorations dans la conception des constructions : orientations des bâtiments, ventilation adaptée, réduction des surfaces vitrées, utilisation d'écrans solaires et de surfaces réfléchissantes, utilisation de matériaux isolants, réduction des pertes thermiques...

La mise en œuvre de ces différents moyens n'impose généralement pas de surcoûts importants, et ceux-ci sont très rapidement amortis.

Des actions sont à entreprendre dans plusieurs directions :

. promotion des matériaux de construction ayant un bon comportement thermique, information sur les procédés architecturaux,

. contrôle des projets de construction par le LBTP (par la mise au point d'un modèle de comportement thermique des bâtiments),

. mise au point de normes sur l'isolation thermique et d'une réglementation incitative.

— *la climatisation active :*

. les climatiseurs individuels de pièces sont mal adaptés aux conditions d'utilisation en Côte d'Ivoire (humidité, température) et sont peu performants. Des améliorations de ren-

dements d'au moins 50 % pourraient être obtenues. Des appareils plus performants et adaptés peuvent être rapidement mis au point et leur production pourrait être envisagée en Côte d'Ivoire. La diffusion de ce type d'appareil pourrait être favorisée par des mesures réglementaires de normalisation et des mesures incitatives,

. au niveau du système de climatisation centrale dont les performances sont généralement meilleures, des économies pourraient être obtenues par un meilleur contrôle des températures,

. d'autres systèmes de climatisation et de réfrigération devront être étudiés et mis au point de façon à pouvoir diffuser les systèmes les plus économiques en fonction des applications, des localisations ou des sources d'énergie disponibles. Il s'agit de procédés par absorption ou par adsorption sur solide qui peuvent utiliser l'énergie solaire, le conditionnement d'air par déshumidification en zone tropicale humide ou par humidification en zone tropicale sèche.

Dans ce cadre, il est prévu la réalisation par le LBTP de prototypes de matériels pour les

différents procédés (y compris le procédé par compresseur) et leur expérimentation.

c. Autres secteurs

Dans les *transports*, les principaux progrès sont à attendre d'une politique active de développement des transports en commun (autobus, transports lagunaires et ferroviaires, métro d'Abidjan) et de certains modes de transport des marchandises (transports ferroviaires, cabotages maritime et lagunaire) (voir chapitre Transports).

D'autres progrès sont réalisables au niveau de la limitation de vitesse des véhicules et de son contrôle ou de la diffusion de techniques nouvelles tels que les économiseurs.

Seront étudiées également :

Les possibilités et l'intérêt économique d'utiliser d'autres carburants, notamment les alcools supérieurs (isopropanol) productibles à partir de certains déchets agricoles.

En ce qui concerne *l'éclairage*, l'utilisation des tubes fluorescents permet des économies d'énergie de 50 à 80 %. Cette utilisation sera effectuée en priorité au niveau de l'éclairage public.

IV. LES COUTS

Tableau N° 8

COÛTS DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DE LA PÉRIODE 1981-1985

(en milliards F 1980)

Investissements 1981-1985	État	Entreprises publiques	Total
1. Énergie électrique			
Production	12,0	83,2	95,2
Transports distribution		69,8	69,8
Investissements annexes		20,5	20,5
Engagements antérieurs		9,9	9,9
TOTAL	12,0	183,4	195,4
2. Hydrocarbures			
Raffinerie		19,0	19,0
Stocks de sécurité (hors produits)		7,0	7,0
Recherche et exploitation pétrolière		67,0	67,0
TOTAL		93,0	93,0
3. Énergies renouvelables	1,0		1,0
4. Économies d'énergie	1,0		1,0
TOTAL	14,0	276,4	290,4

Ce tableau appelle les observations suivantes :

— les montants d'investissements pétroliers n'ont qu'une valeur indicative, et sont tributaires des résultats de la recherche,

— aux investissements dans le domaine de l'énergie électrique, pourraient, en fonction des résultats des études, être ajoutées des dépenses de 35 milliards de francs considérées comme optionnelles.

INTRODUCTION

La production de la branche « transports et communications » s'élevait en 1979 à environ 300 milliards de francs CFA. Elle a connu, sur la quinquennie qui s'achève, un rythme annuel de croissance en volume de 7,5 % par an, du même ordre que celui de la production intérieure brute, ce qui témoigne d'une part de l'expansion endogène et continue de cette branche dans les mécanismes de l'économie, d'autre part, d'une reprise globalement positive du système de « transports et communications » aux exigences du développement à l'échelle moyenne. **LES TRANSPORTS** Les échanges extérieurs, qui n'ont pas excédé 10 % de la production, ont subi une baisse des prix enregistrée dans les autres secteurs.

Cette production est utilisée en consommation intermédiaire, pour près de la moitié, par les entreprises, essentiellement en transports terrestres intérieurs de marchandises ainsi qu'en prestations à l'appui des marchandises de transport. Elle entre pour 30 % dans la consommation finale des ménages, dont l'accroissement des revenus augmente la mobilité. Enfin, pour 20 %, elle représente une activité importante de production de l'équipement maritime national en totalité, prestations aux armements étrangers des au-delà du transport, notamment vers les pays enclavés, et transport aéroporté des non-citoyens. Une analyse plus fine révèle que près de 70 % des activités sont encore reliées aux échanges extérieurs : 100 % du transport maritime et des prestations des auxiliaires, 90 % du transport aérien, 65 % des transports terrestres de marchandises, 50 % des échanges téléphoniques et postaux. Ce tableau est en évidence le caractère encore largement extraverti de l'économie au sein de laquelle la productivité du transport est un facteur important de compétitivité et de déflation.

La valeur ajoutée de la branche représente, en rythme de croissance, quelque 3 à 3,5 % de la production intérieure brute, et le secteur offre par ailleurs 65 000 emplois à l'économie, situés pour plus de 50 % dans les activités auxiliaires et les transports urbains et routiers.

L'activité est donc d'importance. Le système de « transports et de communications » est indissociable d'une politique de développement régional, d'intégration nationale, d'expansion des échanges extérieurs de toutes natures, constitue une condition, et une conséquence, du développement économique et social.

Une haute priorité a donc été accordée par les Pouvoirs Publics à la constitution d'un réseau opérationnel d'infrastructures de communications, apte à répondre aux besoins de la croissance.

Un tiers des investissements publics sur la décennie qui a suivi l'indépendance, puis près d'un quart sur la décennie suivante, ont été consacrés à cet effort considérable de construction, pour le financement duquel il a été largement fait appel aux concours extérieurs.

les transports

INTRODUCTION

La production de la branche « transports et communications » s'établit en 1979 à environ 300 milliards de francs CFA. Elle a connu, sur la quinquennie qui s'achève, un rythme annuel de croissance en volume de 7,5 % par an, du même ordre que celui de la production intérieure brute, ce qui témoigne d'une part du caractère endogène et entraîné de cette activité dans les mécanismes de l'économie, d'autre part, d'une réponse globalement positive du système de « transports et communications » aux exigences du développement. L'inflation moyenne, pourtant largement dépendante des hausses extérieures, n'a pas excédé 10 % par an, et est restée inférieure à la hausse des prix enregistrée dans les autres secteurs.

Cette production est utilisée en consommation intermédiaire, pour près de la moitié, par les entreprises, essentiellement en transports terrestres intérieurs de marchandises ainsi qu'en prestations à l'import des auxiliaires du transport. Elle entre, pour 30 %, dans la consommation finale des ménages, dont l'accroissement des revenus augmente la mobilité. Enfin, pour 20 %, elle représente une activité exportatrice : production de l'armement maritime national en totalité, prestations aux armements étrangers des auxiliaires de transport, transit terrestre vers les pays enclavés, et transport aérien des non-résidents. Une analyse plus fine révèle que près de 70 % des activités sont encore reliées aux échanges extérieurs : 100 % du transport maritime et des prestations des auxiliaires, 90 % du transport aérien, 65 % des transports terrestres de marchandises, 60 % des échanges téléphoniques et postaux. Ce ratio met en évidence le caractère encore largement extraverti de l'économie, au sein de laquelle la productivité du transport est un facteur important de compétitivité et de déflation.

La valeur ajoutée de la branche représente, en rythme de croisière, quelque 9 à 9,5 % de la production intérieure brute, et le secteur offre par ailleurs 65 000 emplois à l'économie, situés pour plus de 80 % dans les activités auxiliaires et les transports urbains et routiers.

L'activité est donc d'importance. Le système de « transports et de communications », élément indispensable d'une politique de développement régional, d'intégration nationale, d'expansion des échanges extérieurs de toutes natures, constitue une condition, et une conséquence, du développement économique et social.

Une haute priorité a donc été accordée par les Pouvoirs Publics à la constitution d'un réseau opérationnel d'infrastructures de communications, apte à répondre aux besoins de la croissance.

Un tiers des investissements publics sur la décennie qui a suivi l'Indépendance, puis près d'un quart sur la décennie suivante, ont été consacrés à cet effort considérable de construction, pour le financement duquel il a été largement fait appel aux concours extérieurs.

L'importance de la part accordée aux infrastructures de communication dans l'allocation sectorielle des ressources s'explique par la phase d'accumulation première du capital dans laquelle s'est trouvée la Côte d'Ivoire après son indépendance, et par le degré d'intensité capitaliste du secteur des transports, où le rapport capital/production est très élevé.

Ces investissements sont par ailleurs coûteux. Aussi importe-t-il que les moyens disponibles soient utilisés de manière à satisfaire les besoins au moindre coût : une part d'anticipation trop élevée dans les projets engendre en effet un gel momentané de capital préjudiciable et générateur de disparités. Au niveau atteint par le patrimoine des infrastructures de transports, et même si l'effort d'investissement doit être poursuivi, il importe maintenant qu'il s'accompagne de meilleures performances de productivité et d'une rationalisation de l'exploitation : l'accent ainsi mis sur la maîtrise du fonctionnement est le garant de la rentabilisation maximale des investissements réalisés.

La poursuite des efforts d'investissements (malgré une diminution relative de leur part dans l'allocation des ressources), une adaptation plus serrée de la programmation aux besoins, la recherche de la rentabilisation de l'existant et de la compression des coûts, enfin, l'amélioration de l'efficacité dans la coordination des transports, et de la productivité du système sont ainsi les axes marquants de la politique générale des transports et des communications sur le prochain quinquennat.

Ce chapitre « transports et infrastructures de transport » regroupe tous les modes de transport et de communication. Plutôt que de distinguer l'infrastructure non directement productive (routes), les services publics payants (ports, chemin de fer, téléphone), et les activités privées (transit et transports routiers) ou encore, comme dans le Plan 1976-1980, les transports internationaux et nationaux, il apparaît préférable d'adopter une approche fonctionnelle plus simple par mode de transport (1).

Tableau N° 1
LA PRODUCTION DE LA BRANCHE TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

(en milliards de F courants)

Années	1975	1976	1977	1978	1979
Ferroviaires	4,5	6,3	7,5	9,2	nd
Routiers	67,2	80,5	89,2	96,7	nd
Maritimes	13,7	14,9	19,4	21,1	nd
Aériens	12,0	15,5	18,6	22,4	nd
Auxiliaires	29,3	38,1	47,3	61,2	nd
P. et T.	8,5	10,4	11,2	13,6	nd
TOTAL	132,2	165,7	193,2	224,2	300

I. LES TRANSPORTS MARITIMES

Le rapport de la valeur des échanges extérieurs au Produit Intérieur Brut dépasse en Côte d'Ivoire 60 %, alors qu'il ne dépasse pas 40 % pour la CEE, 44 % pour le Canada, 26 % pour l'Australie et moins de 10 % pour les Etats-Unis. Principal vecteur de ces échanges, le transport maritime joue donc un rôle stratégique dans l'économie.

La valeur du fret maritime total supporté par la Côte d'Ivoire pourrait dépasser 150

milliards de francs en 1980, répartis approximativement pour moitié entre import et export. Cette valeur a été sextuplée sur la dernière décennie.

A ce niveau, le coût du transport maritime pèse d'un poids non négligeable sur la forma-

(1) Les transports urbains sont traités au chapitre « politique urbaine ».

tion des prix intérieurs (environ 4 %) et a une incidence d'autant plus forte sur les exportations que le coût unitaire de la marchandise est plus faible. Sur les coûts de production et d'investissements, l'impact des frais de transport par mer se situe en Côte d'Ivoire au niveau très élevé de 25 points en moyenne.

La prise de conscience par les Instances Supérieures du pays, du rôle stratégique du transport maritime dans une économie largement dépendante de ses échanges extérieurs, s'est trouvée concrétisée en 1974 par l'adoption d'une ligne de conduite spécifique et la création d'un secrétariat d'Etat qui devait prendre rang de Ministère deux années plus tard. De fait, de 1975 à 1980, le secteur maritime aura connu un essor considérable et vécu d'importantes mutations structurelles. A l'origine, se trouve une politique volontariste et dynamique mise en œuvre par le Gouvernement, qui marque l'entrée de la Côte d'Ivoire sur la scène maritime.

1. Principales caractéristiques de la politique mise en œuvre

Historiquement, la création du Ministère de la Marine a coïncidé avec un fait majeur dans l'évolution des idées au plan international : l'adoption, en mai 1974, à Genève, de la Convention portant « Code de Conduite des Conférences Maritimes ». Le contenu de ce Code répond aux aspirations légitimes des pays en voie de développement soucieux d'accéder à plus d'indépendance économique : il donne aux Gouvernements de ces Etats un droit de regard sur les pratiques des Conférences pour toutes les questions relatives aux trafics qui les concernent.

Ainsi, la clef de répartition des cargaisons dite des « 40-40-20 » assure la parité des droits de trafic et garantit un fret à la fois stable et consistant à chaque armement national des pays partenaires. Après s'être heurtée à un refus d'adhésion de la part de pays possédant une part importante de la flotte mondiale, cette Convention continue d'alimenter une polémique active.

Pour sa part, sans attendre l'entrée en vigueur hypothétique conférant à cette Convention valeur de droit international, la Côte d'Ivoire a développé sa stratégie sur trois fronts :

- refus de toute révision du Code avant son adoption définitive,
- application immédiate de dispositions essentielles par une législation interne,
- multiplication des accords internatio-

naux dans cet esprit avec la France, la RFA, la Belgique et l'Espagne notamment.

Largement inspirée par l'outil juridique du Code, l'intervention de l'Etat a été conçue de façon intégrée, articulée sur les axes suivants :

a. Mise en place d'une institution à compétence élargie

A l'exception de la pêche, de la recherche océanographique et des activités offshore, le Ministère de la Marine a en charge la responsabilité de toutes les activités qui ont la mer pour cadre ou pour objet. S'y ajoutent des attributions en matière de défense pour la gestion et le soutien des forces navales.

b. Réorganisation ou création des institutions nécessaires

L'ensemble du dispositif institutionnel s'est trouvé entièrement rénové sur la période 1975-1978. On peut notamment citer :

- la création de l'IDREM en 1974 (Institut de Documentation d'Etudes et de Recherche Maritimes) ;
- l'approbation des statuts de la SITRAM en 1976 (Société Ivoirienne de Transport Maritime) ;
- la réorganisation de l'OIC en 1977 (Office Ivoirien des Chargeurs) ;
- la création de la SISA en 1977 (SITRAM International Shipping Agencies) ;
- la réorganisation administrative et financière des ports d'Abidjan et de San Pedro en 1978.

c. Constitution d'une flotte marchande nationale, dans le souci d'une diminution de la dépendance économique et d'une réduction du déficit du poste « fret » de la balance des paiements.

Rappelons que l'impact du pavillon national sur la balance des paiements résulte de la conjugaison de deux catégories d'effets :

- des effets directs : le pavillon national est exportateur de la totalité de ses services, mais importateur nouveau de ses consommations et dépenses diverses à l'étranger ; il supporte en devises l'amortissement financier de sa flotte. Par ailleurs, les services que lui rendent les ports et les auxiliaires ivoiriens, et qu'ils auraient en tout état de cause rendus à des armements étrangers, sont des exportations « perdues ». C'est donc le solde comparatif de gestion du pavillon national qui constitue l'impact sur la balance des paiements, impact proportionnel à la productivité

et aux résultats d'exploitation du pavillon national ;

— des effets indirects : ils résultent de la possibilité nouvelle de peser globalement sur les taux de fret et sur l'ensemble de la chaîne de transport, grâce à une meilleure connaissance de la structure des coûts.

d. Réorganisation de l'Office Ivoirien des Chargeurs pour garantir aux Compagnies Nationales, qu'elles soient d'Etat ou privées, un fret suffisant et pour négocier avec les Conférences Maritimes sur toutes les questions relatives au trafic.

Cette action a été renforcée par la mise en place d'une agence de consignation commune à la SITRAM et à ses principaux partenaires desservant notamment l'Europe de l'Atlantique, de la Manche et du Nord.

e. Rationalisation de la desserte pour améliorer la productivité des navires de charge ainsi que des installations et des services portuaires en adaptant au mieux l'offre de cale à la demande de transport maritime.

Sur le « range » actuellement couvert par la SISA, la moyenne des tonnages de marchandises manipulés par escale est passée de 1 549 tonnes en 1977 à 2 346 tonnes en 1979. A Abidjan, les tonnages manipulés à l'escale sont passés de 3 470 à 6 500 tonnes en 1979 pour le pavillon national, les performances des pavillons étrangers étant moins spectaculaires.

2. Evolution récente des principaux opérateurs

a. Le Pavillon national

Avec l'acquisition de 8 cargos semi-porte-conteneurs polyvalents de 16 000 tonnes, d'un port en lourd total de 132 000 tonnes, dont la vitesse permet des rotations de 53 jours, la SITRAM a connu une modernisation complète de sa flotte de cargos, qui lui permet sur le « range » Atlantique européen, d'exploiter la totalité de ses droits de trafic. Au contraire, elle ne possède en propre aucun navire spécialisé et pratique l'affrètement à temps ou au voyage pour les bananiers comme pour les tankers (huile de palme et vin). Pour ces trafics, l'objectif de 50 % du trafic alloué a été atteint, voire dépassé. Notons enfin que l'étude d'utilisation de « full container ships » est très avancée.

Avec un chargement annuel de près de 1 million de tonnes, la SITRAM a réalisé sur l'exercice 1978-1979, un chiffre d'affaires de

21,6 milliards de francs dont un résultat de plus d'un milliard se dégage. Elle doit assurer l'amortissement financier sur 15 ans de 80 % des 33 milliards de francs qu'a coûté l'acquisition de ses cargos.

Le trafic total des armements ivoiriens : national d'Etat (SITRAM), national privé (SIVOMAR) et de droit privé (SOMICOA), était de 1,5 million de tonnes en 1978. Du point de vue des opérations au port d'Abidjan, le pavillon ivoirien occupe le 6^e rang. Actuellement, COMARAN (SOMICOA) est en cessation d'activité mais un nouvel armement privé national, la Société Ivoirienne de Cabotage (SIC), a vu le jour en 1979 pour occuper une place privilégiée, dans le secteur, rarement desservi, de la navigation intrarégionale.

b. L'activité portuaire

L'activité portuaire est marquée par la stagnation du volume des exports (grumes), une diversification naissante et lente des trafics de San Pedro, et les progrès rapides de la conteneurisation à Abidjan. On note en 1978, à Abidjan, face à un taux de croissance du trafic global de 6 %, une baisse de 7 % de la fréquentation des navires : cette évolution pourrait marquer un progrès vers la rationalisation de la desserte maritime.

Apparu en 1970, le trafic de conteneurs a décuplé de 1972 à 1977 pour atteindre 900 000 tonnes.

Pour faire face à cette progression, le port d'Abidjan s'est équipé à Vridi d'un terminal à conteneurs qui offre un front d'accostage de 760 mètres dont 400 à 12,50 mètres. En arrière des quais, un terre-plein de 18 hectares est disponible.

En 1980, le port dispose de 25 postes à quai, dont quatre postes à conteneurs, l'un équipé d'une rampe pour navires roll on - roll off. Les travaux d'amélioration des conditions nautiques permettent d'accueillir des navires de 37 pieds au lieu de 31 pieds auparavant.

Depuis 1977, le port d'Abidjan a par ailleurs acquis réellement son autonomie financière et doit couvrir, par les produits d'exploitation, l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement. Pour faire face à ces nouvelles données de financement, il a été procédé en 1977 à une augmentation des tarifs d'usage, dont certains n'avaient pas évolué depuis 1960 : +133 % pour les taxes sur navires, +50 % pour les taxes sur les marchandises.

Tableau N° 2
L'ACTIVITÉ PORTUAIRE

(trafics portuaires en milliers de tonnes)

	1975	1976	1977	1978
ABIDJAN				
<i>import :</i>	3 420	4 265	4 729	5 480
dont hydrocarbures	1 378	1 606	1 825	1 977
ciment et clinker	700	811	939	1 107
produits alimentaires	435	428	635	842
<i>export</i>	2 619	3 432	3 134	2 850
dont grumes	1 010	1 471	1 414	1 095
bois usinés	169	214	215	197
café, cacao	426	511	409	412
TOTAL import + export	6 039	7 697	7 863	8 330
SAN PEDRO				
<i>import</i>	18	34	41	42
<i>export</i>	916	1 190	1 318	1 173
dont grumes	824	1 101	1 195	1 008
bois usinés	71	58	62	65
autres	21	31	61	100
TOTAL import + export	934	1 224	1 359	1 215
<i>Ensemble du trafic portuaire</i>				
<i>import</i>	3 438	4 299	4 770	5 522
<i>export</i>	3 535	4 622	4 452	4 023
TOTAL import + export	6 973	8 921	9 222	9 545

Pour sa part, et après la réalisation de deux quais totalisant 400 mètres linéaires, le port de San Pedro dispose maintenant de 4 postes à quais et de 6 mouillages. Sa tarification a également été revue, mais comme il n'engendre pas encore un montant suffisant de recettes d'exploitation, il ne peut accéder à l'autonomie financière.

3. Les orientations du Plan 1981-1985 : principaux objectifs

Il convient de rappeler que les compétences du Ministère de la Marine excèdent largement le domaine strict du transport. Il en est évidemment de même de son plan d'action :

— la poursuite de la politique de formation se traduit par le projet d'Académie des Sciences et Techniques de la Mer, dont la construction doit démarrer sur le site aménagé à cet effet à Niangon-Loko, et dans la période 1981-1985,

— le projet de chantier naval, lié à l'objectif d'intégration économique, est mentionné par ailleurs dans le chapitre consacré à la politique industrielle dans les termes suivants :

« le développement des activités du port d'Abidjan et du trafic maintenu entre pays africains ainsi que le développe-

ment des flottes de pêche et de commerce sous pavillon national, permettent d'envisager un accroissement des activités de construction et de réparation navales. Cet accroissement conduira plus particulièrement à augmenter la capacité des navires par la mise en place de nouveaux moyens de hissage. A cet égard, il est prévu à court terme, l'installation d'un dock flottant de 10 800 tonnes »,

— enfin, le développement de la Marine Nationale, classé « Secret-Défense », ne figure pas explicitement dans les documents du Plan.

Etant donné la politique dynamique menée dans le secteur maritime sur la précédente période et les changements structurels intervenus sur le secteur, les orientations de politique sectorielle se situent dans la prolongation des efforts passés :

— promotion d'une marine adaptée à l'évolution de l'économie nationale, et apte à transporter quantitativement et qualitativement la part du fret qui lui sera dévolue,

— recherche de la productivité et de la compétitivité de l'ensemble du secteur sur la chaîne logistique des échanges extérieurs,

— poursuite de l'intégration du secteur

vers un système optimal de conditionnement et de transport des produits ivoiriens.

La poursuite de cette politique d'organisation s'accompagnera pour être complète, d'une ivoirisation progressive des professions liées au secteur maritime.

Les orientations passent par la recherche d'objectifs plus sectorialisés en matière de rationalisation de la desserte maritime et de promotion de l'ivoirisation dans le secteur des auxiliaires :

a. Rationalisation de la desserte

L'objectif fixé au pavillon national est d'assurer en 1985, 40 % des transports de marchandises diverses : il en transportait 23 % en 1979. Les 17 % restant doivent être gagnés sur des zones où la création de lignes régulières demandera des efforts d'organisation importants. La double tendance à l'accroissement des tonnages manipulés par escale et de la capacité unitaire des navires se poursuivant, une économie importante devrait en résulter. Au-delà de l'objectif quantitatif il est visé dans le Plan une progression moyenne des frets maritimes et des tarifs auxiliaires inférieure à 7 % par an.

En plus des programmes d'investissements, des actions seront lancées dans cette optique de rationalisation :

- extension à l'ensemble des partenaires, notamment méditerranéens, de l'unicité de la consignation ;
- création d'un réseau d'agences communes ;
- multiplication des accords bilatéraux ;
- encouragement à la création des pools d'armements, notamment africains ;
- optimisation de la répartition des chargements entre Abidjan et San Pedro.

b. Promotion de l'ivoirisation dans le secteur des auxiliaires

Au-delà de la mise en place de structures adéquates, telles que la SIVOM, la SISA et la SIETRANS, c'est l'ivoirisation des postes qui sera désormais visée : l'objectif est de parvenir en 1985 à une proportion de deux tiers des postes de maîtrise pourvus par des nationaux.

Ces ivoirisations porteront principalement sur l'administration et le contentieux, les opérations de transit et de consignation, mais encore peu sur les postes de haute technicité (garage atelier, informatique, shipping).

4. Les programmes d'investissements des principaux opérateurs

a. La SITRAM

Les investissements de la SITRAM sur la période viseront à lui assurer la capacité nécessaire au transport de la part du fret qui lui est dévolue, il s'agit :

- des marchandises générales sur le « range » d'Europe et de Méditerranée occidentale, d'Afrique occidentale et d'Amérique du Nord,
- du vrac solide et liquide,
- du frigorifique.

Marchandises générales

Les perspectives de trafic de marchandises générales sur l'Europe occidentale dans le sens sud-nord, fondées sur une croissance moyenne de 5 % par an, amènent la SITRAM à un objectif de transport de 663 000 tonnes dans ce sens, correspondant à un besoin de deux cargos nouveaux, de mêmes caractéristiques que sa flotte actuelle. Une alternative de « full container ship » est à étudier en fonction de la concurrence.

Sur la Méditerranée occidentale, la SITRAM est spécialisée sur les marchandises en cales réfrigérées, et sur les vracs liquides (huile de palme et vin). Les prévisions d'investissements dépendent d'une part des accords à passer avec les organismes de commercialisation, d'autre part des possibilités d'affrètement.

Les trafics avec l'Afrique occidentale (16 pays, 31 ports) restent limités. Toutefois, l'existence d'un transbordement de 200 000 tonnes de marchandises, montre qu'il y a matière à une étude plus approfondie sur l'opportunité d'accroître les activités de l'armement ivoirien de cabotage.

Enfin, sur l'Amérique du Nord (côte Est), une exploitation autonome de la SITRAM ne paraît guère rentable.

— Vrac solide

Les prévisions de transport de clinker de la SITRAM s'appuient d'une part sur l'objectif de transport de 40 % des importations en provenance d'Europe (retour avec du phosphate et de la bauxite), et sur un contrat de transport déjà conclu pour l'acheminement du clinker de la CIMAO sur le Ghana et la Côte d'Ivoire. La SITRAM pourrait ainsi transporter près de 1,4 million de tonnes de clinker à l'horizon 1985, pour lequel elle envisage l'acquisition échelonnée de 1 navire

vracquier de 25 000 TPL, puis de 2 de 36 000 TPL.

— Trafic d'hydrocarbures

Dans l'hypothèse de la poursuite des importations de pétrole brut, la SITRAM envisage un trafic de l'ordre de 1 600 millions de tonnes réparti pour moitié entre le Nigeria et le Venezuela. Elle s'orienterait pour ce faire vers l'acquisition de navires de l'ordre de 80 000 tonnes de TPL, d'utilisation souple.

Par ailleurs, la combinaison de transport de pétrole brut et de vracs solides, pourrait réorienter le programme vers l'acquisition de navires « OBO » (Oil Bulk Oil).

Durant la période 1981-1985, d'importantes perspectives s'ouvrent donc à la SITRAM, dans le domaine des lignes régulières du container, du vrac solide et liquide, et des transports spécialisés.

La politique est cependant de ne s'engager que dans des actions rentables tout en étant dans la ligne de la politique générale de la Marine. Une présence accrue de la SITRAM sur des lignes n'intéressant pas les produits ivoiriens consacrerait cette politique.

Les nouveaux domaines d'activité seront approchés en faisant d'abord appel à l'affrètement plutôt qu'à l'achat, et en concluant des accords avec d'autres amateurs dont la politique est compatible avec celle de la Côte d'Ivoire.

Le programme d'investissements de la SITRAM restera donc fortement dépendant de la conjoncture d'une part, et des perspectives pétrolières d'autre part. Il paraît raisonnable de retenir un volume d'investissement de l'ordre de 35 milliards de francs dans le programme garanti, réparti comme suit :

Tableau N° 3

(milliards de francs)

	Programme garanti	Programme optionnel
1. Lignes régulières		
2 cargos de 16 000 tonnes	11	—
1 cargo de 10 000 tonnes	—	5
2. Vrac solide		
1 vracquier de 25 000 tonnes	3	—
2 vracquiers de 35 000 tonnes	7,5	7,5
3. Hydrocarbures		
1 pétrolier de 80 000 tonnes	6,5	—
1 « OBO » de 100 000 tonnes	—	7,0
4. Fruitiers	6	6
TOTAL	34,0	25,5

Le programme sera revu de façon souple selon la conclusion des expériences d'affrètement.

On peut penser que, seule la partie garantie de ce programme pourrait bénéficier des conditions de financement favorables adoptées pour le plan précédent : subvention de l'Etat pour 20 %, autofinancement pour 10 %,

Tableau N° 4

TRAFIC PORTUAIRE GLOBAL : PAR ANNÉE BUDGÉTAIRE

(en 1000 tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985
Bois en grumes S	973	718	787	674	394
Bois débités S	180	190	200	210	220
Café, cacao S	380	450	500	400	450
Bananes S	145	150	160	165	175
Ananas frais S	105	110	120	125	130
Huile palme (vrac) S	50	35	30	25	25
Engrais Siveng E	140	175	180	190	200
Pétrole brut E	1 800	1 920	2 060	2 225	2 380
Hydrocarbures E	460	400	405	410	415
S S	490	575	590	590	600
Clinker E	1 150	1 150	1 100	1 160	1 210
Gypse, laitier E	70	90	100	100	95
Ciment E	100	100	100	100	100
Blé E	200	215	230	240	250
Riz	150	130	120	100	100
Transbordements					
— bord à bord	400	400	400	400	400
— autres	275	300	335	365	400
Divers					
— entrées E	1 475	1 600	1 685	1 825	1 985
— sorties S	600	650	690	725	740
Sucre en vrac S	135	175	185	190	200
TOTAL	9 278	9 533	9 977	10 219	10 469

prêts pour 70 % avalisés et bonifiés par l'Etat pour en ramener le taux à 5 %.

b. Le port d'Abidjan

Grâce à son extension sur l'île de Petit Bassam, la digue artificielle de Vridi et le cordon littoral à l'Est du canal, le port d'Abidjan a toujours été en mesure d'accroître régulièrement son linéaire de quais en fonction du développement du trafic.

Avec la réalisation du terminal à conteneurs à l'extrémité Sud de la digue de Vridi, ces possibilités parviennent à épuisement et le site portuaire actuel a atteint la saturation.

Même si une amélioration de la productivité portuaire permet de retarder certains aménagements il est impératif pour l'économie d'éliminer tout risque de goulot d'étranglement et donc de réaliser l'extension portuaire. Compte tenu de la géographie des lieux et des zones réservées à l'extension de la ville d'Abidjan, l'étude du nouveau Plan Directeur a retenu en son temps trois solutions possibles :

- le Sud de la presqu'île de Locodjoro,
- l'île de Boulay,
- le cordon littoral à l'Ouest de Vridi.

Les deux derniers sites entraînant des contraintes d'accès ne pouvant être résolues qu'au prix d'investissements considérables, c'est le site de Locodjoro qui a été retenu et a fait l'objet d'une réserve foncière.

Il faut noter que le choix de ce site contribuera à la réduction du coût des investissements futurs en ouvrages de franchissement de la lagune, à l'amélioration de l'équilibre population-emploi sur le plateau du Banco, et à la rentabilisation des investissements déjà réalisés sur ce plateau. Ces avantages, ajoutés aux impératifs d'écoulement des trafics, font de l'extension du Port une action prioritaire sur la période 1981-1985.

Le nouveau site pourra recevoir les aménagements suivants :

- 4 postes à conteneurs pouvant, le cas échéant, être utilisés pour les marchandises diverses,
- 1 poste roll on - roll off pouvant être affecté au trafic de conteneurs,
- 7 postes à marchandises diverses,
- 1 terminal à clinker,
- 1 terminal minéralier,
- 350 hectares de terrains aménagés.

Sur la période 1981-1985, une première tranche de travaux portera sur environ 1 000

mètres linéaires de quais et 25 hectares de terre-pleins sous douane, permettant l'exploitation de six postes à quai. Ces travaux sont accompagnés par la réalisation, par tranche, de la desserte routière et ferroviaire, de l'assainissement et de l'aménagement des plates-formes dans les zones d'entrepôts et industrielles.

Le programme d'investissement du port s'élève à 30 milliards de francs aux conditions économiques de 1980. Une simulation financière en francs courants montre qu'un autofinancement de 30 % est possible, et qu'avec des emprunts non défavorables, l'équilibre annuel de trésorerie sera assuré par un relèvement des tarifs d'usage inférieur à 13 % par an.

Programme d'investissement du port d'Abidjan (milliards de francs 1980)

1. <i>Études</i>	0,7
2. <i>Constructions d'ouvrages</i>	
— première tranche de Locodjoro	9,0
— extension du port de pêche	p.m.
— extension du quai Siveng	0,3
— terminal minéralier Azito	p.m.
— terminal à clinker	2,0
— autres postes spécialisés	néant
3. <i>Voiries et réseaux divers</i>	
— Locodjoro	5,0
— autres	0,5
4. <i>Bâtiments</i>	
— immeuble administratif	3,0
— bureaux terminal à conteneurs	0,3
— hangar conteneur, Cofruitel	p.m.
— magasins cales Locodjoro	0,5
5. <i>Construction de logements</i>	1,5
6. <i>Frais divers d'établissement</i>	0,7
7. <i>Matériel et outillage</i>	4,3
8. <i>Investissements divers</i>	2,2
TOTAL	30,0

c. Le programme d'investissement du port de San Pedro

Le trafic du port de San Pedro est caractérisé par la quasi-absence d'importations (3 % du trafic total), l'absence de transit régional, la part prépondérante du bois (95 % du total) et notamment des grumes.

Sur la décennie 1970-1980, San Pedro aura été le port d'exportation des bois du Sud-Ouest, richesse immédiatement exploitable.

Toutefois, l'amélioration du réseau routier de l'arrière-pays, et notamment la création de liaisons directes avec le nord, l'entrée en production des grandes plantations industrielles du Sud-Ouest (palmier à huile, hévéa, café, cacao), la réalisation à court terme d'une usine de broyage du clinker de 300 000 tonnes

et d'une minoterie de 30 000 tonnes, vont entraîner une diversification progressive du trafic sur la période 1981-1985.

La poursuite de la politique de développement agricole dans l'ouest et le sud-ouest, la réalisation à moyen terme de grands projets industriels (pâte à papier, mine de fer), ainsi que l'utilisation de San Pedro comme port de transit, complémentaire du Mali, quand les infrastructures le permettront, engendreront un trafic important.

Il était donc justifié de réfléchir rapidement sur le meilleur schéma directeur permettant l'extension du port nécessaire à la diversification des activités.

En 1981, le port de San Pedro disposera de 6 mouillages, 4 à 5 postes à quais pour les marchandises diverses, un poste sur Duc d'Albe pour le clinker, un poste pétrolier : sa capacité sera donc de 460 à 500 000 tonnes de marchandises diverses et 850 000 tonnes de grumes, et de 350 à 400 000 tonnes de clinker.

La réalisation à long terme de l'ensemble des hypothèses précédemment évoquées (diversification, réalisation effective des grands projets) rend nécessaire l'extension du port.

Deux orientations étaient envisageables :

— l'une consiste à réaliser d'importants travaux en mer pour gagner de nouveaux bassins (extension extérieure) ;

— l'autre réside dans la création d'un port intérieur dans les marécages au nord de la darse nord (extension intérieure).

Le Gouvernement a opté pour la deuxième solution qui présente les avantages principaux suivants :

— insertion parfaite du site portuaire dans le schéma d'urbanisme ;

— investissements globaux plus importants mais pouvant être modulés en fonction des besoins ;

— disponibilité très importante en zones industrielles portuaires ;

— nombre de quais réalisables plus important ;

— possibilité ultérieure de construire également le port extérieur.

Cette solution laisse une marge de manœuvre assez large à la programmation.

Le parti d'aménagement choisi nécessite, avant toute construction de quais nouveaux, plusieurs opérations importantes :

	aux conditions économiques de 1980
Aménagement du nouveau parc à bois et démolition de l'ancien	1,0 milliard de F CFA
Canalisation et détournement du San Pedro	1,5 milliard de F CFA
Desserte routière et ouvrage de franchissement	0,7 milliard de F CFA
Dragage de la Darse nord et du Bassin	8,0 milliards de F CFA
TOTAL	11,2 milliards de F CFA

Ultérieurement, les quais nécessaires peuvent être réalisés en fonction des besoins du trafic (3,5 milliards pour un quai, l'aménagement des terre-pleins correspondants et un magasin cale).

Projections de trafic pour 1985

Les projections du trafic à l'horizon 1985 en hypothèse haute et faible « encadrent » la capacité actuelle du port. Encore convient-il d'insister sur l'incertitude qui règne encore sur ces projections :

— bois usiné par rapport à la politique forestière ;

— sucre par rapport à la concentration de l'export en vrac au terminal d'Abidjan ;

— coton par rapport à la politique de transformation.

Tableau N° 5

	1979	1985 basse	1985 haute
1. Marchandises diverses			
Bois usinés	65	100	150
Café, cacao	71	140	160
Oléagineux	21	30	40
Palmistes	—	5	5
Latex	—	15	25
Blé	—	30	30
Coton	3	20	40
Sucre	—	30	60
Engrais	3	20	30
Divers	10	50	70
TOTAL	173	440	610
2. Grumes	1 340	500	700
3. Clinker	—	300	300

Il est donc délicat de se prononcer dès maintenant sur la programmation des diverses opérations d'investissements, qui doit, à la fois s'adapter aux besoins constatés du trafic, et éviter de geler du capital sans effets induits sur le développement de l'arrière-pays.

Les études techniques seront achevées en 1981 (provision de 250 millions de francs).

Etant donnée l'absence de risque d'engorgement du port à court terme, il n'y a pas lieu de démarrer les travaux d'extension avant 1982, et la construction de nouveaux quais ne sera sans doute pas nécessaire avant 1986, sauf accélération de la croissance du trafic laquelle sera plus facilement cernée vers 1983.

On ne retiendra donc qu'en programme optionnel, la réalisation de la totalité de l'extension. Le noyau garanti correspondrait à un degré de réalisation de l'extension de 40 % en fin de période.

II. AÉRONAUTIQUE CIVILE

L'ouverture économique de la Côte d'Ivoire, qui se traduit par une fréquentation élevée d'hommes d'affaires, de négociateurs commerciaux et de financiers, nécessite une desserte internationale performante. Structuellement conçue en étoile autour de la capitale, la desserte intérieure est plus liée à la souplesse et à la rapidité du transport aérien, vis-à-vis des autres modes.

La production de la sous-branche des transports aériens, en forte augmentation sur la période 1976-1980, ne dépasse pas 10 % du total de la branche des transports, et reste dominée par l'aspect international, qui représente plus de 93 % de la production totale.

La part très élevée de la consommation intermédiaire dans les utilisations (près de 70 %) met en évidence une demande très liée à l'activité économique, tandis que la part très faible de la consommation finale (moins de 12 %) témoigne de l'accessibilité étroite de ce mode coûteux aux particuliers payant eux-mêmes leurs transports.

1. Organisation de la desserte et évolution des trafics

a. Le transport international

Le trafic aérien international est en expansion constante et a dépassé 600 000 passagers (transit exclu) en 1979, après avoir crû dans le dernier quinquennat à un rythme annuel moyen de 15 %. Exception faite de trafics spécifiques, et notamment du trafic de pèlerinage au départ de Yamoussoukro, le trafic international est concentré sur Abidjan. Il est acheminé à 70 % en moyenne par les compagnies UTA et Air Afrique, lesquelles participent pour 80 % au trafic longs courriers et à 56 % au trafic interétats. Les passagers à haute contribution constituent 80 % de la clientèle.

Le fret aérien est également en croissance rapide (+ 18 % par an), et intéresse pour plus de 90 % des liaisons avec Paris. Seules compagnies équipées de cargos, UTA et Air Afrique

ne souffrent guère de la concurrence. Le principal obstacle au développement des activités fret réside dans la longueur des formalités administratives et douanières pénalisantes, conjuguées à un calcul dissuasif des mércuriales.

Dans le cadre de la politique d'ouverture sur l'extérieur, la Côte d'Ivoire a signé de nombreux accords aériens bilatéraux, favorisant l'expansion du trafic et le développement des relations internationales. Des accords de voisinages ont notamment été signés avec le Libéria, le Ghana, la Haute-Volta, le Mali et la Guinée. Pour la desserte internationale, l'ensemble des moyens d'UTA et d'Air Afrique est mis en commun. Les deux compagnies se répartissent les trafics par moitié en heures de vol pondérées sur l'ensemble de leur réseau commun.

Air Afrique est soumise par ailleurs à la concurrence de nombreuses compagnies étrangères. Il convient de veiller au respect des droits de trafic en faveur d'Air Afrique qui intervient comme compagnie nationale ivoirienne.

Les taux de remplissage sur les lignes exploitées par Air Afrique sont en progression constante et atteignent un bon niveau. Le tarif de base Abidjan-Paris est voisin de 40 F CFA/le passager kilomètre, largement supérieur à la recette moyenne par passager-kilomètre sur l'ensemble des routes internationales. Une étude approfondie devra examiner les possibilités de diminution des tarifs pratiqués.

b. Le transport intérieur

Les activités aéronautiques civiles intérieures recouvrent :

— le transport en lignes régulières qui est le monopole d'Air Ivoire : la fusion de cette compagnie avec le GATL a été réalisée début 79 avec le passage d'Air Ivoire sous tutelle du Ministère de la Défense Nationale ;

Tableau N° 6
ÉVOLUTION DES TRAFICS AÉRIENS 1974-1979 (hors transit direct)

Nature des trafics							Accroissement annuel moyen 74/79
	1974	1975	1976	1977	1978	1979	
1. Trafics intérieurs							
1.1. Passagers aux aéroports milliers de px.-Abj.	48,3	52,6	67,7	78,8	87,3	150	+ 25 %
autres aérop.	54,6	60,1	78,0	95,0	98,7	159	+ 24 %
Total	102,9	112,7	145,7	173,8	186,0	309	+ 25 %
1.2. Passagers Air Ivoire (milliers)	50,5	56,7	75,2	88,1	env. 96	env. 160	+ 26 % (2)
1.3. Fret Air Ivoire (tonnes)	413	469	422	416	nd	nd	+ 0,2 % (1)
2. Passagers Internationaux							
	(trafics en milliers de passagers)						
2.1. Air Afrique + UTA							
Longs courriers	125	132	156	193	nd	nd	+ 14 % (1)
Inter États	86	103	113	131	nd	nd	+ 15 % (1)
S/Total 2.1	211	235	269	314	379	430	+ 15 % (1)
2.2. Autres compagnies							
Longs courriers	30	32	37	48	nd	nd	+ 17 % (1)
Inter États	68	78	90	103	nd	nd	+ 15 % (1)
S/Total 2.2	98	110	127	151	171	186	+ 14 %
2.3. Toutes compagnies							
Longs courriers	155	164	193	231	nd	nd	+ 14 % (1)
Inter États	154	181	203	234	nd	nd	+ 15 % (1)
Total	309	345	396	465	550	616	+ 15 %
3. Fret Internation							
	(trafics en tonnes)						
3.1. Air Afrique + UTA							
Longs courriers	8 947	7 700	9 274	13 825	nd	nd	+ 16 % (1)
Inter États	2 218	2 868	4 010	4 457	nd	nd	+ 26 % (1)
S/Total 3.1.	11 165	10 568	13 284	18 282	21 004	25 824	+ 18 % (1)
3.2. Autres Compagnies	2 268	3 786	3 171	2 663	3 141	4 384	+ 14 %
3.3. Total toutes compagnies	13 433	14 354	16 455	20 945	24 145	30 208	+ 18 %

(1) Taux calculé sur la période 1974-1977.

(2) + 18 % par an de 1974 à 1978 ; 67 % en 1979.

NOTA : les passagers en transit ne sont pas inclus dans les données ci-dessus. Ils représentent pour Abidjan :

1974	50 300 passagers	1977	113 300 px
1975	91 000 px	1978	122 900 px
1976	84 700 px	1979	129 000 px

— le transport à la demande, assuré par Air Ivoire ainsi que par deux autres compagnies ivoiriennes Air Transivoire et Interivoire ;

— et enfin, le travail aérien, tel l'épandage phytosanitaire, les recherches minières, la prospection pétrolière, la photographie aérienne et la prévention sanitaire.

Le registre ivoirien d'immatriculation au 31 décembre 1979 comptait 111 appareils en état de vol, incluant la flotte d'Air Afrique et un appareil UTA.

La flotte d'Air Ivoire est passée à 8 appareils, avec l'acquisition récente de 2 fokkers « F 27 » supplémentaires et surtout de 3 nouveaux fokkers « F 28 ».

Interivoire et Air Transivoire possèdent à elles seules 14 appareils. La flotte des aéro-clubs et des particuliers enfin, a beaucoup augmenté : on dénombre 51 appareils au

31 décembre 1979 alors qu'il n'y en avait que 27 en 1977.

D'une façon générale, la politique menée depuis 1974 vise à l'accession du plus grand nombre d'Ivoiriens au transport aérien : blocage et baisse du tarif, renforcement des fréquences et création de lignes régulières nouvelles appuient cette politique.

Dans ces conditions, de 1974 à 1978, les trafics ont connu une croissance forte et régulière de plus de 18 % par an en moyenne, croissance soutenue par un blocage des tarifs en valeur nominale à leur niveau de 1974, ce qui correspond en francs constants à une baisse d'environ 55 %. Pendant cette période la clientèle est restée une clientèle d'affaires (pour plus de 80 %) et se répartissait pour le reste entre :

— organisateurs de voyages (moins de 10 %) ;

— voyageurs individuels (moins de 5 %).

La clientèle d'affaires utilisant généralement l'avion de façon régulière, on pouvait estimer à environ 15 000 individus la clientèle locale du transport aérien.

En 1979, un abaissement des tarifs de 30 % environ et un développement des lignes et des fréquences, ont eu pour conséquence une augmentation des trafics d'environ 70 % et Air Ivoire prévoyait 250 000 passagers pour l'exercice 1979-1980.

Ce développement du marché s'est accompagné d'un élargissement certain de la clientèle, qui n'a malheureusement pas pu faire l'objet de mesures objectives.

Une augmentation des tarifs en avril 1980, d'environ 20 à 30 % a semble-t-il eu pour effet un ralentissement de la croissance des trafics.

c. L'état actuel des infrastructures

La Côte d'Ivoire compte 27 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, parmi lesquels seuls Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké ont les caractéristiques internationales ; ces derniers sont, par ailleurs, les seuls à disposer de pistes revêtues.

Les aménagements des autres aérodromes sont par ailleurs relativement disparates : les longueurs de pistes variant de moins de 1 000 m (4) à plus de 1 500 m (9).

Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké ont été les principaux bénéficiaires des dépenses récentes réalisées sur l'infrastructure : 11,6 milliards de francs courants de 1971 à 1979.

2. Perspectives de développement des transports aériens

Des hypothèses de croissance du trafic aérien international dans une fourchette variant de ± 2 points autour de 10 % conduisent aux perspectives de trafic suivantes :

Le trafic international restant en quasi-totalité concentré sur Abidjan, la fréquentation de

cet aéroport dépassera le million de passagers dès les années 1983-1984.

La nouvelle politique d'exploitation adoptée par Air Ivoire en matière de desserte et de tarifs est par ailleurs d'application trop récente pour laisser se dégager des tendances bien fermes en matière de trafics. Cette évolution restera fortement marquée par l'offre en lignes régulières.

L'évolution des trafics 1980 d'Air Ivoire se répartit comme suit par aéroport, pour un volume de 242 000 passagers.

Tableau N° 8

Évaluation des trafics aériens intérieurs 1980 (hors transit)	
Aéroport	Passagers/an
Abidjan	216 800
Bouaké	66 000
San Pédro	60 000
Korhogo	38 700
Man	25 800
Odienne	18 100
Tabou	15 800
Yamoussoukro	10 000
Daloa	8 800
Sassandra	8 000
Touba	4 700
Gagnoa	3 400
Boua	2 400
Bondoukou	2 300
Séguéla	2 000
Abengourou	1 000

a. L'aéroport d'Abidjan

Depuis 1976 est étudiée l'extension de l'aéroport de façon à satisfaire les besoins futurs du trafic, dans l'optique d'un nouvel aéroport situé à 4 km à l'est de l'aéroport existant.

L'extension « in fine » envisagée pour l'aéroport international comprend la construction de deux nouvelles pistes parallèles, longues de 4 000 mètres chacune, avec un réseau de voies de circulation parallèles, quatre aéro-gares passagers, deux complexes d'aéro-gares fret et tous les bâtiments auxiliaires.

Tableau N° 7

Années	Perspectives de trafic en milliers de passagers/an					
	Hypothèse « probable »			Hypothèse « haute »		
	Transit	Arrivée + départ	Total	Transit	Arrivée + départ	Total
1980	142	684	826	144	690	834
1985	229	1 163	1 392	254	1 282	1 536
1990	336	1 709	2 045	409	2 065	2 474

La première phase, dont le démarrage est étudié depuis 1976, comprend la construction ou la fourniture, selon le cas de :

- la première des deux nouvelles pistes de 4 000 mètres ;
- le réseau de circulation parallèle ;
- un seul bâtiment d'aérogare passagers ;
- le pavillon d'honneur ;
- les aires de stationnement ;
- le balisage lumineux ;
- les aides radioélectriques à la navigation aérienne ;
- les télécommunications ;
- les bâtiments et les équipements auxiliaires ;
- les installations et infrastructures nécessaires.

Cette phase comprend quatre tranches, dont la première, d'amélioration des installations actuelles a déjà été réalisée.

Les tranches B, C et D comprennent :

Tranche B : La construction d'une nouvelle piste de 4 000 m, d'un nouvel ensemble de tour de contrôle et de bloc technique, des routes d'accès et des routes secondaires, des bâtiments auxiliaires, et la fourniture de nouveau matériel pour les installations électriques de télécommunications, de balisage lumineux de l'aérodrome, de météorologie et d'aides radioélectriques à la navigation aérienne, ainsi que des installations des services de sauvetage et de la lutte contre l'incendie, et le matériel mobile associé.

Tranche C : La construction d'un réseau de voies de circulation parallèles et la fourniture du matériel relatif au balisage lumineux de l'aérodrome.

Tranche D : La construction d'une nouvelle aérogare passagers, d'une aérogare « fret », d'un pavillon d'honneur, d'un bâtiment commissariat hôtelier, des bâtiments auxiliaires, et des routes d'aéroport, ainsi que la fourniture des équipements et des services associés.

Aux conditions économiques de 1980, le projet est estimé à environ 100 milliards de francs, auxquels viendraient probablement s'ajouter 20 milliards de logements et de voies d'accès. On peut estimer à quelque 5 milliards de francs le coût annuel de fonctionnement des installations.

Ce projet est apparu incompatible avec les possibilités financières à court terme, et de ce fait il a été décidé d'en différer l'exécution d'au moins trois ans, en menant toutefois les

études à leur terme sans interruption. Parallèlement, une étude de factibilité doit être entreprise sous l'égide de la Banque Mondiale.

Cependant, de 1979 à 1988 le trafic international fera plus que doubler et se situera vraisemblablement en 1988 entre 1,7 et 2,0 millions de passagers. Dès lors il est nécessaire de prévoir des aménagements sur l'aéroport actuel :

- la piste actuelle de 2 700 mètres doit en tout état de cause être renforcée, étant donné son état de fatigue actuel. Le coût du renforcement ne devrait pas excéder 600 millions de francs.

- bien que l'exploitation d'Air Afrique ne paraisse pas a priori pénalisée par la longueur de la piste actuelle du point de vue de la charge au décollage, l'éventualité d'une ouverture de liaisons directes à plus longue distance et par gros porteur suggère d'allonger la piste existante à 3 300 m ou 3 500 mètres, pour un coût de 1 500 millions de francs.

- le trafic de la compagnie nationale est passé de 16 600 passagers en 1969 à 150 000 passagers en 1979 et devrait atteindre 217 000 passagers en 1980 pour l'aérogare lignes intérieures d'Abidjan.

De par la nature de ce trafic, les départs et arrivées sont très nombreux en début de matinée et en fin de soirée, et sont difficiles à étaler. L'aérogare actuelle est déjà saturée et son agrandissement est urgent.

Il peut être facilement réalisé par aménagement de la partie utilisée par la poste, celle-ci étant regroupée avec les douanes dans un hangar à construire dans la zone fret.

Le coût de cet aménagement est estimé à 130 millions de francs.

- la surface de planchers de l'aérogare internationale est de 10 650 m². Compte tenu du ratio d'exploitation couramment admis de 80 passagers par mètre carré par an, l'aérogare devrait être saturée dès 1980 (850 000 passagers). Pour faire face à l'accroissement du trafic d'ici à 1988, date présumée de la mise en service du nouvel aéroport, il convient donc de prévoir la réalisation d'une extension de l'aérogare permettant de disposer de 10 000 m² supplémentaires. Le coût d'une telle extension peut en première approximation, être estimé à 3 000 millions de francs.

b. Les aménagements envisagés dans les aéroports de l'intérieur

- *Aéroport de Bouaké*

Il a été décidé de doter Bouaké d'un aérodrome de classe internationale, et d'y implan-

ter également la principale base aérienne militaire du pays. A l'heure actuelle l'allongement de la piste existante est réalisé et la construction de la nouvelle piste de 3 300 m de long est en cours ; elle sera achevée au premier trimestre de l'année 1981.

Il reste à prévoir :

- . l'acquisition et la mise en place des équipements techniques qui seront utilisés aussi bien par les avions militaires que civils ;
 - centrale électrique,
 - balisage lumineux,
 - système de radioatterrissage,
 - moyens de lutte contre l'incendie et de sauvetage,
 - système de radiocommunication air/sol et sol/sol,
 - équipements météorologiques et de contrôle radar.

Le coût total de ces équipements est estimé à 7 440 millions de francs.

. Les bâtiments techniques nécessaires : bloc technique, bâtiment de la centrale électrique, bloc sécurité incendie, etc, et les plates-formes nécessaires. Leur coût est estimé à 6 700 millions de francs.

. Les aérôgares passagers et pèlerins, fret et pavillon présidentiel dont le coût est estimé à 8 460 millions de francs.

Le coût de l'ensemble de ces réalisations est donc estimé à 22 600 millions de francs.

— *Autres aéroports*

Le programme d'aménagement des aéroports de l'intérieur porté sur 18 aéroports, comme précisé dans le tableau ci-après.

Le coût total des travaux à réaliser est estimé à 23 070 millions de francs, dont :

- première urgence : 9 850 MF pour l'aménagement de 7 aéroports,
- deuxième urgence : 13 220 MF pour l'aménagement de 11 aéroports.

Les critères ayant conduit à retenir ces projets sont les suivants :

. en premier lieu figure la nécessité d'améliorer les conditions de sécurité. De nombreux aéroports en effet présentent actuellement de graves déficiences : piste trop courte, mal située ou de qualité insuffisante (profil, qualités de surface), équipement insuffisant. La réalisation du programme garanti devrait permettre de parvenir à des conditions d'exploitation satisfaisantes de ce point de vue ;

. les conditions d'exploitation des lignes aériennes régulières ont permis de distinguer :

— les aéroports ayant vocation à recevoir les appareils du type Fokker F28 (jets) qui doivent être équipés de pistes bitumées d'une longueur variant de 1 800 à 2 100 m selon les conditions géoclimatiques locales,

— les aéroports ayant vocation à recevoir des appareils du type Fokker F27 (turbo-propulseurs) pour lesquels les pistes, non bitumées, doivent avoir une longueur variant de 1 200 à 1 800 m selon les cas.

c. Le programme d'investissements pour 1981-1985

Dans l'attente du résultat des études de factibilité qui doivent être menées sur l'extension de l'aéroport d'Abidjan, il est proposé de ne retenir dans le programme d'investissements garanti que les aménagements sur l'aérogare actuelle, la fin des études d'extension déjà engagées et une provision pour travaux à réaliser en fin de période qui ne devrait pas excéder 7 à 8 milliards de francs. Le programme optionnel correspondrait au contraire à une accélération du programme d'extension, réalisée à 40 % sur la période.

En dehors de besoins strictement militaires à prendre en compte en dehors du secteur des transports, le programme garanti ne retient pour Bouaké qu'une enveloppe minimum d'investissements de sécurité n'excédant pas 4 milliards de francs.

S'agissant de la desserte aérienne intérieure, il paraît important de réaliser dès le début de la période une étude de factibilité globale portant sur l'ensemble du système, et tenant compte des objectifs fixés.

Cette étude ne doit pas obligatoirement rechercher « l'optimum économique » ou l'équilibre de gestion du système de transport. Mais elle doit permettre de *simuler* le fonctionnement de plusieurs systèmes d'exploitation possibles tenant compte :

. de l'évolution de la demande de transport et de son élasticité par rapport au tarif payé par l'utilisateur et de la concurrence des autres modes,

. de la nature de la clientèle et de son évolution (le trafic résulte de la multiplication d'une clientèle par un taux de fréquentation),

. des systèmes d'exploitation (types d'appareils, organisation des lignes, prix de revient par appareil, par ligne, par agence) des lignes régulières,

. de la construction des infrastructures, de

leur maintenance, de leur gestion et de leur tarification aux Compagnies utilisatrices,

du passage du système d'exploitation actuel au système choisi parmi différents scénarios.

Sous réserve des conclusions de ce plan de transport aérien, le programme garanti ne retient que l'extension ou le transfert, avec piste en graveleux latéritique des aérodromes de Man, Bondoukou, Daloa, Gagnoa, Tabou et de Korhogo, pour un total de 4,2 milliards de francs. Les préoccupations en matière de sécurité aérienne conduisent à retenir égale-

ment une enveloppe de 1,5 milliard de francs consacrée à des équipements divers d'aides à la navigation et de sécurité programmés en fonction des besoins de l'exploitation.

Le programme garanti retient enfin, au titre des équipements généraux :

— l'extension du centre de prévision météorologique d'Abidjan et son équipement de réception satellite, ainsi que l'équipement en « radars vent » de 5 stations intérieures,

— la mise en place de quinze stations agrométéorologiques. Le coût de ces équipements est estimé à 1 milliard de francs.

Tableau N° 9

INVESTISSEMENTS SUR L'INFRASTRUCTURE AÉRONAUTIQUE

(millions de francs 1980)

Désignation des opérations	Programme garanti	Programme optionnel
I. AÉROPORT D'ABIDJAN		
1. Aménagement de l'aérogare actuelle		
— renforcement de la piste	600	—
— allongement de la piste	1 500	—
— aménagement de l'aérogare intérieure	200	—
— extension de l'aérogare en fonction du trafic	3 000	—
S/Total aménagement de l'aéroport actuel	5 300	
2. Étude et démarrage de l'extension de l'aéroport		
— achèvement des études techniques	2 000	
— définition et réalisation d'une tranche minimum 1984/85	7 000	
— démarrage de l'extension		48 000
	9 000	48 000
II. AÉROPORT DE BOUAKÉ		
— équipement et bâtiments techniques de sécurité	4 000	
— acquisition et mise en place de l'ensemble des bâtiments et équipements techniques		10 200
— construction d'une aérogare		8 500
S/Total aménagement de Bouaké	4 000	18 700
III. AÉRODROMES DE L'INTÉRIEUR		
— extension ou transfert avec piste en graveleux latéritique des aérodromes de Korhogo, Man, Bondoukou, Daloa, Gagnoa et Tabou	4 200	
— bitumage et équipements des aérodromes de Korhogo, Man, Bondoukou, Daloa, Gagnoa et Tabou		7 100
— aménagement de 11 aérodromes secondaires pour avions du type F 27		13 200
— programme prioritaire d'équipement de sécurité	1 500	—
S/Total aérodromes de l'intérieur	5 700	20 300
IV. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX		
— centre de prévisions d'Abidjan et 5 stations « radars vent »	700	
— 15 stations agro-météorologiques	1 000	—
S/Total équipements généraux	1 700	
TOTAL infrastructures aéronautiques	25 700	87 000

III. LES TRANSPORTS TERRESTRES

A côté de la transparence statistique et comptable de la Régie Abidjan-Niger, le marché des transports routiers fait figure d'un système complexe et mal connu ; les efforts de l'Administration pour agir sur son évolution sont pénalisés par la faiblesse de l'appareil statistique et il est impossible d'en mesurer les effets. Ils sont en tous cas insuffisants pour provoquer une mutation, souhaitable, vers un système plus efficient. En dépit d'une productivité sans doute médiocre, les trafics sont cependant écoulés sans déséquilibres pénalisants pour l'économie.

1. Principales caractéristiques de l'évolution récente

a. Les transports routiers

L'évolution du trafic, telle qu'elle ressort des dernières enquêtes origine-destination et des projections de l'étude générale sur les transports, est retracée dans le tableau précédent. Le dispositif statistique ne permet pas d'apprécier les variations annuelles. Les comptages routiers réalisés depuis 1976 sur une centaine de points du réseau, les éléments d'actualisation de l'étude générale, les statistiques de vente des carburants, ou l'évolution du parc n'infirment pas pour l'instant, ces résultats. La production du secteur se situait en 1977 à :

— 37 milliards F pour les transports de marchandises (y compris le transport pour compte propre),

— 27 milliards pour les transports interurbains de voyageurs.

La profession reste artisanale : 45 entreprises seulement sont recensées à la Centrale de Bilans, et celle-ci ne saisit que le sixième de la production. Pour 55 %, le parc appartient à des artisans nationaux, pour 22 % à des sociétés ivoiriennes et pour 23 % à des sociétés étrangères.

Le parc automobile en circulation reste assez mal connu. Par confrontation des différentes sources : fichier des cartes grises, souches des carnets de vignettes, estimations du parc administratif, l'évaluation faite en 1976 à l'occasion de l'étude générale a été de nouveau effectuée à la date du 31 décembre 1979 (voir tableau page suivante). Le parc dépasse maintenant 130 000 unités et a crû de 12 % par an sur les trois dernières années.

Le tonnage utile a crû beaucoup moins rapidement et n'excède sans doute pas 150 000 tonnes. En supposant qu'un tiers de ce tonnage soit immobilisé ou opère en camionnage urbain, la productivité globale du système n'excéderait pas 15 000 tonnes-kilomètres à la tonne utile, performance modeste : dans les conditions actuelles d'exploitation, une amélioration de 20 % de la productivité pourrait entraîner une baisse en termes réels de 10 % du coût de transport.

Coût du kilomètre roulé (HT).

Tableau N° 10
TRAFICS ROUTIERS DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES (1975)

Nature du trafic	Milliers		Millions	
	trafic annuel	Voyageurs tonnes croissance annuelle de longue péri.	trafic annuel	Voyageurs-Km tonnes-Km croissance annuelle de longue péri.
1. Transport de voyageurs voitures particulières transports en commun	3 150	+ 15 %	462	+ 15 %
	16 810	+ 9 %	2 460	+ 10 %
TOTAL	19 960	+ 10 %	2 922	+ 10 %
2. Transport de marchandises bois en grumes liquides en vrac autres marchandises	2 194	— 4 %	488	— 6 %
	563	+ 8 %	183	+ 7,5 %
	3 495	+ 8 %	831	+ 9 %
TOTAL	6 252	+ 6 %	1 502	+ 6 %

Type de véhicules	1976	1980	Augmentation
voiture particulière	19,57	32,65	+ 67 %
taxi brousse	34,48	61,33	+ 78 %
camion de 10 tonnes	92,78	143,58	+ 55 %
ensemble 18 tonnes	159,26	244,21	+ 53,3 %
ensemble 28 tonnes	171,52	302,21	+ 76 %

Les prix de revient sont régulièrement réestimés par l'Administration, en fonction de leurs composants, et sur des hypothèses forfaitaires de roulage annuel. L'inflation annuelle ne dépasserait pas 12 % sur les coûts de production.

La confrontation de ces prix de revient avec les fourchettes de la tarification officielle, hormis pour le transport du ciment et des hydrocarbures, ne fait pas apparaître d'incohérence majeure. Compte tenu de l'exception des contrats de transports autorisée et des activités clandestines, le respect de la tarification n'est sans doute pas le cas général.

b. Le transport ferroviaire

Favorisé par l'accroissement des capacités et l'amélioration du service, le trafic de voyageurs a poursuivi une croissance régulière sur la dernière période. On notera qu'en 1978, le trafic intérieur de la Côte d'Ivoire ne représente que 27 % du trafic total alors que les voyageurs internationaux interviennent pour 60 % des voyageurs kilomètres. La RAN a largement tiré profit de ce trafic captif pour améliorer sa trésorerie : la recette par voyageur kilomètre augmentant de près de 17 % par an.

L'évolution du trafic de marchandises, beaucoup plus irrégulière, se maintient dans une enveloppe de 550 millions de tonnes kilomètres, faute d'une capacité suffisante de transport. A la faveur de la mise en ligne de matériel nouveau, une nette reprise pourrait se dessiner à partir de 1980.

Au fur et à mesure du basculement sur la route du trafic, à courte et moyenne distance, la part des transports internationaux s'accroît, ainsi que la distance moyenne d'acheminement. La part actuelle de la RAN dans les échanges avec la Haute-Volta dépasse 95 %, alors qu'elle intervient pour moins du quart dans le trafic intérieur de son corridor.

On note sur longue période une certaine stabilité des ratios d'exploitation et de productivité, voire une amélioration : ainsi, sur les dix dernières années, la productivité du personnel de la Régie, exprimée en unités de transport par agent, a crû de 4 % par an, en moyenne.

Tableau N°11
ÉVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE DE 1976 A 1980

	Voitures particulières et camionnettes	Autocars et autobus	Camions				Tracteurs routiers	Total général
			< 7 T	de 7 à 9 T	> 9 T	ensemble		
moins de 5 ans décembre 1979 (mai 1976)	64 229 (40 640)	3 816 (3 480)	5 408 (3 300)	2 371 (880)	1 560 (1 380)	9 339 (5 560)	1 865 (2 020)	79 249 (51 700)
de 5 à 10 ans décembre 1979 (mai 1976)	28 853 (22 110)	1 341 (890)	2 624 (2 370)	1 180 (400)	760 (570)	4 564 (3 340)	1 148 (1 010)	36 206 (27 290)
10 ans et plus décembre 1979 (mai 1976)	12 310 (6 150)	127 (70)	2 046 (2 250)	311 (200)	438 (200)	2 795 (2 650)	572 (490)	15 804 (9 360)
Ensemble décembre 1979 (mai 1976)	105 392 (68 900)	5 284 (4 380)	10 078 (7 920)	3 862 (1 480)	2 758 (2 150)	16 698 (11 550)	3 885 (3 520)	131 259 (88 350)
Croissance moyenne annuelle	12,9 %	5,5 %	7,13 %	31,5 %	7,4 %	11,1 %	2,9 %	12 %

Tableau N° 12

Catégories	1975	1976	1977	1978	1978/79	Croissance annuelle
1. Voyageurs						+ 6,4 %
Voyageurs (milliers)	3 006	3 253	3 555	9 070	3 862	+ 7,8 %
Voyageurs-km (millions)	945	1 040	1 172	985	1 277	+ 1,3 %
Parcours moyen (Km)	314	320	330	321	331	+ 16,5 %
Recette au V-K (francs)	3,59	4,23	4,87	5,59	6,6	
2. Marchandises						- 5,1 %
Tonnes transportées (milliers)	725	865	789	570	589	+ 0,6 %
Tonnes-kms (millions)	443	559	550	421	454	+ 6,0 %
Distance moyenne (km)	611	646	697	739	771	+ 11,8 %
Recette à la T-K (francs)	7,8	8,4	9,4	10,2	12,2	

Tableau N° 13
 INVESTISSEMENTS DE LA RAN :
 PÉRIODE 1976-1980

Postes de dépenses	Coût (millions de francs courants)	%
1. Voie	10 500	29
2. Gares et bâtiments	3 500	10
3. Télécommunications et signalisation	1 500	4
4. Matériel roulant	20 050	55
5. Études	750	2
TOTAL	36 300	100

La RAN a poursuivi par ailleurs sur la période 1976-1980 un vaste programme d'investissements :

— *Sur la voie*

- . construction d'une double plate-forme sur Dimbokro-Bouaké,
- . rectification du tracé Bouaké-Pétionara,
- . démarrage du doublement de la voie sur Abidjan-Anyama (plate-forme triple).

— *Sur la signalisation et les télécommunications*

- . pose d'un câble coaxial de 48 circuits en utilisation mixte RAN-OPT,
- . mise en place d'un système de liaison sol-train permettant l'information des trains en circulation pour la coordination du trafic,
- . modernisation de la signalisation dans les gares, permettant une réduction des temps d'arrêt des trains et un meilleur écoulement du trafic.

— *Sur le matériel roulant*

- . acquisition de 41 locomotives de ligne, 27 autorails, 75 voitures Inox, 32 voitures ordinaires et 426 wagons de marchandises.

D'une façon générale, et malgré l'accroissement de ses charges financières la RAN

parvient à maintenir l'équilibre de son exploitation, mais l'équilibre de sa trésorerie reste précaire. Elle est limitée dans ses augmentations tarifaires par la concurrence de la route, et la caractère stratégique des produits de base transportés.

c. Les actions de l'Administration

Sur la période récente, les efforts de l'Administration se sont principalement concentrés dans trois directions :

— la mise en place d'un instrument institutionnel nouveau pour assurer la tutelle de l'ensemble du secteur des transports terrestres, notamment en matière d'organisation et de coordination : la Direction Centrale des Transports Terrestres ;

— la poursuite de la recherche de mécanismes d'appairage, par la voie du CNBF : Centre National de Bureaux de Fret (équilibre offre-demande, et régulation du marché) ;

— l'intensification des actions en matière de sécurité routière.

C'est en 1977 que la Direction Centrale des Transports Terrestres a été créée, avec des attributions plus étendues que celles de l'ancienne Direction des Transports Routiers, qui lui donnent, en principe compétence pour promouvoir l'organisation et assurer la coordination sur l'ensemble du secteur. L'absence de moyens logistiques ne lui a pas permis de jouer d'emblée le rôle assigné, et elle reste encore limitée à la délivrance et à la gestion des documents réglementaires.

Dans le même ordre d'idées, le Comité National des Transports et les Comités Techniques n'ont qu'une existence de principe. Ces derniers se limitent à la délivrance des autorisations de transport public de voyageurs sans recourir au cadre des plans de transports prévus par la réglementation.

L'action de l'Administration est fortement pénalisée par l'insuffisance notoire de l'appa-

greil statistique et par la désuétude et l'inadaptation du dispositif réglementaire, qui n'est plus appliqué en matière d'accès à la profession et de zones d'affectation des autorisations. Un pas important a cependant été franchi avec la signature des conventions organisant le transport et le transit interétats.

La recherche de mécanismes d'appairage se heurte à des obstacles structurels, qui opposent une demande oligopolistique à une offre « atomisée », et à la réticence des chargeurs. Le Centre National des Bureaux de Fret s'efforce d'étendre le système des lettres de voitures, aidé pour certains trafics par des organismes extérieurs qui l'exigent : douane pour les transports interétats, CSSPPA pour les produits agricoles, Caisse de péréquation pour les hydrocarbures. La lettre de voiture « marchandises diverses » se généralise plus difficilement. La saisie statistique reste insuffisante pour être représentative de la demande satisfaite.

C'est sans doute en matière de sécurité routière que les actions de l'Administration ont été les plus concrètes, largement justifiées d'ailleurs par la croissance alarmante des victimes des accidents de la circulation (moins de 3 000 en 1973, près de 7 000 en 1977). Ces actions concernent :

— La mise à jour des dispositions du Code de la route.

— La formation des conducteurs : réalisation d'un manuel ivoirien, réforme de l'examen du permis de conduire, encadrement des auto-écoles.

— Renforcement du contrôle technique des véhicules.

— Création de l'Office de Sécurité Routière, chargé de la coordination des actions de prévention et de sécurité, qui est à l'origine notamment de l'équipement en ambulances du groupement de sapeurs pompiers et de la création du Service d'Assistance Médicale d'urgence.

2. Le Plan 1981-1985

Compte tenu des considérations qui précèdent, l'objectif à rechercher reste l'amélioration globale du système de transport terrestre, sous la contrainte de l'équilibre entre l'offre et la demande de transport. Parallèlement, les efforts en matière de sécurité routière seront poursuivis.

L'objectif se traduit :

— par une augmentation du roulage annuel du parc, diminuant d'autant l'impact des frais fixes dans le coût kilométrique des véhi-

cules, et entraînant une baisse en termes réels du coût de transport ;

— par une augmentation du taux moyen de retour en charge, permettant d'assurer la même prestation avec une consommation kilométrique réduite, la baisse de coût se traduisant alors par une économie en devises appréciable.

La contrainte d'équilibre entre l'offre et la demande ne peut être négligée, ses conséquences sur les coûts de transport et la fluidité de l'écoulement des trafics étant primordiales :

— un excès de la demande pourrait entraîner la prise en main directe, par les chargeurs, de leurs transports, conduisant à l'inflation du parc privé et à des surcoûts ;

— un excès de l'offre entraînerait par excès de concurrence, une baisse des prix au-delà de l'admissible ou des faillites, avec leurs conséquences économiques et sociales.

D'une façon générale, les moyens classiques d'intervention de l'Administration ressortent :

— de la politique d'investissements sur les infrastructures ;

— de la politique de coordination :

• contingentaire (régulation par les autorisations),

• réglementaire (conditions d'exécution des prestations, accès à la profession, responsabilité, etc.),

• fiscale (recouvrement sur les usagers, élimination des distorsions),

• tarifaire (reproduction du capital, cohérence avec les coûts),

— de l'organisation de la profession :

• organismes professionnels,

• promotion d'opérateurs nationaux,

• relation chargeurs — transporteurs,

• formation.

a. La coordination rail-route et les programmes de la RAN

— La coordination rail-route

Le problème de la coordination rail-route n'intéresse certes qu'une partie du territoire de la côte d'Ivoire ; mais ses implications sur la vie économique des pays enclavés de la région (Haute-Volta, Mali, Niger) doivent être examinées à la lumière de la politique de coopération régionale. Par ailleurs, l'ébauche de modalités nouvelles de distribution des produits stratégiques (hydrocarbures, ciments) et les perspectives de développement du nord du pays pourraient entraîner une

croissance assez rapide du trafic le long du corridor de la RAN. Celle-ci pourrait ainsi voir ses positions renforcées à moyen terme.

Deux importantes études sont en cours, qui doivent conduire d'une part à améliorer la répartition des trafics entre les deux modes, d'autre part à choisir les solutions adéquates pour élever la capacité de la voie à un niveau compatible avec les objectifs de trafic qui lui seront assignés.

— *Le choix modal sur le corridor de la RAN*

Cette étude de choix modal a pour objet :

la détermination de la répartition modale optimale du point de vue économique du trafic entre le rail et la route ;

la comparaison de la situation réelle avec cette répartition optimale ;

la mise en évidence, l'analyse, l'explication et l'évaluation économique des distorsions constatées, qu'elles résultent d'attitudes de la clientèle, de déficiences d'exploitations, d'un degré de recouvrement disparate ou de transferts opérés par l'Etat ;

une proposition de recommandations, qui devraient permettre à la Puissance Publique de prendre les dispositions susceptibles d'améliorer dès le court terme la répartition actuelle, et d'élever l'efficacité globale du système de transport rail-route sur l'axe Abidjan Niger.

— *L'étude de la capacité de la voie Abidjan- Bouaké*

Cette deuxième étude vise pour sa part à déterminer la solution optimale pour accroître la capacité de l'infrastructure de la RAN sur le tronçon Abidjan-Bouaké, des points de vue économique, technique et financier, et dans la même perspective, d'en proposer un calendrier de réalisation.

Par rapport à la solution de référence, qui consiste à laisser l'infrastructure en l'état, une fois achevés les projets en cours, et à n'agir que sur l'exploitation ferroviaire (régularité des trains, longueur des convois, réduction des détresses et accidents), l'étude analyse différentes combinaisons de solutions d'aménagement de l'infrastructure : croisements supplémentaires, contrôle de la circulation, construction de la seconde voie.

Ces deux études complémentaires doivent permettre à la RAN comme à l'Administration d'élaborer une politique d'investissement cohérente et de mettre en place un dispositif apte à utiliser au mieux le potentiel ferroviaire.

— *Les perspectives de trafic de la RAN*

Malgré une baisse conjoncturelle sur le dernier exercice, la croissance du trafic de voyageurs de la RAN ne se dément pas : +11,4 % par an sur la première décennie, +8 % sur la décennie 1970-1980, bien que les tarifs de la RAN par rapport au taxi-brousse soient maintenant comparables. La RAN a établi une projection prudente à l'horizon 1985 sur la base d'une croissance annuelle de 3,8 % par an ; elle acheminerait ainsi 5,2 millions de voyageurs pour 1,660 milliard de voyageurs-kilomètres.

Les perspectives de trafic de marchandises de la RAN peuvent être illustrées par son trafic potentiel sur le tronçon Abidjan-Bouaké, tel qu'il ressort de l'étude de capacité précitée.

Le trafic potentiel évoluerait au rythme de 4,5 % par an sur le quinquennat suivant.

L'accroissement du trafic ferroviaire sur la période 1981-1985 dépend en majeure partie des choix opérés en matière de transport et de

Tableau N° 14
TONNAGES TRANSPORTÉS EN 1985

(1000 T)

Produits	1978	C.I.	Haute-Volta	Mali	Total 1985
Hydrocarbures	109	116 à 160	155	148	419 à 463
Ciments/clinkers	45	132	133 à 161	0 à 40	265 à 333
Engrais	34	37 à 46	38	27	101 à 111
Sucre	15	36 à 81	—	—	36 à 81
Coton	33	36 à 40	43	36	45 à 49
Sous-total	236	357 à 459	369 à 397	211 à 251	937 à 1 107
Autres produits	498	Croissance annuelle de + 3,8 %			650
TOTAL	734				1 600 à 1 750

distribution de cinq grands produits : les hydrocarbures, le ciment, les engrais, le sucre et le coton. Plus précisément, la répartition rail-route dépend :

- . de la réalisation des projets identifiés (stocks stratégiques, embranchements, etc.) pour ces produits ;

- . de la capacité de la RAN à s'équiper sur les infrastructures et en matériel roulant et à s'organiser de manière à répondre à la demande dans de meilleures conditions, y compris pendant une éventuelle période de transition ;

- . de la volonté commune des Autorités Maliennes et Ivoiriennes d'utiliser davantage la RAN pour le transit sur Abidjan, basculé sur la route depuis 1975.

De fait, ces conditions réciproques sont liées : pour décider d'un parti de transport et de distribution fondé sur la RAN, il faut des garanties de conditions d'acheminement fiables et économiques. Inversement, la RAN ne peut s'équiper sans risque, sans recevoir certaines garanties sur l'évolution des trafics.

La RAN, comme ses Autorités de Tutelle, sont donc à la croisée des chemins en matière de coordination rail-route. Il est très souhaitable que la réalisation des investissements correspondants relève d'un ensemble de décisions cohérentes, qui pourraient se trouver concrétisées par un *contrat de programme* engageant les diverses parties.

— *Le programme d'investissements de la RAN*

Dans l'attente des décisions relatives au résultat des études précitées et de celles prises sur l'acheminement des produits stratégiques sensibles, le programme présenté l'est à titre indicatif.

Il convient de garantir un programme prioritaire répondant aux préoccupations suivantes :

- . achever les opérations engagées sur la période précédente relatives à la rectification de la voie et aux équipements de signalisation et de télécommunication ;

- . assurer le renouvellement du parc et accroître la capacité du parc de la RAN, compte tenu d'objectifs contractuels de trafic et de productivité à l'horizon 1985 ;

- . commencer sur la période le programme d'investissements nécessaire à l'accroissement de la capacité sur le tronçon Abidjan-Bouaké. Le parti d'aménagement de la voie sera arrêté en début de période. Toutefois, au vu des premiers résultats des études, une enveloppe a été réservée pour le doublement de la voie.

b. La coordination des transports routiers

La maîtrise des principaux instruments de la coordination implique au préalable une information précise, fiable et régulière sur le secteur, qu'il s'agisse de l'offre ou de la demande de transports ou des conditions d'exécution des prestations.

Le renforcement des moyens de la DCTT est donc le préalable à toute élaboration de politique. Priorité doit être donnée à la mise en place d'un dispositif statistique opérationnel :

- *sur la structure et la répartition de l'ensemble du parc automobile par la confrontation des différentes sources :*

- . fichier des cartes grises, vignettes automobiles, exemption des droits de douane, parc administratif, etc. ;

- *sur la composition des différentes autorisations de transport et le suivi des parcs correspondants :*

- . transport public de voyageurs,

- . transport privé de personnel,

- . (p.m.) taxis à la place et compteurs, transports collectifs urbains,

- . transport public de marchandises,

- . transport privé de marchandises (pour compte propre) ;

- *sur l'activité du parc :*

- . composition des autorisations par produits,

- . répartition géographique des autorisations de transport public de voyageurs,

- . renforcement du système de la lettre de voiture,

- . exploitation du fichier des visites techniques (SICTA) pour le kilométrage,

- . enquête auprès des transporteurs ;

- *sur la demande satisfaite potentielle :*

Ce n'est qu'une fois cet observatoire mis en place qu'une réflexion devra s'engager sur :

- l'assignation du transport privé dans son rôle spécifique ;

- la mission du CNBF et les conditions de rémunération de cette mission ;

- la mise en place progressive des plans de transport de voyageurs ;

- la promotion d'entrepreneurs nationaux.

Après expertise, la réglementation de transports routiers pourra alors être actualisée.

Le renforcement de la Direction Centrale

Tableau N°15
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE LA RAN

Chapitre des dépenses	projet RAN			prioritaire			optionnel		
	État	RAN	Total	État	RAN	Total	État	RAN	Total
1. Voies									
Abidjan - Anyama	3 700	—	3 700	3 700	—	3 700	—	—	—
Anyama - Agboville (1)	7 850	950	8 800	7 850	950	8 800	—	—	—
Agboville - Dimbokro (1)	400	—	400	—	—	—	400	—	400
Dimbokro - Kan (1)	3 900	—	3 900	3 900	—	3 900	—	—	—
Bouaké - Pétionara	960	640	1 600	960	640	1 600	—	—	—
Pétionara - Tarife	4 600	3 000	7 600	4 600	3 000	7 600	—	—	—
Triage - Treichville	2 300	1 500	3 800	—	—	—	2 300	1 500	3 800
Abobo - Banco desserte	3 000	—	3 000	3 000	—	3 000	—	—	—
Total voies	26 710	6 090	32 800	24 010	4 590	28 600	2 700	1 500	4 200
2. Installations fixes									
Télécommunications	660	440	1 100	660	440	1 100	—	—	—
Signalisation	1 200	800	2 000	1 200	800	2 000	—	—	—
Sous-total	1 860	1 240	3 100	1 860	1 240	3 100	—	—	—
3. Bâtiments									
Siège	—	2 300	2 300	—	—	—	—	2 300	2 300
Gares	—	7 000	7 000	—	5 000	5 000	—	2 000	2 000
Sous-total	—	9 300	9 300	—	5 000	5 000	—	4 300	4 300
4. Matériel et outillage									
	100	1 650	1 750	100	900	1 000	—	750	750
5. Véhicules routiers									
	—	400	400	—	400	400	—	—	—
6. Entretien de la voie (matériel)									
	540	360	900	540	360	900	—	—	—
7. Matériel roulant									
1. Traction	—	3 500	3 500	—	3 500	3 500	—	—	—
2. Remorqué	—	6 700	6 700	—	3 700	3 700	—	3 000	3 000
Sous-total	—	10 200	10 200	—	7 200	7 200	—	3 000	3 000
TOTAL	29 210	29 240	58 450	26 510	19 690	46 200	2 700	9 550	12 250

(1) Si l'option du doublement est retenue

des Transports Terrestres est actuellement envisagé sous la forme d'une assistance technique à durée limitée, financée par la Banque Mondiale. Après une provision nécessaire pour les études fondamentales, le budget d'investissement nécessaire s'élève à 500 millions de francs.

c. Poursuite des actions en matière de sécurité routière

Tableau N°16
DOTATIONS DE L'O.S.E.R. AU COURS
DU PLAN 1981-1985

(en millions de francs constants 1980)

Actions de l'O.S.E.R.	Investissements	Fonctionnement annuel
— Équipement de SAMU et GSPM (Abidjan)	400	110
— Création des services dans les régions	170	35
— Formation des conducteurs (provision)	1 000	Autonome
— Actions de sensibilisation	800	100
TOTAL	2 370	245

En plus des actions qui relèvent directement de la gestion du réseau routier (signali-

sation routière, mise en évidence et reprise des points noirs), de la réglementation (hiérarchisation des infractions), du contrôle technique des véhicules (extension de la SICTA), il convient de prévoir sur la période une extension dans les régions des services de secours routier.

Les actions de prévention des accidents (sensibilisation, formation des conducteurs), en dehors de leur impact social, ont une rentabilité économique certaine, traduite dans l'évolution des taux de primes des assurances automobiles.

Le financement des diverses actions programmées pourrait être assuré par une taxe spécifique sur la circulation automobile.

Exception faite du programme d'investissement de la RAN, et compte tenu du fait que l'infrastructure routière se voit consacrer un chapitre particulier, il est normal que la programmation proposée vis-à-vis des objectifs de productivité et de rationalisation concerne en majeure partie l'action des institutions, et donc la maîtrise du facteur humain. Le succès des politiques mises en œuvre dépendra de la qualité du dialogue engagé entre les différents partenaires du système : Administration, établissements sous tutelle et organismes professionnels.

IV. L'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

Depuis l'Indépendance, le réseau routier a connu une très forte expansion, sa longueur totale a été doublée, et celle du réseau revêtu quadruplée. Ce dernier supporte maintenant 70 % des véhicules-kilomètres et représente 30 % de la valeur du patrimoine routier.

LONGUEUR DU RÉSEAU (Kms)

Catégories	1961	1976	1980
Pistes	14 800	32 100	32 000
Routes non revêtues	10 000	11 200	10 300
Routes revêtues	700	1 900	3 100
TOTAL	25 500	45 200	45 400

Cette expansion kilométrique s'est accompagnée d'une très nette amélioration du niveau de service offert aux usagers qu'il s'agisse du réseau de desserte ou du réseau de liaison constitué par les grandes pénétrantes et les radiales autour de la capitale.

Les deux premières décennies auront ainsi fortement contribué à la constitution d'un patrimoine de bonne qualité.

1. Les réalisations de la période 1976-1980

a. Travaux neufs sur le réseau de liaison

Essentiellement marquée par la réalisation de deux axes majeurs : Abidjan-Korhogo et San Pedro-Odienné, la période 1976-1980 aura connu l'aménagement de 1 574 kilomètres de routes : 164 km de routes en terre neuves de caractéristiques modernes, 233 km de renforcements, 955 de revêtements de routes en terre existantes. Réalisés sur un réseau primaire appelé à recevoir des trafics importants, les investissements auront été conçus selon des normes élevées. Aux conditions économiques de 1980, les coûts d'investissement sont les suivants :

- route neuve non revêtue :
43 à 55 MF le km
- route neuve revêtue :
durée de vie (1) :
0.5 : 65 à 75 MF le km

(1) En millions de passages d'essieux équivalents à 13 tonnes.

1.5 : 75 à 95 MF le km

4 : 90 à 105 MF le km

La période aura par ailleurs été marquée par une nette élévation en termes réels des coûts de construction.

b. Amélioration des routes en terre sur le réseau de liaison

Depuis sa création en 1974, la Direction des Travaux Routiers Périodiques aura amélioré 1 650 kilomètres de routes en terre, pour un coût qui varie de 6 à 14 millions de francs le kilomètre, amortissement du matériel compris, selon le rendement du groupe et l'environnement de l'itinéraire.

c. Amélioration des pistes du réseau de desserte classées et non classées

Une trentaine de brigades d'intervention ont été progressivement mises en place, qui offrent un potentiel annuel d'amélioration ou de rechargement de 1 800 kilomètres de pistes.

Deux programmes particuliers se poursuivront par ailleurs sur la période suivante, avec l'aide financière de la Banque Mondiale :

— un programme d'amélioration de « pistes cotonnières » couvrant 4 300 km d'itinéraires dans la zone de production ;

— un programme de 7 600 kilomètres de « pistes rurales », dont 1/3 à caractéristiques réduites. Une première tranche porte sur 1 183 kilomètres (chaussées de 6 à 8 mètres). Le coût de l'aménagement retenu s'élève à 2 millions de francs le kilomètre, hors amortissement des engins.

d. L'entretien courant du réseau

Avec un budget annuel de 15,5 milliards de francs (alimenté pour plus du tiers par des contreparties du BSIE) l'entretien général du réseau constitue une lourde charge, et mobilise près de 1 000 engins, 67 équipés de reprofilage et 150 secteurs.

Les coûts unitaires de l'entretien courant varient de 100 à 150 000 francs le kilomètre sur le réseau de liaison à 250 000 sur le réseau de desserte. Malgré les progrès accomplis en comptabilité analytique, il n'est pas encore possible d'associer des coûts à des niveaux de desserte, permettant de passer d'une programmation de moyens à une programmation par objectifs.

e. Poursuite des opérations

L'achèvement des opérations engagées sur la période 1976-1980 requiert une dépense de 60 milliards de francs aux conditions économiques de 1980 répartie sur les opérations suivantes :

Tableau N°17
ENGAGEMENTS HERITÉS DE LA PÉRIODE 1976-1980

(Millions de francs constants 1980)

Nature	Montant (millions francs) des travaux restant à réaliser				Observations
	Total	dont			
		1981	1982	1983	
<i>Travaux neufs</i>					
Autoroute du Nord	19 000	19 000	—	—	y compris téléphone hors bâtiments d'exploitation
Agnibilékrou-Bondoukou	1 900	1 900	—	—	1 ^{re} tranche : PK 0 à PK 60
Toumodi-Oumé	1 800	1 800	—	—	18 km revêtus - 59 km en terre
Routes Assinie	4 400	4 400	—	—	Signature en 1980
Abobo-Alépé	6 500	4 300	2 200	—	partagé entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire
Pont sur la Tano	100	100	—	—	
Aboisso-Noé	9 000	4 500	4 000	500	
Daloa-Guétuzon	5 100	3 600	1 500	—	Signature en 1980
Oumé Gagnoa	7 300	3 500	3 500	300	
Sous-total	55 100	43 100	11 200	800	
<i>Programme BIRD</i>					
Pistes rurales	2 200	2 200	—	—	
Entretien routier	3 100	1 500	1 600	—	
Sous-total	5 300	3 700	1 600	—	
TOTAL GÉNÉRAL	60 400	46 800	12 800	800	

2. Les conditions de réalisation des opérations

a. Les mécanismes de financement

La constitution d'un patrimoine routier nécessite une mobilisation importante de financements extérieurs, soumis aux aléas de la conjoncture — ces mécanismes rendent difficile l'adoption d'aménagements progressifs — la conception systématique des projets vis-à-vis des besoins à long terme masque en partie les ordres de priorité. Une meilleure maîtrise des financements extérieurs aurait ainsi des conséquences heureuses sur la programmation.

b. Les modes de passation des marchés

La pratique des ententes directes, associée aux emprunts extérieurs privés et aux opérations financées sur les fonds de la Stabilisation couvre plus des deux tiers des travaux de la période. Cette systématisation aboutit à substituer à la pratique de « marchés de travaux » celle de « marchés d'entreprises », processus inflationniste. L'absence de concurrence conduit en fait à concéder aux entreprises les gains provenant de l'accroissement de productivité, des économies d'échelle, des conditions conjoncturelles. Le système des prix est occulté.

c. La conduite des opérations

L'examen des opérations passées montre que la protection de l'Administration n'a pas toujours été bien assurée : démarrage anticipé des travaux, estimation erronée des quantités, formules de révision des prix inflationnistes et délais d'exécution trop longs ont été fréquents. Par ailleurs une conception relativement rigide du dimensionnement des chaussées s'est traduite par l'élévation systématique des normes. Enfin l'adjonction fréquente de prestations supplémentaires a rendu plus délicat le contrôle de l'Administration.

d. La mise en place de structures nouvelles

Pour assurer une meilleure maîtrise des opérations d'investissement au niveau de la conception et du contrôle d'exécution, l'Administration s'est dotée de trois établissements publics :

- le Bureau Central d'Etudes Techniques (BCET) ;
- le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP) ;
- la Direction du Contrôle des Grands Travaux (DCGTX).

L'action conjuguée de ces trois organismes a permis de réaliser des progrès substantiels :

- homogénéité dans la conception des projets ;
- maîtrise du niveau des prix ;
- plus grande rigueur dans la rédaction des contrats ;
- réduction des lots de travaux, raccourcissement des délais d'exécution.

Ces actions doivent être poursuivies.

3. Diagnostic sur l'état actuel du réseau

Le diagnostic porté sur l'état du réseau en 1980 fait ressortir une nette amélioration de sa composition et de l'état de surface, une distribution géographique encore concentrée, enfin une adéquation relativement bonne aux trafics actuels.

a.

État de surface	Composition	
	1976 %	1980 %
1. Réseau revêtu		
Bon état	74	75
État moyen	18	16
Mauvais état	8	9
Total :	100 %	100 %
2. Réseau en terre		
Bon état	20	35
État moyen	24	17
Mauvais état	56	48
Total :	100 %	100 %

L'extension importante du réseau revêtu sur la période 1976-1980 ne s'est pas traduite par une variation sensible de la composition par état de surface. Par contre, le réseau non revêtu a connu une amélioration très substantielle, plus de la moitié du réseau étant maintenant constituée d'itinéraires en état bon ou moyen.

b. En 1980, les régions Centre et Sud ne totalisent plus que 60 % du réseau bitumé (contre 75 % en 1976). Des disparités importantes subsistent cependant : l'équipement routier revêtu du centre-ouest n'atteint que 23 km pour 100 000 habitants. Le ratio est de 53 pour la région centre et 102 pour le sud-ouest.

c. L'examen des comptages routiers réalisés depuis 1975 fait ressortir une tendance à un fort accroissement du trafic, et met en évidence l'importance du trafic induit généré par les opérations de revêtement. D'une façon générale, le réseau revêtu, qui ne représente que 7 % des itinéraires, absorbe 70 % des véhicules kilomètres.

S'il subsiste parmi le réseau non revêtu des itinéraires dont le revêtement est économiquement justifié par les trafics actuels, il est très probable que pour une part croissante des sections, la rentabilité sera plus étroitement

Ainsi dans des conditions moyennes (structure semi-lourde, croissance du trafic de 6 à 10 %), les trafics suivants donnent à l'aménagement un taux de rentabilité de 12 %.

La confrontation systématique de ces seuils de trafics retraduits sur des abaques, avec les résultats des comptages routiers réalisés sur le réseau, permet d'apprécier d'une part l'enveloppe globale des actions rentables envisageables, d'autre part d'identifier les itinéraires susceptibles d'aménagement. Différentes hypothèses permettent d'apprécier la sensibilité des résultats aux différents paramètres susceptibles de faire varier les coûts et les avantages, notamment aux trafics induits. Cette identification n'exclut nullement la réalisation d'études de factibilité ultérieures sur les itinéraires présélectionnés.

5. Définition d'un programme d'investissement 1981-1985

A l'issue de l'identification des itinéraires et des niveaux d'aménagements souhaitables, un programme de base a été déterminé, comprenant l'ensemble des actions sur le réseau en investissement comme en entretien.

Ce programme de base s'élève à :

— 300 milliards de francs CFA d'investissements dont 73 (22 %) sont consacrés à l'amélioration des routes et pistes en terre et 226 à des travaux neufs, détaillés dans le tableau page suivante ;

— 42 milliards de francs pour l'entretien courant du réseau total.

Ce programme correspond à la poursuite des objectifs suivants :

Tableau N°19

1. Programme de base 1981-1985 des actions sur le réseau routier					
Nature des actions	Réalizations physiques	Résultats		Coûts (MF1980)	
		État 1980	État 1985		
1. Héritages	Achèvement des opérations engagées sur la période 1976-1980	Réseau revêtu : 3077 km	3250 km de routes revêtues après achèvement	47 900	
2. Renforcements ou reconstruc. de routes revêtues	Renforcements : 776 km. Reconstruct. (2 voies) 155 km. Reconstruct. (2x2 voies) 46 km	Rés. rev. 3077 km dont 25 % en état moyen ou mauvais	95 % du rés. rev. en bon état	68 600	
3. Bitumages du rés. de liaison	Construction de 1009 km de routes revêtues	Rés. rev. 3077 km	Rés. rev. 4260 km	95 000	
4. Amélioration des routes en terre du rés. de liaison	Amélioration par les 5 groupes DTRP de 2534 km de routes en terre classées A et B. Construction de 3800 ml d'ouvrages d'art de 10,5 de largeur	Rés. A et B en terre 10 400 km dont 1600 km amélioré à fin 1980 (ouvrages non refaits)	Rés. A et B en terre 9300 km dont 3800 km amélioré à fin 1985 (ouvrages refaits sur les 2534 km améliorés en 1981-85)	Tx routiers 20 800 ouvrages 13 200 34 100	
5. Amélioration des pistes du réseau de desserte	Amélioration de 13 000 km de pistes au total sur la période 1981-1985	Pistes C et NC : 32 000 km dont 9 300 km améliorés en 1976-1980	32 000 km dont 22 300 améliorés à fin 1985	26 000	
6. Matériel DCMTTP	Rattrapage du plan de renouvellement des engins	960 engins	960 engins « état std »	10 000	
7. Études et contrôle	Base de calcul. Trav. neufs (1+2+3) 7 %. Amélioration routes et pistes (4+5) 5 %			17 800	
8. Entretien courant du réseau	Type de route Long. km	Traf. moy.	Ct.entr.F/km/an	Rés. rev. 5 250 (A et B amél. 4 375) (A et B non amél. 10 500) (C et NC amél. 13 125) (C et NC non aml. 8 500)	
	Bitumé 3 500	500PL/jour	300 000		
	A et B amél. 2 500	300vh/jour	350 000		
	A et B non amél. 7 500	100vh/jour	280 000		
	C et NC aml. 15 000	50vh/jour	175 000		
	C et NC n. aml. 17 000	50vh/jour	100 000	41 800	
	ENSEMBLE DE PROGRAMME DE BASE			341 200	

. Assurer en priorité les opérations en cours et remplir les engagements contractuels.

. Préserver le patrimoine déjà accumulé (lequel s'élève à plus de 900 milliards de francs en valeur de renouvellement aux conditions économiques de 1980), cet objectif se traduit par :

- les programmes de renforcement,
- l'entretien du réseau routier.

. Comblar les lacunes des itinéraires actuels (Daloa-Guetuzon, Issia Daloa) de façon à assurer une bonne homogénéité au réseau dans sa conception actuelle.

. Amorcer des axes de pénétration nouveaux, notamment au niveau des grandes transversales.

. Assurer un soutien aux projets de développement (accessibilité aux complexes industriels, opérations intégrées).

. Faciliter l'intégration régionale.

. Assurer le désenclavement de régions ne bénéficiant encore que d'une accessibilité médiocre.

Dans sa conception actuelle, ce programme de base est incompatible avec la contrainte

financière de la période. Il doit être considéré comme un guide pour la programmation ultérieure des opérations, dans la perspective d'une amélioration de la contrainte financière.

La méthodologie utilisée permettant de dégager des priorités, il a été extrait du programme de base un noyau d'investissement garanti et un noyau optionnel. Le noyau garanti s'élève à 204,3 milliards de francs aux conditions économiques de 1980.

6. Les actions complémentaires : maîtrise des opérations et gestion du réseau

a. Création d'un service des données routières

L'établissement des programmes d'intervention sur le réseau, ainsi que l'évolution de l'efficacité de ces interventions sont largement tributaires de la disponibilité d'un ensemble de données de base concernant l'état du réseau, les interventions assurées et les trafics supportés par les différentes sections.

Dès maintenant apparaît la nécessité de créer une structure permettant d'assurer la

Tableau N°20
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ROUTIERS

(millions de francs 1980)

Programme garanti	Programme optionnel
1. <i>Achèvement des opérations engagées :</i> Autoroute du Nord, Agnibilékrou-Bondoukou, Toumodi-Oumé, Assinie, Abobo-Alepe, Aboisso-Noe, Daloa-Guetuzon, Oumé-Gagnoa. 55 100	
2. <i>Renforcement des routes revêtues :</i> Mafou-Akoupé, Akoupé-Abengourou, Akoupé Kotobi, Man-Issia, San Pedro-Issia, Duekoué-Guiglo : 640 km 39 500	Yam. Bouaflé, Aboisso-Bonoua, Abidjan-Bassam, Agoua-Kotobi, Dabou-N'Douci 240 km. 16 800
3. <i>Bitumages sur le réseau de liaison :</i> Issia-Daloa, Bouaflé-Zuénoula, Dimbokro-Kotobi, San Pedro-Bereby, Man, Danané, Korhogo, Boundiali, Desserte de Sérébou, Agnibilékrou, Bondoukou (2 ^e tranche) : 558 km 53 000	Gagnoa-Sinfra, Bouaké-Béoumi, Daloa-Séguéla, San-Pedro-Sassandra 26 800
4. <i>Amélioration des routes en terre du réseau de liaison :</i> Réseau de liaison : — fonctionnement de 5 groupes (ou équivalent) 2534 km 20 800 — 1000 mètres linéaires d'ouvrages définitifs : 9 500	Construction de 2 800 mètres linéaires d'ouvrages d'art définitifs de 10,5 m de largeur 9 800
5. <i>Amélioration de 5000 kilomètres :</i> de pistes sur le réseau de desserte (dont programme BIRD) 10 000	Amélioration de 8 000 kilomètres de pistes sur le réseau de desserte 16 000
6. <i>Rattrapage partiel du renouvellement des engins de la DCMTP</i> 5 000	Maintien du parc de la régie au niveau standard 5 000 5 600
7. <i>Études et contrôles</i> 11 400	
8. TOTAL 204 300	80 000

continuité dans l'établissement de ces bases de données. Dans ce but, il sera mis en place sur la période un service des données routières dont la mission sera de collecter, d'exploiter, de mettre en forme et de conserver l'ensemble des informations nécessaires pour :

— une gestion et une exploitation rationnelles du réseau,

— une programmation précise du développement du réseau.

Un matricule du réseau routier sera progressivement mis en place.

b. Normes de conception des projets

Malgré une évolution des coûts des travaux routiers plus rapide que celle des coûts de transport, la rentabilité des aménagements routiers se maintient à un niveau assez élevé, en raison notamment des forts accroissements des trafics : les études détaillées des projets confirmeront très probablement que les projets proposés au programme 1981-1985 atteignent des taux de rentabilité élevés.

Toutefois, il est clair également que la rentabilité d'un projet routier dépend fortement du coût d'aménagement et que l'on doit donc veiller à adapter au plus juste l'offre à la demande (trafics).

Il convient donc notamment :

— d'utiliser de la façon la plus judicieuse la gamme des niveaux d'aménagements prévus par les normes techniques en vigueur en Côte d'Ivoire, et en particulier :

. de moduler la vitesse de référence selon l'importance des itinéraires,

. de mieux calculer les trafics futurs pour mieux dimensionner les chaussées ;

— de rechercher le moindre coût au niveau de chacun des éléments constitutifs d'un projet : terrassements, drainage (normalisation), chaussées (optimisation des techniques).

Par ailleurs, il semble que l'aménagement progressif (route en terre moderne puis bitumage) ne soit intéressant que dans des cas très particuliers, et que l'on doive généralement lui préférer :

— soit le bitumage direct,

— soit l'aménagement DTRP, suivi du bitumage dans un délai supérieur à 5 ans.

c. Modes de passation des marchés

Les procédures de passation des marchés doivent faire l'objet d'efforts attentifs portant notamment sur les points suivants :

— Dissociation des travaux d'une part, du financement d'autre part, dans le cas d'un recours à l'emprunt privé, de façon à pratiquer l'appel à la concurrence.

— Appel d'offres systématique pour les travaux financés sur fonds propres (caisse de stabilisation notamment) et recherche d'un accroissement de la part financée par les organismes internationaux.

— Poursuite des actions de contrôle de l'exécution.

d. Maîtrise des opérations menées en régie

Les interventions des groupes DTRP, conçues au départ comme de simples rechargements de plate-forme, sont en fait devenues de véritables améliorations de routes et doivent être considérées à ce titre comme des investissements. Le maintien du potentiel global constitué par les cinq groupes lourds, proposé au programme garanti ne trouvera sa pleine efficacité que si dans le même temps des améliorations sont apportées dans les domaines suivants :

— Préparation des interventions par un minimum d'études.

— Amélioration de la gestion du parc de véhicules et d'engins et en particulier respect d'un programme adéquat de renouvellement.

— Mise en œuvre d'un programme complémentaire (optionnel) d'ouvrages d'art de façon à assurer une plus grande homogénéité du niveau de service des sections aménagées.

En ce qui concerne les modalités d'exécution de ces travaux d'amélioration s'il est préconisé le maintien du potentiel actuel constitué par les cinq groupes lourds de la DTRP, on devra envisager la sous-traitance à l'entreprise pour d'éventuels travaux supplémentaires. Cela est notamment le cas pour le programme de réalisation des ouvrages, pour lequel, au demeurant, les groupes lourds ne sont pas équipés.

e. Implantation d'une industrie locale de génie civil

L'absence d'entreprises privées ivoiriennes de génie civil est une lacune dans le système de production, comme dans la politique d'ivoirisation, que seule une action coordonnée de la Puissance Publique est susceptible de combler à moyen terme.

D'après les études menées, cette lacune provient d'un environnement dissuasif beaucoup plus que d'une envergure insuffisante, d'une structure technique inadéquate, ou d'une répartition régionale instable du marché.

Le marché est en principe, suffisamment important, ouvert et varié pour que des opérateurs de taille moyenne puissent y accéder directement ou par le biais de la sous-traitance. La distribution régionale n'est pas un obstacle, d'autant plus qu'avec l'accent nouveau mis sur la desserte locale, le développement des villes de l'intérieur, les plates-formes villageoises, etc., les opérations de faible dimension unitaire vont se multiplier.

Mais l'environnement est dissuasif :

— les maîtres d'œuvre sont réticents vis-à-vis d'entreprises de faible surface : ils ne pratiquent pas l'allotissement des travaux, pour des raisons liées à la coordination et au contrôle des chantiers à des économies d'échelle théoriques, ou à des délais impératifs de livraison ;

— les entrepreneurs étrangers accèdent souvent au marché en apportant des préfinan-

cements liés, procédé auquel il est fréquemment fait recours. La sous-traitance n'est pas organisée ;

— la procédure des marchés publics est relativement lourde qu'il s'agisse de l'approbation des marchés ou des délais de règlement. La Caisse des Marchés de l'Etat n'existe pas encore. Caution et nantissement sont chers, et les petites entreprises ne peuvent faire face à cette importante mobilisation de trésorerie ;

— par ailleurs, malgré l'existence de principe d'un taux préférentiel, la faiblesse des plafonds de garantie existants rend en fait le crédit aux petites entreprises plus cher que pour les grosses, les banques prenant la commission maximale. Or, l'activité est capitalistique.

En conséquence, bien qu'il existe parmi les forestiers (soucieux de diversifier leur acti-

Tableau N°21
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 1981-1985
(secteur des transports)

(en millions de francs 1980)

Désignation des programmes	Programme garanti			Programme optionnel (toutes sources confondues)
	Entreprises publiques		État	
	F.P. emprunts	subventions		
A. Transports maritimes				
• Développement de la flotte de la SITRAM	27 200	6 800	—	26 500
• Extension et développement du port d'Abidjan	30 000	—	—	
• Extension du port de San Pedro	—	4 500	—	6 700
Sous-total Transp. maritime	57 200	11 300	—	33 200
B. Aéronautique civile				
• Aménagement d'Abidjan	—	—	5 300	
• Étude et démarrage de l'extension d'Abidjan	—	—	9 000	48 000
• Aéroport de Bouaké	—	—	4 000	18 700
• Aéroports de l'intérieur	—	—	5 700	20 300
• Exploitation et sécurité	—	—	1 700	—
Sous-total aéronautique civile	—	—	25 700	87 000
C. Transports terrestres				
• Programmes de la RAN	19 700	26 500	—	12 300
• Actions administratives	—	—	200	
• Programmes de sécurité routière (O.S.E.R.)	—	2 400	—	
Sous-total transp. terrestre	19 700	28 900	200	12 300
D. Infrastructure routière				
• Opérations engagées	—	—	55 100	—
• Renforcements routiers	—	—	39 500	16 800
• Revêtements nouveaux	—	—	53 000	26 800
• Réseau de liaison en terre	—	—	30 300	9 800
• Réseau de desserte	—	—	10 000	16 000
• Parc d'engins	—	—	5 000	5 000
• Études et contrôles	—	—	11 400	5 600
Sous-total infrast. routière	—	—	204 300	80 000
TOTAL GÉNÉRAL	76 900	40 200	230 200	212 500

Total des investissements garantis sur le secteur : 347 300

tivité), les transporteurs de matériaux de construction, les petits entrepreneurs de bâtiments, des candidats compétents prêts à se lancer dans la création d'entreprises de génie civil, l'environnement est si dissuasif et l'utilisation concurrente de capitaux dans l'immobilier si rémunératrice qu'il n'y a guère de chance de voir se créer dans ce contexte un noyau d'entrepreneurs privés nationaux.

Il a pourtant été vérifié que la rentabilité économique de petites unités de défrichage, terrassement ou VRD était correcte et que, sous réserve d'un apport de capitaux suffisants et d'intervention d'organismes de financement accordant des taux préférentiels, la rémunération de l'entrepreneur permettait la croissance de l'entreprise.

La maîtrise à terme par des nationaux de la branche des travaux publics ne peut être envisagée sans une volonté établie de favori-

ser la création et le développement de telles entreprises. Il faut pour cela, agir sur 3 facteurs fondamentaux :

- la réservation d'une part de marché stable pour ces entreprises et l'assurance d'un accès régulier aux marchés publics,
- le soutien financier et l'accès au crédit,
- l'assurance des règlements rapides et réguliers des commandes publiques.

D'autre part, il est très souhaitable de mettre en place une cellule d'assistance qui les conseille dans leur démarche et aide à l'organisation de ces entreprises, de développer des structures de formation, surtout en ce qui concerne les cadres gestionnaires, les conducteurs de travaux et les chefs d'ateliers mécaniques, ces spécialités étant peu présentes en Côte d'Ivoire et les petites entreprises risquant de se heurter aux tensions correspondantes du marché de l'emploi.

CONCLUSION

Le resserrement dans la contrainte financière sur le quinquennat 1981-1985, particulièrement en début de période, accentuera la tendance déjà constatée à une diminution de la part relative du secteur des transports dans l'allocation des ressources consacrées aux investissements. Cependant le caractère aléatoire de ces ressources, et l'éventualité d'une nette amélioration de la conjoncture, particulièrement en fin de période, amènent à prévoir un programme optionnel relativement important, au-delà du noyau considéré comme garanti.

Le programme optionnel est conçu pour servir utilement de guide à la programmation, et inclut :

- les investissements des entreprises publiques liés à un accroissement de leur activité, et notamment des trafics, plus rapide que prévu,

- un démarrage plus rapide des investissements étalés sur les deux périodes, auxquels une part plus importante serait consacrée dès le prochain quinquennat,

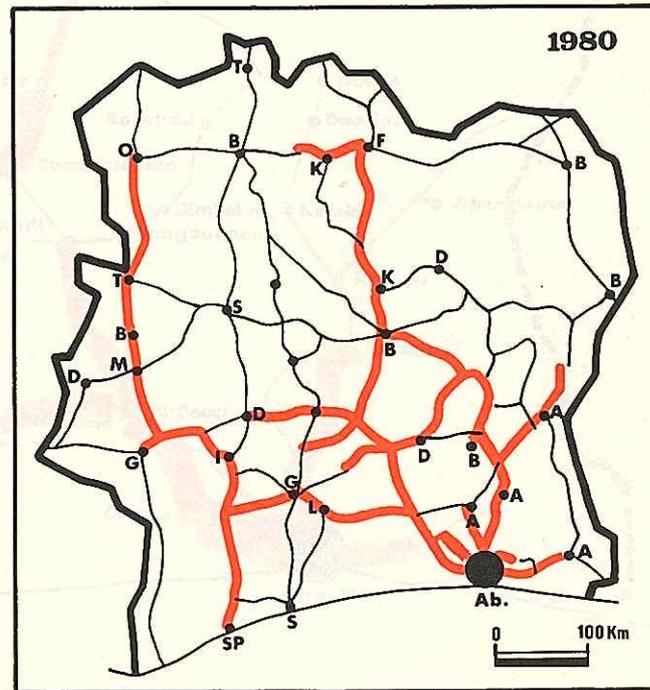
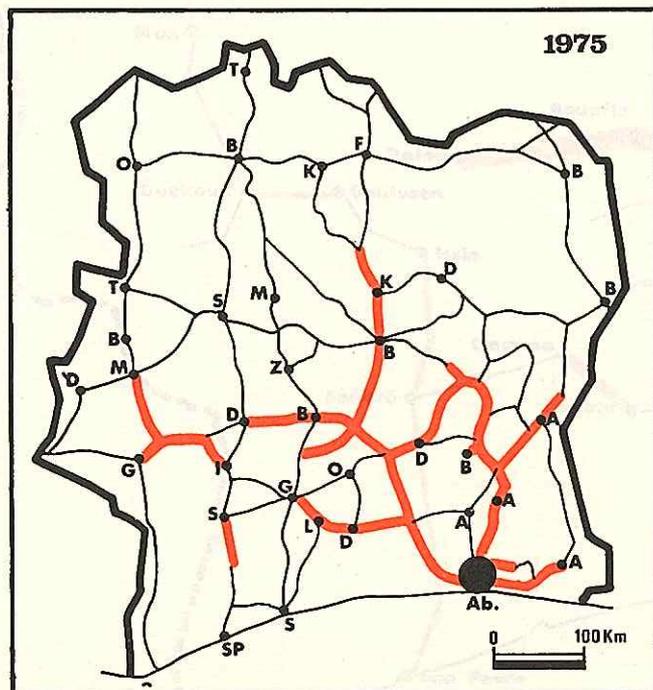
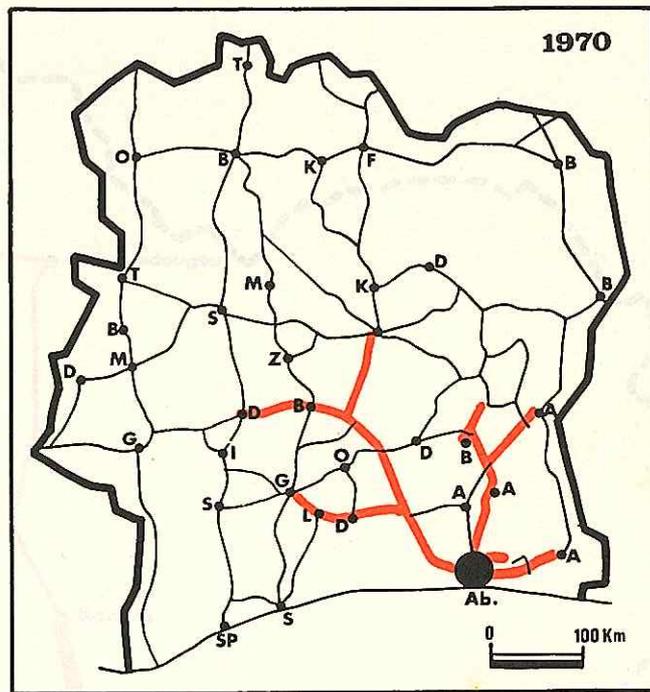
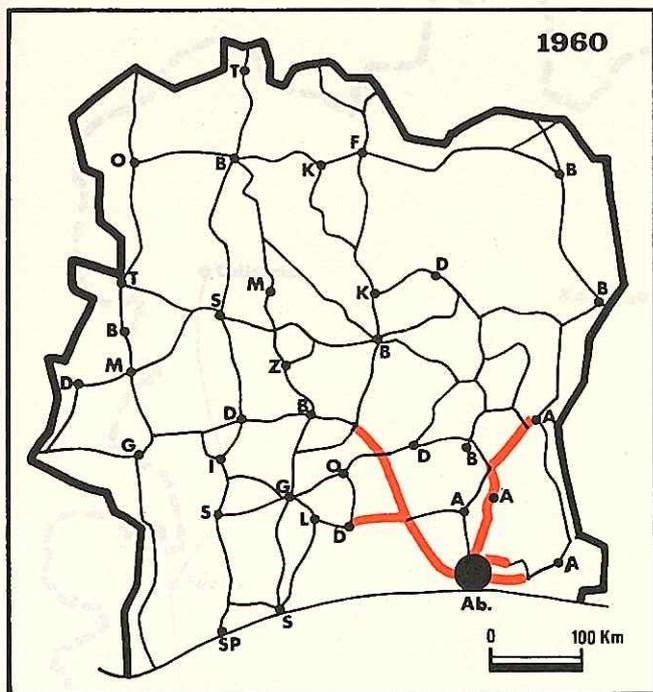
- des programmes classés en deuxième priorité par les Ministères Techniques.

Le programme garanti s'élève à 347,3 milliards de francs aux conditions économiques de 1980 et comprend :

- 230,2 milliards d'investissements directs de l'Etat sur les infrastructures,
- 76,9 milliards d'investissements à la charge des entreprises publiques,
- 40,2 milliards de subventions de l'Etat.

Ce programme implique un certain ralentissement des investissements qui pourra être mis à profit pour suivre les actions entamées vers une meilleure maîtrise des opérations.

EVOLUTION DU RESEAU ROUTIER REVETU 1960 ~ 1980



Chefs-lieu de département rattachés au réseau revêtu:

1960: Abidjan, Adzopé, Abengourou, Divo

1970: idem + Aboisso, Bongouanou, Gagnoa, Bouaflé
Daloa, Bouaké

1980: idem + Dimbokro, Agboville, Oumé, Soubré, Issia,
Guiglo, Man, Biankouma, Touba, Odienné, Katiola,
Ferkéssédougou, Korhogo

— Réseau revêtu
— Réseau en terre

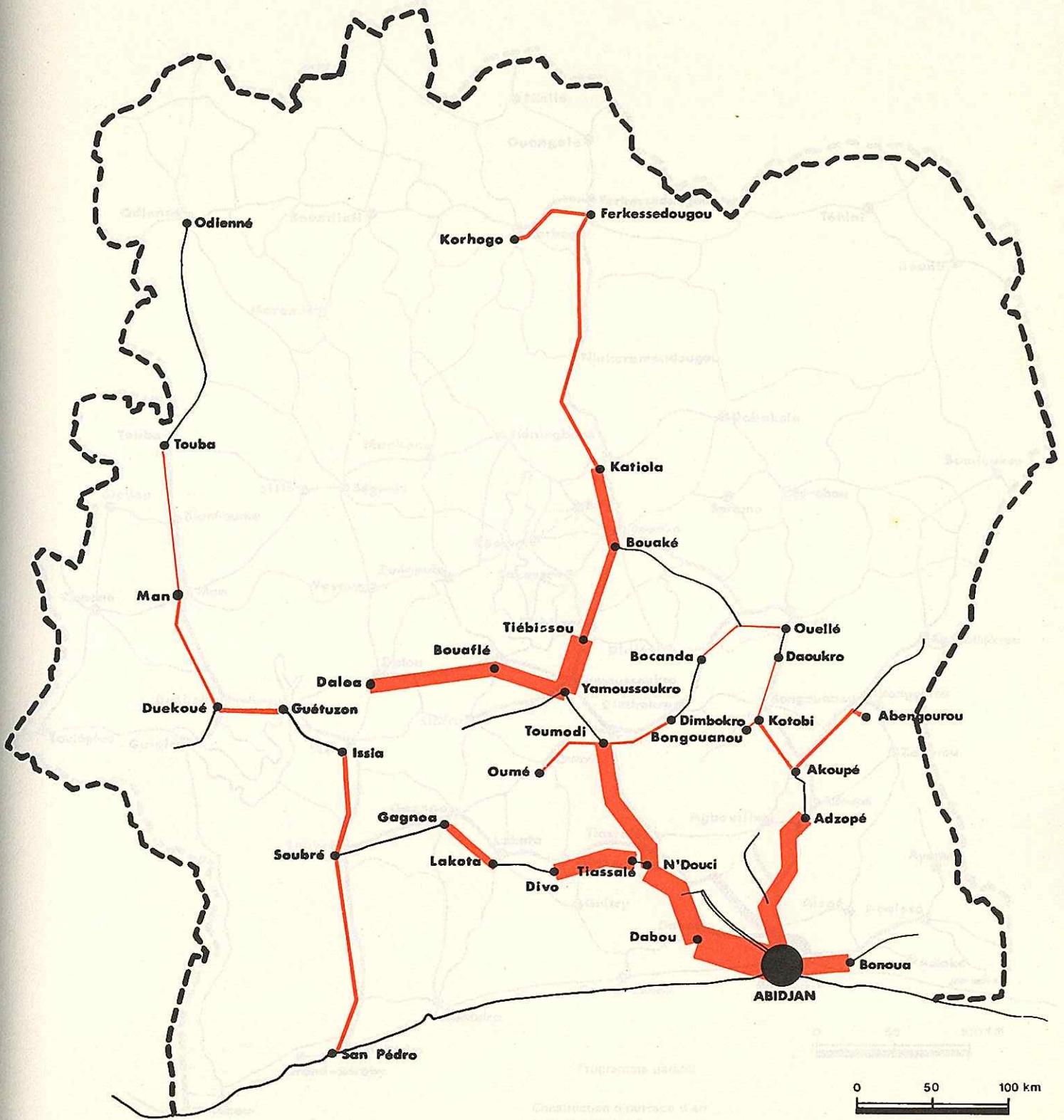
Non rattachés en 1980:

Boundiali, Bondoukou, Sassandra, Danané, Dabakala,
Séguéla, Mankono, Zuénoula, Bouna, Tengrela

TRAFIC SUR LE RESEAU BITUME

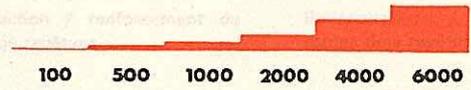
1979

ESQUISSE DE PROGRAMMATION 1981-1985



— Section du réseau bitumé où le trafic n'est pas connu (= autoroute)

Nombre de véhicules / jour :



TRAVAUX DE REVETEMENT

ESQUISSE DE PROGRAMMATION 1981-1985



Réseau revêtu fin 1980
 (% autoroute)
 Réseau en terre

Programme garanti

Construction d'ouvrage d'art
(travaux engagés)

Héritage de la période précédente
ou travaux engagés

Nouveau revêtement

Reconstruction / renforcement de
routes déjà revêtues

Construction ou reconstruction
d'ouvrage d'art

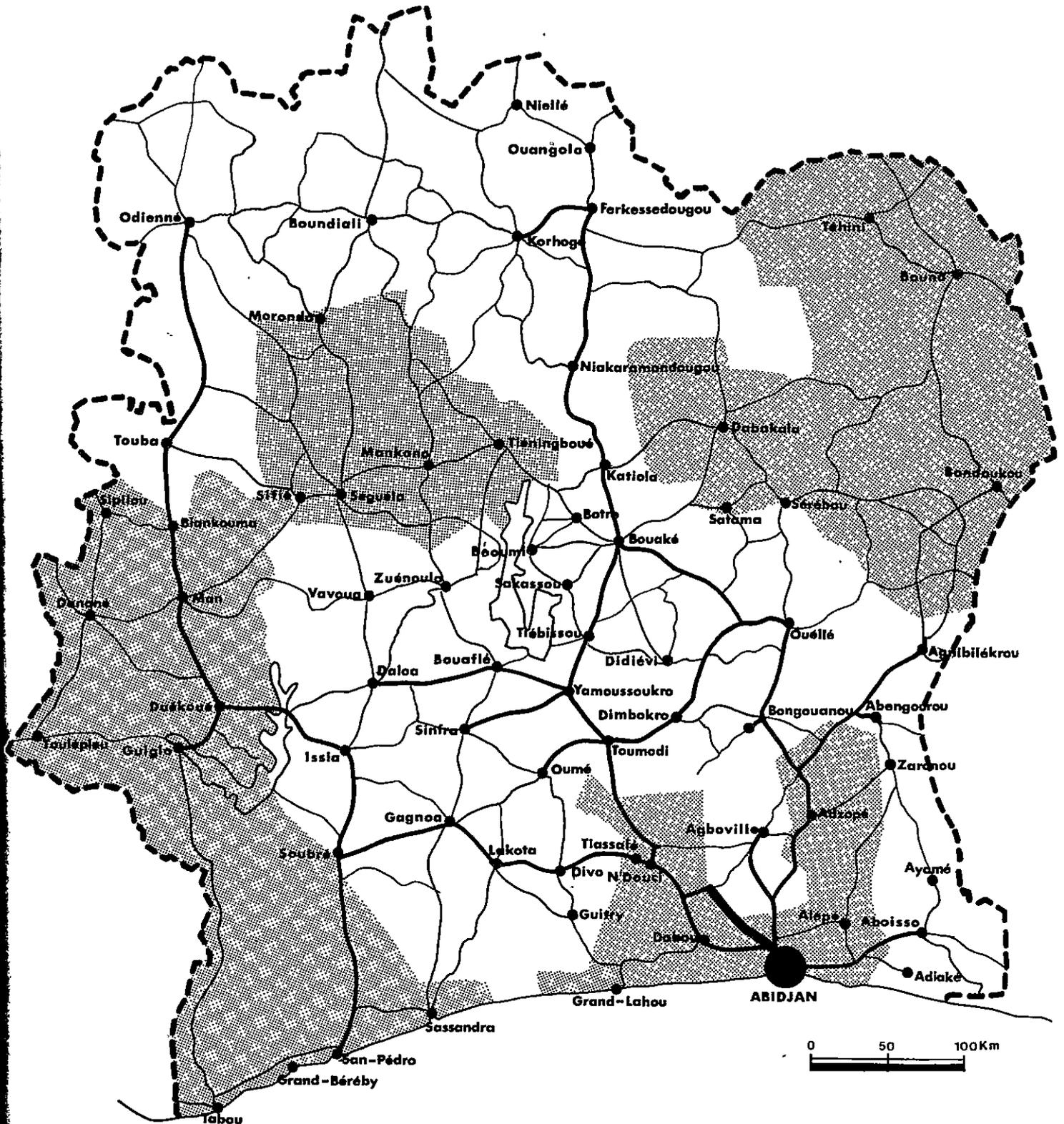
Programme optionnel

Nouveau revêtement

Reconstruction / renforcement de
routes déjà revêtues

(1) Ou autre itinéraire D.D.R.

PROGRAMME DE BASE DES AMELIORATIONS DTRP 1981-85



— Réseau en terre

— Réseau bitumé fin 80
(% autoroute)

Revêtement prévu (héritage ou travaux engagés)

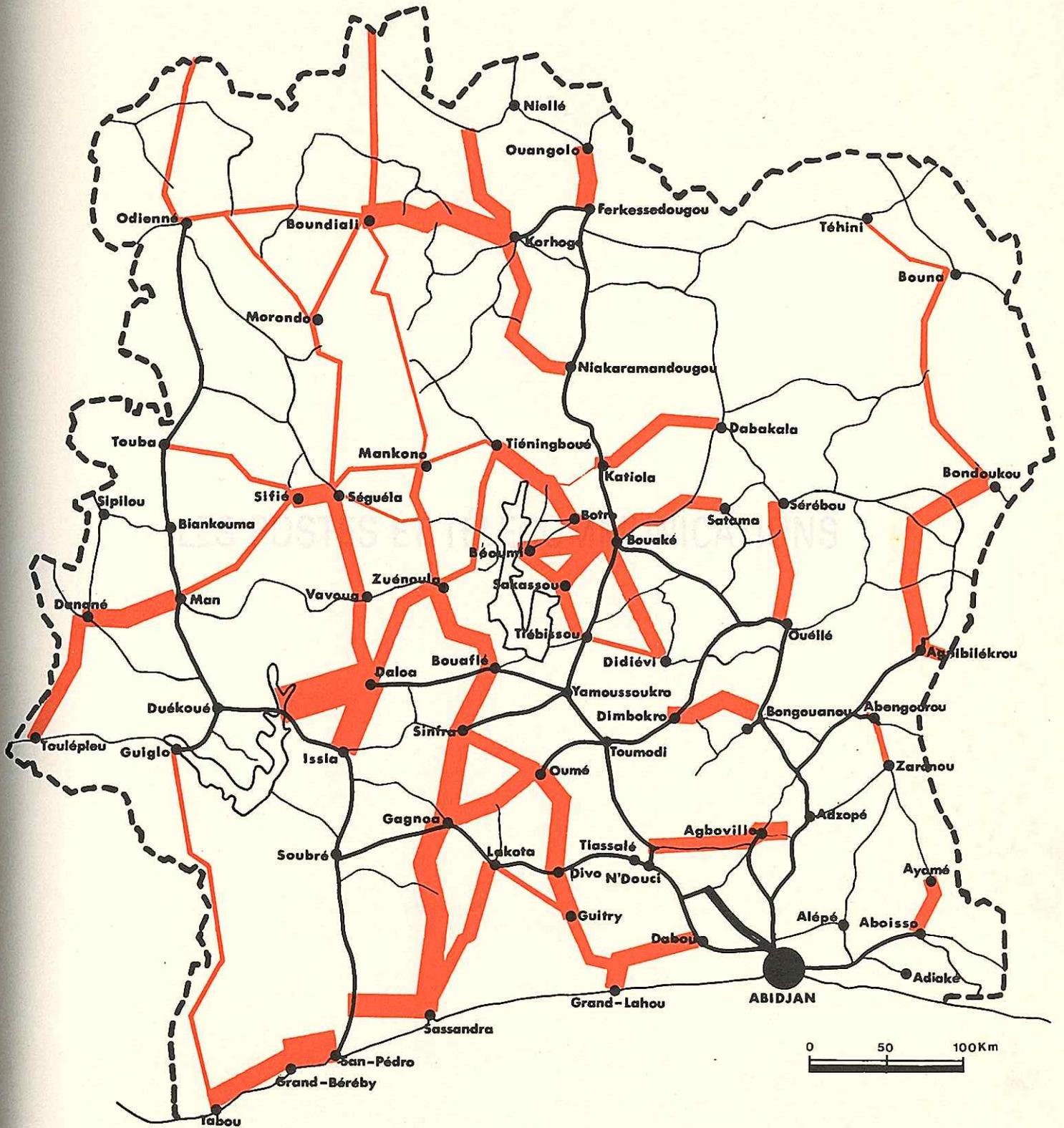
Programme de base (2 534 Km)

Programme complémentaire (965 Km)



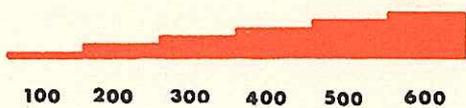
Zone où une amélioration, création d'infrastructures routières et de pistes rurales est prioritaire par rapport à toute autre action complémentaire

TRAFIC SUR LE RESEAU EN TERRE 1980



Réseau bitumé fin 80 (≡ autoroute)
 Section du réseau en terre où le trafic n'est pas connu

Nombre de véhicules par jour:



les postes et télécommunications

Seconde d'accompagnement et de soutien du développement général, les Postes et Télécommunications avaient pris un grave retard jusqu'à 1975.

Le Plan de Développement 1976-1980 a fait retenu comme objectif « d'assurer dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et d'échange avec l'extérieur la circulation de l'information aux moindres coûts et délais et avec le maximum de sécurité, de continuité et d'adaptation aux besoins ». Le coût des programmes P & T avait été estimé à 38 milliards de francs en 1975.

Les sous-objectifs du Plan avaient été définis comme devant :

LES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

— amplifier le fonctionnement des télécommunications à l'intérieur du pays et avec l'extérieur,

— étendre le réseau téléphonique, télégraphique et téléx à des régions non couvertes, en sorte de briser leur isolement géographique,

— assurer des liaisons fiables avec l'extérieur et en créer de nouvelles.

La période 1976-1980 a été marquée par des réalisations remarquables, malgré certains retards. En effet, il s'agit souvent d'opérations impardonnables complexes et longues, nécessitant des études préparatoires. En outre, les procédures de mise en place des financements allongent les délais de réalisation des projets.

De ce fait, de nombreuses opérations n'ont pu démarrer que pendant la seconde partie du quinquennat et ne s'achèveront qu'en 1981-1982.

Une autre cause d'écart entre les prévisions et les réalisations a été la pression de la demande à l'étranger, qui a souvent dû être satisfaite en priorité, laissant les programmes de l'intérieur prendre du retard.

Remarque préalable

Le Plan 1981-1985 doit permettre de clarifier et d'assainir la situation financière de l'Office des Postes et Télécommunications.

Actuellement le budget et le compte financier de l'Office n'incluent pas les comptes des Postes de croix des Télécommunications. En outre, l'Office prend à sa charge les dépenses de certains services ne faisant pas partie de l'Office : Cabinet ou Ministère, Inspection Générale, Direction des Relations Extérieures, Ecoles des P & T, Direction de la Télé-

informatique et des Réseaux Spéciales (DRS).

Il en résulte que les Télécommunications Nationales, service rentable, tout au moins à Abidjan et dans les grandes villes et encore rentable globalement, sont amenées à supporter les déficits et dépenses des autres services, ce qui limite considérablement leurs possibilités de développement.

La situation est devenue telle qu'à partir de 1980 les Télécommunications ne pourraient présenter pour 1981-1985 qu'un « Plan de

les postes et télécommunications

Secteur d'accompagnement et de soutien du développement général, les Postes et Télécommunications avaient pris un grave retard jusqu'à 1975.

Le Plan de Développement 1976-1980 avait retenu comme objectif « d'assurer dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et d'échange avec l'extérieur la circulation de l'information aux moindres coûts et délais et avec le maximum de sécurité, de continuité et d'adaptation aux besoins ». Le coût des programmes P & T avait été estimé à 38 milliards de francs en 1975.

Les sous-objectifs du Plan avaient été définis comme devant :

- accélérer les services de la poste et rendre l'accès à ce service public plus aisé pour les populations,
- améliorer le fonctionnement des télécommunications à l'intérieur du pays et avec l'extérieur,
- étendre le réseau téléphonique, télégraphique et télex à des régions non encore équipées permettant de briser leur isolement géographique,
- assurer des liaisons fiables avec l'extérieur et en créer de nouvelles.

La période 1976-1980 a été marquée par des réalisations remarquables, malgré certains retards. En effet, il s'agit souvent d'opérations importantes, complexes et longues, nécessitant des études préparatoires. En outre, les procédures de mise en place des financements allongent les délais de réalisation des projets.

De ce fait, de nombreuses opérations n'ont pu démarrer que pendant la seconde partie du quinquennat et ne s'achèveront qu'en 1981-1982.

Une autre cause d'écart entre les prévisions et les réalisations a été la pression de la demande à Abidjan, qui a souvent dû être satisfaite en priorité, laissant les programmes de l'intérieur prendre du retard.

Remarque préalable

Le Plan 1981-1985 doit permettre de clarifier et d'assainir la situation financière de l'Office des Postes et Télécommunications.

Actuellement le budget et le compte financier de l'Office n'isolent pas les comptes des Postes de ceux des Télécommunications. En outre, l'Office prend à sa charge les dépenses de certains services ne faisant pas partie de l'Office : Cabinet du Ministre, Inspection Générale, Direction des Relations Extérieures, Ecoles des P & T, Direction de la Télé-

informatique et des Réseaux Spécialisés (DTRS).

Il en résulte que les Télécommunications Nationales, service rentable, tout au moins à Abidjan et dans les grandes villes et encore rentable globalement sont amenées à supporter les déficits et dépenses des autres services, ce qui limite considérablement leurs possibilités de développement.

La situation est devenue telle qu'à partir de 1980 les Télécommunications ne pourraient présenter pour 1981-1985 qu'un « Plan de

survie » qui ne permettrait même pas d'achever les projets prévus au Plan 1976-1980. Or le développement des Télécommunications est indispensable pour accompagner l'essor économique et pour désenclaver l'intérieur du pays.

Pour remédier à cet état de choses, le prochain Plan pose un certain nombre de principes qui découlent des règles d'une saine gestion financière et qui autorisent la poursuite de l'expansion des Télécommunications.

— Les Postes sont un service public essentiel mais, comme dans la plupart des pays, ce service n'est pas rentable globalement et ne peut fonctionner et se développer qu'avec l'aide de l'Etat notamment pour la poste rurale. La nécessité d'assurer le service postal hors d'Abidjan et le fonctionnement du service des chèques postaux, service non rémunéré, entraîne un déficit chronique dû aux exigences de service public.

Ce déficit pèse lourd dans le budget de l'OPT et il n'est pas normal qu'il soit couvert par les ressources des Télécommunications. L'Etat s'engage désormais à prendre à sa charge :

- le déficit du service postal,
- l'amortissement des emprunts contractés pour le Centre de Tri et pour Postel 2001 (part imputée au service postal seulement),
- les investissements futurs des Postes,
- les services ne dépendant pas de l'OPT auront leurs dépenses couvertes par le Budget Général de Fonctionnement et éventuellement par le BSIE,
- les charges supplémentaires imposées par l'Etat à la Direction Générale des Télé-

communications pour des raisons politiques ou sociales ou dans un souci d'aménagement du territoire, mais manifestement non rentables, seront inscrites au BSIE.

L'OPT sera ainsi placé dans des conditions normales de fonctionnement d'un établissement public à caractère industriel et commercial. En contrepartie de ses engagements financiers, l'Etat demandera à l'OPT de signer un *contrat de programme* qui lui imposera la réalisation de certains objectifs, tout en maintenant un sain équilibre financier.

Sur la période du Plan, l'OPT est responsable de la bonne exécution des projets retenus en matière de Télécommunications Nationales.

Les Télécommunications nationales pourront investir 80,8 milliards de francs en 5 ans, prenant à leur charge l'ensemble des dépenses, rentables ou non, entrant dans le cadre d'activité spécifiquement « Télécommunications ».

Pour ce faire il empruntera au maximum 30 milliards de francs dont il assurera le service de la dette.

Pour l'ensemble des Postes et Télécommunications le programme des investissements se présente ainsi :

(en milliards de F CFA)

Services	État	Entreprises publiques	Total
Postes	9,5	—	9,5
Télécommunications nationales	3,3	68,8	72,1
Services communs	1,4	—	1,4
Intelci	—	12,0	12,0
	14,2	80,8	95,0

I. LES POSTES

1. Plan 1976-1980

Le plan de développement des Postes visait à :

a. Développer le réseau postal

en multipliant les bureaux de poste.

- 1 guichet pour 16 000 habitants à Abidjan (10 bureaux nouveaux),
- 0,4 guichet pour 10 000 habitants à l'intérieur et 1 000 km² desservis par un bureau (49 à 76 bureaux),
- 8 circuits de Poste Automobile Rurale (PAR).

A Abidjan le Plan sera réalisé intégralement. A l'intérieur 53 bureaux seront ouverts au public et 9 PAR seront en service fin 1980.

b. Améliorer la qualité du service

— au niveau de la collecte par la construction d'un Centre National de Tri, de 10 sous-centralisateurs et par l'installation de 60 boîtes aux lettres,

— au niveau de l'acheminement et la distribution en raccourcissant les délais par l'accélération des opérations de tri, par l'installation de nouvelles boîtes postales et la création de services CEDEX et CIDEX.

En 1980

— 95 % du courrier est distribué en un jour dans la même localité,

— 80 % est distribué en un jour lorsqu'il y a relation directe de voisinage,

— 70 % est distribué en 3 jours en cas de transit.

Le Centre de Tri National est en service mais aucun des sous-centralisateurs n'a pu être construit ; les boîtes aux lettres intéressent peu les utilisateurs. Le nombre de boîtes postales a été augmenté de 42 640 à Abidjan (soit 10 340 de plus que prévu) et de 36 500 à l'intérieur (soit 5 800 de moins que prévu). 5 CIDEX ont été installés à titre expérimental.

c. Moderniser les opérations

par la mécanisation des guichets et des services arrières : installation de machines à affranchir, à émettre et à oblitérer et mécanisation du transbordement. Les objectifs ont été généralement atteints.

2. Programme 1981-1985

Pendant le prochain Plan les efforts seront poursuivis dans les mêmes directions. Il s'agit d'offrir à la clientèle postale un service dont la qualité réponde avant tout à ses préoccupations et qui tienne compte de son comportement et de ses habitudes. Il faut faire face, dans l'ordre, aux impératifs suivants : sécurité, régularité, rapidité.

a. Développer les points de contact

Il faut entendre par point de contact, tout point par lequel la clientèle peut entrer en contact avec la poste. La multiplication des points de contacts constitue le meilleur moyen de rapprocher la poste de sa clientèle.

— Boîtes aux lettres supplémentaires en ville

(En même temps que les points de vente de timbres) et en zone rurale (dans les villages centres et intégrés aux batteries CIDEX).

— Etablissements postaux

En milieu urbain, l'objectif est d'implanter un bureau de poste par quartier et en zone rurale un bureau tous les 50 km. L'équipement des chefs-lieux de sous-préfectures sera poursuivi et même intensifié avec l'aide de l'Etat et des collectivités locales.

— Réseau de postes mobiles

La Poste Automobile Urbaine (PAU), véritable guichet ambulante desservira les agglomérations suburbaines non dotées de bureaux de poste, les cités dortoirs (aux heures de présence des habitants), les cités administratives, certains hôtels et établissements scolaires.

La Poste Automobile Rurale (PAR) n'ayant pas joué pleinement son rôle au cours du Plan 1976-1980, une nouvelle politique de création sera définie (révision des attributions, politique d'implantation, etc.). 5 PAU et 5 PAR seront organisées.

b. Développer les réseaux et les moyens d'acheminement

Le Centre de Tri National est achevé. Il ne pourra pleinement jouer son rôle dans l'amélioration du trafic que lorsque seront construits les centralisateurs régionaux.

Dix centralisateurs seront implantés, tous les 200 km, et auront pour mission de collecter et de trier le courrier de la zone postale concernée. Ils seront situés à :

Abengourou	Korhogo
Aboisso	Man
Bouaké	Odienné
Bondoukou	San Pedro
Dimbokro	Daloa

LOCALISATION DES 20 BUREAUX DE PLEIN EXERCICE PRÉVUS

Implantation	Localisations et années de réalisation				
	1981	1982	1983	1984	1985
Abidjan	Riviera	Prodomo	Km 4	Anomanbo	—
Chefs-lieux de région	Bouaké (2)	Daloa	—	—	—
Autres villes	—	Gagnoa	Dimbokro	—	—
Zones rurales	Bettie	Ouragahio	Yakassé	Nassian	Zikisso-Satama-
			Attobrou	Banieredougou	Sokoura
	Bodokro	Guiembé	Fronan	Fresco	Morondo
	Blolequin	Hiré-Watta	Buyo	Sipilou	—
	—	Sandegué	Gbanné	—	—
	—	Bin-Houyé	Zoukougbeu	—	—

Aux nœuds de trafic seront implantés des bureaux de transit. Cette fonction peut être attribuée à des bureaux déjà existants ou à des Centres de Distribution Rurale (CDR).

Ces bureaux seront chargés de l'interconnexion du courrier départemental, régional, inter-régional.

Une refonte totale du système d'acheminement sera entreprise comportant une structure à trois niveaux :

- . national et international,
- . régional et départemental,
- . local et PAR.

L'acheminement se fera, selon les cas, par voies routière, ferroviaire, aérienne, maritime ou fluviale.

Enfin, des études seront entreprises pour définir les possibilités de création d'un courrier électronique.

c. Développer les réseaux de distribution

Le nombre de boîtes postales augmentera de 10 000 au cours du Plan. En ville, la norme sera de 1 boîte pour 100 personnes. En milieu rural, les villages centres seront équipés en boîtes individuelles ou collectives.

En dehors des boîtes postales des bureaux de postes, la distribution sera faite par CEDEX ou par CIDEX à partir de Centres de Distribution Urbains ou Ruraux (CDU ou CDR). Le Plan prévoit :

. 5 CDU à Abidjan : Bietry, Koumassi -SICOGI, Treichville Port, Cocody Cité des Arts, Yopougon Zone industrielle.

. 72 CDR dont toutes les localisations n'ont pas encore été fixées. 526 batteries soit 16 200 boîtes de CIDEX leur seront rattachées.

Enfin, la Direction Générale des Postes prévoit à la demande un service d'abonnement à la distribution à domicile et un service de distribution express (DISPRESS).

d. Développer la collaboration internationale

Cette collaboration consistera surtout en :

. L'utilisation du Centre de Tri de Vridi pour le courrier en provenance ou à destination des pays enclavés voisins de la Côte d'Ivoire.

. La création de 8 bureaux d'échanges frontaliers avec le Libéria, la Guinée, le Mali, la Haute-Volta et le Ghana.

. La coordination du courrier aéroportal avec le pays du Conseil de l'entente ou de la CEAO.

. L'implantation d'une imprimerie de timbres-poste en collaboration avec certains Etats de l'Afrique de l'Ouest.

e. Développer des centres logistiques

Dans le souci d'accroître leur efficacité et compte tenu de leur importance, de la complexité et de la complémentarité de leurs tâches, on s'efforcera de regrouper les centres de :

- . contrôle des mandats,
- . comptabilité des bureaux,
- . comptabilité de la poste aérienne,
- . recherche du courrier.

Par ailleurs, il faudra organiser un certain nombre de services annexes tels que des magasins de matériel pour les bâtiments, un centre de documentation et d'archives.

3. Les moyens

La réalisation de ces objectifs exige des moyens en personnel et en équipements.

a. Personnel

En 1979 la Poste ivoirienne employait 1 192 agents du cadre et 636 agents temporaires et occasionnels.

De 1981 à 1985, la politique doit tendre à la formation d'un personnel apte à faire face à l'évolution des services postaux. Les besoins se présentent comme suit :

. Administrateurs	15
. Inspecteurs	50
. Contrôleurs	150
. Agents	250
. Préposés	300

soit 765 agents à recruter et à former.

Afin d'atteindre cet objectif, il est proposé de refondre les programmes de formation de toutes les catégories de personnel, d'étudier des possibilités de restructuration de l'Ecole Multinationale de Formation Postale et de mettre en place 10 bureaux-pilotes pour la formation continue.

b. Le matériel d'exploitation

Il s'agit de compléter et de moderniser le matériel de bureau (machines à écrire, machines à calculer, photocopieurs, machines à affranchir et à émettre, etc.).

Pendant cette période la qualité du service s'est sensiblement améliorée.

— *Faisceaux hertziens*

La réalisation du Plan impliquait la construction de 7 nouveaux faisceaux hertziens à grande capacité et d'un certain nombre de faisceaux à moyenne et petite capacité, et de 2 000 km de lignes aériennes afin de relier les quelques sous-préfectures encore isolées.

Plus de 200 km de lignes aériennes ont été installées en particulier : Man-Biankouma ; Touba-Konan ; Ferkéssédougou-Nassian ; Korhogo-Ferké II.

Les autres lignes aériennes ont été remplacées par des faisceaux hertziens analogiques ou numériques présentant une meilleure fiabilité.

En 1980, 16 faisceaux hertziens et 5 faisceaux VHF étaient installés.

On prévoit d'alimenter certaines stations avec des turbines à gaz.

2. Les moyens mis en œuvre

a. *Investissements*

Le montant des investissements prévus pour les Télécommunications Nationales étaient de 26,4 milliards de francs 1975 (dont 4,2 milliards pour Abidjan). Le montant des réalisations a largement dépassé le chiffre prévu.

b. *Personnel*

L'objectif était la formation de 2 000 agents de toutes catégories de 1976 à 1980.

La plupart des agents des Télécommunications sont formés à l'École Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications (ENSPT) et au Centre de Formation Professionnelle des Postes et Télécommunications (CFPPT).

L'ENSPT forme pour l'instant des Ingénieurs des Techniques et des Inspecteurs d'exploitations des Télécommunications. Le Centre de Formation Professionnelle forme les Agents d'Exécution et de Maîtrise.

De 1976 à 1979, 1 500 cadres et agents ont été formés. 614 agents étaient encore en cours de formation en 1980.

3. Le programme 1981-1985

D'ici à 1985 la demande solvable sera de 75 000 lignes raccordées à Abidjan et de 25 000 à l'intérieur (116 000 à 36 000 en 1990).

Il faudrait donc raccorder 60 000 lignes pendant le quinquennat, ce qui ne paraît guère possible avec les ressources prévues. Par ailleurs, les recettes par nouvel abonné, une fois que les clients les plus importants ont été satisfaits, deviennent de plus en plus faibles, ce qui risque de peser sur la future capacité d'autofinancement de l'OPT.

L'OPT a choisi une politique de rigueur qui permettra d'atteindre les objectifs minima :

— Il importe tout d'abord d'achever les travaux en cours et de lancer quelques opérations nouvelles qui en sont les compléments indispensables.

— Ensuite l'OPT s'efforcera de raccorder le maximum possible de lignes aux centraux déjà existants, ce qui, pour une dépense relativement faible, dégagera assez rapidement de nouvelles ressources.

La capacité des centraux existants étant d'environ 73 000 lignes, on peut estimer que, théoriquement, sans dépasser la saturation (80 % de lignes raccordées) on pourrait augmenter le nombre d'abonnés d'environ 15 000. La demande de 60 000 lignes nouvelles ne serait satisfaite qu'à 25 %, ce qui n'est pas admissible.

— Il faudra donc d'autres investissements pour de nouveaux centraux et réseaux. Le Plan des Télécommunications Nationales qui s'élève à 80,8 milliards de francs doit permettre de raccorder au total 33 000 abonnés supplémentaires (28 000 à Abidjan et 5 000 à l'intérieur), la demande étant satisfaite à 73 % en 1985. La capacité des centraux de l'intérieur sera nettement supérieure aux raccordements, ce qui facilitera ultérieurement de nouveaux raccordements à peu de frais, au fur et à mesure de l'évolution de la demande.

En outre, l'amélioration de la qualité du service sera recherchée par la réduction des délais d'attente des lignes nouvelles, de la tonalité, de la réponse des opératrices, de relevé de dérangement et par l'accroissement du taux d'efficacité (pourcentage d'appels aboutissant au premier essai).

L'OPT procédera à l'extension des services nouveaux qui ont fait récemment leur apparition en Côte d'Ivoire : la téléinformatique, le service radiomobile, la téléphonie rurale auxquels pourraient s'ajouter d'autres services : la télécopie, le télétexte, la téléconférence, l'appel de personnes, etc.

Enfin, un dernier objectif est la mise en place entre 1985 et 1990 d'un système national de télécommunication par satellite (utilisé en

— Le développement du télégraphe (+33,3 %) a été freiné par l'établissement des liaisons directes entre les pays européens et plusieurs pays africains, par le retard de la mise en service du C.A.M., par l'utilisation plus fréquente du téléphone.

Le téléphone, tout en augmentant son trafic de +278,7 %, n'a pas atteint son objectif. Le retard dans la mise en service de nouveaux abonnés par l'OPT et de l'équipement du central d'arrivée en France en est la cause.

L'écart prévision/réalisation du trafic télex s'explique par la chute du trafic souvent constatée (avec la France) et par le fonctionnement non optimum du C.T.I. (Centre Télex International).

2. Programme 1981-1985

a. Perspectives de développement

Le trafic télégraphique a été estimé à 25 000 000 mots en 1985 soit un accroissement de 3,4 % par an.

La téléphonie passera de 24 000 000 minutes en 1981 à 56 800 000 minutes en 1985 soit un accroissement de 20 % par an du trafic interafricain et de 18 % du trafic intercontinental.

Quant au télex, il augmentera de 15 % par an en trafic interafricain et de 10 % en trafic intercontinental.

Ce développement du trafic exigera la mise en service de plus de 500 nouveaux circuits.

Pendant le prochain Plan, les objectifs d'INTELCI seront de :

— faire face à l'accroissement de la de-

mande en perfectionnant et en multipliant les moyens de télécommunications,

— promouvoir un réseau de télécommunications par satellite pour le continent africain et pour la sous-région dans le cadre de la CEDEAO,

— établir un équilibre harmonieux entre les réseaux national et international par une active participation d'INTELCI dans les équipements nationaux à incidence internationale.

b. Investissements

Les investissements durant la période concerneront :

. l'extension des équipements du Centre de Télécommunication par satellite (CTS),

. l'extension du faisceau hertzien Abidjan-Akakro,

. l'aménagement des équipements multiplex,

. l'acquisition d'un équipement permettant d'augmenter la capacité utile des câbles sous-marins,

. la mise en place d'un nouveau Centre de Transit Téléphonique International,

. le renforcement de l'énergie au Centre Verdier,

. la participation au câble ATLANTIS Europe - Afrique - Amérique du Sud et l'étude d'un nouveau câble Dakar - Abidjan,

. la participation au développement du réseau national.

Les investissements s'élèveront à 12 milliards de francs 1980 au cours de la période.

le contexte général

I. LES ENJEUX DE L'INFORMATISATION

L'informatique est un phénomène massif et irréversible qui s'interprète en fonction des conditions spécifiques à chaque nation, entreprise ou administration. Toutefois elle présente des enjeux qui s'imposent à tous.

1. L'impact sur la croissance et le développement :

Par ses effets sur la productivité dans l'industrie, le commerce et les services, l'informatique constitue un outil de choix. Dans le tertiaire lourd (Banques, Assurances) et de nombreuses administrations, l'ordinateur devient l'outil de production par analogie avec ce qu'apporte l'automatisation dans le secteur industriel.

C'est donc le développement de secteurs entiers de l'économie qui peut être conditionné par l'utilisation de l'informatique.

Le phénomène de l'informatique est plus seulement un phénomène technique et scientifique, il est également un phénomène économique et social.

Pour préserver les conditions d'amélioration de cette productivité, il est utile d'arrêter l'évolution de l'informatique sur un double plan :

a. Sur le plan des techniques

« De l'ordinateur à l'ingénierie des systèmes de communications » (1).

Après être devenu main, puis micro, l'ordinateur en tant que « Machine informatique » s'estompe devant la triple percée :

b. Sur le plan des applications

De « l'informatique éboste des grandes organisations à l'informatique de grande diffusion » (1).

Hiérarchisée pour l'essentiel dans la gestion administrative des grandes organisations, l'informatique est appelée à se développer de manière exceptionnelle dans

Après être devenu main, puis micro, l'ordinateur en tant que « Machine informatique » s'estompe devant la triple percée :

— des composants complexes tels que microprocesseurs, mémoire...

— des terminaux de dialogue avec les utilisateurs...

— des réseaux de transport d'informations par réseaux ou satellites.

b. Sur le plan des applications

De « l'informatique éboste des grandes organisations à l'informatique de grande diffusion » (1).

Hiérarchisée pour l'essentiel dans la gestion administrative des grandes organisations, l'informatique est appelée à se développer de manière exceptionnelle dans

les activités tertiaires avec la bureautique (traitement de textes, courrier électronique, système documentaire...);

— dans l'information spécialisée ou l'information « grand public » avec les banques de données;

— dans le commerce avec le marketing électronique et autres applications télématiques;

— d'autre part comme moyen de production industrielle et cerveau auxiliaire intégré à

L'INFORMATIQUE

AVERTISSEMENT

Les chapitres consacrés à l'Informatique proviennent des propositions élaborées par la Commission Nationale pour l'Informatique qui n'ont pas encore été présentées au Gouvernement.

Ces mêmes propositions ont servi de base à la rédaction de la synthèse qui figure dans le Tome I.

Du fait que ces propositions n'ont pas encore reçu l'agrément des Pouvoirs Publics, il convient de considérer les développements qui suivent comme un document de travail.

(1) L'Informatique, 1980, p. 10.

le contexte général

I. LES ENJEUX DE L'INFORMATISATION

L'informatique est un phénomène majeur et inéluctable qui s'interprète en fonction des conditions spécifiques à chaque nation, entreprise ou administration. Toutefois elle présente des enjeux qui s'imposent à tous.

1. L'impact sur la croissance et le développement :

Par ses effets sur la productivité dans l'industrie, le commerce et les services, l'informatique constitue un outil de choix. Dans le tertiaire lourd (Banques, Assurances) et de nombreuses administrations, l'ordinateur devient l'outil de production par analogie avec ce qu'apporte l'automatisation dans le secteur industriel.

C'est donc le développement de secteurs entiers de l'économie qui peut être conditionné par l'utilisation de l'informatique.

Ce phénomène est d'autant plus important que l'informatique d'aujourd'hui ne s'adresse plus seulement aux calculs scientifiques et techniques et aux activités de gestion de masse et de gestion répétitive. Elle trouve également sa place dans l'activité opérationnelle des services, dans les systèmes statistiques et documentaires.

Pour préciser les conditions d'amélioration de cette productivité, il est utile d'analyser l'évolution de l'informatique sur un double plan :

a. Sur le plan des techniques

« De l'ordinateur à l'ingénierie des systèmes de communications » (1).

Après être devenu mini, puis micro, l'ordinateur en tant que « Machine informatique » s'estompe devant la triple percée :

- des composants complexes tels que microprocesseurs, mémoire...
- des terminaux de dialogue avec les utilisateurs,
- du transport d'informations par réseaux ou satellites.

b. Sur le plan des applications

De « l'informatique élitiste des grandes organisations à l'informatique de grande diffusion » (1).

Hier cantonnée pour l'essentiel dans la gestion surtout administrative des grandes organisations, l'informatique est appelée à se développer de manière exceptionnelle dans deux grandes directions :

— d'une part comme outil de manipulation et de communication d'information. Ainsi verra-t-on croître les applications :

- . dans la gestion des petites et moyennes entreprises des collectivités de toutes tailles et des professions libérales ;
- . dans la gestion opérationnelle des grandes entreprises et administrations ;
- . dans les activités tertiaires avec la bureautique (traitement de textes, courrier électronique, système documentaire...) ;
- . dans l'information spécialisée ou l'information « grand public » avec les banques de données ;
- . dans le commerce avec la monnaie électronique et autres applications télématiques ;

— d'autre part comme moyen de production industrielle et cerveau auxiliaire intégré à

(1) J. TEBEKA-Mars 1980.

des produits. On aura alors des applications telles que :

- . les automatismes de production dans l'industrie ;
- . la création d'une nouvelle génération de produits intégrant des microprocesseurs dans certains secteurs comme les jouets, l'horlogerie, l'électroménager, l'automobile ;
- . l'assistance à des activités importantes comme la conception (CAO) (2) ou l'enseignement (EAO) (2).

2. Facteur de mutation économique et sociale :

L'informatique, ou plus précisément son utilisation conduit à des évolutions significatives des modes de production et de consommation, dans la lignée des grandes révolutions technologiques.

Dans cet ordre d'idées, l'informatique est un facteur d'innovation notamment :

- pour les échanges entre structures centrales et décentralisées ;
- pour l'enrichissement ou l'aide apportée à l'exécution des tâches des travailleurs ;
- pour les relations entre les administrations et entreprises avec leurs usagers ;
- pour la démultiplication des effets de l'investissement intellectuel consenti lors de la conception d'un nouveau système.

Il est couramment admis que l'informatique peut aussi être un précieux « levier » pour impulser et accompagner des actions de réforme administrative, puisque toute application présuppose une remise en cause des procédures et dispositions organisationnelles des services.

Dans le même temps, c'est le mariage des ordinateurs et des télécommunications. L'informatique fait place à la « Télématique ». Les satellites qui acheminent données, images et sons accentueront encore ce phénomène.

La maîtrise de la machine cède la place à l'ingénierie des multiples moyens de *communications* dont l'informatique est le « centre nerveux » mais dont les manifestations concernent à la fois les télécommunications, l'audiovisuel et plus généralement l'utilisation de l'électronique. Elles ont nom : téléphone, télévision, satellites, fibres optiques, vidéo-disques, synthétiseurs et analyseurs de la parole... Ainsi, l'informatique est à la fois

carrefour et facteur de démultiplication de ces techniques.

Le phénomène *télématique* est aujourd'hui présent à l'esprit de tous, mais pour certains déjà dépassé : « La révolution *technetronique* constitue l'enjeu décisif de notre époque... Or, la révolution technetronique dépasse, et de loin, l'évolution télématique ; elle se propose de bouleverser l'ensemble des rapports hommes-techniques-sociétés ».
(M. STOURDZE au colloque du GRAL-Mars 1980).

Les deux comparaisons qui suivent schématisent l'évolution technologique de l'informatique au cours des trente dernières années :

1. Pour avoir une idée de la force et de la rapidité avec laquelle ces progrès en puissance et en miniaturisation se produisent, Christopher EVANS propose cette illustration :

« Le premier gros ordinateur dans les années 50, reçut le nom de « cerveau électronique ». Ici le mot cerveau est, comme on sait, un peu abusivement employé. Mais gardons-le par commodité. Le cerveau de l'homme est composé de minuscules unités binaires appelées neurones. Leur nombre dans un cerveau humain, atteint dix milliards. Regardons ce que serait un ordinateur de la première génération, des années 50, qu'on voudrait assez puissant pour avoir le même nombre d'unités fonctionnelles que notre cerveau.

Voici le résultat : avec la technologie à valve des années 50, un ordinateur ayant une puissance fonctionnelle analogue à celle du cerveau (sans en avoir bien sûr la capacité créatrice qui reste une fonction humaine), serait un appareil grand comme toute la ville de Paris. Et qui devrait utiliser, pour fonctionner, toute l'énergie du réseau du métro.

Avec les transistors des années 60, le cerveau ordinateur, toujours doté du même nombre de cellules et de la même puissance, prend la taille de l'Opéra de Paris. Et fonctionne avec un générateur de dix kilowatts.

Avec le circuit intégré des années 70, le même cerveau ordinateur n'a plus, si l'on peut dire, que la taille d'un autobus. Il peut être branché sur le réseau électrique ordinaire.

Vers le milieu des années 70, sa taille devient celle d'un téléviseur.

En 1978, elle n'est plus que celle d'une simple machine à écrire. Et l'on peut déjà indiquer qu'avec le microprocesseur sa taille

(2) CAO Conception assistée par ordinateur.
EAO Enseignement assisté par ordinateur.

Tableau N°1
L'INFORMATIQUE DANS LE MONDE (1.1.77)

Pays	Nombre ordinateurs	Valeur du parc en milliards de F CFA	Nombre ordinateurs par million d'habitants	Ratio Valeur parc/PNB
États-Unis	61 100	9 200	284	2,2
Japon	19 300	2 100	172	1,5
Canada	3 400	550	145	1,2
RFA	10 700	1 600	173	1,4
Royaume-Uni	8 500	1 200	153	2,2
France	9 200	1 200	173	1,4
Italie	4 500	540	80	1,3
Espagne	1 600	200	45	0,8
TOTAL Europe de l'Ouest	43 700	6 200	127	1,4
TOTAL Europe de l'Est	15 300	1 300	40	0,5 xx
TOTAL Amérique du Sud	3 200	340	10 x	0,5 xx
TOTAL Afrique				
Moyen-Orient	1 800	220	4	0,3
Sud-Est Asiatique/ Océanie	1 500	170	1 x	0,3 xx
Australie	1 900	240	137	1,1
TOTAL MONDIAL	151 200	20 320	50	1,3
CÔTE-D'IVOIRE	85	19,4	11,6	0,5

x population mi-75

xx PNB 75

xxx Les statistiques incluent l'Afrique du Sud et Israël

sera, à partir de 1980, inférieure à celle du cerveau humain lui-même...».

2. « A puissance égale un composant qui valait 350 francs il y a 10 ans vaut actuelle-

ment 1 centime. Si son prix avait connu une évolution comparable, la Rolls-Royce la plus luxueuse coûterait aujourd'hui 1 franc » (1).

(1) Rapport S. NORA - A. MINC, 1978.

II. PROBLÉMATIQUE PARTICULIÈRE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Dès 1971, le Secrétaire Général des Nations Unies appelait l'attention des Etats Membres sur l'importance de l'informatique.

« La Technique a un rôle essentiel à jouer dans la réduction des disparités existant entre les pays en voie de développement et les autres pays. L'informatique est particulièrement importante à ce point de vue ; en effet, nombre de ses applications exercent une influence directe sur quelques-uns des principaux éléments du processus de développement et reflètent certains aspects de la technique qui ont facilité la croissance des Pays économiquement avancés ».

Des nombreux volumes et études qui sont consacrés à ce thème on ne retiendra que quelques aspects sur lesquels se dégage un consensus.

« ... L'information dont il s'agit pour la machine à calculer, les ordinateurs, puis les microprocesseurs, ... c'est dans sa vraie définition et sa substance, l'un des trois principaux

constituants de la Nature. Ces trois constituants fondamentaux qui fournissent les matériaux nécessaires aux activités et aux créations de l'homme à partir de la nature : la matière, l'énergie, l'information... L'information est vitale, comme l'énergie dont elle est la sœur interchangeable. Et l'on a pu résumer l'ensemble de l'évolution des espèces vivantes en remarquant que dans son progrès incessant depuis le fond des âges, tout s'est passé comme si le gagnant dans les luttes de sélection était toujours l'espèce la plus riche en information » (1).

L'informatique est au carrefour de ces trois constituants essentiels. Il suffit pour s'en convaincre d'observer que la crise actuelle de l'énergie et des matières premières a pour conséquence de favoriser le développement de l'informatique à un double titre :

— la situation de crise privilégie les indus-

(1) J.J. SERVAN-SCHREIBER — « Le défi mondial ».

tries peu consommatrices pour elles-mêmes et c'est le cas de l'informatique ;

— l'informatique est facteur d'économies par une meilleure planification, par l'optimisation calculée des ressources et énergies consommées, par la réduction des échanges physiques et des transports.

De manière encore plus précise, l'informatique, à la rencontre des techniques connexes que sont l'électronique, les télécommunications et l'audiovisuel, développe pour l'avenir des perspectives fondamentalement novatrices pour les pays en voie de développement, sous deux aspects :

L'Education et la Décentralisation.

L'Education

Toutes les analyses convergent pour voir dans l'Education une clé du développement, car au-delà de l'acquisition des concepts et connaissances de base, l'enseignement présente une triple caractéristique :

— l'école doit s'ouvrir sur le monde extérieur :

— l'école devrait présenter à un jeune le même niveau de technicité que celui qu'il retrouve à l'extérieur, chez lui ou dans son futur métier, et que celui présenté par les médias ;

— l'enseignement se prolonge tout au long de la vie, notamment professionnellement, et ne peut se contenter d'une formation initiale pour la vie ;

— « apprendre à apprendre » devient plus important que la simple acquisition de connaissances.

Telles sont les exigences d'une société d'information et de communication. Or, le développement de l'informatique accompagne celui de la société d'information et de communication, qui, pour être d'abord un phénomène des pays dits développés, n'en apparaîtra pas moins comme un phénomène mondial, ne serait-ce qu'à cause des moyens de diffusion correspondants (satellites, réseau). Les deux citations ci-après donnent l'illustration de cette convergence des analyses.

« La manière dont l'ordinateur pourra servir à résoudre les problèmes du Tiers-Monde constitue le troisième facteur de son ascension (les deux premiers : l'osmose économique à partir des pays développés ; des échanges d'informations plus libres et moins onéreux entre nations). Les secteurs les plus favorisés seront la science médicale, la météorologie, le contrôle du climat et des cultures, l'agronomie, ainsi que la planification à court et à long

terme. L'intelligence artificielle ne sera peut-être pas appliquée à ces disciplines avant la dernière décennie du siècle, mais les effets sur la société se feront alors sentir de façon immédiate. Et c'est l'application à l'éducation qui sera la plus importante de toutes » (1).

« DE SOLLA POOL estime que depuis 1970 le volume du savoir double tous les cinq ans. Cet afflux de connaissances utiles, scientifiques ou non, pose ainsi des problèmes critiques de traitement de l'information, auxquels répondent à point les machines informatiques, alliées aux réseaux de télécommunications en un mot : la télématique » (2).

L'Education et l'Informatique s'interpénètrent :

— notamment pour enrichir et démultiplier la panoplie des moyens pédagogiques (y compris les enseignants) ;

— et parce que l'informatique devient sujet d'enseignement (algorithmique ou capacité à poser et résoudre un problème) et méthode de travail dans la société.

Elle doit donc être présente dès l'école.

A titre d'exemple, si la Côte d'Ivoire a atteint un taux de scolarisation de 75 %, la conquête des 25 % restants peut nécessiter des efforts et des investissements sans commune mesure, sauf à recourir à des moyens de démultiplication pédagogique, tels que ceux qu'offrira progressivement l'informatique (logiciel pédagogique « didacticiel », banques de données).

La décentralisation

Les efforts d'industrialisation ont souvent conduit au développement de villes tentaculaires, avec les conséquences dramatiques connues (engorgement, criminalité...) et surtout ont contribué à « désertifier les terres, qui pouvaient nourrir, pour aller encombrer des villes qui ne fournissent plus de travail. Il va falloir cultiver au contraire la décentralisation, renverser tous les mécanismes de concentration qui bloquent le développement » (1).

L'informatique qui permet la concentration de l'information, en s'associant à des réseaux qui en permettent la diffusion et l'exploitation (microordinateurs, microprocesseurs, terminaux) fournit la technique qui a tellement fait défaut dans les années passées pour le déve-

(1) Christopher EVANS — « Les géants minuscules ».

(2) J.C. SIMON — « L'Education et l'Informatisation de la Société ».

(1) Le Défi Mondial.

loppement équilibré des différentes régions des Pays.

**

Pour conclure à ce niveau, et considérant la nouvelle division internationale du travail, il existe une alternative dans le choix d'une stratégie :

— celle des Pays dits « développés », orientée sur les industries à technologie avan-

III. LES DÉFIS DE L'INFORMATISATION

Les défis portés par l'informatique nécessitent que son utilisation soit maîtrisée au plus haut niveau de l'Etat et de chacun des organismes utilisateurs pour un ensemble de raisons convergentes :

1. L'informatique n'est pas une simple technique

La matière traitée est l'*Information*.

D'ores et déjà aux Etats-Unis on estime que plus de 60 % des personnes actives ont un travail en rapport avec les métiers de l'information (production ou diffusion).

Il s'agit là d'une ressource essentielle à toute décision. En tant que telle, elle mérite une attention aussi grande que la gestion des matières, du personnel, des finances.

L'information pose des problèmes de volume dans sa manipulation ; elle est, de plus, sensible et délicate dans sa collecte ou son accès (fiabilité-confidentialité).

Il importe en conséquence, d'avoir une double préoccupation :

— la cohérence des systèmes d'information et des applications informatiques correspondantes ;

— les conséquences de l'informatisation sur les libertés individuelles et collectives.

2. L'informatique est un investissement majeur

Ce phénomène ne doit pas être masqué par la pratique courante de location des matériels.

En fait, l'investissement informatique doit être apprécié :

— non seulement dans ses coûts directs (matériels, logiciels),

cée, à haute valeur ajoutée, fortement consommatrices de matière grise :

— celle généralement attribuée aux Pays dits « sous-développés » qui, tirant parti d'une main-d'œuvre faiblement rémunérée, conquièrent certains marchés. Mais ne se condamnent-ils pas ainsi au sous-développement économique et social ?

Cette stratégie devra en outre permettre de faire face aux défis posés par l'informatique.

— non seulement dans ses coûts indirects (aspects organisationnels et procédures-maintenance des systèmes),

mais aussi dans le manque à gagner dû à la non-informatisation alors qu'elle doit apporter une aide aux objectifs généraux de l'Etat et des organisations publiques et privées, et accroître l'efficacité des services.

Elle doit également être appréciée à travers le risque de voir l'informatique rigidifier les structures et procédures et rendre ainsi plus difficiles les évolutions souhaitées au niveau politique.

Il est certain que les administrations ne sont pas accoutumées à gérer des investissements et peuvent avoir tendance à développer l'informatique dans le cadre du budget de fonctionnement des services. Ceci renforce encore la nécessité de choix et de planification.

3. Les délais de mise en œuvre et la rapidité de l'évolution technique exigent une vision prospective

Le développement de l'informatique doit tenir compte d'une double donnée contradictoire. La conception, la réalisation et la mise en œuvre d'un système informatique nécessitent un temps appréciable, souvent plusieurs années. Parallèlement, la technologie et les coûts évoluent à une vitesse remarquable.

Il ne saurait donc être question de négliger l'effort prospectif que nécessitent les décisions en informatique.

Les systèmes mis en œuvre doivent pouvoir évoluer, en étant aussi modulaires que possible et transparents par rapport aux procédures et aux structures.

Cette évolution technique s'accompagne d'une redistribution des rôles. A peine modi-

fié par l'action des sociétés de service et de conseil, le dialogue entre les constructeurs d'ordinateurs et les utilisateurs va s'élargir à d'autres acteurs :

— de multiples secteurs sont prêts à se recycler ou à se diversifier (fabricants de composants, presse, édition, ingénierie traditionnelle, SSCI, immobilier, société de transport...),

— des demandes de compétences nouvelles font exposer le besoin en informaticiens. Ces demandes se situent sur le plan des techniques et des applications. Elles suscitent aussi des qualifications nouvelles, notamment au niveau :

- . de la conception, dans une double approche :
 - . soit fonctionnelle, pour assumer des responsabilités de maîtrise d'ouvrage au sein de services utilisateurs (avec des « organisateurs ressuscités »),
 - . soit technique, dans un rôle d'architecte de système,
- . des fonctions commerciales et technico-commerciales pour développer les nouveaux marchés.

Globalement, il s'agit d'un renforcement probable en « fonction informatique » des structures de diffusion intermédiaire entre la production de base des matériels et l'utilisation de services par des populations disséminées. Ainsi s'affirme le rôle croissant d'acteurs tels que sociétés de service et télématique, « serveurs » (1) d'informations.

4. L'informatique interfère avec les grandes politiques nationales

L'efficacité même de l'informatique a des conséquences sur l'activité des grands sec-

teurs économiques et sur les relations sociales et culturelles.

L'impact de l'informatique ne peut être apprécié à ses seuls résultats directs. Il est donc nécessaire d'en étudier les effets économiques et sociaux.

Il existe notamment un débat important sur les conséquences de l'informatique sur l'emploi.

En fait les appareils statistiques n'ont permis dans aucun pays développé d'obtenir des chiffres précis. Aux craintes des uns s'oppose l'optimisme des autres, comme celui des japonais qui estiment que plus on automatise, plus le besoin en matière grise, donc d'emplois en amont et en aval, génère des activités nouvelles, facteurs de développement.

5. L'informatique comporte des aspects de souveraineté et d'indépendance

L'informatique au cœur des processus de production, de gestion, d'information ne peut laisser indifférents les dirigeants de l'Etat et des grandes organisations.

Ils ne peuvent accepter la soumission :

— aux fournisseurs de matériels, de logiciels et de service (y compris pour l'accès aux bases de données),

— aux spécialistes de la technique informatique, lorsqu'ils développent des systèmes divergents par rapport aux objectifs visés,

— aux Etats partenaires et organismes internationaux dans leurs programmes d'assistance.

Il convient donc d'élaborer des plans d'ensemble, des politiques et stratégies garantissant les niveaux de souveraineté et d'indépendance visés, à chaque niveau décisionnel.

(1) Il s'agit de sociétés de service mettant à la disposition des entreprises, à travers un réseau, des banques de données de toutes sortes (économiques, techniques, historiques...).

le contexte ivoirien

I. L'INFORMATIQUE IVOIRIENNE DANS SON ENVIRONNEMENT

La Côte d'Ivoire a vu se développer son informatisation, depuis le début des années 60, dans des secteurs vitaux de l'Administration Publique et pour l'efficacité de la gestion des entreprises. A partir des résultats obtenus, il importe de se demander si cette informatisation est utilisée au mieux des besoins de la Société Ivoirienne et s'il existe des conditions qui modifieraient les enjeux et justifieraient des stratégies nouvelles.

Au préalable il faut situer la Côte d'Ivoire dans le contexte mondial.

Les Nations-Unies distinguent quatre niveaux de développement en informatique : initial, élémentaire, opérationnel et élevé.

« Dans les pays qui sont au stade initial de développement de l'informatique, seuls quelques nationaux sont en contact avec ce secteur d'activités. Les services gouvernementaux ne disposent pas d'ordinateur et les représentants des fabricants constituent souvent la principale source d'information en la matière.

Le niveau élémentaire de développement de l'informatique est caractérisé par le fait que quelques nationaux participent déjà à des activités liées à l'informatique et qu'il existe dans le pays quelques possibilités de formation et d'études dans ce domaine. Divers centres décisionnels publics et privés commencent à comprendre le rôle que l'informatique peut jouer ; mais si le gouvernement et le secteur des affaires utilisent l'ordinateur pour leurs opérations de base, le matériel et le logiciel proviennent surtout de l'étranger.

Dans les pays ayant atteint en informatique le niveau opérationnel, il existe un certain nombre d'institutions assurant un enseignement et une formation en informatique dont quelques-unes préparent à des diplômes dans

certaines spécialisations. A ce stade, le gouvernement n'est pas tributaire des seuls représentants des fabricants car le secteur public comme le secteur privé ont atteint un niveau de compréhension de l'informatique très élevé, et les services divers peuvent être fournis par les spécialistes qui assurent le fonctionnement des nombreuses installations informatiques de grande, moyenne et petite dimension dans le pays. Outre les applications commerciales l'ordinateur s'utilise dans des domaines comme la science, l'ingénierie et la médecine ; ces activités nécessitent la conception, la mise au point et la production de logiciel et la fabrication de certaines catégories de matériel.

Les pays qui ont atteint en informatique un niveau de développement élevé offrent une gamme complète de possibilités de formation et d'études de grande qualité. Il s'y manifeste en outre diverses activités organisées par des entreprises professionnelles bien établies, notamment des réunions nationales et internationales consacrées à l'informatique. Dans le secteur public comme dans le secteur privé, la plus grande partie du travail administratif est effectuée sur ordinateur et de nouvelles applications sont mises au point régulièrement grâce aux méthodes les plus perfectionnées comme le temps partagé, le télétraitement, la soumission de travaux à distance, etc. La conception, la mise au point et la production de la gamme complète du logiciel et d'une gamme étendue de matériel sont devenues des activités courantes dans ces pays » (1).

Si l'on se réfère à cette classification des Nations-Unies, on peut situer la Côte d'Ivoire

(1) (UNESCO/SC/78/SPIN/3 — IBI/SPIN/GR/153).

comme sortant du niveau 2 pour entrer au niveau 3 (opérationnel).

Cette situation, caractérisée notamment par

une dépendance des utilisateurs vis-à-vis des spécialistes, appelle une politique d'ivoirisation pour ce qui est souhaitable et possible.

II. LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE IVOIRIENNE

L'impact encore limité de l'informatisation de la Côte d'Ivoire tient aux conditions objectives de son développement. Cette situation résulte d'une combinaison spécifique de facteurs liés à l'utilisation de l'informatique.

En premier lieu, l'informatique s'est développée sous la double poussée des industriels (constructeurs et SSCI) et des spécialistes informaticiens. L'adéquation des systèmes aux besoins réels et aux motivations des utilisateurs finals ne peut être alors garantie. De même au niveau national, on n'est pas assuré que les investissements consentis par la collectivité sont orientés vers les secteurs prioritaires définis. Il est donc nécessaire de faire apparaître clairement les rôles et responsabilité du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et du réalisateur.

En second lieu, les conditions tant technologiques (matériels toujours plus gros jusqu'à la révolution des microprocesseurs) qu'organisationnelles (économie d'échelle) ont conduit à des schémas de développement centralisateur non motivant pour les décideurs et utilisateurs. On a souvent confondu, de fait, la mise en commun de moyens et de

ressources et les décisions sur les finalités et les besoins.

Une analyse de la situation actuelle montre que les structures mises en place pour assurer le développement de l'informatique en Côte d'Ivoire se heurtent à deux types de difficultés :

— la confusion des responsabilités et l'absence de véritable notion de maître d'ouvrage, ce vide étant comblé par ceux qui ont intérêt à occuper le terrain alors que ce rôle ne leur incombe pas,

— l'absence d'une politique d'ensemble qui conduit à s'intéresser principalement aux seules dépenses visibles en matière d'informatisation (celles de l'OCM, soit 2,7 milliards de CFA) qui représentent environ 20 % de l'ensemble des dépenses informatiques du secteur public et para-public (environ 15 milliards de CFA). Toute action d'optimisation des seules dépenses de l'OCM ne peut donc avoir qu'une portée limitée, et sera en outre rendue difficile par une programmation budgétaire annuelle, alors que les études et projets informatiques de l'Administration ont une durée bien supérieure.

III. LA SITUATION DE L'INFORMATIQUE IVOIRIENNE

L'analyse doit être prolongée dans les domaines suivants :

— les domaines d'utilisation de l'informatique,

- les matériels installés,
- le personnel informaticien.

A. L'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

Les grands domaines d'utilisation de l'informatique sont :

- l'Administration et la gestion,
- l'Automatisation industrielle,
- les Applications scientifiques et techniques.

1. Administration et gestion

La politique d'expansion économique engagée par la Côte d'Ivoire conduit à la manipulation d'une masse d'informations toujours croissante par les responsables économiques et politiques du pays qui doivent décider,

prévoir et contrôler la production. C'est le rôle des techniques modernes de traitement de l'information, d'assurer la saisie, le traitement, la conservation, la diffusion des informations.

L'Etat ivoirien poursuivra et améliorera le recours de son Administration à l'informatique chaque fois que nécessaire pour organiser et rationaliser les travaux de gestion, ses statistiques, sa planification et pour la préparation des décisions en général, économiques et budgétaires, en particulier.

A ce jour, l'automatisation a surtout porté sur des tâches répétitives de lourd volume ; c'est l'activité de production et de contrôle (collecte des impôts, paie des agents de l'Etat, comptabilité publique et dépenses en matériels, statistiques douanières). La responsabilité à ce niveau appartient aux directions compétentes qui doivent de mieux en mieux maîtriser leur informatisation.

Tout en poursuivant ces réalisations, il s'agira aussi de viser :

— d'une part, les activités de prévision et de programmation. Elles nécessiteront une plus grande intégration de l'information et supposent résolus les problèmes de cohérence et d'identifiants. Les systèmes opérationnels de base devront être aménagés et conçus en conséquence.

— d'autre part, l'aide à la décision notamment pour la planification et la réflexion à caractère stratégique. L'agrégation de données et l'utilisation de modèles (économiques et autres) s'imposeront.

La nécessité de recouper et d'agréger des informations de sources diverses (sectorielles, nationales, internationales) impose une politique de moyens coordonnés qui ne peut se satisfaire de pratiques anarchiques d'acquisition, d'utilisation et de réalisation.

2. Automatisation industrielle

A côté des efforts conduits en faveur de l'agriculture, il s'agit de se doter d'un appareil industriel tourné vers l'avenir, et donc visant la compétitivité non par des coûts de main-d'œuvre très bas, mais par l'efficacité des productions assistées par la technique moderne.

Le Japon tend à occuper la première place mondiale dans nombre d'industries. Grâce à ses 17 000 robots, le Japon est passé premier producteur d'automobiles du monde avec 5 millions de véhicules devant les USA qui ont 4 millions de véhicules avec 6 000 robots.

Ce faisant, le pays s'épargnera les coûteuses et pénibles reconversions que connaissent, au niveau de l'emploi notamment, les pays les plus industrialisés.

Dans ce domaine, l'informatique au sens large (y compris les microprocesseurs) devient cerveau auxiliaire intégré à des produits et à des systèmes. C'est l'extension de l'automatisation à l'optimisation de la gestion de la production.

3. Applications scientifiques et techniques

A ses débuts, l'informatique traitait essentiellement des calculs scientifiques complexes. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cependant la recherche et les sciences en général constituent un secteur d'application important.

Les nouveaux développements seront suivis avec attention, en particulier dans les domaines où l'ordinateur joue un rôle d'assistance (conception en dessin et architecture - enseignement) ou d'intermédiaire (instrumentation, par exemple en médecine).

Ces trois domaines d'utilisation de l'informatique sont au service du développement de manière à renforcer l'efficacité des actions entreprises dans le cadre du Plan National. Pour ce faire, il s'agit de développer des actions dans les domaines prioritaires du plan (Agriculture, Education, Santé) et de mettre en place des systèmes d'information d'intérêt général.

D'ores et déjà, dans les secteurs prioritaires du plan, on peut citer quelques exemples :

a. Agriculture

Les orientations majeures viseraient :

— la gestion agricole et celle des coopératives (à titre d'exemple, on pourra envisager des actions dans le prolongement des réalisations existantes au niveau de la commercialisation du café et du cacao) ;

— l'analyse pédologique et cartographique ;

— les informations sur l'agriculture tropicale en liaison avec les centres de recherche (banque de données) ;

— l'automatisation d'un plus grand nombre d'opérations dans le secteur primaire en général.

b. Education

Il s'agit de démultiplier l'efficacité des moyens disponibles, notamment celle des enseignants. Cette approche peut contribuer à

résoudre le problème de l'Education (insuffisance du nombre d'enseignants). Au plan pédagogique, il s'agit aussi de contribuer à l'ouverture de l'école sur le monde extérieur et la vie professionnelle, tout en renforçant l'acquisition des connaissances de base.

Parmi les applications, sont à retenir entre autres :

- la gestion de l'Education et des Etablissements (enseignants - élèves - comptabilité) ;
- la gestion notamment documentaire dans les bibliothèques (Thésaurus, prêt) avec l'éventualité d'échanges d'informations par réseau ;
- l'utilisation de l'informatique dans l'enseignement (aide à l'évaluation des élèves, enseignement assisté).

c. Santé

L'informatique doit contribuer à l'extension d'un système de santé efficace et moderne, dont les coûts seraient maîtrisés et optimisés. Il s'agit donc d'améliorer la gestion des hôpitaux et les conditions d'exercice des métiers médicaux :

- systèmes d'aides au diagnostic ;

— modélisation de phénomènes physiologiques complexes ;

— saisie et analyse immédiate de données sur les patients.

Par ailleurs, concernant les systèmes d'intérêt général, l'attention portera notamment sur :

— les données du sol et du sous-sol, à savoir : les informations météorologiques, agricoles, minières, géologiques, hydrauliques, géographiques et d'urbanisme,

— les données économiques et financières concernant le Trésor, les Impôts, la Douane, la Solde, le Commerce intérieur et extérieur, les industries,

— les données administratives en rapport avec l'état civil, les régions, les villages, les véhicules, les entreprises.

L'efficacité de ces différents systèmes d'information sera déterminée par la capacité à définir, à mettre en place et à utiliser des identifiants de portée générale concernant notamment les personnes, les entreprises et les localisations géographiques.

B. LE MATÉRIEL INFORMATIQUE UTILISÉ EN CÔTE D'IVOIRE

La répartition du parc ordinateur installé en Côte d'Ivoire était la suivante, en novembre 1979 :

se partageant 77 % du marché (en nombre de machines) ;

— le parc de l'Administration et du secteur

Tableau N°2
RÉPARTITION DU PARC - ORDINATEUR DE LA CÔTE-D'IVOIRE EN NOMBRE ET VALEUR,
PAR TAILLE ET PAR SECTEUR (NOVEMBRE 79)

		Taille mémoire en K octets				
		Inférieur à 16	16 à 64	65 à 512	Supérieur à 512	TOTAL
Public	Nombre	3	12	25	9	49 (23 %)
	Valeur estimée en millions de F CFA	45	600	3 000	2 250	5 895 (28 %)
Privé	Nombre	35	47	59	21	162 (77 %)
	Valeur estimée en millions de F CFA	525	2 350	7 080	5 250	15 205 (72 %)
Total	Nombre	38	59	84	30	211
	Valeur estimée en millions de F CFA	570	2 950	10 080	7 500	21 100

L'étude du matériel installé en Côte d'Ivoire permet les observations suivantes :

— 11 constructeurs différents ont installé du matériel en Côte d'Ivoire. 3 constructeurs

public et parapublic représentent 23 % du total, en nombre et 28 % en valeur (les seuls ordinateurs des Finances et des TP représentent, en valeur, 57 % du parc public) ;

— il existe une certaine dispersion des tailles de matériel installé :

- 14 % de gros systèmes,
- 50 % de moyens systèmes,
- 27 % de petits systèmes,
- 9 % de très petits systèmes ;

— dans l'Administration et le secteur pu-

blic, 61 % des ordinateurs sont achetés (contre moins de 50 % dans le privé) ;

— 80 % des systèmes installés sont d'acquisition récente (moins de 3 ans).

Telles sont les principales caractéristiques du parc informatique installé en Côte d'Ivoire.

C. LE PERSONNEL INFORMATICIEN

Environ 1 800 personnes travaillent dans l'informatique ; la répartition entre les principaux domaines étant :

420 Personnes dans les services d'études informatiques,

680 Personnes à l'exploitation,

700 Personnes à la saisie,

50 Personnes dans des fonctions commerciales ou de maintenance.

Concernant l'ivoirisation du personnel, l'on constate que si 90 % de l'ensemble du personnel informatique est ivoirien, la situation varie grandement en fonction des postes occupés et des sociétés :

— 71 % du personnel des études est ivoirien (mais 46 % seulement dans les fonctions de concepteurs ou de chefs de projets).

— Dans les SSCI, qui emploient environ 460 personnes, 26 % seulement du personnel d'études est ivoirien.

Tableau N°3

RÉPARTITION DU PERSONNEL D'ÉTUDE ET D'EXPLOITATION, PAR FONCTION

Qualification	Total	Ivoirien	Taux d'ivoirisation
Ingénieurs-concepteurs et chefs de projet	130	60	46 %
Analystes	65	40	61 %
Analystes-programmeurs et programmeurs	225	200	89 %
Exploitation	680	600	88 %
TOTAL	1 100	900	

Tableau N°4

PROFIL MOYEN DU PERSONNEL INFORMATICIEN EN CÔTE-D'IVOIRE

	Nombre	Niveau de formation de base	Ancienneté moyenne (en années)
Ingénieurs-concepteurs et chefs de projet	130	B + 4	3
Analystes	66	B + 4	1
Analystes programmeurs	225	BAC + 2	1 à 3
Programmateurs	225	BEPC	4
Exploitation	680	BEPC	4

IV. INDÉPENDANCE ET SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE D'INFORMATISATION

L'informatique, au cœur des processus de production, de gestion, d'information, comporte de lourds enjeux touchant à l'indépendance et à la souveraineté qui ne peuvent laisser indifférents les dirigeants de l'Etat et des grandes organisations.

Il faut entendre ici par souveraineté la maîtrise des informations, donc de leur communication vers des pays tiers et par indépendance la possibilité de choix.

Les grandes sources de risques dans ce domaine sont : les fournisseurs, les spécialis-

tes, l'hégémonisme d'autres Etats ou organismes.

1. L'Indépendance vis-à-vis des fournisseurs

Elle doit éviter que les moyens ne dictent les solutions, sinon il y a toujours, au moins à terme, un gâchis des moyens humains et financiers.

a. Dans les relations avec les constructeurs de matériel

Il existe un certain nombre de moyens pour ne pas être lié de façon quasi irréversible à des

firmes privées étrangères : la normalisation et la portabilité préservent au maximum la liberté de choix entre constructeurs et produits différents. Ceci conduit à définir des spécifications nationales, des procédures et réglementations s'imposant à tous (fournisseurs et utilisateurs) à respecter des principes tels que la double source d'approvisionnement, à veiller à la capacité des utilisateurs à concevoir, réceptionner et faire vivre leurs systèmes (maîtrise d'ouvrage), à promouvoir des méthodes d'acquisition incluant les formations nécessaires (contrat « produit en main »).

La mise en œuvre de tels moyens n'est pas facile, mais n'est-ce pas à ce prix que s'acquiert toute indépendance ?

Un des paramètres importants de l'indépendance est la maîtrise de la maintenance, notamment celle des minis et microordinateurs. En effet, les constructeurs de ces matériels n'assurent pas, généralement, de service après-vente, contrairement aux constructeurs de la grande informatique. Il y a là un gros obstacle à l'utilisation de ces nouveaux systèmes, malgré tout leur intérêt pour la Côte d'Ivoire.

Ces nouveaux matériels étant, essentiellement, un assemblage de composants complexes (microprocesseurs), la capacité de maintenance peut constituer le premier maillon d'une stratégie industrielle pour le développement de matériel informatique.

b. Dans les relations avec les Sociétés de Services et de Conseils en Informatique (SSCI)

Les coûts correspondants prennent le pas sur ceux des matériels (50 % contre 30 % environ). L'Administration ivoirienne engage près de 44 % de son budget informatique en sous-traitance — alors même que les capitaux ivoiriens ne représentent que 25 % du montant cumulé des capitaux des SSCI présentées (1) 26 % seulement du personnel d'études est ivoirien.

La politique de normalisation et de portabilité est ici aussi nécessaire. En outre, il est particulièrement important de veiller au renforcement de la capacité de chaque organisme utilisateur et notamment des départements ministériels, à utiliser à bon escient les SSCI, sans confusion de rôle et de responsabilité.

Par ailleurs, si les SSCI doivent jouer un rôle pour le développement de l'informatique ivoirienne, des solutions d'ensemble de-

vraient être trouvées pour corriger la situation ci-dessus (ivoirisation du capital, des personnels).

c. Renforcer l'indépendance ivoirienne (matériels et logiciels)

Sans aller jusqu'à une industrie informatique complète, la Côte d'Ivoire soucieuse de son indépendance et de la réussite de son informatisation ne doit-elle pas renforcer sa politique de base de normalisation et de portabilité par le développement de certains créneaux industriels, notamment ceux faisant appel à des ressources humaines de haute compétence ? L'effort de formation à réaliser rejoint alors l'effort général d'éducation nécessaire au développement de la Côte d'Ivoire. Il faut ajouter certaines caractéristiques de l'industrie informatique qui rendent peu crédibles, à un certain stade de développement, le refus de tout créneau industriel :

- cette industrie est en forte croissance ;
- elle introduit l'innovation dans d'autres secteurs et ainsi peut aider au développement de divers secteurs industriels (agro-alimentaires...);

- sa faible consommation d'énergie et de matière première est évidente ;

- elle offre un large éventail de produits et services correspondants à des créneaux de marchés différents ;

- des possibilités de rayonnement dans la région existent si, profitant de la bonne place actuelle de la Côte d'Ivoire, des dispositions sont prises ;

- l'informatique n'est pas neutre vis-à-vis de son environnement : son développement doit s'effectuer selon un modèle propre à chaque Etat, créé et entretenu par une compétence et par une expérience propre (ce qui n'exclut pas la coopération et l'échange avec les autres Etats). L'industrie informatique, rejoignant les télécommunications et l'audio-visuel, devient l'industrie de l'information et n'est plus seulement une industrie de produits ;

- les bases actuelles, notamment au niveau SSCI, permettent d'envisager un développement progressif et négocié, appuyé sur l'importance des marchés publics.

A ce niveau du raisonnement, une place à part doit être faite aux télécommunications tant par la consommation qu'elles font de moyens informatiques, que par leur contribution au développement de l'informatisation par le transport d'informations entre systèmes répartis et de taille de plus en plus petite. Le réseau correspondant, par la finesse de sa

(1) — 44,6 % dans le secteur industriel.

maille, jouera un rôle clé sur les niveaux de décentralisation des systèmes. L'effet structurant et à long terme des investissements correspondants justifient que les moyens de télécommunications ne soient pas considérés comme de simples matériels complémentaires des ordinateurs mais qu'en conséquence les autorités responsables des télécommunications et de l'informatique puissent coordonner leurs politiques et certains de leurs moyens.

2. L'indépendance vis-à-vis des spécialistes

Au sein même des organismes utilisateurs, les spécialistes sont les agents moteurs du développement informatique. Encore faut-il veiller à ce que les systèmes qu'ils développent répondent à un besoin réel et se justifient économiquement et socialement.

Deux conditions au moins doivent être réunies pour cela :

Considérant la situation et les objectifs de développement économique social et culturel de la Côte d'Ivoire.

Considérant la portée universelle et les perspectives offertes par la révolution informatique.

Considérant la nécessité de maîtriser au plus haut niveau de l'Etat et des organismes utilisateurs les conditions d'informatisation.

La Commission Nationale Provisoire pour l'Informatique opte pour une stratégie offensive tournée vers l'avenir, privilégiant les technologies avancées, notamment l'Informatique (et les techniques connexes).

et propose :

La Côte d'Ivoire met en œuvre une politique d'utilisation globale, moderne et intensive de l'informatique et des techniques associées, par des applications visant à mieux maîtriser l'Administration et la gestion, à disposer de bases modernes et automatisées pour son industrie, à profiter des moyens adaptés pour les travaux scientifiques et techniques au service du développement économique, social et culturel, en veillant au respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales. La Côte d'Ivoire se donne ainsi la possibilité de

— la planification définit les grandes orientations et les priorités d'utilisation de l'informatique à chaque niveau décisionnel significatif (autonomie d'investissements),

— chaque système doit faire l'objet de spécifications fonctionnelles sous la responsabilité des utilisateurs, maîtres d'ouvrage de leur informatisation.

Il en résulte un important besoin de formation pour les utilisateurs et décideurs.

3. L'indépendance vis-à-vis de l'extérieur (exercice de la souveraineté)

La Côte d'Ivoire ouverte à une pratique d'échanges et de collaborations, se doit de tirer le meilleur parti de chacune des coopérations qui lui sont offertes, mais en veillant à conserver l'indépendance de ses choix chaque fois que nécessaire.

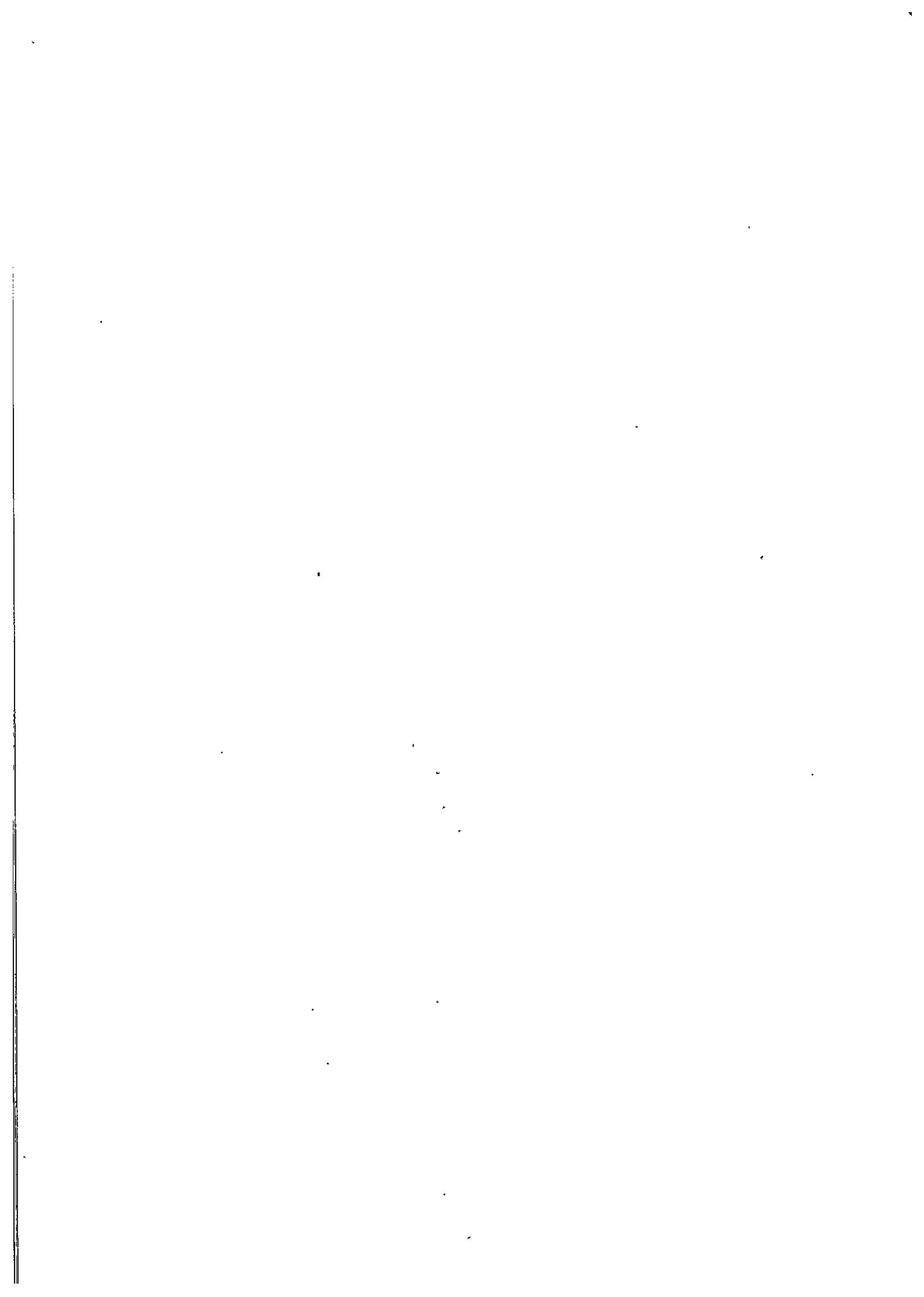
dynamiser l'ensemble de ses secteurs d'activité et plus particulièrement les domaines prioritaires actuels que sont l'Agriculture, l'Education et la Santé.

Deux domaines méritent une attention particulière ce sont les *flux transfrontières* de données et les banques de données.

Il faut noter que les flux de données via les réseaux et les satellites ignorent les frontières et les douanes, alors qu'ils peuvent avoir une confidentialité et une valeur infiniment supérieure à ceux des produits que l'on contrôle avec soin. Des accords internationaux sont en cours d'élaboration. La Côte d'Ivoire se doit de les suivre avec attention pour préciser en temps utile les dispositions à prendre.

Les banques de données posent le problème du « pouvoir de l'information ». Dès lors chaque Nation, et la Côte d'Ivoire en particulier, doit garder la maîtrise et donc développer elle-même certaines de ces banques de données. En outre, l'information étant de plus en plus marchande et coûteuse, il convient de pratiquer la stratégie de la « monnaie d'échange » par le développement de banques de données comme celles de la médecine tropicale, de l'agriculture tropicale, et de l'économie du développement.

CONCLUSION



stratégie ivoirienne de développement de l'informatique

I. OBJECTIFS DE L'INFORMATISATION IVOIRIENNE A L'HORIZON 85

Ayant choisi de donner à l'informatique un rôle déterminant dans le développement économique, social et culturel de la Côte d'Ivoire, il est nécessaire de se fixer un certain nombre d'objectifs à l'horizon 85 et d'en déduire les axes d'action.

La détermination de tels objectifs est rendue difficile :

- par l'insuffisante précision des données quantitatives et qualitatives sur l'informatisation de la Côte d'Ivoire jusqu'en 1980,

- par l'insuffisance des éléments d'approche sectorielle permettant de mieux cerner les perspectives d'utilisation.

Néanmoins, et d'une façon générale, l'informatique devra constituer un moyen privilégié pour :

- améliorer la gestion des Administrations et des entreprises,
- améliorer l'efficacité des services rendus par l'Administration,
- améliorer les systèmes de production des entreprises,
- favoriser les échanges d'informations,
- développer une coopération fructueuse avec des pays étrangers ou des organisations internationales.

De telles orientations, placées dans le contexte du développement général du pays sont ambitieuses et ne pourront être atteintes que dans la mesure où la stratégie ivoirienne d'informatisation prendra en compte les préoccupations suivantes :

- disposer d'un nombre suffisant d'informaticiens ivoiriens aux différents niveaux de qualification ;

- créer un appareil de formation initiale et de formation permanente correspondant aux besoins du pays ;

- favoriser un développement national de certains créneaux de l'industrie informatique conduisant à consolider la stratégie d'indépendance ;

- organiser le développement de l'informatique dans l'administration et l'utiliser comme levier pour la réforme administrative.

Avant de détailler l'analyse de ces objectifs un certain nombre de considérations de portée générale s'imposent. On peut estimer que le développement du parc informatique de la Côte d'Ivoire sera linéaire au cours des prochaines années (Tableau III-1). En effet, ce n'est que lorsque des mesures auront porté leur fruit, notamment en matière de formation d'informaticiens, qu'un développement plus important pourra être envisagé.

Tableau N°3-1
PRÉVISION D'ÉVOLUTION DU PARC EN CÔTE-D'IVOIRE (1980-1985)

Année	1980	1985
Nombre d'ordinateurs	275	1000
Valeur du parc	25 Mrds de CFA	60 Mrds de CFA

Partant de la situation actuelle et tenant compte des objectifs précités, l'hypothèse la plus vraisemblable conduit à estimer que le parc sera multiplié par 3,6 tandis que la valeur de ce parc sera multiplié par 2,5 (en francs constants) au cours des cinq prochaines années.

Une telle augmentation du parc ira de pair avec un accroissement important des besoins en personnels informaticiens (Tableau III-2).

Tableau N°3-2
PRÉVISION D'ÉVOLUTION DU PERSONNEL
INFORMATICIEN EN CÔTE-D'IVOIRE
(1980-1985) HORS SAISIE

Désignation	1980	1985
Concepteurs et ingénieurs informaticiens	130	400
Analystes	65	400
Analystes-programmeurs et programmeurs	225	900
Exploitation	680	1 300
TOTAL	1 100	3 000

C'est sans doute là que se situe le « goulot d'étranglement » le plus important.

Les prévisions que l'on peut faire sur la taille des matériels installés en 1985 laisse entrevoir un plus fort développement de la mini-informatique et des systèmes conversationnels ce qui aura deux types de conséquences au niveau du personnel :

- réduction du nombre moyen de personnes par ordinateur (hors saisie), moyenne passant de 4,5 personnes à 3 personnes,
- modification des conditions de la saisie par décentralisation des moyens vers les services utilisateurs.

Disposer d'un nombre suffisant d'informaticiens ivoiriens aux différents niveaux de qualification

Cet objectif répond à une double préoccupation :

- disposer du nombre d'informaticiens nécessaires aux besoins de la Côte d'Ivoire ;
- maîtriser l'informatisation, ce qui suppose l'ivoirisation des différentes fonctions.

1. Si moins de 20 % des personnels de l'informatique (saisie comprise) travaillant en Côte d'Ivoire en 1980 ne sont pas de nationalité ivoirienne, il ressort des enquêtes réalisées que 46 % seulement des postes d'Analystes et de concepteurs sont occupés par des ivoiriens. Un tel pourcentage remet en cause la *capacité de maîtrise d'ouvrage* des entreprises et Administrations ivoiriennes.

L'ivoirisation ne doit donc pas être appréhendée et contrôlée au seul niveau global mais doit s'analyser plus finement au niveau des postes.

Ce n'est qu'ainsi que pourra s'effectuer un véritable *transfert de technologie*.

2. Concernant le nombre d'informaticiens nécessaires au développement informatique prévu il ne pourra être résolu sans la mise en place d'une politique vigoureuse de formation.

Créer un appareil de formation initiale et de formation permanente à l'informatique adapté aux besoins du pays

C'est le problème fondamental de l'informatique des années 1980 et ceci pour plusieurs raisons :

— il existe une pénurie mondiale d'informaticiens de tous les niveaux et, à très peu d'exception près, les moyens de formation à l'informatique de tous les pays ne suffisent pas à leurs propres besoins.

— la qualité de l'informatisation repose plus sur la compétence des hommes chargés de la conception, et de la réalisation des applications que sur la technologie même des ordinateurs.

La réussite du développement de l'informatique ivoirienne, sera donc fonction de la capacité des moyens de formation à fournir un nombre suffisant d'informaticiens aux différents niveaux en veillant à ce qu'ils acquièrent une réelle capacité opérationnelle.

Favoriser un développement national de certains créneaux de l'industrie informatique conduisant à consolider la stratégie d'indépendance

Jusqu'alors les constructeurs et sociétés de service en Côte d'Ivoire ont pu développer leur activité sans avoir à se positionner par rapport à une politique volontariste de l'Etat.

Or, tandis que le coût des systèmes informatiques diminue, les constructeurs, pour préserver leur valeur ajoutée, sont de plus en plus conduits à intégrer les besoins des utilisateurs et donc à fournir des systèmes dotés de logiciels facilitant leur mise en œuvre. Il peut donc sembler intéressant pour la Côte d'Ivoire de développer une industrie informatique qui, partant de sous-ensembles technologiques, incorporera suffisamment de valeur ajoutée, et s'appuiera sur une capacité de rayonnement régional.

L'entrée dans une stratégie industrielle peut résulter d'accords-cadre conclus avec des industriels et d'une capacité endogène de maintenance, premier pas vers la maîtrise de systèmes technologiques.

L'assemblage de systèmes à des fins nationales et régionales constituerait la première étape de mise en place d'une telle industrie.

Organiser le développement de l'informatique dans l'Administration et l'utiliser comme levier pour la réforme administrative

Faute d'une coordination suffisante de l'informatique dans l'Administration le pays est conduit :

— à une prolifération anarchique des moyens tant en personnels qu'en matériels,

— à des incompatibilités dans les échanges d'informations entre les diverses administrations,

— à une situation contradictoire aux dispositions réglementaires.

Une bonne coordination permettra des économies très sensibles par échanges d'expériences ou utilisation de méthodologies et de produits-programmes communs.

Elle favorisera également la réforme administrative dans la mesure où toute application nouvelle devra être l'occasion d'une redéfinition des procédures dans le double souci de l'amélioration du fonctionnement de l'appareil d'Etat et du service rendu aux citoyens.

La poursuite de ces objectifs conduit à dégager un certain nombre de lignes directrices de l'action à mener.

II. LES LIGNES DIRECTRICES DE L'ACTION

Les axes prioritaires d'action pour la Côte d'Ivoire en matière d'informatisation sont :

- . La formation
- . L'industrie informatique

- . Les télécommunications
- . La recherche
- . Contribution à la réforme administrative
- . L'action internationale

A. LA FORMATION

1. La formation des spécialistes

Ainsi qu'il a déjà été dit dans ce rapport, il existe une pénurie mondiale de spécialistes informaticiens (le manque est estimé à 400 000). Ce phénomène illustre la nécessité et la difficulté des prévisions quantitatives de besoins.

Formation initiale

L'existence d'un personnel qualifié de haut niveau, notamment pour les études, est une condition essentielle à l'emploi efficace de l'informatique.

Un enseignement techniquement approfondi et fondé sur des concepts est de plus en plus nécessaire pour assurer la souplesse requise dans un contexte d'évolution technique rapide et de mise en œuvre délicate. Il doit aussi déboucher sur des qualifications concrètes garantissant des débouchés professionnels efficaces.

La formation des personnels d'exploitation sera de type professionnel dans un contexte très marqué par la spécificité des systèmes et qui doit, en même temps, permettre une évolution rapide (formation permanente).

Formation permanente

Une large place sera faite à la formation

permanente pour reconvertir à l'informatique des personnels déjà en activité professionnelle et pour permettre aux spécialistes de se recycler, de suivre l'évolution technique et de progresser en qualification.

Initialement la formation des spécialistes a été assurée par les industriels en reconversion de personnels déjà en activité. Il importe aujourd'hui de développer la formation de base initiale ou par reconversion et de poursuivre les efforts en formation permanente. Il est d'ailleurs souhaitable que les mêmes organismes assurent conjointement des formations initiales et permanentes. La synergie des deux activités est garante de qualité et d'efficacité.

Les mesures d'accompagnement

a. La coordination

Le domaine de la formation intéresse de nombreux intervenants ce qui est source de dynamisme et de pluralité. Il pourrait s'agir de l'Université et de l'INSET pour les formations de base avec une large ouverture à des enseignants professionnels de l'informatique : les constructeurs et les SSCI pour certaines formations spécifiques, l'Association Professionnelle des Informaticiens de Côte d'Ivoire

(APICI) et des actions de coopération internationales centrées sur le transfert de technologie.

Mais une telle situation impose une double précaution :

— confier à un organisme de coordination, le soin de veiller à l'adéquation quantitative et qualitative aux besoins (maîtrise d'ouvrage). Les programmes de formation résulteront de la concertation entre l'Université, l'Enseignement Technique, et les professionnels, sous la coordination de l'organisme central,

— organiser les ressources, moyens et contenus pédagogiques et les formations de formateurs dans un souci de consolidation d'expériences et de minimisation des investissements.

b. Le marché

Il faut noter que la formation est aussi un marché et que la demande dans la région ira croissant sans pouvoir être satisfaite par les moyens actuels.

On peut, notamment citer à cet égard la formation de personnels de maintenance, avec l'idée d'un centre régional africain patronné par le Bureau Intergouvernemental pour l'Informatique (IBI).

c. Les contenus

Les contenus des formations devront pouvoir évoluer pour répondre à un élargissement progressif de la notion d'informaticien. Initialement, l'informaticien était en position d'intermédiaire entre une machine et ses utilisateurs.

L'informaticien de demain, s'il s'appelle toujours ainsi, verra l'éventail de ses métiers, donc de ses compétences nécessaires, s'élargir à la rencontre de techniques associées, vers la diversification de ses applications.

d. Les diplômes

Toutes ces formations débouchant sur des qualifications professionnelles, le plus grand soin devra être apporté à la mise en place d'un système de diplômes ou d'examens propre à garantir la qualité des formations.

2. La formation des utilisateurs et des décideurs

Elle s'impose dans un double contexte.

a. L'initiation aux applications professionnelles de l'informatique doit être présente dans les formations de base des différents secteurs socio-économiques. La plupart des

activités nécessiteront de plus en plus la connaissance de l'utilisation de cette technique, qu'il s'agisse de la « bureautique » dans le domaine du secrétariat, des banques de données économiques, ou juridiques, de la microélectronique dans les spécialités de génie électrique et mécanique, etc.

La double compétence de type informatique et comptabilité, informatique et médecine ou informatique et architecture est de plus en plus prise en compte, que l'informatique constitue la dimension majeure ou mineure du métier exercé.

b. A l'occasion de chaque projet d'informatisation, la formation des utilisateurs doit faire partie intégrante du projet dès sa conception. Ce n'est qu'à cette condition que pourront être traités convenablement les problèmes de changement au poste de travail (administratif ou industriel). Une simple formation aux nouvelles procédures est source de nombreuses difficultés et échecs.

Le premier type d'actions envisagées correspond à une insertion de l'informatique dans les programmes des établissements d'enseignement. Des adaptations seront nécessaires pour familiariser les élèves à l'utilisation de l'Informatique dans les différentes disciplines.

Le second type d'actions relève, dans les entreprises et administrations, de la responsabilité des concepteurs ou des chefs de projet en liaison avec les spécialistes compétents (informaticiens internes ou SSCI).

Ces formations d'utilisateurs doivent être prolongées par des actions concrètes de brève durée visant à donner aux décideurs une vision claire des possibilités et limites de l'informatisation dans leur contexte. Il leur appartiendra de compléter cette sensibilisation par l'établissement de schémas-directeurs dont la vertu pédagogique est certaine.

3. Sensibilisation de l'ensemble de la population

L'informatique dans la société (et l'informatisation de la société) est un phénomène inéluctable.

Seule l'échéance peut varier selon les pays, mais se fera nécessairement assez vite, à cause justement de la mondialisation de l'information et de la communication.

Il en résulte un besoin « d'alphainformatisation » (notions de base sur l'informatique) à réaliser progressivement :

a. au travers des médias en évitant de donner de l'informatique une image soit trop idéalisée soit au contraire exacerbant les dangers d'une informatisation insuffisamment maîtrisée ; la présentation d'applications concrètes proches des citoyens devrait constituer la matière de base pour cet effort d'information.

b. A l'école

. Par une utilisation de l'informatique comme outil d'aide à l'enseignement des disciplines traditionnelles, avec ses méthodes propres, (modélisation, simulation, analyse de système...) allant jusqu'à l'enseignement assisté par ordinateur, (enseignement de masse,

population dispersée, personnalisation : exercices dans les disciplines de base...).

. Par l'intégration de l'esprit informatique et essentiellement de sa composante algorithmique comme démarche de pensée (parmi d'autres) dans des enseignements tels que les mathématiques, la linguistique...

L'informatique devient une discipline scolaire, et par là même un élément de culture.

c. Par le développement de clubs de microinformatique ou électronique.

Il s'agit globalement de contribuer au développement d'un « esprit informatique » lucide et ouvert au progrès.

B. L'INDUSTRIE INFORMATIQUE

La politique industrielle de la Côte d'Ivoire en matière d'informatique repose sur les fondements suivants :

- un souci d'indépendance et de souveraineté,
- une pratique de sous-traitance,
- une démarche d'accords-cadre avec les fournisseurs (constructeurs et SSCI),
- une volonté d'ivoirisation du personnel.

1. Indépendance et souveraineté

Face à cette préoccupation légitime, la Côte d'Ivoire est naturellement conduite à privilégier des actions visant à doter le pays d'une plus grande maîtrise des problèmes de maintenance.

Ce qui aura pour double conséquence :

- . de permettre l'accès à des technologies avancées,
- . de faire un premier pas vers la possibilité de créer une industrie nouvelle commençant par le montage de matériel informatique répondant à des créneaux accessibles du marché.

L'industrie informatique n'incluant pas que les seuls fabricants de matériels mais aussi tous les services qui s'y rattachent (SSCI...) ; un recours important et organisé à la sous-

traitance permettra, sans doute, d'intéresser des entrepreneurs et des capitaux ivoiriens pour développer des sociétés liées à la mise en œuvre de l'informatique.

2. Accords-cadre des industries (constructeurs et SSCI)

Une telle démarche tend à mobiliser les forces en présence dans le sens des orientations fixées par le plan. Elle se concrétise par de véritables « homologations » des sociétés de services ou des matériels. En contre-partie, l'Etat attend de ses partenaires une coopération soucieuse des intérêts réciproques.

Ces accords-cadre devront préciser des objectifs ayant trait par exemple à l'ivoirisation, du capital, des structures et des personnels d'études des SSCI, à l'assistance d'un constructeur aux conditions de fonctionnement d'un Centre de Formation à la maintenance (support technique, matériel, documentaire, en personnel spécialisé...).

3. Ivoirisation du personnel des SSCI

Des enquêtes réalisées auprès des SSCI, sur leur personnel, il ressortait que les 3/4 du personnel d'étude n'étaient pas ivoiriens.

Il est important que s'opère un certain rééquilibrage (voir accords-cadre).

C. LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le développement de la téléinformatique en Côte d'Ivoire doit s'envisager en tenant compte des deux facteurs suivants :

— même si un développement massif n'est pas un impératif à court terme, il apparaît que

le développement mondial de réseaux tendant de plus en plus à ignorer les frontières des Etats et que le souci de doter le pays d'une infrastructure nécessaire à un développement équilibré des régions, exigent que soient arrê-

tés, dès que possible, les choix fondamentaux en ce domaine.

Il ne faut pas oublier en effet qu'il s'agit toujours d'investissements lourds et de techniques complexes dans leur mise en œuvre.

— La Côte d'Ivoire se doit en outre de développer ses moyens de télécommunications en général (téléphone).

Le poids des investissements dans ce domaine, ainsi que l'évolution technologique font qu'il est inconcevable d'envisager la mise en place de moyens de télécommunications modernes n'intégrant pas les besoins de la télématique.

Le développement de ces réseaux devra bien évidemment être progressif pour tenir compte d'une nécessaire expérimentation et des besoins actuellement limités géographiquement.

D. LA RECHERCHE

Sans recherche, aucune stratégie de développement n'a de perspective durable autonome. Il importe donc de réaliser les efforts de recherche nécessaires dès l'engagement d'une telle stratégie, en sachant que les résultats en sont naturellement différés.

Il s'agit là d'une importante question du type : la Côte d'Ivoire peut-elle assurer une recherche en informatique ? De quelle nature ? Sur quels sujets ? Avec quels moyens ?

Il existe deux grands types de recherche en informatique :

— la recherche sur les constituants des systèmes informatiques : ce sont les recherches en technologie de base, structure et construction des ordinateurs, systèmes d'exploitation, langage machine ;

— la recherche sur les applications de l'informatique : cette recherche vise essentiellement à concevoir, mettre au point, expérimenter et diffuser. Elle concerne les développements de produits, logiciels, ou systèmes, finalisés pour un besoin donné (conception ou enseignement assisté — réseau — banques de données ou simplement terminal adapté — progiciel, etc.).

L'Université et l'Enseignement Technique pourraient disposer du potentiel humain nécessaire pour la recherche en informatique à condition de prévoir les mesures propres à créer une réelle motivation.

Au-delà de la recherche en matière d'application, un effort d'orientation sera nécessaire

Le développement de l'infrastructure de télécommunications devra être conforme aux normes internationales et être cohérent dans sa maille avec les niveaux de décentralisation nationale.

Grâce aux options antérieures qui ont permis la réalisation de SYTRAN, il est possible aujourd'hui d'envisager une évolution par paliers, nécessaires à la fois pour accroître la portée du réseau au Plan National et le mettre aux normes internationales.

Les investissements de télécommunications nécessitent que les autorités compétentes soient associées aux décisions concernant l'informatisation, et réciproquement, puisque d'un côté on assure le transport de l'information et que de l'autre on assure son traitement.

en ce qui concerne la recherche fondamentale (sujets de thèse par exemple).

Au plan mondial existe un besoin évident d'accroître la recherche et le développement en informatique. Etant donné les capacités techniques des pays industrialisés, une opinion fréquemment émise tend à demander aux entreprises de ces pays d'accentuer leur effort et de fournir aux pays en voie de développement les techniques dont ils ont besoin.

Mais l'on ne peut empêcher de nombreux ivoiriens de penser qu'une assistance technique importante nécessaire à certaines étapes du développement, peut paralyser la capacité intérieure d'invention et d'innovation, si, progressivement ne s'accroissent dans le pays même et au niveau de la région les créneaux de recherche les plus porteurs.

Des conditions favorables existent pour que la Côte d'Ivoire développe sa recherche en informatique :

— des précédents intéressants tels que : l'IFCC, l'IRHO, l'ORSTOM, montrent la voie à suivre.

— La Côte d'Ivoire dispose dans sa région d'une avance qu'il serait dommage de ne pas exploiter.

— Les bonnes relations de coopération bilatérale et multilatérale apportent les prolongements nécessaires à toute recherche pour en assurer la portée et la valeur.

E. LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

L'informatique dans l'Administration : facteur de productivité, outil de gestion ou instrument d'amélioration du service rendu ?

L'Administration ivoirienne développe une activité correspondant à des missions de gestion de personnes physiques et morales, d'administration des deniers de l'Etat, de gestion des moyens publics, mais aussi de préparation de décision qui suppose des missions d'information, d'élaboration de statistique.

Elle doit également assurer un service public et donc veiller à la qualité des services qu'elle rend à l'utilisateur. Or jusqu'à maintenant dans la plupart des applications informatiques, priorité a été donnée à la fonction statistique. Ne faut-il pas dans ces conditions donner une certaine priorité aux applications « de guichet », c'est-à-dire celles qui améliorent directement les relations entre l'Administration et les usagers ? Mettre à la disposition

des entreprises et des particuliers l'information déjà disponible sous forme de fichiers magnétiques, en d'autres termes, faciliter l'accès aux fonds d'informations dormants. Développer également des systèmes de contrôle de gestion de l'Administration afin d'en améliorer l'efficacité ?

L'informatique, un levier pour l'adaptation et la modernisation des structures administratives

Il est certain que le développement d'une informatique privilégiant les gros centres et développant des applications à partir des préoccupations de l'Administration centrale contribue à renforcer les tendances centralisatrices. Par contre, si l'on dote les structures décentralisées des moyens appropriés de collecte, contrôle et validation des informations nées et utiles à ce niveau, on dispose d'un puissant moyen pour favoriser la décentralisation des responsabilités tout en contrôlant l'exercice.

F. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Ayant opté pour une politique volontariste et rationnelle en matière de développement des techniques informatiques, la Côte d'Ivoire doit se donner tous les moyens politiques techniques et financiers propres à assurer la meilleure chance de réussite.

Il demeure que le niveau actuellement atteint ainsi que les besoins technologiques toujours plus importants que requièrent les programmes de développement informatique imposent des actions avec l'extérieur : d'une part avec les pays détenteurs de la technologie et d'autre part avec les pays moins développés

sur le plan de l'informatique, notamment au plan régional.

De telles relations peuvent se développer :

— soit dans le cadre de coopérations multilatérales ou régionales indispensables à l'échange d'idées et au progrès scientifique ;

— soit dans le cadre de coopérations bilatérales plus propice à certaines formes d'action. Un exemple significatif de ces actions peut être trouvé dans l'assistance d'administration permettant au pays demandeur de renforcer sa capacité de maîtrise d'ouvrage et de tirer parti d'une expérience extérieure.

CONCLUSION

Considérant les objectifs prioritaires liés au développement de l'informatisation ivoirienne en matière :

- de personnel,
- de formation,
- d'industrie informatique,
- de réforme administrative.

La Commission Nationale Provisoire pour l'Informatique propose :

— *La formation est retenue comme première priorité de ce plan*

L'effort à réaliser rejoint l'effort global d'éducation nécessaire au développement de la Côte d'Ivoire. Il existe des besoins impératifs d'une part de formation de spécialistes, notamment pour le logiciel et la maintenance du matériel (formation initiale et permanente), d'autre part d'initiation de tous les cadres en activité ou en étude pour en faire

des décideurs et des utilisateurs avertis et de sensibilisation de l'ensemble des citoyens dès l'école.

Considérant aussi que sans recherche aucune stratégie de développement autonome n'a de perspective durable et pour préparer dès maintenant son avenir, la Côte d'Ivoire profitant de certains facteurs favorables, prendra sa juste place dans l'effort mondial pour la recherche en informatique.

— *Les capacités de conception et de maîtrise d'ouvrage seront renforcées*

dans les différents organismes utilisateurs de manière à permettre à chaque acteur (décideur, utilisateur, spécialiste, constructeur, sous-traitant) d'agir au mieux dans l'intérêt collectif et selon des axes et priorités établis dans les schémas directeurs à chaque niveau décisionnel.

L'informatique sera utilisée comme un levier pour la réforme administrative, dans la mesure où toute application nouvelle devra être l'occasion d'une redéfinition des procédures dans le double souci de l'amélioration du fonctionnement de l'appareil de l'Etat et du service rendu aux citoyens.

— l'indépendance des choix au niveau national est développée dans le triple contexte suivant :

- L'ivoirisation des chefs de projet et cadres de conception est une nécessité. L'Etat ne peut se satisfaire d'un taux de 26 % pour les personnels d'études en SSCI alors même qu'il est de 97 % en exploitation.
- L'utilisation résolue des nouvelles technologies informatiques s'accompagne d'une volonté de maîtrise de la maintenance et suppose la formation progressive des agents nécessaires. Ce développement

national devrait être conduit en liaison avec les besoins de la Région Ouest-Africaine.

- Le développement de certains créneaux industriels faisant notamment appel à des ressources humaines qualifiées, passe par une politique incitative en faveur des Sociétés de services, notamment ivoiriennes.

— En accord avec sa politique de libéralisme économique la Côte d'Ivoire fait largement appel au secteur privé (constructeurs, sociétés de services et de conseil en informatique) dans le respect de l'indépendance des choix de l'Etat. Une politique de normalisation et de portabilité sera conduite sur la base de spécifications nationales (procédures et réglementations s'imposant à tous).

En contrepartie des efforts de l'Etat et de l'accès aux marchés administratifs et publics, des accords-cadres pourront être conclus de manière à organiser les relations avec les partenaires industriels dans l'intérêt mutuel. On se donne ainsi une vraie chance de réaliser des objectifs tels que l'ivoirisation des cadres informaticiens, la maîtrise de la maintenance et le développement national de créneaux industriels.

Chaque fois qu'un organisme public, non équipé de moyens propres, sous-traite une application, des garanties seront prises pour son exploitation ultérieure.

— Une place toute particulière sera accordée au développement des télécommunications, pour mettre à disposition des intéressés, les informations utiles, dans des conditions favorisant la décentralisation et l'équilibre régional. Les interactions avec l'informatique justifient une étroite concertation entre les autorités compétentes des deux secteurs.

programmes d'actions 1981-1985

I. LES HYPOTHÈSES DE CETTE PROGRAMMATION

1. Des plans d'actions annuels glissants

La stratégie définie précédemment trouve son application dans des programmes d'actions à conduire sur la période couverte par le plan.

Il ne s'agit pas de prévoir en détail toutes les actions des années à venir, mais de cerner les actions clés, de détailler celles de caractère plus immédiat, et de préciser le cadre de référence qui éclairera les décisions courantes à prendre au fur et à mesure de l'exécution du Plan.

En conséquence les plans d'actions sont présentés en cohérence avec les procédures budgétaires, c'est-à-dire sous forme de plan annuel glissant, suffisamment détaillé pour le premier exercice couvert, et seulement estimatif et d'orientation pour les exercices suivants.

2. Le Plan 1981-1985 comporte trois phases

Première phase : c'est le début de la mise en œuvre du plan. Des mesures immédiates sont prises pour :

- . faire adopter les textes administratifs nécessaires,
- . organiser et mettre en place les structures adéquates,
- . réorienter, si nécessaire, les opérations non conformes au plan,
- . lancer des actions urgentes pour supprimer les goulots d'étranglement.

Cette phase correspond à l'exercice budgétaire 1981.

Cette échéance ne permet pas, à l'évidence, de dégager globalement des moyens très diffé-

rents de ceux de 1980, mais ils peuvent être réaffectés. Il importe que l'année charnière soit mise à profit pour montrer clairement à tous les partenaires :

— qu'il existe une politique d'ensemble pour l'informatique ivoirienne en référence aux priorités nationales,

— que cette politique se traduit par des objectifs réalistes et les moyens correspondants arrêtés par les plus hautes instances de l'Etat.

Deuxième phase : En deux ans, elle doit conduire à un objectif intermédiaire fin 1983, correspondant :

— au délai nécessaire pour concrétiser des actions clés, telles que préparer, mettre en place et réaliser de nouvelles actions de formation,

— à la réunion des conditions préalables à un nouveau développement informatique cohérent et adapté aux réalités actuelles et prévisibles,

— à la vérification et l'actualisation des objectifs de fin de plan à la lumière des résultats déjà obtenus et de nouveaux éléments d'appréciation éventuels.

Troisième phase : 1984-1985 — C'est un début de régime de croisière au-delà duquel les inconnues technologiques et de société interdisent toute évaluation et objectif trop précis.

Cette échéance est celle de la réalisation des objectifs résultant du scénario arrêté, dans la mesure où des conditions nouvelles n'auraient pas conduit entre-temps à réviser ces objectifs.

I. PREMIÈRE PHASE - PLAN D' ACTIONS 1981

1. Dispositions d'ordre structurel

Pour assurer la mise en œuvre des actions nécessaires, les structures suivantes sont prévues :

ACI : AUTORITÉ CENTRALE POUR L'INFORMATIQUE

Organisme central de coordination chargé de l'exécution du plan.

CNPI : COMMISSION NATIONALE PROVISOIRE POUR L'INFORMATIQUE

Elle joue le rôle de Commission Nationale pour l'informatique. C'est l'instance chargée de l'orientation de la politique nationale d'informatisation.

CMI : COMMISSIONS MINISTÉRIELLES DE L'INFORMATIQUE

Propres à chaque département ministériel, elles préparent et suivent l'exécution des schémas directeurs informatiques sectoriels.

Un organisme de coordination est créé, dénommé « Autorité Centrale pour l'Informatique » (ACI). Elle anime la politique nationale d'informatisation conformément au plan, organise les actualisations ou révisions nécessaires de ce plan, rend compte de son activité au gouvernement et lui propose les mesures nécessaires pour mener à bien ses actions.

— Elle a un statut d'établissement public à caractère administratif défini conformément à la loi 80-1070 du 13 septembre 1980 tenant compte des spécificités propres de l'informatique.

A la mise en place de l'ACI, la CNPI assure les fonctions de « Commission Consultative de Gestion » prévues par la loi 80-1070. Compte tenu des implications du plan, les travaux de la CNPI se trouveraient enrichis par son élargissement à quelques personnalités publiques et privées représentatives de la profession et des utilisateurs.

Mesure n° 1 : La Commission Nationale pour l'Informatique proposera au gouvernement les décrets nécessaires à la création de « l'Autorité Centrale pour l'Informatique ».

Chaque département ministériel est responsable de sa politique d'informatisation et de ses moyens, en référence à sa politique admi-

nistrative et aux options nationales en matière d'informatique.

Il est mis en condition d'assurer la maîtrise d'ouvrage de son informatisation. Une Commission de l'informatique (CMI) pour chacun de ces organismes propose au ministre correspondant un schéma directeur d'informatisation et veille à son exécution.

L'ACI est représentée dans chaque CMI.

Cette action tend à pérenniser les actions sectorielles engagées à ce jour.

Mesure n° 2 : Dès sa création l'ACI proposera au gouvernement un décret invitant chaque département ministériel à arrêter l'organisation d'une commission ministérielle de l'informatique (CMI). Chaque CMI proposera à son ministre, notamment, le (ou les) schéma(s) directeur(s) d'informatisation pour le département dont il a la charge et veillera à son exécution.

Les réalisations et traitements des départements ministériels et organismes publics sont assurés par des centres spécifiques. Ce sont des centres intégrés à un seul organisme : ministère, grande direction de ministère ou organisme d'Etat et utilisés principalement pour les traitements propres à la réalisation de sa mission.

En matière de conception et de réalisation en informatique chaque département ou organisme public doit veiller à disposer des moyens nécessaires pour la maîtrise d'ouvrage de ses projets d'informatisation.

L'ACI gèrera, au moins de manière transitoire, un pool de concepteurs et chefs de projets d'informatisation affectable aux projets soutenus, en conformité avec le plan. Ceci doit permettre de sous-traiter dans de meilleures conditions les réalisations informatiques. La pratique courante de mise à disposition de personnel pour les SSCI devrait alors céder le pas à des prestations de types « produits en mains » (moyens de maintenance et formation assurée sur la base de cahiers des charges établis sous la responsabilité des services).

Mesure n° 3 : L'Office Central de la Mécanographie (OCM) est déchargé des responsabilités de coordination, d'expertise de projets d'équipements, et de formation. La Commission Nationale Provisoire pour l'informatique préparera les mesures transitoires nécessaires

pour maintenir l'acquis des systèmes existants, responsabiliser chaque département ministériel sur son informatisation.

2. Mesures liées aux lignes directrices de l'action

Première phase

a. Formation

La formation des spécialistes informaticiens et l'initiation de certains décideurs et utilisateurs constituent un des points clés et le principal goulot d'étranglement à un développement harmonieux de l'information ivoirienne.

Les délais de formation sont importants (de l'ordre de 3 ans) dès lors que l'on vise la mise en place de filières complètes. Aussi il est nécessaire de concevoir à côté de telles actions d'autres à plus court délai de réponse pour résorber, si possible, les besoins les plus urgents.

Les formations professionnelles devraient s'articuler autour des axes suivants :

- au niveau formation initiale :
 - filière BAC à BAC+2 pour des formations « d'analyste-programmeur ». Elles comportent une année de formation didactique et pratique et une année alternant stage et monitorat professionnel,
 - filière BAC+4 à BAC+5 pour des formations de « concepteurs et chefs de projet » (niveau ingénieur) ;
- au niveau formation permanente :
 - divers séminaires de courte durée devront être réalisés pour le perfectionnement ou le recyclage.

En une année scolaire :

- amener des jeunes de niveau BAC ou des cadres moyens à des qualifications d'inspecteur de maintenance et de programmeur ;
- assurer, pour des cadres expérimentés, des sessions de formation débouchant sur des évolutions de carrières équivalentes aux filières initiales.

Ces formations feront appel aux professionnels et utiliseront les moyens pratiques nécessaires pour donner aux étudiants une compétence qui les rendent réellement opérationnels.

Parallèlement à ces formations professionnelles seront développées des actions de sensibilisation et d'initiation à destination des

décideurs et responsables utilisateurs des structures concernées par l'informatisation.

Dès cette première phase, afin de créer les conditions d'un développement efficace, une double organisation devrait être préparée :

- un fonds de ressources pédagogiques pour optimiser les investissements, et favoriser la consolidation d'expérience,
- un système de validation des formations par examen d'Etat et selon des dispositions propres à garantir une réelle qualification professionnelle fondée tant sur les compétences personnelles des étudiants que sur la qualité reconnue des objectifs et des moyens pédagogiques mis en œuvre par les structures de formation.

L'importance des préoccupations de formation informatique en Côte d'Ivoire se retrouvent dans les différents pays de la région. Si l'on relie ce constat à l'importance stratégique de la maîtrise de la maintenance, on peut estimer souhaitable d'organiser un centre de formation à la maintenance à vocation régionale. Un montage conjoint avec un organisme international tel que l'IBI apporte les meilleures garanties pour cet objectif.

Mesure n° 4 : l'ACI, par l'intermédiaire de l'INSET, des Universités, des structures de formation intéressées, développe en 1981 un ensemble d'actions visant à :

- détailler les besoins et les moyens de former les informations nécessaires à l'horizon 85,
- réaliser une reconversion des titulaires de maîtrise scientifiques ou économiques vers l'informatique,
- étudier l'opportunité d'une formation accélérée de programmeurs et analystes-programmes (en liaison avec l'ONFP),
- préparer le montage des filières initiales de type BAC+2 et BAC+5,
- présenter des sessions de formation permanente couvrant les besoins les plus importants,
- créer un centre de formation à la maintenance à vocation régionale, avec le soutien de l'IBI,
- préparer l'organisation d'un fonds de ressources pédagogiques pour favoriser des actions de formation de formateurs et optimiser les investissements pédagogiques.

Mesure n° 5 : l'ACI en concertation avec les autorités compétentes prépare le développement d'initiation aux applications professionnelles de l'informatique dans les différentes filières de formation.

b. Industrie Informatique

Les objectifs d'indépendance et de maîtrise de l'informatisation conduisent à envisager la négociation d'accords-cadres avec les industriels concernés. Cette négociation repose :

— sur l'ouverture aux marchés publics et la capacité de rayonner sur la région de la Côte d'Ivoire.

En contrepartie, les industriels devraient accepter des objectifs d'ivoirisation de leurs personnels, notamment de conception et participer à l'effort visant à développer la capacité endogène en matière de maintenance.

Mesure n° 6 : l'ACI conclura, au cours de l'exercice 1981 avec les industriels compétents et motivés, des accords-cadres propres à créer des solidarités avec les objectifs de l'Etat Ivoirien. En contrepartie des efforts de l'Etat et de l'ouverture de ses marchés publics, il sera notamment demandé des engagements tangibles pour la maîtrise de la maintenance des systèmes et l'ivoirisation des personnels de conception.

c. Télécommunication

Mesure n° 7 : le Ministère des Postes et Télécommunications définira en liaison avec l'ACI le programme de développement du réseau national de télécommunications pour l'informatique.

d. Recherche

Mesure n° 8 : l'ACI, en liaison avec les ministères de l'Education et de la Recherche, définit un programme quinquennal, sur la base des objectifs de ce plan, pour la formation de chercheurs, pour les enseignements correspondants et pour les programmes et activités de recherche liés tant aux constituants des systèmes qu'aux applications de l'informatique.

e. Action internationale

Mesure n° 9 : l'ACI engagera pour cette première phase les actions internationales nécessaires, notamment pour accompagner sa politique de formation et de développement industriel en concluant des accords de coopération tant multilatéraux (IBI) que bilatéraux.

3. Aspects budgétaires

Au niveau budgétaire, les implications des orientations et actions prévues par le plan sont de divers ordres :

— Chaque département ministériel prévoiera et disposera dans son budget propre les

moyens informatiques correspondant à ses besoins.

Pour 1981, les budgets étant déjà établis, les dispositions antérieures seront transitoirement utilisées (OCM et moyens spécifiques).

Pour mémoire les dépenses informatiques du secteur public et para-public sont estimées en 1980 à environ 12 milliards CFA dont 8 milliards CFA pour la seule Administration.

— L'ACI est associée aux conférences budgétaires traitant des dépenses informatiques des différentes structures et organismes concernés.

— Le Budget de l'ACI comporte deux grandes rubriques :

— Budget de fonctionnement. Il couvre :

- . les moyens internes,
- . les frais de mission (experts - séjours - activités internationales),
- . le « pool » de concepteur et chefs de projet appelés à intervenir sur des projets ministériels, des projets d'intérêt général et pour des missions d'expertise (schéma directeur - audits).

— Budget d'intervention. Il couvre :

- . le financement d'opérations exemplaires (certains projets sectoriels - mise en place d'identifiants - promotion de la forme contractuelle « produits en mains »),
- . la réalisation et diffusion de supports méthodologiques pour renforcer la capacité de conception (schéma directeur - audit - conduite de projet),
- . l'organisation et le fonctionnement d'un centre de formation à la maintenance à vocation régionale avec le soutien de l'IBI,
- . des études sur les effets économiques sociaux et culturels de l'informatisation,
- . des actions d'information et de sensibilisation visant la population ivoirienne, actions qui pourront être menées soit directement, soit par l'intermédiaire de médias,
- . des moyens financiers incitatifs pour la formation et la recherche, visant soit à la réalisation des actions ponctuelles et finalisées, soit au démarrage d'actions reprises ensuite par les structures permanentes concernées (Universités, INSET).

Ce sont des organismes qui perçoivent et gèrent directement les moyens propres à leur action. L'ACI doit être consultée lors de la conception des opérations et de l'affectation des moyens.

Pour ce qui concerne les Télécommunications dans leur dimension Téléinformatique, l'ACI est associée aux décisions.

. les cotisations et participations à des organismes internationaux officiels (IBI,IAI...).

III. LE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PLAN INFORMATIQUE ET LES LIGNES DIRECTRICES DE L'ACTION POUR LES DEUXIÈME ET TROISIÈME PHASES

Mesure n° 10 : chaque fois que nécessaire et au minimum une fois par an, en phase avec les procédures budgétaires, l'ACI proposera les actualisations et révisions de ce plan. Il s'agira notamment de développer le plan d'action correspondant à l'exercice budgétaire en préparation. Il prendra en compte la somme des plans sectoriels et prévoira fin 83 un point de contrôle intermédiaire pour concrétiser la fin de l'engagement des mesures de base et per-

mettre un premier changement de rythme de l'informatisation nationale.

« L'information devient synonyme de pouvoir et les pays qui négligeront leurs équipements en ce domaine accroîtront rapidement leur infériorité par rapport aux pays développés qui y trouveront une raison supplémentaire d'exercer de nouveaux monopoles ».

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (Juin 1979).

LE COMMERCE

le commerce

INTRODUCTION

La planification du Secteur « Commerce » doit-elle consister simplement à prévoir l'évolution probable de cette activité ou au contraire doit-elle indiquer ce que l'Etat devra entreprendre durant la période à venir ? La première option découle de l'idée que le « Commerce » est un secteur dont l'évolution accompagne fidèlement celle des autres secteurs. La deuxième part de la constatation est qu'en Afrique, cette adaptation ne se fait pas automatiquement, car ce secteur a des structures différentes de celles des pays développés, qui souvent bloquent l'évolution nécessaire, ce qui oblige les planificateurs à prévoir et organiser l'évolution jugée utile. Toutefois l'expérience de la décennie passée, basée sur une intervention importante du secteur public dans le commerce, montre que le rôle de l'Etat pour les années à venir devra être de : FAIRE FAIRE et non de FAIRE.

I. LE COMMERCE IVOIRIEN DE 1970 A 1980

1. Les problèmes du Commerce Ivoirien en 1970

Les problèmes du commerce ivoirien au début des années 1970 étaient perçus principalement sous quatre axes :

a. Face aux ambitieux projets de développement de la production et du boom économique que devait connaître la Côte d'Ivoire, les responsables de l'Etat constataient que très peu de choses avaient été faites concernant le secteur Commerce. Ce secteur était mal connu et présentait de nombreuses carences susceptibles de devenir des obstacles à l'expansion ivoirienne.

En effet, contrairement aux pays développés où l'on peut faire l'hypothèse que le secteur commerce s'adapte automatiquement à la croissance de la production, il en est autrement dans les pays en voie de développement où il n'est pas évident que ce secteur possède les moyens techniques, humains, et financiers nécessaires à une adaptation structurelle permanente induite par la croissance de l'appareil productif.

b. Ce secteur de l'économie est tenu principalement par des étrangers :

— soit par des « Grandes Compagnies européennes de Commerce » qui, avant l'Indépendance, disposaient de nombreux « Comptoirs », ce qui assurait les liaisons techniques et financières avec les commerçants africains ; dès 1955, ces Sociétés se sont peu à peu repliées sur les grands Centres urbains et principalement Abidjan. La rupture de ces « liaisons » a frappé les commerçants africains de paralysie, car ils sont devenus incapables de s'organiser et d'évoluer au contact de l'élément dynamique en matière de distribution (1).

Néanmoins, en 1980, l'implantation de ces sociétés reste encore assez conséquente. Ainsi :

. la chaîne Avion couvre l'ensemble du pays avec 200 magasins de vente au détail,

(1) Rapport à Monsieur le Président de la République en Conseil des Ministres. Objet : Programme d'Action Commerciale pour une réforme de la distribution en C.I. Octobre 1971.

. CFCI, SACI, SIDECO, GÉNÉRAL IMPORT contrôlent une centaine de points de vente en gros et demi-gros dans toute la Côte d'Ivoire.

— soit par des Syro-Libanais, connus pour leurs traditions commerciales qui ont su s'intégrer tant dans les petites villes de l'intérieur que dans tous les quartiers d'Abidjan ;

— soit par des Africains non Ivoiriens présents principalement dans les petits commerces sédentaires et sur les marchés.

Une enquête menée en 1968 à Abidjan donnait pour les « Commerçants sédentaires traditionnels » seulement 15 % d'ivoiriens et ce pourcentage était estimé à 5 % à l'intérieur du pays. Ceci montre bien le peu d'intérêt que les ivoiriens avaient pour ce secteur de l'économie et l'importance de l'effort à accomplir par l'Etat pour les y intéresser.

c. L'implantation du réseau commercial est hétérogène et en particulier les zones rurales, les plus éloignées de la capitale ne disposent que d'une infrastructure commerciale rudimentaire. Ainsi les ruraux payent très cher les marchandises qu'ils achètent, et vendent mal leur production : il n'y a pas de *liaison production-distribution*, qui assurerait aux agriculteurs un meilleur équilibre des termes de l'échange.

d. En 1970, l'exportation des produits ivoiriens ne concernait que des produits du secteur primaire : café, cacao, bois, banane, coton, pratiquement pas transformés. Il était nécessaire de développer la valorisation des marchandises destinées à l'exportation et d'en assurer la promotion.

2. Les Actions entreprises de 1970 à 1980

Face à cette situation, l'Etat a mis en place une politique ambitieuse et a développé son champ d'action en tant que :

— Arbitre pour équilibrer les rapports entre partenaires économiques ayant un poids inégal.

— Promoteur pour faire évoluer d'une manière volontariste le secteur du Commerce.

— Intervenant économique direct face à la carence de certains agents économiques ou dans les secteurs demandant une technologie avancée (conservation par le froid, mûrissement industriel de la banane, gestion informatisée) ou encore dans les secteurs dits « Stratégiques » (par exemple Riz).

L'objectif visé par les Pouvoirs Publics a été principalement de renforcer la distribution

des produits de grande consommation avec pour missions essentielles :

— de renforcer la présence des Nationaux à tous les niveaux de la distribution,

— et pour cela de les former au métier de commerçant et de les aider financièrement,

— de rapprocher les campagnes des villes par l'implantation de magasins en zones rurales,

— de contribuer à uniformiser les prix à un niveau égal ou presque égal sur l'étendue du territoire.

C'est ainsi que l'Etat par une politique de concertation soit avec le secteur privé (SIDECO, CHAÎNE AVION), soit par des Sociétés d'Etat (Programme d'Action Commerciale), a cherché à réaliser ces objectifs.

Ci-dessous seront analysées les principales actions entreprises par l'Etat dans le secteur commercial.

a. La réglementation des prix

La première législation des prix en Côte d'Ivoire date de 1960 : loi 60-273 du 2 septembre 1960 réglementant les prix et les importations. La liberté de fixation des prix était la règle. La réglementation de certains articles n'était que l'exception. Cette loi d'inspiration libérale ne réglementait donc que les produits de première nécessité ou présentant un intérêt stratégique. Ces produits pouvaient être soit taxés, soit soumis à homologation (c'est-à-dire approbation préalable du prix par la Direction des prix) soit soumis à un taux de marque.

Promulguée à une époque de relative stabilité des prix, cette législation s'est révélée inadaptée à partir de 1969 et plus encore de 1974 car elle ne donnait pas à l'Administration les moyens d'interventions mobiles, rapides et efficaces, nécessaires en périodes d'inflation continue.

Les prix des produits et services furent bloqués le 2 septembre 1969. Puis les importateurs et distributeurs furent autorisés à majorer, à tous les stades de la distribution, le montant en valeur absolue des augmentations de leur coût à l'importation. En 1974, les prix furent à nouveau bloqués du 11 février au 24 avril. Un arrêté du 24 avril 1974 remit en vigueur le blocage des marges en valeur absolue, qui a entraîné avec l'inflation une diminution des marges brutes exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires. Puis l'Administration a abandonné le système de plafonnement des marges et a généralisé celui du coefficient multiplicateur à l'ensemble des produits.

Une nouvelle législation des prix a été promulguée en 1978 (loi n° 78-633 du 28 juillet 1978) accompagnée d'un décret cadre (n° 79-558 du 11 juillet 1979).

Ces deux textes ont fixé un cadre législatif permettant à l'Administration de prendre des mesures concrètes d'application dans les domaines suivants :

— Maintien de la libre concurrence (en pénalisant ententes, positions dominantes, refus de vente...).

— Publicité des prix (rendue obligatoire dans tous les cas) et Facturation.

— Contrôle des stocks.

— Régimes des prix.

Ces deux textes donnent ainsi un cadre législatif pour les régimes suivants : liberté, taxation, multiplicateur maximum, blocage, homologation préalable.

— Le contentieux prévoit que l'Administration est partie prenante au procès. En outre elle participe à l'exécution des jugements par le moyen des contraintes qu'elle peut décerner.

b. Le Programme d'Action Commerciale

Le Programme a compté 3 volets :

— L'Ecole de Commerce et de Gestion,

— La Chaîne des Magasins « PAC » (DISTRIPAC),

— AGRIPAC.

L'Ecole de Commerce et de Gestion

Créée par arrêté Ministériel le 9 octobre 1970, puis devenue Association reconnue d'utilité publique par décret n° 74-745, elle a pour but : « d'assurer la formation aux techniques de distribution et de concourir à toute action tendant à la promotion du Commerce Ivoirien ». Cette école professionnelle a formé concrètement aux techniques de gestion d'un magasin, tous les commerçants et gérants de la chaîne PAC, les assistants techniques du Commerce qui les encadraient et les délégués régionaux d'AGRIPAC. Elle s'est maintenant orientée vers le perfectionnement des vendeurs, représentants et d'une façon générale tout le personnel et l'encadrement des sociétés commerciales.

DISTRIPAC et la Chaîne des Magasins PAC

La Société des Chaînes PAC a fonctionné au départ sur la base du décret 70-535 du 2 septembre 1970 créant un Comité de Coordination du Programme d'Action Commerciale.

Ce n'est qu'en 1974 que la Société des Chaînes PAC acquit un véritable statut juridi-

que avec la constitution de DISTRIPAC sous forme de Société anonyme.

DISTRIPAC avait pour objet, directement ou indirectement, d'apporter son concours sous forme d'assistance technique financière, commerciale, administrative et comptable à la mise en œuvre de tout programme public ou privé de modernisation commerciale. Notamment :

— Participer au recrutement, à la formation, à l'encadrement de tout commerçant et de toute personne exerçant une profession commerciale ;

— Effectuer toutes opérations d'aménagement, d'équipement, de gestion, se rapportant à la réalisation de tout programme commercial, et, d'une façon générale, au développement et à l'amélioration du commerce et de la distribution commerciale ;

— Fournir aux commerçants participant au Programme d'Action Commerciale les marchandises et denrées, destinées à la revente, et l'équipement nécessaire à l'exercice de leur fonction ;

— Assurer la gestion administrative, et financière des magasins exploités dans le cadre du PAC et fournir aux commerçants qui les exploitent toute l'assistance nécessaire ;

— Créer et exploiter, à titre accessoire et éventuellement temporaire, tous établissements de commercialisation, de biens ou services, ainsi que tous secteurs témoins nécessaires à une bonne connaissance des conditions générales d'exploitation et l'obtention des moyens de comparaison.

La création des établissements commerciaux fut rapide ; le nombre des magasins PAC est passé de 17 au 1^{er} janvier 1971 à 120 au 1^{er} janvier 1973, 225 au 1^{er} janvier 1975 et 240 au 1^{er} janvier 1977, pour rester à ce niveau jusqu'en 1980.

En janvier 1979, au moment de la fusion avec AGRIPAC, l'activité de DISTRIPAC se répartissait en quatre secteurs différents :

— Les magasins de vente au détail dont 83 % étaient tenus par des commerçants ivoiriens « indépendants » affiliés à la Chaîne PAC.

— Les magasins en gestion directe : 4 supérettes (3 à Abidjan, 1 à Yamoussoukro).

— Le commerce de gros, qui a démarré avec la reprise en janvier 1976 des 9 agences de gros Abile-Gal.

— Les actions ponctuelles (importation de vin - viande - riz - ciment qui étaient justifiées par la volonté de faire de DISTRIPAC l'instrument privilégié de l'Etat pour remédier à

des approvisionnements défectueux ou mal contrôlés.

A la fin de l'année 1978, le chiffre d'affaires atteignait 27 milliards CFA, mais avec un très important résultat négatif d'exploitation.

AGRIPAC

Agripac ou « Société pour l'Organisation de la distribution des produits agricoles Alimentaires » a été instituée en mai 1972.

Son objectif initial était la création de halles de gros à Abidjan et de marchés de production dans les régions les plus productrices.

Du fait des retards apportés au financement de ce programme, cette société a développé des activités commerciales. Initialement celles-ci portaient sur la distribution des fruits et légumes des principaux périmètres modernes de production, puis cette activité s'est diversifiée au poisson congelé, à l'exportation des fruits et légumes, aux produits vivriers. Le 19 février 1976 a été octroyée à Agripac (décret 76-120) la Centralisation des importations des fruits, légumes, viandes et poissons congelés. Il en est résulté une croissance spectaculaire du chiffre d'affaires qui est passé de moins de 200 millions en 1972/73 à près de 18 milliards en 1977/78.

A cette période la Société intervenait :

— en tant que grossiste-importateur pour le poisson congelé, la viande fraîche et congelée, et les fruits et légumes,

— grossiste-distributeur sur Abidjan et sur l'Intérieur grâce à un réseau de délégations régionales couvrant 35 points de ventes équipés d'au moins une chambre froide à température négative, la plupart d'entre eux ayant également des chambres négatives individualisées pour la viande ou le poisson et des chambres positives (viande fraîche, fruits et légumes),

— mûrisseur-grossiste sur la banane poyo, grâce à une mûrisserie industrielle d'une capacité de 6 000 T/an,

— demi-grossiste, en particulier pour le poisson congelé grâce au réseau de chambre froide à l'Intérieur,

— détaillant, en premier lieu grâce à des stands installés sur les principaux marchés d'Abidjan, qui vendaient les fruits, légumes et produits vivriers, puis par la création de boucheries de détail à Abidjan, Abengourou, Bouaké, Korogho, Man, Daloa et enfin l'ouverture d'un magasin « cours des halles » à Abobo vendant la plupart des produits alimentaires frais et congelés.

Outre ces activités commerciales, AGRIPAC a toujours eu une activité d'étude importante:

. Sur les circuits de commercialisation des différentes régions de la Côte d'Ivoire, l'approvisionnement d'Abidjan, etc.

. Grâce à un réseau d'enquêtes permanentes, études et suivi des prix sur les marchés et dans les magasins de la capitale ainsi qu'à Korogho, Man et Bouaké.

. Etude des techniques de conservation des produits tropicaux, et principalement de l'igname.

. Etude des techniques de conditionnement.

La Société AGRIPAC a été fusionnée avec la Société DISTRIPAC le 31 janvier 1979, pour devenir la Société PAC. Cette dernière a été elle-même dissoute par décret du 16 juillet 1980.

c. L'OCPA

L'Office de Commercialisation des Produits Agricoles, (OCPA), dépend du Ministère du Commerce et, jusqu'à ce jour, s'est consacré uniquement au traitement et à la commercialisation du riz ; cet organisme qui existe de fait depuis 1976, n'a pas encore reçu d'existence légale.

Après la dissolution de la SODERIZ, les fonctions des différents organismes intervenant sur cette denrée considérée comme stratégique ont été fixées le 12 avril 1978, en particulier le rôle du Ministère du Commerce concernant la collecte du paddy, le stockage et l'usinage, ainsi que la distribution du riz, tandis que le Ministère de l'Agriculture, au travers des Sociétés régionales de développement (SODEPALM-SATMACI-CIDT), assure l'encadrement des riziculteurs.

Du fait de la fixation du prix d'achat du paddy et de la fixation du niveau du prix de vente du riz, il est nécessaire que l'Etat procède à une double subvention, tant au niveau du producteur que du consommateur ; celle-ci nécessite par conséquent que l'Etat, par l'intermédiaire de la Caisse Générale de Péréquation des prix, subventionne en permanence ce produit stratégique.

A cela s'ajoute : qu'il n'est plus fait de réfaction à l'achat du paddy sur le taux d'humidité et le pourcentage d'impureté et que les usines ont vieilli, entraînant une baisse du rendement.

Les résultats des dernières campagnes ont été les suivants :

COLLECTE ET USINAGE DU PADDY - CAMPAGNE 1977/78 A 1979/1980

	Achat Paddy		Vente Riz		
	Tonnages	Valeur en millions F CFA	Tonnages	Valeur en millions F CFA	Rendement Usinage
Campagne 77/78	122 000 T.	9 150	75 000 T.	6 255	61,5 %
Campagne 78/79	89 661 T.	6 724	56 296 T.	4 896	62,8 %
Campagne 79/80	134 883 T.	10 110	82 248 T.	7 155	61,0 %

Il faut aussi signaler les difficultés que rencontre actuellement l'OCPA pour acheter du paddy du fait d'une récolte médiocre d'une part et du fait des retards pour la mise en place des fonds d'autre part.

Les 11 usines de décorticage ont une capacité de 192 000 T, qui est en cours d'être portée à 270 000 T de paddy. Dix centres de stockage polyvalents ont été créés, d'une capacité unitaire de 10 000 T de paddy, en plus des capacités existantes précédemment dans les usines.

La Direction du Commerce intérieur et de la Distribution du Ministère du Commerce a pour rôle, en liaison avec la Chambre de Commerce et la Caisse Générale de Péréquation des prix de :

— faire les importations de riz pour compléter la production locale. Celles-ci ont fortement augmenté ces dernières années du fait de la baisse relative du prix du riz à la fois, du prix du marché international par rapport au prix du marché local, et sur ce dernier, du prix de vente du riz au détail par rapport aux prix de vente des autres produits vivriers. L'accroissement des importations de riz a été le suivant :

0 Tonne	en 1976
140 000 Tonnes	en 1977
150 000 Tonnes	en 1978
220 000 Tonnes	en 1979
environ 250 000 Tonnes	en 1980

— assurer la vente en cédant au niveau des Usines OCPA ou du Port, le riz aux grossistes agréés qui assurent la distribution.

d. Le Groupe SOGIEXCI

Le Groupe SOGIEXCI comprend 4 Sociétés dans lesquelles l'Etat ivoirien est actionnaire :

— La SOGIEXCI (99 %) : vente de meubles (La Galerie), de biens d'équipement ménager et industriel (FIT) et de récepteurs radio, T.V. et chaînes HIFI (Le Balafon).

— PREMOTO (98 %) représentation de la marque de voiture japonaise : TOYOTA.

— SOCIVEX (60 %) : achat et exportation de café.

— SOGIATRAC (34 %) : représentation de matériel de Travaux Publics.

Le dernier plan quinquennal a été le témoin d'un redressement spectaculaire de ce groupe à capitaux d'Etat ivoirien qui, au cours du troisième plan, avait réalisé d'importantes pertes d'exploitation : ainsi la marge nette avant impôt rapportée en pourcentage du chiffre d'affaires est passée d'une situation de perte au 30 septembre 1974, pour atteindre, après un accroissement annuel régulier, +2,8 % au 30 septembre 1980.

e. Le Commerce Extérieur

Le regroupement des actions de prospection, d'organisation de foires, de formation aux techniques d'exportation et d'études des marchés étrangers se fait dans le cadre du Centre Ivoirien du Commerce Extérieur (CICE).

La Côte d'Ivoire a entamé des actions commerciales qui l'intégreront à termes dans deux zones concentriques :

- la CEAO (6 pays francophones),
- la CEDEAO (les 6 de la CEAO + 7 pays essentiellement anglophones dont le Nigeria).

Cela l'oblige à repenser ses relations industrielles et commerciales, traditionnellement tournées vers la France et l'Europe.

Cette nouvelle orientation du commerce extérieur ivoirien rencontre cependant sur les marchés africains de nombreuses difficultés sur le plan de la convertibilité des monnaies, de la réglementation restrictive des importations subsistant encore dans certains pays acheteurs, du coût très élevé des transports entre pays africains et des risques commerciaux.

— L'exportation des produits industriels

A l'origine, la plupart des entreprises industrielles installées en Côte d'Ivoire étaient des entreprises d'import-substitution, dont le principal objectif était d'approvisionner le marché national après transformation de produits bruts ou semi-finis. Aussi ne doit-on pas

être étonné de voir que les entreprises industrielles réalisent environ 20 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

Cependant, les entreprises industrielles ivoiriennes qui n'ont pas encore atteint leur pleine capacité de production, pourraient facilement absorber une demande plus forte à l'exportation. Il y a très rarement une politique commerciale construite sur des études, des plans d'action, ou sur une analyse de la concurrence.

— *Le Secteur des Fruits et Légumes à l'exportation*

L'exportation et la commercialisation des fruits et légumes ivoiriens sur les marchés extérieurs sont assurées par la COFRUITEL, depuis avril 1978. C'est une coopérative de Planteurs qui, à cette date, a remplacé la SICOFREL, Société d'Etat, créée en 1976, et qui elle-même avait repris les attributions de la COFRUCI.

Le contrôle des fruits à l'exportation est assuré par :

- . le service de Contrôle de Conditionnement de la CSSPPA,
- . l'Inspection phytosanitaire de la DAC du Ministère de l'Agriculture,
- . la SONACO.

La SONACO (Société Nationale de Conditionnement) est une Société de service, créée en 1964 conjointement par l'Etat et la profession bananière, dans le but d'homogénéiser au moindre coût la qualité et la présentation des exportations ; elle fabrique les cartons et a la responsabilité du conditionnement des bananes (les ananas étant conditionnés par les planteurs) ; elle doit assurer ses prestations au prix coûtant et ne doit pas faire de bénéfices.

Cette Société, qui dépend du Ministère du Commerce, n'a pas encore reçu de statuts.

Actuellement, ce secteur d'activité connaît de gros problèmes et le niveau des tonnages exportés a tendance à régresser. De plus la qualité des produits ivoiriens est souvent insuffisante et la concurrence internationale de plus en plus vive.

— *Le problème spécifique de l'exportation de l'ananas en conserve et en jus*

La production d'ananas s'est très fortement développée en Côte d'Ivoire au cours des dix dernières années. Elle a décuplé depuis 1960. La production d'ananas en boîtes est assurée par trois entreprises : la SALCI, la SAFCO, et la nouvelle SIACA. Ce secteur connaît actuellement de grosses difficultés du fait de la

concurrence du Sud-Est asiatique. Comme pour les années à venir on ne peut pas prévoir de développement pour ce produit ; il est nécessaire de restructurer ce secteur et d'en améliorer sensiblement la gestion, si la Côte d'Ivoire veut rester compétitive dans ce domaine.

3. Bilan. Diagnostic de la Période 1970-1980

a. *L'intervention de l'Etat*

Globalement, cette intervention a été importante et peu satisfaisante : la gestion des Sociétés n'a pas été suffisamment suivie par l'Etat ; ces Sociétés dont l'objectif initial était d'assister, d'encadrer, d'aider et de former des commerçants ivoiriens, ont dévié de leur objectif et se sont mises à faire elles-mêmes du commerce, si bien que certaines se sont concurrencées les unes les autres (DISTRIPAC - AGRIPAC sur la viande). Des monopoles leur ont été attribués sans justifications suffisantes (vin pour DISTRIPAC, viande et poisson pour AGRIPAC). Enfin, pour l'essentiel, les agriculteurs ont vu leurs espoirs déçus (collecte des produits vivriers que devait réaliser AGRIPAC, ou magasins villageois que devait installer la Chaîne PAC).

Il reste néanmoins que :

— DISTRIPAC a créé une chaîne volontaire de 77 commerçants indépendants et 123 points de vente gérés par des gérants mandataires. Elle a formé et perfectionné grâce à l'Ecole de Commerce et de Gestion de nombreux cadres et employés de commerce ivoiriens.

— DISTRIPAC a maintenu des prix à un niveau égal ou presque égal sur l'ensemble du territoire.

— Il a été démontré la voie à suivre pour la création de chaîne de magasins de gros.

— AGRIPAC a développé un réseau original de vente de viande et de poisson congelés et là aussi des ivoiriens ont été formés à la vente, à l'entretien des installations et matériels, ainsi qu'à certains métiers où l'on ne trouvait pratiquement pas d'ivoiriens (bouchers).

— AGRIPAC a permis à certains producteurs de sortir de leur isolement et de développer leurs actions (coopératives de Bouna, Bondoukou).

— Le programme d'Action Commerciale a mené des études sur les circuits commerciaux existants et les techniques de conservation et de conditionnement des produits frais ivoiriens.

— La politique de prix en matière de riz a

assuré une nourriture suffisante pour toutes les couches de la population, plus particulièrement en milieu urbain.

— Le Groupe SOGIEXCI a montré qu'une Société mixte, dont l'Etat détient la majorité du capital, pouvait concurrencer les grandes sociétés de commerce européennes, même dans la distribution des biens de consommation durables, le matériel agricole, le froid et l'équipement des collectivités.

b. Le commerce indépendant

L'importante intervention de l'Etat au cours des dernières années ne paraît pas avoir favorisé un développement harmonieux du secteur privé.

Les sociétés importantes de commerce d'origine européenne ont peu investi et se sont peu développées, du fait de la réglementation sur les marges et des projets du PAC (hypermarché, etc.) et du développement du commerce indépendant de moyenne importance.

Des secteurs particuliers comme l'importation, le stockage et la distribution de poissons congelés, de la viande (fraîche ou congelée), des fruits et légumes (par bateau ou par avion) se sont caractérisés pendant les quatre dernières années par un attentisme et un opportunisme liés aux décisions de l'administration.

Le commerce indépendant de moyenne importance, par contre, a eu une forte expansion, en particulier au profit des Syro-Libanais venus en grand nombre à partir de 1976.

Le commerce indépendant non structuré, tant sédentaire que nomade, s'est apparemment bien développé également, aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays, les africains non ivoiriens (Mauritaniens, Nigériens et Maliens, en particulier) semblent toujours occuper une place prépondérante.

c. La politique des prix

— *Pour les prix des biens manufacturés*

Face à l'inflation continue des prix, le gouvernement a mis en place un système de blocage des marges en valeur absolue, afin de ralentir les augmentations des prix au stade du détail, puis un système de blocage des marges en valeur relative, puis enfin un cadre législatif beaucoup plus complet que celui de 1960. En l'absence d'une politique des prix, donc des revenus, qui doit se définir par concertation entre tous les ministères dont le domaine de compétence concerne l'un des facteurs des coûts de production (eau, énergie, main-d'œuvre, fiscalité, projets industriels ou agricoles), le Ministère du Commerce n'a

donc pu que pratiquer une politique des marges de distribution et de production. La nouvelle loi 78-633 du 28 juillet 1978 relative à la concurrence, aux prix, à la poursuite et à la répression des infractions à la législation économique, a commencé à faire l'objet d'arrêtés d'application licites pour différents secteurs et branches de l'économie.

— *Pour les prix des produits alimentaires locaux*

L'Etat intervient quelques fois au niveau des prix de production :

. Certains bénéficient de prix garantis fixés par l'Etat (régime de palme, coprah, assurés par la Caisse de Stabilisation, le sucre, le paddy commercialisé par le circuit officiel de l'OCPA).

. D'autres (ananas frais, banane poyo) ne font pas l'objet de prix garantis mais ont une commercialisation organisée.

. Tous les autres n'ont pas de prix à la production garantis (fruits et légumes de consommation locale, produits animaux et produits vivriers traditionnels). Leur commercialisation est assurée essentiellement par les circuits traditionnels où joue en principe la loi de l'offre et de la demande.

— L'Etat intervient aussi au niveau des prix à la consommation, pour les produits considérés comme stratégiques, le but étant de maintenir le prix à la consommation à des niveaux peu élevés pour le riz et le pain, et à un niveau plus élevé que le marché mondial pour le sucre (pour compenser en partie les pertes d'exploitation), ou au niveau du cours mondial ramené à la valeur quai-usine pour les huiles de table de fabrication ivoirienne.

Pour ce qui est des produits alimentaires traditionnels (bananes plantain, igname, manioc, gombo, piments) on constate que les prix de détail ne varient pas seulement en fonction des saisons de production et de l'importance de la récolte, mais aussi d'une région à l'autre et d'une manière erratique difficilement explicable.

Aussi des études systématiques devraient être entreprises en coopération avec le Ministère de l'Agriculture pour mieux appréhender les volumes et les prix de production, par régions.

Certaines études déjà anciennes de la CE-GOS et de la SEDES laissent entrevoir que les commerçants traditionnels qui font la collecte et la vente en gros de ces produits, n'ont pas été en dessous de leur tâche puisqu'ils ont su augmenter leurs apports pour répondre à la demande croissante des villes.

Néanmoins le Ministère du Commerce devra s'attacher à approfondir ce problème et étudier le réseau de commercialisation de ces produits, le coût de cette commercialisation, les pertes au stockage, au transport, les marges de commercialisation pratiquées aux différents stades de la distribution, en un mot, la structure de la formation des prix.

Ce n'est qu'après avoir maîtrisé ces données que le Ministère du Commerce pourrait avec la collaboration du Ministère de l'Agriculture, élaborer une politique d'aide et d'assistance aux agents économiques de ce secteur des produits alimentaires traditionnels, politique qui pourrait porter sur les points suivants :

- assistance aux coopératives de producteurs dans le domaine de la commercialisation des produits,

- aide et assistance pour la création des centres de stockage et de conditionnement des produits,

- diffusion auprès des producteurs de l'information sur la demande et les prix observés sur les marchés consommateurs,

- assistance au réseau de collecteurs pour l'élaboration des contrats de transport,

- aide et assistance aux grossistes pour l'organisation ou la location des magasins de collecte ou des magasins de dépôt sur les marchés consommateurs,

- assistance pour la recherche et l'organisation d'une distribution plus directe aux consommateurs.

Il reste bien entendu que dans cette tâche, il faudra se garder de retomber dans les errements passés c'est-à-dire qu'il faudra assister, encadrer, conseiller, s'il le faut, aider financièrement les agents économiques, mais ne jamais se substituer à eux pour faire la distribution de ces produits alimentaires traditionnels.

III. LES ORIENTATIONS A MOYEN TERME

1. Les problèmes du commerce ivoirien en 1980

a. Par rapport à 1970, les problèmes du secteur commercial paraissent très semblables en 1980

- Le secteur commercial est un domaine que l'Etat connaît mal et contrôle très peu.

- Les activités de commerce sont pour l'essentiel aux mains d'étrangers.

- Les zones rurales sont mal approvisionnées, et les agriculteurs ont des difficultés à vendre leur production et en particulier les productions vivrières.

b. Cependant des modifications se sont opérées :

- Le nombre d'ivoiriens dans le commerce est de plus en plus important ; à titre d'exemple dans un secteur où les données existent, pour les salariés du commerce moderne, le taux d'ivoirisation est passé de 60 à 65 % de 1974 à 1978. Tandis que pour les cadres moyens et supérieurs le taux d'ivoirisation est passé de 30 à 40 %.

- Bien qu'il n'existe pas d'enquêtes fiables dans ce domaine, il semble que la trame commerciale en zone rurale se soit fortement développée.

c. Par contre, il apparaît :

- Une régression des grandes sociétés commerciales, qui auraient pu par une distribution de masse peser fortement sur les prix et

démontrer la validité des nouvelles techniques commerciales.

- L'administration n'a pas cherché à collaborer avec le secteur commercial mais à le concurrencer (DISTRIPAC - AGRIPAC), pour résoudre les problèmes de la distribution (réseaux-prix, marges).

- Une dégradation des pratiques commerciales (fraudes et contrebandes à l'importation) aux conséquences graves, aussi bien au niveau des ressources de l'Etat, que pour le libre jeu de la concurrence.

d. Autre analyse du problème

En Côte d'Ivoire, on a constaté depuis longtemps qu'il existe une opposition assez nette entre deux types de circuits :

- *Les circuits à niveau technologique élevé* (où l'on rencontre un fort coefficient de capital par travailleur). Ces circuits traitent des quantités importantes qui sont produites industriellement à des prix relativement bas. La transformation et la distribution du produit exigent des investissements élevés. Comme la productivité du capital est moindre au stade de la distribution qu'à celui de la production, le coût de la distribution par unité de produit paraît relativement plus lourd que le coût de production.

- La fiscalité supportée en totalité vient accroître encore les frais de commercialisation.

— *Les circuits à bas niveau technologique* commercialisent de faibles quantités unitaires et nécessitent une main-d'œuvre abondante. Les marges prélevées sont peu importantes en valeur absolue mais, portant sur de petites quantités, elles sont fortes en valeur relative ; les circuits assurent une très bonne desserte de la clientèle et offrent généralement un service complet et personnalisé, ce qui justifie en partie les surcoûts enregistrés.

Ces circuits sont qualifiés de « traditionnels », ils paient peu de taxes, généralement, seuls des droits de place.

Entre ces deux extrêmes existe le commerce indépendant de moyenne importance qui offre toutes les nuances possibles suivant le niveau technologique par travailleur.

L'observation des pays dans le temps et dans l'espace montre que le coefficient de capital par travailleur augmente avec le progrès technologique.

En Côte d'Ivoire, comme ailleurs dans la majorité des pays en voie de développement, on constate :

— *La coexistence de circuits de distribution distincts caractérisés chacun par niveau technologique différent*

Cette situation se trouve principalement dans les circuits de commercialisation des produits vivriers. D'un côté, les produits vivriers cultivés localement (igname, plantain...) sont commercialisés par des commerçants à bas niveau technologique. De l'autre côté, les fruits et légumes importés sont commercialisés par les supermarchés et alimentations « modernes ».

— *Des circuits commerciaux, composés de segments de niveau technologique différent*

Il s'agit de circuits commerciaux composés d'au moins deux segments complémentaires qui peuvent connaître un remarquable dynamisme selon l'ordre dans lequel ils se présentent par rapport au sens de circulation des marchandises.

Or, précisément en Côte d'Ivoire de nombreux circuits sont organisés dans le « bon ordre » c'est-à-dire que le segment à fort coefficient de capital par travailleur est placé en début de circuit.

C'est le cas de circuits de commercialisation des produits manufacturés (importés ou produits localement) où les grossistes ont un important coefficient de capital par travailleur alors que les demi-grossistes, détaillants et revendeurs, en ont un très faible. On trouve cette composition complémentaire dans les

circuits de distribution des pages, des piles électriques, de l'huile de table, etc.

2. Proposition d'une politique à moyen terme en matière de commerce

Lors du Conseil National le 12 juin 1980, le Chef de l'Etat rappelait que :

« Les Institutions doivent s'obliger à veiller en toute chose au respect de la libre entreprise. L'Etat n'est pas un entrepreneur spéculatif, ni industriel, ni commerçant ». Il est donc indispensable de respecter l'option libérale du pays, ce qui nécessitera une plus grande ouverture de l'administration vers le secteur privé et les professionnels. Elle suppose par ailleurs une collaboration accrue entre le Ministère du Commerce et les autres Ministères car le commerce constitue le débouché normal des produits de l'Industrie et de l'Agriculture.

Par ailleurs, en matière d'échanges internationaux tant avec l'Europe qu'avec les pays de la Sous-Région, la Côte d'Ivoire a conclu un certain nombre d'accords qui ne sauraient être mis en cause, mais au contraire renforcés. (CEAO, CEDEAO, Convention CEE — ACP, GATT, etc.). De même, une certaine diversification de nos approvisionnements devrait être recherchée par des accords commerciaux bilatéraux, dans la mesure où les échanges avec le pays partenaire ne sont pas trop déséquilibrés. Compte tenu de ces options et des expériences passées, la politique souhaitable du secteur commerce peut être définie de la sorte :

a. L'intervention directe de l'Etat ou d'organismes étatiques dans le Commerce n'est en soi pas souhaitable ; son rôle doit être de :

— Favoriser l'exercice de la profession commerciale :

- en fournissant les infrastructures, ports, aéroports, routes, gares routières, marchés,
- en favorisant la transmission de l'information commerciale aussi bien en provenance de l'étranger que sur le territoire national,
- en offrant un cadre juridique et réglementaire adapté,
- en aidant à obtenir capital et crédit pour développer ces activités.

— Equilibrer les rapports de force entre partenaires économiques inégaux, par exemple grâce aux agents des Sociétés de développement, les GVC, afin d'améliorer la capacité

de négociation des producteurs face aux collecteurs de produits agricoles.

— Promouvoir les techniques susceptibles d'améliorer la commercialisation des produits : normalisation, emballages, nouvelles techniques commerciales, distribution de masse, utilisation des poids et mesures.

— Favoriser ou freiner les importations ou les exportations, en fonction des besoins des consommateurs, des productions locales et des contraintes de la balance des paiements.

b. Dans certains cas particuliers, poursuivre les actions déjà entreprises par des Sociétés d'Etat en ayant pour objectif de les rétrocéder à plus ou moins court terme au privé : par exemple : Groupe SOGIEXCI, Chaîne des magasins PAC, ou encore pour certaines actions de développement agricole, prendre en charge de manière temporaire et limitée certaines opérations de commercialisation,

afin de ne pas laisser le producteur assurer seul les aléas du marché (collecte organisée — et prix plancher rémunérateur).

c. Pour mener à bien ces actions il importera que l'Etat et l'administration soient d'abord bien informés des circuits de commercialisation, des opérateurs de l'offre et de la demande, ainsi que des contraintes de la profession.

d. Concernant la politique des marges de distribution, il serait souhaitable, sauf dans le cas des produits de toute première nécessité, de les ajuster à la réalité économique pour ne pas scléroser l'appareil de distribution et inciter les commerçants à des pratiques de prix illicites.

Cet ajustement, très délicat en pratique, se déterminerait plus facilement dans un climat de grande concurrence.

IV. PROGRAMME D'ACTION

Après la définition du cadre général de la politique à moyen terme, il importe de préciser les actions à entreprendre ; pour l'essentiel il s'agit d'actions de services à l'égard de la profession, de recommandations à des Ministères techniques, ou d'acquisitions de connaissances sur ce secteur, et non pas d'investissements lourds à réaliser. De ce fait, les budgets à prévoir sont relativement faibles, mais il serait souhaitable d'inclure pour les Ministères Techniques (principalement Travaux Publics, Transport et Urbanisme, Poste et Télécommunications, Agriculture) des budgets qui seraient destinés à couvrir les besoins particuliers du commerce.

Par exemple : qu'une partie du Fonds routier soit réservée en fonction des recommandations que pourrait proposer le Ministère du Commerce ou que l'Aménagement des abords de marché par le Service de l'Urbanisme soit revu en fonction des besoins exprimés par les grossistes en produits vivriers auprès de leur Ministère de tutelle, etc.

Que les taxes de vérification primitive des instruments de mesure, actuellement versées au Budget Général, soient affectées en totalité, en raison de leur faible montant, au bureau des Instruments de mesure pour lui permettre de s'équiper en appareils et étalons adéquats.

1. Le Commerce Extérieur

a. Les importations

— Pour les produits agricoles importés

Concurrents des produits nationaux, leur prix « rendu-Abidjan », doit constituer un prix de référence pour le prix des productions nationales, mais à condition que ces prix correspondent à des prix normaux (ce qui n'était pas le cas ces dernières années pour les importations de viandes foraines de bœuf en provenance principalement d'Argentine et pour le poisson congelé, en provenance de pays de l'Europe de l'Est et vendu à des prix sans rapport avec les prix de revient réels). Une politique systématique d'auto-suffisance alimentaire peut être bonne en elle-même pour des raisons de sécurité alimentaire, de créations d'emplois ou de revenus (surtout en zone de savane), d'économie de devises, ce qui peut justifier la préférence d'une production nationale (et donc limiter les importations) même à un prix plus élevé (ainsi en est-il du riz).

Cependant, il conviendra d'en comparer les avantages aux dépenses liées à l'utilisation des facteurs de production pour produire des denrées qui pourraient être achetées moins cher à l'extérieur, alors que ces mêmes fac-

teurs pourraient être utilisés pour des cultures plus rentables pour l'économie nationale.

— *Pour les produits industriels importés*

Les droits d'entrée doivent pouvoir être modifiés rapidement et leurs taux doivent pouvoir privilégier la production locale.

Cependant, si les prix C.A.F. des produits industriels importants sont sur une longue période systématiquement et régulièrement inférieurs aux prix des mêmes produits fabriqués localement, il conviendra de réexaminer la protection douanière.

b. Les exportations

Les exportateurs ivoiriens ont des besoins spécifiques :

- . dans la recherche de nouveaux marchés, et dans l'organisation de la prospection,
- . dans le financement et éventuellement la garantie de ces efforts de prospection,
- . dans l'amélioration des termes du contrat (passation de commandes et termes de paiement),
- . dans la connaissance des clients (surface financière, litiges contentieux),
- . dans le financement des exportations,
- . et surtout dans les garanties contre les risques inhérents à l'exportation.

On distingue habituellement les risques liés aux mauvaises conditions de vente ou internes à la commande, des risques liés aux crédits accordés volontairement ou non (délais de rapatriements) aux acheteurs étrangers.

Pour que la Côte d'Ivoire développe son potentiel industriel, il faut qu'elle puisse proposer, non seulement aux sociétés ivoiriennes mais aussi aux futurs investisseurs en Côte d'Ivoire, un système identique à ceux qui existent dans les pays étrangers, d'assurance des crédits, ou des exportations (risques politique et de non transfert notamment).

Pour développer les exportations ivoiriennes, il conviendra d'entreprendre les actions suivantes :

— *Amélioration des procédures internes de l'entreprise*

- . Former les opérateurs aux techniques du Commerce International.
- . Créer un Centre d'information commercial et financier.

. Créer des liens avec des sociétés internationales d'information commerciale.

. Organiser les renseignements sur la Côte d'Ivoire notamment par le développement des services spécialisés des banques.

— *L'invitation à la prospection*

Les entreprises ivoiriennes rencontrent des difficultés pour vendre à l'étranger, dues en partie au manque d'études et d'analyses des marchés mais dues aussi à l'inadaptation de leurs produits (norme et prix par exemple). Dans le cadre du développement des exportations de biens industriels ivoiriens, la Côte d'Ivoire devra mettre en place un système qui permettra de garantir une partie des dépenses de prospection. Ce type de procédure, qui peut être géré soit dans le cadre d'une compagnie d'assurance-crédit, soit dans le cadre d'un organisme professionnel (syndicat), soit dans un cadre para-étatique, obligerait les exportateurs à élaborer un plan de prospection cohérent et des comptes d'exploitation prévisionnels.

— *La création du statut de société exportatrice*

Il existe déjà 2 statuts spéciaux ; celui des « Industries nouvelles » et celui des « entreprises prioritaires ». Il faudrait créer un statut d'« entreprises exportatrices » afin de faire bénéficier les entreprises qui en bénéficieront des différentes facilités mises en place :

- . prospection,
- . taux bonifié,
- . information.

On pourrait aussi encourager la création de sociétés spécialisées dans le commerce international dont le but serait :

- . de chercher à placer sur les marchés internationaux les produits des entreprises ivoiriennes qui n'ont pas la capacité ou la surface financière nécessaires pour exporter elles-mêmes,
- . de chercher à approvisionner les industries et entreprises ivoiriennes aux meilleurs prix et conditions possibles.

— *L'assurance-crédit*

A plus long terme (plus probablement pendant la réalisation du plan 1986-1990) il conviendra de mettre en place une société d'assurance-crédit du type COFACE, et qui correspondrait à un déploiement industriel plus important et dont l'étude de factibilité pourrait être démarrée assez rapidement avec l'aide des organismes internationaux.

2. Le Commerce Intérieur

a. Le cadre juridique, judiciaire et réglementaire

— Le droit d'établissement

Il est nécessaire de poursuivre l'action déjà entreprise par le Ministère du Commerce, pour que l'exercice du Commerce soit réglementé et que, par exemple, les non ivoiriens soient soumis à l'obligation préalable de l'obtention d'une carte professionnelle. Il serait probablement nécessaire de coupler cette opération avec un recensement général du secteur commercial quadrillant l'ensemble du territoire. Ce qui permettrait à terme de constituer un fichier pour suivre l'évolution des divers commerces et connaître les différentes branches d'activité commerciale, leur taux d'ivoirisation, etc.

— La législation commerciale

En fonction des usages habituels en Côte d'Ivoire, il sera nécessaire de revoir le cadre juridique de la législation commerciale ivoirienne afin de l'adapter et la rendre plus efficace :

- les chèques sans provision,
- la constitution et la faillite des Sociétés,
- les obligations des Commerçants,
- les baux commerciaux,

Et surtout les mesures concrètes permettant l'application de la Loi.

— La lutte contre la fraude

Une procédure nouvelle doit être mise en vigueur, tout en respectant la liberté individuelle et le droit des personnes, qui permette que les délits économiques (douane - impôts - prix) soient jugés rapidement.

En matière d'infraction douanière, la transaction clôt toute poursuite, ce qui permet à certains fraudeurs « patentés » de continuer à tenter leur chance en perpétuant systématiquement les opérations frauduleuses. Une sanction radicale contre les récidivistes pourrait peut-être éliminer ces « fraudeurs de métier ».

b. Connaissance du Secteur Commercial

Il sera impossible de mener une politique de collaboration avec le secteur commercial sans connaissance réelle de l'ensemble de ce secteur et de tous ses aspects. En particulier :

— Les opérateurs, nombre, nationalité, fonction, répartition géographique, niveau d'instruction.

— Les circuits d'approvisionnement pour les différentes marchandises, les marges, les

frais intermédiaires, la rémunération du capital, etc.

Pour cela il sera nécessaire d'entreprendre un recensement général du Secteur Commercial, en liaison avec l'établissement d'une carte professionnelle de commerçant. Une fois ces renseignements établis, il sera nécessaire de les maintenir « vivants » afin d'offrir, dans quelques années, un panorama complet et évolutif de ce secteur de l'économie.

c. La formation des Ivoiriens aux fonctions Commerciales

devra être développée, les activités de l'Ecole de Commerce et de Gestion devront être poursuivies et élargies et s'adresseront principalement aux cadres et employés du Commerce moderne ; mais pour les Commerçants du secteur traditionnel, pour la plupart analphabètes, il conviendra de mettre en place des formules adaptées qui devront permettre d'initier sur leurs lieux de travail les opérateurs à bas niveau technologique, à une information concrète et directement utilisable, et également de s'informer de leurs besoins en matière de formation ou de service public.

Au niveau des lycées, collèges, et de l'enseignement supérieur, les jeunes devront être encore mieux informés des possibilités de carrières commerciales et de la formation nécessaire.

D'une façon plus générale, il sera nécessaire de lancer une campagne nationale pour sensibiliser l'ensemble de la population à l'intérêt que peut avoir l'exercice d'une profession commerciale. Cette campagne devra s'appuyer sur les motivations existantes et combattre les freins psychologiques. L'objectif étant de valoriser aux yeux du public l'exercice de cette profession.

d. Distribution des produits de grande consommation

A l'issue de l'expérience menée par le PAC il importe de ne pas perdre le bénéfice de ce qui a été réalisé et de prendre les mesures nécessaires pour consolider les acquis.

Ainsi pour renforcer le « tissu de distribution », il est nécessaire que les actions soient menées en direction des commerçants individuels, petits et moyens déjà installés, qui pourraient être perfectionnés à l'Ecole de Commerce et de Gestion et bénéficier d'une organisation en coopératives de commerçants détaillants en liaison avec la Chambre de Commerce, restructurée et décentralisée.

Dans le cas de l'intervention minimale de

l'Etat, il conviendra de favoriser les ventes en gros et demi-gros pour approvisionner les commerçants.

Ainsi les magasins de gros vendront au stade gros et demi-gros une gamme réduite de marchandises considérées comme essentielles à la consommation des populations et approvisionneraient les commerçants pour la vente du détail ou des groupements à vocation coopérative.

Au niveau des grandes agglomérations, et principalement d'Abidjan, les conditions sont maintenant remplies pour que puissent fonctionner une distribution de masse à bas prix, de type « Hyper Marché » ; il est nécessaire que l'Etat encourage ce type de commerce, tant pour améliorer la défense du consommateur, que pour obliger le commerce existant à suivre l'évolution technique et à accroître sa productivité.

L'objectif étant d'équilibrer le « Tissue de Distribution » entre le Secteur très moderne qui doit servir d'exemple, le Secteur structuré de moyenne importance, et le Secteur à bas niveau technologique afin d'assurer une desserte d'une clientèle très variée dans ses habitudes d'achat, et d'en assurer une évolution harmonieuse et concurrentielle.

e. La distribution de biens d'équipement et de consommation durables

Ce Secteur nécessite des entreprises ayant une taille suffisante et des moyens financiers importants, ce qui explique que pendant longtemps ce secteur a été dominé par des groupes étrangers.

Pour la période considérée il paraît souhaitable de poursuivre l'évolution constatée ces dernières années et d'encourager les groupes existants à s'affermir davantage dans ce secteur.

f. La distribution des Produits Agricoles Alimentaires

— Le développement de la population urbaine et particulièrement d'Abidjan, entraîne une *demande* qui ne cesse d'augmenter en quantité de produits, qualité, variété, etc., alors que l'*offre* de produits évolue peu du fait que :

. la population agricole stagne en nombre et est de plus en plus sollicitée pour les productions destinées à l'exportation,

. à l'exception du riz et des productions animales, très peu d'actions ont été menées pour développer les cultures vivrières et moins encore pour organiser le drainage de

cette production vers les lieux de consommation.

L'amélioration de la commercialisation des produits agricoles : le *point principal de ce programme sera l'action à entreprendre pour développer la distribution des Produits Agricoles Alimentaires.*

— Les actions devront être définies en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de la Production Animale.

— La même politique générale que celle définie pour le secteur Commerce (voir paragraphe 32) est applicable, à savoir qu'il faut privilégier le développement de la libre entreprise. Ce secteur est presque exclusivement « traditionnel » et il est nécessaire de développer la formation de Groupements de producteurs.

— Il est possible dès maintenant de recommander certaines actions ; toutefois, il serait souhaitable d'entreprendre une étude spécifique afin de mieux connaître ce secteur, de planifier concrètement les actions à entreprendre et de mettre en place des indicateurs pour appréhender les résultats.

Parmi les objectifs à atteindre on peut citer :

. l'amélioration de la collecte primaire des produits (formation de GVC liaison production-commerce, pistes de collecte, marchés ruraux nombreux et bien organisés, etc.),

. le développement du Groupage des produits et des conditions de transport,

. l'approvisionnement régulier des villes et l'assurance d'une meilleure protection du consommateur par un conditionnement adéquat, une information plus large sur les prix et les disponibilités des divers produits suivant les saisons, etc.

. l'organisation des marchés urbains et ruraux pour mieux répondre aux fonctions de groupage et de dégroupage, favoriser le travail des grossistes, et améliorer la confrontation de l'offre et de la demande,

. le recueil en permanence des informations nécessaires au suivi de la commercialisation des vivriers et des fruits et légumes tant au niveau national qu'international,

. l'analyse du réseau des pistes de collecte et éventuellement proposer les créations de pistes nouvelles,

. la poursuite des études sur la conservation, le conditionnement et la manutention des produits agricoles alimentaires,

. le développement de la consommation des produits de l'Agriculture ivoirienne, en

substituant autant que possible les produits ivoiriens aux produits importés, et en cherchant à intégrer les produits ivoiriens de grande consommation dans une cuisine africaine moderne et facile à diffuser.

g. Vers la création d'un Parc des Expositions

Le niveau de croissance économique atteint par la Côte d'Ivoire lui impose aujourd'hui de mettre en place un certain nombre de structures d'accueil qui sont nécessaires à la poursuite de ce développement.

Ainsi le gouvernement a pris la décision de construire à Abidjan un Centre de Commerce International qui doit contribuer à faciliter les

contacts commerciaux entre notre pays et le monde extérieur.

Il s'avère par ailleurs nécessaire de doter la Côte d'Ivoire d'un Parc des Expositions permettant de montrer de façon permanente les résultats de son développement économique, culturel et social.

Les études préliminaires pour l'édification de ce Parc des Expositions ont été réalisées, un appel d'offres a été fait, le terrain a été réservé. Il importe maintenant de passer au stade de réalisation afin qu'Abidjan puisse rivaliser avec Dakar, Kinshasha, Brazzaville, Lagos, Accra.

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

la recherche scientifique

I. CADRE ET RÉSULTATS

La promotion de la Recherche Scientifique et Technique est l'expression d'une volonté politique délibérée et elle se trouve inscrite au cœur de notre processus de développement, dès la genèse de notre construction nationale.

Cette volonté s'est concrétisée par la création en 1971 du Ministère de la Recherche Scientifique et par la définition dans le Plan Quinquennal de développement économique, social et culturel (1976-1980) d'une politique spécifique de la Recherche Scientifique.

La mise en œuvre de cette politique a permis d'obtenir des résultats appréciables :

— le nombre de mois/chercheurs consacrés à l'ensemble des programmes et des opérations de recherches est passé de 3 969 en 1976 à 4 472 en 1980, ce qui représente approximativement l'équivalent d'un potentiel disponible de 425 chercheurs à temps plein,

— la participation nationale a atteint 25 % en 1980 contre 16,5 % en 1976 ; cet accroissement est le résultat des efforts de formation et d'intégration des chercheurs nationaux dans les structures de recherches et de l'intérêt croissant porté par les enseignants-chercheurs aux activités de recherche, en particulier dans le domaine des sciences exactes naturelles et dans celui des sciences médicales,

— la formation et le recrutement de chercheurs nationaux ont enregistré une impulsion sensible grâce à l'octroi direct de bourses de stages, d'études approfondies, de perfectionnement et de recyclage par le biais des communications en Conseil des Ministres, à l'organisation dans les structures de recherches et de stages de sensibilisation et, principalement, à l'adoption du statut des personnels de la recherche en 1978.

Entre 1976 et 1980, 127 étudiants ont bénéficié de bourses de stages d'études approfondies

et 450 ont participé à des stages de sensibilisation à la recherche en Côte d'Ivoire.

Durant la même période, 67 étudiants ayant obtenu les diplômes requis (Doctorat de troisième cycle et PH D) ont été recrutés par le Ministère de la Recherche Scientifique, conformément aux dispositions du statut des personnels de la recherche.

— Le passage de la programmation par organisme de recherches à la programmation thématique a permis de supprimer les cloisonnements entre les organismes de recherches, de faciliter le dialogue entre les chercheurs et les utilisateurs et de mieux adapter les programmes et les opérations de recherches ainsi que les moyens disponibles aux objectifs prioritaires du développement. Il convient, en effet de mentionner que plus de 60 % du nombre total de mois/chercheurs et près de 80 % des ressources financières ont été destinés à l'amélioration de la production végétale, animale et forestière ainsi qu'à la connaissance et à la gestion des écosystèmes naturels ou aménagés, continentaux et aquatiques dont le projet de Taï constitue une illustration vivante.

— La coopération et les échanges scientifiques au niveau de l'Afrique de l'Ouest et du reste du monde se sont renforcés et accrus. A côté des liaisons étroites déjà existantes avec un certain nombre d'organismes de recherches et d'associations scientifiques de caractère international et régional, pour les plantes stimulantes, les oléagineux, les fruits et légumes, l'hévéa, le latex et le caoutchouc, le bois, l'océan et la pêche, il convient de noter :

• la mise en œuvre des programmes de recherches en collaboration ou avec l'aide de l'ADRAO (riz pluvial), l'IITA (plantes à tubercules et soja), l'OUA (plantes médicinales), l'AUPELF (atmosphère et

climat, mathématiques et linguistique), l'UNESCO (projet Tai-MAB I),

- la contribution à la formation des chercheurs nationaux d'organismes tels que le FAC, le FED, l'AFGRAD, l'USAID et la Fondation Ford,

- l'initiation de l'organisation de l'information scientifique avec l'élaboration de catalogues collectifs et périodiques, la constitution d'un fichier manuel du potentiel scientifique, la préparation de l'avant-projet de création de l'ONDST.

II. PROBLÉMATIQUE ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

En dépit de ses acquis, la Recherche Scientifique reste encore confrontée à cinq problèmes majeurs :

1. Un problème d'hommes

a. Au niveau du potentiel scientifique, on note une certaine stagnation de la participation de l'extérieur dans le domaine des sciences agronomiques et zootechniques qui ne peut pas être compensée par un apport suffisant de chercheurs nationaux, étant donné l'insuffisance des promotions sortantes de l'ENSA et de l'Université dans les disciplines scientifiques et la concurrence des autres secteurs d'activités publics et privés.

b. La conjonction au niveau de la recherche en sciences médicales, de facteurs divers qui empêchent la constitution d'un noyau suffisant de chercheurs à temps plein, capables de donner une plus grande efficacité à l'activité des enseignants-praticiens et des praticiens.

c. Dans le domaine des sciences de l'ingénierie et de la technologie, particulièrement en ce qui concerne les technologies agricoles et les énergies nouvelles, le potentiel scientifique reste insuffisant, en dépit de l'effort en cours.

d. Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, les actions de formation et de recrutement se heurtent aussi à l'étrécissement des promotions sortantes de l'Université et de Grandes Ecoles et aux besoins non encore satisfaits de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement Supérieur.

e. Cette insuffisance quantitative et qualitative tant au niveau des disciplines qu'à celui des hommes, s'accompagne de difficultés croissantes dans l'encadrement scientifique des jeunes chercheurs.

2. Un problème financier

En dépit des efforts budgétaires entrepris et de l'aide appréciable de l'étranger, les besoins de financement de la Recherche Scientifique

ne sont pas assurés de manière satisfaisante et le mode de financement actuel reste inadapté.

a. Les besoins exprimés annuellement pour assurer le renouvellement ou l'acquisition de matériel scientifique et la mise en place de l'infrastructure d'accueil indispensable pour l'intégration des jeunes chercheurs ivoiriens dans les structures de recherches n'ont été satisfaits qu'à concurrence de 50 % durant le III^e Plan au risque d'handicaper l'emploi du potentiel de chercheurs et de stériliser des crédits de fonctionnement.

b. Au cours de la période quinquennale 1976-1980, la contribution de l'extérieur au financement de la recherche agronomique et zootechnique et qui s'inscrit dans le cadre de la convention franco-ivoirienne en matière de recherche scientifique, s'est accrue dans une proportion inférieure au taux de l'inflation interne.

c. La capacité d'autofinancement de certains organismes de recherches agronomiques liée à leurs activités d'exploitation dépend de facteurs conjoncturels qui ne sont pas pris en considération lors de l'affectation des crédits. La diminution des ventes et la régression en valeur constante des cours des principaux produits tropicaux ont sérieusement affecté ces dernières années les ressources des organismes de recherches qui avaient jusqu'alors une forte capacité d'autofinancement.

d. Les crédits « d'études », inclus dans les grands projets de développement agricoles et agro-industriels, ne bénéficient pas toujours à la recherche quand bien même ils sont destinés à des activités relevant de sa compétence.

3. Le problème de la recherche-développement

La recherche-développement souffre d'une absence de délimitation du domaine qu'elle recouvre pour chaque catégorie d'activités et de répartition des compétences entre les organismes de recherches, les Ministères Techniques et les Sociétés de Développement.

a. Si des résultats satisfaisants ont été enregistrés pour les cultures industrielles comme le café, le cacao, les oléagineux, l'ananas, le cocotier, en revanche pour les cultures annuelles telles que l'igname, le manioc, la banane plantain, le passage des résultats de la recherche dans le développement se heurte encore à diverses contraintes, notamment :

— la controverse non encore résolue entre chercheurs et développeurs sur les thèmes à vulgariser et sur les systèmes de cultures à préconiser,

— la faiblesse de l'encadrement des cultures concernées,

— l'imprécision ou l'absence des programmes de développement et d'objectifs de production,

— les difficultés de prise en charge du financement de la recherche-développement étant donné le caractère aléatoire des rendements des cultures concernées.

4. Un problème d'organisation de la recherche

Il se pose tant au niveau de la coordination des activités que dans celui de l'adéquation des dispositions législatives et réglementaires.

En dépit du rôle coordinateur du MRS, la Recherche Scientifique relève d'un grand nombre d'autorités distinctes. On y trouve :

a. Les organismes de recherches agronomiques appliquées concernés par la convention franco-ivoirienne de coopération en matière de recherche scientifique et technique, par laquelle la Côte d'Ivoire s'est engagée à financer les programmes de recherches d'intérêt local à concurrence de 50 % pour le fonctionnement et de la presque totalité pour l'investissement ; ces organismes sont actuellement regroupés au sein d'un groupement d'intérêt économique français, le GERDAT (Groupement d'Études et de Recherches pour le Développement de l'Agronomie Tropicale). Ce sont :

— l'IRHO : Institut de Recherche sur les Huiles et les Oléagineux,

— l'IRCT : Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles Exotiques,

— l'IRFA : Institut de Recherche sur les Fruits et Légumes,

— l'IRCA : Institut de Recherche sur le Caoutchouc en Afrique.

Ces quatre organismes appartenant pour leurs actifs à des organismes étrangers.

— l'IFCC : Institut Français du Café et du Cacao,

— le CTFT : Centre Technique Forestier Tropical,

— l'IRAT : Institut de Recherches Agronomiques Tropicales et des cultures vivrières,

— le CRZ : Centre de Recherche Zootechnique.

Ces quatre organismes, les deux derniers plus l'IRCT devant fusionner dans une structure de recherches ivoiriennes, l'Institut des Savanes (IDESSA), appartiennent pour leurs actifs à la Côte d'Ivoire mais sont aussi gérés par le GERDAT.

b. L'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM), organisme de recherche français qui comprend deux centres à Abidjan et des antennes à Bouaké et à Man, et gère, en outre, le Centre de Recherches Océanographiques (CRO), organisme de statut ivoirien, en application d'une convention conclue avec le Gouvernement ivoirien en 1966.

c. Les Instituts de Recherches et Laboratoires financés intégralement par la Côte d'Ivoire et placés sous l'autorité du MRS. Ce sont :

— IET : Institut d'Ecologie Tropicale,

— IRMA : Institut de Recherches Mathématiques,

— CNF : Centre National de Floristique,

— le laboratoire de géophysique de LAMTO,

— le laboratoire des substances naturelles,

— et enfin l'IIRT : Institut Ivoirien de Recherche Technologiques, actuellement en cours de création sous la forme d'un Etablissement public.

d. Les organismes de recherches ivoiriens dont la tutelle est partagée entre le MRS et un autre Ministère :

— l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI), la tutelle étant partagée avec le Ministère de la Santé Publique.

e. Les organismes de recherches ivoiriens dont la tutelle est assurée par un autre Ministère mais dont l'action est coordonnée avec celle du MRS :

— l'Institut National de la Santé Publique (INSP),

— les laboratoires de recherches médicales des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU),

— l'Institut de Cardiologie Tropicale,

— les laboratoires de recherches de l'École de Pharmacie,

— les laboratoires de recherches de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique.

f. Dans ce dernier groupe, devraient également être inclus les organismes de recherches proprement dits et reconnus pour tels dans tous les domaines touchant aux sciences humaines, qui relevaient jusqu'en 1979 de la tutelle du MRS et qui dépendent maintenant du Ministère de l'Education Nationale :

— le CIRES : Centre ivoirien de Recherches Economiques et Sociales,

— l'IES : Institut d'Ethno-Sociologie,

— le CRAU : Centre de Recherches Architecturales et Urbaines,

— le CERAV : Centre d'Etudes et de Recherches Audio-Visuelles,

— l'IGT : Institut de Géographie Tropicale,

— le CIERPA : Centre Ivoirien d'Etudes et de Recherches en Psychologie Appliquée,

— l'ILENA : Institut de Littérature et d'Esthétique Négro-Africaine,

— l'ILA : Institut de Linguistique Appliquée,

— l'IHAAA : Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains,

— le GRTO : Groupe de Recherches sur les Traditions Orales.

g. Parallèlement à tous ces organismes, il existe dans d'autres Ministères Techniques, des cellules de recherches dont les activités échappent à la procédure de programmation du Ministère de la Recherche Scientifique :

— du Ministère de l'Agriculture dépendent :

. le BEDPA : Bureau d'Etudes et de Développement de la Production Agricole,

. le CIMA : Centre Ivoirien de Machinisme Agricole,

. I2T : Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (dite I2T),

et les cellules de recherches des sociétés de développement, parmi lesquelles on doit citer les structures de recherches des deux sociétés d'Etat récemment dissoutes :

. l'AVB (Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama),

. l'ARSO (Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest).

— Du Ministère de la Production Animale dépendent :

. le Laboratoire de Pathologie Animale,

. le Centre National d'Elevage Ovin,

. et la Cellule de Recherches de la SODEPRA.

— Du Ministère des Travaux Publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme dépendent :

. le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP),

. le Service Agro-Météorologique de l'ASECNA.

— Du Ministère des Mines dépendent :

Les Services de Recherches de la SODEMI (Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire) et de la PETROCI (Société Nationale d'Opération Pétrolière de la Côte d'Ivoire).

— Du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan dépendent :

Les moyens de recherches relevant de l'EECI, du BCET (Bureau Central d'Etudes Techniques) et de la Direction du Développement Régional.

5. Un problème d'organisation et de gestion de l'information scientifique

Pour l'avenir de la recherche comme pour son efficacité immédiate, l'absence d'une politique nationale, dans le domaine de l'information et de la documentation scientifiques et de points d'appui et de convergence capables d'assurer la sauvegarde du patrimoine scientifique, la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'information actualisée tant nationale qu'internationale, constitue un handicap sérieux. S'il est vrai qu'il ne saurait y avoir pour la Côte d'Ivoire comme pour aucun pays dans ce domaine de politique d'exclusivité il convient, cependant, que ce qui est entrepris et réalisé par les nombreux chercheurs étrangers qui viennent travailler sur son sol soit recueilli et de manière telle que les chercheurs nationaux puissent le faire fructifier.

On doit, enfin, admettre que la recherche scientifique n'a pas encore les moyens suffisants pour se faire connaître, compte tenu du rôle qui lui est assigné dans le développement national.

La stratégie du développement de la Recherche Scientifique dans le cadre du Plan 1981-1985 doit viser à :

— Approfondir une des orientations fondamentales du III^e Plan, à savoir : rendre le potentiel de recherches scientifiques national le plus efficace possible et l'adapter encore davantage aux préoccupations actuelles et futures du développement national.

— Accentuer la formation des hommes, utiliser au mieux les ressources disponibles et pratiquer une politique de recrutement qui garantisse la couverture des besoins prioritaires mais également l'excellence des équipes.

— Promouvoir un mode de financement plus adéquat de la recherche qui permette d'assurer un meilleur équilibre entre la contribution nationale et l'apport extérieur et, par voie de conséquence, une plus grande autonomie à la mise en œuvre des programmes de recherches majeurs.

— Créer les conditions de sauvegarde du patrimoine scientifique national et d'organisation de l'information scientifique.

Sur ces bases, les douze objectifs et axes de recherches suivants sont proposés pour le Plan (1981-1985).

— Améliorer les produits et les techniques de production de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture d'exportation et accroître l'efficacité et le rendement de l'agriculture vivrière.

— Développer la connaissance des écosystèmes naturels et aménagés tant continentaux qu'aquatiques en vue de leur préservation et de leur gestion rationnelle.

— Développer les recherches visant à l'amélioration de la santé publique et, dans ce cadre, chercher à valoriser les plantes médicinales et la pharmacopée traditionnelle.

— Amplifier les recherches touchant à la conservation, à la transformation et à la valorisation, des produits et sous-produits des productions végétales, animales, forestières et halieutiques, y compris dans leurs aspects énergétiques.

— Amorcer ou poursuivre des recherches pour l'exploitation des énergies renouvelables.

— Créer les moyens d'une efficace conservation des acquis de la Recherche Scientifique Nationale et organiser l'information scientifique.

— Développer la formation et la promotion des chercheurs nationaux et ouvrir plus largement la jeunesse à la recherche scientifique et à l'esprit de recherche.

— Poursuivre, amplifier et approfondir la coopération scientifique internationale, notamment dans le cadre de l'Afrique de l'Ouest.

— Poursuivre et approfondir le système de programmation, de gestion et de coordination de la recherche scientifique.

— Intégrer progressivement les secteurs industriels et tertiaires de l'économie nationale dans l'effort national de recherche et les faire concourir plus intensément au développement national.

— Maintenir la préoccupation du développement régional dans la conception et la mise en œuvre des activités de recherches.

— Parvenir à établir une relation constante entre les dépenses consacrées à l'ensemble des besoins de la Recherche Scientifique et le Produit National Brut.

Ces grands objectifs et axes de recherches doivent s'accompagner de la poursuite et de l'intensification des recherches, d'une part, en sciences humaines et économiques et, d'autre part, dans le domaine du contenu et des méthodes d'enseignement des disciplines scientifiques, en particulier, des mathématiques.

OBJECTIF N° 1 : AMÉLIORER LES PRODUITS ET TECHNIQUES DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DE LA PÊCHE ET DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Alors même que la Côte d'Ivoire ne parvient pas à l'autosuffisance alimentaire elle ne tire pas suffisamment parti du vaste secteur d'agriculture tropicale à vocation exportatrice qui s'est développée sur son sol.

Un écart sépare, dans certains cas, les rendements obtenus en stations et les rendements en exploitation villageoise et même industrialisée. Dans certaines spéculations où les résultats acquis sont importants, ils risquent d'être

remis en cause si l'approfondissement et le renouvellement des connaissances se ralentissent.

Parallèlement, l'intensification de la production ne doit se payer ni de coûts directs excessifs eu égard aux conditions du marché, ni de coûts indirects qui risqueraient de réduire à terme ce qui fait la richesse de la Côte d'Ivoire et la part essentielle que représente l'agriculture dans son produit national.

Cet objectif se décompose en trois axes : parvenir par des recherches adaptées à l'*autosuffisance alimentaire*, à l'*accroissement et à la diversification des productions agricoles, piscicoles et forestières*, et enfin à l'*amélioration des techniques de production*.

— **Sous-objectif n° 1 :**
L'autosuffisance alimentaire

Le IV^e Plan met en tête de tous les objectifs de la recherche scientifique le développement des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche. C'est un impératif national en vue de l'obtention de l'autosuffisance alimentaire et l'accroissement des revenus dans les zones les plus défavorisées.

Les programmes principaux de recherches concernent :

a. Pour les céréales

L'amélioration de variété du riz pluvial, l'amélioration des variétés et des techniques de production pour le riz aquatique, le maïs, le mil et le sorgho.

b. Pour les plantes à tubercules, à racines, les féculents et les protéagineux

L'amélioration variétale des techniques de production et de conservation pour l'igname, le manioc, le soja, l'arachide et le niébé.

En outre, des recherches seront poursuivies pour l'amélioration du bananier plantain et des légumineuses alimentaires pouvant constituer un apport de protéines dans l'alimentation.

c. Pour l'élevage et les plantes fourragères

L'amélioration des races bovines locales, la sélection et l'amélioration des petits ruminants, l'étude et le développement des pâturages et de l'association culture-élevage, la lutte contre les maladies du bétail.

d. Pour la pêche hauturière, côtière et lagunaire

L'exploitation rationnelle des principales espèces lagunaires et côtières ; la production de poissons en étangs et en cages, l'expérimentation sur la production, l'éclosion, l'alimentation des espèces (mâchoirons et tilapias) en aquaculture, la production de protéines animales à partir des lacs de retenue.

e. Pour la pêche océanique

L'exploitation rationnelle des stocks de thonidés de l'Atlantique tropical.

En y consacrant une base annuelle de 1 000 mois/chercheurs, soit sensiblement 20 % de l'effort annuel total de recherches, la Côte d'Ivoire doit porter à un haut degré de connaissances et d'efficacité l'agronomie des produits vivriers et industriels. Le succès de cette action prioritaire suppose en aval des recherches relatives à la commercialisation des produits.

— **Sous-objectif n° 2 :**
l'accroissement et la diversification des produits de l'agriculture tropicale d'exportation et de l'exploitation forestière

Base du commerce extérieur du pays, fondamental pour son équilibre financier, très important pour le revenu des paysans et ruraux de nombreuses régions, cet objectif a sa place au deuxième rang des priorités nationales en matière de recherche scientifique.

Les programmes principaux concernent :

a. Pour les oléagineux, et notamment le palmier à huile et le cocotier, l'amélioration des variétés et des techniques culturales appliquées à l'une et à l'autre espèce, la lutte contre les prédateurs, les parasites et les maladies les affectant, l'étude et le développement de l'association culture-élevage sous palmeraie. Un programme spécial est retenu pour le karité (étude de la plante, de sa génétique et des techniques de multiplication végétative).

b. Pour les plantes stimulantes, café, cacao et cola, les travaux entrepris pour la sélection des clones, le développement d'hybrides à haut rendement, l'amélioration des techniques culturales, la lutte contre les parasites et les maladies cryptogamiques ou autres ne sauraient être ralentis sans porter atteinte à l'acquis important de la Côte d'Ivoire dans ces spéculations. Au surplus, le Plan retient qu'un effort spécial sera entrepris pour la conservation des ressources génétiques naturelles, la prospection et la collection d'espèces voisines pour établir des schémas d'amélioration des clones constitués sur des complexes multispécifiques.

c. Il en est de même pour les *plantes fruitières* (ananas, banane, agrumes et fruitiers divers) et la *canne à sucre* nouvellement implantée dans notre pays. Cette dernière requiert des recherches approfondies quant au choix des variétés, des méthodes culturales et de protection contre les ravageurs, les parasites et les maladies spécifiques. Ces recherches doivent être poussées d'autant plus qu'elles n'ont pas été engagées, comme il aurait fallu, lors du lancement des complexes sucriers.

d. Pour les plantes à fibre textile et principalement le coton, le Plan prévoit un programme de recherches de consolidation en vue de l'amélioration des variétés, des techniques culturales notamment par l'étude de la virescence et des germes entomopathogènes, l'évaluation et le contrôle de la qualité.

e. Les programmes de recherches portant sur *l'hévéa, le latex et le caoutchouc* se situent dans le droit fil des travaux entrepris au cours du III^e Plan quand ils retiennent notamment l'étude de la conduite de l'exploitation de l'hévéa après la mise au point et en application des techniques nouvelles de saignées, la phyto-technie de l'hévéa et la valorisation du caoutchouc produit.

f. Dans le domaine *forestier et l'exploitation forestière* se poursuivront au cours du IV^e Plan les recherches entreprises sur les espèces de bois d'œuvre à courte, moyenne et longue révolution. Les travaux devront se poursuivre également en vue d'améliorer les connaissances technologiques sur les bois.

Deux programmes d'intérêt général sont, par ailleurs retenus, pour le IV^e Plan :

. L'un porte sur l'étude des nématodes, des champignons, des viroses parasites des plantes et la lutte biologique par entomophages et entomopathogènes.

. L'autre, de première grandeur et novateur en Afrique, concerne la culture in vitro de tissus cellulaires pour la multiplication de génotypes par culture de méristèmes et la formation d'haploïdes. Ce programme peut déboucher sur la production de plantes exemptes de viroses et contribuer à la conservation des collections génétiques. Il ouvre des perspectives pour la formation des chercheurs nationaux et un gage d'autonomie future pour l'agronomie ivoirienne.

En prévoyant annuellement environ 1 300 mois/chercheurs soit 26 % de son effort global de recherches, le IV^e Plan retient un peu plus qu'une consolidation des efforts entrepris précédemment. C'est le seuil minimum d'action en deçà duquel l'agronomie ivoirienne risquerait de perdre son acquis et l'excellence de sa position.

— Sous-objectif n° 3 : améliorer les systèmes d'exploitation

Au stade du développement actuel de la Côte d'Ivoire, l'amélioration des systèmes techniques d'exploitation est fondamentale, tant pour l'intensification de la production agricole et halieutique au coût le plus bas possible, que pour l'intégration du développement agricole dans le développement national, que pour son adaptation aux potentialités régionales.

Un vigoureux effort de recherche doit donc être entrepris durant le IV^e Plan, qui comportera une part de recherches de base sur les divers types d'écosystèmes aménagés tant en zone de forêt qu'en zone de savane, et une part d'expérimentation multilocale en zones de savane et dans les régions de l'Ouest.

Un aspect particulier de ce programme concernera la prise en compte des contraintes des méthodes culturales mécanisées et du matériel d'exploitation préconisé.

Des recherches enfin, s'attacheront, d'une part, à l'étude de l'influence sur les écosystèmes des épandages d'insecticides effectués dans le cadre de la lutte contre l'onchocercose et, d'autre part, à celle des méthodes de lutte contre la prolifération des adventices et de l'enherbement dans les cultures.

200 mois/chercheurs par an environ sont prévus pour cet axe de recherches majeur de l'agronomie ivoirienne. Il s'agit du potentiel de chercheurs requis au début de l'engagement de ces programmes dont l'horizon est indéterminé et qui sont susceptibles de se développer substantiellement les prochaines années.

Au total, c'est environ 2 500 mois/chercheurs/an, soit 50 % environ de l'effort global de recherche fondamentale et appliquée, coordonnée par le Ministère de la Recherche Scientifique, et 75 % environ de l'effort financier global (à l'exception de la Recherche-Développement) qui s'appliqueront au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière en Côte d'Ivoire durant le IV^e Plan.

OBJECTIF N° 2 : DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES SUR LES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET AMÉNAGÉS, CONTINENTAUX ET AQUATIQUES

Il convient plus que jamais d'insister sur la fragilité des écosystèmes naturels, sur la vulnérabilité des écosystèmes aménagés en zone

tropicale, particulièrement en zone forestière, en raison notamment de l'agressivité du milieu.

Les programmes de recherches agronomiques s'accompagnent naturellement de recherches de base. Il faut poursuivre ces dernières, faute de quoi les résultats acquis dans les premiers temps risqueraient d'être insuffisamment soutenus.

A ce titre, les programmes du IV^e Plan couvrent l'étude du sous-sol, du sol, des ressources en eau superficielles et profondes des écosystèmes continentaux et aquatiques, et de l'atmosphère.

Ils poursuivront aussi les travaux importants entrepris pour l'inventaire permanent de la faune, la flore et particulièrement des plantes utilisées dans la pharmacopée traditionnelle afin d'en assurer la préservation et l'exploitation. Des études de botanique approfondie et de palynologie seront menées parallèlement.

Par ailleurs, le Plan retient comme recherche prioritaire, afin d'y porter remède, l'analyse de la pollution des lagunes et des incidences des recherches pétrolières sur le plateau continental.

Plus novatrice est enfin la formule du programme intégré pluridisciplinaire couvrant dans une région donnée l'étude systématique des écosystèmes et de leur environnement comme celui qui a été entrepris dans la forêt de Taï. L'extension de ce type de recherche intégrée a été étendue à la savane humide. Elle devra porter également sur les écosystèmes lagunaires.

Au total, il faut envisager environ 500 mois/chercheurs/an consacrés à cet objectif, soit environ 20 % de l'effort global de recherche et 15 % de l'effort financier.

Les connaissances acquises par la Côte d'Ivoire, les contacts qu'elle en retire, les applications qu'elle peut en extraire pour son développement très largement bâti sur l'exploitation de son sol, de son sous-sol, de ses ressources terrestres et maritimes, justifient largement cet effort compatible avec ses moyens, d'autant plus qu'il est indispensable à la formation et à la promotion des chercheurs nationaux.

OBJECTIF N° 3 : DÉVELOPPER LES RECHERCHES TOUCHANT LA SANTÉ PUBLIQUE VALORISER LES PLANTES MÉDICINALES ET LA PHARMACOPÉE TRADITIONNELLE

Le nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs atteint, fin 1979, 70 dont 10 chercheurs à temps plein et 60 enseignants-chercheurs-praticiens consacrant à la recherche près de quatre mois d'activité par an. L'effort national de recherche consacré à la Santé Publique a atteint, durant le III^e Plan, plus de 10 % de l'effort national global de recherche et a concerné la pathologie liée au développement, la pathologie des maladies transmissibles et non transmissibles liées à l'environnement et les normes biologiques de l'homme ivoirien.

Cet effort s'inscrit, d'autre part, dans le cadre d'une coopération interafricaine, élargie à l'OUA pour la connaissance et l'utilisation des plantes médicinales et de la pharmacopée africaine traditionnelle. Il est exemplaire en raison de ses aspects pluridisciplinaires, de ses implications à long terme et de ses incidences sur la qualité et le coût de la médecine nationale.

Les résultats atteints, à ce jour, justifient la poursuite et l'amplification de l'effort ainsi qu'une action vigoureuse en vue de parvenir à des applications concrètes.

Dans ce sens, le Plan prévoit la poursuite des programmes ethnobotaniques, biologiques et physiologiques entrepris et leur élargissement, la dotation en hommes et moyens matériels suffisants du programme de substances naturelles et du Centre National de Floristique, l'organisation de la valorisation des découvertes dans ces domaines au travers d'un programme de pharmaco-technologie appliquée aux substances médicinales traditionnelles.

Au total, la recherche nationale consacrée aux sciences médicales, exprimée en nombre de mois/chercheurs, devra connaître une croissance significative au cours du Plan et atteindre 690 mois chercheurs/an au terme de la période quinquennale.

Cet effort implique la création annuelle de deux à trois postes de chercheurs à temps plein supplémentaires et l'accroissement de 30 % du potentiel de chercheurs-enseignants ou praticiens. Pour y parvenir, un effort de coordination et de programmation devra être réalisé entre les Ministères intéressés.

OBJECTIF N° 4 :
DÉVELOPPER LA RECHERCHE POUR LA CONSERVATION, LA TRANSFORMATION,
LA VALORISATION DES PRODUITS ET SOUS-PRODUITS
VÉGÉTAUX, ANIMAUX, FORESTIERS ET HALIEUTIQUES

L'importance des productions végétales, animales, forestières et halieutiques, tant pour l'autoconsommation que pour le revenu national d'une manière générale, donne à cet objectif une priorité certaine.

La recherche dans ce domaine doit aller au-delà de travaux de laboratoires et s'étendre jusqu'au développement par des moyens appropriés, y compris en coopération avec le secteur privé.

Six thèmes de recherche ont été identifiés :

- la valeur nutritionnelle des aliments,
- l'utilisation des sous-produits des productions végétales, animales, forestières ou halieutiques,
- l'exploitation de la biomasse à des fins énergétiques,
- l'amélioration des méthodes de stoc-

kage et de première transformation des produits pour leur transport,

— les méthodes de préservation et de conservation de longue durée des produits.

Pour la conduite de cet objectif, il apparaît souhaitable de rassembler une centaine environ de mois/chercheurs/an pour des recherches qui seront poursuivies au sein de l'Institut Ivoirien de Recherches Technologiques dont les activités se situeront en amont ou viendront en soutien de celles de la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale.

Afin d'identifier les recherches souhaitables et susceptibles d'être entreprises à bref délai pour une meilleure maîtrise des marchés des produits dérivés des produits agricoles d'exportation (oléagineux, café, cacao, fruits et légumes, canne à sucre, bois, hévéa, etc.), il conviendra de réunir des commissions mixtes de recherche-industrie.

OBJECTIF N° 5 :
AMORCER OU POURSUIVRE DES RECHERCHES
POUR L'EXPLOITATION DES SOURCES D'ÉNERGIE
RENOUVELABLES ET NON CONVENTIONNELLES

Même si les gisements de pétrole découverts dans son sous-sol et mis en exploitation durant les prochaines années, permettent de réduire la dépendance énergétique du pays, de concert avec la mise en exploitation de grands équipements hydroélectriques, la Côte d'Ivoire doit veiller à l'exploitation la plus intensive et la plus rentable possible de ses propres sources d'énergie. Elle doit enfin savoir participer de manière efficace aux travaux entrepris en coopération internationale et en recueillir sa juste part.

Dans ce domaine fondamental appelé à un développement considérable au cours des prochaines années, une coordination nationale est nécessaire afin de faire disparaître l'extrême dispersion des efforts. Doivent y concourir notamment tous les ministères techniques concernés.

Une Commission Nationale pour le Développement de l'Énergie devrait être constituée au

plus tôt, afin de définir un programme pluri-annuel de recherches ainsi que le financement et les établissements appelés à le mettre en œuvre. Cette commission pourra avoir un statut permanent pour lui permettre d'en suivre le développement, d'en suggérer les réorientations et les amplifications en fonction des résultats atteints. Cette commission devra également proposer le cadre et la conduite appropriés de la coopération internationale, afin que celle-ci soit la plus fructueuse possible, financièrement adaptée aux moyens du pays et convenablement coordonnée aux recherches entreprises à l'échelon national.

Dans le cadre de cet objectif, quatre grands thèmes de recherches ont été retenus :

1. L'énergie solaire sous ses différentes formes : thermo-dynamiques, photovoltaïques, d'exploitation de la biomasse, etc.

Dans le cadre du traité d'Abidjan, constituant la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), un protocole de coopération scientifique et technique a été récemment signé entre les six pays membres.

Il ouvre de vastes perspectives de coopération internationale africaine et il a, d'ores et déjà, débouché sur la création d'un Centre Régional de Recherche et de Production d'Energie Solaire dont le siège a été fixé à Bamako. Ce centre a pour objectif de concevoir et produire ou faire produire à l'échelle industrielle des appareils solaires répondant aux besoins des pays membres (micro-centrales pour les villages, pompes solaires, conservateurs à énergie solaire, climatiseurs, etc.), développer la recherche appliquée, assurer la formation de personnel et centraliser l'information.

Dans ce domaine, l'apport de la Côte d'Ivoire sera d'autant plus efficace cependant qu'il s'appuiera sur des recherches complémentaires.

Les possibilités de développement de l'énergie solaire en Côte d'Ivoire s'appuieront en effet sur un « gisement » de très bonne qualité qui fournit en moyenne 4 930 W/m² et par jour ou encore 1 358 Dwh/m² et par an avec des variations d'ensoleillement diurne ne dépassant pas 20 % et de température 6 %. Ce gisement fournit également un volume de biomasse à l'hectare qui est parmi les plus importants du monde sur une grande partie de son territoire.

Ces données orientent les axes prioritaires du développement de l'énergie solaire qui sont, d'une part, l'énergie photovoltaïque et, d'autre part, l'exploitation de la biomasse.

Dans le domaine de l'énergie photovoltaïque, la Côte d'Ivoire doit viser la capacité industrielle et développer, durant le IV^e Plan, des centrales expérimentales adaptées aux besoins d'un village type. Il faudra être attentif à développer cette filière dans un esprit de rendement croissant et de coût décroissant, en s'attachant simultanément aux développe-

ments techniques permettant d'obtenir la puissance de crête croissante au mètre carré, et aux développements industriels permettant de réduire le prix de revient du Watt/crête.

Dans le domaine de l'exploitation de la biomasse, des stations expérimentales et des exploitations industrielles fonctionnent déjà, tant dans le traitement ou l'utilisation des cerises de café, des coques de cacao, des bagasses de la canne à sucre, l'utilisation des sous-produits du palmier à huile et du coprah ou des déchets de bois. Ces techniques devront être développées parallèlement aux recherches sur la fermentation méthanique afin de produire du biogaz, ou sur la carbonisation afin de produire du charbon de bois, susceptibles de se substituer au bois comme source économique d'énergie en zone de savane.

Le développement de la consommation annuelle d'électricité pour la climatisation des bâtiments, l'importance croissante des conditions de travail et d'habitat dans la vie sociale et économique, justifient que des recherches soient entreprises pour améliorer la climatisation, réduire la consommation d'énergie à confort égal, renouveler les techniques traditionnelles d'isolation, mettre au point et développer des matériaux et matériels susceptibles d'application et de réalisation locale et d'un coût modique, en vue d'un habitat répondant aux exigences actuelles de la population.

Il appartiendra à la Commission Nationale de Développement de l'Energie de préciser les besoins, et d'adapter les programmes de recherches aux moyens disponibles ou susceptibles d'être mis à disposition.

Il s'agit, le plus souvent, de dépenses statistiquement classées en recherche-développement et jusqu'ici situées en dehors du champ de l'enveloppe-recherche.

Néanmoins, elles devront être assurées par une action conjointe de l'Etat, de l'aide internationale et des ressources propres ou affectées des établissements publics, dont l'activité est principalement ou accessoirement de produire de l'énergie.

OBJECTIF N° 6 :

CRÉER LES MOYENS D'UNE EFFICACE CONSERVATION DES ACQUIS DE LA RECHERCHE ORGANISER L'INFORMATION SCIENTIFIQUE

L'information scientifique remplit deux fonctions essentielles : en premier lieu, elle permet aux chercheurs nationaux et à ceux qui travaillent avec eux d'accéder commodé-

ment et dans les meilleurs délais aux travaux de leurs devanciers ou de leurs collègues. Cet aspect de l'information scientifique est devenu de plus en plus difficile à satisfaire à

mesure que la communauté scientifique s'élargit et accroît sa production. Heureusement, l'informatique a permis de constituer des bases et banques de données dont l'accès est extrêmement rapide. Ainsi, il n'y a pas de recherche digne de ce nom qui ne doive s'appuyer sur une documentation solide et facile d'accès.

En second lieu, l'information scientifique doit permettre aux chercheurs de faire connaître leurs découvertes et leurs travaux aussi limités soient-ils. C'est en faisant connaître, et par l'échange qui en résultera naturellement, qu'ils enrichiront leurs travaux et obtiendront de leurs pairs les encouragements nécessaires pour poursuivre une tâche aussi souvent décourageante qu'exaltante.

Au demeurant, l'information scientifique assume deux rôles complémentaires. D'une part, elle est une forme de conservation du patrimoine et de l'acquis scientifique. D'autre part, elle est le passage obligé pour la diffusion des acquis de la science, leur valorisation et leur application concrète.

C'est dire l'importance décisive de l'information scientifique et son caractère indispensable dès que la recherche scientifique a acquis, comme en Côte d'Ivoire, une situation établie.

Le III^e Plan avait reconnu l'importance de l'organisation de l'information scientifique et de sa diffusion, puisqu'il en avait fait un objectif prioritaire. Il avait affecté 400 millions de francs à la création d'un Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST) et avait prévu pour la diffusion et l'adaptation des technologies nouvelles et des innovations, un organisme ad hoc.

Or, au terme du III^e Plan, peu a été réalisé dans les faits : un catalogue et un enregistrement des programmes de recherches en cours sur le territoire national, l'accès au réseau CARIS et AGRIS de la FAO des programmes de recherches en cours dans le domaine de l'agronomie tropicale.

Mais fait défaut au niveau national un point d'appui et de convergence pour la circulation de l'information et la sauvegarde du patrimoine scientifique national. Cette carence est également ressentie au niveau de la participation à la banque régionale de données sur les technologies en Afrique, dont la création a été décidée en décembre 1978 sous l'égide de l'UNISIST, dans le cadre de la CEDEAO élargie au Ghana, au Nigeria et à la Sierra Leone, et dont le siège a été fixé au Nigeria.

On constate aussi une exploitation souvent irrationnelle de données bibliographiques internationales et une excessive dispersion de la documentation scientifique auprès de quarante organismes, à coût proportionnellement supérieur à celui constaté en France. Ainsi, on peut craindre une sous-exploitation, un abandon, voire un transfert hors du territoire national de données appréciables accumulées par les chercheurs non-nationaux en aval de la présentation de leurs résultats.

La création d'un office, ou centre national d'information scientifique à caractère interministériel, est donc une priorité nationale que le IV^e Plan réinscrit parmi ses objectifs prioritaires.

Les caractéristiques en ont été établies lors d'une réunion d'assistance technique en février-mars 1979. Il suffit d'en actualiser les données. Il s'agirait d'un organe centralisateur, dont le Ministère de la Recherche Scientifique serait un des maillons principaux au même titre que les autres ministères et organismes qui accumulent de la documentation. Une conception centralisée se justifie eu égard aux coûts et à l'absence dans notre pays d'un personnel spécialisé dans la documentation. Le centre offrira des facilités, au moindre coût, tant pour l'accès que pour l'approvisionnement des bases et banques de données scientifiques, internationales, multidisciplinaires ou spécialisées.

En matière scientifique il s'agira, à l'échelon central du ministère :

- de collecter les informations au niveau national,
- de participer aux réseaux internationaux d'information : AGRIS, SIGRIS,
- de veiller à l'harmonisation des nomenclatures et des procédures de classement au sein des organismes touchant à la recherche ainsi qu'à la comptabilité informatique, afin de créer et de conserver un fichier central de référence sur la recherche, le ministère étant le gestionnaire de ce fichier sans pour autant être le détenteur du document.

En missions secondaires, il appartiendra à ce centre d'information :

- de servir de point d'appui éditorial à la publication et à la diffusion d'un organe d'information périodique de qualité concernant le progrès scientifique en Côte d'Ivoire,
- d'assurer la responsabilité de la diffusion des acquis scientifiques, notamment en participant à l'animation des associations régionales et locales pour la promotion des sciences, en organisant et en animant les

commissions mixtes chargées de promouvoir cette diffusion rapide et continue dans les manuels scolaires, les ouvrages et les cours universitaires,

— d'assumer encore, dans un premier temps, la responsabilité générale de la vulgarisation-diffusion des innovations de toutes natures selon des modalités à préciser, tant qu'elle n'est pas prise en compte dans les programmes mêmes et prise en charge par les instituts de recherche ou les entreprises ou sociétés de développement,

— de participer à la constitution d'un corps de personnel spécialisé de documentalistes et à leur formation,

— de servir de centre d'exploitation centralisée des moyens lourds de bureautique, microcopie, télématique.

Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de disposer d'une dizaine de personnes dont quatre de haut niveau (informaticien-conseil, agronome, économiste, spécialiste de la communication). Le coût annuel financier peut être estimé à 100 millions de francs, auquel il faudra ajouter un investissement de même montant pour le matériel informatique et de bureautique.

OBJECTIF N° 7 : DÉVELOPPER LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DE CHERCHEURS NATIONAUX OUVRIR LA NATION ET EN PARTICULIER LA JEUNESSE A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Ivoirisation de la Recherche Scientifique et formation des chercheurs de qualité vont de pair. Le gouvernement a compris cet axiome qui recrute ses futurs chercheurs parmi les meilleures étudiants de 3^e cycle, qui leur procure une formation approfondie et suivie, qui se soucie de l'adéquation de leur recrutement aux besoins du pays, qui veille, par le maintien de relations extérieures intenses, à assurer un encadrement de qualité, qui accorde enfin un statut satisfaisant à ce qui n'est encore qu'une toute première génération de chercheurs nationaux.

Les orientations fort précises du Plan 1976-1980 ont, dans ce domaine, été suivies de près et avec un certain succès quant aux taux d'ivoirisation (25 % toutes disciplines confondues en 1980 contre 16,5 % en 1975) et quant à la qualité de leur insertion dans les équipes de recherches. 67 chercheurs ont été recrutés durant cette période, dont 40 en sciences exactes et naturelles et 27 en sciences humaines et économiques.

Pour le Plan 1981-1985, compte tenu de l'effectif actuellement en formation, il ne faut probablement pas attendre l'entrée dans les cadres d'un nombre plus important de jeunes chercheurs que durant le III^e Plan, soit une augmentation annuelle d'environ 2 % de l'effectif à nombre de chercheurs étrangers constant. Le taux d'ivoirisation, toujours à effectif constant de chercheurs étrangers, s'accroîtrait en cinq ans de deux points environ, ce qui est faible.

Ces perspectives de l'évolution du nombre des chercheurs dans notre pays pour les cinq prochaines années, ne peuvent être acceptées pour le long terme. D'ores et déjà, il convient d'envisager les mesures propres à stimuler l'entrée dans les carrières scientifiques, et notamment la recherche d'un nombre accru de jeunes, et ce sans affecter le niveau d'excellence des équipes.

L'effet d'une orientation scolaire en profondeur, qu'il est indispensable de promouvoir, ne pourra avoir d'effet qu'au-delà des années 1990. D'autres mesures sont donc nécessaires et le Plan recommande de puiser davantage dans les diplômés de la Faculté des Sciences en offrant aux enseignants des possibilités accrues d'activités dans la recherche.

Il ne faudra pas exclure de recruter, au terme des formations adéquates, des attachés de recherches plus âgés, en réappréciant les équivalences de diplômes afin de pouvoir accueillir dans les cadres de la recherche scientifique des ivoiriens formés à l'étranger sur des normes apparemment différentes de celles qui sont habituellement reconnues par la Fonction Publique.

La stimulation dans la Nation de l'esprit scientifique et, en particulier, de vocations aux sciences exactes et naturelles, est un impératif national. Une large concertation devra s'établir entre les ministères intéressés et, l'université et les utilisateurs pour promouvoir une réelle vocation aux carrières scientifiques.

Conjointement, devraient être récompensées les découvertes apportant une contribution décisive au développement national, et en-

couragée la constitution d'associations de jeunes à l'échelon régional pour la promotion de la Science.

OBJECTIF N° 8 : POURSUIVRE, AMPLIFIER, APPROFONDIR LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Le Plan (1976-1980) avait fixé des objectifs précis au développement de la coopération internationale en matière de recherche scientifique, préconisant : la diversification des partenaires et des modalités de coopération, l'élargissement des services de financement, l'accroissement des échanges scientifiques par une participation plus active et élargie des ivoiriens.

Le Plan recommandait par ailleurs l'élaboration de programmes à réaliser en commun avec d'autres pays africains sur des sujets d'intérêt commun. Six thèmes susceptibles de coopération internationale avaient été aussi identifiés : l'agronomie, en particulier en région de savane, l'océanographie et les pêches, la santé et la nutrition, l'énergie solaire, la pharmacopée traditionnelle, les traditions orales. Était envisagée également la coopération en matière de documentation scientifique et technique.

Appréciés à fin 1980, et compte tenu de la perspective à long terme de cette action, les résultats atteints sont appréciables et dignes d'être soulignés.

1. La participation de la Côte d'Ivoire et des ivoiriens aux travaux et recherches de la communauté scientifique internationale est attestée :

a. Par la présence constante de conférences, symposiums, séminaires sur sol et la participation active croissante de ses nationaux ainsi que leur présence toujours plus efficace sur les nombreux fronts de la recherche (agronomie, océanographie, sciences médicales et sciences humaines, etc.).

b. Par l'accroissement du nombre de communications scientifiques et de résultats de niveau international publiés par des chercheurs ivoiriens et non ivoiriens à partir d'activités programmées par la Côte d'Ivoire et réalisées au sein des organismes de recherches locaux.

2. On a pu constater le nombre croissant de pays auprès desquels les chercheurs ivoiriens assurent et perfectionnent leur formation,

celui des pays et institutions internationales qui les parrainent et celui des stagiaires étrangers venant opérer en Côte d'Ivoire pour des missions de recherches.

3. Enfin, la coopération internationale entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde dans le domaine scientifique a pris durant la période du III^e Plan un essor remarquable.

a. D'une part, le fonctionnement de la coopération franco-ivoirienne a pris un aspect organique de bon aloi au travers de la commission mixte et des commissions de programmes thématiques.

b. D'autre part, des programmes de caractère international ont été engagés avec un financement multilatéral et dans un esprit de coopération internationale élargie tel le programme MAB 1 axé sur l'étude de la structure, de la vie et de la dynamique de la forêt naturelle de Taï en vue de l'évaluation des stratégies de développement et des pratiques d'aménagement.

c. On notera aussi au cours de cette période et plus vite encore que le Plan 1976-1980 l'avait envisagé, l'amorce d'une coopération inter-africaine de bonne qualité parce qu'efficace et concrète : ce furent les symposiums périodiques de l'OUA sur les plantes médicinales et la pharmacopée traditionnelle auxquels la Côte d'Ivoire apporte un concours de valeur croissante à mesure que se développe son programme de recherche en la matière ; le projet régional sur le riz pluvial dans le cadre de l'ADRAO, celui des plantes à tubercules (IITA) et dans le domaine des sciences de l'homme avec l'AUPELF et l'AGECOOP.

d. Le lancement en 1979 du programme de coopération scientifique et technique de la CEAO à partir du protocole N du traité d'Abidjan est plus probant encore. Ce programme, bénéficiant du concours d'un fonds d'aide et de coopération (FOSIDEC), doté d'une enveloppe de 5 milliards de francs, à d'ores et déjà débouché sur la mise en route d'un Centre Régional de Recherche, et de

Productions d'Énergie solaire situé à Bamako et sur l'octroi (sur crédits d'assistance technique) de bourses d'études et de recherches en énergie solaire à des ressortissants de la Communauté.

e. Dans le domaine des recherches océanographiques enfin, la Côte d'Ivoire, sans négliger ses préoccupations nationales, coopère sur le plan international avec la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés en Afrique (ICCAT) et le Programme (CIPEA).

A partir de ces résultats significatifs, le Plan se propose de développer cet objectif prioritaire de manière plus intensive afin de tirer le plus rapidement possible le meilleur parti des transferts de la science et de la technologie.

A cet égard, le Plan inscrit dans ses recommandations :

— La poursuite des efforts entrepris — avec les résultats cités plus haut — pour accroître la participation de la Côte d'Ivoire et des ivoiriens aux travaux et recherches de la communauté scientifique internationale.

— Le maintien du redéploiement de la coopération internationale tout en approfondissant la coopération scientifique avec la France. Ce redéploiement devra s'intégrer de plus en plus dans la stratégie de développement national. Dans ce sens, une ouverture croissante de la recherche ivoirienne devra se faire vers les pays d'Amérique Latine et d'Asie du Sud-Est dont les contextes économiques sont similaires.

— La collaboration aux recherches entreprises en agronomie tropicale dans les pays s'intéressant aux mêmes spéculations, afin de bénéficier de toutes les innovations en la matière.

— L'approfondissement et le développement de la coopération inter-africaine, notamment dans le cadre de l'OUA, de la CEDEAO et de la CEAO. Certains programmes nouveaux devraient être lancés pour réduire l'effort financier mutuel et accroître la solidarité communautaire (ex : météorologie, lutte contre les maladies tropicales, agronomie dans les zones de savane, etc.).

Mais sans attendre un juste et immédiat retour de cette coopération, le niveau de développement économique ivoirien ne permet pas de négliger la rentabilité des efforts engagés. Aussi le Ministère de la Recherche Scientifique devra-t-il veiller à éviter la prolifération des programmes de coopération dont le suivi deviendrait difficile ; s'assurer que la décision prise pour leur mise en œuvre mentionne implicitement le délai raisonnable d'exécution, grâce à une évaluation précise et opportune, qu'ils ne soient pas reconduits sans décision communautaire conséquente. Une appréciation annuelle de tous les programmes de recherches dans le cadre des commissions ad hoc est indispensable.

f. Le Plan doit être enfin l'occasion privilégiée d'organiser les voies et moyens non pas d'un transfert progressif d'une ou de technologies plaquées de l'extérieur, mais d'une appréhension progressive par la Côte d'Ivoire, grâce aux concours extérieurs, de techniques nouvelles qui soient adaptées à son processus de développement, notamment en agronomie. La procédure d'échanges de chercheurs et d'informations scientifiques sera aménagée de manière qu'elle permette aux parties intéressées de tirer l'avantage mutuel maximum des contacts ainsi noués.

OBJECTIF N° 9 : POURSUIVRE ET APPROFONDIR LES TECHNIQUES D'ORGANISATION PLANIFIÉE ET DE GESTION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. AMÉLIORER LA COORDINATION

1. Sur le Plan Méthodologique

Au cours du Plan 1976-1980, le Gouvernement ivoirien a apporté beaucoup d'attention à concevoir avec rigueur la méthode et les structures de programmation de la recherche, établissant le financement par programme et non par organisme au travers de commissions thématiques de programmes, associant les planificateurs et les chercheurs de plusieurs

organismes et a fortiori de plusieurs disciplines, et les commissions techniques thématiques appelées à identifier les programmes et à en suivre la réalisation. Ce système fonctionne de manière satisfaisante.

Son perfectionnement devra être poursuivi dans quatre directions :

a. Appréhender aussi complètement que possible tous les programmes de recherches en

Côte d'Ivoire, évaluer leur coût en valeur quel que soit leur financement, quel que soit leur initiateur, et répartir les allocations de ressources entre le fonctionnement et la formation de capital.

b. Promouvoir une ou plusieurs techniques d'évaluation des résultats (publications faites, retombées réelles directes ou indirectes, etc.).

c. Intégrer les comptes de la Recherche dans les comptes de la Nation et parvenir au calcul annuel de la dépense nationale brute de recherche.

d. Préparer l'aide aux décisions stratégiques en observant les cohérences et les incohérences (ex. : adéquation programmes décidés — moyens financiers réunis et chercheurs disponibles).

2. Au niveau de la prise de décision et de la coordination

Le Plan recommande dans ce sens la mise en place du *Conseil Supérieur de Recherche Scientifique*.

Sa mission sera de proposer au Chef de l'État les orientations générales de la politique nationale dans ce domaine.

Ce Conseil Supérieur sera assisté d'une Commission Consultative composée de personnalités scientifiques, qui s'appuiera sur quatre commissions permanentes : Recherche-Agriculture, Recherche-Education, Recherche-Santé Publique et Recherche-Industrie.

OBJECTIF N° 10 : DÉVELOPPEMENT DES APPLICATIONS PRATIQUES DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ET PARTICIPATION PLUS ACTIVE DES SECTEURS INDUSTRIELS ET TERTIAIRES DANS L'EFFORT NATIONAL DE RECHERCHE

La définition d'une politique de liaison entre la recherche et les entreprises avait été retenue comme une préoccupation du Ministère de la Recherche Scientifique au cours du Plan 1976-1980 ; des moyens tels que des contrats publics et des déductions fiscales avaient été envisagés. Il n'en a été donné aucune suite.

Si les liaisons entre recherche et sociétés de développement agricoles existent, elles sont loin d'être performantes et les entreprises ivoiriennes continuent de s'appuyer sur des techniques et des matériels en provenance de l'étranger et peu adaptés au marché national.

Le Plan doit être l'occasion de relancer cette action de manière vigoureuse d'abord par une approche concrète des problèmes, ensuite par quelques programmes d'action, enfin par l'élaboration éventuelle d'une charte de la valorisation de la recherche.

1. Il est important que les recherches scientifiques soient poursuivies avec un grand souci de coller aux besoins du développement national pour une bonne identification et réalisation des programmes, une évaluation, une diffusion et une exploitation correctes des résultats, un effort de réceptivité des utilisateurs aux innovations.

C'est un problème de liaison permanente et pratique entre chercheurs, planificateurs et utilisateurs à tous les stades de la recherche et naturellement du processus de développement économique.

2. Lors du passage de la recherche à l'expérimentation et à l'exploitation, des initiatives créatrices devront être développées, dans le domaine agricole et agro-industriel, en particulier, en étroite coordination avec la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale.

3. Le couronnement de cette action serait la préparation au cours du Plan d'une charte de la valorisation de la recherche. Son application prévoirait notamment la mise en place d'un organisme de valorisation des résultats de la recherche auquel devraient être associés les professionnels. Cet organisme, déjà proposé dans le Plan 1976-1980, aurait pour vocation d'identifier les résultats attendus des programmes, d'organiser leur protection juridique éventuelle, de repérer les innovations acquises à l'étranger, non exploitées en Côte d'Ivoire, et d'étudier les problèmes de leur applications. Il lui appartiendrait enfin de diffuser, par des supports qui lui seraient propres, les informations sur les innovations ivoiriennes attendues et celles qui sont acquises à l'étranger.

Le modèle japonais de développement devrait servir d'exemple, notamment concernant

la capacité d'adaptation, d'amélioration des procédés, produits et innovations étrangères.

OBJECTIF N° 11 : MAINTENIR LA PRÉOCCUPATION DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DANS TOUTES LES ACTIONS DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES

La prise en compte du développement régional pour compenser les déséquilibres géographiques s'impose à la recherche scientifique comme aux autres secteurs d'activités.

Les programmes de recherches doivent contribuer de manière directe ou indirecte à un meilleur aménagement du territoire national et à la mise en valeur la plus efficiente des potentialités régionales.

Elle le fait :

1. Lorsqu'elle place en 1^{re} priorité la recherche dans le domaine des cultures vivrières et l'élevage parce que les résultats attendus de ses recherches doivent permettre d'accroître le revenu paysan dans les zones les plus déshéritées.

2. Lorsqu'elle donne une 2^e priorité au déve-

loppement des techniques modernes de production agricole, parce que cet axe de recherches doit permettre lui aussi d'accroître le revenu agricole et maintenir autant que possible la population dans sa répartition actuelle.

3. Lorsqu'elle accroît le potentiel de recherches destiné aux régions de savane.

4. Lorsqu'elle lance deux autres programmes similaires à celui de la forêt de Taï (programme MAB 1), pour l'étude de la zone de la savane humide (MAB 2) et de la zone lagunaire (MAB 3).

5. Lorsqu'elle marque son souci d'une bonne répartition territoriale des stations de recherches dans le cadre de l'expérimentation multi-locale en zone de forêt et en zone de savane.

OBJECTIF N° 12 : PARVENIR A ÉTABLIR UNE RELATION CONSTANTE ENTRE LES DÉPENSES CONSACRÉES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE PRODUIT NATIONAL BRUT

A partir des données économiques de base, des comparaisons et données internationales, des besoins exprimés, des objectifs retenus, des tendances passées, des coûts standards connus, une évaluation approximative et à caractère largement tendanciel a été établie dans les normes du Plan 1976-1980. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont réunies et est inclus l'autofinancement prévisionnel que les organismes de Recherche pourraient, semble-t-il, dégager.

1. Résumé des objectifs (tableau n° 1)

Il est prévu un total de 5 050/chercheurs/an en moyenne pendant le Plan 1981-1985.

L'enveloppe financière correspondante exprimée en francs 1980 s'élève à 80 milliards de

francs courants, en prenant en compte d'une part, un accroissement de 2 % du nombre de mois/chercheurs/an à financer et 1,5 % d'accroissement annuel au titre du renouvellement du matériel, de son amélioration, et du coût supplémentaire d'un matériel plus lourd et plus performant, ainsi que le coût plus élevé des chercheurs « sur le terrain » dont la proportion s'accroîtra pendant le IV^e Plan.

Cette enveloppe financière prévisionnelle ne comprend pas le coût :

- des chercheurs en formation,
- des grands projets de développement susceptibles d'être inclus dans l'enveloppe-recherche,
- des projets de développement pris en charge hors de cette enveloppe,
- des mois/chercheurs mis à la disposition de la Côte d'Ivoire.

Tableau N°1
RÉPARTITION DES MOIS/CHERCHEURS/AN PAR OBJECTIF

Objectifs	Nb mois/ chercheurs/an	S/Total	Plan 1976-1980	Plan 1981-1985
OBJECTIF N° 1				
1.1. Politique nationale d'autosuffisance alimentaire	1 000			
1.2. Politique d'accroissement et de diversification des produits agricoles d'exportation	1 200			
1.3. Politique de développement des systèmes techniques modernes d'exportation et politique économique et sociale du développement	200			
SOUS-TOTAL		2 400	45,82 (1)	42,2
OBJECTIF N° 2				
2.1. Politique d'amélioration de la connaissance du milieu rural ivoirien	213			
2.2. Politique nationale de l'environnement	300			
SOUS-TOTAL		513	10,26 (1)	23,1
OBJECTIF N° 3				
3.1. Politique de la valorisation de la pharmacopée traditionnelle	191			
3.2. Politique de santé	576			
SOUS-TOTAL		767	15,62 (1)	10,9
OBJECTIF N° 4				
Politique de valorisation des produits et sous-produits agricoles	200	200	4,00	3,7
OBJECTIF N° 5				
Politique de développement des énergies non conventionnelles et renouvelables	200	200	6,00	0,0
Recherches en sciences exactes et en sciences humaines	930	930	18,40	20,0
TOTAL GÉNÉRAL	5 050	5 050	106,00	

(1) Une des parties des mois/chercheurs/an programmées dans les objectifs n° 1 et 3 participe à des recherches relevant de l'objectif n° 2. La comparaison entre le IV^e et le III^e Plan n'est donc pas possible.

Elle inclut en revanche :

- les dépenses de fonctionnement des services du Ministère de la Recherche,
- les dépenses financières sur les ressources d'exploitation des organismes de recherches.

Cette enveloppe financière incorpore pour les deux tiers (soit environ 60 milliards de francs) les dépenses de recherches consacrées à l'amélioration de la production agricole, animale, forestière et à la pêche.

Le Plan recommande, enfin, que soit institué un *Fonds National de la Recherche Scientifique*, mécanisme de financement :

- pour assurer la stabilité des ressources,
- en suivre l'affectation,
- conforter les pays et organisations étrangères dans la bonne utilisation de leur aide,
- permettre enfin de collecter les fonds de concours et comptabiliser les financements à ressources partagées, qu'ils soient destinés à des dépenses de fonctionnement ou à des dépenses d'investissements, le fonds ayant

justement pour objet de dépasser cette distinction souvent inutile.

Ce fonds pourrait être géré par le Ministère de la Recherche Scientifique, sous le contrôle du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique assisté de la Commission Consultative devant laquelle il présentera un rapport annuel.

Il ne faut pas exclure enfin, bien qu'une étude approfondie soit nécessaire au préalable, d'instituer une taxe parafiscale pour le financement des Instituts de Recherches, ou bien le reversement à ces derniers d'une partie de celle dont pourraient bénéficier certaines sociétés de développement agricole, compte tenu du fait que, par le biais de la politique de recherche et ses retombées, l'Etat subventionne parfois sans retour immédiat le secteur privé. Une réflexion approfondie sera, en tout état de cause, nécessaire sur les conditions d'une contribution plus importante du secteur industriel, et d'une manière générale, du secteur privé à la Recherche Scientifique et au développement de celle-ci pendant le IV^e Plan.

PRÉPARATION DU PLAN 1981-1985
PROJET DE TABLEAU DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

(en millions de francs courants)

	État ivoirien	Extérieur	Autofinancement	Total
1. FONCTIONNEMENT (1)	21 700	41 500	8 800	72 000
2. INVESTISSEMENT				
— Équipement scientifique	6 000	—	—	6 000
— Constructions	1 200	—	—	1 200
— Matériel divers	800	—	—	800
Total (2)	8 000	—	—	8 000
TOTAL GÉNÉRAL (1) + (2)	29 700	41 500	8 800	80 000

Imprimé en France
Imprimerie Marcel Bon
70001 Vesoul
DL n° 2672 - Mars 1983

